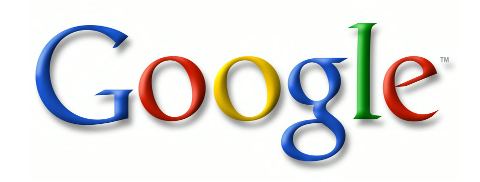










HISTOIRE
DE LA VIE
DE JÉSUS-CHRIST.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET.
1804.

ÉCOLE FLAMANDE.



P. Rubens pinx. A. Delvaux del. aqua f.te & Sculp.

Leur voix a retenti jusqu'aux extrémités de la terre.

Ps. 18. V. 5.

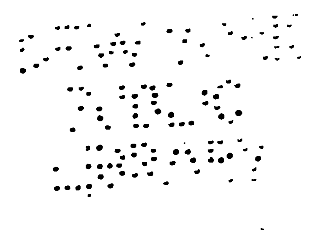
HISTOIRE
DE LA VIE
DE JÉSUS-CHRIST,

PAR LE P. DE LIGNY,
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

ÉDITION ORNÉE DE GRAVURES,
D'APRÈS LES TABLEAUX DES PLUS GRANDS MAÎTRES,
Sous la direction de *L. Petit*.

TOME II.







A PARIS,
CHEZ L'EDITEUR, RUE PALATINE, N° 1093,
PRÈS SAINT-SULPICE;
ET A LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 70.
MDCCCIV.

HISTOIRE
DE LA VIE
DE
N. S. JÉSUS-CHRIST,
DEPUIS SON INCARNATION
JUSQU'A SON ASCENSION.

CHAPITRE PREMIER.

Aveugle né. — Jésus est le bon Pasteur.

« Jésus vit, en passant, un homme qui étoit
» né aveugle ; et ses Disciples lui firent cette
» question : Est-ce cet homme qui [1] a péché,

J. 9. v. 1. Et prætериens Jesus vidit hominem cæcum à nativitate :
2. Et interrogaverunt

[1] Les maux corporels peuvent être la punition des péchés des parens. *Je suis le Seigneur Dieu qui visite l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la troisième et à la quatrième génération.* Exod. 20, 5. Il n'est donc pas surprenant que les Disciples demandent si l'aveuglement que cet homme avoit apporté du ventre de sa mère, n'étoit pas une punition des péchés de ses parens. Mais on ignore ce qu'ils pouvoient avoir dans l'esprit,

eum Discipuli ejus: Rabbi, quis peccavit, hic, aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur?
3. Respondit Jesus:

» ou son père et sa mère, pour qu'il soit né
» aveugle? Ils n'ont point péché, répondit Jé-
» sus, ni lui, ni [1] son père et sa mère, mais

---

lorsqu'ils demandoient si ses propres péchés n'en étoient pas la cause. Croyoient-ils la préexistence des ames, et cette opinion platonicienne avoit-elle passé aux Juifs de la Judée par ceux qu'on appeloit *Stellénistes*, c'est-à-dire, qui vivoient parmi les Grecs? Ou bien, pensoient-ils que Dieu punissoit d'avance les péchés qu'il prévoyoit devoir être commis dans la suite? Ou enfin leur question auroit-elle ce sens que lui donnent quelques Interprètes? Celui-ci n'ayant pas mérité son aveuglement par aucun péché personnel, puisque l'homme ne pèche pas avant qu'il soit né, est-ce donc le péché de ses parens qui en est la cause? On peut choisir entre ces différentes conjectures qui partagent les Docteurs. Deux choses sont certaines : l'une, que les Disciples n'attribuoient pas au péché originel la disgrace de ce pauvre homme; auroient-ils cru que tous les hommes devoient naître aveugles ou privés de quelqu'un de leurs sens? l'autre, qu'ils étoient persuadés qu'il n'y avoit point d'affliction en cette vie qui ne fût la punition de quelque péché; en quoi ils se trompoient, comme on le voit par la réponse du Sauveur.

[1] Ils avoient péché, lui, son père et sa mère; mais aucun de leurs péchés n'étoit la cause de l'aveuglement: c'est ce que signifie la réponse du Sauveur, de laquelle il suit manifestement que toutes les peines de cette vie n'ont pas le péché pour cause, et qu'il y a des afflictions qui ne sont pas des punitions. Telles furent celles de la mère de Dieu, conçue sans péché, préservée de tout péché actuel sans exception, et néanmoins transpercée

» c'est afin que les [1] œuvres de Dieu paroissent » en sa personne. Il faut, pendant qu'il est

Neque hic peccavit, neque parentes ejus : sed ut manifestentur opera Dei in illo.

d'un glaive de douleur ; et sans qu'il soit besoin de citer un si grand exemple, telles sont les douleurs que souffrent les enfans baptisés, avant qu'ils aient pu commettre aucun péché. Elles sont bien les suites du péché originel; mais elles n'en sont plus le châtiment. Elles ne le punissent pas, et, dans eux, elles ne punissent rien, parce qu'il n'y a plus rien à punir; car il n'y a plus rien à punir, s'il n'y a plus rien à expier. Or, c'est le sentiment de l'Église, que dans les petits enfans qui meurent après le baptême, il n'y a plus rien qui retarde leur entrée au ciel. C'est ainsi que s'exprime le Concile de Trente. Elle croit donc qu'il n'y a plus rien dans eux à expier. D'où il suit encore que, supposé qu'il n'y eût pas de péché originel, ces peines auroient pu exister, puisqu'elles se trouvent dans ceux à qui ce péché est entièrement remis quant à la coulpe et quant à la peine.

[1] J. C. nous apprend qu'indépendamment du péché, la manifestation des œuvres de Dieu est une des causes des maux de cette vie. L'épreuve des justes en est une autre. *Parce que vous étiez agréable à Dieu*, dit l'Ange à Tobie, *il a fallu que vous fussiez éprouvé par la tentation*, c'est-à-dire, par l'affliction. On ne voit pas à quoi peuvent servir les souffrances des petits enfans. Mais à qui tous les secrets divins ont-ils été révélés ? Qui sait si Dieu ne leur en tient pas compte, et si, par une miséricorde purement gratuite, il ne glorifie pas davantage ceux en qui il trouve plus que dans les autres, l'image des souffrances de son Fils bien-aimé? Cette conjecture n'est pas tout-à-fait sans fondement. L'Église paroît reconnoître, dans les enfans massacrés pour la

4. Me oportet operari opera ejus, qui misit me, donec dies est : venit nox, quando nemo potest operari.

5. Quamdiu sum in mundo, lux sum mundi.

6. Hæc cùm dixisset, expuit in terram, et fecit lutum ex sputo, et

» jour, que [1] je fasse les œuvres de celui qui » m'a envoyé : la nuit vient où l'on ne peut » rien faire. Tant que je suis au monde, je suis » la lumière du monde. Après ces paroles, il » cracha à terre, et ayant détrempé de la terre » avec sa salive, il en [2] frotta les yeux de

---

cause de la Religion, une sainteté supérieure à celle des autres enfans. Cependant la volonté des premiers n'a pas plus de part à leur martyre, que la volonté des seconds n'en a à leurs souffrances.

[1] J. C. n'a jamais cessé d'agir. Il ne parle ici que des œuvres qu'il devoit faire pendant le temps de sa demeure visible sur la terre. Les paroles suivantes, *la nuit vient où l'on ne peut rien faire*, ces paroles, dis-je, renferment une maxime générale qui est plus pour nous que pour lui. Ce qu'il ajoute, qu'il est *la lumière du monde*, a rapport à l'action qu'il va faire ; et cette action, qui est le rétablissement de la vue corporelle, est la figure de la lumière spirituelle qu'il est venu répandre dans les ames.

[2] Ce moyen étoit plus capable d'ôter la vue que de la rendre. J. C. vouloit montrer que tous les moyens lui étoient égaux, et qu'aucun ne lui étoit nécessaire. Sa salive y est employée pour faire connoître les merveilleuses propriétés de son corps adorable. En la mêlant avec la terre, il nous découvre la main du Créateur, qui, après avoir formé l'homme du limon de la terre, fait servir à la réparation de son ouvrage la même matière qui avoit servi à sa composition. Il envoie l'aveugle au bain de Siloë, pour éprouver sa foi et son obéissance. L'une et l'autre parurent admirablement : car il ne rai-

» l'aveugle, et lui dit : Allez vous [1] laver dans » le bain de Siloë (ce qui signifie Envoyé). » L'aveugle s'en alla donc, se lava, et revint » avec la vue. Or les gens du voisinage, et » ceux qui auparavant lui avoient vu demander l'aumône, disoient : N'est-ce pas là celui » qui se tenoit assis, et qui demandoit l'aumône? Les uns disoient, c'est lui; les autres, » ce n'est pas lui, mais c'est quelqu'un qui lui » ressemble. Pour lui il disoit : C'est moi. Ils » lui dirent donc : Comment les yeux vous » ont-ils été ouverts? Il leur répondit : Cet » homme qui s'appelle Jésus, a détrempé de » la terre, m'en a frotté les yeux, et m'a dit : » Allez au bain de Siloë, et lavez-vous. J'y ai » été, je me suis lavé, et je vois. Où est cet » homme-là, lui dirent-ils? Il répondit : Je ne » sais.

linivit lutum super oculos ejus,
7. Et dixit ei : Vade, lava in natatoriâ Siloë (quod interpretatur Missus). Abiit ergo, et lavit, et venit videns.
8. Itaque vicini, et qui viderant eum priùs, quia mendicus erat, dicebant : Nonne hic est, qui sedebat et mendicabat? Alii dicebant : Quia hic est.
9. Alii autem : Nequaquam, sed similis est ei. Ille verò dicebat : Quia ego sum.
10. Dicebant ergo ei : Quomodo aperti sunt tibi oculi?
11. Respondit : Ille homo, qui dicitur Jesus, lutum fecit, et unxit oculos meos, et dixit mihi : Vade ad natatoria Siloë, et lava. Et abii, et lavi, et video.
12. Et dixerunt ei : Ubi est ille? Ait : Nescio.

---

sonna pas comme avoit fait Naaman, lorsque le Prophète Élisée l'envoya se baigner dans le Jourdain. Il reçut l'ordre, et l'exécuta sur-le-champ, sans y opposer une seule parole.

[1] Dans l'application de la boue sur les yeux, S. Augustin apperçoit l'onction des catéchumènes, et dans le bain, le Baptême et ses effets miraculeux. Tout est mystérieux ici, jusqu'au nom de la fontaine. Il nous apprend que le seul vrai Baptême, celui dont les autres n'ont pu être que la figure, c'est le Baptême de l'*Envoyé* par excellence, c'est-à-dire, de J. C.

» Ils menèrent ensuite aux Pharisiens celui » qui avoit été aveugle. Or c'étoit le jour du » Sabbat que Jésus détrempa ainsi de la terre, » et qu'il ouvrit les yeux de l'aveugle. Les Pha- » risiens lui demandèrent donc à leur tour » comment il avoit vu, et il leur dit : Il m'a mis » de la boue sur les yeux ; je me suis lavé, et » je vois. Quelques-uns des Pharisiens disoient : » Cet homme qui n'observe pas le Sabbat n'est » pas de Dieu. Mais d'autres disoient : Com- » ment un homme pécheur peut-il faire de » tels miracles ? Et ils étoient divisés entre eux. » Ils dirent donc tout de nouveau à l'aveugle : » Et vous, que dites-vous de celui qui vous a » ouvert les yeux ? Il répondit : C'est un Pro- » phète. Mais les Juifs ne voulurent point » croire qu'il eût été aveugle, ni qu'il eût reçu » la vue, jusqu'à ce qu'ils eussent fait venir » son père et sa mère qu'ils interrogèrent. » Est-ce là, dirent-ils, votre fils que vous » dites qui est né aveugle ? Comment donc » voit-il à présent ? Son père et sa mère leur ré- » pondirent : Nous savons bien que c'est notre » fils, et qu'il est né aveugle ; mais nous ne » savons pas comment il voit à présent ; nous » ne savons pas non plus par qui ses yeux » ont été ouverts. Interrogez-le lui-même : il » a assez d'âge pour parler de ce qui le touche. » Son père et sa mère firent cette réponse,

13. Adducunt eum ad Pharisæos, qui cæcus fuerat.
14. Erat autem sabbatum, quando lutum fecit Jesus, et aperuit oculos ejus.
15. Iterum ergo interrogabant eum Pharisæi quomodo vidisset. Ille autem dixit eis : Lutum mihi posuit super oculos, et lavi, et video.
16. Dicebant ergo ex Pharisæis quidam : Non est hic homo a Deo, qui sabbatum non custodit. Alii autem dicebant : Quomodo potest homo peccator hæc signa facere ? Et schisma erat inter eos.
17. Dicunt ergo cæco iterum : Tu quid dicis de illo, qui aperuit oculos tuos ? Ille autem dixit : Quia Propheta est.
18. Non crediderunt ergo Judæi de illo, quia cæcus fuisset, et vidisset, donec vocaverunt parentes ejus qui viderat :
19. Et interrogaverunt eos, dicentes : Hic est filius vester, quem vos dicitis quia cæcus natus est ? Quomodo ergo nunc videt ?
20. Responderunt eis parentes ejus, et dixerunt : Scimus quia hic est filius noster, et quia cæcus natus est :
21. Quomodo autem nunc videat, nescimus : aut quis ejus aperuit oculos, nos nescimus : ipsum interrogate : ætatem habet, ipse de se loquatur.
22. Hæc dixerunt parentes ejus, quoniam

» parce qu'ils craignoient les Juifs ; car les Juifs » étoient déjà convenus entre eux que si quelqu'un reconnoissoit Jésus pour le Christ, on » le mettroit hors *de la* synagogue : c'est pour » cela que son père et sa mère dirent : Il a » assez d'âge, interrogez-le.

» Les Juifs donc firent venir pour la seconde » fois celui qui avoit été aveugle, et lui dirent : » Rendez gloire à Dieu. Nous savons que cet » homme est un pécheur. Je ne sais pas, leur » dit-il, si c'est un pécheur. Je sais seulement » que j'étois aveugle, et qu'à présent je vois. » Sur celà, ils lui dirent : Que vous a-t-il fait ? » Comment vous a-t-il ouvert les yeux ? Il leur » repartit : Je vous l'ai déjà dit, et vous l'avez » entendu. D'où vient que vous voulez l'entendre une seconde fois ? Avez-vous aussi » envie, vous autres, d'être de ses disciples ? » Alors ils lui dirent en le maudissant : Sois-le » toi-même son disciple : pour nous, nous » sommes disciples de Moïse. Nous savons que » Dieu a parlé à Moïse : mais pour celui-ci, » nous ne savons pas d'où il est. L'homme » leur répondit : C'est une chose admirable » que vous ne sachiez pas d'où il est, et qu'il » ait ouvert mes yeux. Or nous savons que » Dieu [1] n'exauce point les pécheurs. Mais si

timebant Judæos : jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret.

23. Propterea parentes ejus dixerunt : Quia ætatem habet, ipsum interrogate.

24. Vocaverunt ergo rursum hominem qui fuerat cæcus, et dixerunt ei : Da gloriam Deo. Nos scimus quia hic homo peccator est.

25. Dixit ergo eis ille : Si peccator est, nescio ; unum scio, quia cæcus cùm essem, modò video.

26. Dixerunt ergo illi : Quid fecit tibi ? Quomodo aperuit tibi oculos ?

27. Respondit eis : Dixi vobis jam, et audistis : quid iterum vultis audire ? Numquid et vos vultis discipuli ejus fieri ?

28. Maledixerunt ergo ei, et dixerunt : Tu discipulus illius sis : nos autem Moysi discipuli sumus.

29. Nos scimus quia Moysi locutus est Deus : hunc autem nescimus unde sit.

30. Respondit ille homo, et dixit eis : In hoc enim mirabile est, quia vos nescitis unde sit, et aperuit meos oculos :

31. Scimus autem quia peccatores Deus non audit : sed si quis Dei

---

[1] Dieu peut exaucer les pécheurs, lors même qu'ils lui demandent des miracles. *Plusieurs me diront en ce*

cultor est et voluntatem ejus facit, hunc exaudit.
32. A seculo non est auditum, quia quis aperuit oculos cæci nati.
33. Nisi esset hic a Deo, non poterat facere quidquam.
34. Responderunt, et dixerunt ei : In peccatis natus es totus, et tu doces nos? Et ejecerunt eum foras.
35. Audivit Jesus quia ejecerunt eum foras : et cùm invenisset eum, dixit ei : Tu credis in Filium Dei?
36. Respondit ille, et dixit : Quis est, Domine, ut credam in eum?

» quelqu'un honore Dieu, et fait sa volonté, » c'est celui-là qu'il exauce. Depuis que le » monde existe, on n'a point entendu dire que » personne ait ouvert les yeux à un aveugle » né. Si celui-ci ne venoit de Dieu, il ne pour- » roit rien faire de pareil. Ils lui répondirent : » Tu n'es que péché dès ta naissance, et tu » nous fais des leçons? Et ils le mirent dehors. » Jésus apprit qu'ils l'avoient mis dehors, et » l'ayant rencontré, il lui dit : Croyez-vous » au Fils de Dieu? Il répondit : Qui est-il, Sei- » gneur, afin que je croie en lui? Vous l'avez

---

jour-là : Seigneur.... n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en votre nom? Alors je leur ferai cette déclaration : Je ne vous ai jamais connu : retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité. La proposition de l'aveugle n'étoit donc pas tout-à-fait sans exception. Cependant elle a une vérité générale qui suffit pour qu'elle ait pu passer en proverbe; et si l'on veut ne l'entendre que des miracles, on peut dire que lorsque l'aveugle parloit, elle étoit vraie dans toute son étendue, puisque, dans l'ancien Testament, on ne trouve aucun miracle qui ait été fait par quelqu'un qui ne fût pas reconnu pour un homme juste et saint. Ceux que Dieu a faits depuis par le ministère d'hommes vicieux, outre qu'ils ont été rares, prouvoient bien la sainteté de la doctrine qu'ils prêchoient, et non celle du Prédicateur.

Généralement parlant, des miracles opérés en confirmation de la foi, sont une forte présomption de la sainteté de celui qui les fait; mais ils n'en sont pas une preuve infaillible.

» vu, lui dit Jésus, et c'est lui-même qui vous » parle. Je crois, Seigneur, dit-il alors; et se » jetant à ses pieds, il l'adora ».

37. Et dixit ei Jesus: Et vidisti eum, et qui loquitur tecum, ipse est.
38. At ille ait: Credo, Domine: et procidens adoravit eum.

La foi de cet homme, comparée à l'incrédulité des autres, donna occasion au Sauveur d'annoncer deux prodiges dont le premier devoit être le fruit de sa mission, et le second devoit en être la suite. « Je suis venu, dit-il, » en ce monde, pour exercer un [1] jugement, » afin que ceux qui ne voient pas, voient, » et [2] que ceux qui voient deviennent aveu- » gles ». Ces paroles faisoient allusion au mi-

39. Et dixit Jesus: In judicium ego in hunc mundum veni, ut qui non vident, videant; et qui vident, cæci fiant.

---

[1] On appelle aussi jugemens de Dieu, certaines conduites de sa providence, dont le secret ne nous est pas révélé. C'est de ces jugemens qu'on dit ordinairement qu'il faut les adorer sans chercher à les comprendre. S. Paul en parloit lorsqu'il disoit que les *jugemens* de Dieu sont incompréhensibles, et que ses voies sont impénétrables. *Rom.* 11.

[2] Ce n'est pas à dire que leur aveuglement ait été une des fins de la venue de J. C.; mais, comme on l'a déjà dit, il en fut la suite. C'est tout ce que signifie à cet égard la particule *afin que*, qui, dans l'usage de la langue sainte, ne veut dire souvent rien de plus, sinon qu'une chose a été l'occasion d'une autre, ou seulement qu'elle l'a précédée. Si la lumière imparfaite de la loi étoit un moyen de parvenir à la connoissance de l'Evangile, on peut dire en un sens qu'elle y étoit aussi un obstacle. On croit voir tout, lorsqu'on voit la moitié des choses, et comme ce que l'on tient est bon, ce qui est meilleur,

racle qu'il venoit de faire. Mais la vision et l'aveuglement qu'elles expriment devoient s'entendre dans le sens spirituel. En effet, ce fut ainsi qu'elles furent prises; car « quelques-uns » des Pharisiens qui étoient avec lui, l'ayant » entendu, lui dirent : Sommes-nous aussi des » aveugles, nous autres? Si vous étiez des aveu» gles, leur dit Jésus, vous seriez sans péché; » mais à présent que vous dites, nous voyons » clair, votre péché demeure » sans excuse.

40. Et audierunt quidam ex Pharisæis, qui cum ipso erant, et dixerunt ei : Numquid et nos cæci sumus?

41. Dixit eis Jesus : Si cæci essetis, non haberetis peccatum. Nunc verò dicitis : Quia videmus; peccatum vestrum manet.

Ce péché est celui d'incrédulité, excusable dans ceux qui n'ont aucune des connoissances nécessaires pour croire, mais inexcusable lors-

---

et ce qui le perfectionne est rejeté comme s'il le détruisoit. C'est ce qui arriva aux Pharisiens, et ce qui les rendit aveugles d'éclairés qu'ils étoient. Par la raison des contraires, les absurdités du paganisme ne servirent pas peu à la conversion des Gentils. Livrés à des erreurs si palpables, ils ne crurent pas tenir la vérité, ni voir le jour dans des ténèbres si profondes. C'est ce qui fit que, lorsque la lumière de l'Evangile vint à paroître, ces aveugles, bien convaincus de leur aveuglement, ouvrirent les yeux, et ils furent illuminés.

Le Mahométan sera toujours plus difficile à convertir que l'Idolâtre, et le Juif que le Mahométan, parce que celui-ci reconnoît un seul Dieu, et que le Juif a de plus une révélation.

L'incrédulité paroît être le fruit naturel des lumières mêlées d'ombres et de la science imparfaite; et notre siècle n'est peut-être si fécond en incrédules, que parce qu'il est plus qu'aucun autre le siècle des demi-savans.

qu'on a des lumières suffisantes pour arriver au plein jour de la foi, supposé qu'on voulût en faire usage. Tels étoient les Pharisiens qui avoient dans la science des écritures ce qui devoit les amener à la connoissance du vrai Messie, s'ils l'avoient cherché avec un cœur droit; et déclarer, comme ils faisoient, qu'ils avoient ces lumières, c'étoit confesser équivalemment qu'ils ne péchoient point par ignorance, et que, s'ils ne voyoient pas, c'étoit parce qu'ils ne vouloient pas voir.

Tout le monde convient que ce qui suit fut prononcé par J. C. immédiatement après ce qui précède. Cependant on n'apperçoit pas distinctement le rapport de l'un à l'autre. Entre plusieurs façons de l'expliquer, voici celle qui a paru la plus satisfaisante. Le Sauveur venoit de recevoir l'aveugle né que les Pharisiens avoient chassé de la synagogue. Ceux-ci ne doutoient pas que, par cette espèce d'excommunication, ils ne l'eussent retranché de la société des enfans de Dieu. C'étoit précisément le contraire. Admis par J. C., il venoit d'y entrer, parce que J. C. seul en est la porte. Les Pharisiens, qui refusoient d'entrer par cette porte unique de la bergerie du Seigneur, ne pouvoient donc plus faire partie du troupeau; c'est ce qu'il est aisé de conclure. Encore moins pouvoient-ils en être les pasteurs,

pour ceux qui devoient se la faire dans le mauvais sens. « C'est pourquoi il leur ajouta : En » vérité, en vérité je vous le dis : je suis la » porte de la bergerie. Tous ceux qui sont venus sont des larrons et des voleurs, et les » brebis ne les ont pas écoutés. Je suis la porte. » Si quelqu'un entre par moi, il se sauvera: » Il entrera, il sortira, et il trouvera des » pâturages. Le larron ne vient que pour voler, pour égorger, et pour faire du dégât. » Mais moi, je suis venu, afin que *les brebis* » aient la vie, et qu'elles l'aient plus abon» damment ».

7. Dixit ergo eis iterum Jesus : Amen, amen dico vobis, quia ego sum ostium ovium.
8. Omnes quotquot venerunt, fures sunt et latrones, et non audierunt eos oves.
9. Ego sum ostium. Per me si quis introierit, salvabitur : et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet.
10. Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat. Ego veni ut vitam habeant, et abundantiùs habeant.

Ces dernières paroles conduisent naturellement à une autre figure sous laquelle le Sauveur va se représenter encore. Celle-ci, plus tendre que la première, est peut-être l'image la plus touchante que lui-même ait pu nous donner de sa charité envers les hommes. Il continue donc ainsi : « C'est moi qui suis le » bon pasteur. Le bon pasteur donne sa vie » pour ses brebis; mais le mercenaire, celui » qui n'est point le pasteur, et à qui les brebis » n'appartiennent pas, voyant venir le loup, » abandonne les brebis, et s'enfuit. Cependant » le loup les enlève et les disperse. Or le merce» naire s'enfuit, parce que c'est un mercenaire, » et qu'il ne se met pas en peine des brebis. » C'est moi qui suis le bon pasteur : je con-

11. Ego sum pastor bonus. Bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.
12. Mercenarius autem, et qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem, et dimittit oves, et fugit : et lupus rapit et dispergit oves :
13. Mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, et non pertinet ad eum de ovibus.
14. Ego sum pastor bonus : et cognosco

meas, et cognoscunt me meæ.
15. Sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem: et animam meam pono pro ovibus meis.
16. Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili: et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus pastor.

» nois mes brebis, et mes brebis me connois- » sent, comme mon Père me connoît, et que » je connois mon Père, et je donne ma vie » pour mes brebis. J'ai encore d'autres brebis » qui ne sont point de cette bergerie. Il faut » aussi que je les amène. Elles entendront ma » voix, et il n'y aura plus qu'une seule ber- » gerie et un seul pasteur ».

Vit-on jamais une charité plus tendre et un amour plus généreux? Mais, au lieu de l'admiration et de la reconnoissance qui leur sont dues, qui sait si ces ames mercenaires ne trouvoient pas de la simplicité et de la folie dans cet héroïque désintéressement qui va jusqu'à sacrifier sa vie pour les autres? Il pouvoit arriver encore que sa mort, qui devoit être violente, ne parût pas être volontaire, et que le monde ne fût pas bien persuadé qu'il eût donné pour ses brebis une vie qu'on lui auroit arrachée par force. Pour prévenir ces deux erreurs, il déclare deux choses : l'une, qu'en mourant il accomplira les volontés de son Père, toujours dictées par une sagesse infinie ; l'autre, qu'il est maître de quitter, ou de ne pas quitter la vie à son gré, et de la reprendre après l'avoir quittée ; ce qui prouve la parfaite liberté de son sacrifice, et ce qui met dans le plus beau jour la bonté immense du Père qui livre son Fils unique, et celle du Fils qui se

livre lui-même pour de malheureuses créatures de qui il n'avoit rien à attendre, et à qui il ne devoit que des châtimens. Il conclut donc par ces paroles : « C'est pour cela que » mon Père m'aime, parce que je donne ma » vie pour la reprendre. Personne ne me l'ôte ; » mais je la donne de moi-même. Il est en » mon pouvoir de la donner, et il est en mon » pouvoir de la reprendre. Tel est l'ordre que » j'ai reçu de mon Père.

» Les Juifs furent encore divisés à l'occasion » de ce discours. Plusieurs d'entre eux disoient : » C'est un démoniaque, et il est hors de son » bon sens : pourquoi l'écoutez-vous? D'au- » tres disoient : Ce n'est pas là le discours d'un » démoniaque. Est-ce que le démon peut ou- » vrir les yeux des aveugles »?

17. Propterea me diligit Pater, quia ego pono animam meam, ut iterum sumam eam.
18. Nemo tollit eam a me : sed ego pono eam a me ipso, et potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterum sumendi eam : hoc mandatum accepi a Patre meo.

19. Dissensio iterum facta est inter Judæos propter sermones hos.
20. Dicebant autem multi ex ipsis : Dæmonium habet et insanit : quid eum auditis?
21. Alii dicebant : Hæc verba non sunt dæmonium habentis : numquid dæmonium potest cæcorum oculos aperire?

CHAPITRE II.

Élection, mission et instruction des soixante-douze Disciples. — Leur retour. — Noms écrits dans le ciel. — Heureux les yeux qui ont vu Jésus-Christ! son joug est doux, et son fardeau est léger. — Amour de Dieu et du prochain. — Bon Samaritain. — Marthe et Marie.

On croit communément que Jésus partit alors de Jérusalem pour retourner en Galilée. Soit avant son départ, soit après son arrivée, car on ne trouve rien qui le décide, ni si ce fut pour la Judée ou pour la Galilée, qu'étoit destinée la nouvelle mission qu'il fit faire en ce temps-là, de quelque manière que ce soit, il est écrit « qu'après cela le Seigneur choisit » soixante et douze autres Disciples, et *qu'il* » les envoya deux à deux devant lui dans toutes » les villes et dans tous les lieux où lui-même [1].

L. 10. v. 1. Post hæc autem designavit Dominus, et alios septuaginta duos, et misit illos binos ante faciem suam in omnem civitatem et locum, quò erat ipse venturus.

[1] Il devoit bientôt les suivre en personne. A présent il les suit encore, mais par sa grace. Car dans la conduite ordinaire de Dieu, la prédication, dit S. Grégoire, marche devant, et le Seigneur vient habiter dans nos ames après que la parole sainte lui a préparé les voies. Ainsi tous les Prédicateurs peuvent être appelés les précurseurs de J. C.

» devoit aller. Et il leur disoit » comme il avoit dit aux Apôtres lorsqu'il les avoit envoyés exercer le même ministère : « A la vérité la » moisson est grande; mais le nombre des ou- » vriers est petit. Priez donc le maître de la » moisson d'envoyer des ouvriers à sa mois- » son. Allez, *ajouta-t-il encore*, voici que je » vous envoie comme des agneaux au milieu » des loups. Ne portez avec vous ni bourse, » ni sac, ni souliers, et sur le chemin [1] ne » saluez personne. En quelque maison que » vous entriez, commencez par dire : La paix » soit sur cette maison; et s'il y a là un enfant » de paix, votre paix s'arrêtera sur lui, sinon » elle reviendra à vous. Demeurez, au reste, » dans la même maison, buvant et mangeant » de ce qui s'y trouve : car l'ouvrier mérite » sa récompense. Ne passez point d'une mai- » son à une autre; et en quelque ville que

2. Et dicebat illis:
Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.
3. Ite : ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.
4. Nolite portare sacculum, neque peram, neque calceamenta, et neminem per viam salutaveritis.
5. In quamcumque domum intraveritis, primùm dicite : Pax huic domui :
6. Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra : sin autem, ad vos revertetur.
7. In eadem autem domo manete, edentes et bibentes quæ apud illos sunt : dignus est enim operarius mercede suâ. Nolite transire de domo in domum.
8. Et in quamcumque civitatem intraveritis,

[1] Ce discours du Sauveur n'est que la répétition de la première partie de celui qu'il fit aux Apôtres, *pag.* 319 *et suiv., tom. I,* où l'on renvoie pour les éclaircissemens. Il y a cependant de légères différences. Ces mots, par exemple : *ne saluez personne,* ne se trouvent que dans celui-ci. Ils n'interdisent que les civilités qui pourroient causer un retardement considérable, et non le salut donné en passant et sans s'arrêter. C'est comme si nous disions : si vous rencontrez quelqu'un de connoissance, ne vous arrêtez pas à faire de longs complimens.

et susceperint vos, manducate quæ apponuntur vobis :
9. Et curate infirmos, qui in illa sunt, et dicite illis : Appropinquavit in vos regnum Dei.
10. In quamcumque autem civitatem intraveritis, et non susceperint vos, exeuntes in plateas ejus, dicite :
11. Etiam pulverem,

» vous entriez, si on vous y reçoit, [1] mangez » de ce qu'on vous servira. Guérissez les ma» lades qui y seront, et dites-leur : Le royaume » de Dieu est proche de vous. Mais, en quel» que ville que vous entriez, si on ne vous y » reçoit point, allez dans les rues, et dites : » Nous secouons contre vous jusqu'à [2] la pous-

---

[1] Un de nos beaux esprits, que la Religion ne comptera jamais parmi ses panégyristes, a dit pourtant que le christianisme est plein de bon sens. Il a bien dit, s'il n'a pas cru avoir fait une découverte. Pour appliquer ce mot, rien n'est plus raisonnable que cet ordre donné aux Disciples : *Mangez de ce qu'on vous servira.* S'il est bon, mangez-le avec actions de graces; s'il ne l'est pas, avec résignation. Il seroit de mauvais exemple qu'un Apôtre parût délicat sur la nourriture; mais en supposant qu'il demeure dans les bornes de la sobriété, il y auroit du scrupule à refuser, comme trop délicates, les viandes qu'on lui sert. L'apostolat est comme la guerre, où l'on est tantôt bien, et tantôt mal. Il faut savoir, comme S. Paul, y profiter de l'abondance, et y souffrir la disette. Un jour répare l'autre, et sert à conserver les forces nécessaires pour supporter les travaux pénibles du ministère. Une raison de plus, c'est qu'en s'abstenant de toucher aux mets présentés, on contristeroit les hôtes charitables qui se font un devoir de religion de traiter de leur mieux ceux qui la prêchent avec tant de sueurs et de fatigues. Je ne sais si cette raison seule n'auroit pas suffi pour empêcher Jésus de jeûner à la table de Marthe et de Marie.

[2] Ailleurs, *tom. I, pag.* 322, *note* [2], cette poussière est secouée pour servir de témoignage contre les habi-

» sière qui nous est demeurée de votre ville.
» Sachez néanmoins, *devez-vous leur dire en-*
» *core en les quittant :* Sachez que le royaume
» de Dieu est proche. Je vous déclare qu'au
» dernier jour, Sodome sera traitée moins
» rigoureusement que cette ville-là.

qui adhæsit nobis de civitate vestra, extergimus in vos : tamen hoc scitote, quia appropinquavit regnum Dei.

12. Dico vobis, quia Sodomis in die illa remissius erit, quàm illi civitati.

» Alors il commença à reprocher aux villes
» où il avoit fait plusieurs miracles, qu'elles
» n'avoient point fait pénitence. Malheur à
» toi, Corozaïn! malheur à toi, Bethsaïde! car
» si les miracles qui ont été faits chez vous
» avoient été faits dans [1] Tyr et dans Sidon, il
» y a long-temps qu'elles auroient fait péni-
» tence dans le sac et dans la cendre. Mais
» aussi je vous dis qu'au jour du jugement,
» il y aura moins de rigueur pour Tyr et pour

Matth. 11. v. 20. Tunc cœpit exprobrare civitatibus, in quibus factæ sunt plurimæ virtutes ejus, quia non egissent pœnitentiam.

21. Væ tibi, Corozaïn; væ tibi, Bethsaida: quia si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere pœnitentiam egissent.

22. Verumtamen dico vobis : Tyro et Sidoni remissius erit in die judicii, quàm vobis.

---

tans; ici c'est en signe de détestation. En la secouant, les Disciples leur déclarent qu'ils ne veulent rien emporter de leur ville maudite, de peur que la malédiction qu'elle s'est attirée, ne demeure attachée à la poussière même qu'ils en emporteroient, et ne les suive jusques hors de ses limites.

[1] Pourquoi J. C. n'a-t-il pas accordé à ceux qui en auroient profité, ces graces abondantes qu'il prodiguoit à ceux qui en ont abusé? C'est ici un de ces jugemens de Dieu, dont il faut adorer la profondeur sans chercher à la pénétrer. Ce que l'on doit croire, c'est, 1°. que les habitans de Tyr et de Sidon n'étoient pas prédestinés, puisque Dieu ne leur a pas donné les graces qui les auroient certainement sauvés. 2°. Quoiqu'ils n'aient

23. Et tu, Capharnaüm, numquid usque in cœlum exaltaberis? usque in infernum descendes, quia, si in Sodomis factæ fuissent virtutes, quæ factæ sunt in te, fortè mansissent usque in hanc diem.

» Sidon, que pour vous. Et toi, Capharnaüm, » est-ce que tu t'éleveras jusqu'au ciel? Tu » seras abîmée jusqu'aux enfers. Car, si les mi- » racles qui ont été faits chez toi, avoient été » faits dans Sodome, peut-être subsisteroit- » elle encore aujourd'hui ». La raison de ces différens traitemens se trouve dans les paroles suivantes que le Sauveur adresse aux Disciples:

L. 10. v. 16. Qui vos audit, me audit: et qui vos spernit, me spernit. Qui autem me spernit, spernit eum, qui misit me.

« Celui, leur dit-il, qui vous écoute, m'écoute: » celui qui vous méprise, me méprise: et ce- » lui qui me méprise, méprise celui qui m'a » envoyé »; paroles qui nous apprennent que mépriser Dieu dans la personne de ses envoyés, c'est le plus grand de tous les crimes, puisque c'est celui de tous qui sera le plus rigoureusement puni.

---

pas eu ces graces, dont l'effet est certain, qu'ils seront cependant justement condamnés, parce qu'ils auront eu les secours nécessaires et suffisans pour s'abstenir des crimes qui seront le juste sujet de leur condamnation. 3°. Que ceux qui auront eu des secours surabondans, seront jugés avec plus de rigueur que ceux qui n'en auront eu que de suffisans; que l'enfer du Chrétien sera donc plus rigoureux que celui de l'Idolâtre; et en général, que les crimes commis en feront moins la différence que les graces méprisées ou rejetées, puisqu'avec de plus grands crimes, tels que furent ceux de Sodome, et avec de moindres graces, on sera moins sévèrement puni qu'avec de moindres crimes et de plus grandes graces.

« Or les soixante et douze revinrent tout » joyeux *des succès de leur mission*. Seigneur, » disoient-ils, les démons mêmes nous sont » assujétis par la vertu de votre nom. Jésus » leur dit : Je voyois Satan tomber du ciel » comme un éclair ». On ne convient pas du sens de cette mystérieuse parole : veut-elle dire que lorsque les Disciples chassoient les démons par la vertu du nom de Jésus, le Sauveur voyoit le chef des légions infernales tomber de la région supérieure de l'air, d'où il exerçoit sa tyrannie sur le genre humain? Ou bien se rappeloit-il en ce moment celui de la première chute de Lucifer, lorsqu'en punition de sa révolte, cet esprit superbe fut précipité du haut des cieux au fond de l'abîme? Si, de ces deux sens, le premier paroît le plus naturel, le second n'est pas sans vraisemblance; car, quoique les Disciples reconnussent qu'ils n'avoient rien fait qu'au nom de leur Maître, et qu'ils lui rapportassent la gloire de leurs succès, ils pouvoient cependant en concevoir une secrète complaisance. En reconnoissant que l'on n'est que l'instrument de Dieu, on peut s'enorgueillir encore d'avoir été préféré au reste des humains pour servir d'instrument à de grandes choses. Ainsi, soit que ce fût pour réprimer l'orgueil naissant des Disciples, ou seulement pour le prévenir, l'exemple de

17. Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio, dicentes: Domine, etiam dæmonia subjiciuntur nobis in nomine tuo.
18. Et ait illis : Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo cadentem.

Satan ne pouvoit venir ici que fort à propos. Ce qui suit ne paroît pas s'écarter de cette explication. « Voilà, *continue le Sauveur*, que » je vous ai donné le pouvoir de marcher sur » les serpens, et sur les scorpions, et sur » toutes [1] les forces de l'ennemi, sans en rece» voir aucun mal. Cependant ne vous réjouis» sez pas de ce que les démons vous sont sou» mis; mais [2] réjouissez-vous de ce que vos » noms sont écrits [3] au ciel ».

19. Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes et scorpiones, et super omnem virtutem inimici : et nihil vobis nocebit.

20. Verumtamen in hoc nolite gaudere, quia spiritus vobis subjiciuntur; gaudete autem, quòd nomina vestra scripta sunt in cœlis.

---

[1] Les serpens et les scorpions sont appelés *les forces de l'ennemi*, parce que tout ce qui est malfaisant dans la nature sert d'instrument au démon pour nuire aux hommes.

[2] Réjouissez-vous davantage de ce qui est solide que de ce qui est éclatant, de ce qui est durable, que de ce qui est passager, de ce qui rend agréable à Dieu, que de ce qui fait paroître grand aux yeux des hommes. Le moindre degré de vertu vaut mieux que le pouvoir de ressusciter les morts.

[3] Les noms peuvent être écrits au ciel, ou par la prédestination, ou par la justice actuelle. Ecrits de la première manière, ils y demeureront toujours, parce que les décrets absolus de Dieu sont immuables. De la seconde manière, ils peuvent être effacés, parce que l'homme peut perdre la justice qui lui donnoit droit au royaume du ciel. Or, de laquelle de ces deux manières J. C. dit-il aux Disciples que leurs noms sont écrits dans le ciel? C'est ce que l'on ignore; et le Sauveur ne s'étant pas expliqué davantage, il y auroit de la témérité à prononcer affirmativement pour l'une ou pour l'autre. Le

Le meilleur de tous les Maîtres ne pouvoit pas être insensible aux progrès que faisoient ses chers Disciples dans la connoissance des choses du ciel. « A l'heure même, Jésus tres- » saillit de joie dans un mouvement du Saint- » Esprit, et il dit : Je vous bénis, mon Père, » Seigneur du ciel et de la terre, de ce que » vous avez caché ces choses aux savans et aux

21. In ipsa hora exultavit Spiritu Sancto, et dixit : Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quòd abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis.

---

plus probable, c'est qu'il leur apprend seulement que leurs noms sont écrits au ciel à titre de justice. S'il leur avoit déclaré qu'ils étoient prédestinés, cette faveur, une des plus grandes que Dieu puisse faire en ce monde, auroit été accordée aux Disciples, et refusée aux Apôtres, ce qui n'est pas à présumer. Il est bien vrai que ceux-ci étoient confirmés en grace, et que leur prédestination étoit certaine; mais ils n'en avoient pas la certitude, et ils croyoient toujours qu'ils pouvoient pécher et se perdre. Nous en avons la preuve dans S. Paul. On ne peut pas douter raisonnablement qu'il ne l'eût eue aussi cette précieuse assurance, si elle avoit été donnée aux autres Apôtres. Cependant il dit : *Je châtie mon corps, et je le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché les autres, je ne sois peut-être réprouvé moi-même.* Un homme assuré de sa prédestination auroit-il pu tenir un pareil langage?

Celui qui aura vaincu, dit J. C. dans l'Apocalypse, 3, 5, *je n'effacerai pas son nom du livre de vie.* Cette façon de parler ne semble-t-elle pas dire que des noms écrits dans le livre de vie peuvent encore être effacés, et confirmer l'explication que nous avons déjà dit être la plus probable?

» sages, et que vous les [1] avez révélées aux
Etiam, Pater: quoniam sic placuit ante te. » *simples* et aux petits. Oui, mon Père, *vous* » *l'avez fait*, parce qu'il vous a [2] plu que cela » fût ainsi ».

Jésus parla de la sorte, afin que les Disciples qui recevoient immédiatement de lui cette révélation, n'ignorassent pas que son Père en étoit la source, et, par cette raison, le dernier terme de leur reconnoissance. Mais cette vérité ne devoit pas en couvrir une autre; c'est que le Fils en dispose comme le Père, et qu'en

---

[1] S. Chrysostôme remarque judicieusement que J. C. ne loue pas son Père de ce que ces choses sont cachées aux sages, mais de ce qu'elles sont révélées aux simples. C'est comme s'il disoit : Je vous bénis, mon Père, de ce que vous avez révélé aux simples ces mystères que vous avez *laissé ignorer* aux sages. *Cacher* ne signifie ici rien de plus; dans ce sens, ils ont été cachés aux sages qui n'ont pas voulu les voir, et révélés aux simples qui ne l'ont voulu que parce que Dieu leur en a donné la volonté. C'est justice à l'égard des premiers; à l'égard des seconds, c'est pure miséricorde. *La lumière s'est levée au milieu des ténèbres pour ceux qui sont droits.* Ceux qui ne le sont pas ne l'ont pas apperçue. Il a paru par les uns et par les autres, que le Seigneur *est miséricordieux et juste*. Ps. 111.

[2] Dieu se doit à lui-même d'aimer tous ses ouvrages. *Vous aimez tout ce qui existe, et vous ne haïssez rien de ce que vous avez fait.* Sap. 11. 25. Mais il ne doit à personne les prédilections et les graces de choix, dont il ne faut pas chercher d'autre cause que son bon plaisir,

la communiquant toujours selon les vues et les desirs du Père ; il la communique cependant avec une égale indépendance, puisqu'il n'en fait part qu'à ceux qu'il lui plaît d'en éclairer. De si grandes choses sont renfermées dans ces courtes paroles : « Tout m'a été remis » entre les mains par mon Père, et nul ne sait » qui est le Fils, que le Père, ni qui est le Père, » que le Fils, et celui à qui le Fils voudra bien » le révéler.

22. Omnia mihi tradita sunt à Patre meo. Et nemo scit quis sit Filius, nisi Pater : et quis sit Pater, nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare.

» Alors, se tournant vers ses Disciples, il *leur* » dit, » comme il avoit fait aux Apôtres lorsqu'il leur expliquoit les mystères du royaume de Dieu : « Heureux les yeux qui voient ce » que vous voyez ! Car je vous assure que beau- » coup de Prophètes et de Rois ont desiré voir » ce que vous voyez, et ne l'ont pas vu, et » entendre ce que vous entendez, et ne l'ont » pas entendu ».

23. Et conversus ad Discípulos suos, dixit :

Beati oculi, qui vident quæ vos videtis.

24. Dico enim vobis, quòd multi Prophetæ et Reges voluerunt videre quæ vos videtis, et non viderunt : et audire quæ auditis, et non audierunt.

Puis, adressant la parole au peuple qui accouroit en foule pour l'entendre : « Venez, *disoit* » *ce charitable Sauveur*, venez tous à moi, » vous qui avez de la peine, et qui êtes char- » gés, et je vous soulagerai. Mettez mon joug » sur vous, et apprenez [1] de moi que je suis

Matth. 11. v. 28. Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.

29. Tollite jugum meum super vos, et discite a me, quia mitis

[1] Et vous verrez à l'essai, que je ne suis pas un maître dur et hautain, comme le sont ordinairement ceux de la terre, mais que je suis un maître plein de douceur et d'affabilité. Tel est le sens littéral de ces paroles. Mais il

sum, et humilis corde: et invenietis requiem animabus vestris.
30. Jugum enim meum suave est, et onus meum leve.

» doux et humble de cœur, et vous trouverez » le repos de vos ames : car mon joug est doux, » et mon fardeau est léger ».

Vers ce temps-là, et il y a bien de l'apparence que ceci se passa dans une synagogue,

L. 10. v. 25. Et ecce quidam Legisperitus surrexit tentans illum, et dicens : Magister, quid faciendo vitam æternam possidebo?
26. At ille dixit ad eum : In lege quid scriptum est? quomodo legis?
27. Ille respondens

« un Docteur de la loi se leva à dessein de sonder Jésus. Maître, lui dit-il, que ferai-je » pour posséder la vie éternelle ? Jésus lui » répondit : Qu'y a-t-il d'écrit dans la loi? Que » lisez-vous? Il repartit : Vous aimerez le Sei- » gneur votre Dieu de [1] tout votre cœur, de

est si évident d'ailleurs que J. C. nous enseigne, par ses exemples, à être doux et humbles de cœur, et l'expérience a si bien appris que ce n'est que dans la pratique de ces vertus que se trouve la paix de l'ame, qu'il n'est pas surprenant que l'on se serve ordinairement de ce texte pour exprimer ces deux vérités.

[1] Aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, de toutes ses forces et de tout son esprit, c'est donner à Dieu toutes ses affections, toutes ses sensibilités, toutes ses œuvres, et toutes ses pensées; c'est, en un mot, aimer Dieu parfaitement. Cette perfection n'est pas de cette vie, où l'or de la charité n'est jamais sans alliage, et ce n'est que dans le ciel que le précepte a son entier accomplissement. Cependant, comme la perfection en fait partie, l'obligation de cette vie est d'y tendre sans cesse, et de travailler à augmenter notre amour jusqu'à ce qu'il occupe tout notre esprit, qu'il remplisse tout notre cœur, et qu'il épuise toutes nos forces. L'Être infiniment aimable doit être infiniment aimé. Dieu seul peut à cet égard s'acquitter envers lui-même. Mais la créature, incapable

» toute votre ame, de toutes vos forces et de » tout votre esprit, et votre prochain [1] comme » vous-même. Vous avez bien répondu, lui » dit Jésus : faites cela, et vous vivrez ».

dixit : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex omnibus viribus tuis, et ex omni mente tua : et proximum tuum sicut teipsum.

28. Dixit que illi : Rectè respondisti : hoc fac, et vives.

En donnant lui-même la réponse à sa question, le Docteur de la loi faisoit voir assez clairement qu'il ne l'avoit pas faite à dessein de s'instruire. Lorsqu'on veut apprendre, l'on ne demande pas ce qu'on sait déjà. Il avoit donc quelqu'autre intention qui ne pouvoit être que mauvaise. On avoit droit au moins de l'en soupçonner. C'est de quoi, « voulant » se justifier, » il fit une autre question plus

29. Ille autem volens justificare seipsum,

d'un amour infini, doit au moins aimer Dieu sans mesure, et sans autres bornes que celles que Dieu a données à sa capacité d'aimer. C'est ce que signifie cette parole de S. Bernard, qui renferme un sens très-exact : *La mesure d'aimer Dieu, c'est de l'aimer sans mesure.*

Croire que l'on aime Dieu autant qu'il mérite d'être aimé, c'est ne pas connoître Dieu; et croire qu'on l'aime autant qu'on peut l'aimer, c'est ne pas se connoître soi-même.

[1] Et non autant que soi-même ; car on a droit à la préférence, et, dans certaines circonstances, on est obligé de se la donner. Par exemple, on est dans l'obligation de préférer son salut au salut de quiconque, et même au salut du monde entier. Mais on est obligé de sacrifier jusqu'à sa propra vie, s'il le faut, au salut éternel d'un seul homme. Ceux qui demandent si l'on doit sacrifier sa perfection au salut du prochain, oublient que tra-

difficile à résoudre, sur-tout en ce temps-là, où les devoirs de la charité n'étoient pas aussi clairement connus qu'ils l'ont été depuis la publication de l'Évangile. « Il dit *donc* à Jésus : » Et qui est mon prochain ? Sur quoi Jésus fit » cette réponse. Un homme qui alloit de Jéru- » salem à Jéricho, tomba entre les mains des » voleurs qui le dépouillèrent, et après l'avoir » chargé de coups, le laissèrent à demi-mort. » Il arriva par hasard qu'un Prêtre tenoit le » même chemin : il vit cet homme, et passa » outre. De même un Lévite étant passé près » de là, l'ayant vu, passa aussi. Mais un Samari-

---

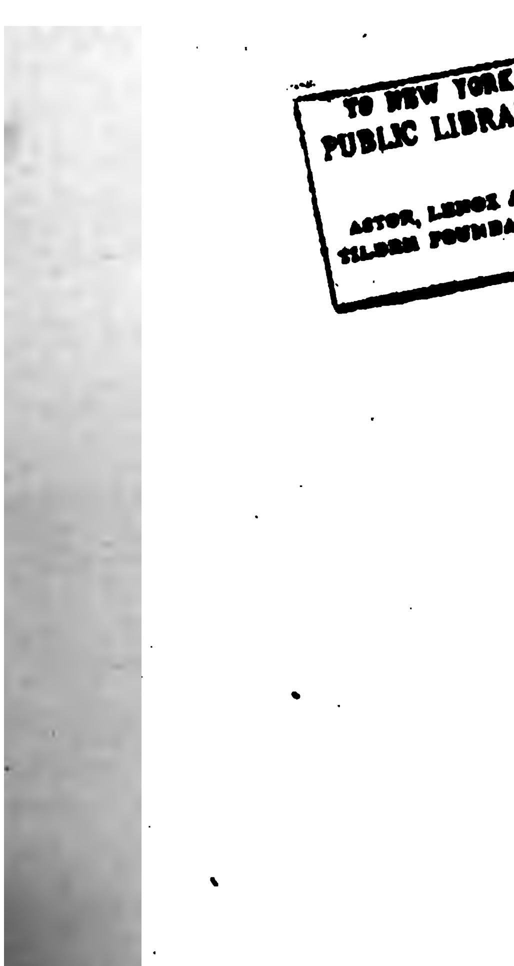
vailler au salut du prochain, c'est une œuvre plus parfaite que toutes celles qu'on pourroit faire à la place de celle-ci. Pour ce qui regarde les biens corporels, si on a droit de se préférer aux autres, on n'en a pas l'obligation. C'est, au contraire, une charité très-parfaite de préférer les autres à soi-même ; et le droit de se préférer aux autres n'a lieu que dans la concurrence des mêmes besoins. Ainsi ce qui est absolument nécessaire au soutien de la vie, j'ai droit de ne le céder à personne ; mais je suis obligé de sacrifier mon superflu aux besoins d'autrui, mes commodités à ses nécessités ; et pour exprimer ceci dans le langage de l'Écriture, je puis garder pour moi le morceau de pain nécessaire pour me sustenter, et la seule tunique que j'ai pour me couvrir ; mais si j'ai un pain entier, je dois le rompre avec celui qui a faim, et si j'ai deux tuniques, je dois en donner une à celui qui n'en a pas.

ÉCOLE D'ITALIE.



.... Mais un Samaritain fut touché de Compassion.........

St Luc Ch. 10. V. 33.



» tain qui faisoit voyage vint jusqu'à lui, et le
» voyant, il fut touché de compassion. Il s'en
» approcha, et banda ses plaies, après y avoir
» versé de l'huile et du vin. Il le mit ensuite
» sur son cheval, le mena à une hôtellerie,
» et prit soin de lui. Le jour suivant, il tira
» de sa bourse deux deniers d'argent, qu'il
» donna à l'hôte, en lui disant : Ayez soin de
» cet homme-là, et tout ce que vous aurez
» dépensé de plus, je vous le rendrai à mon
» retour. Qui de ces trois vous semble avoir
» été [1] le prochain de celui qui tomba entre les

33. Samaritanus autem quidam iter faciens, venit secus eum, et videns eum, misericordiâ motus est.

34. Et appropians alligavit vulnera ejus, infundens oleum et vinum; et imponens illum in jumentum suum, duxit in stabulum, et curam ejus egit.

35. Et alterâ die protulit duos denarios, et dedit stabulario, et ait: Curam illius habe, et quodcumque supererogaveris, ego, cùm rediero, reddam tibi.

36. Quis horum trium videtur tibi proximus

---

[1] C'est-à-dire, l'avoir tenu pour son prochain; car c'est-là ce qui étoit en question. Le mot de prochain est un terme relatif : si je suis proche de vous, vous êtes proche de moi. On peut donc dire, je suis votre prochain, pour signifier, je vous regarde comme mon prochain. Il falloit bien qu'on l'entendît ainsi chez les Juifs, puisque le Docteur de la loi, homme de profession vétilleuse, n'incidente pas ici sur les termes. Cette histoire nous apprend trois choses; la première, que la qualité de prochain s'étend à tous les hommes sans exception, puisque, malgré l'antipathie nationale et l'opposition des deux cultes, le Samaritain l'est du Juif, et le Juif du Samaritain. La seconde, qu'il n'y a de véritable charité à l'égard du prochain, que celle qui se prouve par les effets. La troisième, que les simples, lorsqu'ils ont l'ame droite, connoissent mieux leurs devoirs que les savans, puisque c'est un Samaritain qui fait ici la leçon aux Juifs, et un laïque à des Prêtres et à des Docteurs.

Ces vérités, qu'on ne peut pas douter que J. C. n'ait

» mains des voleurs? C'est, repartit le Docteur, » celui qui a usé de charité envers lui. Sur quoi » Jésus lui dit : Allez, et faites de même ».

Jésus faisoit alors des courses évangéliques. « Un jour que lui et ses Disciples étoient en » chemin, il entra dans un bourg, et une » femme nommée Marthe le reçut en sa mai- » son. Elle avoit une sœur nommée Marie, » qui se tenoit assise aux pieds du Seigneur, » et qui écoutoit sa parole ». En même temps qu'elle nourrissoit sa piété, on peut dire qu'elle remplissoit un devoir de civilité. Il étoit convenable qu'en attendant le repas, quelqu'un de la maison tînt compagnie à un hôte si respectable. « Cependant Marthe se donnoit beau- » coup de peine à apprêter plusieurs choses. » Elle s'arrêta, et dit : Seigneur, ne considé- » rez-vous point que ma sœur me laisse tra-

fuisse illi, qui incidit in latrones?

57. At ille dixit : Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus : Vade, et tu fac similiter.

38. Factum est autem, dum irent, et ipse intravit in quoddam castellum : et mulier quædam Martha nomine, excepit illum in domum suam :

39. Et huic erat soror nomine Maria, quæ etiam sedens secus pedes Domini, audiebat verbum illius.

40. Martha autem satagebat circa frequens ministerium : quæ stetit, et ait : Domine, non est tibi curæ, quòd soror mea reliquit me solam

---

voulu enseigner au Docteur par l'exemple du Samaritain, sont peut-être ce qui fait le mieux voir que c'est ici une histoire véritable, et non une simple parabole. La parabole peut servir à développer une vérité et à la rendre sensible; mais il n'y a qu'un fait réel et non supposé qui puisse être donné en exemple. On ne prouvera pas à un Chrétien qu'il peut apprendre d'un Mahométan la charité à l'égard du prochain, en feignant que le Mahométan l'auroit exercée dans une circonstance où grand nombre de Chrétiens ne l'exercent pas. Mais si ce Mahométan l'a exercée en effet, son exemple prouve, et il n'y a rien à répliquer.

» vailler toute seule? Dites-lui donc qu'elle » m'aide. Marthe, Marthe, lui répondit le Seigneur, vous vous inquiétez, et vous vous » embarrassez de bien des choses; après tout, » une seule est [1] nécessaire. Marie a choisi la

ministrare? dic ergò illi, ut me adjuvet.
41. Et respondens, dixit illi Dominus: Martha, Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima.
42. Porrò unum est necessarium. Maria op-

[1] Plusieurs Interprètes l'entendent d'un seul mets, d'où ils concluent que le Seigneur reprenoit le soin superflu que se donnoit Marthe pour en apprêter plusieurs. Ce sens, outre qu'il est moral, paroît venir assez naturellement au texte. Cependant, comme il est dit que J. C. voyageoit avec ses Disciples, et que l'on a peine à croire que les deux sœurs ne les aient pas invités avec leur maître, un seul plat, supposé même qu'il eût suffi, ne pouvoit pas être présenté honnêtement à une compagnie si nombreuse, et ce sens si naturel souffre déjà cette première difficulté. Une autre plus embarrassante, c'est qu'il paroît, par la suite du discours, que le Sauveur oppose ici occupation à occupation, celle de Marie à celle de Marthe. *Marie, dit-il, a choisi la meilleure part;* c'est dire équivalemment que celle de Marthe est moins bonne. Que peut signifier alors *l'unique nécessaire*, que l'affaire du salut à laquelle Marie étoit occupée directement, tandis que Marthe, de qui l'occupation n'y étoit pas contraire, n'y travailloit qu'indirectement? Car ce qui étoit l'objet direct de son travail, c'étoit la réfection corporelle, qui ne sauroit être l'unique nécessaire, mais qui peut s'y rapporter, et qui s'y rapportoit en effet dans la circonstance où se trouvoit Marthe. La part qu'elle avoit choisie étoit donc bonne; mais celle de Marie, uniquement occupée de J. C. et de sa parole, étoit meilleure.

La contemplation vaut mieux que l'action qui n'est

timam partem elegit, quæ non auferetur ab ea.

» meilleure part, qui ne lui sera point [1] ôtée ». Par cette courte réponse, il faisoit l'apologie de ceux qui donnent au repos de la contemplation tout le temps qui n'est pas pris sur le devoir ; et il les vengeoit d'avance des railleries impies qu'en font les libertins, et des tracasseries indécentes que leur fait souvent essuyer une humeur inquiète ou contredisante.

---

pas d'obligation. Mais si l'action étoit d'obligation, la contemplation mise à sa place ne seroit plus qu'une illusion.

L'union des deux fait la perfection de cette vie, où la prière est nécessaire, et le travail indispensable.

[1] L'action qui suppose des besoins et des misères, passera avec cette vie qui en est pleine. La contemplation demeurera, ou plutôt elle sera parfaite, lorsqu'au lieu de ce foible rayon des splendeurs éternelles qu'elle ne fait qu'entrevoir ici-bas, elle verra la lumière dans sa source, et l'essence divine dans elle-même.



Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point otée.

S.t Luc C.X.V.42.

CHAPITRE III.

Oraison dominicale selon S. Luc. — Persévérance dans la prière. — Dieu donne ce qu'il faut. — Œil pur. — Pharisiens condamnés.

Nous donnerons les faits suivans dans l'ordre où les a placés un des Évangélistes. Il est impossible de leur assigner des dates précises pour le temps et pour le lieu. Si nous avions ces connoissances, notre curiosité seroit plus satisfaite. En serions-nous plus édifiés et plus salutairement instruits ? On trouvera aussi quelques discours du Sauveur qui semblent n'être que la répétition d'autres discours qu'on a déjà lus. Ils le sont en effet, non pas à cause qu'un Évangéliste redit ce qu'un autre Évangéliste avoit déjà dit : ceux qui sont répétés de cette manière ne se lisent qu'une fois dans cet ouvrage ; mais parce que le Sauveur même les a prononcés plus d'une fois, et dans des circonstances différentes. Outre qu'il n'arrive guère qu'ils soient parfaitement semblables, on ne se fera pas une peine de relire ce que J. C. n'a pas jugé inutile de répéter.

« Un jour *donc* qu'il prioit en un certain

L. II. v. I. Et factum est, cùm esset in quo-

» lieu, après qu'il eut cessé de prier, un de ses » Disciples lui dit : Seigneur, enseignez-nous » à prier, ainsi que Jean l'a lui-même enseigné » à ses Disciples. Il leur dit : Quand vous vou- » drez prier, dites : Père, que votre nom soit » sanctifié : que votre règne arrive : donnez- » nous aujourd'hui notre pain de chaque jour : » remettez-nous nos offenses, puisque nous » remettons à tous ceux qui nous sont rede- » vables, et ne nous induisez pas en tentation ».

C'étoit l'occasion naturelle de faire encore mieux connoître aux Disciples l'utilité et l'efficacité de la prière. C'est pourquoi « Jésus leur » dit ensuite, *usant à son ordinaire de figures » et de comparaisons sensibles :* Si quelqu'un » de vous avoit un ami qu'il allât trouver à » minuit, et auquel il dît : Mon ami, prêtez- » moi trois pains, parce qu'un de mes amis » qui passe est arrivé chez moi, et que je n'ai » rien à lui offrir ; et que cet homme lui répon- » dît du dedans du logis : Ne m'importunez » point, ma porte est fermée, et nous sommes » au lit, mes enfans et moi ; je ne saurois me » lever pour vous en donner : si néanmoins » l'autre s'opiniâtroit à heurter, quand celui- » ci ne se leveroit point pour lui en donner, » parce qu'il est son ami, je vous dis qu'il ne » laisseroit pas de se lever à cause de son im- » portunité, et qu'il lui en donneroit autant

dam loco orans, ut cessavit, dixit unus ex Discipulis ejus ad eum : Domine, doce nos orare, sicut docuit et Joannes Discipulos suos.
2. Et ait illis : Cùm oratis, dicite : Pater, sanctificetur nomen tuum. Adveniat regnum tuum.
5. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.
4. Et dimitte nobis peccata nostra, siquidem et ipsi dimittimus omni debenti nobis. Et ne nos inducas in tentationem.
5. Et ait ad illos :
Quis vestrûm habebit amicum, et ibit ad illum mediâ nocte, et dicet illi : Amice, commoda mihi tres panes,
6. Quoniam amicus meus venit de via ad me, et non habeo quod ponam ante illum :
7. Et ille deintùs respondens dicat : Noli mihi molestus esse ; jam ostium clausum est, et pueri mei mecum sunt in cubili : non possum surgere, et dare tibi ?
8. Et si ille perseveraverit pulsans : dico vobis, et si non dabit illi surgens, eo quòd amicus ejus sit, propter improbitatem tamen ejus surget, et dabit illi quotquot habet necessarios.

» qu'il lui en faut. Je vous dis de même : Demandez, et on vous donnera. Cherchez, et vous trouverez. Heurtez, et on vous ouvrira. Car quiconque demande, reçoit; qui cherche, trouve, et on ouvrira à celui qui heurte ».

9. Et ego dico vobis : Petite, et dabitur vobis : quærite et invenietis : pulsate, et aperietur vobis.

10. Omnis enim qui petit, accipit : et qui quærit, invenit : et pulsanti aperietur.

Ainsi, pourvu que la persévérance soit jointe à la ferveur, il est certain, on doit dire même qu'il est de foi, que la prière sera exaucée : je dis qu'elle sera exaucée, lors même qu'elle paroîtra ne l'être pas; car, et c'est ce qui rend cette foi douteuse et chancelante, il arrive assez souvent que la prière a les qualités dont on vient de parler, et cependant on ne voit pas qu'elle soit suivie de l'effet. Alors le doute s'élève, et la confiance s'affoiblit. C'est que nous ne pensons pas que souvent nous demandons comme salutaire ce qui nous seroit effectivement nuisible. Nous ignorons ce qui en est, et voilà pourquoi nous le demandons; Dieu le sait, et parce qu'il le sait, il nous le refuse. Dira-t-on que ce soit rigueur ou infidélité de sa part? Mais sa bonté n'en demeure pas là. A la place du bien apparent et du mal réel que nous lui demandions, il nous donne ce qui nous est véritablement salutaire, ce que nous lui demanderions nommément et préférablement à tout le reste, si nous en connoissions comme lui les propriétés, ou si nous en prévoyions les suites. C'est ainsi qu'il exauce

en paroissant refuser, et tel est le sens caché sous ces paroles qu'ajoute le Sauveur : « Si » quelqu'un de vous demande un pain à son » père, est-ce que son père lui donnera une » pierre? Ou s'il demande un poisson, son » père lui donnera-t-il un serpent au lieu d'un » poisson? Ou s'il demande un œuf, son père » lui présentera-t-il un scorpion? Si donc vous, » tout méchans que vous êtes, vous savez don- » ner de bonnes choses à vos enfans, à com- » bien plus forte raison votre Père céleste don- » nera-t-il le bon esprit à ceux qui le lui de- » mandent »?

11. Quis autem ex vobis patrem petit panem, numquid lapidem dabit illi? Aut piscem : numquid pro pisce serpentem dabit illi?

12. Aut si petierit ovum : numquid porriget illi scorpionem?

13. Si ergo vos cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris : quantò magis Pater vester de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se?

Les maximes suivantes avoient été déjà prononcées en présence des Apôtres. Mais il est assez probable que la plupart des Disciples ne les avoient pas entendues. Jésus les répète donc, et dit : « On n'allume point une [1] lampe pour » la mettre dans un lieu caché, ou sous le » boisseau; mais on la met sur le chandelier, » afin que ceux qui entrent voient la lumière. » Votre œil est le flambeau de votre corps. Si » vous avez l'œil net, tout votre corps aura » de la lumière; mais si vous avez l'œil gâté, » votre corps sera aussi dans les ténèbres. Pre- » nez donc garde que la lumière que vous avez » ne soit que ténèbres. Si donc tout votre corps » est éclairé, sans qu'il y ait en lui aucunes

33. Nemo lucernam accendit, et in abscondito ponit, neque sub modio : sed supra candelabrum, ut qui ingrediuntur, lumen videant.

34. Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit : si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit.

35. Vide ergo ne lumen quod in te est, tenebræ sint.

36. Si ergo corpus tuum totum lucidum

[1] Tom. I, pag. 206.

» ténèbres, tout sera lumineux, et il vous éclai-
» rera comme une lampe brillante.

» Lorsque Jésus parloit, un Pharisien le » pria de dîner chez lui. Jésus entra, et se mit » à table. Alors le Pharisien, raisonnant en » lui-même, se demandoit : Pourquoi Jésus ne » s'étoit point lavé avant le dîner. Le Seigneur, » *qui voyoit ses pensées,* lui dit, » et aux autres de sa secte dont plusieurs étoient invités à ce repas : « Vous autres Pharisiens, vous » nettoyez le dehors de la coupe et du plat; » mais ce qui est au-dedans de vous est plein » de rapines et d'iniquité ».

fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum, et sicut lucerna fulgoris illuminabit te.

37. Et cùm loqueretur, rogavit illum quidam Pharisæus, ut pranderet apud se. Et ingressus recubuit.

38. Pharisæus autem cœpit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium.

39. At ait Dominus ad illum : Nunc vos, Pharisæi, quod deforis est calicis et catini, mundatis : quod autem intus est vestrûm, plenum est rapinâ, et iniquitate.

Ici l'homme est comparé à un vase. Le corps est le dehors de ce vase, et l'ame en est le dedans. Or les Pharisiens qui étoient fort exacts à se laver le corps, mais qui se soucioient peu de purifier leur ame, étoient comme celui qui prendroit bien de la peine pour nettoyer le dehors d'un vase, tandis qu'il laisseroit le dedans plein d'ordures. Un domestique qui le feroit seroit traité de fou. Aussi le Sauveur ne les épargne pas; et profitant de cette occasion de leur dire en face ce qu'ils ne méritoient que trop d'entendre : « Insensés, *leur dit-il,* » est-ce que celui qui a fait le dehors n'a pas » fait aussi le dedans? Cependant, ajouta-t-il, car il vouloit les humilier, et non les désespérer, « cependant donnez l'aumône de ce qui

40. Stulti, nonne qui fecit quod deforis est, etiam id, quod deintus est, fecit?

41. Verumtamen quod superest, date eleemo-

synam : et ecce omnia munda sunt vobis.

» vous reste, et toutes choses vous seront[1]
» pures ».

Négliger l'aumône qui est de précepte, pour s'attacher superstitieusement à des usages que Dieu ne prescrivoit pas, et qui n'étoient fondés que sur des traditions humaines, étoit une des illusions des Pharisiens. C'en étoit une autre de se croire justes, parce qu'ils observoient scrupuleusement les moindres préceptes, tandis qu'ils manquoient aux devoirs fondamentaux de la Religion et de la morale; c'est ce que J. C. anathématise par ces paroles :

42. Sed væ vobis Pharisæis, quia decimatis mentham et rutam, et omne olus, et præteritis judicium et charitatem Dei : hæc au-

« Malheur à vous, Pharisiens! parce que vous
» payez la dîme de la menthe et de la rue, et
» de toute sorte de légumes, et que vous lais-
» sez la justice et l'amour de Dieu. Il falloit[2]

[1] C'est-à-dire, votre conscience sera purifiée. Dès-lors tout sera pur devant Dieu, qui ne connoît pas d'autre pureté, ni d'autre impureté que celle de la conscience. L'aumône ne la purifie pas directement et par elle-même; ce ne peut être que l'effet de la pénitence. Mais la pénitence est accordée à l'aumône qui se trouve être ainsi la première cause de la justification du pécheur. C'est en ce sens qu'il faut entendre les textes de l'Ecriture qui promettent à l'aumône la rémission des péchés. Ces promesses sont si formelles, que l'on ose assurer que, parmi ceux qui font d'abondantes aumônes, très-peu sont réprouvés, si même il en est quelqu'un. Il est permis d'en douter.

[2] C'est ici un de ces oracles qui renferment plus de

» observer ces choses-ci, sans omettre celles- tem oportuit facere, et
» là ». Ensuite il frappe sur leur orgueil, et illa non omittere.
démasque leur hypocrisie : « Malheur à vous, 43. Væ vobis Phari-

---

sens, que des volumes entiers ne peuvent en contenir. En réglant l'ordre des devoirs, il assure l'observation de tous. Manquer aux principaux, tandis qu'on est scrupuleux observateur des petits, si ce n'est pas l'effet d'une hypocrisie détestable, c'est au moins de toutes les illusions la plus grossière. L'illusion contraire qui fait mépriser les petits devoirs, et n'estimer que ceux qui paroissent importans, celle-ci, dis-je, pour être moins grossière, n'en est que plus dangereuse; et parce qu'elle est beaucoup plus répandue, elle se trouve être aussi beaucoup plus pernicieuse. On peut manquer aux petits devoirs, et on y manque souvent par surprise, par inattention, par foiblesse. Mais y manquer parce qu'on croit que Dieu ne les exige pas, c'est contredire à sa parole. Croire qu'il les exige, et les traiter cependant de minuties, c'est équivalemment le traiter lui-même de minutieux. Dire qu'on s'aviliroit en les accomplissant, c'est s'élever jusqu'à Dieu, ou l'abaisser jusqu'à soi; c'est au moins le placer au-dessous de tout ce que l'on respecte dans le monde : car rougit-on de rendre les moindres services aux grands de la terre? Insulter à ceux qui les accomplissent, c'est outrager les Saints, et dans leur personne, celui qu'ils servent avec cette parfaite fidélité dont on fait la matière de ses injustes mépris. S'estimer plus qu'eux, parce qu'on ne s'arrête pas, dit-on, à ces bagatelles, c'est vouloir tirer sa gloire de la bassesse de ses motifs. Car n'obéir à Dieu que dans les occasions importantes, et lorsque, la foudre à la main, il menace de punir la désobéissance par des châtimens éternels,

sæis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro.

» Pharisiens ! *dit-il encore*, parce que vous » aimez à tenir les premiers rangs dans les » synagogues, et à être [1] salués dans la place » publique. Malheur à vous ! parce que vous » êtes comme ces [2] sépulcres qu'on ne voit » point, et sur lesquels on marche sans s'en » appercevoir ».

44. Væ vobis, quia estis ut monumenta, quæ non apparent, et homines ambulantes supra, nesciunt.

Outre les Pharisiens, il y avoit à ce repas plusieurs Docteurs de la loi. Jésus ne les avoit pas encore apostrophés : mais leurs mœurs ressembloient si fort à celles des Pharisiens, qu'ils crurent se reconnoître dans la peinture que le Sauveur faisoit de ceux-ci. « Sur quoi » un de *ces* docteurs de la loi prenant la parole, » lui dit : Maître, en parlant de la sorte, vous

45. Respondens autem quidam ex Legisperitis, ait illi : Magister, hæc dicens, etiam contumeliam nobis facis.

---

c'est n'agir que par le motif d'une crainte servile. Mais lui obéir, lorsqu'on pourroit lui désobéir sans crime, faire sa volonté lorsqu'il semble plutôt prier que commander, c'est agir par amour ; car quel autre motif peut soutenir l'obéissance, lorsqu'il n'y a ni paradis à perdre, ni enfer à redouter ? Voilà cependant ce que l'on appelle petitesse de génie, tandis qu'avec ses basses et rampantes vertus, si ce n'est pas trop dire encore, on se met au rang des ames fortes et élevées.

[1] Le croirions-nous, si nous ne l'entendions de la bouche de celui qui est la vérité même, que le desir immodéré des distinctions et des préséances suffit pour mériter cette épouvantable malédiction ?

[2] Sépulcres couverts, vices cachés ; sépulcres blanchis, vices parés des couleurs de la vertu.

» nous faites aussi injure à nous-mêmes ». Il auroit mieux dit qu'il leur faisoit justice ; mais il ne se trompoit pas en s'appliquant à lui-même et à ceux de sa profession, ce qu'il venoit d'entendre. Voici ce que Jésus y ajouta en lui adressant directement la parole. « Il lui dit » *donc :* Malheur à vous aussi, Docteurs de la » loi, parce que vous chargez les hommes de » fardeaux qu'ils ne peuvent porter, et [1] que » vous n'y touchez pas même du doigt. Mal- » heur à vous qui bâtissez les sépulcres des

46 At ille ait : Et vobis Legisperitis væ : quia oneratis homines oneribus, quæ portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas.

47 Væ vobis, qui ædificatis monumenta Prophetarum : patres au-

[1] On dit, et avec raison, que les Saints sont sévères à eux-mêmes, et indulgens à l'égard des autres. Ceux qui sont indulgens à eux-mêmes et aux autres, sont ordinairement de bonnes ames, molles si l'on veut, et trop faciles. Celui qui est en même temps sévère aux autres et à soi-même peut bien avoir le caractère dur ; mais puisqu'il ne s'épargne pas plus qu'il n'épargne les autres, il fait voir par-là qu'il y va de bonne foi, et qu'il a le cœur droit. Mais ceux qui sont indulgens pour soi, et sévères pour les autres, sont nécessairement des caractères faux et méchans. Ils ne peuvent pas croire que la sévérité dont ils usent à l'égard des autres soit d'obligation, puisqu'ils ne l'exercent pas sur eux-mêmes, ni que l'indulgence qu'ils ont pour eux-mêmes puisse être permise, puisqu'ils ne l'ont pas pour les autres. Donc, et c'est en cela qu'ils sont méchans, leur indulgence vient de corruption, et leur sévérité, de oruauté. Et ils sont faux et hypocrites, en ce que la sévérité qu'ils ont pour les autres, ils tâchent de persuader au monde qu'ils l'ont aussi pour eux-mêmes.

[illegible] vos pères les ont mis
[illegible] vous faites bien pa-
[illegible] prouvez ce qu'ont fait vos
[illegible] ue les Prophètes, et vous
[illegible] tombeaux ».

sais, quia diligit[illegible] mas cathedras [illegible] gogis, et sal[illegible] in foro.

44. V[illegible] estis ut [illegible] non ap[illegible] nes [illegible]

[illegible] ces honneurs, c'étoit recon-[illegible] que leurs pères avoient mis à [illegible] de veritables Prophètes, et met-[illegible] à mort ceux qui avoient les mêmes [illegible] de prophétie, c'étoit, par ces hon-[illegible] mêmes, fournir contre eux la preuve sans réplique, qu'ils étoient meurtriers des Prophètes. car que pouvoient-ils répondre à ceci? ceux que vous avez massacrés n'étoient pas [illegible] de ceux à qui vous avez bâti des tombeaux.

Que s'ils ne l'avoient pas encore fait, ils alloient le faire incessamment, comme J. C. l'avoit déjà prédit; car c'est de lui-même, c'est-à-dire, de la sagesse éternelle qu'il parle, lorsqu'il ajoute cette prédiction qu'il répéta encore aux approches de sa passion. « C'est pour cela » que la sagesse de Dieu a dit : Je leur enver- » rai des Prophètes et des Apôtres, et ils en » mettront les uns à mort, et persécuteront » les autres, afin qu'on demande compte à » cette nation [1] du sang de tous les Prophètes

[1] Le meurtre de tous les Prophètes étoit un crime national dont Dieu a pu justement faire porter toute la

» qui a été répandu depuis la création du » monde, depuis le sang d'Abel jusqu'au sang » de Zacharie, qui a été tué entre l'autel et le » temple. Oui, je vous le dis, on en fera » rendre compte à cette nation ».

constitutione mundi à generatione ista,
51. A sanguine Abel, usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare et ædem. Ita dico vobis, requiretur ab hac generatione.

Il avoit encore un reproche à faire à ces faux Docteurs, et dans leur personne à ceux qui, chargés de montrer le droit chemin au peuple, abusent de sa confiance pour l'égarer. Il finit donc ainsi : « Malheur à vous, Doc-
» teurs de la loi ! parce que vous avez pris la [1]

52. Væ vobis Legisperitis, quia tulistis cla-

peine temporelle à la génération qui y avoit mis le comble par le meurtre d'un plus grand nombre de Prophètes, et encore plus par celui du Seigneur des Prophètes. On ne voit pas si clairement comment le meurtre d'Abel a pu être imputé aux Juifs, Caïn n'ayant jamais pu être censé faire partie de ce peuple. On dit qu'ils se montrèrent ses enfans d'imitation, dans le même sens qu'ils sont appelés par le Sauveur les enfans du démon. Quoi qu'il en soit de cette raison, il est certain que, comme ils l'ont imité dans le crime, ils lui ont ressemblé dans la peine. Leur bannissement par toute la terre, et le caractère de réprobation qu'ils portent gravé sur le front, sont des traits si visibles de ressemblance, que l'on ne peut douter que, par le châtiment du fratricide, Dieu n'ait eu en vue de figurer celui qu'il réservoit aux Déicides.

[1] L'interprétation des Écritures qu'ils étoient chargés d'expliquer au peuple. Ils ne voulurent pas y reconnoître le Messie, et empêchèrent qu'on ne l'y reconnût. Malheur au peuple séduit ! mais mille fois malheur aux

vem scientiæ, ipsi non introistis, et eos, qui introibant, prohibuistis.

» clef de la science, que vous n'êtes pas entrés » vous-mêmes, et que vous avez empêché d'en» trer ceux qui se présentoient.

53. Cùm autem hæc ad illos diceret, cœperunt Pharisæi et Legisperiti graviter insistere, et os ejus opprimere de multis,

54. Insidiantes ei, et quærentes aliquid capere de ore ejus, ut accusarent eum.

» Lorsqu'il leur tenoit ces discours, les Pha» risiens et les Docteurs de la loi se mirent à le » presser vivement, et à l'accabler de questions, » lui tendant des piéges, et cherchant à tirer » de sa bouche de quoi [1] l'accuser ». Il est vrai qu'il ne les épargnoit pas, et on doit être surpris que le plus doux des hommes, celui qui a toujours paru le plus indulgent à l'égard des pécheurs, se soit élevé contre ceux-ci avec tant de force, et les ait traités avec si peu de ménagement. Il y a plusieurs raisons de cette conduite, dont la principale est que ces pécheurs se croyoient justes; car, parce qu'ils se croyoient justes, ils n'avoient que du mépris et de la dureté pour les pécheurs; et par cela seul, ils méritoient d'être traités comme ils traitoient les autres. Mais de plus, parce qu'ils se croyoient justes, ils ne devoient pas être traités d'une autre manière; et ce ton étoit le

---

auteurs de la séduction! Coupables de la perte de tout un peuple, ils porteront la peine de tout un peuple.

[1] Il n'est pas dit s'ils trouvèrent alors ce qu'ils cherchoient. D'autres fois ils le trouvèrent, soit en interprétant malignement ce que le Sauveur avoit dit, soit en lui faisant dire ce qu'il n'avoit pas dit. Qui veut trouver du crime, en trouve toujours.

seul qui fût capable de les corriger. Il n'y a rien à dire à celui qui s'avoue pécheur, et qui connoît toute l'énormité de son péché; ou, si on lui parle, ce n'est que pour lui présenter la miséricorde qui le rappelle, et qui lui tend les bras. Mais au pécheur qui se croit juste, sur-tout s'il fait consister sa justice dans son iniquité même, il faut, à quelque prix que ce soit, lui faire connoître la fausseté de sa justice, et son iniquité trop réelle. Il faut lui arracher le bandeau dont il s'aveugle. Il faut fouiller dans son cœur pervers, en tirer les vices que son hypocrisie y recèle, les peindre avec leurs couleurs naturelles, et lui porter jusques sous les yeux ce portrait hideux, si différent de celui qu'il s'étoit fait de lui-même. L'entreprise est hasardeuse. On sait ce qu'elle a coûté au Sauveur, et à plusieurs des Ministres intrépides qui ont été en ce point les imitateurs de son zèle. Mais elle est nécessaire; et quoi qu'il en coûte, il faut oser démasquer ces hypocrites, ou désespérer de leur conversion.

Leur mauvaise doctrine étoit encore ce qui autorisoit le Sauveur à les décrier dans l'esprit des peuples. On doit faire connoître le loup lorsqu'il paroît sous la peau de brebis, ou avec l'habillement du pasteur. Ne pas le faire par un scrupule mal entendu, ce seroit

bis quem timeatis : timete eum, qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam. Ita dico vobis, hunc timete.
6. Nonne quinque passeres vaeneunt dipondio, et unus ex illis non est in oblivione coram Deo?
7. Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt. Nolite ergo timere : multis passeribus pluris estis vos.
8. Dico autem vobis : Omnis quicumque confessus fuerit me coram hominibus, et Filius Hominis confitebitur illum coram Angelis Dei :
9. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram Angelis Dei.
10. Et omnis qui dicit verbum in Filium Hominis, remittetur illi : ei autem, qui in Spiritum Sanctum blasphemaverit, non remittetur.
11. Cùm autem inducent vos in synagogas, et ad magistratus et potestates, nolite soliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid dicatis.
12. Spiritus enim Sanctus docebit vos in ipsa hora quid oporteat vos dicere.

» vous devez craindre. Craignez celui qui, » après avoir ôté la vie, peut précipiter dans » l'enfer. Oui, je vous le dis, craignez celui- » là. Ne donne-t-on pas cinq passereaux pour » deux pièces de la plus petite monnoie ? » Néanmoins il n'y en a pas un que Dieu ou- » blie : et même tous les cheveux de votre tête » sont comptés. Ne craignez point : vous valez » mieux que plusieurs passereaux ensemble. » Je vous le dis encore : [1] Quiconque se décla- » rera pour moi devant les hommes, le Fils » de l'Homme se déclarera pour lui devant les » Anges de Dieu : et qui me désavouera devant » les hommes sera désavoué devant les Anges » de Dieu. [2] Quiconque aura dit quelque chose » contre le Fils de l'Homme, il lui sera par- » donné ; mais à celui qui aura blasphémé con- » tre le S. Esprit, il ne lui sera point pardonné. » Quand [3] on vous conduira aux synagogues, » aux magistrats et aux puissances, ne soyez » point en peine de quelle manière vous répon- » drez, ou de ce que vous répondrez, ou de » ce que vous direz ; car à l'heure même le » S. Esprit vous enseignera ce que vous devrez » dire ».

---

[1] Pag. 328, tom. I.

[2] Voyez la note de la pag. [illegible], tom. I.

[3] Pag. 324, tom. I.

Lorsque Jésus parloit de la sorte, « un » homme de la troupe » qui crut que personne « n'oseroit résister à l'autorité d'un si grand Prophète, « lui dit : Maître, dites à mon frère » qu'il partage avec moi la succession ». Le Roi des Rois et le Seigneur des Seigneurs, à qui toute puissance a été donnée au ciel et en la terre, et que le Père a établi juge souverain des vivans et des morts, avoit bien d'autres droits que celui de décider un pareil différend. Mais ce n'étoit pas là l'objet de sa mission, et il vouloit apprendre à ses Ministres à ne pas se laisser trop distraire par ces sortes d'affaires, dont ils ne doivent se mêler que lorsque la charité les y oblige. C'est pourquoi « il fit » cette réponse : Homme, qui m'a établi votre » juge ou arbitre de vos partages »? Le droit de cet homme, à en juger par la manière dont il l'expose, étoit légitime. Mais ce qui le lui faisoit réclamer, étoit un attachement excessif aux biens de la terre. Le Sauveur, à qui sa disposition ne pouvoit pas être inconnue, profite de cette occasion pour l'instruire sur deux points très-propres à lui faire sentir combien les richesses sont dignes de mépris; l'un est leur inutilité pour la vie, qu'elles ne rendent ni plus longue ni plus heureuse; l'autre est l'incertitude de leur possession, dont la mort peut nous priver à tout moment. Cette mo-

13. Ait autem ei quidam de turbâ : Magister, dic fratri meo ut dividat mecum hæreditatem.

14. At ille dixit illi : Homo, quis me constituit judicem aut divisorem super vos ?

rale convient à tous les hommes, et les Disciples même avoient encore besoin alors qu'on la leur prêchât. « Jésus » donc adressant la parole à tout ce qu'il y avoit là de monde assemblé, « leur dit : Voyez, gardez-vous de toute » avarice ; car ce n'est pas l'abondance des » biens qu'un homme possède qui le fait vivre. » Il leur dit ensuite une parabole : Un homme » riche avoit une terre qui lui rapporta beaucoup, et il disoit en lui-même : que [1] ferai-je? » Car je [2] n'ai point où serrer ma récolte. Il » dit donc : Voici ce que je ferai : [3] j'abattrai » mes greniers, et j'en ferai de plus grands, » où je mettrai toute ma récolte, et tout ce » que j'ai de biens, et je dirai à mon ame : » Mon ame, tu as des biens en réserve pour » plusieurs années; prends du repos, mange [4],

15. Dixitque ad illos : Videte, et cavete ab omni avaritia : quia non in abundantia cujusquam vita ejus est, ex his quae possidet.
16. Dixit autem similitudinem ad illos dicens : Hominis cujusdam divitis uberes fructus ager attulit.
17. Et cogitabat intra se, dicens : Quid faciam, quia non habeo quo congregem fructus meos ?
18. Et dixit : Hoc faciam : destruam horrea mea, et majora faciam : et illuc congregabo omnia quae nata sunt mihi, et bona mea,
19. Et dicam animae meae : Anima, habes

[1] L'économe que sa mauvaise conduite avoit réduit à la mendicité, disoit pareillement, *que ferai-je?* L'opulence excessive et l'extrême misère expriment leur embarras dans les mêmes termes.

[2] Parce qu'il a trop de grains, il n'a plus assez de greniers. L'abondance produit une sorte d'indigence. S'il avoit eu moins de bien, il n'auroit pas eu de besoins.

[3] Abattre ses greniers, en construire de nouveaux, que d'embarras et de peines! On ne travaille que pour devenir riche; ne devient-on riche que pour travailler encore plus?

[4] Ce langage si usité parmi les hommes n'auroit rien

» bois, fais bonne chère. Mais Dieu lui dit :
» Insensé, cette nuit même on [1] te redemandera
» dera ton âme ; et ce que tu as mis en réserve,
» pour qui sera-ce [2] ? Tel est l'homme qui thésaurise
» saurise pour [3] lui-même, et qui n'est pas
» riche selon Dieu ».

multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare.
20. Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te : quæ autem parasti, cujus erunt ?
21. Sic est qui sibi thesaurisat, et non est in Deum dives.

On dira peut-être qu'il pouvoit vivre longtemps, et dans cette supposition, que ce qui est traité de folie à cause de l'événement inopiné de sa mort, auroit pu être regardé comme une sage prévoyance. Non, cela même ne sau-

qui dût surprendre, s'il étoit celui d'un bœuf qui n'est au monde que pour paître et pour ruminer.

[1] La mort le trompa comme elle trompe encore tant de riches qu'elle enlève au moment où ils espéroient jouir. Mais si elle ne l'avoit pas trompé, il se seroit trompé lui-même. Au lieu de jouir tranquillement de son abondance, il auroit fait de nouveaux amas, et construit des greniers encore plus spacieux. Les trésors accumulés n'ont jamais guéri personne de la passion de thésauriser.

[2] Assez souvent c'est pour un prodigue. Celui-ci est traité de fou, et avec raison ; l'autre est regardé comme un homme sage. Cependant la folie du dissipateur pourroit s'appeler sagesse au prix de celle du thésauriseur.

[3] Parce qu'il a thésaurisé pour lui-même, il se trouve qu'il n'a pas thésaurisé pour lui-même. D'autres que lui jouissent de ses trésors. Il en jouiroit, s'il les avoit répandus dans le sein des pauvres. Garder tout, c'est tout perdre ; donner tout, c'est sauver tout.

roit l'excuser, parce que, dans sa prévoyance, il y avoit un excès qui la rendoit aussi folle qu'elle étoit criminelle. A la bonne heure que l'on se précautionne jusqu'à un certain point pour un avenir qui peut être aussi bien qu'il peut n'être pas. Mais pour peu d'années de vie qui nous restent, amasser comme si on devoit vivre des siècles; accumuler moissons sur moissons, comme si la terre condamnée à une éternelle stérilité ne devoit plus en produire; mais en même temps qu'on pense à la possibilité d'une longue vie, oublier la possibilité d'une mort prochaine; rêver, si on ose le dire, qu'on ne mourra plus, parce qu'on a de quoi ne pas mourir si-tôt de faim, voilà par où cet homme étoit un insensé, ainsi que tant de riches avares qui lui ressemblent. Il y a donc une mesure de prévoyance qui n'est pas déraisonnable, parce qu'elle est modérée, et qui n'est pas criminelle lorsqu'on y joint une confiance beaucoup plus grande en la divine Providence, que dans toutes ses précautions. Mais une disposition plus excellente, c'est de renoncer aux précautions pour l'avenir, et de s'en reposer uniquement sur le créateur et le conservateur de toutes choses. Les Apôtres étoient appelés à cette perfection, et ils devoient y former un petit nombre d'ames choisies qui les ont imités en ce point dans tous

les siècles de la Religion, mais sur-tout dans les beaux jours de l'Église naissante, lorsque les fidèles apportoient à leurs pieds le prix de leurs héritages, ne se réservant point d'autre fonds que celui de la Providence.

Ce fut cette morale sublime que le Sauveur enseigna au monde, « lorsqu'il dit à ses Disciples : Ne vous [1] inquiétez point pour votre » vie, où vous trouverez de quoi manger, ni » pour votre corps, où vous trouverez de quoi » vous vêtir. La vie est plus que la nourri- » ture, et le corps est plus que l'habillement ». Croyez donc que Dieu, qui a donné la vie et le corps, donnera ce qui est nécessaire pour la conservation de l'un et de l'autre. « Regar- » dez les corbeaux : ils ne sèment ni ne mois- » sonnent : ils n'ont ni cellier, ni grenier ; et » Dieu les nourrit. Combien êtes-vous plus » excellens qu'eux ! Qui de vous peut, à force » d'y penser, ajouter une coudée à sa taille ? » Si donc vous ne pouvez pas même la moindre » chose, pourquoi vous inquiétez-vous du » reste ? Voyez les lis comme ils croissent. Ils » ne travaillent ni ne filent ; et cependant je » vous le dis, Salomon même, dans toute sa » gloire, n'étoit pas si bien paré que l'un de ces » lis. Or si Dieu habille de la sorte une herbe

22. Dixitque ad Discipulos suos : Ideo dico vobis : Nolite soliciti esse animæ vestræ quid manducetis, neque corpori quid induamini.

23. Anima plus est quàm esca, et corpus plus quàm vestimentum.

24. Considerate corvos, quia non seminant, neque metunt, quibus non est cellarium, neque horreum, et Deus pascit illos. Quantò magis vos pluris estis illis?

25. Quis autem vestrûm cogitando potest adjicere ad staturam suam cubitum unum?

26. Si ergo neque quod minimum est potestis, quid de ceteris soliciti estis?

27. Considerate lilia, quomodo crescunt: Non laborant, neque nent : dico autem vobis, nec Salomon in omni gloria sua vestiebatur sicut unum ex istis.

28. Si autem fœnum,

---

[1] Voyez les pages 241 et 242 du tom. I.

quod hodie est in agro, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit: quanto magis vos, pusillæ fidei?

29. Et vos nolite quærere quid manducetis aut quid bibatis: et nolite in sublime tolli:

30. Hæc enim omnia gentes mundi quærunt. Pater autem vester scit quoniam his indigetis.

31. Verumtamen quærite primùm regnum Dei, et justitiam ejus: et hæc omnia adjicientur vobis.

32. Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.

» qui est aujourd'hui dans les champs, et qu'on » jettera demain dans le four, combien plus le » fera-t-il pour vous, gens de peu de foi? » Ainsi ne vous inquiétez point de ce que vous » mangerez, ou de ce que vous boirez : n'ayez » point l'esprit en suspens pour cela. Car ce » sont les [1] nations du monde qui ont de l'in- » quiétude sur toutes ces choses, et votre Père » sait que vous en avez besoin. Mais cherchez » premièrement le royaume de Dieu et sa jus- » tice, et toutes ces choses vous seront don- » nées par surcroît ».

C'est donc ce royaume éternel qui doit être désormais l'unique objet de leurs recherches. A quoi peuvent-ils renoncer qui le vaille? Et Dieu, qui leur fait un si grand don, leur refusera-t-il un morceau de pain? Tel est le dédommagement de leurs sacrifices, et le gage de leur confiance, que le Sauveur leur propose par ces tendres paroles : « Ne craignez » point, petit troupeau; car il a plu à votre

[1] Autrement les gens du monde, ceux qu'on appelle proprement les mondains, parce qu'oubliant l'avenir, ils ne s'occupent que du monde présent. Ou si l'on veut entendre les Gentils, on pourra dire que cette inquiétude excessive sur les besoins de la vie est une espèce de paganisme. Si ce n'est pas ignorer tout-à-fait le vrai Dieu, c'est au moins méconnoître sa providence.

» Père de vous donner le royaume. [1] Vendez » ce que vous avez, et donnez l'aumône. Faites-vous des bourses qui ne s'usent point ; » *amassez-vous* un trésor inépuisable dans le » ciel, d'où les voleurs n'approchent pas, et » où le ver ne gâte rien. Car où est votre trésor, là est aussi votre cœur ».

33. Vendite quæ possidetis, et date eleemosynam. Facite vobis sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in cœlis : quò fur non appropiat, neque tinea corrumpit.
34. Ubi enim thesaurus vester est, ibi et cor vestrum erit.

Les amas prodigieux du riche avare avoient donné occasion aux enseignemens que J. C. vient de faire à ses Disciples. Sa mort subite et imprévue fait le sujet de la morale suivante : « Que vos reins soient ceints, et ayez dans vos » mains des lampes allumées, et [2] soyez comme

35. Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris,

---

[1] C'est un conseil de perfection. Quelques-uns tiennent que c'étoit un précepte pour les Apôtres.

[2] Le but de cette parabole est de montrer que le jour du Seigneur, c'est-à-dire, le jour de la mort et du jugement qui la suit, étant toujours incertain, le seul moyen de n'en être pas surpris, c'est d'y être toujours préparé. En se réunissant dans le sens général, les Pères et les Interprètes en expliquent diversement les différentes parties. Selon le plus grand nombre, les reins ceints signifient la continence. Par les lampes à la main, on entend les bonnes oeuvres, et la lumière du bon exemple. L'attente du maître, c'est le desir de voir J. C. Les Saints soupirent après sa venue : les Justes au moins ne la craignent pas. Ceci revient à cette parole de S. Paul, *Tit.* 2 : *Vivons en ce monde sobrement, justement et religieusement dans l'attente de la béatitude que nous espérons, et de la venue du grand Dieu notre Sauveur J. C.*

36. Et vos similes hominibus expectantibus Dominum suum, quando revertatur a nuptiis: ut, cùm venerit, et pulsaverit, confestim aperiant ei.

37. Beati servi illi, quos cùm venerit Dominus invenerit vigilantes: Amen dico vobis, quòd præcinget se, et faciet illos discumbere, et transiens ministrabit illis.

» ceux qui attendent leur maître au retour de » la noce, afin de lui ouvrir dès qu'il viendra » et qu'il frappera. Heureux les serviteurs que » le maître à son arrivée trouvera veillans! » Je vous dis en vérité que, se [1] ceignant lui-» même, il les fera mettre à table, et qu'il » ira et viendra pour les servir. Que s'il arrive » à la [2] seconde et à la troisième veille, et qu'il

---

[1] Les maîtres de la terre ne le font pas. J. C. ne le fait pas avec cet équipage de servitude qui n'est ici que pour donner de la justesse à la parabole. Mais il le fait réellement, non-seulement en servant lui-même, mais, si on ose s'exprimer ainsi, en se servant lui-même, c'est-à-dire, en se donnant tout entier à ses élus pour rassasier par sa possession tous les desirs de leur cœur.

[2] Sur le partage de la nuit en veilles, voy. la note [1] de la pag. 344 du tom. I. Ici les quatre veilles représentent les quatre âges de la vie. J. C. ne parle expressément que de la seconde et de la troisième qui répondent à la jeunesse et à l'âge viril, les deux âges où l'on pense le moins à la mort, et où l'on se défie le moins de ses surprises. Il ne dit rien de l'enfance qui n'est pas capable de préparatifs, et à qui l'innocence en tient lieu; ni de la vieillesse qui ne peut ignorer que la mort la menace de près, à moins qu'elle ne soit tout-à-fait en démence: en ce cas, elle est comme l'enfance, au moins pour les préparatifs; et plût à Dieu qu'elle lui ressemblât aussi par l'innocence!

Lorsqu'un homme est attaqué d'une maladie dangereuse, on l'avertit de mettre ordre à sa conscience. On n'avertit pas, lorsque, sans maladie, la raison com-

» les trouve ainsi disposés, ces serviteurs-là » sont heureux. Or songez que si un père de » famille savoit l'heure que le voleur doit ve- » nir, il ne manqueroit pas de veiller, et ne » souffriroit pas que l'on perçât son logis. Soyez » prêts de même, vous autres, parce qu'à » l'heure que vous ne pensez pas, le Fils de » l'Homme viendra.

» Alors Pierre lui dit : Seigneur, est-ce pour » nous autres que vous dites cette parabole, » ou est-ce aussi pour tout le monde »? Elle s'adressoit à tout le monde; mais la demande de Pierre la lui fit appliquer personnellement, et en même temps à tous les Pasteurs de l'Église, figurés par l'intendant qui a la charge de toute la maison. « Quel est, à votre avis, » répondit le Seigneur, l'économe fidèle et » sage que le maître établit sur ses domesti- » ques, pour leur donner au temps qu'il faut » leur mesure de bled ? Heureux le serviteur

38. Et si venerit in secunda vigilia, et si in tertia vigilia venerit, et ità invenerit, beati sunt servi illi.

39. Hoc autem scitote, quoniam si sciret pater familias quâ horâ fur veniret, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam.

40. Et vos estote parati : quia quâ horâ non putatis, Filius Hominis veniet.

41. Ait autem ei Petrus : Domine, ad nos dicis hanc parabolam : an et ad omnes?

42. Dixit autem Dominus : Quis, putas, est fidelis dispensator, et prudens, quem constituit dominus supra familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram?

43. Beatus ille servus,

---

mence à s'affoiblir. Elle achève bientôt de se perdre, et y survécût-on plusieurs années, le sort de l'ame n'en est pas moins décidé; elle sera éternellement ce qu'elle étoit au moment où le délire a commencé.

De toutes les surprises, il n'en est aucune contre laquelle il soit plus difficile de précautionner celui qui ne se précautionne pas de lui-même. Car on dit bien à un homme malade qu'il est très-mal; mais on ne va pas dire à un homme qui se porte bien, qu'il perd le sens.

quem cùm venerit dominus, invenerit ita facientem.
44. Verè dico vobis, quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum.
45. Quòd si dixerit servus ille in corde suo: Moram facit dominus meus venire: et cœperit percutere servos, et ancillas, et edere et bibere, et inebriari:
46. Veniet dominus servi illius in die qua non sperat, et hora qua nescit, et dividet eum, partemque ejus cum infidelibus ponet.

» que son maître en arrivant trouvera faisant » ainsi son devoir! Je vous dis en vérité qu'il lui » donnera l'administration de tous ses biens. » Que si ce serviteur dit en soi-même : mon » maître n'est pas pour venir si-tôt, et qu'il » se mette à battre les valets et les servantes, » à manger, à boire et à s'enivrer; le maître » de ce serviteur viendra le jour qu'il ne l'attend » pas, et à l'heure qu'il ne sait pas; il le tirera » de son emploi, *et quoiqu'il ne soit coupable* » *que de mauvaise conduite*, il assignera son « partage avec les *serviteurs* infidèles ».

Ce traitement est aussi juste qu'il est sévère. Le chef des serviteurs, qui a l'oreille du maître, connoît mieux ses volontés que les autres qui n'en sont guère instruits que par lui; et l'abus d'une plus grande confiance rend digne d'un plus grand châtiment. L'allusion aux Pasteurs se fait toujours sentir, et on la reconnoîtra dans ces paroles par lesquelles le Sauveur conclut ce discours : « Le serviteur qui, » sachant la volonté de son maître, ne se sera » pas tenu prêt, et n'aura point exécuté ses » ordres, sera battu rudement. Pour celui qui » ne les a pas sues, et qui a fait des choses » dignes de châtiment, il sera [1] moins battu.

47. Ille autem servus, qui cognovit voluntatem domini sui, et non præparavit, et non fecit secundùm voluntatem ejus, vapulabit multis:
48. Qui autem non cognovit, et fecit digna plagis, vapulabit pau-

[1] Le châtiment sera proportionné au degré de lumière et de connoissance. Car avoir su ou n'avoir pas su, ne signifie ici et ailleurs qu'avoir plus ou moins connu.

» Au reste, on exigera beaucoup de celui à » qui on a beaucoup donné, et on redeman- » dera plus à celui à qui on aura confié plus » de choses ».

cis. Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo : et cui commendaverunt multum, plus petent ab eo.

CHAPITRE V.

Nécessité de la pénitence. — Figuier stérile. — Femme courbée guérie le jour du Sabbat. — Petit nombre de sauvés. — Prophète ne doit mourir hors de Jérusalem.

A L'EXEMPLE d'un des Évangélistes, nous placerons ici les vérités suivantes, qui n'ont aucune liaison avec ce qui précède. On a même assez de peine à les lier ensemble, et il est fort probable que ce sont de ces oracles détachés que les historiens sacrés rapportent sans en marquer le temps ni la circonstance; les voici tels que le Sauveur les proféra de sa bouche adorable.

L. 12. v. 49. Ignem veni mittere in terram, « Je suis venu apporter le feu [1] sur la terre;

[1] Quelques-uns prétendent que ce feu est celui de la division. On voit dans quel sens ils l'entendent, et ce sens n'est pas mauvais. La plupart l'expliquent du feu de la charité que le S. Esprit répand dans les cœurs. On doit s'en tenir à cette interprétation, non-seulement parce qu'elle est la plus commune, mais encore plus parce que c'est celle de l'Église qui dit (*Messe du samedi dans la semaine de la Pentecôte*) : Nous vous prions, Seigneur, que le S. Esprit nous embrase de *ce feu* que le Seigneur JÉSUS-CHRIST *a apporté sur la terre, et qu'il a souhaité de voir bien allumé.*

» et qu'est-ce que je souhaite, sinon qu'il soit
» allumé? Je dois être baptisé d'un [1] bap-
» tême, et combien me sens-je pressé jusqu'à ce
» qu'il s'accomplisse? Pensez-vous que ce soit
» la paix que je suis venu apporter sur la
» terre? Non, je vous le dis : c'est la [2] divi-
» sion. Car désormais, dans une famille de
» cinq personnes, il y aura de la division. Ils
» seront trois contre deux, et deux contre
» trois; le père contre le fils, et le fils contre
» son père; la mère contre la fille, et la fille
» contre la mère; la belle-mère contre la belle-
» fille, et la belle-fille contre la belle-mère.

» En ce temps-là même, on vint dire à Jésus
» la nouvelle des Galiléens, dont Pilate avoit
» mêlé le sang avec leurs sacrifices. Sur quoi
» Jésus leur répondit : Pensez-vous que ces
» Galiléens fussent les plus méchans hommes
» de toute la Galilée, parce qu'on les a traités
» de la sorte? Non, je vous le dis : mais si vous
» ne faites pénitence, vous périrez tous aussi

et quid volo nisi ut accendatur.
50. Baptismo autem habeo baptizari: et quomodò coarctor, usquedum perficiatur?
51. Putatis quia pacem veni dare in terram? Non, dico vobis, sed separationem:
52. Erunt enim ex hoc quinque in domo una divisi; tres in duos, et duo in tres
53. Dividentur: pater in filium, et filius in patrem suum; mater in filiam, et filia in matrem; socrus in nurum suam, et nurus in socrum suam.
L. 13. v. 1. Aderant autem quidam ipso in tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum.
2. Et respondens dixit illis: Putatis quòd hi Galilæi præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt?
3. Non, dico vobis: sed nisi pœnitentiam habue-

---

[1] Par ce baptême, tous entendent la passion. J. C. est pressé, non de la crainte, comme quelques-uns l'expliquent, mais du desir de la voir s'accomplir. Elle devoit précéder la descente du S. Esprit, qui est ce feu divin que le Sauveur desiroit si fort de voir allumé sur la terre. C'est ce qui lui fait desirer ce baptême avec tant d'ardeur. On peut lier ainsi ce texte avec le précédent.

[2] Voyez la note [1] de la pag. 329 du tom. I.

ritis, omnes similiter peribitis.
4. Sicut illi decem et octo, supra quos cecidit turris in Siloe, et occidit eos: putatis quia et ipsi debitores fuerint præter omnes homines habitantes in Jerusalem?
5. Non, dico vobis: sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.

» bien qu'eux. De même ces dix-huit sur qui » tomba la tour de Siloë, et qu'elle tua; croyez-» vous qu'ils fussent plus coupables que tous » les habitans de Jérusalem? Non, je vous le » dis; mais si vous ne faites pénitence, vous » périrez tous aussi bien qu'eux ».

On voit que les Juifs ne revenoient pas du préjugé où ils étoient, que les malheurs de la vie étoient toujours la punition du crime, et que les plus malheureux étoient les plus coupables. Ceux dont il vient d'être parlé étoient des coupables à la vérité, mais ils ne l'étoient pas plus que ceux qui se croyoient meilleurs; parce qu'un pareil désastre ne leur étoit pas arrivé. La justice de Dieu avoit exercé ses droits sur les premiers; sa patience attendoit encore les seconds; mais cette patience avoit un temps borné, après lequel la justice devoit éclater sur eux comme sur les précédens, et les envelopper dans une ruine semblable : c'est de quoi le Sauveur les avertit; ce qui ne doit pas cependant être entendu comme si tous ceux à qui il adressoit la parole dussent périr par le fer, ou être écrasés sous des ruines. Ces hommes coupables et surpris de la mort avant qu'ils eussent fait pénitence, en perdant la vie temporelle, avoient encouru la mort éternelle, et le même coup qui avoit séparé leur ame de leur corps, l'avoit précipitée pour

jamais dans les enfers. Voilà l'effroyable châtiment que J. C. dénonce à tous les imitateurs de leur impénitence, et celui par lequel ils leur ressembleront. Mais un sens plus étendu étoit caché sous ces paroles : *Vous périrez tous pareillement ;* J. C., qui paroissoit ne les adresser qu'à ceux qui étoient présens, les adressoit à toute la nation dont il prédisoit la ruine prochaine, et les morts tragiques de ces millions d'hommes et de femmes qui devoient périr, non-seulement par le fer et par la chute des édifices, mais encore par l'assemblage de tous les fléaux réunis, le feu, la peste et la famine : malheur inévitable pour eux, s'ils ne travailloient à le prévenir par une prompte et sincère pénitence, comme le Sauveur le leur fait entendre par les paroles suivantes ; car continuant son discours, « il leur dit cette » parabole :

» Un homme qui avoit un figuier planté » dans sa vigne, vint y chercher du fruit, et » n'en trouva point. Vous voyez, dit-il au vigne- » ron, que, depuis trois ans, je viens cher- » cher du fruit à ce figuier, et que je n'en » trouve point. Coupez-le donc. Pourquoi » occupe-t-il *inutilement* la terre? Seigneur, » lui répondit le [1] vigneron, laissez-le encore

6. Dicebat autem et hanc similitudinem : Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua, et venit quærens fructum in illa, et non invenit.

7. Dixit autem ad cultorem vineæ : Ecce anni tres sunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, et non invenio : succide ergo illam : ut quid etiam terram occupat ?

8. At ille respondens, dicit illi : Domine, dimitte illam et hoc anno,

[1] Ce vigneron donne l'idée d'un excellent ouvrier de la vigne du Seigneur. Trois années de stérilité n'ont pas

usquedum fodiam circa illam, et mittam stercora :
9. Et si quidem fecerit fructum : sin autem, in futurum succides eam.

» cette année, jusqu'à ce que j'aie bêché tout » autour, et que j'y aie mis du fumier, et s'il » porte du fruit, *à la bonne heure ;* sinon vous » le couperez après ».

On devine aisément que la Judée est ce figuier. Les trois années sont celles de la prédication du Sauveur, qui auroient dû lui faire produire des fruits en abondance. Cet arbre, toujours stérile, malgré une si excellente culture, méritoit bien dès-lors d'être coupé et jeté au feu. On lui donne encore une année, c'est le temps de la prédication des Apôtres; après quoi, la mesure étant comblée, on en coupera le tronc, on arrachera ses racines; et ses branches éparses sur la face de la terre, annonceront à tous les hommes son crime et ses malheurs.

---

pu épuiser sa patience. Cet arbre n'est pas à lui; il est à son maître : cependant il paroît prendre plus d'intérêt à sa conservation, que le maître à qui il appartient. Il prie comme s'il demandoit grace pour lui-même. Il promet le redoublement de ses soins, comme s'il y avoit de sa faute, et que la stérilité de ce malheureux arbre dût être imputée au défaut de culture; en quoi il fait paroître autant d'humilité que de zèle. Il obtient le délai qu'il demande. Le maître qui l'accorde le desiroit plus que lui : il attendoit qu'on le lui demandât, et il ne se plaint que lorsqu'il ne se trouve personne qui mette une barrière [illegible], et qui prenne contre sa justice le parti des coupables. *Ezéch.* 22, 30.

Tel est donc le sens littéral de cette parabole, que l'on applique aussi au pécheur endurci que Dieu attend pendant un nombre de jours qui sont comptés. Quelquefois, touché des prières de ses serviteurs, il prolonge encore le terme. Mais, si l'homme ne profite pas plus de ce dernier délai qu'il n'a fait des précédens, alors la patience outragée se tourne en fureur, la justice n'a plus de frein, et le coup qu'elle frappe est d'autant plus terrible, qu'il a été plus long-temps suspendu. Ainsi la conduite de Dieu sur tout un peuple est la figure de celle qu'il tient à l'égard d'un seul homme, comme celle qu'il tient à l'égard d'un seul homme est quelquefois la figure de celle qu'il tient à l'égard de tout un peuple. Quoiqu'avec des différences, le fond est toujours le même; et c'est avec beaucoup de raison et de justesse, que ceux qui sont chargés d'expliquer aux peuples les divines Écritures, appliquent aux particuliers plusieurs choses qui, dans le sens direct et littéral, regardent la nation juive, ou quelqu'autre peuple que ce soit.

Cependant Jésus continuoit à procurer, par ses prédications et par ses miracles, le salut
des corps et des ames. « Comme il enseignoit 10. Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis.
» dans leur synagogue les jours de Sabbat, il
» se trouva là une femme qu'un [1] esprit rendoit 11. Et ecce mulier, quæ habebat spiritum

[1] Cet esprit étoit Satan, comme le Sauveur le dit après.

infirmitatis annis decem et octo : et erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere.

12. Quam cùm videret Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua.

13. Et imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum.

14. Respondens autem archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ : Sex dies sunt, in quibus oportet operari : in his ergo venite, et curamini, et non in die Sabbati.

» infirme depuis dix-huit ans ». On ne sait si elle étoit venue pour demander sa guérison, ou simplement pour assister à l'instruction publique. Quoi qu'il en soit, « Jésus l'apper- » cevant (*image sensible de la grace préve- » nante*), il l'appela, et lui dit : Femme, vous » êtes délivrée de votre infirmité. En même » temps il mit ses mains sur elle, et étant aussi- » tôt redressée, elle rendit gloire à Dieu. Mais » un chef de la synagogue, indigné de ce que » Jésus avoit fait une guérison le jour du Sab- » bat, dit au peuple : Il y a six jours destinés » pour travailler; venez donc ces jours-là vous » faire guérir, et non pas le jour du Sabbat ».

Ce zèle apparent étoit le voile dont il couvroit sa basse jalousie; et l'espèce de ménagement qu'il paroissoit avoir pour le Sauveur, à qui il n'avoit pas osé adresser la parole, venoit moins du respect qu'il lui portoit, que

---

On voit par-là qu'il y a des infirmités qui n'ont point de cause naturelle, et dont le démon seul est l'auteur. On en a encore la preuve dans Job, dont l'exemple prouve en même temps, 1°. que le démon peut maléficier les corps, sans qu'il soit besoin pour cela que les sorciers s'en mêlent, comme paroissent le croire ceux qui disent que la maladie de la femme courbée étoit l'effet d'un sortilége; 2°. que le démon qui a ce pouvoir ne l'exerce cependant que lorsque Dieu le lui permet, sur qui il le lui permet, et autant qu'il le lui permet. Donc Dieu seul est à craindre.

de la crainte d'être confondu par quelqu'une de ses réponses. Il ne l'évita pas cependant, ni lui, ni ceux des assistans qui pensoient comme lui. Jésus répondit à tous dans la personne de celui qui avoit adressé à d'autres le reproche personnel qu'il vouloit lui faire. « Hypocrites [1], dit le Seigneur à celui-ci, y » a-t-il quelqu'un parmi vous qui ne détache » le jour du Sabbat son bœuf ou son âne, et » ne le tire de l'étable pour le mener boire? » Et cette fille d'Abraham que Satan tenoit » captive depuis dix-huit ans, il ne falloit pas » la délivrer de ce lien un jour de Sabbat? » Ce discours fit rougir de honte tous ses en- » nemis; et tout le peuple étoit ravi de lui voir » faire tant d'actions glorieuses.

» *En ce temps-là* Jésus alloit par les villes » et par les villages, enseignant et s'avançant » vers Jérusalem. Quelqu'un lui dit : Seigneur, » y a-t-il peu de gens qui se sauvent »? Il pouvoit y avoir de la curiosité dans cette question. Jésus qui ne chercha jamais à la satisfaire, en

15. Respondens autem ad illum Dominus, dixit: Hypocritæ, unusquisque vestrûm sabbato non solvit bovem suum aut asinum a præsepio, et ducit adaquare?

16. Hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit satanas, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati?

17. Et cùm hæc diceret, erubescebant omnes adversarii ejus: et omnis populus gaudebat in universis quæ gloriosè fiebant ab eo.

22. Et ibat per civitates et castella, docens, et iter faciens in Jerusalem.

23. Ait autem illi quidam: Domine, si pauci sunt, qui salvantur?

---

[1] L'envieux ne dit jamais qu'il est envieux; il ne craint rien tant que de le paroître. Cependant il faut un motif apparent à ce que l'envie lui fait dire et faire. La religion, l'équité, la charité même, lui en fournissent de reste : c'est ce qui fait son hypocrisie. On peut être hypocrite sans être envieux; mais on ne peut être envieux sans être hypocrite.

prend occasion, selon sa coutume, d'édifier et d'instruire. Il laisse donc celui qui venoit de l'interroger, et adressant la parole à tout ce qu'il y avoit là d'auditeurs, « il leur répondit : » Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite; » car je vous le dis, plusieurs chercheront à » entrer, et [1] ne le pourront. Or, quand le » père de famille sera entré, et qu'il aura » fermé la porte, vous vous trouverez dehors, » et vous vous mettrez à frapper, en disant : » Seigneur, ouvrez-nous, et il vous dira pour » toute réponse : Je ne sais qui vous êtes, ni » d'où vous êtes. Alors vous commencerez à » dire : Nous avons mangé et bu avec vous, » et vous avez enseigné dans nos places pu- » bliques; et il vous dira : Je ne sais qui vous » êtes, ni d'où vous êtes. Retirez-vous de moi, » vous qui êtes des [2] ouvriers d'iniquité. Ce

Ipse autem dixit ad illos :
24. Contendite intrare per angustam portam : quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt.
25. Cùm autem intraverit pater familias, et clauserit ostium, incipietis foris stare, et pulsare ostium, dicentes : Domine, aperi nobis : et respondens dicet vobis : Nescio vos unde sitis.
26. Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te, et bibimus, et in plateis nostris docuisti.
27. Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis : discedite a me, omnes operarii iniquitatis.

---

[1] Dans le royaume de Dieu consommé, qui est le ciel. Mais ils ne le pourront, parce qu'ils n'auront pas voulu entrer dans le royaume de Dieu commencé, qui est l'Église. La différence de l'un à l'autre est celle du vestibule à l'intérieur du palais.

[2] Cette tache ne sera point effacée par l'avantage d'avoir vécu avec J. C., d'avoir bu et mangé avec lui : elle ne le sera point par la parenté; et si elle avoit pu se trouver dans sa mère, elle ne le seroit point par la maternité. Aux yeux de Dieu, les œuvres de justice ou d'iniquité décident seules de la faveur ou de la disgrace. Sans égard aux personnes, ni à tout ce que le monde

» sera alors qu'il y aura des pleurs et des grin-
» cemens de dents, quand vous verrez Abra-
» ham, Isaac et Jacob avec tous les Prophètes
» dans le royaume de Dieu, et que vous vous
» en verrez chasser. Il en viendra d'Orient et
» d'Occident, du Septentrion et du Midi, qui
» seront placés au festin dans le royaume de
» Dieu. Et il arrivera que ceux qui seront les
» derniers seront les premiers, et que ceux
» qui sont [1] les premiers seront les derniers ».

28. Ibi erit fletus, et stridor dentium : cùm videritis Abraham, et Isaac, et Jacob, et omnes Prophetas in regno Dei, vos autem expelli foras.

29. Et venient ab Oriente, et Occidente, et Aquilone, et Austro, et accumbent in regno Dei.

30. Et ecce sunt novissimi qui erunt primi, et sunt primi qui erunt novissimi.

Cette réponse s'adressoit personnellement aux Juifs. Elle leur apprend que le nombre de ceux qui seront sauvés sera très-grand, puisqu'il y en aura de toutes les parties de la terre; mais dans leur nation, il sera très-petit, parce que ce qui est appelé ici la porte étroite, c'est

estime ou méprise, il ne couronne que la vertu, et ne réprouve que le vice : je reconnois Dieu à ce trait; et un des plus divins caractères de la Religion chrétienne, c'est ce ton intrépide avec lequel elle ose dire aux maîtres du monde : Si vous faites des œuvres d'iniquité, vous serez éternellement tourmentés au fond de l'abîme, tandis que le dernier de vos esclaves, s'il meurt dans la justice, règnera au-dessus des étoiles.

[1] Jusques-là les Juifs avoient été préférés aux Gentils : bientôt les Gentils seront préférés aux Juifs. Ceux-ci, qui étoient les premiers, seront les derniers; ce qui ne veut pas dire qu'ils auront les dernières places dans le royaume de Dieu, mais qu'ils en seront tout-à-fait exclus.

à leur égard la loi évangélique que peu d'entre eux devoient embrasser. Ce qui devoit rendre cette porte encore plus étroite, c'étoit le petit nombre même de ceux qui devoient y entrer. Il s'ensuivoit que ceux qui n'entreroient pas feroient le plus grand nombre. Ces derniers, plus forts par le nombre, et encore plus par l'audace, devoient se tourner contre les premiers, et par leur acharnement à les persécuter, leur rendre encore plus difficile l'entrée de la foi déjà si pénible par elle-même. Mais enfin le moment doit arriver, où, desirant d'entrer dans le royaume céleste dont ils se seront exclus eux-mêmes, ils ne pourront plus y être admis. De là les pleurs et les grincemens de dents, lorsqu'ils verront ce petit nombre de leurs frères, autrefois les objets de leur mépris et de leur haine, lorsqu'ils les verront, dis-je, dans la compagnie des Patriarches et des Prophètes, jouissant de ce bonheur ineffable, dont la privation n'est pas moins amère, que la jouissance en est délicieuse. Mais ce qui redoublera leur rage, ce sera de voir qu'il y avoit des places pour tous, et que les leurs seront remplies par ceux qui, auparavant étrangers à l'alliance, y auront été admis à la place des enfans déshérités; car ils doivent y venir en foule des quatre coins du monde; et voilà dans quel sens J. C. déclare

que le nombre des élus pris en lui-même sera très-grand, quoique parmi les Juifs il doive être très-petit, considéré relativement au gros de la nation.

On demande à ce propos si, parmi les fidèles mêmes, le nombre des élus sera le plus grand ou le plus petit? Question oiseuse dans la bouche de la plupart de ceux qui la font, puisque chacun doit être jugé selon ses œuvres, et que nul ne sera sauvé, par la raison qu'il y auroit un grand nombre d'élus, comme nul ne sera condamné précisément parce qu'il y aura un grand nombre de réprouvés. Laissons donc les autres, et que chacun de nous pense à soi-même : persuadé que s'il conserve son innocence, ou s'il la recouvre par une sincère pénitence, n'y eût-il qu'un seul homme sauvé, ce seroit lui; mais qu'au contraire il sera réprouvé, n'y en eût-il qu'un seul, si, après avoir péché, il meurt dans l'impénitence.

« Ce jour-là même quelques-uns des Pharisiens vinrent trouver Jésus, et lui dirent : » Sortez, et retirez-vous d'ici, parce qu'Hérode en veut à votre vie ». L'avis étoit véritable, quoique ce fût l'envie et non la charité qui le donnât. Peut-être étoit-ce Hérode même qui le faisoit donner. Il seroit difficile d'en deviner la raison : cependant la chose n'est pas sans vraisemblance, puisque c'est à ce

31. In ipsa die accesserunt quidam Pharisæorum, dicentes illi : Exi, et vade hinc : quia Herodes vult te occidere.

Prince que le Sauveur renvoie sa réponse par ceux qui venoient de lui parler. « Allez, leur » dit-il, allez dire à ce [1] renard : Voilà que je » chasse les démons : je continue de guérir les » malades aujourd'hui et demain, et au troi» sième jour sera ma fin. Toutefois il me faut » marcher [2] aujourd'hui et demain, et le jour » suivant; car il ne [3] faut pas qu'un Prophète » souffre la mort hors de Jérusalem ».

32. Et ait illis : Ite, et dicite vulpi illi : Ecce ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie et cras, et tertiâ die consummor.

33. Verumtamen oportet me hodiè et cras et sequenti die ambulare : quia non capit Prophetam perire extra Jerusalem.

---

[1] Ainsi appelé par J. C., et peut-être l'étoit-il vulgairement à cause de ses ruses. Outre qu'il étoit naturellement rusé, sa situation pouvoit contribuer encore à le rendre tel. Il avoit à plaire aux Romains, par qui seuls il régnoit, et il ne vouloit pas déplaire à ses sujets qui ne pouvoient souffrir les Romains. Que de ruses ne faut-il pas pour accorder des choses si contraires, lorsqu'on n'est pas de caractère à y employer la droiture, de tous les moyens le plus propre à y réussir, et le seul par lequel on puisse y réussir constamment ?

[2] Ces trois jours signifient le peu de temps que J. C. avoit à rester sur la terre. Cette réponse est pleine de magnanimité : c'est comme s'il disoit : Je fais ce que je veux, je ne crains personne, et je ne mourrai qu'au temps et dans le lieu où j'ai résolu de mourir.

L'homme juste peut dire avec la même intrépidité : Je fais ce que Dieu veut, je ne crains que lui seul, et je ne mourrai qu'au temps et dans le lieu où il a résolu que je meure.

[3] C'est-à-dire, il n'est pas convenable qu'un Prophète souffre la mort hors de Jérusalem. C'est, disent quelques-uns, à cause que le jugement des Prophètes

Son cœur s'émut en prononçant le nom de cette malheureuse ville; et il ne put s'empêcher de lui adresser ce reproche que la compassion tira du fond de ses entrailles paternelles : « Jérusalem, Jérusalem, qui fais mourir » les Prophètes, et qui lapides ceux qui te sont » envoyés, combien de fois ai-je voulu rassembler tes enfans, comme un oiseau rassemble » ses petits sous ses ailes, et tu ne l'as [1] point » voulu? Voilà que votre maison vous va demeurer déserte : car je vous le dis : Vous ne » me verrez plus jusqu'à ce que vous disiez, » Béni soit celui qui vient an nom du Seigneur ».

34. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, et lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis, et noluisti?

35. Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis quia non videbitis me, donec veniat cùm dicetis : Benedictus qui venit in nomine Domini.

Les enfans le dirent lorsqu'il fit son entrée triomphante à Jérusalem. Ce n'est pas là pourtant ce que le Sauveur a ici en vue. Il devoit aller encore à Jérusalem pour la fête de la Dé-

---

étoit réservé au grand Sanhédrin. D'autres pensent que J. C. parla ainsi, parce que la plupart des Prophètes mis à mort l'avoient été à Jérusalem; d'où il avoit bien pu se faire, comme on le croit encore, que ce que dit ici J. C. eût passé en proverbe.

[1] Dieu *l'a voulu*, et Jérusalem *ne l'a pas voulu*. Et parce que Jérusalem *ne l'a pas voulu*, ce que Dieu *a voulu* n'est pas arrivé. Il y a donc, sans préjudice de la toute-puissance divine, des volontés de Dieu qui n'ont pas leur accomplissement. Les Théologiens expliquent diversement ce système; mais de quelque manière qu'on l'explique, J. C. l'a dit, et il faut le croire.

dicace avant le dernier voyage où se fit cette acclamation ; et après qu'elle eut été faite, il dit encore aux Juifs ces mêmes paroles : « Vous » ne me verrez plus jusqu'à ce que vous disiez, » béni soit celui qui vient au nom du Sei- » gneur ». Marque évidente que cette première acclamation n'est pas celle dont il parloit alors. Un sens plus profond étoit caché sous ces paroles. Elles annonçoient la conversion des Juifs qui, revenus de leurs préjugés, se tourneront enfin vers lui, et hâteront par leurs vœux redoublés le second avénement du Messie, que leurs pères avoient réprouvé. J. C. dit qu'avant ce temps ils ne le verront plus, parce qu'il n'a plus que peu de jours à passer au milieu d'eux ; après quoi ces aveugles volontaires qui l'ont méconnu en personne s'obstineront à le méconnoître jusqu'à la consommation des siècles, malgré l'établissement de son Église, et l'accomplissement des prophéties, quoique ces signes aient été plus que suffisans pour le faire reconnoître par toutes les nations de la terre.

CHAPITRE VI.

Hydropique guéri le jour du Sabbat. — Prendre la dernière place. — Inviter les pauvres. — Parabole de ceux qui refusent de se rendre au festin. — Préférer J. C. à toutes choses.

« JÉSUS entra un jour de Sabbat dans la mai- » son d'un chef des Pharisiens pour y manger, » et ceux qui étoient là l'observoient *à dessein* » *de le critiquer*, lorsqu'il parut devant lui » un hydropique : sur cela, Jésus dit aux Doc- » teurs de la loi et aux Pharisiens : Est-il per- » mis de faire des guérisons le jour [1] du Sab- » bat? Et ils demeurèrent dans le silence. Alors

L. 14. v. 1. Et factum est, cùm intraret Jesus in domum cujusdam principis Pharisæorum Sabbato manducare panem, et ipsi observabant eum.
2. Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum.
3. Et respondens Jesus, dixit ad Legisperitos et Pharisæos, dicens : Si licet Sabbato curare ?

---

[1] On a vu à la note [1] de la pag. 192, tom. I, que les Rabbins ont été encore plus scrupuleux que les Pharisiens sur l'observation du Sabbat. Avec tout cela ils ne le croient pas encore assez bien gardé. C'est même une opinion de quelques-uns d'entre eux, que c'est-là ce qui retarde l'avénement du Messie, qui paroîtra aussi-tôt que le Sabbat aura été parfaitement observé; il n'attend que cela.

Toute pratique, quelque sainte qu'elle soit dans son institution, se tournera toujours en superstition et en fanatisme, lorsqu'on voudra réduire à elle seule toute la Religion.

4. At illi tacuerunt. Ipse verò apprehensum sanavit eum, ac dimisit.
5. Et respondens ad illos, dixit : Cujus vestrûm asinus aut bos in puteum cadet, et non continuò extrahet illum die Sabbati ?
6. Et non poterant ad hæc respondere illi.

» prenant le malade, il le guérit, et le ren» voya. Puis répondant *à leur pensée*, il leur » dit : Qui d'entre vous, si son âne ou son » bœuf tombe dans un puits le jour du Sabbat, » ne l'en tire pas aussi-tôt? Et ils ne savoient » que lui répondre ».

Mais après avoir été observé, J. C. les observoit à son tour; et non content de leur avoir fait sentir qu'il n'avoit rien à redouter de leur critique, il leur apprit encore qu'ils avoient besoin de ses instructions. « Considérant *donc* » comme les conviés choisissoient les premières » places, il leur proposa cette parabole, et leur » dit : Quand vous serez invités à des noces, » ne vous mettez pas [1] à la première place, » de peur qu'un autre plus considérable n'ait » été invité, et que celui qui vous a invités » tous deux ne vous dise : cédez la place à » celui-ci; et qu'alors vous n'ayez la honte » d'être mis à la dernière place. Mais lorsque

7. Dicebat autem et ad invitatos parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicens ad illos :
8. Cùm invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne fortè honoratior te sit invitatus ab illo,
9. Et veniens is, qui te et illum vocavit, dicat tibi : Da huic locum : et tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere.

[1] Les sages du paganisme avoient fait cette leçon avant J. C. On ne connoissoit pas l'humilité, et on en prescrivoit l'apparence. L'instinct lui rendoit cet hommage, et elle étoit honorée à-peu-près comme le Dieu inconnu, dont S. Paul rencontra l'autel à Athènes. Mais ne devoit-on pas voir que l'apparence sans la réalité n'est plus qu'hypocrisie, et que s'il faut paroître modeste, il faut donc être réellement humble? Ce raisonnement est bien simple : cependant le monde a été quatre mille ans sans le faire.

» vous serez invité, allez vous mettre à la der- » nière place, afin que quand celui qui vous a » invité viendra, il vous dise : Mon cher ami, » montez plus haut. C'est alors que vous serez » honoré aux yeux des gens qui seront à table » avec vous. Car quiconque s'élève sera humi- » lié, et quiconque s'humilie sera élevé ».

10. Sed cùm vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco : ut, cùm venerit qui te invitavit, dicat tibi : Amice, ascende superiùs. Tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus :

11. Quia omnis qui se exaltat, humiliabitur : et qui se humiliat, exaltabitur.

La politesse de nos mœurs ne donne guère lieu à l'application de cette morale, sur-tout dans l'espèce proposée. Il est bien rare, parmi nous, que le moins honorable de la compagnie aille prendre à table la première place : ou, s'il osoit le faire, il semble qu'on aimeroit mieux lui laisser la honte d'y demeurer, que de lui faire l'affront de l'en ôter. On le fait néanmoins dans d'autres circonstances qui sont en général celles où les rangs sont réglés, et peut-être l'étoient-ils dans les festins chez les Juifs. Une humilité sincère doit être toujours le motif qui nous engage à nous placer plutôt au-dessous qu'au-dessus du rang qui nous est dû. Le faire à dessein de s'entendre dire : *Montez plus haut*, ce seroit substituer à l'orgueil grossier qui va s'emparer de la première place, l'orgueil plus raffiné qui veut se la faire déférer. Aussi doit-on bien se garder de croire que ce soit là ce que J. C. veut apprendre aux Pharisiens. Incapables qu'ils étoient de prendre les sentimens d'une pro-

fonde humilité, il s'accommode à leur foiblesse, en se contentant, pour première leçon, de leur faire remarquer les méprises humiliantes de l'orgueil qui aboutit à la honte par la route même qu'il croyoit devoir le conduire à la gloire; tandis que la gloire va au-devant de l'humilité qui la fuit. C'est ce qu'on voit arriver tous les jours en ce monde, où les hommes, imitateurs en ce point des sentimens et de la conduite de Dieu, résistent au superbe qui voudroit arracher par force leur estime et leurs respects qu'ils prodiguent à l'envi à l'humble qui les refuse. Mais ce que les hommes font quelquefois en ce monde n'est qu'une foible image de ce que Dieu fera en l'autre monde, où, par un arrêt irrévocable, et dont l'effet sera éternel, il donnera son parfait accomplissement à cette parole qu'il vient de proférer : *Quiconque s'élève sera humilié, et quiconque s'humilie sera élevé.* Car c'est à quoi se rapporte l'instruction qu'il vient de donner, et ce qui la rend d'une si grande importance.

Elle s'adressoit directement aux conviés, quoiqu'elle convînt à tout le monde. Mais il semble que le maître du festin méritoit bien d'avoir la sienne à part. Le Sauveur lui donne celle de substituer aux invitations fastueuses ou intéressées, les invitations charitables. « Il

12. Dicebat autem et ei, qui se invitaverat : » dit donc à celui qui l'avoit invité : Quand

» vous donnez à dîner ou à souper, [1] n'invitez » ni vos amis, ni vos frères, ni vos parens, » ni vos voisins qui sont riches, de peur qu'ils » ne vous invitent aussi à leur tour, [2] et que » cela ne vous tienne lieu de récompense. Mais » quand vous faites un festin, [3] invitez les pau-

Cùm facis prandium, aut cœnam, noli vocare amicos tuos, neque fratres tuos, neque cognatos, neque vicinos divites : ne fortè te et ipsi reinvitent, et fiat tibi retributio.

13. Sed cùm facis convivium, voca pauperes,

---

[1] J. C. ne défend pas d'inviter nos amis et nos parens qui sont riches. La particule négative signifie en cet endroit, invitez *plutôt* les pauvres, &c. que ceux de vos parens qui sont riches. Nous faisons précisément le contraire; car on invite les riches parce qu'ils sont riches, et l'on n'invite pas les pauvres parce qu'ils sont pauvres.

[2] Supposé qu'on les ait invités par ce motif : car on peut le faire par des motifs louables, tels que sont ceux de satisfaire à certaines bienséances indispensables, de donner des témoignages d'amitié ou de reconnoissance, d'entretenir l'union des familles; et Dieu qui approuve ces motifs, les récompensera. La récompense sera donc selon le motif; s'il est vertueux, on la recevra au jour de la résurrection. Mais si on invite pour être invité à son tour, on sera invité, et un repas sera la récompense d'un repas. Si c'est pour l'honneur qu'il peut y avoir à tenir une grande table, on aura cet honneur, et rien de plus; si c'est pour être amusé par des gens d'esprit, on en aura peut-être l'amusement; et ce *peut-être*, je le dis aussi des autres récompenses de cette espèce, car ce que l'on fait pour être chéri, admiré, amusé, aboutit quelquefois à être envié, moqué, ennuyé.

[3] Ce n'est pas un ordre de les faire manger à sa table : c'est un conseil que les Saints ont suivi à la lettre. Ceux d'entre eux qui étoient les plus grands selon le monde,

[illegible]

» vres, les gens perclus de leurs membres, les » boiteux et les aveugles; et vous serez heu- » reux de ce qu'ils ne pourront vous en faire » autant; car vous recevrez votre récompense » à la résurrection des justes.

[illegible] audisset [illegible] de simul dis- [illegible], dixit illi: [illegible] qui manducabit [illegible] in regno Dei.

» Un de ceux qui étoient à table avec lui, » ayant entendu cela, lui dit : Heureux qui » sera du festin dans le royaume de Dieu ».

---

se sont le plus distingués en ce genre. Ils se tenoient honorés de manger avec ceux qui leur représentoient le Roi des Rois, et le Seigneur des Seigneurs. Plusieurs même étoient si pénétrés de cette vérité, que, n'osant s'asseoir à la même table, ils les servoient les deux genoux en terre. Ceux-ci comprenoient parfaitement ce que les Pères ont appelé le Sacrement du pauvre, c'est-à-dire, qu'ils reconnoissoient J. C. sous les haillons du pauvre, comme la foi le reconnoît sous les espèces sacramentelles. Voilà la perfection; mais le précepte est de donner à manger à ceux qui ont faim, et parmi ceux qui y manquent, nul ne sera plus inexcusable que ceux qui donnent à manger à ceux qui n'ont pas faim. Car puisqu'ils ont de quoi régaler les riches, diront-ils qu'ils n'avoient pas de quoi soulager la faim des pauvres?

J. C., qui promet de nous faire asseoir un jour à sa table, n'a-t-il pas droit d'être assis à la nôtre dans la personne du pauvre? Mais le pauvre est dégoûtant. Nettoyez-le, répond S. Chrysostôme. Ses habits sont sales : donnez-lui en des propres. Si votre délicatesse a encore peine à le souffrir, faites-le manger avec vos domestiques, ou bien envoyez-lui ce que vous n'avez pas le courage de lui servir. On a beau faire des difficultés en cette matière; les Saints trouvent réponse à tout.

Il disoit bien sans doute; mais il auroit pu ajouter : Malheureux ceux qui seront exclus de ce céleste banquet, et doublement malheureux, parce qu'ils n'en seront exclus que par leur faute! Car il n'a pas tenu à Dieu qu'ils n'eussent part à ses ineffables délices. Il l'avoit préparé pour eux; il les avoit appelés par des invitations réitérées. Retenus par des liens de chair et de sang, ils ont méprisé ses dons, et rebuté ses avances. Ils en seront bannis pour jamais, et d'autres y occuperont leurs places: terrible vérité que J. C. leur avoit déjà annoncée, et qu'il va leur répéter encore. Car prenant occasion de ce que cet homme venoit de dire, « il lui dit *à son tour:*

» Un homme fit un grand souper, et invita » beaucoup de monde. A l'heure du souper, » il envoya son serviteur dire aux conviés qu'ils » vinssent, parce que tout étoit prêt. Mais » tous, comme de concert, commencèrent à » s'excuser. Le premier lui dit : J'ai acheté » une terre; il faut nécessairement que j'aille » la voir : excusez-moi, je vous prie. L'autre » dit : J'ai acheté cinq paires de bœufs, et j'en » vais faire l'essai : excusez-moi, je vous prie. » Je me suis marié, dit un autre; ainsi je ne » saurois y aller. Le serviteur, étant revenu, » rendit compte de cela à son maître. Alors » le père de famille, tout en colère, dit à son

16. At ipse dixit ei:

Homo quidam fecit cœnam magnam, et vocavit multos.

17. Et misit servum suum horâ cœnæ dicere invitatis ut venirent, quia jam parata sunt omnia.

18. Et cœperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei : Villam emi, et necesse habeo exire, et videre illam; rogo te, habe me excusatum.

19. Et alter dixit : Juga boum emi quinque, et eo probare illa : rogo te, habe me excusatum.

20. Et alius dixit : Uxorem duxi, et ideò non possum venire.

21. Et reversus servus nuntiavit hæc domino suo. Tunc iratus pater familias, dixit servo suo:

Exi citò in plateas et vicos civitatis : et pauperes, ac debiles, et cæcos, et claudos introduc hùc.
22. Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est.
23. Et ait Dominus servo. Exi in vias, et sepes : et compelle intrare, ut impleatur domus mea.
24. Dico autem vobis quod nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam.

» serviteur : Allez promptement dans les places » et dans les rues de la ville, et amenez ici les » pauvres, les estropiés, les aveugles et les boi» teux. Seigneur, dit le serviteur, votre ordre » est [1] exécuté, et il y a encore de la place. Le » maître dit au serviteur : Allez dans les che» mins et le long des haies, et [2] obligez-les » d'entrer, afin que ma maison se remplisse. » Car je vous déclare que pas un de ces hommes » qui étoient invités ne goûtera de mon sou» per ».

25. Ibant autem turbæ multæ cum eo : et conversus dixit ad illos :
26. Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et uxorem, et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus.

Jésus étoit alors en chemin pour se rendre à Jérusalem. « Comme une grande troupe de » peuple marchoit avec lui, il se tourna vers » eux, et leur dit : Si quelqu'un vient à moi » sans haïr son père, sa mère, sa femme, ses » enfans, ses frères et ses sœurs, et même sa » propre personne, il ne peut être mon dis-

---

[1] Le véritable zèle embrasse également les riches et les pauvres, et il réussit bien plus souvent auprès des pauvres qu'auprès des riches. De ces deux vérités, on a l'exemple de la première dans la conduite de ce bon serviteur, et dans ses différens succès on a la preuve de la seconde.

[2] Engagez-les, pressez-les fortement, faites-leur une douce violence ; mais n'employez pas la force proprement dite. Elle n'est pas selon l'esprit de l'Évangile. Il doit s'établir par la persuasion, comme l'Alcoran par le glaive. Ce sont là leurs caractères distinctifs ; il faut les leur laisser.

» ciple; et celui qui ne porte pas [1] sa croix 27. Et qui non bajulat crucem suam, et venit post me, non potest meus esse discipulus.
» et ne me suit pas, ne peut être mon dis-
» ciple ».

Ce n'étoit qu'à ses Disciples proprement dits, c'est-à-dire, aux Apôtres et aux soixante-douze que le Sauveur avoit proposé au moins en partie cette vérité dont la pratique si pénible à la nature, est pourtant indispensable à quiconque fait profession d'être à lui. La proposer comme il fait à tout le peuple, c'est en faire une loi générale à tous les Chrétiens. C'est donc à tous qu'il est dit que l'amour de J. C. doit l'emporter sur tous les autres amours sans exception; car le mot de haïr ne s'entend ici que de cette préférence. Elle est due à J. C., qui ne peut, sans manquer à ce qu'il se doit à lui-même, ne pas l'exiger de nous; car puisqu'il est Dieu, il doit être aimé par-dessus toutes choses; et s'il permettoit d'aimer quelqu'autre chose que ce soit à l'égal de lui, il

[1] On a déjà vu que la vocation des Juifs et des Gentils à la foi est l'objet direct de cette parabole. Cependant les Prédicateurs l'appliquent aussi au banquet eucharistique auquel J. C. nous invite d'une manière si engageante. Cette seconde application paroît s'accommoder à l'intention de l'Église, qui a assigné cet Évangile au Dimanche dans l'octave du S. Sacrement, et qui en a inséré des paroles dans l'office du même jour, qui est tout entier du S. Sacrement.

désavoueroit sa propre divinité. Aussi ce texte, et quelques autres semblables, servent-ils à la prouver. Mais de là vient aussi que J. C. fait de cette préférence comme un premier principe qui sert de base à tout le Christianisme. Ne pas préférer J. C. à toutes choses, si l'on se borne à lui refuser réellement et de fait cette préférence, c'est n'avoir pas le christianisme du cœur; et si l'on va jusqu'à nier qu'elle lui est due, c'est n'avoir pas même le christianisme de l'esprit : ou si l'on prétend avec cela l'avoir encore, on tombe dans une inconséquence manifeste, et dans une absurdité palpable, comme le Sauveur le donne clairement à entendre par les deux comparaisons suivantes : « Car, *ajoute-t-il*, qui d'entre vous, » ayant dessein de bâtir une tour, ne se met » pas auparavant à examiner la dépense qu'il » faudra faire, et s'il a de quoi l'achever, de » peur qu'ayant jeté les fondemens, et ne » pouvant achever, tous ceux qui en seront » témoins ne viennent à se moquer de lui, » en disant : voilà un homme qui a commencé » à bâtir, et qui n'a pu achever? Ou bien, » quel est le Roi qui, étant sur le point de » marcher pour livrer bataille à un autre Roi, » ne se mette pas à penser auparavant, s'il » peut, avec dix mille hommes, aller au-devant de celui qui vient à lui avec vingt mille?

28. Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non priùs sedens computat sumptus, qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum,

29. Ne posteaquàm posuerit fundamentum, et non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei,

30. Dicentes : Quia hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare :

31. Aut quis Rex iturus committere bellum adversùs alium Regem, non sedens priùs cogitat, si possit cum decem millibus occurrere ei, qui cum viginti millibus venit ad se?

» Autrement, lorsque celui-ci est encore éloi-» gné, il envoie une ambassade, et demande » la paix. Ainsi donc, quiconque de vous ne » renonce pas à tout ce qu'il possède », au moins de cœur et d'affection, et avec la disposition d'y renoncer de fait, lorsqu'il le faudra pour mon service, celui-là « ne peut être mon » disciple ».

32. Alioquin adhuc illo longè agente, legationem mittens rogat ea quæ pacis sunt.
33. Sic ergo omnis ex vobis, qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.

CHAPITRE VII.

Fête de la Dédicace. — Brebis de Jésus. — Il est une même chose avec son Père. — Paraboles de la brebis égarée, et de la drachme perdue. — Enfant prodigue.

J. 10. v. 22. Facta sunt autem Encænia in Jerosolymis :

Mach. 4. 59.

Et hyems erat.
23. Et ambulabat Jesus in templo, in porticu Salomonis.
24. Circumdederunt ergo eum Judæi, et dicebant ei : Quousque animam nostram tollis? Si tu es Christus, dic nobis palàm.

« On célébroit à Jérusalem la fête du renou- » vellement » de l'autel autrefois profané par Antiochus, et consacré de nouveau par Judas Machabée. Cette solennité avoit été fixée au vingt-cinquième jour du mois que les Juifs appeloient Casleu, qui répond à notre mois de Décembre. Ainsi « on étoit en hiver, et » Jésus se promenoit dans le portique de Salo- » mon, lorsque les Juifs s'assemblèrent autour » de lui, et lui dirent : Jusqu'à quand nous » tiendrez-vous en suspens? Si vous êtes le » Christ, dites-le-nous nettement ».

Il le leur avoit déjà fait entendre si souvent et si clairement; ils avoient si peu d'envie de le savoir; ils étoient même si résolus à ne pas l'en croire, eux qui lui avoient déclaré qu'ils ne regardoient pas comme légitime le témoignage qu'il rendoit de lui-même, qu'il est aisé d'appercevoir que c'étoit la mauvaise foi qui avoit tourné cette demande. Mais ce qui la

leur avoit inspirée, c'étoit uniquement la haine et l'envie de perdre celui à qui ils la faisoient. Dans le préjugé où ils étoient tous du règne temporel du Messie, dire nettement qu'on l'étoit, c'étoit se déclarer contre la domination romaine; et ce mot seul, *je le suis*, devenoit un crime d'état. D'autre part, ne pas le dire, c'étoit autoriser l'incrédulité des Juifs, qui sembloient n'attendre que son aveu pour se rendre. Ici la prudence humaine auroit pu se trouver en défaut. Celui qui est la sagesse incréée n'eut pas de peine à rompre ces toiles d'araignée que leur malice avoit ourdies. En ne disant pas ce qu'ils desiroient d'entendre, il sut bien leur faire entendre ce qu'ils étoient obligés, et ce qu'ils refusoient de croire; ce qu'il fit d'une manière si pressante, qu'au défaut des raisons, ils furent réduits à s'armer
de pierres. « Jésus leur répondit *donc :* Je vous 25. Respondit eis Jesus : Loquor vobis, et non creditis.
» parle, et vous ne croyez pas ». Si c'est parce que le témoignage des paroles vous paroît insuffisant, « les œuvres que je fais au nom » de mon Père rendent témoignage de moi ». Opera, quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me.
Mais la cause de votre incrédulité n'est pas en moi, ni dans mon silence; elle vient de vous
et de votre surdité volontaire. « Vous ne croyez 26. Sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis.
» point, parce que vous n'êtes pas de mes [1]

[1] On demande si ceux que J. C. appelle ici ses brebis, sont tous les fidèles qui croient à sa parole, ou si ce sont



27. Oves meæ vocem meam audiunt; et ego cognosco eas, et sequuntur me.

» brebis. Mes brebis entendent ma voix; je les
» connois, et elles me suivent ». Jugez de ce

---

seulement les élus proprement dits. S. Augustin ne l'entend que de ces derniers. Ce qui suit donne beaucoup de poids à cette explication. J. C. déclare qu'il donnera la vie éternelle à ses brebis, qu'elles ne périront jamais, que personne ne les arrachera d'entre ses mains : tout cela, pris au pied de la lettre, ne convient qu'aux seuls élus. Ceux qui veulent que les brebis soient tous les fidèles en général, se fondent sur les raisons suivantes. J. C. dit aux Juifs qu'ils ne croient pas parce qu'ils ne sont pas de ses brebis; on est donc de ses brebis en croyant, concluent ceux-ci. Le Sauveur ajoute : Mes brebis entendent ma voix, je les connois, et elles me suivent : toutes choses qui conviennent au fidèle qui est actuellement dans l'état de la justice, quand même il ne seroit pas prédestiné. De plus, est-il croyable que, parmi ces Juifs qui n'étoient alors rien moins que des brebis, il n'y eût aucun de ceux qui crurent ensuite à la prédication des Apôtres, et dont la foi opéra le salut? Voilà donc des élus qui n'étoient pas des brebis, et conséquemment il peut donc y avoir aussi des brebis qui ne soient pas des élus. Quant à ce que dit encore le Sauveur, qu'il donnera à ses brebis la vie éternelle, qu'elles ne périront jamais, et que personne ne les arrachera de sa main, etc. on l'explique de la vie de la grace, vie immortelle de sa nature, que nulle puissance créée ne sera jamais capable de ravir à l'homme qui la possède, et qui le préservera de la mort pendant toute l'éternité, pourvu néanmoins qu'il ne se l'ôte pas volontairement à lui-même. Voyez la note [1] de la pag. 360 du tom. I.

que je suis par le prix que je réserve à leur docilité. « Je leur donnerai la vie éternelle, et » elles ne périront jamais ». La vue anticipée des efforts que feront le monde et l'enfer pour les lui ravir, lui fait ajouter : « Qui que ce » soit ne me les arrachera d'entre les mains. Ce » que m'a donné mon Père est [1] au-dessus de » toutes choses, et personne ne peut rien arra- » cher d'entre les mains de mon Père. *Or*, mon » Père et moi nous sommes une même chose.

28. Et ego vitam æternam do eis : et non peribunt in æternum, Et non rapiet eas quisquam de manu mea.

29. Pater meus quod dedit mihi, majus omnibus est : et nemo potest rapere de manu Patris mei.

30. Ego et Pater unum sumus.

---

[1] A la lettre, est *plus grand* que toutes choses. Ce mot ne doit pas s'entendre des élus, quoiqu'ils soient ce que l'univers a de plus grand et de plus précieux, et que ce sens soit le premier qui vient se présenter à l'esprit. Ce ne seroit pas une raison à donner pourquoi on ne les ravira jamais à J. C. Ce qui fait qu'une chose ne peut pas être arrachée des mains, ce n'est pas le prix et l'excellence de la chose, c'est la force de la main qui la tient. J. C. parle donc de la nature divine qu'il a reçue de son Père de toute éternité comme Dieu, par la génération éternelle, et comme homme dans le temps, par l'union hypostatique. Dans cette explication, on a la raison pourquoi personne n'arrachera les élus des mains de J. C. Car qui pourroit les arracher des mains du Tout-Puissant? Et la même chose se trouve encore prouvée par les paroles suivantes : *Personne ne peut rien arracher des mains de mon Père.* Car le Père et le Fils n'étant qu'un, et la puissance de l'un (signifiée par la main) étant substantiellement la puissance de l'autre, il suit évidemment que ce qui ne peut pas être arraché des mains du Père, ne peut pas l'être davantage des mains du Fils.

31. Sustulerunt ergo lapides Judæi, ut lapidarent eum.

» Sur cela les Juifs prirent des pierres pour » le lapider ». Preuve certaine que l'unité dont il parle ici fut entendue de l'unité de la nature divine qu'il déclaroit lui être commune avec le Père, et non de cette espèce d'unité morale qui résulte de la conformité des sentimens et des volontés. Les Ariens ne vouloient l'entendre que de celle-ci; en quoi on est surpris qu'ils aient été suivis par quelques Interprètes Catholiques, qui ont mieux aimé copier de si mauvais auteurs, que de s'en tenir à l'explication commune, par ce goût de singularité, qui, lorsqu'il est poussé à l'excès, fait les hérétiques, et lors même qu'il est contenu dans de certaines bornes, qui fait toujours les théologiens téméraires et dangereux. Pour revenir aux Juifs, Jésus voulut qu'ils déclarassent nettement et de bouche ce que signifioient déjà assez clairement les pierres dont leurs mains étoient armées, et suspendant par sa toute-puissance les effets de leur fureur dont il ne vouloit pas encore être la victime, il leur dit :

32. Respondit eis Jesus : Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo : propter quod eorum opus me lapidatis ?

33. Responderunt ei Judæi : De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia : et quia tu, homo cùm sis, facis teipsum Deum.

« J'ai fait à vos yeux beaucoup de bonnes actions » par la vertu de mon Père; pour laquelle de » ces actions me lapidez-vous? Les Juifs lui » répondirent : Ce n'est point pour une bonne » action que nous vous lapidons; mais c'est » que vous blasphémez, et qu'étant homme » vous vous faites passer pour Dieu.

» Lorsque les Juifs envoyèrent à Jean-Bap-
» tiste des Prêtres et des Lévites pour lui faire
» cette demande : Qui êtes-vous? il le déclara,
» et ne le nia point; et il dit hautement : Je ne
» suis point le Christ ». Si J. C. n'étoit pas Dieu, il auroit été obligé de déclarer plus hautement, s'il est possible, et encore plus nettement que lui, qu'il ne l'étoit pas, et qu'on prenoit mal le sens de ses paroles. Il ne le fait pas cependant, et il laisse à ses auditeurs ce sens dans l'esprit; car s'il n'ajoute rien à ce qu'il a dit, il le corrige encore moins, en leur disant, comme il va le faire, que le nom de Dieu lui convient d'une manière plus excellente qu'à tous ceux à qui ce nom est donné dans l'Écriture, ce qui est favoriser plutôt que désavouer l'explication qu'ils donnoient à ses paroles, et sans dire positivement, je suis Dieu, vouloir cependant qu'on le croye. Quelle énorme prévarication, s'il n'étoit pas vrai qu'il le fût! Et enfin, puisqu'il ne désabuse pas les Juifs, lorsqu'ils croient qu'il se fait passer pour Dieu, il faut admettre l'une ou l'autre de ces deux conséquences : ou bien il possède la divinité, ou bien il veut en être l'usurpateur. Ceux qui la lui disputent, et qui reconnoissent en même temps qu'il étoit incapable de mensonge, ne sauroient échapper à ce dilemme. Voici donc ce que « Jésus répondit aux Juifs : N'est-il pas

J. I. v. 19. Quando miserunt Judæi ab Jerosolymis Sacerdotes et Levitas ad eum ut interrogarent eum : Tu quis es?
20. Et confessus est, et non negavit; et confessus est : Quia non sum ego Christus.

34. Respondit eis Jesus : Nonne scriptum

est in lege vestra : quia ego dixi : Dii estis?
35. Si illos dixit deos, ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura :
36. Quem Pater sanctificavit, et misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemas : quia dixi, Filius Dei sum?
37. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.
38. Si autem facio : et si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis, et credatis quia Pater in me est, et ego in Patre.

» écrit dans votre loi : [1] J'ai dit, vous êtes des [2]
» dieux? Quoi! la loi ayant appelé dieux ceux
» à qui Dieu adressoit la parole, et l'Écriture
» ne pouvant être démentie, vous me dites,
» à moi qui ai été sanctifié et envoyé dans le
» monde par le Père : Vous blasphémez, parce
» que j'ai dit, je suis Fils de Dieu. Si je ne fais
» pas les œuvres de mon Père, ne me croyez
» pas. Mais si je les fais, et que vous ne vou-
» liez pas me croire, croyez à mes œuvres,
» afin que vous connoissiez et que vous croyiez
» que le Père est en moi, et que je suis en lui ».

Ces dernières paroles réveillèrent le souve-

[1] Ces paroles se lisent au Psaume 81. Le nom de loi convenoit plus particulièrement aux Livres de Moïse. Mais on voit par cet exemple et par quelques autres, qu'il se donnoit aussi à toute la collection de l'ancien Testament.

[2] Dieu appelle ainsi les juges, parce que le pouvoir de juger dont ils sont revêtus, est une émanation de l'autorité divine. Ce qui suit fait voir que c'étoient de mauvais juges. Cependant ils n'en sont pas moins appelés des dieux; leurs vices ne sont donc pas une raison de leur refuser le respect et l'espèce de culte qui leur est dû à ce titre. Mais il leur est dit qu'ils mourront, et que le Dieu des dieux est leur juge, afin qu'ils sachent que leurs prévarications ne seront pas impunies. L'indocilité des peuples et l'iniquité des mauvais juges n'ont point de plus puissant correctif que ces deux paroles sorties de la bouche du souverain Juge : *Vous êtes des dieux, et vous mourrez comme le reste des hommes.*

nir des précédentes, *mon Père et moi nous sommes une même chose*, et parurent avec raison avoir le même sens. Quoique justifiées par des raisons auxquelles on ne trouvoit pas de réponse, elles rallumèrent la fureur qui n'avoit été que suspendue. Le respect du temple empêchoit de l'assouvir dans un lieu qui
faisoit partie de son enceinte. « Ils cherchèrent » donc à se saisir de Jésus ». 39. Quærebant ergo eum apprehendere:
Mais soit qu'il se fût rendu invisible, où qu'il les eût rendus immobiles, « il échappa de leurs mains, Et exivit de manibus eorum.
et repassant le Jourdain, il alla au même endroit où » Jean avoit baptisé d'abord, et il y demeura ». 40. Et abiit iterum trans Jordanem, in eum locum ubi erat Joannes baptizans primùm: et mansit illic:
Ce lieu s'appeloit Béthanie, autrement Bethabara. Jésus savoit que sa présence, jointe au souvenir du témoignage que Jean y avoit rendu à sa qualité de Fils de Dieu, devoit opérer là le salut de plusieurs. En effet, dès qu'on y eut
appris son arrivée, « ils vinrent à lui en grand » nombre, et ils disoient : Jean n'a fait aucun[1] 41. Et multi venerunt ad eum, et dicebant: Quia Joannes quidem

[1] Sa mission étoit suffisamment autorisée par sa naissance toute miraculeuse, et par la sainteté encore plus miraculeuse de sa vie. Elle le fut ensuite par les miracles mêmes de J. C. Ces miracles, en prouvant que Jésus étoit le Messie, prouvoient que celui qui l'avoit déclaré tel avant qu'il eût commencé à faire des miracles, étoit véritablement Prophète. C'est la première raison pour laquelle Dieu n'a pas accordé à Jean le don des miracles : il pouvoit s'en passer. On peut ajouter que J. C. avoit voulu se réserver ce caractère sensible de force et

signum fecit nullum : 42. Omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc, vera erant. Et multi crediderunt in eum.

» miracle ; mais tout ce qu'il a dit de celui-ci » étoit vrai ; et il y en eut beaucoup qui cru- » rent en lui ».

L. 15. v. 1. Erant autem appropinquantes ei Publicani et peccatores, ut audirent illum.

2. Et murmurabant Pharisæi et Scribæ, dicentes : Quia hic peccatores recipit, et manducat illis.

Comme Jésus se communiquoit à tous avec une égale bonté, « des Publicains et des pé- » cheurs s'approchoient de lui pour l'enten- » dre ». Les plus pervers de tous les pécheurs, et en même temps les plus incorrigibles, parce qu'ils se croyoient des Saints, « les Pharisiens » et les Scribes en murmuroient. Voilà, di- » soient-ils, un homme qui reçoit les pécheurs, » et qui mange avec eux ». Il étoit facile au Sauveur de réprimer l'orgueil de ces censeurs superbes, et de les confondre d'une seule parole, comme il avoit fait à l'occasion de la femme adultère. Il aima mieux cette fois leur rendre raison de cette douceur compatissante qui caractérise la vraie justice, comme la fausse se reconnoît à la fière et dédaigneuse intolérance. Rien n'est si tendre que les images qu'il va tracer de sa bonté, et l'on aura peine à

---

de puissance qui marquoit évidemment sa supériorité sur Jean, et détournoit les peuples de l'idée qui leur venoit de temps en temps de prendre le serviteur pour le maître.

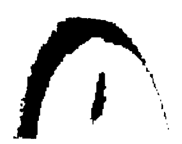
Le plus grand des humains n'a jamais fait de miracles. Il est même permis de croire que Marie, la plus sainte des créatures, n'en a fait aucun dans tout le cours de sa vie mortelle. C'est par les vertus que l'on est saint, et non par les prodiges.

concevoir, en les considérant, qu'il se trouve encore des hommes qui soient tentés de désespoir.

« Il leur dit *donc* cette parabole, *qu'il leur » propose par manière d'interrogation :* Qui » d'entre vous, ayant cent brebis, s'il en perd » une, ne laisse pas les quatre-vingt-dix-neuf » dans le désert, et ne va pas chercher la bre» bis perdue jusqu'à ce qu'il la trouve? Quand » il l'a trouvée, il la met sur ses épaules avec » joie; et dès qu'il est chez lui, il assemble ses » amis et ses voisins, et leur dit : Réjouissez» vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma bre» bis qui étoit perdue. Je vous dis qu'il y aura » de même plus [1] de joie dans le ciel pour un » seul pécheur qui fait pénitence, que pour » quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas » besoin de pénitence. Ou quelle est la femme » qui, ayant dix drachmes, si elle en perd » une, n'allume la lampe, ne balaye la mai» son, et ne cherche avec soin jusqu'à ce qu'elle » la trouve? Quand elle l'a trouvée, elle assem» ble ses amies et ses voisines, et leur dit : Ré» jouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé » la drachme que j'avois perdue : c'est ainsi, » je vous le dis, que, parmi les Anges de Dieu, » on se réjouira de la conversion d'un seul » pécheur ».

3. Et ait ad illos para-
bolam istam, dicens:
4. Quis ex vobis ho-
mo, qui habet centum
oves: et si perdiderit
unam ex illis, nonne
dimittit nonaginta no-
vem in deserto, et va-
dit ad illam quæ perie-
rat, donec inveniat
eam?
5. Et cùm invenerit
eam, imponit in hume-
ros suos gaudens:
6. Et veniens domum,
convocat amicos, et vi-
cinos, dicens illis: Con-
gratulamini mihi, quia
inveni ovem meam, quæ
perierat.
7. Dico vobis, quòd
ita gaudium erit in cœlo
super uno peccatore
pœnitentiam agente,
quàm super nonaginta
novem justis, qui non
indigent pœnitentiâ.
8. Aut quæ mulier ha-
bens drachmas decem,
si perdiderit drachmam
unam, nonne accendit
lucernam, et everrit do-
mum, et quærit diligen-
ter, donec inveniat?
9. Et cùm invenerit,
convocat amicas, et vi-
cinas, dicens: Congra-
tulamini mihi, quia in-
veni drachmam, quam
perdideram?
10. Ita dico vobis,
gaudium erit coram An-
gelis Dei super uno
peccatore pœnitentiâ
agente.

[1] Voyez la note [1] de la pag. 451 du tom. I.



La seconde parabole renferme le même sens que la première, et la même vérité est présentée sous deux images différentes. On n'a pas oublié que le Sauveur avoit déjà proposé à ses Disciples celle du bon pasteur. S'il la répète ici, c'est pour la consolation de ces pauvres pécheurs qui venoient à lui avec tant de confiance, en même temps qu'il instruisoit ces hommes durs et hautains, dont toute la religion consistoit à les rebuter. Il ajoute, en la répétant, la circonstance de la joie des Anges du Ciel, pour qui le jour de la conversion d'un pécheur est plus particulièrement un jour de fête et d'alégresse. Ceux de la terre, les vrais justes, doivent la partager, et la partagent en effet avec eux : ceux principalement que Dieu daigne associer à l'œuvre de sa miséricorde, et plusieurs d'entre eux pourroient déposer que les momens où ils ont vu couler à leurs pieds les larmes de la pénitence, ont été les plus délicieux momens de leur vie.

Mais si un bon pasteur aime tendrement ses brebis, si une pauvre femme est fortement attachée à quelques pièces de monnoie, le fruit de son travail, le soutien de sa vie, et l'unique trésor qu'elle possède, on conviendra que ces sortes d'amours ne méritent pas même d'en porter le nom, si on les compare à l'amour paternel, le plus profond, si on ose ainsi parler,

de tous les amours, en même temps qu'il est le plus tendre. Tel est celui par lequel J. C. veut que nous jugions de son amour pour les plus grands pécheurs, non pas tel qu'il est dans les pères ordinaires, mais tel qu'on auroit peine à le trouver dans le meilleur et le plus indulgent de tous les pères. Voici l'image que lui-même en a tracée de sa main divine.

« Un homme avoit deux [1] fils. Le plus jeune

11. Ait autem : Homo quidam habuit duos filios :

[1] Les anciens ont cru assez universellement que les Juifs étoient figurés par l'aîné de ces deux fils, et les Gentils par le plus jeune. Depuis on a dit que les deux frères représentoient les justes et les pécheurs, et cette interprétation est devenue la plus commune. S. Jérôme, qui n'exclut aucune de ces deux applications, est apparemment celui qui a le mieux rencontré. D'abord la parabole convient aux pécheurs en général ; on le conclut évidemment de la circonstance où J. C. la propose. Les Pharisiens murmuroient de ce qu'il recevoit des Publicains et d'autres pécheurs qui étoient constamment des Juifs. Ainsi, en justifiant la conduite qu'il tient à leur égard, J. C. n'a d'abord en vue que les pécheurs en général, sans distinction de Juifs et de Gentils. Mais il prévoyoit les murmures qui s'éleveroient parmi les Juifs convertis, lorsque les Apôtres prêcheroient l'Évangile aux Gentils, et qu'ils les admettroient au Baptême, et la réponse à ces murmures étoit préparée d'avance dans cette parabole. Elle convient donc aux deux, comme on vient de le dire ; avec quelques difficultés, qui, suivant les diverses impressions qu'elles ont faites sur les esprits, ont fait exclure l'un ou l'autre sens. Mais il est

12. Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illis substantiam.
13. Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregrè profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam vivendo luxuriosè.

» dit à son père : Mon père, donnez-moi la » portion de bien qui doit m'appartenir, et » le père leur [1] partagea son bien. Quelque » temps après, le cadet ayant tout ramassé, alla » voyager dans un pays éloigné, et il y dissipa » en débauches tout [2] ce qu'il avoit. Après qu'il

---

aisé de les résoudre, comme on le verra par les remarques que nous ferons sur les endroits qui les ont occasionnées.

[1] On ne pouvoit pas faire la part du cadet sans faire en même temps celle de l'aîné; mais celui-ci ne prit pas la sienne.

[2] L'objet principal de la parabole est de faire connoître toute l'étendue des miséricordes que Dieu exerce envers le pécheur qui revient à lui dans l'amertume et la sincérité de son coeur. Des deux fils, le plus jeune montre par quelle voie l'homme s'éloigne de Dieu, et celle par laquelle il doit y retourner. L'aîné est pour nous apprendre que, bien loin de nous affliger, nous devons nous réjouir du bon accueil que notre Père commun fait à nos frères lorsqu'ils reviennent de leurs égaremens. Tout se rapporte là; et les autres personnages, de même que les autres circonstances, peuvent bien n'être regardés que comme des accompagnemens. Cependant on leur a cherché des sens moraux. Voici ceux qu'on y donne ordinairement. La dissipation des biens paternels, c'est l'abus que fait le pécheur des dons naturels et surnaturels qu'il a reçus de Dieu. La famine et l'indigence, c'est ce vide immense qui se forme dans une ame créée pour Dieu seul, à laquelle tout manque, même au milieu de l'abondance, lorsque Dieu vient à lui man-

» eut tout consumé, il survint une grande
» famine en ce pays-là, et il se trouva dans
» l'indigence. Alors il se mit au service d'un
» des habitans du pays, qui l'envoya dans sa
» métairie garder les pourceaux; et il eût bien
» voulu se rassasier des gousses que les pour-
» ceaux mangeoient, mais personne ne lui en
» donnoit. Alors étant rentré en lui-même, il
» dit : Combien y a-t-il de mercenaires dans
» la maison de mon père qui ont du pain en
» abondance, et moi [1] je meurs ici de faim! Je
» vais partir, j'irai à mon père, et je lui dirai :
» Mon père, j'ai péché contre le ciel et contre
» vous : je ne mérite plus d'être appelé votre
» fils, traitez-moi comme l'un de vos merce-
» naires. Il [2] partit donc, et s'en alla à son

14. Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illa, et ipse cœpit egere.
15. Et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius. Et misit illum in villam suam, ut pasceret porcos.
16. Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis, quas porci manducabant : et nemo illi dabat.
17. In se autem reversus, dixit : Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereo!
18. Surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccavi in cœlum et coram te ;
19. Jam non sum dignus vocari filius tuus. fac me sicut unum de mercenariis tuis.
20. Et surgens venit

quer. Le maître auquel se donne le prodigue, c'est le démon. A quelle servitude a-t-il abouti par une fausse liberté, au lieu de la douce liberté qui se trouve dans la servitude des enfans de Dieu? Les pourceaux, ce sont ses infâmes passions, dont il est devenu le vil esclave; et les gousses, ces misérables plaisirs auxquels il a tout sacrifié, qui manquent souvent à ses desirs, et qui sont toujours incapables de les satisfaire.

[1] Point de pécheur qui ne soupire, lorsqu'il compare le malheur de ses années criminelles avec le bonheur de ses années vertueuses. Que n'ajoute-t-il alors, redevenons heureux?

[2] Il dit, je partirai, et il partit; j'irai, et il alla sans délibérer et sans différer. Combien de pécheurs disent

ad patrem suum. Cùm autem adhuc longè esset, vidit illum pater ipsius, et misericordiâ motus est, et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum.

21. Dixitque ei filius: Pater, peccavi in cœlum, et coram te; jam non sum dignus vocari filius tuus.

» père. Comme il étoit encore éloigné, son » père l'apperçut, et touché de compassion, » il courut à lui, l'embrassa et le baisa. Mon » père, lui dit le fils, j'ai péché contre le [1] ciel » et contre [2] vous : je ne mérite pas d'être

---

comme lui : je partirai et j'irai! Les uns partent sur-le-champ, les autres diffèrent. Voilà ce qui fait qu'il y a des pénitens et des impénitens; des élus qui ont beaucoup péché, et des réprouvés qui ont proposé mille fois de faire pénitence. *Ne tardez pas de vous convertir au Seigneur, et ne différez pas d'un jour à l'autre.* Eccl. 5. 8.

[1] C'est-à-dire, 1°. contre le Dieu du ciel. Ce mot seul a quelquefois cette signification dans la langue sainte et dans plusieurs autres langues; 2°. contre les Anges et les Saints qui habitent le ciel. Ils ressentent l'injure qui est faite à Dieu, comme des enfans bien nés celle qui est faite à leur père, et de fidèles sujets, celle qui seroit faite à leur Roi.

[2] Quel mal lui avoit-il donc fait? Il ne l'avoit attaqué, ni dans son honneur, ni dans ses biens, ni dans sa personne. Cependant tout le monde conçoit qu'un fils qui se comporte mal, quoiqu'il n'attaque pas directement son père, l'offense néanmoins par sa mauvaise conduite. Ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'il y ait en même temps des hommes qui ne peuvent pas, disent-ils, concevoir que Dieu, à qui le péché n'apporte aucun préjudice, puisse s'en tenir si fort offensé.

Le fils débauché qui dit, quel mal cela fait-il à mon père? est un insolent qui ajoute l'outrage à l'injure; et le pécheur qui dit, quel mal mon péché fait-il à Dieu? est un impie qui ajoute à l'iniquité le blasphême.

» appelé votre fils ». Il n'acheva pas, soit que son père ne lui en laissât pas le temps, soit qu'il eût senti, dans un si doux embrassement, qu'il avoit déjà plus obtenu que ce qu'il osoit à peine demander. Ce bon père, plus pressé de faire grace, que le fils ne l'étoit de l'obtenir, « dit aussi-tôt à ses serviteurs : Apportez » promptement la plus belle robe, et [1] habillez-le. Mettez-lui un anneau au doigt, et » donnez-lui des souliers. Amenez le veau gras, » et tuez-le : mangeons et faisons grande chère, » parce que mon fils que voici étoit mort, et » il est ressuscité ; il étoit perdu, et il est » retrouvé » : et ils se mirent à faire grande » chère. Cependant le fils aîné qui étoit dans » les champs, revenant, et approchant de la » maison, entendit le son des instrumens et le » bruit de la danse. Il appela aussi-tôt un des

22. Dixit autem pater ad servos suos : Citò proferte stolam primam, et induite illum, et date annulum in manum ejus, et calceamenta in pedes ejus :
23. Et adducite vitulum saginatum, et occidite ; et manducemus, et epulemur :
24. Quia hic filius meus mortuus erat, et revixit : perierat, et inventus est. Et cœperunt epulari.
25. Erat autem filius ejus senior in agro : et cùm veniret, et appropinquaret domui, audivit symphoniam et chorum :

[1] On a donné encore à tout cela des sens mystérieux. La robe précieuse, c'est la première innocence. L'anneau est le gage du retour de l'Esprit-Saint dans un cœur d'où il avoit été banni par le péché, et dans lequel il vient de rentrer avec la plénitude de ses dons et de ses graces. Les souliers arment les pieds contre les pierres de scandale, et les défendent de la morsure du serpent infernal. Tous entendent par le veau gras, la chair de J. C. donnée au pénitent en signe d'une parfaite réconciliation, et comme l'aliment nécessaire pour conserver la vie spirituelle qui vient de lui être miséricordieusement rendue.



26. Et vocavit unum de servis, et interrogavit quid hæc essent. » serviteurs, et s'informa de ce que c'étoit.
27. Isque dixit illi: Frater tuus venit, et occidit pater tuus vitulum saginatum, quia salvum illum recepit. » C'est, lui dit le serviteur, que votre frère » est de retour; et votre père a fait tuer le veau » gras, parce qu'il l'a recouvré sain et sauf.
28. Indignatus est au- » L'aîné en conçut [1] de l'indignation, et il ne

---

[1] Voici les murmures des Juifs dont il est parlé au chap. 11 des Actes des Apôtres. C'est ce qui a déterminé avec raison à appliquer la parabole aux deux peuples. Ce sens cependant n'exclut pas l'autre. Des justes animés d'un zèle trop ardent, peuvent prendre une espèce de scandale de la miséricorde que Dieu exerce envers les plus grands pécheurs. Ce qui pourroit arriver encore aujourd'hui devoit être plus commun dans les premiers jours du christianisme. La douceur de l'Évangile n'étoit pas connue alors comme elle l'a été depuis. J. C. commençoit proprement à la faire connoître, et il n'étoit pas aisé d'en prendre l'esprit dans un temps où l'on ne respiroit encore que la rigueur de l'ancienne loi. De là cette leçon que fit le Sauveur aux deux enfans du tonnerre, lorsqu'ils voulurent foudroyer la ville infidelle qui avoit refusé de le recevoir. *Vous ne savez pas*, leur dit-il, *à quel esprit vous appartenez.* Au reste, ce zèle amer peut bien n'être quelquefois qu'une imperfection et une faute vénielle qui n'ôte pas la justice à ceux qui en suivent les mouvemens, et l'exemple des deux Apôtres en est la preuve. Que si l'on dit que les juges ne pouvoient pas être représentés par les Pharisiens qui étoient autant et plus pécheurs que les autres, on répond que ces pécheurs se croyoient justes, et que le Sauveur leur parle suivant l'opinion qu'ils avoient d'eux-mêmes. L'argument n'en a que plus de force contre eux, en même temps que les vrais justes qui seroient

» vouloit point entrer. Son père sortit donc,
» et se mit à le prier. Mais il lui répondit : Il
» y a tant d'années que je vous sers sans avoir
» jamais contrevenu à vos ordres ; néanmoins
» vous ne m'avez jamais donné un chevreau
» pour régaler mes amis : mais votre fils que
» voilà, qui a mangé son bien avec des femmes
» débauchées, à peine a-t-il été de retour,
» que vous avez fait tuer le veau gras pour lui.
» Mon fils, lui dit son père, vous êtes toujours
» avec moi ; et tout ce qui est à moi [1] est à vous.

tem, et nolebat introire. Pater ergo illius egressus, cœpit rogare illum.
29. At ille respondens, dixit patri suo : Ecce tot annis servio tibi : et numquam mandatum tuum præterivi, et numquam dedisti mihi hœdum ut cum amicis meis epularer :
30. Sed postquam filius tuus hic, qui devoravit substantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum.
31. At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt :

---

capables d'imiter jusqu'à un certain point leur dureté, y trouvent l'instruction qui leur convient. D'autre part, on pourroit objecter que les Juifs convertis, mais auparavant prévaricateurs sur tant de chefs, ne pouvoient pas dire à Dieu, comme le fils aîné le disoit à son père, qu'ils n'avoient jamais contrevenu à ses ordres : que celui-ci par conséquent ne pouvoit pas être la figure de ceux-là. Mais il suffit, pour la justesse de l'application, que, vis-à-vis des Gentils, ils fussent justes sur le point capital qui étoit la connoissance et l'adoration du seul vrai Dieu. Ainsi les divers sens donnés à la parabole lui conviennent également ; et vouloir la restreindre à un seul, ce seroit, contre l'intention au moins présumée de J. C., la resserrer dans des bornes plus étroites que celles qu'elle doit naturellement avoir.

[1] C'est-à-dire, tout ce qui est ici est à votre disposition, et vous n'avez pas raison de me reprocher de ne vous avoir pas donné ce que je vous ai laissé la liberté de prendre. Ce tort, supposé que c'en fût un, le père ne l'avoit donc pas à l'égard de son fils. Mais lorsqu'on est

32. Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit; perierat, et inventus est.

» Mais il falloit bien faire un festin et se ré» jouir, parce que votre frère que voici, étoit » mort, [1] et il est ressuscité; il étoit perdu, » et il est retrouvé ».

A une peinture si touchante, nous ajouterons encore cette réflexion. C'est que celui qui penseroit que la bonté de Dieu est représentée ici dans toute son étendue, prendroit une foible lueur pour le soleil dans son midi, et une goutte de rosée pour l'immensité des eaux de la mer. Nulle image créée ne sauroit en approcher, et J. C. ne s'en sert qu'afin que ce qui nous est connu puisse nous aider à former quelque idée de ce que nous ne pouvons ni connoître ni imaginer. Quelque incroyable que nous paroisse la miséricorde représentée dans ces figures, il n'en est point que le Sauveur n'ait pu terminer par ce mot; la miséricorde de Dieu est ce que je viens de dire, et elle est infiniment plus. En effet, cette bonté surprenante du père du prodigue, qui nous touche et nous attendrit quelquefois jusqu'aux larmes,

---

de mauvaise humeur, l'on trouve toujours de quoi se plaindre.

[1] Le prodigue étoit mort dans le sens qu'il étoit perdu, et il est ressuscité dans le sens qu'il est retrouvé. A l'égard du pécheur pénitent, ces deux mots ont leur signification littérale. La grace ou la justice habituelle est formellement la vie de l'ame, et sa perte en est la mort.

n'est encore qu'une partie de la bonté de Dieu, et cette partie en est la moindre. C'est la miséricorde qui reçoit, ce n'est pas encore la grace qui prévient; c'est Dieu qui pardonne au pécheur pénitent, ce n'est pas encore Dieu qui recherche le pécheur ingrat et obstiné. Il faudroit, pour que l'image fût complète, et pour que Dieu y fût représenté tout entier; il faudroit, dis-je, que le père suivît son fils dans ses courses insensées, qu'il allât le chercher jusques dans ces climats lointains où son libertinage l'avoit égaré, qu'il se présentât à lui au milieu de ses débauches ou de ses misères, moins pour les lui reprocher, que pour l'inviter au retour, pour lui offrir sa maison, sa table et tous ses biens, pour le prier, pour le presser, pour le conjurer de les accepter. Car telle est proprement la grace que l'on appelle prévenante : la voilà représentée trait pour trait. Mais c'étoit trop pour un père charnel, et la parabole poussée jusques-là auroit choqué la vraisemblance, et peut-être la bienséance : une pareille bonté n'appartient qu'au Père céleste, et il est digne d'elle de se signaler par des traits inimitables à toutes les tendresses de la nature et du sang.

Qu'on nous pardonne d'avoir peine à quitter un sujet si intéressant. Je dirai donc encore qu'à la vérité on a l'image de la grace préve-

nante dans les deux paraboles précédentes de la brebis égarée et de la drachme perdue. On croit la voir peinte au naturel dans les recherches pénibles et empressées de la femme et du pasteur. Que l'on prenne garde cependant qu'entre ces foibles copies et leur divin original, il y a toujours une différence essentielle: c'est que la drachme et la brebis perdue sont une perte réelle pour leurs possesseurs ; en la cherchant, ce n'est point tant la chose perdue qu'ils cherchent, qu'eux-mêmes et leur avantage, comme c'est sur eux seuls que la joie de l'avoir trouvée se réfléchit toute entière. Mais en nous perdant, Dieu n'a rien perdu. Son être ni son bonheur ne dépendent point de nous. Sa gloire même extérieure, celle qui résulte de la manifestation de ses divins attributs, gloire qui ne peut rien ajouter à sa félicité, et dont il a bien su se passer pendant une éternité toute entière, il ne se la procuroit pas moins en signalant sa justice par la punition des coupables, que sa clémence, par le pardon qu'il veut bien leur offrir. Malgré cela, que ce soit lui qui vienne le premier audevant de nous, qu'il nous rappelle par des cris redoublés, qu'il nous cherche avec des soins et des empressemens incroyables, qu'il nous tende la main, et qu'il nous ouvre son sein paternel, qu'il nous invite, j'ose dire

encore, qu'il nous conjure d'y revenir, et d'y recevoir dans ses embrassemens l'abolition de tous nos crimes, comme si nous lui étions nécessaires, et qu'il ne pût pas se passer de nous, comme si son bonheur dépendoit du nôtre, ou que notre salut fût le sien; voilà le miracle, ou plutôt le mystère de la bonté de Dieu, qu'aucune figure ne sauroit représenter, que nul esprit créé ne peut comprendre, dont nous devons adorer les profondeurs comme celles des plus impénétrables mystères, qui ne peut être cru que par la foi, qui est au-dessus de toute espérance, et qui doit nous embraser d'amour à la vue d'une bonté trop grande pour que notre raison puisse jamais la comprendre, et que notre cœur eût jamais osé l'espérer.

CHAPITRE VIII.

Parabole de l'économe. — Se faire des amis des richesses injustes. — Le mauvais riche et le bon pauvre. — Premier avénement du Messie sans éclat.

LA parabole, ou plutôt l'histoire suivante, n'est plus adressée aux Pharisiens, mais aux Disciples. Les premiers qui étoient à portée de l'entendre, et qui l'entendirent en effet, étoient ceux à qui elle étoit plus nécessaire, et qui en profitèrent le moins. Ce fut peut-être cette raison qui porta le Sauveur à ne plus leur adresser le discours, afin qu'il ne parût pas avoir livré la parole divine à la dérision qu'ils en firent, et contre sa propre maxime, avoir jeté cette perle devant les pourceaux. Quoi qu'il en soit de cette raison que l'on ne donne que pour une conjecture, « Jésus *continuant de parler*, dit à ses Disciples : Un » homme riche avoit un receveur qui fut accusé » devant lui comme ayant dissipé les biens de » son maître ». Cependant le maître, homme juste et humain, ne voulut pas le condamner qu'il n'eût auparavant la preuve de sa mauvaise administration. « Il le fit venir, et lui

L. 16. v. 1. Dicebat autem et ad Discipulos suos : Homo quidam erat dives, qui habebat villicum : et hic diffamatus est apud illum, quasi dissipasset bona ipsius.

2. Et vocavit illum, et

» dit : Qu'est-ce que j'entends là de vous? Rendez-moi compte de votre recette; car *si ce que l'on me dit est vrai*, vous ne pourrez » plus désormais gouverner mon bien. Sur cela » le receveur, *qui n'étoit pas en état de rendre un bon compte*, dit en lui-même : que ferai-je, puisque mon maître m'ôte ma recette? » Je ne saurois travailler à la terre, j'aurois » honte de mendier. Je sais ce que je ferai, » afin que, quand je serai hors d'emploi, il » y ait des gens qui me reçoivent chez eux. » Ayant donc fait venir séparément les débiteurs de son maître, il dit au premier : Combien devez-vous à mon maître? Cent barils » d'huile, répondit-il. Le receveur lui dit : » Prenez votre obligation : mettez-vous là vîte, » et faites-en une de cinquante. Il dit ensuite » à un autre : Et vous, combien devez-vous? » Celui-ci répondit : Cent mesures de froment. » Prenez votre billet, dit-il, et faites-en un de » quatre-vingts; et ce receveur infidèle fut loué » de son maître d'en avoir usé habilement : » car les enfans du siècle [1] sont plus habiles

ait illi : Quid hoc audio de te? Redde rationem villicationis tuæ : jam enim non poteris villicare.

3. Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia Dominus meus aufert a me villicationem? Fodere non valeo, mendicare erubesco.

4. Scio quid faciam, ut, cùm amotus fuero a villicatione, recipiant me in domos suas.

5. Convocatis itaque singulis debitoribus Domini sui, dicebat primo : Quantùm debes domino meo?

6. At ille dixit : Centum cados olei. Dixitque illi : Accipe cautionem tuam : et sede citò, scribe quinquaginta.

7. Deinde alii dixit : Tu verò quantum debes? Qui ait : Centum coros tritici. Ait illi : Accipe litteras tuas, et scribe octoginta.

8. Et laudavit Dominus villicum iniquitatis, quia prudenter fecisset : quia filii hujus seculi prudentiores filiis lucis

---

[1] On ne peut pas conclure que les hommes sont faits d'une certaine manière, parce que l'on auroit feint qu'un homme auroit tenu une certaine conduite. On le pourra conclure, s'il est vrai qu'il ait tenu la conduite qu'on lui attribue. En un mot, un fait ne peut bien se

in generatione sua sunt. » dans [1] leurs affaires que les enfans de lumière.
9. Et ego vobis dico : » Et moi, je vous dis aussi, » conclut le Sauveur, car c'étoit là précisément ce qu'il avoit
Facite vobis amicos de mammonâ iniquitatis, ut, cùm defeceritis, re- en vue, « employez les richesses [2] injustes à » vous faire des amis, afin que, lorsque vous

---

conclure que d'un fait. Ce n'est donc pas ici une fiction, mais une histoire.

[1] La prudence consiste dans le choix judicieux des moyens que l'on met en œuvre pour parvenir à une fin raisonnable. Les enfans du siècle l'emportent sur les enfans de lumière, par le choix des moyens qu'ils emploient. Les enfans de lumière l'emportent du côté de la fin qu'ils se proposent. Rien n'égale l'industrie et l'activité des premiers; mais où tendent-ils? A des biens que la mort leur ravira demain pour les livrer nus et dépouillés à la pourriture et aux vers. Que de peine et d'industrie perdue ! Les seconds travaillent pour des biens infinis et éternels, Mais moins passionnés que les premiers pour l'objet de leurs travaux, ils n'excellent pas également dans le choix et l'application des moyens. On peut comparer les premiers à un architecte qui emploieroit toutes les finesses de son art à bâtir des châteaux de cartes qu'un souffle renverseroit en un instant; et les seconds, à celui qui, avec des talens médiocres, s'occuperoit à faire de matières solides, des bâtimens logeables. Celui-ci, qui ne seroit pas un grand homme, seroit toujours un homme sensé; l'autre, avec toute son habileté, seroit un fou. Dans les arts, l'union des deux fait le grand homme, et dans la morale, elle fait le grand saint.

[2] Si on les possède injustement, et que l'on connoisse

» viendrez à manquer, ils vous [1] reçoivent » dans les tabernacles éternels ». cipiant vos in æterna tabernacula.

Ainsi, ce qui, au premier coup-d'œil, sembleroit presque être l'apologie de la fraude et de l'injustice, devient par cette conclusion, une excellente leçon de charité, que le divin

---

ceux à qui elles appartiennent, il n'est pas permis d'en faire l'aumône; il faut les restituer. S'il est impossible de connoître ceux à qui la restitution doit être faite, alors il y a une obligation de justice de restituer aux pauvres; et dans ce sens, l'ordre que donne ici le Sauveur a son exécution littérale. Mais les richesses y sont appelées injustes dans un sens plus étendu; 1°. parce qu'il arrive souvent, même sans le savoir, qu'on les possède injustement, suivant ce mot de S. Jérôme : Tout homme riche est injuste, ou héritier d'un injuste; 2°. parce qu'elles sont à leurs possesseurs la cause et l'instrument de mille iniquités; 3°. et ce sens s'approche plus de celui de la parabole, parce qu'on n'est que trop porté à s'en regarder comme le maître et le propriétaire, qualité qui n'appartient essentiellement qu'à Dieu, qui nous en a fait simplement économes, qui nous les a données par compte, et qui nous en demandera compte. Cette dernière explication est de S. Augustin.

[1] Les riches sont en ce monde les bienfaiteurs des pauvres : les pauvres sont en l'autre monde les bienfaiteurs des riches. Les premiers donnent le pain, les seconds donnent le ciel. Riches, vous ne l'aurez jamais s'ils ne vous le donnent. Est-ce donc assez de vous dire, faites-leur du bien? Ne seroit-il pas mieux de dire, faites-leur votre cour?

Maître fortifie encore par les maximes suivantes : « Qui est fidèle dans les moindres » choses [1] l'est aussi dans les plus grandes ; et » qui est injuste dans les petites l'est aussi » dans les grandes. Si donc vous n'avez pas » été fidèles dans les richesses [2] injustes, qui

10. Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est : et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est.

11. Si ergò in iniquo mammona fideles non fuistis, quod verum est, quis credet vobis?

[1] Ceci est dit suivant l'opinion commune. On ne confiera pas un trésor à celui qu'on a trouvé en faute sur des bagatelles : on le confiera à celui qui paroît fidèle jusques dans les plus petites choses. On peut y être trompé : cependant on aura agi prudemment ; et l'on auroit été imprudent, supposé même que l'on n'y eût pas été trompé, si l'on avoit préféré le premier au second.

[2] D'autres traduisent *trompeuses*, pour opposer à *véritables*. On entend par celles-ci les richesses de l'éternité, les seules qui méritent véritablement ce nom. Le Sauveur dit encore des premières, qu'elles sont à autrui dans le sens que nous ne les avons que par emprunt, et que nous n'en sommes que les économes, au lieu que celles de l'autre vie nous seront données en pleine et perpétuelle propriété. On ne nous les ôtera jamais, et jamais on ne nous en demandera compte. C'est ainsi que l'expliquent les interprètes. On a imaginé depuis peu que c'étoit ici une exhortation aux seuls Disciples de vendre tous leurs biens, et d'en distribuer le prix aux pauvres, et cela pour deux raisons. L'une est que, si on les voit garder ces biens, qui ont, comme tous les biens du monde, le soupçon général d'injustice, les fidèles ne leur confieront pas volontiers les aumônes qu'ils auront dessein de faire de leurs biens légitimes : c'est ainsi qu'on entend l'*iniquum* et le *verum mammona.*

» vous confiera les véritables? Et si vous n'avez » point été fidèles dans ce qui appartient à » autrui, qui vous mettra entre les mains ce » qui est *proprement* à vous? Il n'y a point de » serviteur qui puisse servir deux maîtres : » car ou il haïra l'un, et aimera l'autre; ou » s'il s'attache à celui-là, il méprisera celui-ci. » Vous ne pouvez pas [1] servir Dieu et le démon » des richesses ».

12. Et si in alieno fideles non fuistis : quod vestrum est, quis dabit vobis?

13. Nemo servus potest duobus dominis servire : aut enim unum odiet, et alterum diliget : aut uni adhærebit, et alterum contemnet : non potestis Deo servire et mammonæ.

L'avare, le plus ridicule de tous les hommes, ne trouve rien de si ridicule que ce que l'homme a de plus noble, qui est le mépris des richesses. On ne sera donc pas surpris que ces maxi-

---

L'autre raison, c'est que si les Disciples gardent ces biens qu'on soupçonnera d'appartenir à autrui, autant qu'on les soupçonnera d'être mal acquis, les fidèles auront de la répugnance à leur payer ce qui leur sera légitimement dû pour les fonctions de leur ministère, c'est-à-dire, apparemment la dîme et les honoraires; et voilà dans quel sens on a pris l'*alienum* et le *vestrum*. Ceci a paru beau, parce qu'il est nouveau : cependant rien n'est moins raisonnable. Car, 1°. les Apôtres, bien loin de desirer d'être chargés de la distribution des aumônes, s'en déchargèrent le plus tôt qu'ils purent; en quoi il paroît qu'ils suivirent la direction du S. Esprit. 2°. Leur donner pour motif de désintéressement une vue aussi intéressée que l'est celle de s'assurer leurs rétributions, si c'est déjà leur supposer trop de bassesse, même pour le temps où ils étoient encore imparfaits, quelle idée a-t-on de J. C., par qui on fait proposer un pareil motif?

[1] Voyez la note [2] de la pag. 241 du tom. I.

mes de désintéressement aient été mal reçues d'une partie des assistans. Le Sauveur, comme on l'a dit, les adressoit à ses Disciples. « Mais » les Pharisiens, qui étoient des avares, écou» toient tout cela, et se moquoient de lui ».

14. Audiebant autem omnia hæc Pharisæi, qui erant avari : et deridebant illum.

C'étoient de francs hypocrites, de qui l'austérité apparente couvroit une avarice insatiable, comme il est assez ordinaire aux hommes de ce caractère : car l'avarice qui n'a aucun des vices somptueux, possède dans un degré éminent toutes les vertus épargnantes et lucratives dont il lui est aisé de se faire un masque de sainteté. Les hommes qui ne voient que la surface en sont souvent les dupes; mais on ne sauroit en imposer à celui dont la vue pénètre jusqu'au fond des cœurs, et il sut bien le leur faire sentir par ces fortes paroles qu'il opposa à leurs basses dérisions. « Vous autres, » leur dit-il, vous vous faites passer pour saints » devant les hommes; mais Dieu connoît votre » cœur : car ce qui est grand devant les hom» mes, est en abomination devant Dieu ».

15. Et ait illis : Vos estis, qui justificatis vos coram hominibus : Deus autem novit corda vestra : quia quod hominibus altum est, abominatio est ante Deum.

A cela ils pouvoient objecter, et peut-être le faisoient-ils intérieurement, que ces richesses temporelles dont il prêchoit le mépris, étoient la récompense promise par la loi à ses observateurs. Jésus, connoissant leur pensée, ou la prévenant, répond : « La loi et les Pro» phètes ont eu lieu jusqu'à Jean. Depuis ce

16. Lex et Prophetæ, usque ad Joannem : ex

» temps-là, on annonce le royaume de Dieu, » et c'est par la violence que tous l'emportent ».

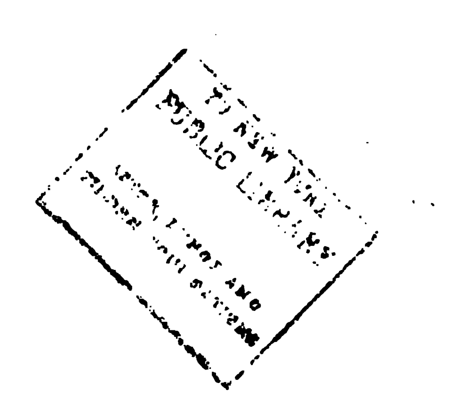
eo regnum Dei evangelizatur, et omnis in illud vim facit.

Cette violence consiste à mortifier les passions que la loi promettoit de satisfaire, et dont l'Evangile, signifié par le royaume de Dieu, exige le sacrifice. Est-ce donc que l'Evangile anéantit la loi, pouvoient dire encore les Pharisiens ? Non, il la perfectionne en offrant des biens infinis et éternels, dont les biens temporels promis par la loi n'étoient que l'ombre et la figure; car c'est ce que signifie ce mot qu'ajoute le Sauveur : « Les cieux et la » terre périroient plutôt, qu'un seul petit » trait de la loi demeurât sans effet ».

17. Facilius est autem cœlum et terram præterire, quàm de lege unum apicem cadere.

Il est vrai que les biens de ce monde étoient l'appât dont Dieu s'étoit servi pour engager à l'observation de la loi ces hommes grossiers et indociles. Cependant il n'avoit pas voulu leur laisser ignorer les récompenses et les châtimens de la vie future. On les voit présentés en mille endroits de l'Écriture comme l'objet capital de leur crainte et de leur espérance; et afin que cette vérité se fît mieux sentir, Dieu avoit eu l'attention de faire de temps en temps des exceptions au système général de la loi ancienne. C'étoit dans cette vue qu'il avoit éprouvé des justes du premier ordre, tels qu'étoit un Tobie, par les plus cruelles adversités, tandis qu'on voyoit des impies couler

leurs jours dans la gloire et dans l'opulence. Comme il est impossible qu'un Dieu juste laisse la vertu sans récompense et le crime sans punition, il est aisé de conclure que c'étoit en l'autre vie que devoient se trouver ces peines et ces joies véritables, dont celles de cette vie ne pouvoient être qu'une foible image et un avant-goût bien imparfait. Mais, pour ces ames terrestres, le présent étoit tout, et l'avenir n'étoit rien. Toute prospérité étoit appelée bénédiction, et toute adversité malédiction. L'illusion alloit même jusqu'à faire de la première la preuve de la vertu, et de la seconde la conviction du crime; et à leurs yeux, l'homme fortuné étoit juste, et le malheureux étoit toujours coupable. Ce fut donc pour les ramener d'une erreur si grossière, à l'importante vérité qu'ils méconnoissoient, que J. C. leur proposa la parabole du mauvais riche et du bon pauvre, où la vertu, suivie d'un éternel bonheur, se trouve jointe à la prétendue malédiction de l'infortune, tandis que, malgré l'apparente bénédiction de la prospérité temporelle, le vice heureux en ce monde a pour dernier partage le feu qui ne s'éteint pas : car il paroît que c'en est là le sujet principal; ce qui n'empêche pas de reconnoître encore dans le Sauveur une autre intention, celle de rendre complète l'instruction qu'il



ÉCOLE D'ITALIE.



Dominique Feti pinx. *Laperche del.* *Dambrun Sculp.*

Un pauvre nommé Lazare......desiroit de se rassasier des miettes qui tomboient de sa table; mais personne ne lui en donnoit..

St. Luc Ch. 16. V. 20.

avoit commencée sur l'aumône, en montrant le riche impitoyable enseveli au fond des enfers : après avoir montré les cieux ouverts pour recevoir les riches bienfaisans et charitables, il continue donc ainsi :

« Il y avoit un [1] homme riche qui étoit vêtu » de pourpre et de fin lin, et qui se traitoit » splendidement tous les jours. Il y avoit aussi » un pauvre nommé Lazare, étendu à sa porte, » tout couvert d'ulcères, lequel desiroit de se » nourrir des miettes qui tomboient de la table » du riche, et personne ne lui en donnoit, » tandis que [2] les chiens, *moins inhumains*

19. Homo quidam erat dives, qui induebatur purpurâ et bysso : et epulabatur quotidie splendidè.
20. Et erat quidam mendicus, nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus,
21. Cupiens saturari de micis, quæ cadebant de mensa divitis, et nemo illi dabat : sed et ca-

---

[1] On a douté encore si c'étoit ici une parabole ou une histoire ; le dernier sentiment a prévalu : on le fonde principalement sur ce que Lazare y est nommé, ce qui ne se fait pas dans les paraboles : si le mauvais riche ne l'est pas, c'est parce que c'eût été une flétrissure pour lui et pour sa famille. Cependant le Sauveur auroit pu lui donner un nom comme à Lazare, si le nom de celui-ci eût été un nom composé pour signifier l'état où il le représentoit ; car Lazare, en hébreu, signifie *sans secours* : supposé que ce ne soit pas un diminutif d'*Eléazare*, qui signifie au contraire *secours de Dieu*. Quoi qu'il en soit de ce que le riche n'est pas nommé, tandis que le pauvre l'est, on voit que c'est une raison de plus de croire que le nom de celui-ci est le nom d'un homme qui a réellement existé. Les difficultés viennent ensuite. On y répondra lorsqu'elles se présenteront.

[2] C'étoient eux qui mangeoient les morceaux qui tomboient de la table. Leur condition valoit mieux que la

» *que leur maître*, venoient lécher ses plaies.
» Ce pauvre vint à mourir, et les [1] Anges le
» portèrent dans le sein d'Abraham. Le riche
» mourut aussi, et [2] l'enfer fut son tombeau.
» Au milieu des tourmens, élevant les yeux, il
» vit de loin Abraham avec Lazare dans son
» sein, et il s'écria : Père Abraham, ayez pitié
» de moi, et envoyez Lazare, afin qu'il trempe
» dans l'eau le bout [3] du doigt pour me rafraî-

ues veniebant, et lingebant ulcera ejus.

22. Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab Angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.

23. Elevans autem oculos suos, cùm esset in tormentis, vidit Abraham a longè, et Lazarum in sinu ejus :

24. Et ipse clamans, dixit : Pater Abraham, miserere mei, et mitte Lazarum, ut intingat extremum digiti sui in aquam, ut refrigeret

---

sienne. On a entendu des pauvres exprimer par des plaintes amères l'envie qu'ils leur portoient. Si celui qui aura régalé les riches sera inexcusable de n'avoir pas soulagé la faim des pauvres, quelle sera l'excuse de ceux qui auroient pu nourrir des familles entières de ce que leur coûtoit une troupe d'animaux qui ne sont que pour le luxe et pour le plaisir?

[1] Les ames des justes sont portées au ciel par les Anges. L'Église le croit ainsi. Ordonnez, Seigneur, dit-elle dans la prière qu'elle fait pour les mourans, ordonnez que les saints Anges reçoivent cette ame, et qu'ils la conduisent dans la céleste patrie. Par la raison des contraires, on croit que les démons emportent aux enfers les ames des réprouvés.

[2] Vie sensuelle et fastueuse, sur-tout si elle est accompagnée de dureté à l'égard des pauvres; vie manifestement damnable, sinon plus criminelle, au moins plus dangereuse qu'une vie débordée. Si elle n'a pas tous les vices de celle-ci, elle n'en a pas non plus les remords.

[3] Les ames séparées des corps n'ont ni langues ni doigts, ni elles ne desirent de l'eau, ni elles ne peuvent en donner. De plus, celles qui sont réprouvées n'ont

» chir la langue; car je suis cruellement [1] tour- » menté dans ce feu. Mon fils, lui dit Abra- » ham, souvenez-vous que vous avez reçu des

linguam meam, quia crucior in hac flamma.
25. Et dixit illi Abraham : Fili, recordare, quia recepisti bona in

aucune communication avec celles qui sont dans le séjour de la béatitude; elles ne s'aviseroient pas de leur demander un soulagement qu'elles savent bien qu'elles n'en obtiendroient jamais. Voilà les difficultés qui ont fait croire à quelques-uns que c'étoit ici une parabole; à plusieurs autres, que le commencement étoit historique, et que la parabole commençoit ici. Cependant Dieu a pu faire, 1°. que le mauvais riche, au moment de son entrée aux enfers, ait eu la vue, si l'on n'aime mieux dire la vision du sein d'Abraham, et du repos délicieux que Lazare y goûtoit. 2°. Que, malgré la distance des lieux, ces deux ames (celle d'Abraham et celle du mauvais riche) aient pu se communiquer leurs pensées et leurs desirs. 3°. Que l'ame du mauvais riche ait senti des ardeurs pareilles à celles que ressentiroit un homme dont le corps seroit au milieu d'un brasier dévorant, et qu'elle ait desiré un soulagement pareil à celui que procureroit une goutte d'eau fraîche sur le bout de la langue. 4°. Il n'étoit pas impossible que le mauvais riche ignorât encore qu'il ne pouvoit obtenir ce qu'il demandoit, ou que, le sachant, la violence de la douleur lui arrachât cette prière inutile. Or, comme c'est l'impossibilité prétendue de toutes ces choses qui a fait recourir à la parabole, on peut donc s'en tenir encore à l'histoire.

[1] Ce mot a fait donner dans deux erreurs opposées, l'une que l'ame est matérielle, l'autre que le feu de l'enfer ne l'est pas. Dieu a pu faire qu'un feu matériel agît sur des ames spirituelles lorsqu'elles sont séparées des corps, comme il a pu faire qu'il agît sur elles lorsqu'elles

vita tua, et Lazarus similiter mala : nunc autem hic consolatur, tu verò cruciaris.
26. Et in his omnibus, inter nos et vos chaos magnum firmatum est : ut hi qui volunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde huc transmeare :
27. Et ait : Rogo ergo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei :
28. Habeo enim quinque fratres : ut testetur illis, ne et ipsi veniant

» biens pendant votre vie, et [1] que Lazare au » contraire n'a eu que du mal ; maintenant il » est dans la joie, et vous, vous souffrez. Ou» tre cela, il y a un grand abîme entre nous » et vous ; en sorte que ceux qui voudroient » aller d'ici à vous, ou venir de là ici, ne le » peuvent. Père, répondit le riche, je vous » prie donc de l'envoyer dans la maison de » mon père, afin qu'il avertisse mes frères, » (car j'en ai cinq) de [2] peur qu'ils ne vien-

---

y sont renfermées, puisque, de l'une ou de l'autre de ces deux façons, c'est toujours la matière qui agit sur l'esprit.

[1] Prospérité en ce monde, préjugé du malheur futur. Adversité en ce monde, préjugé du bonheur futur : je dis préjugé, et non preuve ; car ici l'exception a lieu. Que les pauvres donc ne s'en prévalent pas, et que les riches ne se désespèrent pas. C'est le riche Abraham qui reçoit les prédestinés dans son sein, et bien des pauvres brûlent à côté du mauvais riche. La charité ou la dureté dans les premiers, la patience ou l'impatience dans les seconds en font la différence. Cependant, puisque le préjugé est contre les premiers et pour les seconds, il faut bien que la charité manque plus souvent aux riches, que la patience aux pauvres.

[2] Autre raison de prendre ceci pour une parabole : les réprouvés dans les enfers n'ont point le zèle du salut des ames. Tout ce qu'on peut conclure de là, c'est que le mauvais riche a donc parlé ainsi par un autre motif : on lui en suppose plusieurs plus ou moins vraisemblables ; mais, ne lui en trouvât-on aucun, cette raison

» nent aussi eux-mêmes dans ce lieu de tour-» mens. Ils ont Moïse et les Prophètes, lui » dit Abraham; qu'ils les écoutent. Non, père » Abraham, répondit-il : mais si quelqu'un » des morts retourne à eux, ils feront péni-» tence. Mais Abraham lui repartit : S'ils » n'écoutent point Moïse et les Prophètes, ils » ne croiront pas non plus [1], quand même » quelqu'un des morts ressusciteroit ».

in hunc locum tormentorum.
29. Et ait illi Abraham : Habent Moysen, et Prophetas : audiant illos.
30. At ille dixit : Non, pater Abraham : sed si quis ex mortuis ierit ad eos, pœnitentiam agent.
31. Ait autem illi : Si Moysen et Prophetas non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexerit, credent.

On n'est pas à remarquer que le Sauveur parloit souvent du royaume de Dieu. Les Juifs ne l'entendoient jamais que du règne temporel du

générale suffit, savoir que J. C. ne pouvoit pas le faire parler, même dans une parabole, comme il étoit impossible qu'un réprouvé parlât. C'eût été aller contre toute vraisemblance, et pécher contre la première règle de la parabole.

[1] Cependant la résurrection de J. C. a été suivie de la foi du monde entier. Mais il faut distinguer ceux qui n'ont pas encore des preuves suffisantes pour croire, et ceux qui en ont. Ceux qui n'en ont pas croiront à la vue d'un mort ressuscité, et ceux qui en ont, généralement parlant, ne croiront pas : ainsi des miracles qui convertiroient une nation idolâtre, ne convertiront pas une nation hérétique, et ceux qui convertiroient des hérétiques par éducation et par préjugé, ne convertiront pas des Chrétiens devenus infidèles par libertinage. Rien ne suffit à ceux qui ne veulent pas croire. Un mort ressuscité ne convertiroit pas les pécheurs que cette histoire ne convertit pas. Que diroit-il de plus certain et de plus fort?

verront ni l'un ni l'autre. Assurés de l'accomplissement du premier, ils ne peuvent pas révoquer en doute la vérité de la prophétie qui annonce le second. Mais comme J. C. en parla encore plus en détail peu de temps avant sa mort, nous remettons à en donner alors le tableau plus étendu et plus complet.

CHAPITRE IX.

Il faut toujours prier. — Le Pharisien et le Publicain. — Mariage indissoluble. — Virginité préférée. — Petits enfans bénis.

Une autre fois « Jésus enseigna à ses Disciples par une parabole, qu'il faut toujours [1] prier, et ne point se lasser; et il dit : Il y

L. 18. v. 1. Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere,

[1] On prie toujours, lorsque, dans les temps où l'on ne peut pas prier, on se rappelle, autant qu'on le peut, la pensée de la présence de Dieu, et qu'on lui offre l'action dont on est actuellement occupé. En cette manière, il n'est personne qui ne puisse prier toujours, comme Dieu nous y exhorte en plusieurs endroits de l'Écriture. Ce n'est pas là cependant le sens dans lequel il est dit ici qu'il faut toujours prier. Ce que J. C. a directement en vue, c'est de nous apprendre à ne pas nous rebuter, lorsque Dieu diffère à nous exaucer, persuadés qu'une prière persévérante sera exaucée infailliblement. Ce second sens est clairement déterminé par la parabole.

Dieu paroît différer, parce qu'il ne nous exauce pas dans le temps où nous desirons d'être exaucés. Réellement et de fait, il ne diffère pas, parce qu'il exauce dans le temps où il est plus avantageux pour nous que nous soyons exaucés. S'il nous disoit son secret, nous le remercierions de ses délais mêmes. Mais il aime mieux nous le laisser ignorer, parce que c'est encore ce qui est le meilleur pour nous.

» avoit dans une certaine ville un Juge qui ne » craignoit point Dieu, et qui ne se soucioit » point des hommes. Une veuve qui étoit dans » la même ville, venoit à lui, disant : Faites-» moi raison de ma partie. Il refusa long-» temps de le faire. Mais après il dit en lui-» même : Quoique je ne craigne point Dieu, » et que je ne me soucie point des hommes, » néanmoins parce que cette veuve m'im-» portune, je lui ferai justice, de peur qu'à » la fin elle ne vienne à me faire des repro-» ches en face. Remarquez, ajouta le Seigneur, » le discours de ce Juge inique ». Il ne peut, tout inique qu'il est, résister à une prière persévérante. « Est-ce *donc* que Dieu, *qui n'est* » *que justice et que bonté*, ne vengera pas ses » élus qui poussent leurs [1] cris vers lui jour et » nuit, et qu'il usera de délai à leur égard? Je » vous assure qu'il ne [2] tardera pas à les venger ».

2. Dicens : Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat, et hominem non reverebatur.
3. Vidua autem quædam erat in civitate illa, et veniebat ad eum, dicens : Vindica me de adversario meo.
4. Et nolebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se : Etsi Deum non timeo, nec hominem revereor :
5. Tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens sugillet me.
6. Ait autem Dominus: Audite quid Judex iniquitatis dicit.
7. Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, et patientiam habebit in illis?
8. Dico vobis : Quia citò faciet vindictam illorum.

[1] Les justes demandent que Dieu les délivre de l'oppression, non pas en perdant les méchans qui les oppriment, mais en leur ôtant l'envie ou les moyens d'opprimer. Sauvez-nous, Seigneur : faites plus encore, sauvez-les avec nous. Telle est la prière vraiment chrétienne.

[2] Cette vie est si courte, et celle qui la suit est si longue, qu'il est vrai de dire que Dieu ne tarde pas lorsqu'il remet la vengeance à l'autre vie. Si mille ans comparés à l'éternité sont comme un jour, que sont dix, quinze et vingt ans? Des heures ou des minutes.

Mais ce qui fait que peu sont vengés ou délivrés de l'oppression, c'est qu'il en est peu qui persévèrent à prier, selon cette parole: *Celui qui aura persévéré jusqu'à la fin sera sauvé.* Mais d'où vient le défaut de persévérance, que de la foiblesse de la foi? Il ne faut donc pas s'étonner que J. C., lorsqu'il paroîtra dans l'éclat de sa majesté pour venger tous ses élus, en trouve si peu qui méritent d'éprouver les effets de sa puissante protection. Dans ces jours de séduction et d'apostasie, les vrais fidèles seront réduits à un si petit nombre, que celui qui les a comptés d'avance demande avec une apparence de surprise : « [1] Pensez-» vous que le Fils de l'Homme, quand il vien-» dra, trouve de la foi sur la terre »?

Verumtamen Filius Hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra?

Quoique ceci s'adressât aux Disciples, on a tout lieu de penser que J. C. avoit encore d'autres auditeurs, parmi lesquels il se trouvoit des Pharisiens. La foiblesse des premiers avoit besoin qu'on les exhortât à une confiance également vive et persévérante; il falloit une autre leçon pour les seconds. L'or-

[1] On a suivi l'interprétation commune pour lier ces dernières paroles avec les précédentes. Si la liaison ne paroît pas assez naturelle, il est permis de croire que c'est ici un de ces faits détachés qui se rencontrent quelquefois dans les Évangélistes, sans aucune dépendance de ce qui précède et de ce qui suit.

gueil de ceux-ci se déceloit jusques dans la plus humble de toutes les actions qui est la prière. La leur étoit plutôt la satyre du genre humain, que l'aveu de leurs propres misères, et ils l'employoient bien moins à louer Dieu qu'à se louer eux-mêmes. C'est d'eux qu'il est question lorsqu'il dit que « Jésus ajouta cette parabole pour certaines gens qui présumoient » d'eux-mêmes, comme s'ils eussent été des » Saints, et qui n'avoient que du mépris pour » les autres.

9. Dixit autem et ad quosdam, qui in se confidebant tanquam justi, et aspernabantur ceteros, parabolam istam:

» Deux hommes montèrent au temple pour » prier : l'un étoit Pharisien, et l'autre Publi» cain. Le Pharisien se tenant debout, faisoit » cette prière en lui-même : Mon Dieu, je » vous [1] rends graces de ce que je ne suis pas » comme le reste des hommes qui sont voleurs,

10. Duo homines ascenderunt in templum, ut orarent : unus Pharisæus, et alter Publicanus.

11. Pharisæus stans, hæc apud se orabat : Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut ceteri hominum : rapto-

[1] Un Saint n'a jamais dit : grace à Dieu, je suis un Saint.

J'ai beaucoup péché, je pèche encore tous les jours, et si Dieu ne me soutenoit de sa main toute-puissante, je commettrois des crimes énormes. Voilà ce que disent les Saints, et ils disent vrai.

Un Apôtre dit : *nous péchons tous en plusieurs choses ;* et ce qu'il a dit des autres, il le disoit aussi de lui-même. Les Saints apperçoivent distinctement les péchés légers que nous n'appercevons pas, et que nous commettons par milliers. Ils les envisagent par l'opposition qu'ils ont avec l'infinie pureté de Dieu qu'ils connoissent, et que nous ne connoissons pas ; et sous ce point de vue, ces

» injustes, adultères, ni tel aussi que ce Pu-
» blicain [1]. Je jeûne deux fois la semaine; je
» donne la dîme de tous mes biens. Le Publi-
» cain, de son côté, se tenant éloigné, n'osoit
» pas même lever les yeux au ciel, mais se frap-
» poit la poitrine, en disant : Mon Dieu, ayez
» pitié de moi [2] qui suis un pécheur. Je vous

res, injusti, adulteri: velut etiam hic Publicanus.
12. Jejuno bis in sabbato: decimas do omnium quæ possideo.
13. Et Publicanus a longè stans, nolebat nec oculos ad cœlum levare: sed percutiebat pectus suum, dicens: Deus, propitius esto mihi peccatori.

---

atomes de péchés leur paroissent des monstres, et ils le sont en effet.

Les Saints ne considèrent dans eux-mêmes que leurs défauts et leurs péchés; dans les autres, que leurs vertus et leurs bonnes œuvres. Ils en concluent que les autres valent mieux qu'eux, ou qu'ils sont pires que tous les autres; conclusion qui leur paroît aussi évidente, qu'il est évident que les vertus valent mieux que les défauts, et les bonnes œuvres que les péchés.

On crut embarrasser un d'entre eux qui étoit un séraphin incarné, en lui demandant s'il pouvoit se croire aussi méchant qu'un voleur fameux dans tout le pays par ses meurtres et ses brigandages. Son humilité trouva encore cette réponse : s'il avoit eu les graces que j'ai eues, il seroit meilleur que je ne suis.

Si tels sont les sentimens et le langage des Saints, un langage et des sentimens contraires prouvent donc le contraire de la sainteté. Cette conclusion est aussi celle de la parabole.

[1] Ce langage est si naturel à l'homme, qu'on le retrouve quelquefois dans la bouche des pénitens, dont la confession n'est, ainsi que la prière du Pharisien, que la déclaration de leurs propres vertus, et l'accusation des péchés d'autrui.

[2] Cette parole dite du fond du cœur, peut faire en un

trem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una.

6. Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.

» sera [1] son père et sa mère, et qu'il s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans » une seule chair? De sorte qu'ils ne sont plus » deux, mais une [2] seule chair. Que l'homme » donc ne sépare point ce que Dieu a joint ».

En effet, si la première intention de Dieu avoit été que l'homme eût plusieurs femmes, ou en même temps par la polygamie, ou successivement par le divorce, il en auroit créé plus d'une pour le premier homme, comme l'on croit qu'il créa plusieurs femelles dans chaque espèce d'animaux, afin d'en accélérer la multiplication. Mais son dessein étoit de former la plus parfaite union qu'il soit possible d'imaginer, en faisant de deux personnes différentes un même cœur, une même ame, et une même chair. Or cette union, ou plutôt cette unité, se trouve dans le mariage, lequel

---

tion de Dieu, qui lui révéla en ce moment la nature de l'union qui devoit être entre les époux, et de celle que les enfans devoient avoir avec leurs parens, toutes choses qu'il ne pouvoit savoir alors que par révélation.

[1] Ceci décide nettement la préférence due à la femme pour la société, les assistances et les soins. On n'ignore pas qu'il en est de même de la femme à l'égard du mari.

[2] C'est S. Paul qui l'explique, lorsqu'il dit, *Cor. 6, 16 : Ignorez-vous que celui qui se joint à une prostituée, est fait un même corps avec elle ; car, est-il dit, ils seront deux dans une seule chair.*

étant l'ouvrage de Dieu, nul homme sur terre n'a droit de le rompre, parce que nul n'a droit de défaire ce que Dieu a fait. Dieu seul, maître de son ouvrage, a ce droit; et il l'a exercé, lorsque, pour des raisons dignes de sa sagesse, il a permis la polygamie et le divorce; mais ces raisons ayant cessé par l'établissement d'une loi plus parfaite, les dispenses qu'elles ont occasionnées ne peuvent plus subsister. Tous les mariages vont redevenir semblables au premier que Dieu avoit fait pour servir de modèle aux autres. Un lien indissoluble et perpétuel unira désormais tous les époux. Ils ne pourront plus cesser de l'être qu'en cessant de vivre; et tandis que Dieu les conservera sur la terre, ils seront tellement réduits l'un à l'autre, que, quoique la terre soit pleine d'hommes et de femmes, il n'y en aura pas plus pour chacun d'eux, que s'ils en étoient, comme Adam et Eve, les seuls habitans. Ainsi le mariage réformé sur le premier plan du Créateur, recouvre toute la pureté de son institution, et l'union de nos premiers pères est parfaitement représentée par celles de leurs descendans. Une autre ressemblance alloit en rendre le nœud plus sacré et les droits plus inviolables; c'est celle qu'il devoit avoir avec le mariage spirituel de J. C. et de son Église. Mais ce n'étoit pas encore le temps de propo-

ser ce grand mystère; et le Sauveur se contenta pour lors d'assurer de nouveau l'indissolubilité du mariage plutôt contre les résistances, que contre les raisons des Pharisiens.

7. Dicunt illi : Quid ergo Moyses mandavit dare libellum repudii, et dimittere?

Car surpris d'une doctrine si contraire à leurs préjugés et à leurs passions, « d'où vient » donc, lui dirent-ils, que Moïse a commandé » qu'on donnât un [1] acte de divorce à la femme, » et qu'on la renvoyât »? Le commandement tomboit sur l'acte de divorce, et non sur le divorce même. De la manière dont s'exprimoient les Pharisiens, ils paroissoient le faire tomber sur les deux. Pour leur apprendre à faire cette distinction, « Jésus leur répondit: » C'est à cause de la dureté de votre cœur que » Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes. Mais il n'en a pas été de même au commencement du monde. Or je vous dis que » celui qui renverra sa femme (si ce n'est [2] en

8. Ait illis : Quoniam Moyses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras : ab initio autem non fuit sic.

9. Dico autem vobis, quia quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, et aliam duxerit, mœcha-

[1] On a la forme de cet acte à la note [1] de la pag. 216 du tom. I.

[2] L'exception du cas d'adultère excuse le renvoi de la femme, et non le mariage subséquent. C'est comme si on lisoit : Quiconque renverra sa femme (qu'il ne sera permis de renvoyer qu'en cas d'adultère), et en épousera une autre, sera adultère. L'Église l'a toujours entendu ainsi, et J. C. même nous le fait assez entendre, lorsque, dans la répétition qu'il fait à ses Disciples, il dit absolument, et sans excepter aucun cas : Quiconque



» cas [1] d'adultère), et en épousera une autre, » devient adultère lui-même; et que celui qui » épousera celle qui aura été renvoyée sera » adultère aussi ».

tur : et qui dimissam duxerit, mœchatur.

---

ayant renvoyé sa première femme, en épousera une autre, devient adultère.

Cependant les prétendus Réformés tiennent que l'exception de l'adultère doit tomber sur ce qui la suit, comme sur ce qui la précède; et que ce cas qui justifie le divorce justifie également le mariage avec une autre femme. Qu'ils parlent sincèrement; le mariage, tel que J. C. l'a rétabli, leur a déplu, et ils ont voulu lui substituer de nouveau le mariage judaïque, réprouvé par J. C. : car, s'ils avoient déféré en ce point à l'autorité de sa parole, ils n'auroient permis une autre femme que dans le cas de l'adultère; puisqu'il est évident que J. C., toutes les fois qu'il traite ce sujet, ou n'excepte que ce cas, ou n'en excepte aucun. Mais on sait qu'ils ont ajouté ceux d'une longue absence, d'une séparation opiniâtre, et d'autres encore qui multiplieroient étrangement parmi eux les secondes noces, s'ils vouloient user de toute la liberté que leur donne le nouvel Évangile. Mais on leur doit la justice de dire qu'il leur en permet beaucoup plus qu'ils ne s'en permettent ordinairement à eux-mêmes; et on doit leur savoir gré encore de n'avoir pas ajouté au divorce judaïque, la polygamie mahométane approuvée, au moins tolérée dans la personne du Landgrave de Hesse, par Luther et par ceux qui étoient alors avec lui les chefs de la réforme.

[1] Sur les autres causes de séparation, et sur la différence de celle d'adultère, voyez la note [1] de la pag. 217 du tom. I.

Les Disciples n'avoient pas voulu interrompre leur maître, tandis qu'il étoit aux prises avec les Pharisiens. Ils doutoient cependant si une morale qui leur paroissoit si sévère, devoit être prise au pied de la lettre. Pour avoir sur ce point l'éclaircissement qu'ils desiroient, « quand il fut dans la maison, ils l'in» terrogèrent de nouveau sur le même su» jet ».

M. 10. v. 10. Et in domo iterum Discipuli ejus de eodem interrogaverunt eum.
11. Et ait illis :

Jésus n'expliqua ce qu'il avoit dit, qu'en le répétant. » Quiconque, leur dit-il *encore*, » ayant renvoyé sa première femme, en épouse » une autre, devient adultère à l'égard de sa » première femme. Et si une femme quitte » son mari, et en épouse un autre, elle est » adultère. Ses Disciples lui dirent : Si telle » est la condition de l'homme à l'égard de » sa femme, il n'est pas expédient de se ma» rier ».

Quicumque dimiserit uxorem suam, et aliam duxerit, adulterium committit super eam.
12. Et si uxor dimiserit virum suum, et alii nupserit, mœchatur.
Matth. 19. v. 10. Dicunt ei Discipuli ejus : Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere.

Cette réponse renfermoit un sens profond qu'eux-mêmes ne comprenoient pas encore; ce qui fit que « Jésus leur dit : Tous ne com» prennent pas cette parole, mais seulement » ceux à qui il a été donné » d'en-haut ; et pour commencer à leur en donner l'intelligence, il ajouta : « Il y a des eunuques qui sont » venus tels du ventre de leur mère; il y en a » qui ont été faits eunuques par les hommes : » et il y en a qui se sont eux-mêmes faits

11. Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.
12. Sunt enim eunuchi, qui de matris utero sic nati sunt : et sunt eunuchi, qui facti sunt ab hominibus : et sunt eunuchi, qui seipsos cas-

» eunuques [1] pour le royaume de Dieu. Qui » peut comprendre cela le comprenne ». traverunt propter regnum cœlorum. Qui potest capere, capiat.

Tandis que le Sauveur traitoit des matières

[1] Pour se l'assurer mieux, et pour y mériter une plus riche couronne. Ils se font eunuques, non pas en attentant sur eux-mêmes, ce que l'Église a toujours détesté, mais par la résolution, ou, ce qui vaut mieux, par le voeu fait à Dieu de vivre dans une perpétuelle virginité. Il est de foi que cet état est plus parfait que le mariage. Les Protestans l'ont combattu de toutes leurs forces. Cela n'a rien de surprenant de la part de ceux qui ont approuvé le divorce, et permis la polygamie. De plus, on n'ignore pas que leurs chefs étoient pour la plupart des Prêtres et des Religieux ennuyés du célibat, qui auroient bien voulu n'être pas soupçonnés d'avoir plutôt embrassé la réforme par le desir du mariage, que le mariage par esprit de réforme.

Après eux, ont paru les Prédicans de la population. Si on avoit le loisir de traiter la matière à fond, on ne manqueroit pas de raisons pour les combattre. On se contente de leur opposer celle-ci, qui est de nature à faire impression sur eux; c'est que la Religion chrétienne est de toutes les religions la plus favorable à la population; en voici la preuve. Selon ses principes et sa morale. 1°. Hors d'un légitime mariage, tout est criminel en matière de pureté. Combien de personnes qui ont en même temps les passions vives et la conscience timorée, sont comme forcées au mariage par cette inflexible sévérité! 2°. Tout est crime, même dans le mariage, de ce qui s'écarte de la fin du mariage, qui est la génération des enfans. Combien d'époux, déjà surchargés, s'en donneroient la licence, si le frein de la religion ne les

13. Tunc oblati sunt ei parvuli, ut manus eis imponeret, et oraret.
M. 10. v. 13. Discipuli autem comminabantur offerentibus.
14. Quos cùm videret Jesus, indignè tulit.
L. 18. v. 16. Et convocans illos, dixit : Sinite pueros venire ad me, et nolite vetare eos;

si graves, « on lui présenta des petits enfans, » afin qu'il leur imposât les mains, et qu'il » priât sur eux. Mais ses Disciples, *qui cru-* » *rent qu'il en seroit importuné*, rebutoient » avec des paroles rudes ceux qui les présen- » toient. Jésus les voyant faire, le trouva mau- » vais, et appelant ces enfans, il dit : Laissez

retenoit! 3°. C'est un crime aux époux de se refuser l'un à l'autre, à moins que le refus ne soit fondé sur une raison grave. Combien de refus opiniâtres et de divorces cachés seroient produits par certaines appréhensions qu'il n'est plus permis d'écouter, par les dégoûts, les antipathies, les ressentimens, etc. si la religion n'obligeoit, par les plus terribles menaces, à ce qui est justement appelé un droit d'une part et un devoir de l'autre! Que si l'on vouloit à présent se donner la peine de calculer, il seroit aisé de montrer qu'en toutes ces manières, la religion rend plus à l'espèce, qu'elle ne lui ôte par le célibat ecclésiastique et religieux. On dira que tous ces avantages se trouvent dans le Protestantisme, qui n'a pas les non-valeurs du célibat. Mais outre qu'il faut prendre la religion telle que Dieu l'a faite, et non telle que les hommes l'accommodent, on peut répondre encore que les causes que l'on vient de rapporter n'opèrent guère que par le moyen de la confession que les Protestans ont abandonnée. Ceci n'est bien connu que de ceux que leur ministère met à portée de connoître le secret des consciences; mais on ne doute pas que, par la connoissance qu'ils en ont, ils ne soient du sentiment que l'on vient d'établir; et l'on doit douter encore moins que leur sentiment, sur ce point, ne soit sans contredit le plus probable.

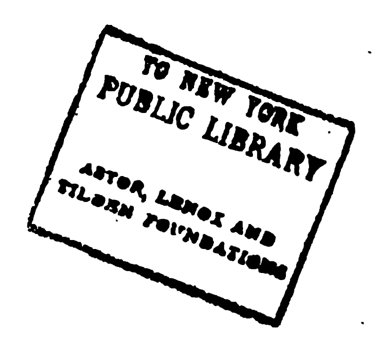
ÉCOLE FRANÇAISE.



S. Bourdon pinx. S. Leroi del. Bovinet Sculp.

Le Royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

S.t Marc Ch. 10. V. 14.



» venir à moi les petits enfans, et ne les [1] empêchez point; car c'est à leurs semblables que le royaume de Dieu appartient. Je vous le dis en vérité : quiconque ne recevra point le royaume de Dieu, comme feroit un enfant, n'y entrera point. Puis les embrassant et leur imposant les mains, il les bénit; et *après avoir donné ce témoignage de sa bonté*, il partit de là ».

talium est enim regnum Dei.
17. Amen dico vobis: Quicumque non acceperit regnum Dei sicut puer, non intrabit in illud.
M. 10. v. 16. Et complexans eos, et imponens manus super illos, benedicebat eos.
Matth. 19. v. 15. Et cùm imposuisset eis manus, abiit inde.

---

[1] On les empêche, lorsqu'on diffère sans mesure la première communion aux enfans. Le maître du festin crie inutilement, qu'on laisse approcher ces ames innocentes; un zèle dur et farouche s'obstine à les écarter. On sait que le respect dû à ce souverain Maître a porté l'Église à abolir l'usage de donner la communion aux enfans aussi-tôt après le baptême; mais si l'Église ne veut plus que l'on prévienne l'âge de la raison, elle veut encore moins que l'on se laisse prévenir par l'âge des passions. Et combien de fois est-il arrivé que les passions, toujours si fortes à cet âge où la raison est toujours si foible, n'étant point retenues par la digue puissante que l'Eucharistie leur oppose, ont causé les plus affreux ravages, et déterminé ces premiers égaremens, dont on ne revient que si difficilement et si tard?

Si cette raison ne suffit pas, et si l'on veut savoir quelles sont, sur ce point, les intentions du Sauveur, on ne craint pas de dire qu'il aimera toujours mieux plus d'innocence avec un peu plus de légèreté, qu'un sens plus rassis avec une corruption commencée. Il faut donc courir plutôt le risque de la première que de la seconde.

CHAPITRE X.

Jeune homme appelé à la perfection. — Salut difficile aux riches. — Quitter tout pour suivre J. C. — Promesses attachées à ce renoncement. — Parabole des ouvriers de la vigne.

M. 10. v. 17. Et cùm egressus esset in viam, procurrens quidam,
L. 18. v. 18. Princeps.
M. 10. v. 17. Genu flexo ante eum, rogabat eum:
L. 18. v. 18. Dicens: Magister bone,
Matth. 19. v. 16. Quid boni faciam ut habeam vitam æternam?
17. Qui dixit ei:
M. 10. v. 18. Quid me dicis bonum? Nemo bonus, nisi unus Deus.

« QUAND Jésus fut sorti pour se mettre en » chemin, un des principaux du pays accou» rut, et fléchissant le genou devant lui : Bon » maître, dit-il, quel bien faut-il que je fasse » pour obtenir la vie éternelle? Jésus lui répon» dit : Pourquoi m'interrogez-vous [1] sur ce qui » est bon, et pourquoi m'appelez-vous bon? » Il n'y a que [2] Dieu seul qui soit bon. Au

[1] On pourroit absolument traduire ainsi : *Pourquoi m'interrogez-vous en m'appelant bon?* Alors S. Matthieu ne feroit dire au Sauveur que ce que lui font dire S. Marc et S. Luc ; ce qui n'est pas hors de vraisemblance, comme il ne l'est pas non plus qu'il ait dit les deux choses qu'on lui met ici à la bouche.

[2] Il lui apprend que Dieu seul est bon par essence, et que rien ne l'est hors de lui que par la communication de sa bonté. Les Ariens ont beaucoup abusé de ce texte, parce que J. C. paroît y reprendre le jeune homme de ce qu'il lui attribue une qualité qui n'appartient proprement qu'à Dieu. Les Pères les ont réfutés par cette

» reste, *ajouta le Sauveur*, si vous voulez » parvenir à la vie, gardez les commande- » mens. Lesquels? lui dit-il, » croyant peut-être que le nouveau Docteur apporteroit des commandemens nouveaux. « Jésus lui répar- » tit : Vous les connoissez : vous ne ferez » point [1] d'homicide ; vous ne commettrez » point d'adultère ; vous ne déroberez point ; » vous ne direz point de faux témoignages ; » vous ne tromperez personne ; honorez votre » père et votre mère ; de plus, vous aimerez » votre prochain comme vous-même. Le jeune » homme lui dit : J'ai gardé tous ces préceptes » dès ma jeunesse : que me manque-t-il en- » core? Ce qu'entendant Jésus, il le regarda, » et l'aima » à cause de ce desir vertueux d'ajouter encore au bien qu'il avoit fait jusqu'alors; et pour lui en donner le plus précieux de tous les témoignages, « il lui dit : Il vous manque

Matth. 19. v. 17. Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata.

18. Dicit illi : Quæ?

Jesus autem dixit :

M. 10. v. 19. Præcepta nosti.

Matth. 19. v. 18. Non homicidium facies : non adulterabis : non facies furtum : non falsum testimonium dices :

19. Honora patrem tuum et matrem tuam ; et, Diliges proximum tuum sicut teipsum.

20. Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodivi a juventute mea ; quid adhuc mihi deest?

M. 10. v. 21. Jesus autem intuitus eum, dilexit eum,

et dixit ei :

---

réponse toute simple. Ce jeune homme ignoroit que J. C. est Dieu, et J. C. lui parle selon son ignorance.

[1] Il n'est parlé que des préceptes de la seconde table, qui règlent nos devoirs à l'égard du prochain. Ce n'est pas à dire qu'il n'y en ait point d'autres, ou que les autres soient peu importans; mais, si on observe ceux-ci, on observera tous les autres. Seuls ils ne sont pas toute la loi; mais leur accomplissement est la preuve de l'accomplissement de toute la loi, suivant cette parole de S. Paul, *Rom.* 13 : *Celui qui aime son prochain a accompli la loi.*

L. 18. v. 22. Adhuc unum tibi deest.
Matth 19. v. 21. Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et habebis

» encore une chose. Si vous voulez être par-
» fait, allez [1] vendre ce que vous avez, donnez-
» le aux pauvres, et vous aurez un trésor [2]

[1] Calvin, qui a cru que l'état de mariage vaut mieux que celui de la virginité, a dit aussi qu'il vaut mieux garder son bien, et prendre sur le revenu de quoi faire l'aumône, que de le vendre tout-à-la-fois, et d'en distribuer aussi-tôt le prix aux pauvres. D'autres hérétiques ont donné dans l'écueil opposé; car les Eustathiens condamnés au Concile de Gangre, prétendoient que les gens mariés ne pouvoient pas être sauvés; et il s'est trouvé des Pélagiens qui ont dit qu'il n'y avoit point de salut pour ceux qui gardoient l'usage et la propriété de leurs biens. On a déjà remarqué que la vérité catholique se trouve ordinairement entre deux erreurs opposées, comme J. C. crucifié entre deux voleurs, selon le mot de Tertullien. Bien des Catholiques sont de l'avis de Calvin sur le conseil de vendre tout sans exception, pour en donner le prix aux pauvres. On en a même entendu s'élever avec plus de chaleur contre celui-ci, que contre celui de la virginité. Il n'est pas difficile d'en deviner la raison. On hérite de ceux qui font vœu de virginité, et on perd la succession de ceux qui se dépouillent de tout en faveur des pauvres. Que ceux qui se voient frustrés par-là de leurs espérances en soient affligés, on n'en est pas surpris, et on le pardonne à leur imperfection. Mais, s'ils osent dire que l'on a fait une mauvaise action, un grand péché, une injustice énorme, ils sont en contradiction avec J. C.; ils pensent et parlent hérétiquement.

[2] L'observation des préceptes sera récompensée; celle des conseils le sera incomparablement davantage. Les

» dans le ciel. Après cela, venez, et suivez-
» moi ».

thesaurum in cœlo : et veni, et sequere me.

Il l'appeloit à la perfection évangélique : faveur inestimable qui, de la part de Dieu, est l'effet d'une prédilection marquée. C'est plus ordinairement à cet âge que Dieu la fait, et à ceux qui, comme ce jeune homme, ont passé leurs premières années dans l'innocence : heureux ceux qui savent en profiter ! Quoi qu'il leur en coûte, ils peuvent bien dire qu'ils ont acheté à vil prix un riche trésor. Mais tous n'en ont pas le courage; et celui dont il est ici question n'a que trop d'imitateurs de sa lâcheté. « Ce jeune homme ayant entendu la
» réponse *du Sauveur*, en fut affligé, et s'en
» alla tout triste; car il possédoit de grands
» biens. Jésus le voyant attristé, et regardant
» autour de soi, dit à ses Disciples : qu'il est [1]
» difficile que ceux qui ont des richesses en-

L. 18. v. 23. His ille auditis contristatus est.
Matth. 19. v. 22. Abiit tristis : erat enim habens multas possessiones.
L. 18. v. 24. Videns autem Jesus illum tristem factum,
M. 10. v. 23. Et circumspiciens Jesus, ait Discipulis suis :

observateurs des premiers auront le *denier* : un *trésor* est promis aux observateurs des seconds.

[1] Ceci étant dit à propos du refus que fit le jeune homme de suivre le conseil de J. C., il pourroit venir à l'esprit que ce conseil l'obligeoit sous peine d'être exclus du royaume de Dieu, et dès-lors que ce n'étoit pas un conseil, mais un précepte. Il n'est guère douteux que ce ne fût là un des argumens de ces Pélagiens dont on vient de parler. Cependant les différentes manières de proposer prouvent évidemment que ce n'étoit ici qu'un

Matth. 19. v. 23. Amen dico vobis, quia dives difficilè intrabit in regnum cœlorum.

M. 10. v. 24. Discipuli autem obstupescebant in verbis ejus. At Jesus rursus respondens ait illis : Filioli, quàm dif-

» trent dans le royaume de Dieu ! *Oui*, je vous » le dis en vérité : difficilement un homme » riche entrera dans le royaume des cieux. Les » Disciples furent étonnés de l'entendre par» ler de la sorte ; mais Jésus leur répéta de » nouveau : Mes enfans, qu'il est [1] difficile

---

conseil. Lorsqu'il s'agit des préceptes, J. C. dit : Si vous voulez *entrer dans la vie*, gardez les commandemens; au lieu qu'il dit ici : Si vous voulez *être parfait*, allez vendre, &c. Ce qui marque la différence de la perfection et du devoir, qui revient à celle du conseil et du précepte. L'attachement du jeune homme à ses grands biens ne fut donc au Sauveur que l'occasion de déclarer l'extrême difficulté du salut des riches. Peut-être aussi prévoyoit-il que celui-ci qui se seroit sauvé en se dépouillant de ses richesses, se perdroit par l'abus qu'il en feroit. Mais leur possession alors devoit être l'occasion et non la cause de sa perte ; et, dans ce sens, il est vrai de dire que, réprouvé pour n'avoir pas suivi le conseil du Sauveur, il n'avoit pas cependant péché en ne le suivant pas. Tout ceci porte sur cette maxime évidente : Le conseil par lui-même n'oblige pas, et s'il obligeoit, il ne seroit plus un conseil, mais un précepte. La fille qui s'est mariée, n'a pas péché, dit S. Paul, ce qui est vrai de celle même qui se seroit cru appelée à l'état de virginité, parce que l'appeler à cet état n'a été, de la part de Dieu, que le lui conseiller.

[1] J. C. le dit avec une sorte de surprise, *qu'il est difficile !* Il le dit avec serment, *je vous dis en vérité.* Il le dit jusqu'à trois fois. O riches ! si ce tonnerre ne vous réveille pas, vous n'êtes pas endormis, vous êtes morts.



» que ceux qui mettent leur [1] confiance en leurs » richesses entrent dans le royaume de Dieu! » Il est plus aisé à un chameau de passer par » le [2] trou d'une aiguille, qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. Les Disciples, » *comme on l'a dit*, furent fort étonnés de ce » discours, et ils se disoient l'un à l'autre : » Qui pourra donc être sauvé? Jésus les regarda, et leur dit : Cela est impossible aux » hommes, mais non pas à Dieu; car toutes [3] » choses sont possibles à Dieu ».

ficile est, confidentes in pecuniis, in regnum Dei introire!

25. Facilius est camelum per foramen acûs transire, quàm divitem intrare in regnum Dei.

Matth. 19. v. 25. Auditis autem his, Discipuli mirabantur valde, dicentes :

M. 10. v. 26. Ad semetipsos : Et quis potest salvus fieri?

27. Et intuens illos Jesus, ait : Apud homines impossibile est, sed non apud Deum : omnia enim possibilia sunt apud Deum.

Mais, tandis que les Disciples s'occupoient de ce qu'il y avoit d'effrayant dans les dernières paroles du Sauveur, Pierre n'oublioit pas ce qu'il y avoit d'avantageux pour lui dans les précédentes. Il étoit un de ces pauvres volontaires qui avoient tout quitté pour suivre J. C., et à qui le Sauveur avoit fait de si ma-

---

[1] Mettre sa confiance dans les richesses, c'est attendre d'elles tout son bonheur; c'est donc les mettre dans son cœur à la place de Dieu, qui peut seul nous rendre heureux. Voilà pourquoi l'avarice est appelée par S. Paul une *idolâtrie*. Ephes. 5, 5.

[2] Façon de parler hyperbolique qui avoit passé en proverbe chez les Juifs. On la trouve aussi dans les Talmudistes.

[3] Demandez comment l'univers a pu être tiré du néant, et comment il est possible qu'un riche soit sauvé; la réponse est la même : *Dieu est tout-puissant*.

gnifiques promesses. Il desira de savoir en quoi devoit consister la récompense qui lui étoit promise. « Sur quoi, prenant la parole, il dit, » *parlant aussi pour ses frères :* Voici que » nous avons [1] tout quitté, et que nous vous » avons suivi; quelle sera donc notre récom» pense? Jésus leur répondit : Je vous dis en

Matth. 19. v. 27. Tunc respondens Petrus, dixit ei : Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te : quid ergo erit nobis ?

28. Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis,

[1] Ceux qui n'estimeroient pas le sacrifice des Apôtres, parce qu'ils n'ont quitté qu'une barque et des filets, ignoreroient que, pour quitter *tout* sans aucune exception, il faut un effort incroyable, et que dès-lors il y a un mérite inestimable. Le Monarque qui renonceroit à tous les royaumes du monde, et qui demeureroit attaché à quoi que ce soit, ne fût-ce qu'une chose d'aussi peu de valeur que la nacelle de S. Pierre, feroit un sacrifice incomparablement, on diroit presque infiniment moins pénible à la nature, que celui d'un homme qui, ne possédant que cette nacelle, la sacrifie sans se réserver absolument aucune attache. Rien ne peut remplir le cœur de l'homme; mais un rien suffit pour l'amuser. Or, se détacher de ce rien, si l'on ose ainsi parler, pour ne s'attacher qu'à Dieu, pour se reposer uniquement en Dieu, pour n'avoir plus d'autre bien, d'autre espérance, ni d'autre appui que Dieu, quel est celui qui peut le faire? Qu'on nous le montre, et nous ne tarirons point sur ses louanges; car il a fait un plus grand miracle que s'il avoit ressuscité les morts.

La veuve qui donna les deux oboles, donna plus que les riches, parce qu'elle donna *tout.*

Le sacrifice d'une médiocre fortune est *réellement* plus grand que celui d'une grande fortune, parce qu'on sacrifie plus de contentement et de repos.

» vérité, qu'au temps de la [1] régénération, lors-
» que le Fils de l'Homme sera assis sur le siége
» de sa majesté, vous qui m'avez suivi, vous
» serez vous-mêmes assis [2] sur douze siéges,

quòd vos qui secuti estis me, in regeneratione, cùm sederit Filius Hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.

---

[1] De la résurrection qui sera comme une seconde génération par laquelle les hommes renaîtront à une vie immortelle.

[2] J. C. le dit sous la condition tacite qu'ils persévéreront dans l'état de perfection qu'ils avoient embrassé : car Judas devoit s'en exclure par sa trahison. Ainsi, parmi ceux qui étoient présens, onze seulement devoient être assis sur ces trônes sublimes. D'autre part, S. Mathias devoit être choisi à la place de Judas : S. Paul et S. Barnabé devoient être agrégés au Collége apostolique; ce qui devoit augmenter jusqu'à quatorze le nombre des assesseurs. Il faut dire que J. C. parle aux Apôtres suivant le nombre de ceux à qui il adressoit la parole, et que sa façon de parler revient à celle-ci : Chacun de vous (s'il est fidèle à ses engagemens) sera assis sur un trône, d'où il jugera, &c. Le nombre de douze ne doit donc pas être pris au pied de la lettre. Il comprend l'universalité de ceux qui jugeront avec J. C., comme l'universalité de ceux qui seront jugés est exprimée par les douze tribus d'Israël. *Ne jugerons-nous pas les Anges ?* dit S. Paul. Ce qui fait voir que les Juifs ne sont pas les seuls qui seront jugés par les Apôtres. Au reste, quand il est dit qu'ils jugeront, ce ne sera pas seulement par la comparaison qui sera faite d'eux avec les réprouvés, ils n'auroient rien de plus que la Reine de Saba et les Ninivites, ni simplement par l'approbation qu'ils donneront au jugement de J. C. Tous les justes y applaudiront tout d'une voix. Une si grande promesse annonce

» jugeant les douze tribus d'Israël; et quiconque
29. Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, » aura quitté pour mon nom et pour l'Evangile, » sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, » ou son père, ou sa mère, ou sa [1] femme,

---

quelque chose de plus; et que peut-ce être? sinon qu'assis avec J. C., ils prononceront avec lui et comme lui.

[1] On a vu que J. C. ne permet le divorce qu'en cas d'adultère. Cependant on peut encore quitter sa femme à cause de J. C. en plusieurs manières. 1°. En ne se mariant pas; et alors la quitter signifie ne pas la prendre. 2°. En quittant la femme épousée avant la consommation du mariage. C'est le cas de S. Alexis. Il est toujours permis de l'imiter, pourvu que ce soit afin d'embrasser l'état religieux. Le mariage célébré, non consommé, est dissous par la profession, qui rend à la partie délaissée le droit de contracter avec un autre. Si quelqu'un ose le nier, le Concile de Trente lui dit anathême. 3°. En la quittant en effet, lorsque d'infidèle on devenoit chrétien; je dis en la quittant, lorsque la femme demeurée infidèle étoit un obstacle à la profession du christianisme, ou à l'accomplissement des devoirs qu'il impose. Ce cas étoit fréquent dans les premiers temps, et il se rencontre encore chez les infidèles qui se convertissent à la foi. 4°. En s'abstenant, d'un commun consentement, de l'usage du mariage, et en vivant ensemble comme frère et sœur. Les premiers siècles du christianisme en fournissent des exemples par milliers. Le nôtre ne leur ressemble guère en ce point; et plût à Dieu qu'il n'eût pas d'autres différences! 5°. Enfin, l'on peut dire que l'on quitte sa femme pour J. C. et pour l'Évangile, lorsqu'on refuse de condescendre à ses volontés criminelles, et que l'on est disposé à souffrir

» ou ses enfans, ou ses héritages, recevra le [1]
» centuple dès-à-présent, en maisons, en [2]
» frères, en sœurs, en mères, en enfans, en

aut agros propter nomen meum, *M.* 10. v. 29. Et propter Evangelium: *Matth.* 19. v. 29. Cen-

ses humeurs, ses emportemens, et, s'il le faut, son éloignement et sa séparation, plutôt que de prévariquer par complaisance. Trop d'époux depuis Adam ont été mis à cette épreuve, et ne l'ont pas mieux soutenue que lui.

[1] Il ne paroît pas que les trônes et le droit de juger soient promis à ceux-ci, quoique plusieurs le pensent. Cette seconde promesse n'énonce, outre la vie éternelle, que le centuple de cette vie proportionné à l'étendue et à la perfection des sacrifices.

[2] Comme on ne voit pas ces centaines de mères, de frères, de sœurs, de maisons et d'héritages, on s'est fort tourmenté l'esprit pour les trouver. Les Millénaires y paroissoient les moins embarrassés. Les Saints, disoient-ils, règneront mille ans sur la terre avec J. C., et alors ils auront le centuple en nature. C'est ainsi qu'ils faisoient venir ce texte à l'appui de leur erreur. Mais est-ce donc que l'on doit avoir cent femmes pour une que l'on aura quittée, demandoit S. Jérôme à ces visionnaires? Les Auteurs Ascétiques l'ont entendu de ce grand nombre de frères, de sœurs, de maisons et d'héritages qu'acquièrent ceux qui embrassent l'état religieux, où tous les biens sont communs. C'est une pieuse illusion. Car, en convenant que ces frères ou ces sœurs valent bien au moins ceux qu'on a laissés dans le monde, il faut avouer aussi que ces milliers de maisons et d'héritages ne valent pas une bonne maison et un bon héritage que l'on posséderoit en propre. Ce centuple est donc en contentement, qui est tel qu'il égale ou qu'il surpasse celui qu'auroient pu procurer cent mères, cent frères,

tuplum accipiet, et vitam æternam possidebit.

Matth. 20. v. 16. Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi.

» héritages, jusques dans les [1] persécutions, » et au siècle à venir, la vie éternelle. Or, » *ajoute le Sauveur*, plusieurs, de premiers » qu'ils étoient, seront les derniers, et plu- » sieurs, de derniers qu'ils étoient, seront les » premiers ».

Il n'est pas difficile de comprendre en quel sens cet oracle peut s'appliquer à ce qui le précède. Les Apôtres, éblouis de la gloire qui leur étoit promise, pouvoient avoir peine à

---

cent sœurs, cent maisons et cent héritages. J. C. tient lieu de tout, ou plutôt il remplace tout avec un surcroît immense. Si quelqu'un, a-t-il dit, fait la volonté de mon Père, il sera ma mère, mon frère et ma sœur. Il nous est tout ce qu'il a dit que nous lui serons. Ne vous suis-je pas meilleur, moi seul, que dix enfans, disoit Elcana à la vertueuse Anne? C'est à-peu-près ce que dit le Sauveur à l'ame qui a tout quitté pour lui; et l'union qu'il contracte avec elle est si intime et si délicieuse, que toutes les liaisons de la chair et du sang ne sont en comparaison que misère et affliction. Ainsi l'assurent ceux qui l'éprouvent, et eux seuls peuvent en rendre témoignage.

[1] Les persécutions sont à ce contentement ce qu'est l'eau jetée sur une fournaise bien embrasée. Au moment qu'on l'y verse, elle abat la flamme, mais c'est pour la rendre ensuite plus vive et plus durable. Je regorge de joie au milieu de mes tribulations, disoit S. Paul. Il ne craignoit plus de la perdre depuis qu'il avoit éprouvé que la persécution même ne pouvoit pas la lui ôter; et cette assurance y mettoit le comble.

croire que de pauvres pécheurs comme eux dussent être un jour les juges de tous les hommes, sans distinction de riches et de pauvres, de monarques et de sujets. J. C. les confirmoit dans cette foi, en leur apprenant que l'ordre de ce monde devoit être renversé dans l'autre monde, ou plutôt qu'au désordre de celui-ci succéderoit un ordre parfait et éternel. Ici la naissance et la fortune font seules les grands et les petits; là les rangs seront réglés uniquement par le mérite : le dernier des hommes, s'il a été le plus vertueux, sera le premier; et le premier, s'il a été le plus vicieux, sera le dernier. Il ne faut donc plus s'étonner que les plus hauts siéges doivent y être occupés par des pauvres, tandis que la plupart des riches et des grands, abattus à leurs pieds, ramperont dans la poussière. Peut-être J. C. vouloit-il faire entendre aussi à ses Disciples, que ce qui leur étoit promis ne leur étoit pas encore assuré; qu'ils pouvoient encore déchoir de ces trônes qui leur étoient préparés; et que, s'ils s'attiroient ce malheur, ils auroient un jour le désespoir de les voir remplis par d'autres, qui, substitués à leur place, seroient plus fidèles à la grace qui les y auroit appelés. Ce sens, qui renferme le grand mystère du transport et de la substitution des graces, a eu dans Judas un accomplissement si littéral,

qu'il n'est pas du tout hors de vraisemblance que le Sauveur l'ait eu en vue lorsqu'il proféra cette sentence. Mais ces mêmes paroles qui servoient de conclusion au discours précédent, servoient en même temps d'introduction à la parabole suivante, où elles expriment la parfaite indépendance de Dieu dans la distribution de ses graces. Ce fut donc aussi-tôt après les avoir dites, que Jésus continua de parler ainsi :

Matth. 20. v. 1. Simile est regnum cœlorum homini patri familias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam.
2. Conventione autem factâ cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam.
3. Et egressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos,

« Le royaume des cieux est semblable à [1] » un père de famille qui sortit de grand matin, afin de louer des ouvriers pour sa vigne. » Lorsqu'il eut fait marché avec les ouvriers, à » un [2] denier d'argent par jour, il les envoya à » sa vigne. Etant sorti sur [3] la troisième heure, » il en vit d'autres dans la place qui ne fai-

[1] Le royaume de Dieu n'est pas semblable à un homme. Cette façon de parler signifie que Dieu, dans l'administration de son royaume qui est l'Église, se comporte à-peu-près comme un père de famille qui, etc. On a déjà fait cette remarque ailleurs.

[2] Ce denier pouvoit peser la huitième partie d'une once, et valoir environ quinze sous de notre monnoie. C'étoit le prix de la journée d'un homme.

[3] Sur les neuf heures du matin. Les Juifs comptoient douze heures dans le jour, depuis le lever du soleil jusqu'au coucher. Ces heures étoient inégales selon l'inégalité des jours. Ils partageoient aussi le jour en quatre parties, dont chacune comprenoit trois heures.

» soient rien, et il leur dit : Allez aussi, vous » autres, à ma vigne, et je vous donnerai ce » qu'il faudra; et ils s'y en allèrent. Il sortit » encore sur la sixième heure et sur la neu- » vième, et il fit la même chose : ensuite vers » l'onzième heure, il sortit, et en ayant trouvé » d'autres qui étoient là, il leur dit : Pour- » quoi vous tenez-vous là tout le jour à rien » faire? Ils lui répondirent : C'est que per- » sonne ne nous a loués; et il leur dit : Al- » lez-vous-en aussi à ma vigne. Or, le soir, le » maître de la vigne dit à son homme d'affai- » res : Faites venir les ouvriers, et payez-les, » depuis les derniers jusqu'aux premiers. Ceux » donc qui étoient venus sur l'onzième heure, » s'étant approchés, [1] reçurent chacun un de-

4. Et dixit illis : Ite et vos in vineam meam, et quod justum fuerit dabo vobis.
5. Illi autem abierunt. Iterum autem abiit circa sextam et nonam horam : et fecit similiter.
6. Circa undecimam verò exiit, et invenit alios stantes, et dicit illis : Quid hic statis totâ die otiosi?
7. Dicunt ei : Quia nemo nos conduxit. Dicit illis : Ite et vos in vineam meam.
8. Cùm serò autem factum esset, dicit dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios, et redde illis mercedem, incipiens a novissimis usque ad primos.
9. Cùm venissent ergo qui circa undecimam horam venerant, acceperunt singulos denarios.

[1] Les derniers furent donc payés les premiers. Dans la parabole, cette circonstance étoit nécessaire, afin que les autres vissent que ceux-ci recevoient le même paiement qu'eux : car, si les premiers avoient été payés d'abord, ils se seroient retirés aussi-tôt, et ils n'auroient pas pu être témoins de ce qui se seroit passé après leur départ. Puisqu'ils ne murmurent pas de ce qu'on a commencé par les autres, il paroît que cette espèce de préférence ne devoit pas être regardée comme une faveur. Que leur importoit-il en effet qu'ils fussent payés quelques minutes plutôt ou plus tard? Je dis que cette espèce de préférence ne doit pas être regardée comme une faveur, à ne considérer que la lettre de la parabole; mais il n'en est pas de même dans l'application, puisqu'il

10. Venientes autem et primi, arbitrati sunt quòd plus essent accepturi : acceperunt autem et ipsi singulos denarios.
11. Et accipientes murmurabant adversùs patrem familias,
12. Dicentes : Hi novissimi unâ horâ fecerunt, et pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei, et æstûs.
13. At ille respondens uni eorum, dixit : Amice, non facio tibi injuriam : nonne ex denario convenisti mecum?
14. Tolle quod tuum est, et vade : volo au-

» nier. Ceux qui avoient été les premiers au
» travail s'étant aussi approchés, crurent qu'ils
» recevroient davantage ; mais ils ne reçu-
» rent eux-mêmes que chacun un denier, et
» en le recevant, ils murmuroient. Ces der-
» niers, disoient-ils, n'ont été qu'une heure
» au travail, et vous les avez payés autant que
» nous qui avons porté le poids du jour et de
» la chaleur. Mais il répondit à l'un d'eux :
» Mon ami, je ne vous fais point de tort ; n'êtes-
» vous pas convenu avec moi d'un denier ?
» Prenez ce qui vous est [1] dû, et retirez-vous ;

s'agit ici d'établir cette vérité, que les derniers seront les premiers, et que les premiers seront les derniers ; il faut bien qu'il y ait pour les derniers un avantage réel qui n'est pas pour les premiers. On le trouve dans la prédilection que Dieu a marquée pour les Gentils, devenus, à l'exclusion des Juifs, le peuple choisi et chéri, et dans les caresses extraordinaires qu'il fait aux pécheurs, qui, quoique tard, reviennent sincèrement à lui. Or, ce sont là les deux applications que l'on fait de la parabole, comme on va le voir en continuant de lire le texte.

[1] En vertu de la convention. Dès qu'ils avoient satisfait à leur engagement, le denier leur étoit dû par justice. Cependant il étoit aussi gratuit ; car le père de famille pouvoit ne prendre aucun engagement avec eux ; il pouvoit les employer, ou les laisser à son gré. D'autre part, puisqu'il avoit promis quelque salaire à ceux qu'il avoit appelés tard, il le leur devoit aussi par justice. Ainsi la justice, dans les premiers, n'exclut

» pour moi, je veux donner à ce dernier-ci
» tout autant qu'à vous. Ne m'est-il pas per-
» mis de faire ce que je veux? Votre œil est-
» il mauvais parce que je suis bon? C'est ainsi
» que les derniers seront les premiers, et que
» les premiers seront les derniers; car plusieurs
» sont appelés, et peu sont [1] élus ».

tem et huic novissimo dare sicut et tibi.
15. Aut non licet mihi quod volo facere? an oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum?
16. Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi. Multi enim sunt vocati, pauci verò electi.

---

point la grace, et la grace, dans les seconds, n'exclut pas tout-à-fait la justice. C'est la doctrine de S. Paul qui dit de lui-même : *Je suis, par la grace de Dieu, ce que je suis;* ce qui ne l'empêche pas de dire ailleurs : *La couronne de justice m'est réservée.* La foi catholique a toujours reconnu les deux dans la récompense des élus. Les Protestans qui méconnoissent le mérite, ont abusé de quelques expressions de cette parabole pour appuyer leur erreur, et ont forcé le sens de quelques autres qui la combattent; c'est ce qui a engagé à mettre ici cette explication.

[1] Tous ceux dont il est parlé dans la parabole, étant élus, puisque tous reçoivent le denier, on ne voit plus comment cette conclusion peut s'y rapporter. Mais on la lie fort bien avec ces paroles qui précèdent immédiatement. *Les derniers seront les premiers, et les premiers seront les derniers.* Cette espèce de renversement devoit causer de la surprise. L'exclusion entière du plus grand nombre de ceux qui auront été appelés devoit en causer bien davantage. C'est donc comme si J. C. disoit : Vous paroissez étonnés de m'entendre dire que les premiers appelés seront renvoyés au dernier rang; combien plus devez-vous l'être de ce que, parmi ce grand nombre d'hommes qui ont été appelés, et qui le seront encore, très-peu auront part à la récompense!

On peut donc revenir à Dieu à tout âge, et ce Dieu miséricordieux est encore assez libéral pour accorder à ceux qui se donnent à lui au déclin de leurs jours, la même récompense qu'à ceux qui ont commencé à le servir dans la force de l'âge, ou même dès leur première jeunesse; la récompense, dis-je, est la même dans son fond, quoiqu'inégale dans ses degrés, à proportion du temps que l'on aura employé à son service, quoiqu'il puisse arriver aussi; et la parabole le donne assez à entendre, que ceux qui ont commencé tard égalent par leur ferveur, ou surpassent même plusieurs de ceux qui auront travaillé dès le matin de leur vie. Telles sont les vérités consolantes que J. C. propose dans cette parabole aux pécheurs de tous les âges, et le sens dans lequel on l'explique le plus ordinairement. Mais, que fait ici le murmure des premiers venus? Puisque tous sont récompensés, ils sont tous justes et bienheureux; et il est certain qu'au jour de la rétribution, ceux des justes qui auront été moins favorisés, bien loin de reprocher au Seigneur l'inégalité de ses faveurs, l'en béniront au contraire, et y applaudiront. Cette réflexion, jointe à ce qu'une partie si considérable de la parabole ne peut pas en être un accompagnement ou un simple ornement, la fait appliquer aux deux peuples, et l'application est

fort juste. Les Juifs, si vous comparez peuple à peuple, avoient été appelés dès le temps d'Abraham, et les Gentils ne le furent que par les Apôtres. Ensuite, si l'on compare homme à homme, chaque Juif en particulier avoit travaillé toute sa vie dans la vigne du Seigneur. Circoncis dès sa naissance, il avoit porté le joug intolérable de la loi depuis ce moment jusqu'au jour où il avoit embrassé la loi évangélique. Alors, selon la promesse, il avoit reçu dans le baptême, avec la rémission de ses péchés, la qualité d'enfant de Dieu et d'héritier du royaume céleste. Mais un Gentil qui se convertissoit recevoit comme lui ce denier précieux : je dis un Gentil étranger à l'alliance, et à qui rien n'avoit été promis; et si l'on considère ce qu'il étoit par lui-même, c'étoit un homme qui avoit vécu jusqu'alors, sans Dieu, sans loi, sans mœurs, le jouet de ses passions, l'esclave de tous les vices, et l'adorateur des démons. Du milieu de ces horreurs, il ouvroit les yeux à la lumière de la foi qui lui étoit présentée, et au même instant il devenoit égal aux enfans de la promesse. On sait les murmures qu'excita parmi ceux-ci cette égalité à laquelle ils ne s'étoient jamais attendus, et qu'ils ne purent voir sans envie. Peut-être le mécontentement auroit-il été jusqu'à les faire sortir de l'Église, ou jus-

qu'à les empêcher d'y entrer, comme le frère de l'enfant prodigue, si ces deux paraboles ne les avoient disposés à ce grand événement. Car les deux ont le même objet, et ce n'en étoit pas trop pour prévenir les suites du scandale qui devoit s'élever à ce sujet parmi les Juifs. Mais, si elles tendent au même but, c'est par des routes différentes, comme il est aisé de le voir par les différentes raisons qu'elles donnent de cette conduite de Dieu. Celle de la première parabole est l'amour paternel que Dieu porte à tous les hommes, sans en excepter ceux qui se sont le plus égarés de ses voies. Celle de la seconde est, comme on l'a dit, sa parfaite indépendance dans la distribution de ses graces, qui les lui fait accorder à qui il lui plaît, et dans la mesure qu'il lui plaît, sans autre raison de ses préférences que son bon plaisir, et de sa prédilection, que sa prédilection même.

Ceci se passa dans cette partie de la Judée d'au-delà du Jourdain, où l'on a vu que Jésus étoit alors. On avoit dit auparavant qu'il étoit en chemin pour venir à Jérusalem; mais comme son dessein étoit de n'y arriver qu'aux approches de la fête de Pâques, il alloit fort lentement, enseignant sur la route, et guérissant les malades qui se présentoient à lui. Il y a même assez d'apparence qu'il prolongeoit son séjour



dans les lieux où il avoit résolu de répandre plus de lumières et de graces, lorsqu'un accident, qui n'en étoit pas un pour celui qui l'avoit prévu et voulu, le fit avancer tout d'un coup presque sous les murs de la capitale. Ce fut la maladie et la mort du Lazare, dont la résurrection doit être regardée comme un des plus signalés événemens de cette Histoire, non-seulement parce qu'il fut le plus grand miracle que J. C. ait fait pendant sa vie mortelle, mais encore plus par ses suites; car on peut le considérer comme la cause prochaine de la mort du Sauveur. Trop évident pour donner prise aux mauvaises subtilités, il poussa à bout ses ennemis, à qui il ne restoit d'autre parti à prendre que celui de l'adorer ou de le crucifier. Entre ces deux extrémités, l'envie ne délibéra jamais; et ses fureurs trop connues suffiroient pour nous faire connoître de quel côté elle se précipita, si l'histoire nous l'avoit laissé ignorer.

CHAPITRE XI.

Résurrection de Lazare. — Premier conseil contre J. C. — Caïphe prophétise. — Jésus se retire à Ephrem.

J. 11. v. 1. Erat autem quidam languens Lazarus a Bethania, de castello Mariæ et Marthæ sororis ejus.

2. (Maria autem erat, quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis: cujus frater Lazarus infirmabatur.)

3. Miserunt ergo sorores ejus ad eum dicentes: Domine, ecce quem amas infirmatur.

« Il y avoit un homme malade, appelé Lazare, qui étoit de Béthanie, le bourg de Marie et de Marthe sa sœur. (Marie est celle qui [1] répandit sur le Seigneur une huile de parfum, et qui lui essuya les pieds avec ses cheveux, et c'est Lazare son frère qui étoit malade.) Ses sœurs envoyèrent donc dire à Jésus : Voilà que celui que vous aimez est [2]

[1] Puisque S. Jean la désigne par ce trait, il faut donc que ce trait ne convienne qu'à une seule personne; autrement le signe seroit équivoque. De plus, l'Église, dans l'Office de Sainte Magdeleine, ne fait qu'une seule et même personne de celle dont on voudroit faire deux et même trois personnes différentes. De part et d'autre, ce n'est qu'une opinion. Mais on peut dire que l'opinion de ceux qui multiplient les Maries, n'a pour soi ni une raison aussi décisive, ni une autorité aussi respectable que la raison que l'on vient d'alléguer, et l'autorité que l'on vient de citer.

[2] C'est, selon les Pères, le modèle de la prière parfaite. Elle consiste dans la simple exposition du besoin, accompagnée d'une ferme confiance en Dieu. Cette

» malade. Jésus entendant cela, [1] leur répon-
» dit : Cette maladie ne va point [2] à la mort ;
» mais elle est pour la gloire de Dieu, afin
» que le Fils de Dieu en soit glorifié. Or Marthe
» et sa sœur Marie et Lazare, étoient [3] aimés

4. Audiens autem Jesus dixit eis : Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei, ut glorificetur Filius Dei per eam.
5. Diligebat autem Jesus Martham, et sororem ejus Mariam et Lazarum.

---

confiance est fondée sur la connoissance que l'on a de la bonté, de la puissance et de la sagesse de Dieu. Par sa bonté, il nous veut du bien; par sa puissance, il peut nous le faire ; par sa sagesse, il fera le discernement de ce qui nous est le plus avantageux ; ce qui produit la résignation, quoi qu'il arrive, parce qu'il sait mieux que nous ce qu'il nous faut.

Une ame vraiment fidèle, qui n'a pas obtenu de Dieu le bien particulier qu'elle lui demandoit, ne sait dire que ce mot : Il ne me le falloit pas; je me trompois.

[1] Puisqu'il *leur* répondit, la députation étoit donc composée de plusieurs.

[2] Le principal effet de la mort est de retrancher pour toujours de la société des vivans. Celle de Lazare ne devoit point avoir cet effet. C'est dans ce sens qu'il est dit que sa maladie ne va point à la mort.

[3] J. C., comme Dieu, a aimé les hommes de toute éternité. Comme homme, il les a aimés dans le temps, et dès l'instant de sa conception, de cet amour surnaturel de charité qui a Dieu seul pour motif et pour fin. On n'ignore pas qu'il a eu ces deux sortes d'amours pour Marthe, pour sa sœur Marie, et pour leur frère Lazare ; et cela avec la prédilection qu'il a pour les Saints et pour les prédestinés. Mais, comme homme, il a pu avoir, et il a eu en effet encore d'autres amours ; amour naturel, fondé sur la parenté, la familiarité, la

6. Ut ergo audivit quia infirmabatur, tunc quidem mansit in eodem loco duobus diebus.
7. Deinde post hæc dixit Discipulis suis : Eamus in Judæam iterum.
8. Dicunt ei Discipuli : Rabbi, nunc quærebant te Judæi lapidare, et iterum vadis illuc ?
9. Respondit Jesus : Nonne duodecim sunt horæ diei ? Si quis ambulaverit in die, non offendit, quia lucem hujus mundi videt :

» de Jésus. Après donc qu'on lui eut dit que » celui-ci étoit malade, il demeura encore deux » jours au même lieu, et après il dit à ses » Disciples : Retournons en Judée. Ses Disci- » ples lui dirent : Maître, les Juifs vouloient » tout-à-l'heure [1] vous lapider, et vous retour- » nez chez eux ? Jésus répondit : N'y a-t-il pas » douze heures dans le jour ? Si quelqu'un » marche le jour, il ne se [2] heurte point,

---

sympathie, &c. : amour d'estime et de complaisance, fondé sur les inclinations honnêtes et les mœurs vertueuses : amour de reconnoissance, fondé sur l'attachement qu'on lui témoignoit, et sur les services qu'on lui rendoit : les amours de cette dernière espèce, il ne les a pas eus pour tous les hommes, parce qu'il n'en trouvoit pas la cause dans tous les hommes. Mais il a pu les avoir pour ceux dans qui il en trouvoit la cause. Tels étoient Lazare et ses deux sœurs, pour qui J. C. a dû avoir l'amour de la complaisance, puisque c'étoient des personnes vertueuses ; et celui de reconnoissance, puisqu'ils lui faisoient du bien. Voilà dans quel sens il est dit ici qu'il les aimoit, c'est-à-dire, qu'il avoit pour eux une amitié particulière. On ne peut pas douter qu'il n'ait eu de ces sortes d'amours ou d'amitiés, puisqu'il est évident que ce ne sont pas des péchés, et qu'il est de foi que J. C. a pris tout ce qui appartient à la nature humaine, à l'exception du péché.

[1] Tout-à-l'heure. Dans le texte, on lit *nunc*. La frayeur leur rendoit encore présent ce qui s'étoit passé il y avoit environ deux mois.

[2] C'est une manière figurée de dire : Le temps où j'ai



» parce qu'il voit la lumière de ce monde ; » mais s'il marche la nuit, il se heurte, parce » que la lumière lui manque. Il parla ainsi ; » après quoi il leur dit : Lazare notre ami » dort, mais je m'en vas pour l'éveiller. Sur » quoi les Disciples dirent : S'il dort, il en » reviendra. Mais Jésus avoit parlé de la mort » de Lazare, et eux crurent qu'il parloit du » sommeil ordinaire : alors Jésus leur dit ou- » vertement : Lazare est mort ; et afin que » vous [1] croyiez, je suis bien aise, pour l'amour » de vous, de [2] n'avoir pas été là ; mais allons » à lui. Sur cela, Thomas appelé [3] Didyme, dit » aux autres Disciples : Allons-y aussi, nous, » afin [4] de mourir avec lui. Jésus arriva donc,

10. Si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo.

11. Hæc ait, et post hæc dixit eis : Lazarus amicus noster dormit : sed vado ut a somno excitem eum.

12. Dixerunt ergo Discipuli ejus : Domine, si dormit, salvus erit.

13. Dixerat autem Jesus de morte ejus : illi autem putaverunt quia de dormitione somni diceret.

14. Tunc ergo Jesus dixit eis manifestè : Lazarus mortuus est.

15. Et gaudeo propter vos, ut credatis, quoniam non eram ibi. Sed eamus ad eum.

16. Dixit ergo Thomas, qui dicitur Didymus, ad condiscipulos : Eamus nos ut moriamur cum eo.

17. Venit itaque Jesus ;

---

résolu de mourir n'est pas encore venu : jusques-là il n'y a rien à appréhender pour moi. C'est ainsi que J. C. fit dire à Hérode : Il faut que je marche aujourd'hui et demain, et le jour suivant, comme c'est dans le même sens qu'au temps de sa passion, il dit à ceux qui venoient l'arrêter : C'est ici votre heure et la puissance des ténèbres.

[1] Afin que vous soyez fortifiés dans la foi ; car ils croyoient déjà.

[2] Il y étoit comme Dieu ; mais il parle comme homme.

[3] C'est la traduction grecque du nom Thomas : car Thomas en hébreu signifie Jumeau, comme Didyme le signifie en grec.

[4] Il le disoit sincèrement et de cœur, et non pas ironiquement, comme quelques-uns l'ont prétendu mal-

et invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.
18. (Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim.)
19. Multi autem ex Judæis venerant ad Martham et Mariam, ut consolarentur eas de fratre suo.
20. Martha ergo ut audivit quia Jesus venit,

» et [1] trouva qu'il y avoit déjà [2] quatre jours
» que Lazare étoit dans le tombeau. (Or Bé-
» thanie étoit environ à quinze stades de Jéru-
» salem,) et plusieurs des Juifs étoient venus
» voir Marthe et Marie pour les consoler au
» sujet de leur frère. Cependant Marthe ayant
» su que Jésus venoit, alla au-devant de lui,

à-propos. Ceux-ci le font parler ainsi : Irions-nous aussi nous autres pour nous faire lapider avec lui ? L'Évangile ne nous laisse pas ignorer les fautes des Apôtres. Le respect religieux qui leur est dû ne permet pas de leur en attribuer qu'ils n'ont pas faites. Il permet encore moins de travestir en fautes des actions pleines de force et d'héroïsme, telle qu'étoit la résolution que S. Thomas fit paroître dans cette circonstance, où il releva le courage des Disciples irrésolus et tremblans.

[1] Après deux jours de marche. Il n'étoit donc pas à Jéricho, comme le disent quelques modernes ; car il n'est pas probable qu'il eût mis deux jours à faire les six ou sept heures de chemin qu'il y avoit de Jéricho à Béthanie. Mais ce qui démontre que le Sauveur étoit parti de plus loin, et même d'au-delà du Jourdain, c'est ce mot qu'il dit à ses Disciples : Allons en Judée. On étoit en Judée lorsqu'on étoit à Jéricho.

[2] Il s'ensuit que Lazare avoit été enterré le jour même de sa mort ; ce qui paroît un peu précipité. Peut-être le genre de sa maladie ne permettoit-il pas de garder le corps, ou bien on pouvoit être à la veille du Sabbat, raison qui obligea, comme on le sait, à détacher le Sauveur de la croix, et à le mettre dans le tombeau presqu'aussi-tôt qu'il eut rendu l'esprit.

» et Marie se tint au logis. Seigneur, dit Mar-
» the à Jésus : Si [1] vous aviez été ici, mon
» frère ne seroit pas mort; mais je sais que
» même à présent tout ce que vous deman-
» derez à Dieu, il vous l'accordera. Votre
» frère ressuscitera, lui dit Jésus. Marthe lui
» répondit : Je sais qu'il ressuscitera au temps
» de la résurrection au dernier jour. Jésus lui
» dit : Je suis [2] la résurrection et la vie; celui
» qui croit en moi [3] vivra, quand même il

occurrit illi : Maria autem domi sedebat.
21. Dixit ergo Martha ad Jesum : Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus :
22. Sed et nunc scio, quia quæcumque poposceris a Deo, dabit tibi Deus.
23. Dicit illi Jesus : Resurget frater tuus.
24. Dicit ei Martha : Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.
25. Dixit ei Jesus : Ego sum resurrectio et vita : qui credit in me, etiam si mortuus fuerit vivet :

[1] Foi imparfaite : J. C. pouvoit l'empêcher de mourir de loin comme de près; mais le discours est modéré. S. Chrysostôme, qui se représente les cris et les lamentations qu'auroient pu faire d'autres femmes à la place des deux sœurs, leur fait honneur de cette retenue.

[2] Il élève Marthe à des pensées plus hautes : elle croyoit qu'il n'avoit qu'à demander pour obtenir. Il lui apprend qu'il n'a pas même besoin de demander : car celui qui est la résurrection et la vie, c'est-à-dire, qui est l'auteur et la source de l'une et de l'autre, n'a pas besoin de demander ce qu'il a dans son fonds et par lui-même.

[3] Celui qui est mort vivra, c'est-à-dire, qu'il recouvrera la vie par la résurrection. Celui qui vit ne mourra pas pour toujours, parce qu'il ne mourra que pour ressusciter. D'autres traduisent, ne mourra jamais; ce qui est vrai dans le sens qu'une mort qui doit être suivie d'une heureuse résurrection, n'est plus qu'un sommeil.

26. Et omnis qui vivit et credit in me, non morietur in æternum. Credis hoc?
27. Ait illi: Utique, Domine, ego credidi quia tu es Christus Filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti.
28. Et cùm hæc dixisset, abiit, et vocavit Mariam sororem suam silentio, dicens: Magister adest, et vocat te.
29. Illa ut audivit, surgit citò, et venit ad eum:
30. Nondum enim venerat Jesus in castellum: sed erat adhuc in illo loco, ubi occurrerat ei Martha.

» seroit mort; et quiconque vit et croit en » moi, ne mourra point pour toujours. Croyez- » vous cela? Oui, Seigneur, lui dit-elle, je l'ai » cru que vous êtes le [1] Christ, Fils du Dieu » vivant, qui êtes venu en ce monde. Ce » qu'ayant dit, elle s'en alla, et appela tout » bas sa sœur Marie. Voilà le Maître, dit-elle, » et il vous demande. A cette parole, Marie se » lève aussi-tôt, et va le trouver; car Jésus » n'étoit pas encore arrivé au bourg; mais il » étoit encore dans le lieu où Marthe étoit » venue le trouver.

31. Judæi ergo, qui erant cum ea in domo, et consolabantur eam, cùm vidissent Mariam quia citò surrexit et exiit, secuti sunt eam dicentes: Quia vadit

» Les Juifs qui étoient au logis avec [2] Marie, » et qui la consoloient, ayant pris garde qu'elle » s'étoit levée si vîte, qu'elle étoit sortie, la » suivirent, disant: Elle va au tombeau pour

---

[1] C'est la confession de S. Pierre. Marthe a l'honneur d'être la première femme que nous sachions l'avoir faite. La foi toute entière y est renfermée; mais cette foi n'étoit pas encore entièrement développée. Il en est ici de Marthe comme d'un Catholique qui, interrogé s'il croit tel article de foi dont il n'auroit qu'une idée confuse, répondroit sincèrement et sans détour: Je crois tout ce que l'Eglise croit et enseigne.

[2] Marie tenoit compagnie à ceux qui étoient venus faire les complimens de condoléance. Il paroît, par cette histoire, et par celle du repas que J. C. fit chez les deux sœurs, que Marthe s'occupoit du soin du ménage, et que Marie faisoit les honneurs de la maison, chacune suivant son goût ou son talent.

» y pleurer; mais Marie étant arrivée au lieu » où étoit Jésus, dès qu'elle le vit, elle se jeta » à ses pieds, et lui dit : Seigneur, si vous eus- » siez été ici, mon frère ne seroit pas mort. » Jésus la voyant pleurer, elle et les Juifs qui » étoient venus avec elle, il eut un [1] frémis- » sement, et se troubla lui-même. Puis il dit : » Où l'avez-vous mis? Seigneur, répondirent- » ils, venez et voyez. Alors Jésus répandit [2] » des larmes ; sur quoi les Juifs dirent : Voyez » comme il l'aimoit. Mais quelques-uns d'en- » tr'eux dirent : Lui qui a ouvert les yeux dé » l'aveugle né, [3] ne pouvoit-il pas empêcher » celui-ci de mourir? Jésus donc frémissant

ad monumentum, ut ploret ibi.
32. Maria ergo, cùm venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus, et dicit ei : Domine, si fuisses hic, non esset mortuus frater meus.
33. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos, qui venerant cum ea, plorantes, infremuit spiritu, et turbavit se ipsum.
34. Et dixit : Ubi posuistis eum? Dicunt ei : Domine, veni, et vide.
35. Et lacrymatus est Jesus.
36. Dixerunt ergo Judæi : Ecce quomodo amabat eum?
37. Quidam autem ex ipsis dixerunt : Non poterat hic, qui aperuit oculos cæci nati, facere ut hic non moreretur?
38. Jesus ergo rursum fremens in semet ipso,

[1] Qui a coutume de précéder les larmes, sur-tout dans les hommes dont le caractère mâle résiste d'abord à l'attendrissement qui fait pleurer. Dans nous, ce frémissement est involontaire; mais il étoit volontaire dans l'homme Dieu : c'est pourquoi il est dit qu'il se troubla lui-même.

[2] Pleurer avec ceux qui pleurent, c'est, selon S. Paul, un devoir de charité que J. C. a voulu remplir comme les autres. Il pouvoit pleurer encore à la vue des misères humaines dont il avoit un tableau si touchant devant les yeux, et il n'étoit pas indigne de lui de donner des larmes à la mort de son ami.

[3] S'il étoit demeuré les yeux secs, ceux-ci l'auroient accusé de dureté. Quelque chose que l'on fasse, il y a des gens dont on n'évite jamais la censure. L'homme sage fait ce qu'il doit, et laisse dire.

veuit ad monumentum; erat autem spelunca et lapis superpositus erat ei.

39. Ait Jesus : Tollite lapidem. Dicit ei Martha, soror ejus qui mortuus fuerat : Domine jam fœtet, quatriduanus est enim.

40. Dicit ei Jesus : Nonne dixi tibi, quoniam si credideris, videbis gloriam Dei ?

41. Tulerunt ergo lapidem : Jesus autem elevatis sursum oculis, dixit : Pater, gratias ago tibi quoniam audisti me.

42. Ego autem sciebam quia semper me audis, sed propter populum, qui circumstat, dixi, ut credant quia tu me misisti.

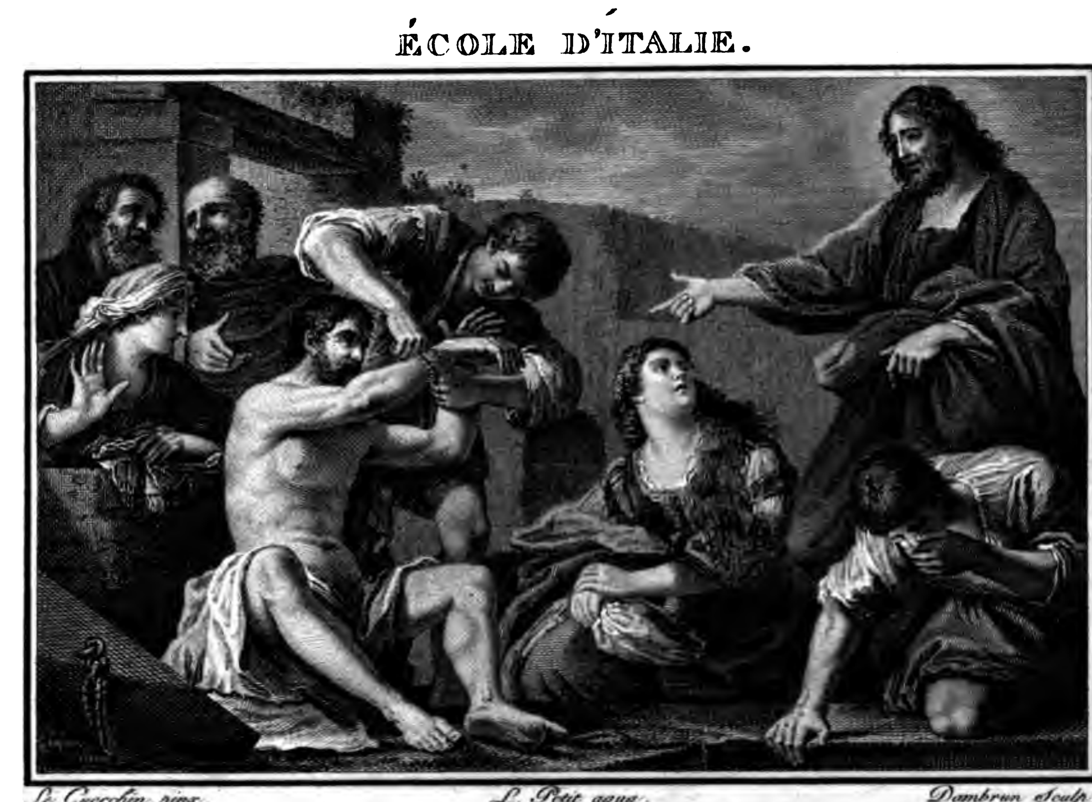
» en lui-même tout de nouveau, alla au lieu » de la sépulture. C'étoit un endroit creusé » dans le roc, et on avoit mis une pierre par- » dessus. Otez [1] la pierre, dit Jésus. Seigneur, » lui dit Marthe, la sœur du mort, il com- » mence à sentir mauvais, car il y a quatre » jours qu'il est là. Jésus lui répartit : Ne vous » ai-je pas dit que si vous croyez, vous ver- » rez Dieu glorifié? Ils ôtèrent donc la pierre, » et Jésus élevant les yeux, dit : Mon Père, » je vous rends graces de m'avoir [2] exaucé. » Pour moi, je savois bien que vous m'exau- » cez toujours; mais je dis ceci pour ce peu- » ple qui m'environne, afin qu'il croie que

---

[1] J. C. pouvoit miraculeusement lever la pierre; mais il ne le voulut pas, 1°. parce que les moyens humains y suffisant, le miracle étoit inutile; 2°. parce que la mauvaise odeur du cadavre, en rendant la mort incontestable, ne permettoit plus de douter que la résurrection ne fût miraculeuse.

[2] Il l'avoit donc demandé, mais sans besoin, comme on l'a déjà dit, et pouvant ne pas le demander. Il l'avoit demandé comme homme, et même en cette qualité, il est toujours exaucé. Ce n'étoit pas pour lui qu'il l'avoit demandé, mais pour nous, puisqu'il rend graces à cause de nous. Il n'en avoit pas besoin pour lui-même; mais quel besoin a-t-il de nous? Ceci ne peut s'expliquer que par son amour; mais qui nous l'expliquera cet amour qui lui fait aimer des créatures qu'il n'a nul besoin d'aimer, et qu'il a tant de raisons de haïr?

ÉCOLE D'ITALIE.



Le Guerchin pinx. L. Petit aqua. Dambrun Sculp.

Déliez-le et laißez-le aller.

St. Jean Ch. 11. V. 44.

» c'est vous qui m'avez envoyé. Après ces paroles, il cria à haute voix : Lazare, venez dehors. Le mort sortit aussi-tôt avec les bandes qui lui lioient les pieds et les mains, et avec le linge qui lui couvroit le visage. Déliez-le, leur dit Jésus, et laissez-le aller. Là-dessus grand nombre de Juifs qui étoient venus voir Marie et Marthe, et qui avoient vu ce que Jésus avoit fait, crurent en lui; mais quelques-uns d'entr'eux allèrent aux Pharisiens, et leur dirent ce que Jésus venoit de faire ».

43. Hæc cùm dixisset, voce magnâ clamavit : Lazare, veni foras.
44. Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata. Dixit ei Jesus : Solvite eum, et sinite abire.
45. Multi ergo ex Judæis, qui venerant ad Mariam et Martham, et viderant quæ fecit Jesus, crediderunt in eum.
46. Quidam autem ex ipsis abierunt ad Pharisæos, et dixerunt eis quæ fecit Jesus.

Ces Juifs qui furent leur rapporter ce prodige, étoient-ils du grand nombre de ceux qui crurent, ou du petit nombre de ceux qui ne crurent pas? Avoient-ils le dessein de convertir les Pharisiens à J. C., ou de les lui rendre tout-à-fait irréconciliables? C'est ce qui est fort incertain, et ce qu'il importe assez peu de savoir. Si on en juge par l'effet, leur intention ne pouvoit être que très-mauvaise; car, beaucoup plus scandalisés de cette résurrection, qu'ils ne l'eussent été s'ils avoient appris que le Sauveur venoit de commettre un homicide, « les Princes des Prêtres et les Pharisiens assemblèrent là-dessus le conseil. Que faisons-nous, dirent-ils, » et à quoi pensons-nous? « Cet homme fait beaucoup de miracles ». Que l'on remarque qu'ils ne le trai-

47. Collegerunt ergo Pontifices et Pharisæi concilium, et dicebant : Quid facimus, quia hic homo multa signa facit?

» Romains, *disent-ils*, viendront [1] détruire » notre pays et notre nation ».

Et venient Romani, et tollent nostrum locum, et gentem.

Il restoit à dire qu'il faut donc s'en défaire, et l'immoler à la sûreté publique. Mais ce mot exprimoit trop clairement le crime, et par cette raison on avoit peine à le prononcer. On veut le crime; mais on voudroit pouvoir dire après qu'il a été commis, qu'un autre en est l'auteur, et lui en laisser tout l'odieux, tandis qu'on en partage avec lui les profits. Il paroît donc que l'on se regardoit mutuellement, et que, par ses regards, on se le demandoit les uns aux autres ce mot fatal que nul n'avoit l'assurance de proférer, lorsque, mettant bas toute pudeur, et insultant en quelque sorte à l'inconséquence de ce dernier scrupule, « l'un d'entr'eux, appelé Caïphe, qui » étoit Grand-Prêtre cette année-là, leur dit: » Vous n'y entendez rien, et vous ne faites

49. Unus autem ex ipsis, Caïphas nomine, cùm esset Pontifex anni illius, dixit eis: Vos nescitis quidquam,

[1] C'est la prophétie de ce qui leur arriva pour n'avoir pas cru en J. C., et pour l'avoir mis à mort. L'homme juste ne réussit pas toujours : les méchans échouent encore plus souvent. Mais le premier, qui n'a employé que des moyens légitimes, a pour lui le témoignage de sa conscience, et au défaut des biens de la terre, l'espérance des biens célestes; quelle source de consolation! Les seconds ajoutent au sentiment de leur malheur, le remords des crimes qui le leur ont attiré, et la vue des châtimens éternels qu'ils leur ont mérités; quel surcroît de désespoir!

50. Nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat.

» pas réflexion qu'il est de votre intérêt qu'un » homme seul meure pour la nation, et qu'elle » ne périsse pas toute entière ».

Ce méchant homme n'avoit dans l'esprit que le mauvais sens que présente d'abord sa décision ; savoir, qu'il ne faut pas se faire un scrupule de sacrifier un innocent à son intérêt : fausse et abominable maxime, s'agît-il même de l'intérêt de tout un peuple ; mais ses paroles renfermoient un sens mystérieux et profond qu'il ne comprenoit pas, et auquel même il ne pensoit pas : c'est que le monde ne devoit être sauvé que par la mort de J. C. Le premier de ces deux sens étoit le sien ; le second étoit celui du S. Esprit qui lui avoit mis à la bouche des termes qui énonçoient cette grande vérité, en même temps qu'ils exprimoient le sens pervers que Caïphe avoit alors dans l'esprit. Or, c'est de ce second sens qu'il est dit qu'il ne parla point ainsi de lui-même;

51. Hoc autem a semet ipso non dixit : sed

« mais comme il étoit [1] Grand-Prêtre cette

---

[1] La prophétie, c'est-à-dire, le don de prononcer des oracles en matière de religion, est attaché à la dignité, et non à la vertu. Il étoit de la sagesse de Dieu que cela fût ainsi, parce qu'on sait toujours où est la dignité, et qu'on ne peut jamais s'assurer où est la vertu. *Les lèvres du Prêtre sont dépositaires de la science, et on recueillera la loi de sa bouche, parce qu'il est l'Ange du Seigneur des armées.* Malach. 2. 7.

» année-là, il dit, par un esprit prophétique, » que Jésus devoit mourir pour la nation, et » non-seulement pour la nation, mais pour » rassembler et réunir [1] les enfans de Dieu qui » étoient dispersés ».

cùm esset Pontifex anni illius, prophetavit, quòd Jesus moriturus erat pro gente,
52. Et non tantùm pro gente, sed ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.

Mais le sens homicide qui fut alors le seul entendu, fut universellement adopté. « Ils ne » songèrent donc plus qu'à faire mourir Jésus ». On voit par-là ce que l'on doit penser de l'ordre judiciaire qu'ils parurent garder lorsqu'ils l'eurent en leur puissance. S'ils appelèrent des témoins, et s'ils les entendirent, s'ils firent subir au Sauveur une espèce d'interrogatoire, tout cela étoit pour amuser le monde, et afin qu'il fût dit que des témoins avoient été ouïs, et que le prétendu criminel avoit été interrogé juridiquement; car, au fond, il étoit déjà jugé et condamné à mort : l'arrêt avoit devancé la procédure, et toutes les délibérations qui suivirent ne roulèrent plus que sur les moyens de le mettre à exécution.

53. Ab illo ergo die cogitaverunt ut interficerent eum.

---

[1] Pour rassembler de toutes les parties de la terre, dans une seule et même Église, tous les enfans de Dieu, c'est-à-dire, tous ceux qui devoient l'être : car ils ne l'étoient pas encore, et ils ne le devinrent que lorsqu'ils en reçurent le caractère par le baptême. J. C. devoit mourir aussi pour ceux qui ne le reçurent pas, puisqu'il devoit mourir pour tous les hommes. Mais il n'est parlé ici que de ceux à qui les fruits de sa mort furent appliqués.

L'heure approchoit, mais elle n'étoit pas encore venue. Jésus qui, pour montrer sa puissance, venoit de braver les fureurs de ses ennemis, voulut alors donner à ses Disciples l'exemple d'une sage timidité et d'une fuite prudente. Ainsi voyoit-on alternativement la Divinité percer le voile de l'humanité, et l'humanité couvrir de ses foiblesses l'éclat de la Divinité.

« Jésus ne marchoit donc plus en public parmi » les Juifs; mais il alla dans le pays voisin du » désert, à une ville nommée Ephrem, et il y » séjourna avec ses Disciples. Or la Pâque des » Juifs étoit proche, et de ce pays-là il vint » beaucoup de gens à Jérusalem avant la Pâque » pour se purifier. Ils cherchoient donc Jésus, » et étant au temple, ils se disoient les uns aux » autres : Que vous semble de ce qu'il n'est » point venu à la fête? Mais les Princes des Prê- » tres et les Pharisiens avoient donné ordre que » si quelqu'un découvroit où étoit Jésus, il en » donnât avis, afin qu'ils le fissent prendre ».

54. Jesus ergo jam non in palam ambulabat apud Judæos, sed abiit in regionem juxta desertum, in civitatem quæ dicitur Ephrem, et ibi morabatur cum Discipulis suis.

55. Proximum autem erat Pascha Judæorum: et ascenderunt multi Jerosolymam de regione ante Pascha, ut sanctificarent se ipsos.

56. Quærebant ergo Jesum: et colloquebantur ad invicem, in templo stantes: Quid putatis, quia non venit ad diem festum? Dederant autem Pontifices et Pharisæi mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehendant eum.

CHAPITRE XII.

Retour à Jérusalem. — Zèle de deux Disciples réprimé. — Passion prédite avec ses circonstances. — Prétention ambitieuse des enfans de Zébédée. — Murmure et instruction des autres Disciples.

« Enfin, le temps où il devoit être enlevé » de ce monde étant arrivé, Jésus » surmontant par un généreux effort toutes les répugnances de la nature, « prit la résolution d'aller à Jérusalem. Il envoya devant lui des gens pour » annoncer » sa venue dans les lieux par où il devoit passer. « Ils partirent, et ils entrèrent » dans une ville de Samarie, pour lui préparer » ce qui étoit nécessaire. « Mais on ne le » reçut pas, parce qu'on voyoit bien qu'il » alloit à Jérusalem ». Or, aller à Jérusalem dans le temps de la Pâque, c'étoit plus que jamais se déclarer Juif et anti-Samaritain. « Ses » Disciples Jacques et Jean voyant cela » ne purent souffrir l'affront qu'on faisoit à leur Maître, et brûlant du desir de le venger : « Seigneur, lui dirent-ils, voulez-vous que nous » disions que le feu descende du ciel, et qu'il » les consume »? Cette saillie a fait soupçonner

L. 9. v. 51. Factum est autem dum complerentur dies assumptionis ejus, et ipse faciem suam firmavit ut iret in Jerusalem.

52. Et misit nuntios ante conspectum suum : et euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum, ut pararent illi.

53. Et non receperunt eum, quia facies ejus erat euntis in Jerusalem.

54. Cùm vidissent autem Discipuli ejus Jacobus et Joannes, dixerunt : Domine, vis dicimus ut ignis descendat de cœlo et consumat illos?



que les deux Disciples étoient du nombre des envoyés, et que, dans leur ressentiment, il pouvoit y avoir du personnel. Mais en supposant même que leur zèle n'avoit point d'autre objet que la gloire du Sauveur, il ne fut point approuvé. « Jésus se tournant vers eux, les » en reprit. Vous ne savez pas, dit-il, de quel [1] » esprit vous êtes. Le Fils de l'Homme n'est » pas venu pour perdre [2] les hommes, mais » pour les sauver; et ils s'en allèrent en un » autre bourg.

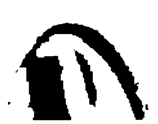
55. Et conversus increpavit illos, dicens: Nescitis cujus spiritûs estis.
56. Filius Hominis non venit animas perdere, sed salvare. Et abierunt in aliud castellum.

» Ils continuoient leur chemin vers Jérusa» lem, et comme Jésus avançoit plus que ses

M. 10. v. 32. Erant autem in via ascendentes Jerosolymam: et

[1] Ils ne connoissoient pas encore l'esprit de l'Évangile, qui est un esprit de douceur, et ils parloient selon l'esprit de l'ancienne loi, qui étoit un esprit de rigueur. Cependant on voit des traits de rigueur sous l'Évangile, et des traits de douceur sous l'ancienne loi. Pierre, par la vertu de sa parole, fait tomber morts à ses pieds Ananie et Saphire. Elizée, bien loin de permettre que l'on fasse du mal aux Syriens qui étoient venus pour le prendre, ordonne qu'on les renvoie sains et saufs après leur avoir donné à manger. Ceci montre que la douceur n'est que la qualité dominante de la loi nouvelle, comme la rigueur l'étoit de la loi ancienne, et qu'ici la règle générale n'est pas sans exception.

[2] Il y a dans le texte : Pour perdre les ames. Ce mot, dans l'Ecriture, s'entend de la vie corporelle comme de la vie spirituelle. J. C. qui n'a jamais fait que du bien aux ames et aux corps, le dit ici dans ces deux significations.



» Disciples, ceux-ci étoient tout étonnés, et » le suivoient avec crainte ». L'animosité des Juifs les faisoit toujours trembler pour leur Maître et pour eux-mêmes. Les complots jusqu'alors inutiles pouvoient enfin réussir; et qui les assuroit qu'ils n'en seroient pas aussi les victimes? Tel étoit le sujet de leurs appréhensions que J. C. ne chercha point à leur ôter; il l'auroit plutôt changé en certitude, au moins pour ce qui le regardoit personnellement, s'ils avoient été capables de le comprendre. Car, « après avoir pris en particulier » les douze, il commença à leur déclarer ce » qui lui devoit arriver. Voici, leur dit-il, que » nous allons à Jérusalem, et toutes les choses » que les Prophètes ont écrites du Fils de » l'Homme s'accompliront. Il va être livré aux » Princes des Prêtres, aux Scribes et aux An- » ciens. Ils le condamneront à la mort, et ils » le livreront aux Gentils. Ils [1] se moqueront

præcedebat illos Jesus, et stupebant : et sequentes timebant.

Matth. 20. v. 17. Assumpsit duodecim Discipulos secretò.

M. 10. v. 32. Cœpit illis dicere quæ essent ei eventura.

L. 18. v. 31. Et ait illis : Ecce ascendimus Jerosolymam, et consummabuntur omnia quæ scripta sunt per Prophetas de Filio Hominis.

M. 10. v. 33. Tradetur Principibus Sacerdotum, et Scribis et senioribus, et damnabunt eum morte, et tradent eum gentibus :

[1] Les Gentils qui exécutèrent la plus grande partie de ces cruautés, quoique dans le texte ceci puisse se rapporter également aux Juifs, et avec raison; car on peut dire qu'ils firent tout le mal qu'ils firent faire. Ce furent eux qui flagellèrent le Sauveur, et qui le crucifièrent par les mains des Gentils. Ils ne le leur avoient livré qu'à cette intention. Le crime de l'exécuteur est simple; il n'est coupable que de l'exécution. Celui de l'auteur est double; il est coupable du crime qu'il commet, et de celui qu'il fait commettre.

34. Et illudent ei, et conspuent eum, et flagellabunt eum, et interficient eum: et tertiâ die resurget.

» de lui; ils lui cracheront au visage; ils le » flagelleront; ils le feront mourir, et le troi- » sième jour il ressuscitera ».

On a, dans cette prophétie, l'histoire détaillée de la passion du Sauveur, depuis la trahison de Judas jusqu'à la résurrection. Les termes en sont clairs et précis, et il semble qu'il n'est pas possible de ne pas les entendre. Cependant les Disciples, à qui J. C. répétoit cette prédiction pour la troisième fois, « n'en- » tendirent rien à tout cela; c'étoit une chose » cachée pour eux, et ils ne comprirent point » ce discours ». Tant il est vrai qu'il n'y a rien de moins intelligible que ce qu'on ne veut pas comprendre, ni de plus incroyable que ce que l'on est disposé à ne pas croire. Mais, quoique non comprises alors, ces prophéties n'étoient pas inutiles. Elles devoient servir à diminuer au moins la surprise et le découragement des Disciples lors de l'événement; et qui sait si ce ne fut point là ce qui soutint ou ce qui ranima le courage du Disciple bien-aimé? De plus, la prédiction de cette mort, avec tant de circonstances que l'esprit humain ne pouvoit pas prévoir, étoit la preuve certaine que, de la part du Sauveur, elle étoit parfaitement libre et volontaire, et il étoit de sa gloire que l'on ne pût pas en douter.

L. 18. v. 34. Et ipsi nihil horum intellexerunt, et erat verbum istud absconditum ab eis, et non intelligebant quæ dicebantur.

Ce qui montre bien que les Disciples ne

comprenoient rien au discours de leur Maître, c'est la demande que deux des plus chéris eurent la hardiesse de lui faire. Au moment même où il cessoit de leur parler de ses opprobres futurs d'une manière si sensible et si capable de les guérir de toute ambition, « les » fils de Zébédée, Jacques et Jean, l'abordèrent, et lui dirent : Maître, nous souhaitons que vous nous accordiez tout ce que » nous avons à vous demander. Que souhaitez-vous que je vous accorde, leur dit Jésus? » Accordez-nous, dirent-ils, que, dans votre » gloire, nous soyons assis [1] l'un à votre » droite, l'autre à votre gauche ». Un autre

M. 10. v. 35. Et accedunt ad eum Jacobus et Joannes filii Zebedæi, dicentes : Magister, volumus ut quodcumque petierimus, facias nobis.

36. At ille dixit eis : Quid vultis ut faciam vobis ?

37. Et dixerunt : Da nobis ut unus ad dexteram tuam, et alius ad sinistram tuam sedeamus in gloria tua.

[1] J. C. leur avoit promis à tous qu'ils seroient assis sur des trônes pour juger avec lui les douze tribus d'Israël. Quelle élévation pour de pauvres pêcheurs qui n'auroient pas osé aspirer à être les premiers de leur bourgade! Cependant ces pauvres pêcheurs n'étoient pas encore contens. Assurés des trônes, chacun vouloit avoir le premier, et leur orgueil étoit humilié de la seule pensée qu'il pourroit se voir précédé par un autre. L'ambition n'a point de bornes; on doit le dire de tous les hommes sans exception. Elle monte toujours, selon l'expression du Psalmiste. Lorsqu'elle paroît borner ses prétentions à un rang médiocre, c'est qu'il est le seul qui soit à sa portée. Lorsqu'elle s'y verra placée, ce ne sera plus qu'un degré pour s'élever à un autre. A peine sera-t-elle parvenue à celui-ci, qu'elle pensera à ce qui est au-dessus. Dans la médiocrité, on soupire après le

Évangéliste raconte différemment la chose. « Alors, dit-il, » c'est-à-dire, aussi-tôt après la prophétie de la passion, « alors la mère des » enfans de Zébédée s'approcha de Jésus avec » eux, et l'adora en lui faisant une demande. » Que souhaitez-vous, lui dit-il? Elle répon- » dit : Ordonnez que, dans votre royaume, » mes deux fils que voilà, soient assis l'un à » votre droite, l'autre à votre gauche ».

Matth. 20. v. 20. Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis suis, adorans et petens aliquid ab eo.

21. Qui dixit ei : Quid vis? Ait illi : Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, et unus ad sinistram, in regno tuo.

La demande est précisément la même; et les deux récits, quoique différens, ne se contredisent pas : la mère a pu répéter ce qu'avoient dit ses enfans, ou les enfans ce qu'avoit dit leur mère; ou bien, ce qui est plus vraisemblable, la mère aura parlé seule, mais au nom de ses enfans dont elle étoit comme l'orateur, et un Évangéliste leur aura attribué une demande qui n'avoit qu'eux pour objet, que leur mère n'avoit faite qu'à leur instigation, ou tout au moins de concert avec eux. C'est ainsi qu'on a mis dans la bouche du Centurion la prière

---

faste et la magnificence des riches. Le riche regarde d'un œil d'envie les titres et les prérogatives de la grandeur. Le grand voudroit devenir prince; le prince aspire à la souveraineté, et le souverain à la monarchie universelle. Les objets sont différens selon les positions différentes : l'ambition est toujours la même, aussi vive dans un bourgeois qui veut être bourgmestre, que dans César pour devenir le maître de l'Empire Romain.

que ses députés firent en son nom pour demander la guérison de son serviteur. Quoi qu'il en soit, comme la demande regardoit les deux frères, ce fut à eux que Jésus adressa la réponse. « Vous ne savez, leur dit-il, ce que vous de-
» mandez. Pouvez-vous boire le [1] calice que
» je [2] vas boire, ou être baptisés du baptême
» dont je vas être baptisé? Nous le [3] pouvons,

22. Respondens autem Jesus dixit
M. 10. v. 38. Eis: Nescitis quid petatis:
Matth. 20. v. 22. Potestis bibere calicem, quem ego bibiturus sum?
M. 10. v. 38. Aut baptismo, quo ego baptizor, baptizari?

---

[1] Le calice et le baptême signifient la passion du Sauveur, qui se sert encore ailleurs de ces deux termes pour exprimer la même chose. Il paroît, par divers textes de l'Ecriture, que le mot de calice étoit fort en usage pour signifier les souffrances. C'est une métaphore tirée d'une potion amère que l'on est obligé d'avaler. Celui de baptême, dans le sens figuré, a moins d'étendue; il ne s'approprie guère qu'à la passion, dans laquelle J. C. fut comme baigné dans les flots de son sang. Quelques-uns entendent par le calice la mort de J. C., et par le baptême l'assemblage des tourmens qu'il endura dans toutes les parties de son sacré corps.

[2] Si nous souffrons avec J. C., dit S. Paul, nous serons glorifiés avec lui. C'est sur-tout en ce sens qu'ils ne savoient ce qu'ils demandoient. Une si grande gloire ne devoit pas être donnée à la faveur; elle ne pouvoit être que la récompense du mérite. Il falloit l'acheter au prix de son sang, ou y renoncer.

[3] C'est-à-dire, nous y sommes disposés : car il n'est pas certain qu'ils en eussent encore le courage. Il est toujours louable et salutaire de faire de bonnes résolutions; mais ne vous fiez pourtant qu'aux vertus éprouvées. *Celui qui n'est pas tenté, que sait-il?* Eccl. 34. 9.

39. At illi dixerunt ei: Possumus. Jesus autem ait eis: Calicem quidem, quem ego bibo, bibetis; et baptismo, quo ego baptizor, baptizabimini:
40. Sedere autem ad dexteram meam vel ad sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est.
Matth. 20. v. 23. A Patre meo.

» lui dirent-ils. Vous [1] boirez en effet, répon-
» dit Jésus, le calice que je vas boire; et vous
» serez baptisés du baptême dont je vas être
» baptisé. Mais d'être assis à ma droite ou à
» ma gauche, ce n'est pas à moi de vous l'ac-
» corder : c'est pour ceux à qui cela est des-
» tiné par mon [2] Père ».

Mais l'orgueil trouve toujours l'orgueil sur son chemin. Si, parmi les Apôtres, les uns vouloient primer, les autres ne vouloient pas

---

[1] On lit le martyre de S. Jacques dans les Actes des Apôtres. S. Jean mourut de mort naturelle. Mais si le martyre lui a manqué, il n'a pas manqué au martyre. On sait que Domitien le fit plonger dans une chaudière d'huile bouillante. Il en sortit plus frais et plus vigoureux; mais relégué ensuite dans l'île de Pathmos, il y souffrit les rigueurs d'un fâcheux exil. L'Eglise reconnoît plusieurs saints Martyrs qui n'ont pas souffert d'autres peines.

[2] Outre que ces places ne seront adjugées qu'au mérite, il faut encore un choix spécial de Dieu pour être appelé au mérite auquel elles seront adjugées. De toute éternité, ce choix est fait et arrêté dans le conseil du Très-Haut. Le Fils et le S. Esprit n'y ont pas moins de part que le Père. Cependant J. C. l'attribue plus particulièrement au Père, qui, dans la Trinité, est premier principe, comme pour faire entendre que s'il étoit possible qu'il y eût de l'inégalité entre les Personnes divines, ce seroit ce qu'il y auroit dans la Divinité de plus haut et de plus absolu qui disposeroit de ces places. Croyez après cela qu'on peut les obtenir par la faveur ou par les sollicitations d'une femme.

être primés. Il n'y en eut aucun qui ne se tînt offensé de cette ambitieuse prétention, et en « l'entendant, les dix furent indignés contre » les deux frères Jacques et Jean ». Ce fut une occasion pour le Sauveur de leur faire à tous l'admirable leçon que l'on va voir. « Il les fit » venir à lui, et leur dit : Vous savez que les » Princes des nations dominent sur elles, et » que les grands leur commandent avec auto- » rité. Vous n'en userez pas de même entre » vous. Mais quiconque voudra être le plus » grand parmi vous, qu'il se fasse votre servi- » teur; et celui qui voudra être le premier » parmi vous, qu'il soit votre esclave; de même » que le Fils de l'Homme n'est pas venu pour » être servi, mais afin de servir, et de donner » sa vie pour la rédemption de plusieurs ».

24. Et audientes decem indignati sunt de duobus fratribus.

M. 10. v. 41. Jacobo et Joanne.

Matth. 20. v. 25. Jesus autem vocavit eos ad se, et ait : Scitis quia Principes gentium dominantur eorum : et qui majores sunt, potestatem exercent in eos.

26. Non ita erit inter vos : sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister :

27. Et qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus.

28. Sicut Filius Hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis.

Jésus avoit déjà dit plus d'une fois qu'il faut se faire petit pour devenir grand, et que ce n'est que par l'humilité que l'on parvient à l'élévation. Cette leçon qui se trouve répétée dans les paroles qu'il vient de prononcer, n'est pas la seule qu'il y donne. Il y présente encore l'unique motif qui puisse faire desirer légitimement l'autorité, qui est l'utilité des hommes, et le plus noble usage que l'homme puisse en faire, qui est de se consumer, et, s'il le faut, de se sacrifier tout entier pour ceux à qui l'on a le droit de commander. C'est l'au-

torité qu'une mère tendre exerce sur son petit enfant, que l'on peut regarder en même temps comme la plus grande de toutes les autorités et de toutes les servitudes. Rien peut-être ne la feroit mieux connoître que cette comparaison, si le Sauveur ne nous la rendoit sensible par un autre exemple bien plus touchant et plus persuasif; c'est le sien propre. Depuis sa première enfance, pendant laquelle l'état de foiblesse où il a voulu paroître, exigeoit qu'il souffrît les services de sa mère, nous le voyons toujours obéir, et jamais commander, toujours servir, et jamais n'être servi. Son temps, ses soins, ses forces, son repos, sa gloire, son sang et sa vie, tout sans exception est prodigué à l'utilité des hommes. Pendant les trois années qu'il a passées avec ses Disciples, on ne doute pas qu'il ne refusât leurs services, et qu'il ne leur rendît les siens. Quoique les Évangélistes ne donnent sur ce point aucun détail, ils en disent assez pour nous le faire entendre. Si le lavement des pieds en est un des traits les plus signalés, il s'en faut bien qu'il soit le seul; et tous les détails ne sont-ils pas renfermés dans cette seule parole, que le Sauveur n'a pu dire que parce que sa conduite en étoit la preuve sensible et perpétuelle : « Je ne suis pas venu pour être servi, » mais pour servir »? Ce que le Pape S. Clé-

ment raconte de son maître l'Apôtre S. Pierre peut trouver ici sa place. Il dit que, lorsque le saint Apôtre voyoit quelqu'un dormir, les larmes lui venoient aux yeux aussi-tôt. Comme on lui en demanda la raison, il répondit que cet objet lui rappeloit le souvenir de son cher Maître, qui, lorsqu'ils dormoient tous, veilloit pour tous; et s'il arrivoit que quelqu'un d'eux se découvrît en dormant, ou qu'il dérangeât sa pauvre couche, il avoit soin de le recouvrir, et de remettre en état ce qui étoit déplacé. Ce trait suffira pour juger du reste, et achevera de faire connoître cette autorité maternelle qu'il est permis de desirer, comme il est permis à une femme de desirer d'avoir des enfans, pour avoir des personnes qu'elle aime autant et plus qu'elle-même, à qui elle prodigue ses affections, ses soins, ses attentions, ses forces, ses biens, sa santé, et quelquefois sa vie. C'est, dis-je, ainsi qu'il est permis de desirer l'autorité, parce que c'est la desirer par le seul motif de la charité. C'est desirer à la lettre, non pas le faste, mais « *la bonne œuvre* » de l'épiscopat, » la seule chose que la charité se permette d'y desirer, parce que « la charité » n'est pas ambitieuse »; au lieu que les desirs de l'ambition se portent uniquement vers les titres et les prérogatives de l'autorité, parce que l'ambition n'est rien moins que charitable.

1. *Tim.* 3. Si quis Episcopatum desiderat, bonum opus desiderat.

» qu'il faut que je loge aujourd'hui chez vous. » Zachée descendit promptement, et le reçut » avec joie. Tout le monde voyant cela, en » murmuroit, disant que Jésus étoit allé loger » chez un pécheur ». Ils ne savoient pas que, par l'opération invisible de la grace, celui qu'ils appeloient un pécheur étoit déjà un saint.

descende : quia hodie in domo tua oportet me manere.

6. Et festinans descendit, et excepit illum gaudens.

7. Et cùm viderent omnes, murmurabant, dicentes quòd ad hominem peccatorem divertisset.

« Zachée se présentant devant le Seigneur, » lui dit : Voilà, Seigneur, que je [1] donne aux

8. Stans autem Zachæus, dixit ad Dominum : Ecce dimidium

---

[1] C'est-à-dire, je donnerai, selon l'interprétation commune qui est celle que nous suivons. Plusieurs l'entendent du présent. Selon eux, Zachée, pour répondre au murmure des Juifs, fait voir, en déclarant ce qu'il est accoutumé de faire, qu'il n'est pas si grand pécheur qu'ils le disent. En effet, un homme qui est dans l'habitude de donner aux pauvres la moitié de son bien, et de réparer au quadruple les torts qu'il lui arrive de faire par mégarde, car un homme si juste et si charitable ne peut pas en faire autrement, cet homme, dis-je, a droit assurément d'être regardé comme un homme de bien. Donc J. C. ne pouvoit plus ajouter que ce jour étoit pour cette maison un jour de salut. C'est cette réflexion qui a porté le gros des Interprètes à regarder son discours comme la déclaration de ce qu'il vouloit faire à l'avenir, et non de ce qu'il avoit fait jusqu'alors. Cependant il n'étoit pas absolument impossible qu'avec tant de probité et de charité, Zachée ne fût pas en état de grace. D'abord il est évident qu'il n'y auroit pas été s'il eût été Gentil, comme quelques-uns le disent, quoiqu'il soit plus vraisemblable qu'il étoit Juif; mais de plus, ne pouvoit-il pas, lui qui étoit riche et Publicain, se

11. Hæc illis audientibus, adjiciens dixit parabolam, eo quòd esset prope Jerusalem : et quia existimarent quòd confestim regnum Dei manifestaretur.

12. Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longinquam accipere sibi regnum et reverti.

13. Vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas, et ait ad illos : Negotiamini dum venio.

14. Cives autem ejus oderant eum : et miserunt legationem post illum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos.

15. Et factum est ut rediret accepto regno :

» qu'ils écoutoient les paroles de Jésus » que nous venons de rapporter, « il ajouta une para- » bole sur ce qu'il étoit près de Jérusalem, » et qu'ils se persuadoient que le royaume de » Dieu paroîtroit bientôt : il dit donc : Un sei- » gneur allant dans un pays éloigné pour pren- » dre possession d'un royaume, et s'en reve- » nir après, appela dix de ses serviteurs, leur » partagea dix [1] marcs d'argent, et leur dit : » Faites-les valoir jusqu'à ce que je revienne. » Mais comme ceux de son pays le haïssoient, » ils envoyèrent des députés après lui, pour » dire : Nous ne voulons point de cet homme- » là [2] pour notre Roi. Cependant, après avoir » pris possession du royaume, il revint, et fit

---

[1] A l'exemple de tous les traducteurs, on a employé le terme de marc au lieu de celui de mines, qui n'est point en usage dans notre langue, pour dire ce qu'on lui fait signifier ici. La mine judaïque pouvoit valoir à-peu-près quatre marcs.

[2] Il paroît par cette façon de parler, que ce n'étoit pas à lui que la députation étoit envoyée : car si c'eût été à lui, les députés auroient été chargés de dire : nous ne voulons pas de *vous* pour notre roi, et non, nous ne voulons pas de *cet homme-là* pour notre roi. A qui s'adressoit donc l'ambassade ? Au Prince, des mains de qui celui-ci alloit recevoir la couronne ; car le pays dont il s'agissoit pour lui d'être roi, étoit celui d'où il étoit parti. En un mot, ce n'étoit pas une conquête éloignée qu'il alloit faire ; c'étoit la royauté de son pays qu'il alloit

» appeler ses serviteurs auxquels il avoit donné
» son argent, pour savoir combien chacun
» l'avoit fait valoir. Le premier qui vint, dit:
» Seigneur, votre marc en a produit dix autres.
» Il lui répondit : Voilà qui va bien, bon ser-
» viteur. Parce que vous avez été fidèle dans
» peu de choses, vous aurez le commandement
» de dix villes. Le second qui vint, dit : Sei-
» gneur, votre marc en a produit cinq autres.
» Pour vous, lui répondit-il, que cinq villes
» vous soient soumises. Il en vint un autre qui
» dit : Seigneur, voilà votre argent que j'ai

et jussit vocari, servos quibus dedit pecuniam, ut sciret quantum quisque negotiatus esset.
16. Venit autem primus dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit.
17. Et ait illi : Euge, bone serve, quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates.
18. Et alter venit dicens : Domine, mna tua fecit quinque mnas.
19. Et huic ait : Et tu esto super quinque civitates.
20. Et alter venit dicens : Domine, ecce mna tua, quam habui

---

demander. Avec cette explication, on entend tout l'historique de la parabole; et sans cette explication, on n'y entend plus rien. Or cette idée, sous laquelle J. C. la propose, étoit très-familière aux Juifs. Leurs Princes alloient à Rome demander l'investiture des états dont ils devoient être les rois. Le grand Hérode y avoit été; après lui, Archélaüs et d'autres Princes de sa race y allèrent pour la même raison. Que l'on suppose à présent que l'un d'eux y étant allé à ce dessein, une partie de la nation envoie une députation à l'Empereur, pour déclarer qu'ils ne veulent pas de lui; que, malgré cette déclaration, le prétendant l'emporte, qu'il revient, et qu'il se venge de ceux qui s'étoient opposés à ses prétentions: alors on n'aura plus de peine à entendre le sens littéral de la parabole. On doit remarquer encore que celui qui revient avec la qualité de roi n'est point appelé roi lorsqu'il part, mais seulement un seigneur, un homme de qualité, *homo nobilis*.

repositam in sudario :
21. Timui enim te, quia homo austerus es : tollis quod non posuis-

» gardé [1] dans un mouchoir. Car je vous crai-
» gnois, parce que vous êtes un homme sévère.
» Vous retirez ce que vous n'avez point [2]

[1] Il est vrai que, pour faire valoir cet argent, il falloit l'exposer à quelque risque. Cependant ce risque n'étoit pas une raison valable de le laisser oisif. Donc, à parler en général, on est obligé de faire valoir le talent que Dieu nous confie pour l'utilité publique, quoiqu'il s'y rencontre toujours quelque danger. Si le contraire étoit suivi, il n'y auroit plus ni prédicateurs, ni confesseurs, ni pasteurs : exceptez pourtant les cas où l'on verroit un danger prochain de se perdre soi-même. Alors il faudroit préférer sa propre sûreté au salut du monde entier, et ce seroit le lieu d'appliquer cette maxime du Sauveur : *Que sert à l'homme de gagner*, même à Dieu, *tout l'univers, s'il vient à perdre son ame?*

[2] On ne voit pas que le maître ait rien redemandé à ceux à qui il n'avoit rien confié. On a vu avec quelle magnificence plus que royale il a récompensé le travail et l'industrie de ceux qui ont fait valoir ce qu'il leur avoit confié. Il n'étoit donc pas tel que le mauvais serviteur ose le représenter à lui-même, et celui-ci le calomnie pour se justifier. Il en est de même des mauvais chrétiens qui refusent de rendre à Dieu ce qu'ils lui doivent, parce que Dieu, disent-ils, exige plus qu'on ne peut lui rendre. S'ils disent vrai, Dieu est un tyran; mais s'ils disent faux, ce sont des impies qui ajoutent à la prévarication le blasphême. Mais, à quoi ils ne pensent pas, et ce qu'ils doivent remarquer ici, c'est que cette criminelle apologie ne sert qu'à les rendre plus inexcusables. Car si Dieu est, selon eux, si sévère, qu'il

» avancé, et vous moissonnez ce que vous » n'avez point semé. Méchant serviteur, lui » dit-il, je vous juge sur vos propres paroles; » vous dites que je suis un homme sévère qui » retire ce que je n'ai point avancé, et qui » moissonne ce que je n'ai point semé. D'où » vient que vous n'avez pas mis mon argent [1] » à la banque, afin qu'à mon retour je le tirasse » avec l'intérêt? Et il dit à ceux qui étoient » présens : Otez-lui le marc qu'il a, et don- » nez-le à celui qui a dix marcs. Ils lui dirent:

ti, et metis quod non seminasti.

22. Dicit ei : De ore tuo te judico, serve nequam. Sciebas quòd ego homo austerus sum, tollens quod non posui, et metens quod non seminavi;

23. Et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam?

24. Et astantibus dixit: Auferte ab illo mnam, et date illi, qui decem mnas habet.

25. Et dixerunt ei : Do-

---

exige de nous plus que nous ne pouvons, pourquoi n'ont-ils pas fait au moins ce qu'ils pouvoient? Si, ce qui fait horreur à penser, il punira ceux qui ne font pas l'impossible, comment traitera-t-il ceux qui auront omis le possible? Ceci regarde ceux qui ne font rien par la prétendue impossibilité de faire tout. Le nombre n'en est que trop grand, et l'on n'entend que trop débiter cette erreur, qui est, sans contredit, la plus pernicieuse de toutes, et la plus destructive des bonnes mœurs. Un relâchement dans la morale ne produit qu'un désordre; mais une morale outrée, jusqu'à être jugée impraticable, en produisant le désespoir, enfante tous les désordres.

[1] Est-il besoin d'avertir que J. C. ne loue pas ici l'art de faire valoir son argent en le plaçant à intérêt, mais seulement le travail et l'industrie de ceux qui l'ont fait? De même que, dans un autre endroit, il propose pour exemple, non pas la fraude, mais l'habileté de l'économe infidèle.

mine, habet decem mnas.
26. Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur, et abundabit: ab eo autem, qui non habet, et quod habet auferetur ab eo.
27. Verumtamen inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc: et interficite ante me.

» Seigneur, il en a dix [1]. Et moi, je vous dis » qu'à tout homme qui a, on lui donnera, et » il sera dans l'abondance; mais à celui qui » n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il a. Pour » ce qui est de mes ennemis, ces hommes qui » n'ont point voulu que je fusse leur roi, amenez-les ici, et faites-les mourir en ma présence ».

Jésus devoit partir incessamment de ce monde pour aller recevoir des mains de son Père l'investiture de l'empire souverain qu'il exercera éternellement sur toute la nature. Après son départ, les Juifs qui devoient être ses premiers sujets, et qui auront été ses meurtriers, combleront la mesure de leurs crimes en persistant à ne vouloir pas qu'il règne sur eux. Ses Apôtres et les premiers fidèles qu'ils mettront à mort, seront comme les députés qu'ils enverront au ciel déclarer que leur parti

[1] Puisque les dix marcs lui étoient restés, le maître lui en laissoit donc la propriété; ce qui fait bien voir que, lorsqu'il avoit fait travailler ses serviteurs, c'étoit pour leur profit, et non pour le sien. Il en est de même de Dieu à notre égard. Il nous laisse tout le profit du bien que nous faisons, et n'en veut pour lui que la gloire. Malheur à qui voudroit usurper cette part de Dieu! il perdroit par-là tout le profit; et au lieu de cette gloire, l'objet de sa folle ambition, il n'auroit que la honte de n'avoir pas su discerner ce qui appartenoit à Dieu, et ce qui lui convenoit à lui-même.

est pris, et qu'ils ne le reconnoîtront point pour leur roi. Un jour il reviendra dans toute la pompe et avec toute la puissance qui accompagne l'autorité souveraine. Il citera à son tribunal ces coupables endurcis; il les forcera à reconnoître enfin ses droits, et à confesser leur perfidie, et les livrera aux exécuteurs de ses éternelles vengeances. Ce jour est celui du jugement dernier, dont un autre jour qui doit le précéder, sera la figure. C'est celui où, livrés aux Romains destinés à être les premiers vengeurs du Messie méconnu et outragé, des millions de ces misérables périront par le fer et par le feu. Voilà quel est l'objet principal de cette parabole prophétique. Nous avons dit que même avant l'événement, on pouvoit entrevoir le sens qu'elle renferme, parce qu'on y voit clairement le départ de ce roi, figure du Messie, pour un pays éloigné, sa longue absence et son retour signalé par des châtimens qu'une rébellion opiniâtre n'avoit que trop justement mérités. La reddition de compte par les serviteurs, quoiqu'elle occupe une place si considérable dans la parabole, n'en est donc qu'une partie intégrante? Cela est vrai; mais cette partie n'en est pas pour cela moins utile. C'est l'instruction des Chrétiens, jointe à l'instruction des Juifs. J. C. qui parloit du jugement, a voulu se servir de cette

occasion pour nous apprendre que sa justice ne s'y bornera pas à tirer vengeance de ceux qui l'auront méconnu, mais encore qu'elle y demandera, à ceux qui l'auront reconnu, un compte exact des biens qu'il leur aura confiés. Par la même occasion, il nous apprend aussi avec quelle immense profusion il récompensera ceux qui les auront fait valoir, et avec quelle sévérité il traitera ceux qui n'en auront tiré aucun profit. Que réserve-t-il donc à celui qui les aura dissipés et perdus?

L'histoire suivante a tant de rapports avec une autre qu'on vient de lire, que l'on croit, avec assez de fondement, que c'est la même histoire. Tout s'y ressemble, à deux circonstances près. La première ne parle que d'un aveugle guéri, et la seconde en rapporte deux. Ce fut avant d'entrer à Jéricho que J. C. rencontra le premier aveugle, et la guérison des deux autres est placée à la sortie de cette ville. Cette dernière différence est ce qui a fait le plus douter, si ce ne seroit pas en effet deux miracles différens, d'autant plus qu'il n'étoit pas absolument impossible que les circonstances qui sont semblables se rencontrassent dans l'un comme dans l'autre. Quoi qu'il en soit, comme rien n'est à perdre dans une matière aussi précieuse que l'est celle-ci, on a mieux aimé s'exposer au hasard d'une redite

qu'à celui d'une omission. « Après donc que
» Jésus eut prononcé la parabole précédente,
» il prit le chemin de Jérusalem, marchant le
» premier. Comme il sortoit de Jéricho, une
» grande multitude de peuple le suivit. Deux
» aveugles, dont l'un s'appeloit Bartimée, fils
» de Timée, qui étoient assis près du chemin,
» entendant dire que Jésus passoit, se mirent
» à crier : Seigneur, fils de David, ayez pitié
» de nous. Le peuple les reprenoit pour les
» faire taire. Mais ils crioient encore plus fort :
» Seigneur, fils de David, ayez pitié de nous.
» Jésus s'arrêta, et les ayant fait venir, il leur
» dit : Que souhaitez-vous que je vous fasse ?
» Ils lui dirent : Seigneur, que nos yeux soient
» ouverts. Et Jésus en ayant pitié, leur toucha
» les yeux. Ils virent aussi-tôt, et ils le sui-
» virent ».

28. Et his dictis, præcedebat ascendens Jerosolymam.

Matth. 20. v. 29. Et egredientibus illis ab Jericho, secuta est eum turba multa :

30. Ecce duo cæci,

M. 10. v. 46. Filius Timæi Bartimæus.

Matth. 20. v. 30. Sedentes secus viam, audierunt quia Jesus transiret : et clamaverunt dicentes : Domine, miserere nostri, fili David.

31. Turba autem increpabat eos, ut tacerent. At illi magis clamabant, dicentes : Domine, miserere nostri, fili David.

32. Et stetit Jesus, et vocavit eos, et ait : Quid vultis ut faciam vobis ?

33. Dicunt illi : Domine, ut aperiantur oculi nostri.

34. Misertus autem eorum Jesus, tetigit oculos eorum. Et confestim viderunt, et secuti sunt eum.

CHAPITRE XIV.

Marie répand des parfums sur J. C. — Murmure de Judas et des Apôtres. — Dessein de tuer Lazare. — Entrée triomphante à Jérusalem. — Dépit des Pharisiens.

CEPENDANT le jour approchoit où l'agneau de Dieu devoit laver dans son sang les péchés du monde, et cette innocente victime s'avançoit vers l'autel où elle alloit être immolée par les mains des pécheurs. Comme il continuoit sa route vers Jérusalem, « il vint à Béthanie, où étoit Lazare qu'il avoit ressuscité ». Ce bourg qui se trouvoit sur son chemin, n'étoit distant de la capitale que d'un peu plus d'une lieue. Jésus y arriva [1] « six jours avant

J. 12. v. 1. Venit in Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus.

Ante sex dies Paschæ,

[1] S. Matthieu, avant de raconter l'histoire suivante, fait dire par J. C. à ses Disciples : Vous savez que la Pâque se fera dans deux jours. On a voulu inférer de là qu'il y avoit eu deux onctions, l'une deux jours avant la Pâque, et l'autre six jours auparavant, comme S. Jean le dit expressément. Il paroît constant qu'il n'y en a eu qu'une seule, et qu'il faut s'en tenir à la date marquée par S. Jean. S. Matthieu, qui se dispose à raconter la trahison de Judas, qui fut tramée en effet deux jours avant la Pâque, reprend auparavant l'histoire de l'onction qui en donna le dessein au traître. On conçoit qu'il

» la Pâque », en n'y comprenant ni le jour de son arrivée, ni celui de la Pâque. C'étoit donc un vendredi; et comme il n'arriva que sur le soir où commençoit le repos du Sabbat, ce fut pour lui une raison de s'y arrêter. Ceux qui l'aimoient profitèrent avec joie de cette occasion de lui témoigner le tendre attachement qu'ils avoient pour sa personne. « Ils lui » donnèrent là un souper dans la maison de » Simon le [1] lépreux ». Apparemment que

2. Fecerunt autem ei cœnam ibi: *M.* 14. v. 3. In domo Simonis leprosi.

a pu le faire ainsi, quoique cette histoire y fût antérieure de quatre jours. Ce qui montre, au reste, que c'est une seule et même onction, ce sont certaines circonstances qui n'ont pas pu se rencontrer dans deux événemens différens. Tels sont principalement le murmure de Judas et des Disciples, et la réponse du Sauveur qui sont partout exactement les mêmes. Quelle apparence y a-t-il que les Disciples eussent redit, après quatre jours, ce qui devoit leur attirer une réprimande pareille à celle qu'ils avoient déjà essuyée, et qu'ils ne pouvoient pas avoir si-tôt oubliée?

[1] On croit que c'est le même que Simon le Pharisien, chez qui la pécheresse, que nous avons dit n'être pas différente de Marie, arrosa de ses larmes les pieds du Sauveur. Il est appelé Simon le lépreux, soit qu'en effet il eût eu la lèpre, et que J. C. l'en eût guéri; car actuellement il ne l'avoit pas, puisqu'il étoit permis de manger avec lui. Ou bien ce pouvoit être un nom de famille venu originairement de ce que quelqu'un de ses ancêtres avoit été lépreux, comme nous voyons parmi nous des gens qui s'appellent le roux, le borgne, le bossu, le

c'étoit un de ces repas publics, où la coutume du pays ne permettoit pas aux femmes d'être à table avec les hommes. Ainsi « Marthe servoit, et le Lazare étoit un de ceux qui mangeoient avec Jésus. Pour Marie, » elle choisit encore la meilleure part, et signala son amour d'une manière qui lui étoit propre. « Elle » prit une livre d'huile d'un nard [1] excellent » et de grand prix : elle en arrosa les pieds de

J. 12. v. 2. Et Martha ministrabat, Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo.

3. Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici, pretiosi, et unxit pedes Jesu, et extersit pedes ejus capillis suis.

---

sourd, sans avoir ces défauts corporels. Cette façon de parler, *ils lui donnèrent un souper*, a fait mettre en question si ce fut Simon qui en fit la dépense. Il est plus probable que ce fut lui, quoique plusieurs doutent si ce ne fut pas plutôt Lazare et ses deux sœurs, ou même tous les habitans de Béthanie qui étoient singulièrement affectionnés au Sauveur, ce qui n'est pas impossible. En ce cas, il faudroit dire que l'on avoit choisi la maison de Simon le lépreux, comme étant la plus convenable, et cela apparemment parce qu'elle étoit la plus spacieuse.

[1] Dans le texte, *pistici :* ce mot, qui vient du grec, paroît signifier proprement *fidèle ;* ici il veut dire du nard pur, qui ne trompe pas, parce qu'il n'est pas mélangé ; car toute liqueur précieuse est sujette au mélange. C'est dans ce sens que les Auteurs latins l'appellent quelquefois du nard pur et sincère, *nardum puram et sinceram.* S. Marc se sert du terme *spicati*, qui signifie du nard tiré de l'épi, parce que le meilleur, en effet, se tiroit de l'épi de cette plante, celui que l'on tiroit des feuilles étant d'une qualité fort inférieure. Tout cela est renfermé dans le mot *excellent.*

» Jésus, et les lui essuya avec ses cheveux; et » ayant [1] cassé le vase, elle répandit ce qui » restoit de cette liqueur sur sa [2] tête pendant » qu'il étoit à table, et la maison fut remplie » de l'odeur du parfum. Alors Judas Iscariote, » l'un des Disciples de Jésus, et celui qui devoit » le livrer, dit : Que n'a-t-on vendu cette » liqueur trois cents deniers, et que ne les » a-t-on donnés aux pauvres? Ce qu'il dit, » non qu'il s'intéressât pour les pauvres, mais » parce que c'étoit un voleur, et qu'étant » chargé de la bourse, il avoit entre les mains » ce qu'on y mettoit ». Cependant la raison étoit spécieuse, et les Disciples qui la crurent sincère entrèrent, par esprit de charité, dans les sentimens de cette ame vénale. « Quel- » ques-uns s'indignèrent » à son exemple, « et » dirent comme lui : Pourquoi perdre cette » liqueur? Car on en pouvoit tirer plus de trois

M. 14. v. 3. Et fracto alabastro, effudit super caput ejus,
Matth. 26. v. 7. Recumbentis.
J. 12. v. 3. Et domus impleta est ex odôre unguenti.
4. Dixit ergo unus ex Discipulis ejus, Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus :
5. Quare hoc unguentum non væniit trecentis denariis, et datum est egenis?
6. Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat.

M 14. v. 4. Erant autem quidam indignè ferentes intra semetipsos, et dicentes : Ut quid perditio ista unguenti facta est?
5. Poterat enim unguentum istud vænun-

[1] Ce vase étoit d'albâtre; le casser pour répandre le parfum jusqu'à la dernière goutte, c'étoit faire le plus grand honneur qu'il fût possible de faire en ce genre.

[2] S. Matthieu et S. Marc ne parlent que de l'onction de la tête, et S. Jean que de celle des pieds : la première étoit d'usage, et non la seconde. Marie fit les deux; mais les uns ne disent que ce qui se faisoit ordinairement, et l'autre, que ce qui étoit particulier à cette sainte femme, et ce qui paroît avoir été proprement sa dévotion.

dari plus quàm trecentis denariis, et dari pauperibus. Et fremebant in eam.

Matth. 26. v. 10. Sciens autem Jesus,

Ait illis : Quid molesti estis huic mulieri ?

M. 14. v. 6. Bonum opus operata est in me.
7. Semper enim pauperes habetis vobiscum : et cùm volueritis, potestis illis benefacere : me autem non semper habetis.
8. Quod habuit hæc, fecit.

Matth. 26. v. 12. Mittens enim hæc unguen-

» cents deniers d'argent, et les donner aux » pauvres; et ils murmuroient fort contre elle ». Elle faisoit bien, et ils disoient mal. « Jésus » qui savoit » ce qu'ils disoient, voulut en même temps les instruire et la défendre. Ainsi, sans s'arrêter à démasquer l'hypocrisie du traître, dont il ménagea la réputation jusqu'au bout, il se contenta de réfuter la raison qu'il avoit apportée le premier, et à laquelle les autres s'étoient laissé entraîner. « Il leur dit » donc », adressant la parole à tous : « Pour-» quoi faites-vous de la peine à cette femme? » C'est une bonne [1] action qu'elle vient de faire » à mon égard. Car vous avez toujours des » pauvres avec vous, et vous pouvez leur faire » du bien quand vous voudrez; mais pour » moi, vous ne m'avez pas toujours. Elle a » fait ce qu'elle pouvoit; car en répandant ce

[1] Il est des temps où il faut vendre jusqu'aux vases sacrés pour nourrir les pauvres; ce sont les temps de famine. Dans les temps ordinaires, il est toujours bon, et quelquefois il est mieux de faire servir ses pieuses libéralités à honorer J. C. par la décoration de ses autels. On sait que tout le monde n'est pas de ce sentiment; mais c'est celui de J. C., et l'opinion contraire a Judas pour auteur.

S'il est vrai, comme tout le monde convient, que la décence et la splendeur du culte extérieur sert à nourrir et à augmenter la piété, il s'ensuit qu'y contribuer, c'est faire une aumône spirituelle.

» parfum sur mon corps, elle [1] l'a fait pour » m'ensevelir : elle a embaumé mon corps par » avance. Je vous le dis en vérité, dans tout » l'univers, en quelque lieu que cet Évangile » soit prêché, ce qu'elle a fait se racontera » aussi [2] en mémoire d'elle ».

tum hoc in corpus meum, ad sepeliendum me fecit.
M. 14. v. 8. Prævenit ungere corpus meum in sepulturam.
9. Amen dico vobis, ubicumque prædicatum fuerit Evangelium istud in universo mundo, et quod fecit hæc, narrabitur in memoriam ejus.

---

[1] On lit dans S. Jean : Laissez-la garder ce parfum pour ma sépulture; ce qui ne peut s'entendre que de cette manière : Ne trouvez pas mauvais qu'elle ait gardé ce parfum pour ma sépulture ; car J. C. ne pouvoit pas dire qu'on lui laissât garder pour l'avenir, ce qu'il approuvoit qu'elle répandît actuellement. Ce sens que nous donnons aux paroles de S. Jean, est celui des deux autres Évangélistes, S. Matthieu et S. Marc ; et c'est par eux que nous l'expliquons. Le Sauveur dit que Marie avoit gardé ce parfum pour sa sépulture, parce qu'il étoit sur le point de mourir; qu'il savoit qu'après sa mort, elle auroit le desir d'embaumer son corps; mais qu'elle en seroit empêchée par sa résurrection. Or, il voulut qu'elle eût la consolation de lui avoir rendu ce devoir avant sa mort, puisqu'elle ne pouvoit pas le lui rendre après. C'est ainsi qu'elle a embaumé son corps par avance. On tient que cette pensée lui fut suggérée par le S. Esprit; mais on ignore si le S. Esprit lui en avoit révélé le mystère.

[2] Les exploits des héros les plus vantés n'ont point été célébrés si hautement ni si universellement que cette action de Marie. La gloire qu'elle en recueille sur la terre n'est que l'ombre de celle qu'elle en recueillera éternellement dans les splendeurs des Saints. Ainsi seront glorifiés ceux que le Roi de gloire aura voulu glorifier.

La prophétie est accomplie, et le bruit de cette action a retenti jusqu'aux extrémités de la terre. Ceux qui l'avoient censurée d'abord en ont été eux-mêmes les hérauts. En la consignant ensuite dans les livres saints, ils en ont immortalisé la mémoire. Tous les âges l'ont sue et la sauront : les bouches les plus éloquentes l'ont louée, et la loueront jusqu'à la fin des siècles. Plus la chose pourroit paroître peu considérable en elle-même, plus l'accomplissement de la prophétie qui lui promet cette gloire éclatante et éternelle doit paroître miraculeux ; et c'est avec raison que cet accomplissement a été regardé comme une des preuves de la vérité de la religion.

Nous avons celle-ci que les Juifs n'avoient pas. Ils en avoient une autre que nous avons pareillement, mais qui étoit beaucoup plus frappante pour eux que pour nous, parce que l'on est toujours beaucoup plus frappé de ce

---

Esther. 6. Mais il ne voudra glorifier que ce qui aura été fait pour sa gloire : tout le reste sera réprouvé. L'éclat du bel esprit, de la valeur et des conquêtes, sera enseveli dans les ténèbres de l'abyme. Aux ténèbres d'une vie obscure, mais innocente et vertueuse, succédera une gloire plus éclatante que les astres du firmament. Tel est l'objet de l'ambition des Saints, qui peut les faire regarder comme les plus ambitieux, en même temps qu'ils sont les plus humbles de tous les hommes.

que l'on voit; c'est la résurrection de Lazare arrivée dans un lieu et dans un temps qui servoient à relever encore l'éclat de ce prodige. C'étoit pour ainsi dire aux portes de Jérusalem, et lorsque la proximité de la Pâque attiroit dans cette grande ville une multitude innombrable de Juifs de toutes les nations qui sont sous le soleil. Quel desir impatient ne devoient-ils pas avoir de voir un homme ressuscité depuis peu de jours? Et ce desir, combien devoit-il être augmenté par la nouvelle qui venoit de se répandre, que l'auteur du miracle étoit arrivé à Béthanie, et qu'il étoit facile de voir deux hommes si merveilleux parler et manger ensemble? « Aussi grand nombre de Juifs ayant appris que Jésus étoit en ce lieu-là, y allèrent, non-seulement à cause de Jésus, mais aussi pour voir Lazare qu'il avoit ressuscité d'entre les morts ».

J. 12. v. 9. Cognovit ergo turba multa ex Judais quia illic est: et venerunt, non propter Jesum tantùm, sed ut Lazarum viderent, quem suscitavit a mortuis.

Ce spectacle produisit l'effet qu'il devoit naturellement produire, c'est-à-dire, qu'il porta la conviction dans tous les esprits. Ceux qui avoient le cœur droit se rendirent à l'évidence et devinrent fidèles. Ceux qui l'avoient méchant et endurci reconnurent la vérité de la seule manière dont les méchans reconnoissent la vérité qui les offense, c'est-à-dire, avec un surcroît de rage et un redoublement de crimes. Ce qu'ils ne pouvoient contester, ils

prirent le parti de l'anéantir ; et afin qu'il n'en restât plus aucun vestige sur la terre, après avoir résolu, comme on l'a dit, la mort de Jésus, « les Princes des Prêtres délibérèrent de » faire mourir aussi Lazare, parce que plu- » sieurs des Juifs les quittoient à cause de lui, » et croyoient en Jésus ».

10. Cogitaverunt autem Principes Sacerdotum ut et Lazarum interficerent :
11. Quia multi propter illum abibant ex Judæis, et credebant in Jesum.

Le jour le plus brillant de la vie mortelle du Sauveur, celui auquel il devoit être reconnu publiquement pour le Messie et pour le Roi d'Israël, étoit enfin arrivé. Il étoit de sa gloire que le gros de la nation en vînt jusques-là ; et si elle devoit finir par le rejeter, il falloit qu'elle rendît ce témoignage contre elle-même, qu'il avoit donné des preuves suffisantes pour se faire reconnoître, puisqu'enfin elle l'avoit reconnu, sans y être poussée par aucun autre motif que par la conviction de ce qu'il étoit. Les esprits y étoient disposés, non par des émissaires envoyés pour solliciter la multitude, et pour mendier des suffrages. Jésus n'employa aucun de ces moyens qui furent tous employés contre lui. Ses vertus, sa doctrine, et encore plus ses miracles, parlèrent seuls en sa faveur, sur-tout la résurrection de Lazare, arrivée récemment, et qu'on avoit actuellement devant les yeux. Voilà quelles furent ses recommandations, et ce qui servit de préparatif à son triomphe. Que l'on ne

s'attende pas à voir ici la pompe ordinaire aux triomphateurs. Tout y fut assorti au caractère de celui qui a dit de soi qu'il est doux et humble de cœur. Ses ennemis ne purent pas en conclure raisonnablement qu'il aspiroit à la royauté, vers laquelle on ne s'avise guère de marcher dans l'équipage où il parut. On doit remarquer cependant que, suivant les mœurs du temps et du pays, cet équipage n'étoit pas, comme il nous le paroîtroit, bizarre et ridicule; il n'étoit que simple et modeste; et ce qu'il avoit de simple donnoit un nouveau lustre à la gloire du Sauveur, en faisant voir que les honneurs extraordinaires qu'il reçut ne furent pas enlevés, et comme forcés par l'éclat terrible qui environne les Rois de la terre, mais qu'ils furent rendus uniquement à la haute estime, et à la profonde vénération que l'on avoit conçue pour sa personne.

Le repos du saint jour avoit obligé Jésus à le passer tout entier à Béthanie. « Le lendemain, » qui étoit le premier jour de la semaine, il se mit en marche avec tous ceux de sa suite. « Comme ils approchoient de Jérusalem, et qu'ils étoient déjà à Bethphagé au pied du mont d'Olivet, Jésus envoya deux de ses Disciples, à qui il dit : Allez au village que voilà devant vous; en y entrant, vous trouverez une ânesse attachée, et son

12. In crastinum autem.

Matth. 21. v. 1. Cùm appropinquassent Jerosolymis, et venissent Bethphage ad montem Oliveti : tunc Jesus misit duos Discipulos,

2. Dicens eis : Ite in castellum, quod contra vos est,

M. 11. v. 2. Et statim introeuntes illuc, invenietis,

Matth. 21. v. 2. Asinam alligatam, et
M. 11. v. 2. Pullum ligatum,
Matth. 21. v. 2. Cum ea,
M. 11. v. 2. Super quem nemo adhuc hominum sedit: solvite illum et adducite.
3. Et si quis vobis dixerit:
L. 19. v. 31. Quare solvitis? sic dicetis ei: Quia Dominus operam ejus desiderat.
M. 11. v. 3. Et continuò illum dimittet huc.

» ânon avec elle, qui est aussi attaché, sur » lequel on n'a point encore monté. Détachez-» le, et amenez-le-moi. Que si quelqu'un vous » dit : Pourquoi les détachez-vous? Vous lui » ferez cette réponse : C'est que le Seigneur en a » affaire, et aussi-tôt il vous le laissera aller ».

C'étoit parler en Prophète, et commander en maître. Par ce trait, et par d'autres semblables qui paroissent lui échapper, on voit que sa divinité se déceloit jusque dans les moindres actions. L'accomplissement des prophéties en étoit une preuve encore plus certaine; « car tout cela se fit [1] afin que cette

Matth. 21. v. 4. Hoc autem totum factum est,

[1] La prophétie n'étoit pas la cause de l'action, mais l'action étoit la cause de la prophétie; c'est-à-dire, que J. C. ne faisoit pas la chose parce qu'elle avoit été prédite de lui, mais elle avoit été prédite de lui, parce qu'il devoit la faire. Cependant, parce qu'elle avoit été prédite, J. C. ne pouvoit plus manquer de la faire, et de cette manière la prédiction devenoit à son tour la cause de l'action. Mais on voit qu'elle n'étoit cause que d'une action déjà résolue et décidée; ce qui n'étoit l'être que d'une manière bien impropre. Mais si l'action est là cause de la prophétie, ce n'est pas l'action, mais la prophétie qui, par son accomplissement, devient preuve de la religion. Ce qui prouve donc ici que J. C. est le vrai Messie, ce n'est pas d'être entré dans Jérusalem monté sur un ânon, mais d'avoir accompli la prophétie, qui annonçoit que le Messie entreroit ainsi à Jérusalem.

Car les Juifs même reconnoissent que cette prophétie regarde le Messie. Mais ne pourroit-on pas dire qu'un



» parole du [1] Prophète s'accomplît : dites à la
» fille de Sion : Voici votre Roi qui vient à

ut adimpleretur quod dictum est per Prophetam dicentem :
5. Dicite filiæ Sion : Ecce Rex tuus venit tibi

faux Messie auroit pu aisément se l'approprier, et par conséquent qu'elle ne prouve rien en faveur de J. C.? Voici ce que l'on peut répondre à cette objection. 1°. Quoiqu'il ait paru plusieurs faux Messies, cependant il n'est arrivé à aucun d'entrer dans Jérusalem de la manière qui avoit été prédite, et dont J. C. y est entré. Il se trouve donc, par l'événement, que cette prophétie convient à J. C. exclusivement à tous autres. Elle prouve donc pour lui et pour lui seul, conclut S. Chrysostôme, de qui est ce raisonnement. 2°. Ce n'est point chaque prophétie prise séparément; c'est l'assemblage de toutes les prophéties, qui démontre que J. C. est le véritable Messie. Ainsi, quand même chacune en particulier ne prouveroit rien, cependant elles prouvent toutes, parce que toutes contribuent à la preuve du tout, comme des poids qui, séparés, n'emporteroient pas la balance, et qui, réunis, l'emportent. 3°. Outre la preuve qui résulte de l'ensemble, il est des prophéties qui prouvent par elles-mêmes, parce que l'imposture n'a jamais pu se les adapter. Telles sont, par exemple, les principales circonstances de la passion du Sauveur, décrites par les Prophètes aussi exactement que par les Évangélistes, comme sa flagellation, son crucifiement, sa bouche abreuvée de fiel et de vinaigre, ses vêtemens partagés et sa tunique tirée au sort, son côté percé, ses os conservés dans leur entier, tandis qu'on brisoit ceux des compagnons de son supplice. Il ne vient à l'esprit de personne que J. C. ait pu s'entendre avec ses bourreaux, pour qu'ils lui fissent tous ces traitemens, ni plus, ni moins.

[1] On lit ces paroles au chap. 9 du Prophète Zacharie,

» vous, plein de douceur, monté sur une » ânesse, et sur l'ânon de celle qui porte le » joug. Les Disciples s'en allèrent, et firent ce » que Jésus leur avoit ordonné. Ils trouvèrent, » comme il leur avoit dit, l'ânon attaché de» hors, devant une porte entre deux chemins, » et ils le détachèrent. Dans le temps qu'ils » détachoient l'ânon, ceux à qui il apparte» noit, leur dirent : Pourquoi détachez-vous » cet ânon? C'est, répondirent-ils, ainsi que » Jésus leur avoit ordonné, que le Seigneur » en a affaire; et ces gens leur laissèrent em» mener l'ânon. Ils amenèrent à Jésus l'ânesse » avec l'ânon, et les ayant couverts de leurs » vêtemens, ils le firent monter [1] dessus. Jésus

mansuetus, sedens super asinam, et pullum filium subjugalis.
6. Euntes autem Discipuli fecerunt sicut præcepit illis Jesus.
M. 11. v. 4. Et abeuntes invenerunt pullum ligatum ante januam foris in bivio :
L. 19. v. 32. Sicut dixit illis.
M. 11. v. 4. Et solvunt eum.
L. 19. v. 33. Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos : Quid solvitis pullum ?
M. 11. v. 6. Qui dixerunt eis sicut præceperat illis Jesus,
L. 19. v. 34. Quia Dominus eum necessarium habet.
M. 11. v. 6. Et dimiserunt eis.
Matth. 21. v. 7. Et adduxerunt asinam et pullum :
M. 11. v. 7. Ad Jesum.

v. 9 : Fille de Sion, témoignez une grande joie; fille de Jérusalem, poussez des cris d'alégresse; voici votre Roi, le Juste et le Sauveur qui vient à vous. Il est pauvre, et il est monté sur une ânesse et sur un poulain, fils d'une ânesse. Cette version est celle de la Vulgate. S. Matthieu a suivi celle des Septante; il a omis quelques mots qui ne font rien au sens, et le *mansuetus*, plein de douceur, au lieu de *pauper*, est pris des Septante. Les deux mots hébreux qui les signifient se ressemblent fort, et ils ont la même origine. On remarque à ce propos, qu'une humble douceur accompagne ordinairement la pauvreté. Si la remarque est juste, ceux que les richesses auroient rendus hautains et insolens gagnent plus qu'ils ne perdent à n'en avoir pas.

[1] On lit dans le grec : Ils le firent asseoir sur eux,

» se mit donc dessus, selon ce qui est écrit : » Ne craignez point, fille de Sion ; voici votre » Roi qui vient, monté sur le poulain d'une » ânesse. Les Disciples n'entendirent point » cela d'abord ; mais quand Jésus fut dans sa

Matth. 21. v. 7. Et imposuerunt super eos vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt,

J. 12. v. 14. Sicut scriptum est :

15. Noli timere, filia Sion : ecce Rex tuus venit sedens super pullum asinæ.

16. Hæc non cognoverunt Discipuli ejus primùm : sed quando

---

c'est-à-dire, sur les deux animaux, quoique cela puisse signifier aussi sur les vêtemens dont on les avoit couverts. S. Matthieu est le seul des quatre Évangélistes qui parle de l'ânesse : ce qui est cause que la plupart des Interprètes croient que le Seigneur ne monta que sur l'ânon. Cependant, lorsque le Seigneur envoie les chercher, il fait dire par ses Disciples que le Seigneur a besoin d'eux ; c'est sur les deux que les Disciples étendent leurs vêtemens ; et ce qui est encore plus décisif, le Prophète Zacharie dit en termes formels, qu'il vient monté sur une ânesse et sur un poulain, fils de l'ânesse. Ainsi la lettre paroît signifier clairement qu'en effet il s'assit sur les deux, non pas en même temps et conjointement (cette idée bizarre n'est venue à personne), mais successivement ; c'est-à-dire, qu'il fit une partie du chemin sur l'ânesse, et qu'en approchant de Jérusalem, il monta sur l'ânon, sur lequel il y fit son entrée ; et voilà pourquoi trois Evangélistes n'ont parlé que de l'ânon. Il n'y a rien là d'impossible ni d'absurde, et le sens littéral doit toujours être conservé, lorsqu'on peut le conserver sans blesser la raison ni la piété.

Les Pères ont trouvé ici un sens mystique. L'ânesse qui a porté le joug, représente, selon eux, la nation juive, et le poulain indompté figure le peuple Gentil. La figure n'en sera que plus juste, si J. C. qui annonça l'Évangile aux Juifs avant de le faire annoncer aux Gentils, est monté d'abord sur l'ânesse, et ensuite sur l'ânon.

glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt, quia hæc erant scripta de eo, et hæc fecerunt ei.

» gloire, ils se souvinrent alors que ces choses » avoient été écrites de lui, et qu'elles lui » étoient arrivées ».

A mesure que Jésus approchoit de la capitale, il y répandoit une vertu secrète qui remuoit les cœurs, et les attiroit à lui. « Une » foule de monde qui étoit venu pour la fête; » ayant ouï dire qu'il venoit à Jérusalem, prit » des branches de palmier, et alla au-devant » de lui, en criant : [1] Hosanna, béni soit le » Roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur. » Pendant qu'il marchoit, un grand nombre » étendoient leurs vêtemens sur son passage; » d'autres coupoient des branches aux arbres, » et en jonchoient le chemin. Quand il fut près » de la descente du mont d'Olivet, tous ceux » qui faisoient profession d'être ses Disciples, » lesquels formoient là plusieurs troupes, ravis » de joie, se mirent à louer Dieu à haute voix » sur tous les miracles qu'ils avoient vus. Béni » soit le Roi, disoient-ils, qui vient au nom » du Seigneur. Paix dans le ciel, et gloire au » plus haut des cieux. Mais les troupes qui

J. 12. v. 12. Turba multa, quæ venerat ad diem festum, cùm audissent quia venit Jesus Jerosolymam :

13. Acceperunt ramos palmarum, et processerunt obviàm ei, et clamabant : Hosanna, benedictus, qui venit in nomine Domini, Rex Israel.

Matth. 21. v. 8. Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via : alii autem cædebant ramos de arboribus, et sternebant in via.

L. 19. v. 37. Et cùm appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, cœperunt omnes turbæ Discipulorum gaudentes laudare Deum voce magnâ super omnibus, quas viderant, virtutibus,

38. Dicentes : Benedictus, qui venit Rex in nomine Domini : pax in cœlo, et gloria in excelsis.

Matth. 21. v. 9. Turbæ autem, quæ præce-

[1] Ce mot hébreu signifie, sauvez-le, ou conservez-le : il répond à notre *vivat;* nous le chantons immédiatement avant le Canon de la Messe. Il est alors l'expression de la joie que nous cause la venue prochaine du Seigneur sur nos autels, et la profession éclatante de la foi de la présence réelle.



Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.
St Math. Ch. 21. V. 9.

» alloient devant, et celles qui suivoient, » crioient : Hosanna au fils de David : béni » soit celui qui vient au nom du Seigneur : béni » soit le règne qui vient, le règne de David [1] » notre père. Hosanna dans le plus haut des » cieux ». Il est dit encore que la cause principale d'une joie si vive et si universelle, c'est que « le monde qui s'étoit trouvé avec Jésus » lorsqu'il dit à Lazare de sortir du tombeau, » et qu'il le ressuscita d'entre les morts, en » rendoit témoignage. Voilà pourquoi le peu» ple alla au-devant de lui, ayant appris qu'il » avoit fait ce miracle ».

debant, et quæ sequebantur, clamabant, dicentes : Hosanna filio David : Benedictus, qui venit in nomine Domini.

M. 11. v. 10. Benedictum quod venit regnum Patris nostri David : Hosanna in excelsis.

J. 12. v. 17. Testimonium ergo perhibebat turba, quæ erat cum eo, quando Lazarum vocavit de monumento, et suscitavit eum a mortuis.

18. Propterea et obviàm venit ei turba, quia audierunt eum fecisse hoc signum.

Les ennemis parlèrent aussi ; mais ce fut pour exprimer le chagrin que leur causoit ce spectacle, et le désespoir auquel il les réduisoit. « Vous voyez, se disoient les Pharisiens » les uns aux autres, que tout ce que nous » faisons ne sert de rien. Voilà que tout le » monde court après lui ». Sans doute ils n'eurent jamais plus d'envie de mettre la main sur lui, et de l'immoler à leurs fureurs jalouses ; mais ils sentoient trop bien qu'il n'y auroit

19. Pharisæi ergo dixerunt ad semet ipsos : Videtis quia nihil proficimus ? ecce mundus totus post eum abiit.

[1] Il est clair, par ces paroles, qu'ils le reconnurent pour Messie. Dans cinq jours, ils crieront : Ne le relâchez point ; mais relâchez-nous Barrabas. Pour celui-ci, crucifiez-le, crucifiez-le. Voilà le peuple. Ceux qui comptent pour beaucoup sa faveur ou sa disgrace, sont-ils plus raisonnables que lui ?

pas eu de sûreté à le faire au milieu de cette multitude d'hommes transportés d'admiration et de joie. Ainsi, en attendant une occasion plus favorable, « quelques-uns d'eux qui » étoient parmi le peuple, lui dirent » d'un ton mêlé de hauteur et de dépit : « Maître, » faites taire vos Disciples ». Lui seul, en effet, en avoit le pouvoir ; mais c'étoit le moment où il vouloit être glorifié ; et lorsque le Créateur veut que ses créatures rendent témoignage à ses grandeurs, nulle puissance créée n'est capable d'étouffer leur voix, comme Jésus le leur apprit par cette courte et énergique réponse : « Je vous assure, leur dit-il, que si » ceux-ci se taisent [1], les pierres crieront à » leur place ».

L. 19. v. 39. Et quidam Pharisæorum de turbis, dixerunt ad illum : Magister, increpa Discipulos tuos.

40. Quibus ipse ait : Dico vobis, quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.

[1] Ils se turent en effet cinq jours après, lorsqu'au temps de sa passion et de sa mort, ils l'abandonnèrent et prirent la fuite. Mais les pierres parlèrent alors, et en se brisant, elles publièrent dans leur langue la divinité du Sauveur.

CHAPITRE XV.

Larmes répandues sur Jérusalem. — Figuier maudit. — Vendeurs chassés du temple. — Foi toute-puissante. — Grain de froment. — Jésus se trouble. — Voix du ciel.

Au milieu des acclamations de ses Disciples, et des malédictions de ses envieux, plus flatteuses encore que les félicitations des amis, si Jésus ressentit d'abord quelque joie, elle fit bientôt place à la tristesse. Le triomphateur mêla ses soupirs à l'alégresse publique, et arrosa de ses larmes la verdure dont on avoit jonché la terre sous ses pas. « Lorsqu'il appro- » choit de la ville, en la voyant, il pleura sur » elle ». La cause en étoit bien digne d'un cœur comme le sien. Jérusalem devoit périr, et périr à cause de ses crimes, auxquels elle alloit mettre le comble par le plus grand de tous les crimes. Après s'être souillée du sang de son Messie, la reine des cités ne devoit plus être qu'un monceau de cendres détrempées du sang de ses citoyens. Le forfait alloit être commis dans peu de jours ; le châtiment n'étoit différé que de quelques années : l'un et l'autre n'étoit pas moins présent au Sauveur,

L. 19. v. 41. Et ut appropinquavit, videns civitatem flevit super illam.

que s'il l'avoit eu actuellement sous les yeux. Quel objet pour un Dieu Sauveur ! et avec quelle profonde amertume lui fit-il adresser à cette malheureuse ville ces tristes et pathétiques paroles ! « O si du moins en ce jour, » qui est encore pour toi un jour de grace, » tu avois su connoître les choses qui étoient » capables de te donner la paix ! Mais maintenant tout cela est caché à tes yeux : car il » viendra contre [1] toi des jours où tes ennemis feront une circonvallation autour de » tes murailles ; ils t'enfermeront et te presseront de tous côtés : ils te renverseront par » terre, toi et tes enfans qui sont dans ton » sein, et ils ne te laisseront pas pierre sur » pierre, parce que tu n'as pas su connoître » le temps où tu as été visitée ».

42. Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi ; nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis.

43. Quia venient dies in te : et circumdabunt te inimici tui vallo, et circumdabunt te : et coangustabunt te undique.

44. Et ad terram prosternent te, et filios tuos, qui in te sunt, et non relinquent in te lapidem super lapidem, eo quòd non cognoveris tempus visitationis tuæ.

Après cette prophétie, qui n'auroit été qu'une menace, si, à l'exemple de Ninive,

[1] Ces jours vinrent trente-huit ans après la prédiction. Ceux qui ont lu dans Josephe l'histoire de la prise de Jérusalem, reconnoissent dans la prophétie cette ligne de circonvallation que Tite fit tirer autour de ses murailles pour la tenir bloquée ; ce mur qu'il fit élever ensuite en trois jours par toute son armée, lequel serra la place de si près, que rien ne pouvant plus y entrer ni en sortir, elle fut réduite à cette horrible famine qui força les mères à manger leurs propres enfans ; enfin, la destruction de la ville et le carnage universel de ses habitans.

Jérusalem avoit voulu en prévenir l'effet, Jésus se trouva arrivé au terme de sa marche. « Quand il fut entré dans Jérusalem, toute la » ville fut émue, et l'on disoit : Qui est celui-» ci ? Le peuple répondoit : C'est Jésus le Pro-» phète, qui est de Nazareth en Galilée. Il » alla au temple ; et après avoir tout considéré » en maître, qui, de retour dans sa maison, examine si tout y est dans l'ordre, « comme il » étoit déjà tard, » et que ce n'étoit pas l'heure de corriger les abus qui s'y commettoient, ce qu'il remit à faire le jour suivant, « il s'en » retourna à Béthanie avec les douze » Apôtres.

Matth. 21. v. 10. Et cùm intrasset Jerosolymam, commota est universa civitas, dicens : Quis est hic ?

11. Populi autem dicebant : Hic est Jesus Propheta a Nazareth Galilææ.

M. 11. v. 11. Et introivit in templum : et circonspectis omnibus, cùm jam vespera esset hora, exiit in Bethaniam cum duodecim.

On a tout lieu de croire qu'il y passa la nuit dans la prière et dans le jeûne ; car « le » lendemain matin, comme il revenoit de » Béthanie à la ville, il eut faim ; et voyant » de loin un figuier qui avoit des feuilles, il » s'avança [1] pour voir s'il y trouveroit quel-» que chose, et s'en étant approché, il ne » trouva que des feuilles ; car ce n'étoit pas » la saison des figues. Alors Jésus dit au figuier : » Que [2] jamais personne ne mange plus de

12. Alia die,

Matth. 21. v. 18. Mane revertens in civitatem,

M. 11. v. 12. A Bethania, esuriit.

13. Cùmque vidisset a longè ficum habentem folia, venit si quid fortè inveniret in ea ; et cùm venisset ad eam, nihil invenit præter folia : non enim erat tempus ficorum.

14. Et respondens dixit ei : Jam non am-

---

[1] Il savoit qu'il n'y avoit rien ; mais, dans l'éloignement, il ne le voyoit pas des yeux du corps, et ce fut pour le voir de cette manière qu'il s'avança, se conformant ainsi à nos façons de faire.

[2] Cette malédiction tomboit sur la synagogue, dont

pliùs in æternnm ex te fructum quisquam manducet Et audiebant Discipuli ejus.
15. Et veniunt Jerosolymam. Et cùm introisset in templum, cœpit ejicere vendentes et ementes in templo :

» fruit qui vienne de toi ; et ses Disciples entendirent ce qu'il disoit. Ensuite ils vinrent » à Jérusalem. Jésus étant entré dans le temple, commença par chasser [1] ceux qui y » vendoient et qui y achetoient ; il renversa

---

toute la religion consistoit en cérémonies et en paroles figurées par les feuilles, tandis qu'elle étoit stérile en fruits, qui sont les œuvres de justice et de charité. C'en étoit plus que jamais la saison pour elle, et ce n'est point par cet endroit que le figuier la représente ; c'est uniquement par la stérilité. Ceux qui se contentent d'honorer Dieu des lèvres, mais dont le cœur est éloigné de lui, qui aiment, c'est-à-dire, qui ont la charité de la langue et en paroles, mais qui ne l'ont point par les œuvres et en vérité ; ceux-là, dis-je, ne doivent pas douter que ceci ne les regarde. On peut se rappeler ce que nous avons dit à la pag. 65 du tom. II, que ce qui, dans l'Écriture, est dit de toute une nation, peut convenir à un particulier, comme ce qui est dit d'un particulier peut s'appliquer à toute une nation.

[1] Voyez la pag. 80 du tom. I, et les notes y jointes. On a de plus ici la défense de transporter des vases par le temple ; abus trop ordinaire dans celles de nos Églises qui ont plusieurs ouvertures. Il est surprenant qu'on le souffre, après que J. C. l'a si expressément condamné. N'y portât-on rien, ce seroit toujours une irrévérence d'en user comme d'un chemin public, à moins que l'on n'y passe d'un air recueilli, avec une démarche grave et modérée, s'arrêtant pour adorer, et, si on en a le temps, pour prier. Ce qui autrement est un scandale, devient ainsi un acte de religion qui honore Dieu, et qui édifie les hommes.





N. Colombel pinx. Monsaldi del. Duhamel Sculp.

Il est écrit: ma maison sera appellée la maison de la priere, et vous en avez fait une caverne de Voleurs.

St. Math. Ch. 21. V. 13.

» les tables des changeurs, et les siéges de ceux
» qui vendoient des colombes. Il ne permet-
» toit pas non plus qu'on transportât aucun
» meuble par le temple; et se mettant à les
» instruire, il leur disoit : N'est-il pas écrit:
» ma maison sera appelée de toutes les nations
» la maison de la prière? Et vous en avez fait,
» vous autres, une caverne de voleurs ». Il
usoit de ce terme à cause des fraudes qui se
commettoient dans le commerce qu'on y
exerçoit. Ceux qui l'autorisoient, parce qu'ils
avoient part au profit; « les Princes des Prê-
» tres et les Scribes l'ayant entendu parler de
» la sorte, cherchoient les moyens de le per-
» dre » sans s'exposer eux-mêmes. « Car ils le
» craignoient, parce que tout le peuple avoit
» de l'admiration pour sa doctrine.

» En même temps, des aveugles et des boi-
» teux vinrent à lui dans le temple, et il les
» guérit. Or, les Princes des Prêtres et les
» Scribes voyant les merveilles qu'il venoit de
» faire, et que les enfans, répétant les accla-
» mations de la ville, crioient dans le temple:
» Hosanna au fils de David, ils en furent indi-
» gnés, et lui direut : Entendez-vous ce que
» disent ces enfans? Oui, leur dit Jésus; et
» n'avez-vous jamais lu : Vous avez tiré des
» louanges de la bouche des enfans, et même
» de ceux qui sont à la mamelle »?

et mensas nummulariorum, et cathedras vendentium columbas evertit.
16. Et non sinebat ut quisquam transferret vas per templum:
17. Et docebat, dicens eis: Nonne scriptum est: Quia domus mea, domus orationis vocabitur omnibus gentibus? Vos autem fecistis eam speluncam latronum.

18. Quo audito, Principes Sacerdotum et Scribæ quærebant quomodo eum perderent: timebant enim eum, quoniam universa turba admirabatur super doctrina ejus.

Matth. 21. v. 14. Et accesserunt ad eum cæci et claudi in templo, et sanavit eos.
15. Videntes autem Principes Sacerdotum, et Scribæ mirabilia, quæ fecit, et pueros clamantes in templo, et dicentes: Hosanna filio David: indignati sunt,
16. Et dixerunt ei: Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis: Utique. Nunquam legistis: Quia ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem?

On croit assez communément que des enfans à la mamelle y mêlèrent miraculeusement leurs voix, et qu'ils articulèrent les mêmes paroles. Mais, indépendamment du miracle, la réponse du Sauveur étoit assez justifiée par elle-même. Elle approuvoit ce qui étoit bon, sans donner prise à ceux qui cherchoient à s'en prévaloir contre lui : car pouvoient-ils lui faire un crime de n'avoir pas imposé silence à ceux que Dieu faisoit parler?

M. 11. v. 19. Et cùm vespera facta esset, *Matth.* 21. v. 17. Relictis illis, abiit foras extra civitatem in Bethaniam : ibique mansit. *M.* 11. v. 20. Et cùm manè transirent, viderunt ficum aridam factam a radicibus. *Matth.* 21. v. 20. Et videntes Discipuli, mirati sunt, dicentes : Quomodo continuò aruit? *M.* 11. v. 21. Et recordatus Petrus, dixit ei : Rabbi, ecce ficus, cui maledixisti, aruit.

« Le soir étant venu, Jésus les quitta, et » sortit de la ville pour aller à Béthanie, et » il y logea. Le matin, comme ils revenoient » à Jérusalem, les Disciples virent le figuier » qui étoit devenu sec jusque dans ses racines: » ce que voyant, ils furent frappés d'étonnement, et dirent : Comment est-il devenu » sec tout-à-coup? Pierre, qui se souvint de » ce qui étoit arrivé le jour précédent, lui dit: » Maître [1], voilà le figuier que vous avez maudit, qui est devenu sec ». Jésus ne jugea pas à propos de leur en expliquer alors le mys-

[1] J'ai vu l'impie exalté, et élevant sa tête comme les cèdres du Liban. J'ai passé, et il n'étoit plus. *Ps.* 36. Ainsi voit-on le pécheur fortuné passer en un moment du sein de la gloire et des plaisirs, dans les ombres et les horreurs du tombeau. Ceux qui réfléchissent sur les jugemens du Seigneur, disent alors comme S. Pierre : Voilà le figuier que vous avez maudit, qui est devenu sec.

tère. Il se contenta de rappeler à ce sujet quelques-uns des enseignemens qu'il leur avoit déjà donnés sur la foi et sur la prière. « Ayez, leur » répondit-il, confiance en Dieu. Je vous le » dis en vérité : Si vous avez de la foi, et que » vous ne [1] chanceliez point, non-seulement » vous ferez ce que je viens de faire au figuier ; » mais quiconque dira à cette montagne, ôtez-» vous de là, et jetez-vous dans la mer ; qui » ne chancelera point en lui-même, mais croira » que tout ce qu'il dit va se faire, cela se fera » en sa faveur. C'est pourquoi je vous le dis : » tout ce que vous demandez dans vos prières, » croyez que vous [2] le recevrez, et vous l'au-» rez en effet ; et lorsque vous vous mettrez » à prier, si vous avez quelque chose contre » quelqu'un, pardonnez-lui, [3] afin que votre » Père, qui est dans le ciel, vous pardonne » aussi vos péchés. Que si vous ne pardonnez » point, votre Père, qui est dans le ciel, ne » vous pardonnera point non plus vos péchés.

» Jésus enseignoit tous les jours dans le tem-» ple. Cependant les Princes des Prêtres, les

22. Et respondens Jesus ait illis : Habete fidem Dei.

23. Amen dico vobis, quia,

Matth. 21. v. 21. Si habueritis fidem et non hæsitaveritis, non solum de ficulnea facietis, sed et,

M. 11. v. 23. Quicumque dixerit huic monti : Tollere, et mittere in mare, et non hæsitaverit in corde suo, sed crediderit, quia quodcumque dixerit, fiat, fiet ei.

24. Propterea dico vobis, omnia quæcumque orantes petitis, credite, quia accipietis, et evenient vobis.

25. Et cùm stabitis ad orandum, dimittite si quid habetis adversùs aliquem : ut et Pater vester qui in cœlis est, dimittat vobis peccata vestra.

26. Quòd si vos non dimiseritis : nec Pater vester, qui in cœlis est, dimittet vobis peccata vestra.

L. 19. v. 47. Et erat docens quotidie in templo. Principes autem

---

[1] Voy. les pag. 427 et 428, et la note [1] de la pag. 428 du tome I.

[2] Voyez la note [1] de la pag. 238 du tom. I, les pag. 34 et 35, et la note [1] de la pag. 125 du tom. II.

[3] Voyez la pag. 236 du tom. I, note sur la cinquième demande du *Pater*.

Sacerdotum, et Scribæ, et Principes plebis quærebant illum perdere : 48. Et non inveniebant quid facerent illi. Omnis enim populus suspensus erat, audiens illum.

J. 12. v. 20. Erant autem quidam Gentiles, ex his qui ascenderant ut adorarent in die festo.

21. Hi ergo accesserunt ad Philippum, qui erat a Bethsaida Galilææ, et rogabant eum, dicentes : Domine, volumus Jesum videre.

22. Venit Philippus, et dicit Andreæ ;

Andreas rursum et Philippus dixerunt Jesu.

23 Jesus autem respondit eis, dicens : Venit hora, ut clarificetur Filius Hominis.

» Scribes et les Chefs du peuple cherchoient » à le perdre ; mais ils ne trouvoient aucun » moyen de lui rien faire : car tout le peuple » étoit comme suspendu en admiration en l'en- » tendant parler. Or quelques Gentils, de ceux » qui étoient venus pour adorer au jour de la » fête, s'approchèrent de Philippe, qui étoit » de Bethsaïde en Galilée, et le prièrent, di- » sant : Seigneur, nous souhaitons de voir » Jésus ». Ce canton de la Galilée étoit limitrophe de la Gentilité ; ce qui a fait croire que ces Gentils étoient de la connoissance de Philippe, et que ce fut pour cette raison qu'ils s'adressèrent à lui. « Philippe en alla parler à » André, » qui étoit de la même ville. Jésus avoit déjà déclaré qu'il n'étoit envoyé qu'aux brebis de la maison d'Israël, qui étoient perdues. « André et Philippe » n'osant pas prendre sur eux de lui présenter des Gentils, sans savoir auparavant s'il le trouveroit bon, ils « lui en parlèrent ». On a tout lieu de croire qu'il voulut bien les admettre en sa présence, quoique l'Écriture ne le dise pas formellement ; et parce que ce petit nombre de Gentils étoient à ses yeux comme les prémices de toute la Gentilité, qui alloit incessamment venir à lui par la foi, saisi d'une sainte joie, « il répon- » dit aux deux Disciples, et à tous ceux qui » étoient à portée de l'entendre : L'heure est

» venue que le Fils de l'Homme doit être glo-» rifié ».

Cette heure étoit celle de sa mort, qui n'étoit plus éloignée que de fort peu de jours. Elle devoit attirer tous les peuples de la terre à sa connoissance et à son amour, comme lui-même le dira bientôt. Mais c'étoit une chose qui devoit paroître alors tout-à-fait incroyable, que la mort, où toute gloire humaine vient s'éclipser, dût être pour lui la source d'une si grande gloire. Il l'assure donc, et il l'explique par cette comparaison naturelle qu'il ajoute incontinent : « En vérité, en vérité, » je vous le dis; si le grain de froment, étant » tombé dans la terre, ne vient à mourir, il » demeure seul; mais s'il y meurt, il rapporte » beaucoup ».

24. Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram, mortuum fuerit,
25. Ipsum solum manet : si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.

Ainsi Jésus, descendu du ciel sur la terre, auroit joui, quand même il n'eût pas enduré la mort, de tous les droits et de toutes les prérogatives attachées à la qualité d'homme-Dieu. Ce précieux froment conservoit toujours ses propriétés et son excellence; mais il seroit demeuré sans fécondité; et cette longue et durable postérité qui lui étoit promise par les oracles divins, ne l'étoit qu'à condition qu'il donneroit sa vie pour l'expiation du péché. Il en sera de même de ceux qui croiront en lui, et principalement de ses premiers Disciples.

Isaïe 53. v. 10. Si posuerit pro peccato animam suam, videbit semen longævum.

propterea veni in horam hanc. » heure même que je suis venu ». Ne m'épargnez donc pas ; et puisque vous devez être glorifié par ma mort, quel que ce soit le prix

28. Pater, clarifica nomen tuum. qu'il m'en coûte, « mon Père, glorifiez votre » nom ».

Jésus, que nous avons déjà entendu dire à son Père : « Je savois que vous m'exaucez tou» jours, » ne pouvoit pas manquer d'être exaucé dans cette occasion. Il est vrai qu'il ne pouvoit pas l'être à l'égard de ces deux demandes, qui sont contraires, l'une étant de mourir, et l'autre de ne mourir pas. Mais celle-ci n'étoit que conditionnelle ; et ce fut celle qui ne fut pas exaucée : l'autre, qui étoit absolue,

Venit ergo vox de cœlo : Et clarificavi, et iterum clarificabo. le fut ; car à l'instant « une voix vint du ciel, » qui dit : Je l'ai déjà glorifié, et je le glori» fierai encore ».

Le Père avoit déjà glorifié son nom par l'incarnation de son Fils ; il devoit le glorifier encore plus par sa mort, et cette gloire étoit en même temps la gloire du Fils, inséparable de celle du Père. C'est ce qu'exprimoit cette voix céleste, qui eut un si grand éclat, que

29. Turba ergo quæ stabat et audierat, dicebat tonitruum esse factum. « les gens qui étoient là, et qui l'avoient enten» due, disoient que c'étoit un coup de ton» nerre ». Ceux-ci n'avoient pas distingué les paroles, peut-être parce que c'étoient des étrangers qui n'entendoient pas la langue du pays, dans laquelle il est fort probable que la voix

avoit parlé. Les autres qui les avoient entendues, et qui en avoient compris le sens, « di» rent : C'est un Ange qui lui a parlé ». Comme le Père parle en son nom, il est plus croyable que c'étoit immédiatement par lui-même, et sans y employer aucun agent subalterne, qu'il avoit formé le son et les paroles. Mais il n'étoit pas nécessaire alors que le peuple fût instruit de cette circonstance. C'est pourquoi, se bornant à ce qui leur étoit plus important de savoir, « Jésus répondit : Ce n'est pas pour moi » à qui elle ne peut rien apprendre ; « c'est » pour vous que cette voix *miraculeuse* s'est » fait entendre ».

Alii dicebant : Angelus ei locutus est.

30. Respondit Jesus, et dixit : Non propter me hæc vox venit, sed propter vos.

Il déclare ensuite de quelle manière le Père et le Fils vont être glorifiés. « C'est à présent, » *dit-il*, le jugement du monde »; jugement, non de justice et de rigueur, mais de miséricorde et de grace, puisqu'en conséquence « le [1]

31. Nunc judicium est mundi.

[1] Le démon, devenu le maître, ou plutôt le tyran des hommes. L'homme, en se laissant entraîner au péché par le démon, avoit mérité de lui être asservi, suivant cette maxime de l'Apôtre S. Pierre, que l'on a déjà rapportée : Celui qui se laisse vaincre, devient l'esclave de celui par qui il a été vaincu. Ce n'est pas que Satan eût mérité par-là d'en devenir le maître ; mais Dieu lui avoit abandonné l'homme coupable, de même que la justice humaine livre les criminels à ses exécuteurs. Dieu pouvoit délivrer l'homme de sa tyrannie, sans lui faire aucune injustice, comme le Prince, lorsqu'il fait grace

Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras.

» Prince de ce monde va être chassé dehors » ; et le monde délivré de l'oppression de son tyran, rentrera sous l'heureuse domination de son Roi légitime. Le moyen qui produira cette grande révolution, est celui qu'il a déjà indiqué. Car, pour moi, ajoute-t-il, « quand » je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » Or, il disoit cela pour faire entendre de quel » genre de mort il devoit mourir ».

32. Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad me ipsum.

33. (Hoc autem dicebat, significans quâ morte esset moriturus.)

Soit que les termes dont il s'étoit servi fussent l'expression populaire du supplice de la croix, soit que son discours ait été plus long

---

au criminel, ne fait point tort à l'exécuteur ; mais il a voulu que le démon méritât d'être dépouillé de son empire, quand même il lui eût été justement acquis. C'est ce qu'a fait celui-ci, en exerçant sur J. C., qui est le juste par excellence, le droit de mort qu'il n'avoit que sur les pécheurs. En conséquence, Dieu a prononcé qu'il étoit déchu de tous les droits qu'il avoit auparavant sur le genre humain. C'est ce jugement rendu contre Satan en faveur du monde, qui est appelé ici le jugement du monde.

Le démon n'a plus aujourd'hui de pouvoir sur les hommes, qu'autant que les hommes veulent bien lui en laisser prendre ; et ceux qui, avant la venue de J. C., se sont soustraits à sa tyrannie, ne l'ont pu que par la vertu rétroactive de la mort de J. C. Ceci explique en deux mots pourquoi le démon a encore du pouvoir sur les hommes depuis que son empire est détruit, et pourquoi, avant la destruction de son empire, quelques hommes n'y étoient pas asservis.

et plus développé que nous ne l'avons (on a déjà dit qu'il y a lieu de croire que S. Jean ne donne souvent qu'un précis des paroles du Sauveur); de quelque manière que ce soit, il est toujours certain que celles-ci furent comprises, puisque « le peuple lui répondit : Nous » savons par la loi que le Christ doit demeu» rer éternellement; et comment dites-vous, » il faut que [1] le Fils de l'Homme soit élevé » en haut? Quel est donc ce Fils de l'Homme »?

34. Respondit ei turba : Nos audivimus ex lege, quia Christus manet in æternum : et quomodo tu dicis : Oportet exaltari Filium Hominis? Quis est iste Filius Hominis?

Ce peuple disoit vrai; mais il ne disoit pas tout. La mort du Christ n'est pas prédite moins clairement que son règne éternel. Son esprit, lorsqu'il avoit parlé aux Prophètes, leur avoit révélé ses souffrances, aussi-bien que la gloire qui devoit les suivre. Mais les Juifs, soigneux de recueillir dans l'Écriture tout ce qui étoit glorieux à leur Messie, ne voulurent jamais y appercevoir les états humilians dans lesquels elle nous le représente. Ce fut cet aveuglement qui fut la cause de leur incrédulité et de leur réprobation. Jésus leur en avoit dit assez sur ce point, supposé qu'ils eussent voulu l'entendre. Il ne jugea pas à propos de le leur

[1] Ces mots, *le Fils de l'Homme*, ne se trouvent point dans le discours du Sauveur que l'on vient de rapporter. Cependant les Juifs le lui répètent comme s'il venoit de le prononcer. Nouvelle preuve que S. Jean ne rapporte pas toutes ses paroles.

répéter alors. Il les exhorta en général à profiter de la grace présente, parce qu'elle ne devoit plus avoir pour eux qu'un terme fort court, après lequel ils seroient livrés à leur sens réprouvé. « Il leur dit donc : Vous avez » encore de la lumière pour un peu de temps. » Marchez tandis que vous avez de la lumière, » de peur que la nuit ne vous surprenne. Celui qui marche dans les ténèbres ne sait où il » va. Pendant que vous avez la lumière, croyez » en la lumière, afin que vous soyez des enfans » de lumière. Jésus parla de la sorte, et se » retirant, il se déroba d'eux ».

35. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum, lumen in vobis est. Ambulate dum lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant : et qui ambulat in tenebris, nescit quò vadat.

36. Dum lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis. Hæc locutus est Jesus : et abiit, et abscondit se ab eis.

CHAPITRE XVI.

Incrédulité des Juifs, prédite par Isaïe. — Timides condamnés avec les incrédules. — D'où vient le baptême de Jean. — Parabole des deux fils. — Parabole de la vigne et des mauvais vignerons.

PENDANT ce peu de jours qui lui restoient à vivre, Jésus retournoit tous les soirs à Béthanie, où il passoit la nuit, et il revenoit le matin à Jérusalem. C'étoit afin que ses ennemis ne prévinssent pas le temps qu'il avoit marqué pour être livré entre leurs mains. Il savoit qu'ils n'osoient pas l'arrêter pendant le jour, de peur d'exciter un soulèvement dans cette partie du peuple qui lui étoit attachée. La nuit leur étoit plus favorable; et ce fut le temps dont ils profitèrent en effet pour se saisir de sa personne. Car, depuis qu'ils eurent pris la résolution de le perdre, rien ne fut capable de la leur faire quitter. Leur haine avoit produit leur incrédulité, et leur incrédulité croissoit avec leur haine. « Après tant de miracles » qu'il avoit faits à leurs yeux, ils ne croyoient » point en lui, [1] afin que ce qu'a dit le Pro-

J. 12. v. 37. Cùm autem tanta signa fecisset coram eis, non credebant in eum:
38. Ut sermo Isaiæ

[1] Les Juifs ne furent pas incrédules, parce qu'Isaïe

Prophetæ impleretur, quem dixit : Domine, quis credidit auditui nostro? et brachium Domini cui revelatum est?
39. Propterea non poterant credere, quia iterum dixit Isaias :
40. Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum : ut non videant oculis, et non intelli-

» phète Isaïe s'accomplît : Qui est-ce, Sei-
» gneur, qui a ajouté foi à notre parole? Et à
» qui le bras du Seigneur s'est-il fait connoî-
» tre? Aussi ne pouvoient-ils pas croire, sui-
» vant ce qu'a dit encore Isaïe : Il a [1] aveuglé
» leurs yeux, et il a endurci leur cœur, de
» sorte qu'ils ne voient point des yeux, qu'ils

---

l'avoit prédit : mais Isaïe avoit prédit qu'ils seroient incrédules, parce qu'ils devoient l'être. Il en est ici comme de la prescience qui n'est pas cause des choses à venir : ce sont, au contraire, les choses à venir qui sont cause de la prévision. On a déjà remarqué qu'il arrive assez souvent dans l'Ecriture, que la particule *afin que*, signifie, non pas qu'une chose a été causée par une autre, mais que l'une est venue après l'autre : *hoc post hoc*, et non pas *hoc propter hoc*. Il s'est trouvé pourtant des hérétiques qui ont pris l'*afin que* dans toute la rigueur de la lettre, et qui ont soutenu en conséquence que la prophétie d'Isaïe étoit la cause de l'incrédulité des Juifs; qu'en ne croyant pas, ils avoient assuré la vérité des oracles divins. Il restoit encore un pas à faire : c'étoit de dire qu'en rendant à Dieu cette espèce de service, ils faisoient une œuvre louable et méritoire; et ce pas, ils l'ont franchi. Il n'y a pas d'extravagance qu'on ne fasse dire à l'Ecriture même, lorsqu'on veut l'expliquer selon son sens particulier, et non selon le sens de l'Eglise.

[1] Dieu n'aveugle pas et n'endurcit pas positivement; mais il le fait en retirant ses lumières et ses graces. En conséquence de cette soustraction, l'homme ne peut plus ni voir ni entendre dans les choses qui ont rapport au salut; ce que les uns expliquent d'une impossibilité absolue, et les autres, dont le sentiment est le

» ne comprennent point du cœur, qu'ils ne » se convertissent point, et que je ne les gué- » ris point [1]. C'est ce que dit Isaïe en voyant » sa gloire, et parlant de lui. Néanmoins il y » en eut plusieurs, même des chefs de la nation, » qui crurent en lui; mais à cause des Phari- » siens, ils ne se [2] déclaroient pas, de peur » qu'on ne les chassât de la synagogue : car » ils aimèrent mieux la gloire qui vient des

gant corde, et convertantur, et sanem eos.
41. Hæc dixit Isaïas, quando vidit gloriam ejus, et locutus est de eo.
42. Verumtamen et ex principibus multi crediderunt in eum : sed propter Pharisæos non confitebantur, ut e synagoga non ejicerentur.
43. Dilexerunt enim gloriam hominum ma-

---

plus suivi, d'une extrême difficulté. Il faut toujours croire que l'aveuglement et l'endurcissement de l'homme ne lui viennent que par sa faute, suivant cette parole du Sage, *Sap.* 2, 21 : *Leur malice les a aveuglés*, et celle-ci de S. Augustin : *Dieu n'abandonne pas, à moins qu'il ne soit abandonné.*

[1] Ces paroles se lisent au chap. 6 d'Isaïe. On trouve dans le même chapitre l'admirable vision qu'eut ce Prophète. Il n'y vit pas seulement l'essence divine; la Trinité des Personnes lui fut aussi révélée, puisqu'il est dit ici qu'il vit la gloire du Fils, et que S. Paul, *Act.* 28, lui fait adresser par le S. Esprit les paroles que l'on vient de lire. Nul texte ne prouve plus clairement que celui-ci la divinité du Sauveur; car il est dit, d'une part, qu'Isaïe vit sa gloire, et d'autre part, on lit dans Isaïe, que celui dont ce Prophète vit la gloire, est le Seigneur qui est assis sur un trône élevé, et à qui les Séraphins crient : Saint, Saint, Saint est le Seigneur Dieu des armées; toute la terre est remplie de sa gloire.

[2] Sur l'obligation de professer extérieurement la religion que l'on a dans le cœur, voyez la note [1] de la pag. 375 du tom. I.

gis, quàm gloriam Dei. » hommes, que celle qui vient de Dieu ».

Ceux-ci n'avoient que trop justement mérité leur condamnation, qui se trouve exprimée par ces dernières paroles. Ils étoient dans une de ces circonstances où la dissimulation équivaut à l'infidélité, et où ne pas confesser la foi, c'est la renier. On peut se rappeler ce que disoient les Pharisiens en parlant du Sauveur : « Quelqu'un des chefs de la nation a-t-il cru en » lui » ? Or, en ne se déclarant point, ces chefs de la nation autorisoient ce reproche. Que s'ils s'étoient déclarés, qui sait si les grands, rassurés par plusieurs de leurs égaux, si les petits, chez qui l'exemple des grands a toujours été d'un si grand poids, ne se seroient pas déclarés en plus grand nombre et avec plus d'intrépidité ? Qui sait si les Pontifes et les Pharisiens voyant le parti du Sauveur fortifié par le nombre et par la qualité de ses disciples, n'auroient pas abandonné le dessein de le perdre par le désespoir d'y réussir ? Qui sait même si le gros de la nation n'auroit pas enfin reconnu son Messie, et si elle n'auroit point prévenu par-là sa ruine et sa réprobation ? Que de crimes et de désastres ces chefs ne pouvoient-ils donc pas empêcher, s'ils ne s'étoient pas laissé dominer par un lâche respect humain ? Ainsi, que l'on ne soit pas surpris de trouver ici leur condamnation, ni d'apprendre que leur par-

tage éternel sera dans l'étang de soufre et de bitume allumé, où l'Apôtre S. Jean place les timides avec les incrédules. *Apoc. 21, 8.*

Cependant, pour leur faire connoître combien cette criminelle timidité étoit en même temps déraisonnable, et pour leur donner aussi un exemple de courage, « Jésus éleva la » voix, et dit : Celui qui croit en moi, ce n'est » pas [1] en moi qu'il croit, mais en celui qui » m'a envoyé ». Pourquoi donc en rougir, puisqu'on ne rougit point de croire en Dieu, et que c'est ici la même chose? Mais cette raison avoit bien plus de force à l'égard de J. C. qu'à l'égard des autres envoyés de Dieu. Ceux-ci n'étoient en effet que des envoyés, à qui on étoit pourtant obligé d'ajouter foi comme à Dieu, lorsqu'ils avoient prouvé par des miracles la vérité de leur mission ; mais J. C. ayant une même nature avec Dieu, croire en lui, c'étoit ajouter foi à Dieu même, et non plus seulement à un homme qui parloit au nom et de la part de Dieu. C'est ce que signifie cette courte parole que le Sauveur joint aux précédentes : « Et celui qui me voit, [2] voit » celui qui m'a envoyé ».

44. Jesus autem clamavit, et dixit : Qui credit in me, non credit in me, sed in eum qui misit me.

45. Et qui videt me, videt eum qui misit me.

[1] Ce n'est pas *seulement* en moi qu'il croit. Cette façon de parler est fort usitée dans la langue sainte : elle est aussi en usage dans la nôtre.

[2] On voyoit le Père lorsqu'on voyoit J. C., parce

46. Ego lux in mundum veni : ut omnis, qui credit in me, in tenebris non maneat.

Il ajoute ensuite : « Moi qui suis la lumière, » je suis venu dans le monde, afin que quiconque croit en moi ne demeure point dans les » ténèbres ». C'est-à-dire, afin qu'il soit éclairé; car c'est ainsi qu'on l'entend communément. Mais ici où le Sauveur instruit ceux qui craignoient de laisser paroître la foi qu'ils avoient en lui, ne veut-il pas leur faire sentir encore l'opposition naturelle qui est entre cette foi lumineuse qu'ils ont reçue, et les ténèbres du silence dont ils s'efforcent de la couvrir?

47. Et si quis audierit verba mea, et non custodierit : ego non judico eum. Non enim veni ut judicem mundum, sed ut salvificem mundum.

48. Qui spernit me, et non accipit verba mea, habet qui judicet eum. Sermo, quem locutus

Le reste du discours regarde les incrédules. « Si quelqu'un, leur dit Jésus, entend mes » paroles, et ne les garde pas, ce n'est pas » moi qui le juge; car je ne suis pas venu pour » juger le monde, mais pour le sauver. Celui » qui me méprise et qui ne reçoit point mes » paroles, il a son juge. Ce sera la [1] parole

---

qu'on voyoit celui qui possède la nature divine, qui lui est commune avec le Père. On ne voyoit pas la divinité même, qui ne peut être apperçue par les yeux corporels; mais on voyoit celui qui est Dieu, et qui est un seul et même Dieu avec le Père.

[1] Il est dit ici que la parole jugera, comme nous disons quelquefois que la loi condamne. On entend bien que ce n'est pas elle qui prononce la sentence; mais elle la dicte en quelque façon, en déclarant qu'une telle action est digne, ou sera punie de telle peine. C'est comme la majeure d'un syllogisme, à laquelle le juge, après l'information, joint cette mineure : tel homme a

» même que j'ai annoncée qui le jugera au dernier jour, parce que je n'ai point parlé de » mon chef; mais mon Père qui m'a envoyé, » m'a prescrit lui-même ce que j'ai à dire, et » de quoi je dois parler; et je sais que ce qu'il » prescrit est la vie éternelle. Les choses donc » que je dis, je les dis comme mon Père les » a dites ».

sum, ille judicabit eum in novissimo die.
49. Quia ego ex me ipso non sum locutus, sed qui misit me Pater, ipse mihi mandatum dedit quid dicam, et quid loquar.
50. Et scio quia mandatum ejus, vita æterna est. Quæ ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor.

Cependant ses ennemis ne cessoient point de lui chercher querelle; et comme ils ne pouvoient trouver rien à reprendre dans ses actions, si ce n'est peut-être qu'elles étoient trop admirables, ils voulurent le chicaner encore sur sa mission. « Un de ces jours » qui se

L. 20. v. 1. Et factum

---

fait cette action; d'où suit nécessairement cette conséquence : cet homme est digne de cette peine. Ainsi ce mot du Sauveur, ma parole le jugera, bien loin d'exclure la personne du juge, la suppose au contraire, puisqu'il ne sauroit y avoir de jugement, s'il n'y a, outre la loi, quelqu'un qui l'applique à telle action et à telle personne. Cette parole qui jugera les Juifs incrédules, c'est la prédication de J. C., en tant qu'elle étoit accompagnée de miracles qui en confirmoient la vérité. Ces miracles, qui prouvoient qu'elle venoit de Dieu, prouveront également que ceux qui l'auront rejetée, auront résisté à Dieu même. C'est ce que signifie tout ce discours du Sauveur.

Cette même parole jugera encore ceux qui auront eu la foi, mais qui auront péché con're les préceptes moraux. Les voluptueux seront jugés par celle-ci : Celui

est in una dierum, docente illo populùm in templo, et evangelizante, convenerunt Principes Sacerdotum, et Scribæ cum senioribus,

2. Et aiunt, dicentes ad illum : Dic nobis, in qua potestate hæc facis? aut : Quis est, qui dedit tibi hanc potestatem?

passèrent depuis son entrée à Jérusalem jusqu'à sa passion, « lorsqu'il enseignoit le peu-» ple dans le temple, et qu'il annonçoit l'Évan-» gile, les Princes des Prêtres et les Scribes » s'assemblèrent avec les anciens, et lui par-» lèrent de la sorte : Dites-nous ce que vous » faites, de quelle autorité le faites-vous? ou » qui vous en a donné le pouvoir »?

Il avoit dit tant de fois qu'il agissoit au nom de son Père, qu'ils ne devoient plus paroître l'ignorer. De plus, il étoit si évident que celui qui éclairoit les aveugles nés, et ressuscitoit les morts, n'agissoit et ne parloit qu'au nom

---

qui aura regardé une femme pour la convoiter a déjà commis l'adultère dans son cœur; et les vindicatifs par cette autre : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous calomnient et qui vous persécutent. On opposera aux avares cette courte et énergique sentence : Vous ne pouvez pas servir Dieu, et être asservis à l'argent; et s'ils ont manqué de charité envers les pauvres, on leur ajoutera : Le bien que vous n'avez pas fait au moindre de mes frères, c'est à moi que vous avez manqué de le faire. On confondra les ambitieux par ce mot : Si vous ne devenez comme de petits enfans, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux; et à ceux qui sont outrageux dans leurs discours, on leur répétera celui-ci : Si quelqu'un appelle son frère insensé, il sera digne du supplice du feu. Que chacun se juge donc dès à présent sur ces paroles : car les cieux et la terre passeront; mais ces paroles ne passeront pas.

de Dieu, que rien n'étoit moins raisonnable que de lui faire une pareille demande. La leur ne méritoit donc pas de réponse. C'est ce que signifie celle que leur fit le Sauveur, laquelle, en même temps qu'elle les confondoit, leur remit devant les yeux une autre preuve de la divinité de sa mission, à laquelle il y a bien de l'apparence qu'ils ne pensoient pas alors. « Il leur repartit donc : Je vous ferai une » question, et si vous m'y répondez, je vous » dirai de quelle autorité je fais ce que je fais. » D'où venoit le baptême de Jean? du ciel ou » des hommes? Répondez-moi. Mais ils rai- » sonnoient entre eux, et disoient : Si nous » répondons, c'est du ciel, il nous dira : Pour- » quoi donc ne l'avez-vous pas cru? Que si » nous disons, c'est des hommes, nous avons » le peuple à craindre : il nous lapidera; car » il est persuadé que Jean étoit un Prophète. » Ils répondirent donc à Jésus, qu'ils ne [1] » savoient d'où étoit ce baptême. Et Jésus leur » dit : Ni moi, je ne vous [2] dirai point non » plus de quelle autorité je fais ce que je fais ».

3. Respondens autem Jesus, dixit ad illos : Interrogabo vos et ego unum

Matth. 21. v. 24. Sermonem : quem si dixeritis mihi, et ego vobis dicam in qua potestate hæc facio.

25. Baptismus Joannis unde erat? e cœlo, an ex hominibus?

M. 11. v. 30. Respondete mihi.

Matth. 21. v. 25. At illi cogitabant inter se, dicentes :

26. Si dixerimus, e cœlo, dicet nobis : Quare ergo non credidistis illi? Si autem dixerimus, ex hominibus, timemus turbam :

L. 20. v. 6. Plebs universa lapidabit nos : certi sunt enim Joannem Prophetam esse.

7. Et responderunt

M. 11. v. 33. Jesu :

L. 20. v. 7. Se nescire unde esset.

8. Et Jesus ait illis : Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio.

---

[1] Il falloit bien qu'ils répondissent ainsi, s'ils n'aimoient mieux, ou se rétracter, ou courir le risque d'être lapidés. Il n'y a que de pareilles extrémités qui puissent faire dire à des Docteurs, *nous ne savons pas*.

[2] Il l'auroit dit, s'ils avoient répondu avec sincérité; mais on a vu que la réponse qu'ils cherchoient n'étoit

Au fond, ils étoient persuadés que la mission de Jean étoit divine : car le mot de baptême comprend ici toute la mission de Jean, désignée par ce qu'elle avoit de plus remarquable. Ils ne doutoient donc pas plus que le peuple, que Jean n'eût été un Prophète ; mais ils n'avoient pas voulu l'écouter, ce qui venoit d'abord de leur orgueil. Ces hommes superbes ne pouvoient pas souffrir d'autres maîtres qu'eux en Israël, et ce fut aussi cette raison qui les rendit les ennemis implacables du Sauveur. Mais leur corruption fut encore plus la cause de leur indocilité. Ils vouloient bien être dévots, pourvu que ce fût sans préjudice de leur intérêt et de leurs passions. Beaucoup de prières et d'observances, avec peu ou point de morale, c'étoit en quoi consistoit toute leur religion. Or Jean-Baptiste, qui leur remettoit sans cesse devant les yeux les devoirs capitaux de la justice et de la charité, qui exigeoit que ceux qui s'en étoient écartés y revinssent par la confession de leurs crimes, et par une profession publique de pénitence, un Prédicateur de ce caractère ne

---

pas la véritable, mais celle qui pouvoit les tirer d'embarras : vraie ou fausse, peu leur importoit. Être disposé à parler toujours selon l'utilité, sans égard à la vérité, c'est, lors même qu'on dit la vérité, avoir la malice du mensonge.

pouvoit pas en être écouté favorablement. Mais, que s'ensuivoit-il de là, sinon qu'ils étoient de francs hypocrites, qui se jouoient également de Dieu et des hommes, plus méchans que les pécheurs déclarés, parce qu'ils ajoutoient à la méchanceté, la fausseté; et plus incorrigibles, parce que se donnant pour justes, ils étoient bien éloignés de se reconnoître pécheurs. Ainsi Jésus n'étoit que trop fondé à leur adresser la parole suivante, qu'il joignit immédiatement à sa réponse.

« Que vous semble de ceci, » leur dit-il, pour les rendre attentifs, et parce qu'il vouloit tirer leur condamnation de leur bouche. « Un homme avoit deux fils; il s'adressa au » premier, et lui dit : Mon fils, allez aujour- » d'hui travailler à ma vigne. Je ne veux pas, » répondit-il; mais après, s'étant repenti, il y » alla. Ensuite le père s'adressant à l'autre, lui » dit la même chose. Celui-ci répondit : J'y » vas, seigneur, et n'y alla point. Lequel des » deux a fait la volonté de son père? C'est [1] le » premier, lui dirent-ils », ne voyant pas encore où le Sauveur vouloit en venir. Alors

Matth. 21. v. 28. Quid autem vobis videtur?

Homo quidam habebat duos filios, et accedens ad primum, dixit: Fili, vade hodie, operare in vinea mea.

29. Ille autem respondens, ait : Nolo. Postea autem, pœnitentiâ motus, abiit.

30. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens, ait : Eo, domine; et non ivit.

31. Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei : Primus. Di-

[1] Dieu, qui connoît le limon dont nous sommes pétris, *Ps. 102*, pardonne aisément la résistance du premier moment, lorsqu'au second moment, qui est celui de la réflexion, on reconnoît sa faute, et que l'on rentre dans le devoir.

cit illis Jesus : Amen dico vobis, quia Publicani et meretrices præcedent vos in regnum Dei.

32. Venit enim ad vos Joannes in via justitiæ, et non credidistis ei : Publicani autem, et meretrices crediderunt ei : vos autem videntes, nec pœnitentiam habuistis postea, ut crederetis ei.

« Jésus leur répondit : Je vous dis en vérité que » les [1] Publicains et les femmes abandonnées » entreront plutôt que vous dans le royaume » de Dieu. Car Jean est venu à vous dans la » voie de la justice, et vous ne l'avez point » cru. Mais les Publicains et les femmes de » mauvaise vie l'ont cru : et vous qui avez vu » cela, vous ne vous êtes point repentis ensuite » pour le croire ».

Mais, non contens d'avoir rejeté le Précurseur du Messie, ils étoient dans la résolution et sur le point de massacrer le Messie même. La parabole précédente étoit pour leur reprocher le premier de ces deux crimes. La suivante va leur mettre devant les yeux toute l'horreur du second, et les affreux châtimens qu'il doit leur attirer. Le Sauveur n'avoit jusqu'alors adressé la parole qu'aux Princes des Prêtres et aux Scribes, parce qu'ils étoient les

---

[1] Une profession éclatante de piété semble dire à Dieu, que l'on est disposé à faire toutes ses volontés; une profession scandaleuse de libertinage semble lui dire au contraire que l'on a secoué le joug, et qu'on est résolu à ne lui obéir en rien. C'est dans ce sens que les Publicains sont figurés par le premier des deux fils, et les Pharisiens par le second. Le premier, au moment où il se repentit, devint meilleur que le second, et le second étoit déjà pire que le premier, si, lorsqu'il promettoit si respectueusement d'obéir, il étoit déjà disposé à n'en rien faire.

seuls, à parler en général, qui eussent été indociles à la prédication de Jean. Mais la multitude devoit être enveloppée dans le crime de sa mort. C'est pour cela que, dirigeant son discours à tout ce qu'il avoit là d'auditeurs, « il commença à dire au peuple : Il y avoit » un [1] père de famille qui planta une vigne. » Après l'avoir environnée d'une haie, il y » creusa un pressoir, et y bâtit une tour. Puis » il la loua à des vignerons, et s'en alla dans » un pays étranger, où il fut long-temps. Le » temps de cueillir les fruits étant venu, il » envoya un de ses serviteurs aux vignerons » pour recevoir des fruits de la vigne. Mais, » l'ayant pris, ils le battirent, et le renvoyèrent » rent les mains vides. Il envoya encore un » autre serviteur; mais ils le battirent aussi,

L. 20. v. 9. Cœpit autem dicere ad plebem.
Matth 21. v. 33. Aliam parabolam audite : Homo erat pater familias qui plantavit vineam, et sepem circumdedit ei, et fodit in ea torcular, et ædificavit turrim, et locavit eam agricolis, et peregre profectus est,
L. 20. v. 9. Multis temporibus.
Matth. 21. v. 34. Cùm autem tempus fructuum appropinquasset,
M. 12. v. 2. Misit ad agricolas servum, ut ab agricolis acciperet de fructu vineæ.
3. Qui apprehensum eum ceciderunt, et dimiserunt vacuum.
4. Et iterùm misit ad illos alium servum :

[1] Dieu est le père de famille; la Synagogue est la vigne : on donne divers sens mystiques à la haie, au pressoir et à la tour. Il est assez probable que J. C. a voulu dire seulement que Dieu n'avoit rien épargné de tout ce qui étoit nécessaire pour que cette vigne devînt fructifiante, conformément à cette parole d'Isaïe : *Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne, que je ne lui aie pas fait?* Les serviteurs outragés et massacrés, ce sont les Prophètes jusqu'à Jean-Baptiste inclusivement. J. C. est le fils que l'on dit ici avoir été mis à mort hòrs de la vigne, c'est-à-dire, hors de l'enceinte des murailles de Jérusalem, afin que cette circonstance de sa passion se trouvât avoir été prédite comme toutes les autres.

L. 20. v. 11. Illi autem hunc quoque cædentes et afficientes contumeliâ, dimiserunt inanem.

M. 12. v. 5. Et rursum alium misit, et illum occiderunt: et plures alios; quosdam cædentes, alios verò occidentes.

L. 20. v. 13. Dixit autem dominus vineæ: Quid faciam? Mittam filium meum dilectum: forsitan, cùm hunc viderint, verebuntur.

M. 12. v. 6. Adhuc ergo unum habens filium carissimum: et illum misit ad eos novissimum, dicens: Quia reverebuntur filium meum.

L. 20. v. 14. Quem cùm vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes: Hic est hæres: occidamus illum, ut nostra fiat hæreditas.

15. Et ejectum illum extra vineam, occiderunt.

Matth. 21. v. 40. Cùm ergo venerit dominus vineæ, quid faciet agricolis illis?

41. Aiunt illi: Malos malè perdet; et vineam suam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis.

» ils lui jetèrent des pierres, ils le blessèrent » à la tête, et après l'avoir chargé d'outrage, » ils le renvoyèrent aussi les mains vides. Il » en envoya un troisième, qu'ils jetèrent de» hors après l'avoir blessé, et qu'ils massacrè» rent. Il en envoya ensuite plusieurs autres, » dont ils battirent une partie, et tuèrent le » reste. Sur quoi le maître de la vigne dit : » Que ferai-je? Je leur enverrai mon fils bien» aimé : [1] peut-être que le voyant, ils auront » du respect pour lui. Ayant donc un fils unique » qui lui étoit extrêmement cher, il le leur » envoya le dernier, disant : Ils respecteront » mon fils. Mais quand les vignerons le virent, » ils raisonnèrent en eux-mêmes, et dirent : » Celui-ci est l'héritier; tuons-le, afin que » l'héritage soit pour nous : et le jetant hors » de la vigne, ils le tuèrent. Quand donc le » maître de la vigne sera venu, que fera-t-il » à ces vignerons? Ces misérables, lui dirent» ils, il les fera périr misérablement, et louera » sa vigne à d'autres vignerons qui lui en don» neront les fruits dans leur saison ».

Sans y penser, ils prononçoient l'arrêt de

---

[1] Cet homme dit *peut-être*, parce qu'un homme ignore ce qui arrivera. Quand Dieu le dit, ce n'est point par ignorance; il exprime seulement la possibilité fondée sur le libre arbitre de l'homme, qui peut faire ou ne faire pas. Voy. la note [1] de la pag. 100 du tom. I.

leur condamnation. Comme ils ne s'appercevoient pas encore que c'étoit d'eux qu'il étoit question, ils suivoient ce mouvement d'équité naturelle qui se fait sentir à tous les hommes, lorsqu'ils n'ont aucun intérêt à être injustes. Mais Jésus reprenant leur décision : Oui, leur dit-il, « oui, il viendra, il fera périr les vignerons, et il mettra sa vigne en d'autres mains ». L'air et le ton dont il accompagna ces paroles, leur fit sentir enfin qu'elles n'étoient que la confirmation de la sentence qu'ils avoient prononcée contre eux-mêmes; et dans la frayeur dont ils furent saisis : « A Dieu ne plaise, lui » dirent-ils, après les avoir entendues. Mais, » les regardant, il leur dit : Qu'est-ce donc » qui a été écrit? N'avez-vous jamais lu dans » les écritures [1] : La pierre qu'ont rebutée [2] » ceux qui bâtissoient, est devenue la principale [3] pierre de l'angle. C'est le Seigneur qui a

M. 12. v. 9. Veniet, et perdet colonos : et dabit vineam aliis.

L. 20. v. 16. Quo audito, dixerunt illi : Absit.

17. Ille autem aspiciens eos ait : Quid est ergo hoc, quod scriptum est.

Matth. 21. v. 42. Numquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli : a Domino

[1] Ces paroles sont tirées du Ps. 117. Les Juifs même les entendoient du Messie; c'est ce qui fait qu'ils n'ont rien à y répliquer.

[2] Rebutée par les hommes; cette pierre est placée de la main de Dieu. La céleste Jérusalem sera bâtie presque toute entière des pierres de rebut de ce monde; les Disciples suivront leur Maître.

[3] J. C. est appelé ailleurs la pierre fondamentale. Il est dit être aussi la clef de la voûte. Il est en effet tout ce que signifient ces diverses dénominations. Ici, c'est la pierre de l'angle, parce qu'il joint deux murs aupa-



factum est istud, et est mirabile in oculis nostris?

43. Ideò dico vobis, quia auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructus ejus.

44. Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur : super quem verò ceciderit, conteret eum.

» fait cela, et nous le voyons avec admira-
» tion ».

On entend bien, sans qu'il le dise, que c'étoit lui qui étoit cette pierre principale, qu'aveuglés par leur malice, ces architectes ignorans avoient mise au rebut. « C'est pour-
» quoi, ajoute-t-il aussi-tôt, je vous dis que
» le [1] royaume de Dieu vous sera ôté, et qu'il
» sera donné à un peuple qui en produise les
» fruits. Celui qui tombera sur cette pierre sera
» brisé, [2] et celui sur qui elle tombera sera

---

ravant divisés, pour n'en faire qu'un seul édifice, c'est-à-dire, qu'il réunit les deux peuples, le Juif et le Gentil, en un seul et même peuple.

[1] Le Ciel et l'Église sont appelés dans l'Évangile le royaume de Dieu. Il est ôté dans ces deux sens à la synagogue. Elle n'est plus l'Eglise véritable qui donne à Dieu des enfans, et le ciel lui est fermé sans retour.

[2] Ceux qui heurtent contre une grosse pierre ne blessent pas la pierre; ils se blessent eux-mêmes. Si cette pierre tombe de haut sur quelqu'un, elle l'écrase. Les Juifs, par leur opposition à J. C., ne lui ont pas nui, mais à eux seuls : je dis qu'ils se sont nuis dans les biens spirituels, puisqu'ils ont mérité de n'être plus le peuple de Dieu; et dans les biens temporels, par les affreuses calamités qui ont été la suite et le châtiment de leur crime. Les voilà déjà froissés par la pierre. Mais au dernier des jours, quand J. C. prononcera contre eux la sentence d'éternelle réprobation, c'est alors que la pierre tombera sur eux de tout son poids, et qu'elle les écrasera.

» écrasé. Les Princes des Prêtres et les Phari- 45. Et cùm audissent Principes Sacerdotum
» siens, ayant entendu ses paraboles, recon- et Pharisæi parabolas
» nurent bien que c'étoit d'eux qu'il parloit, ejus, cognoverunt quòd de ipsis diceret.
» et cherchant à le faire arrêter, ils craigni- 46. Et quærentes eum tenere, timuerunt tur-
» rent le peuple, parce qu'il tenoit Jésus pour bas: quoniam sicut Prophetam eum habebant.
» un Prophète ».

CHAPITRE XVII.

Parabole des noces. — Obligation de payer le tribut. — Résurrection prouvée. — Saducéens confondus. — Le grand commandement de la loi, l'amour de Dieu et du prochain. — Messie, fils de David et son Seigneur.

Les dispositions actuelles des principaux de la nation juive, le crime qu'ils méditoient et qu'ils étoient sur le point d'exécuter, et la vengeance que devoit en tirer le Seigneur, font la matière de ce que l'on vient de lire. Ce qui suit contient l'histoire de ce qui se passera aussi-tôt après la mort du Sauveur. On y voit son Evangile prêché, et rejeté de nouveau par les Juifs, soit par une suite des anciens préjugés, soit par un excessif attachement aux biens de la terre, dont sa loi ordonne le détachement; plusieurs de ses Prédicateurs sont cruellement mis à mort; d'autres, envoyés à la place des premiers, appellent les Gentils qui viennent en foule former à J. C. une Église si nombreuse et si florissante, qu'elle le dédommage au centuple de la perte de la synagogue réprouvée. Mais afin que ces nouveaux

venus n'allassent pas s'imaginer qu'en le reconnoissant pour Messie, ils avoient assuré leur salut sans retour, il introduit le personnage épisodique de l'homme qui n'avoit pas la robe nuptiale, pour leur apprendre que la foi seule ne sauve pas, et qu'ils doivent s'attendre à être réprouvés avec les incrédules, s'ils n'ont pas soin de conserver l'innocence qu'ils auront reçue dans son baptême, ou si, après l'avoir perdue, ils ne la recouvrent par une sincère pénitence. « Reprenant donc le discours, Jésus » leur parla encore en paraboles, et leur dit : » Le royaume des cieux est semblable [1] à un » Roi [2] qui fit le festin des noces de son fils,

Matth. 22. v. 1. Et respondens Jesus, dixit iterum in parabolis eis, dicens :
2. Simile factum est regnum cœlorum homini Regi, qui fecit nuptias filio suo,

[1] La parabole du grand souper, que l'on a déjà vue, pag. 81 du tom. II, a tant de ressemblance avec celle-ci, que l'on a cru avec assez d'apparence que c'étoit la même parabole proférée une seule fois par le Sauveur, et racontée par deux Évangélistes, avec quelques circonstances de plus ou de moins. Sans entrer dans le détail, on convient que ces circonstances ne sont pas essentielles au fond ; qu'en effet le fond est le même ; que le sens des deux paraboles est le même aussi, puisque, de part et d'autre, c'est évidemment l'Eglise formée par les Gentils après le refus obstiné que les Juifs firent d'y entrer. Cependant il paroît certain que J. C. les a dites dans des temps et dans des lieux différens, et il est fort probable que les deux récits de J. C. avoient dans sa bouche les mêmes différences qu'ils se trouvent avoir dans les Ecrivains sacrés.

[2] Dieu est le Roi, J. C. l'époux, et l'Eglise est l'épouse.

3. Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, et nolebant venire.

4. Iterum misit alios servos, dicens : Dicite invitatis : Ecce prandium meum paravi, tauri mei et altilia occisa sunt, et omnia parata : venite ad nuptias.

5. Illi autem neglexerunt : et abierunt, alius in villam suam, alius verò ad negotiationem suam :

6. Reliqui verò tenuerunt servos ejus, et contumeliis affectos occiderunt.

7. Rex autem cùm audisset, iratus est : et missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit.

8. Tunc ait servis suis: Nuptiæ quidem paratæ sunt, sed qui invitati erant, non fuerunt digni.

9. Ite ergo ad exitus viarum, et quoscumque inveneritis, vocate ad nuptias.

» et qui envoya ses serviteurs pour faire venir » ceux qui étoient invités aux noces. Mais » ceux-ci ne voulurent point y aller. Il envoya » tout de nouveau d'autres serviteurs, et il » leur dit : Dites à ceux qui sont invités : Voilà » que j'ai préparé mon festin; mes bœufs et » les animaux que j'ai engraissés sont tués. » Tout est prêt, venez aux noces. Mais ceux-ci » n'en tinrent compte, et ils s'en allèrent l'un à » sa métairie et l'autre à son trafic. Les autres » se saisirent de ses serviteurs, et après bien » des outrages, ils les tuèrent. Le Roi l'ayant » appris entra en colère, et ayant envoyé ses » armées, il fit périr ces meurtriers, et brûla » leur ville. Alors il dit à ses serviteurs : Tout » est prêt pour les noces : mais ceux qui ont » été invités n'en étoient pas dignes. Allez-» vous-en donc aux carrefours, et tous ceux » que vous trouverez, invitez-les aux noces.

Les serviteurs, sont les Prédicateurs de l'Evangile. Les premiers conviés, ce sont les Juifs, comme on l'a dit; et les seconds, ce sont les Gentils qui embrassent la foi. Ce sont eux principalement qui composent l'Eglise qui est l'épouse; mais ils ne la composent que par leur collection; et pris séparément, ils n'en font pas une partie nécessaire, puisqu'il n'en est aucun qu'elle ne puisse perdre sans cesser pour cela d'être l'Eglise. Témoin celui qui n'avoit pas la robe nuptiale, de qui le retranchement n'ôta rien à l'Eglise de son intégrité.

» Les serviteurs s'en allèrent dans les rues, et » rassemblèrent tout ce qui se trouva, bon et » mauvais, et les places du festin furent rem- » plies. Le Roi étant entré pour voir ceux qui » étoient à-table, apperçut un homme qui » n'avoit point la robe de noces, et il lui dit : » Mon ami, comment êtes-vous entré ici, » n'ayant pas votre habit de noces ? Et l'homme » demeura muet. Alors le Roi dit à ses offi- » ciers : [1] Liez-lui les pieds et les mains, et » jetez-le dehors dans les ténèbres. C'est là » qu'il y aura des pleurs et des grincemens de » dents. Car plusieurs sont appelés, mais peu » sont élus ».

10. Et egressi servi ejus in vias, congregaverunt omnes quos invenerunt, malos et bonos : et impletæ sunt nuptiæ discumbentium.

11. Intravit autem Rex ut videret discumbentes, et vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali.

12. Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem ? At ille obmutuit.

13. Tunc dixit Rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus, et stridor dentium.

14. Multi enim sunt vocati, pauci verò electi.

Cependant les Pharisiens, à qui la force ne pouvoit pas réussir alors contre Jésus, eurent recours à l'artifice. « S'en étant allés, ils tin- » rent conseil pour le surprendre dans ses pa- » roles. Comme ils en cherchoient l'occasion, » ils envoyèrent des personnes apostées qui » contrefaisoient les gens de bien. Ces émis- » saires étoient quelques Pharisiens de leurs

15. Tunc abeuntes Pharisæi, consilium inierunt ut caperent eum in sermone.

L. 20. v. 20. Et observantes miserunt insidiatores, qui se justos simularent.

M. 12. v. 13. Quosdam ex Pharisæis.

---

[1] S'il est muet, comment pourra-t-il se justifier ? S'il a les mains liées, comment pourra-t-il résister ? Et si ses pieds le sont aussi, le moyen d'échapper par la fuite ? Ceci est dit pour faire sentir l'inévitable effet du jugement de Dieu : car enfin il ne peut y avoir que trois manières de se garantir, l'apologie, la résistance ou la fuite.

Matth. 22. v. 16. Discipulos suos cum Herodianis,

L. 20. v. 20. Ut caperent eum in sermone, ut traderent illum principatui et potestati Præsidis.

» disciples avec des Hérodiens. On a dit que » c'étoit pour le surprendre dans ses paroles, » afin de le livrer au Président qui avoit le » commandement et l'autorité ». Ne voyant dans lui qu'un homme ordinaire, ils lui présentèrent l'appât auquel se prennent tous les hommes, qui est celui des louanges; et parce qu'ils desiroient qu'il leur parlât franchement et librement, ils affectèrent de le louer principalement sur sa liberté et sur sa franchise.

M. 12. v. 14. Qui venientes dicunt ei : Magister, scimus quia verax es, et non curas quemquam; nec enim vides in faciem hominum, sed in veritate viam Dei doces :

Matth. 22. v. 17. Dic ergo nobis quid tibi videtur : licet censum dare Cæsari, an non?

« Ils vinrent donc lui dire : Maître, nous savons » que vous dites toujours vrai, sans vous mettre en peine de qui que ce soit. [1] Car vous » ne faites point acception de personnes, et » vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité. » Dites-nous donc ce qu'il vous semble de » ceci : est-il permis ou ne l'est-il pas de payer » le tribut à César »?

La question étoit aussi captieuse qu'elle pouvoit l'être : car il falloit bien qu'il répondît oui ou non, supposé qu'il voulût répondre; et de façon ou d'autre, le piége paroissoit

[1] Ce témoignage qu'ils rendoient à J. C. étoit vrai, et il lui étoit honorable. Rendu par des personnes bien intentionnées, il auroit mérité que le Sauveur le reconnût, et qu'il le récompensât. Dans la bouche de ceux-ci il étoit aussi criminel qu'auroit pu l'être la plus noire calomnie. On voit par-là quelle différence l'intention peut mettre dans la même action.

ÉCOLE FRANÇAISE.



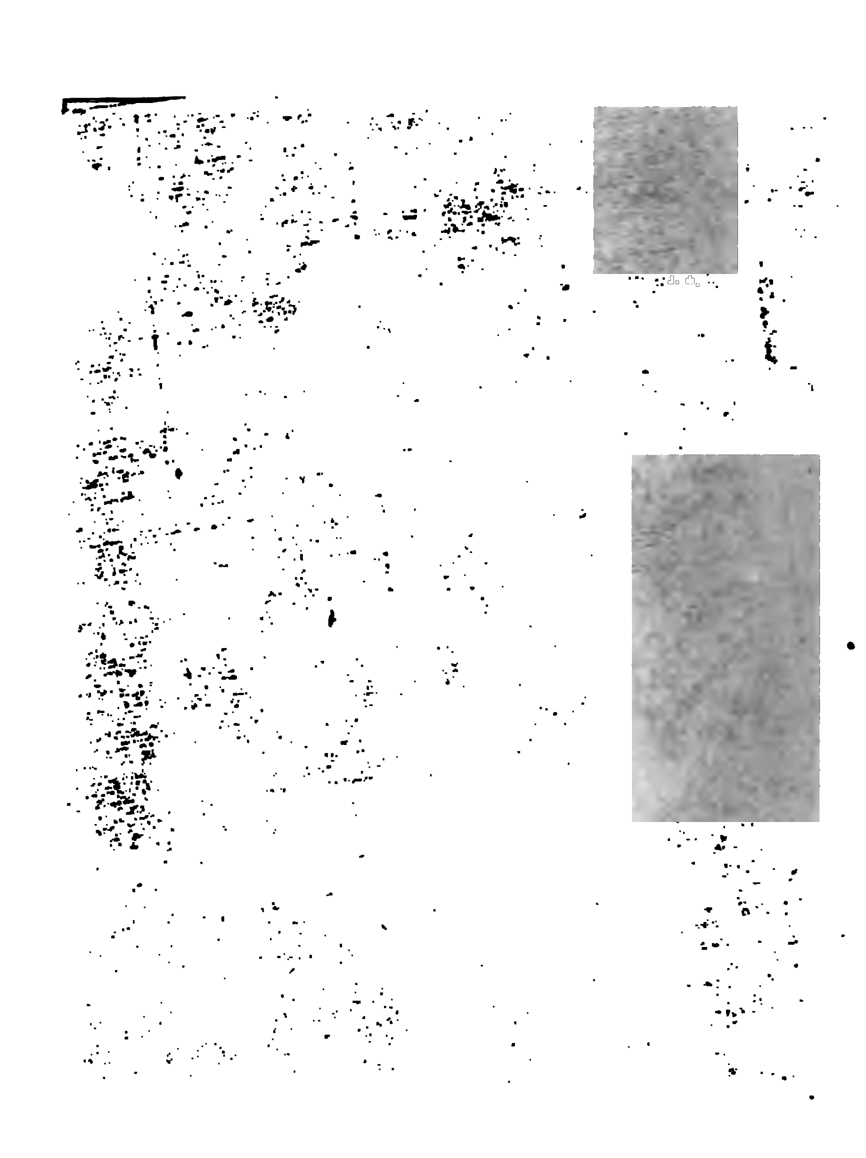
Valentain pinx. *Monsaldi del.* *Pigeot Sculp.*

Rendez a Cesar ce qui appartient a Cesar, et a Dieu ce qui appartient a Dieu.

...ibut, outre qu'il

...
di
...m.
...s:
... et

...ris.
...dite
...ris,
. Dei,



inévitable. S'il autorisoit le tribut, outre qu'il ne pouvoit plus se donner pour le Messie, qui, selon les préjugés vulgaires, devoit affranchir la nation de toute espèce de servitude, on se seroit encore servi de sa réponse pour le rendre odieux au peuple qui avoit ce tribut en horreur; ou s'il méconnoissoit l'obligation de le payer, on le dénonçoit aussi-tôt au Président, qui l'auroit fait punir comme rebelle. La ruse étoit donc subtile. Mais que peut la subtilité contre la vérité, et la ruse contre la sagesse? « Jésus voyant leur méchanceté, dit : Hypo» crites, pourquoi cherchez-vous à me sur» prendre? Montrez-moi de la monnoie du » tribut. Ils lui présentèrent un denier. Jésus » leur dit : De qui est cette figure et le nom » écrit au-dessus? De César, lui dirent-ils. » Alors il leur répondit : Rendez donc à César » ce qui est à César, et [1] à Dieu ce qui est à » Dieu ».

18. Cognitâ autem Jesus nequitiâ eorum, ait: Quid me tentatis, hypocritæ?
19. Ostendite mihi numisma censûs. At illi obtulerunt ei denarium.
20. Et ait illis Jesus: Cujus est imago hæc et superscriptio?
21. Dicunt ei: Cæsaris. Tunc ait illis: Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari; et quæ sunt Dei, Deo.

---

[1] Puisque Dieu veut bien faire du tribut un point de religion, César ne fait donc que lui rendre la pareille, lorsqu'il fait du service de Dieu une affaire d'état.

César ne peut pas dire que Dieu exige trop de lui, lorsqu'il en exige ce retour. Car enfin Dieu est Dieu, et César est un homme.

On entend par César toutes les puissances séculières, et par le tribut, tous les devoirs que les inférieurs sont tenus de leur rendre.

Cette réponse étoit sans réplique : car puisque la monnoie courante du pays étoit marquée au coin de César, ils reconnoissoient donc César pour leur souverain, et conséquemment ils devoient lui payer le tribut. Le contester, c'eût été se mettre en contradiction avec eux-mêmes ; ou bien, s'ils avoient prétendu que la domination de César étoit un joug imposé par force, qu'ils étoient en droit de secouer s'ils le pouvoient, c'étoit eux alors qui déceloient les principes de révolte qu'ils avoient réellement dans le cœur, et ils se trouvoient pris au même piége où ils avoient voulu prendre le Sauveur. Ils demeurèrent donc confondus ; car « ils ne trouvèrent rien » dans ce qu'il venoit de dire qu'on pût reprendre » dre devant le peuple », ni devant le Président : « et surpris de sa réponse, ils se turent, » et le laissant là, ils s'en allèrent ».

L. 20. v. 26. Et non potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe : et mirati in responso ejus, tacuerunt. *Matth.* 22. v. 22. Et relicto eo abierunt.

Il semble qu'après ce succès, personne n'oseroit plus entrer en dispute avec lui. Cependant d'autres que les Pharisiens en eurent encore la témérité. L'intention de ceux-ci n'étoit pas aussi perverse que celle des premiers. Ils ne cherchoient pas à perdre le Sauveur, comme il est aisé de le voir par la question même qu'ils lui firent. Que prétendoient-ils donc? L'embarrasser, lui qui se démêloit avec tant d'habileté des questions les plus

subtiles et les plus artificieuses? Il y a toute apparence que c'étoit là leur dessein, et l'espérance d'y réussir étoit fondée sur la difficulté du problême qu'ils avoient à lui proposer. Ils le croyoient insoluble, et nul homme, à leur gré, ne pouvoit s'en tirer. Dès-lors la sagesse reconnue de celui qu'il alloit embarrasser, ne devoit plus servir qu'à accréditer leur systême, et à augmenter leur triomphe. Cependant rien n'étoit plus frivole, comme le sont tous les raisonnemens du libertinage; car ces gens-ci étoient des libertins déclarés, des matérialistes décidés; c'étoient, en un mot, « des Saducéens, » lesquels nient la résurrection, qui vinrent » à lui ce jour-là même, et l'interrogèrent en » ces termes : Maître, Moïse nous a laissé par » écrit, que [1] si quelqu'un a un frère marié » qui vienne à mourir sans enfans, il en prenne » la femme pour susciter des enfans à son frère » mort. Il y avoit donc sept frères, dont le

23. In illo die accesserunt ad eum Sadducæi, qui dicant non esse resurrectionem : et interrogaverunt eum,
24. Dicentes:
L. 20. v. 28. Magister, Moyses scripsit nobis : Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, et suscitet semen fratri suo.
29. Septem ergo fra-

[1] Voyez le chap. 25 du Deutéronome, v. 5. Il n'y est parlé que des frères. Mais l'exemple de Booz nous apprend que lorsqu'il ne restoit point de frères, cette loi obligeoit le plus proche parent à épouser la veuve de l'homme mort sans enfans; et sur le refus de celui-ci, celui qui étoit après lui le plus proche. Avant que Dieu en eût fait une loi expresse, cette coutume étoit déjà établie dans la famille des Patriarches, et paroît y avoir eu force de loi, comme nous l'apprenons encore par l'histoire des détestables enfans de Juda, Her et Onam.

tres erant : et primus accepit uxorem, et mortuus est sine filiis.
30. Et sequens accepit illam, et ipse mortuus est sine filiis.
31. Et tertius accepit illam : similiter et omnes septem, et non reliquerunt semen, et mortui sunt.
32. Novissimè omnium mortua est et mulier.
M. 12. v. 23. In resurrectione ergo cùm resurrexerint, cujus de his erit uxor ? Septem enim habuerunt eam uxorem.

» premier se maria, et mourut sans enfans. » Le second épousa la même femme, et mourut aussi sans enfans. Le troisième l'épousa » encore, et de même tous les sept, lesquels » moururent sans laisser d'enfans. Enfin, la » femme mourut après eux tous. Au temps » donc de la résurrection, lorsqu'ils seront ressuscités, duquel des sept sera-t-elle femme? » Car tous les sept l'ont eue pour femme ».

La difficulté étoit la même au fond pour deux que pour sept; mais l'embarras des sept maris paroissoit rendre la résurrection plus ridicule, et l'on sait ce que le ridicule donne de force aux difficultés de cette espèce. « Jésus » leur répondit gravement : N'êtes-vous pas » dans l'erreur, faute de savoir les écritures, et » quel est le pouvoir de Dieu? Car, au temps » de la résurrection, il n'y aura ni maris ni » femmes; mais on sera comme sont [1] les Anges » dans le ciel. Les enfans de ce siècle-ci se » marient les uns aux autres. Mais, à l'égard

24. Et respondens Jesus, ait illis : Nonnè ideò erratis, non scientes Scripturas, neque virtutem Dei ?
25. Cùm enim à mortuis resurrexerint, neque nubent, neque nubentur,
Matth. 22. v. 30. Sed erunt sicut Angeli Dei in cœlo.
L. 20. v. 34. Filii hujus seculi nubunt et traduntur ad nuptias.

---

[1] C'est-à-dire, qu'ils seront purs, si l'on n'aime mieux dire qu'ils seront vierges comme eux : on ne les compare ici aux Anges que par cet endroit; car ils auront des corps, et les Anges n'en ont pas : les Anges n'ont pas de plaisirs sensibles, et ils en auront. Ces corps, il est vrai, auront des qualités spirituelles, l'agilité, la subtilité, l'incorruptibilité, mais qui n'empêcheront pas qu'ils ne soient des corps véritables; et la parfaite pureté

» de ceux qui seront estimés dignes d'avoir » part à ce siècle à venir et à la résurrection » des morts, ils ne se marieront plus, et n'épouseront plus de femmes : car ils ne pourront » plus mourir, parce qu'ils sont comme les » Anges, et qu'étant les enfans de la résur- » rection, ils sont les enfans de Dieu ».

35. Illi verò qui digni habebuntur seculo illo, et resurrectione ex mortuis, neque nubent, neque ducent uxores :
36. Neque enim ultra mori poterunt : æquales enim Angelis sunt, et filii sunt Dei, cùm sint filii resurrectionis.

Cette dernière parole renferme un sens très-profond. La vie reçue est pareille à la vie de ceux qui la donnent. Des parens mortels et corruptibles la donnent mortelle et corruptible comme eux. Dieu, auteur immédiat de la vie que les hommes recevront par la résurrection, la donnera incorruptible et immortelle comme la sienne. Ils ne mourront donc plus, parce qu'étant les enfans de la résurrection, ils seront les enfans de Dieu. Dès-lors il ne doit plus y avoir de mariage : car il a été établi pour réparer les pertes de la mort, et la fécondité supplée à l'immortalité. Les Anges qui sont immortels ne se marient pas. Les hom-

---

des plaisirs n'empêchera pas non plus qu'ils ne soient véritablement des plaisirs sensibles. Nous ne connoissons pas ces plaisirs, et il nous seroit impossible de les imaginer. Mais notre ignorance sur ce point ne doit pas nous empêcher de croire qu'il ne doive y avoir pour les prédestinés des plaisirs sensibles après la résurrection, puisque, de l'aveu de tout le monde, il doit y avoir pour les réprouvés des peines sensibles.

mes devenus immortels comme eux, ne se marieront pas non plus, et pour la même raison. Tels sont les raisonnemens que fait ici le Sauveur, qui profite de cette occasion pour épurer l'idée que nous devons avoir de la félicité à venir. De quelles images lubriques la corruption humaine ne l'auroit-elle pas formée, si elle avoit été abandonnée sur ce point à elle-même? On peut en juger par le paradis de Mahomet.

La résurrection restoit encore à prouver. Jésus la prouve par l'Écriture, parce que c'étoit par l'Écriture que les Saducéens l'avoient attaquée; et comme ces hérétiques ne reconnoissoient pour Écriture divine que les cinq livres de Moïse, il tire de l'Exode le texte qu'il va leur opposer. Il continue donc ainsi : « Quant » à la résurrection des morts, n'avez-vous pas » lu dans le livre de Moïse, comme Dieu lui » dit au milieu du buisson : Je suis le Dieu » d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de » Jacob [1]? Il n'est point le Dieu des morts, » mais il est le Dieu des vivans; car tous sont

M. 12. v. 26. De mortuis autem quòd resurgant, non legistis in libro Moysi, super rubum quomodo dixerit illi Deus, inquiens : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob?

27. Non est Deus mortuorum, sed vivorum.

L. 20. v. 38. Omnes enim vivunt ei.

[1] Donc Abraham, Isaac et Jacob existent; car Dieu n'est pas le Dieu du néant. C'est en quoi paroît consister toute la force de ce raisonnement. Donc ils ressusciteront un jour. Cette seconde conséquence qui est celle que J. C. avoit à prouver contre les Saducéens, ne paroît pas liée aussi nécessairement au principe que la pre-

» vivans à son égard. Vous êtes donc bien dans » l'erreur, » leur dit-il encore une fois. « Alors » quelques-uns des Scribes lui dirent : Maître, » vous avez parlé comme il faut; et le peuple » qui l'écoutoit avoit de l'admiration pour sa » doctrine, et ils n'osoient plus l'interroger » sur rien ».

M. 12. v. 27. Vos ergo multùm erratis.
L. 20. v. 39. Respondentes autem quidam Scribarum, dixerunt ei : Magister, bene dixisti.
Matth. 22. v. 33. Et audientes turbæ, mirabantur in doctrina ejus.
L. 20. v. 40. Et ampliùs non audebant eum quidquam interrogare.

Ceci paroît devoir s'entendre des Saducéens qui n'eurent rien à lui répliquer : ou si l'on veut l'appliquer aussi aux Pharisiens, il faudra

---

mière : car de ce que Dieu est toujours le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, on peut bien en conclure que ces trois Patriarches existent en ames, et que leurs ames n'ont pas été anéanties par la mort; mais il ne suit pas nécessairement que, séparées des corps, elles doivent leur être un jour réunies, puisque rien n'empêche que Dieu ait voulu que cette séparation fût éternelle. On répond à ceci que le raisonnement du Sauveur étoit péremptoire contre les Saducéens qui ne reconnoissent aucune substance spirituelle, et qui partoient de là pour nier la résurrection, parce que, selon eux, l'ame n'existant plus, il ne restoit plus rien qui pût être réuni au corps; d'où ils concluoient que la résurrection étoit impossible : en quoi ils raisonnoient déjà fort mal. Car, supposé que l'homme ne fût qu'une pure machine, Dieu pourroit encore relever cette machine tombée et brisée, et la rétablir dans son premier état. La résurrection n'étoit donc pas impossible, même selon leur principe; cependant J. C. ne s'attache qu'à le leur ôter ce principe, parce qu'après cela il ne restoit plus rien sur quoi ils pussent appuyer la conséquence qu'ils en tiroient;

dire qu'on cessa dans ce moment de faire des questions au Sauveur, mais pour y revenir quelque temps après. Car ces derniers « entendant dire qu'il avoit imposé silence aux » Saducéens, s'assemblèrent; et l'un d'eux, » Docteur de la loi, qui avoit entendu la » demande des Saducéens, voyant que Jésus » avoit répondu si à propos, s'approcha, et » lui demanda : Maître, dans la loi, quel est

Matth. 12. v. 34. Pharisæi autem audientes quod silentium imposuisset Sadducæis, convenerunt in unum :
M. 12. v. 28. Et accessit unus
Matth. 22. v. 35. Ex eis legis Doctor,
M. 12. v. 28. Qui audierat illos conquirentes, et videns quoniam bene illis responderit, interrogavit eum,
Matth. 22. v. 35. Tentans eum :
36. Magister, quod

---

et voilà pourquoi ils demeurèrent sans réplique. Au reste, quoiqu'à parler dans toute la précision métaphysique, l'immortalité de l'ame et la résurrection des corps ne paroissent pas dépendre nécessairement l'une de l'autre; cependant elles en dépendoient alors dans l'idée de tout l'univers, et la seconde se concluoit de la première. C'étoit la manière de raisonner de ce temps-là. C'est celle de S. Paul, qui prouve la résurrection par des raisonnemens qui paroissent n'aller directement qu'à prouver l'immortalité de l'ame. Il savoit qu'après l'avoir admise, on ne s'arrêteroit plus à chicaner sur la résurrection qui paroissoit s'ensuivre naturellement, ou, pour le moins, ne plus souffrir de véritables difficultés. On ne faisoit donc pas encore ces frivoles objections, qui ne valent pas mieux que le ridicule problême des Saducéens : Comment ranimer des ossemens desséchés? Comment recueillir des cendres dispersées dans toutes les parties de la terre? Et puis, si l'on se mange les uns les autres, comme font les cannibales, ou si la substance des morts passe dans celle des vivans par les cadavres qui servent d'engrais aux terres, comment démêler toutes ces portions de corps fondues les unes dans les

» le grand commandement, le premier de tous » les autres »? On ajoute qu'il lui fit cette question pour le tenter. Est-ce donc qu'il le soupçonnoit d'affoiblir le grand précepte de l'amour de Dieu; et espéroit-il trouver dans sa réponse de quoi le calomnier sur ce point? L'approbation que le Fils de Dieu donna à cet homme ne permet pas de lui attribuer des intentions si perverses; et s'il est dit qu'il voulut le tenter, il y a toute apparence que c'est pour signi-

est mandatum magnum in lege? *M*. 12. v. 28. Primum omnium mandatum.

---

autres? Celui-ci les aura-t-il de trop, celui-là les aura-t-il de moins? Difficultés qui reviennent à ce raisonnement : Moi qui ne suis qu'une créature foible, aveugle, impuissante, je ne pourrois jamais me tirer de pareils embarras; donc Dieu, l'Être infini en sagesse et en puissance, ne pourra pas s'en tirer plus que moi.

En nous rendant par la résurrection le même corps que nous aurons eu, Dieu ne nous rendra pas toute la matière qui aura fait partie de ce corps pendant tout le cours de notre vie. Cette vérité un peu approfondie répond à toutes les difficultés que l'on oppose à la possibilité de la résurrection.

Supposez qu'un homme commence *aujourd'hui* à manger le corps d'un autre homme, et qu'il le mange, s'il est possible, jusqu'aux os inclusivement : supposez ensuite que Dieu ressuscitera l'anthropophage avec le corps qu'il avoit *hier;* dans ces suppositions, celui-ci ressuscitera avec le même corps qu'il aura eu pendant sa vie, et dans ce corps, il n'y aura pas un atome de celui dont la substance aura passé toute entière dans le sien.

fier qu'il vouloit faire l'épreuve de sa sagesse, c'est-à-dire, qu'il y avoit en lui plus d'incrédulité que de malice. « Jésus lui répondit : » Voici le premier de tous les commandemens : » Écoutez, Israël ; le Seigneur votre Dieu est » le seul Dieu, et [1] vous aimerez le Seigneur » votre Dieu de tout votre cœur, de toute » votre ame, de tout votre esprit, de toutes » vos forces. C'est là le plus grand commandement, et le premier. Mais il y en a un » second semblable au premier : Vous aimerez » votre prochain comme vous-même. Il n'y a » point d'autre commandement plus grand » que ceux-là. Toute la loi et les Prophètes se

29. Jesus autem respondit ei : Quia primum omnium mandatum est : Audi, Israel, Dominus Deus tuus, Deus unus est :
30. Et diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota mente tua, et ex tota virtute tua.
Matth. 22. v. 38. Hoc est maximum, et primum mandatum.
M. 12. v. 31. Secundum autem simile est illi : Diliges proximum tuum tanquam te ipsum. Majus horum aliud mandatum non est.
Matth. 22. v. 40. In his duobus mandatis universa lex pendet et Prophetæ.

---

[1] Voyez ce que l'on a dit de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain aux notes [1] et [1] des pag. 26 et 27 de ce volume. Il reste à expliquer pourquoi il est dit que le commandement de l'amour du prochain est semblable à celui de l'amour de Dieu, quoique celui-ci soit le premier et le plus grand de tous. Il ne s'agit point ici des amours naturels, toujours bien inférieurs et assez souvent contraires à l'amour de Dieu. Il n'est question que de l'amour de charité, par lequel on aime le prochain en Dieu et à cause de Dieu. Je l'aime, parce qu'il est non-seulement l'ouvrage, mais l'image de Dieu, mais l'enfant de Dieu ; parce qu'il est le frère de J. C., le membre vivant de ce chef adorable, le fils de sa douleur, et le fruit de son sang, appelé à partager éternellement avec lui son trône et sa félicité. Or il est aisé de voir qu'en l'aimant par ces motifs, c'est Dieu et J. C. que j'aime dans sa personne. C'est ce qui a fait dire aux

» réduisent à ces deux préceptes. Le Scribe lui » dit : Fort bien, Maître. Ce que vous venez » de dire est vrai, qu'il n'y a qu'un Dieu, et » qu'il n'y en a point d'autre que lui : qu'il » faut l'aimer de tout son cœur, de tout son » esprit, de toute son ame, de toutes ses forces, » et qu'aimer son prochain comme soi-même » est quelque chose de plus grand que tous » les holocaustes et tous les sacrifices. Jésus » voyant que cet homme avoit sagement ré- » pondu, lui dit : Vous n'êtes pas éloigné du » royaume de Dieu ».

M. 12. v. 32. Et ait illi Scriba : Bene, Magister, in veritate dixisti, quia unus est Deus, et non est alius præter eum.
33. Et ut diligatur ex toto corde, et ex toto intellectu, et ex tota anima, et ex tota fortitudine : et diligere proximum tanquam se ipsum, majus est omnibus holocautomatibus et sacrificiis.
34. Jesus autem videns quòd sapienter respondisset, dixit illi : Non es longè a regno Dei.

Après avoir satisfait à toutes leurs demandes, le Sauveur voulut les interroger à son tour,

Théologiens que la vertu de charité qui nous fait aimer Dieu pour Dieu, est la même qui nous fait aimer notre prochain pour Dieu ; et que de même que l'amour de Dieu est une vertu théologale, c'est-à-dire, une vertu divine, et qui se propose Dieu pour objet, de même la charité envers le prochain est pareillement une vertu théologale et divine, d'autant que c'est Dieu que nous aimons dans le prochain.

Dieu a tant d'amour pour les hommes, qu'il dit à chacun de nous : Aimez-les à cause de moi, et je ne mettrai aucune différence ni pour le mérite, ni pour la récompense, entre l'amour que vous aurez pour eux, et celui que vous aurez pour moi-même.

Si Dieu nous disoit, aimez-les à cause d'eux-mêmes, il semble que la haine pourroit être quelquefois juste et raisonnable; mais Dieu lui ôte tout prétexte de raison et d'équité, lorsqu'il nous dit, aimez-les à cause de moi.

et faire briller à leurs yeux un de ces traits de lumière dont l'éclat vif et rapide laissoit entrevoir sa divinité à travers le nuage de son humanité. « Comme donc les Pharisiens étoient » là assemblés, Jésus leur fit cette question : » Que pensez-vous du Christ? De qui est-il » fils? De David, lui dirent-ils. Alors prenant » la parole, il dit, enseignant dans le temple : » Comment les Scribes disent-ils que le Christ » est fils de David, car David lui-même, inspiré » de l'Esprit-Saint, l'appelle son Seigneur, di- » sant au livre des Pseaumes : Le Seigneur a dit » à mon Seigneur : asseyez-vous à ma droite, » jusqu'à ce que, de vos ennemis, j'en fasse » votre marche-pied. David donc lui-même » l'appelle Seigneur : comment, avec cela, est- » il [1] fils de David? Et personne ne pouvoit lui

Matth. 22. v. 41. Congregatis autem Pharisæis, interrogavit eos Jesus,
42. Dicens : Quid vobis videtur de Christo? Cujus filius est? Dicunt ei : David.
M. 12. v. 35. Et respondens Jesus dicebat, docens in templo : Quomodo dicunt Scribæ Christum filium esse David?
56. Ipse enim David in Spiritu Sancto :
Matth. 22. v. 43. Vocat eum Dominum, dicens :
L. 20. v. 42. In libro Psalmorum : Dixit Dominus Domino meo, sede a dextris meis,
43. Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.
M. 12. v. 37. Ipse ergo David dicit eum Dominum, et unde est filius ejus?
Matth. 22. v. 46. Et

[1] Il ne nie pas qu'il soit fils de David; il déclare qu'il est quelque chose de plus. David l'appelle équivalemment Dieu, lorsqu'il l'appelle son Seigneur, la puissance royale ne reconnoissant point d'autre Seigneur que Dieu. C'est apparemment pour cette raison que J. C. n'apporte que ce trait du Pseaume en preuve de sa divinité. Tous les autres caractères qui servent à la prouver, s'y trouvent réunis : sa génération du sein du père, preuve de la consubstantialité; sa séance à sa droite, marque d'égalité; son existence antérieure à tous les astres, qui exprime son éternité; son empire absolu sur tous les rois et sur tous les peuples, qui n'appartient qu'à la Divinité. On y voit encore sa qualité de Prêtre éter-

» répondre un seul mot : depuis ce jour-là » *enfin* qui que ce soit n'osa plus l'interroger; » et le peuple, qui étoit en grand nombre, » prit plaisir à l'entendre ».

nemo poterat ei respondere verbum : neque ausus fuit quisquam ex illa die eum ampliùs interrogare.

M. 12. v. 37. Et multa turba eum libenter audivit.

---

nel, selon l'ordre de Melchisédech; de Juge souverain et universel; de triomphateur de tous ses ennemis écrasés sous ses pieds; enfin, ses souffrances, par lesquelles il étoit dit qu'il entreroit dans sa gloire. On doit observer qu'il n'est ici question que du seul Messie. Il ne faut point y chercher de types; J. C. même les exclut tous formellement, et réfute d'avance ceux qui ont voulu depuis qu'il y en eût par-tout. Les Juifs modernes ne veulent plus que le Messie soit l'objet de ce divin Pseaume. Leurs pères, et notamment ceux qui vivoient du temps de J. C., ne s'avisèrent jamais d'en douter.

CHAPITRE XVIII.

Écouter les Docteurs de la loi, et ne les imiter pas. — Scribes et Pharisiens maudits. — Deux deniers de la veuve. — Ruine du temple prédite. — Question sur le temps de la ruine de Jérusalem et de la fin du monde.

LES censeurs devoient être censurés à leur tour. J. C., avant de quitter la terre, voulut achever de les faire connoître à eux-mêmes et aux autres; à eux-mêmes, pour les convertir, supposé qu'à la vue de leurs propres vices nûment exposés à leurs yeux, ils fussent capables d'en concevoir de l'horreur, et aux autres, supposé qu'ils ne se convertissent pas, pour arrêter la séduction en démasquant les séducteurs. Mais, parce que ces hommes pervers n'en étoient pas moins les interprètes ordinaires de la loi mosaïque, pour leur conserver l'autorité qu'ils devoient avoir en cette qualité sur l'esprit des peuples, le Sauveur eut la précaution de marquer d'avance la distinction qu'il falloit faire entre les actions et les instructions, entre la chaire et le cathédrant, s'il est permis d'user de ce terme. « Il adressa donc » la parole au peuple et à ses Disciples, et leur

Matth. 23. v. 1. Tunc Jesus locutus est ad turbas et ad Discipulos suos,

» dit dans l'enseignement qu'il leur donna : » Les Scribes et les Pharisiens sont assis sur la » chaire de Moïse. Observez donc, et faites » ce qu'ils vous diront, mais ne faites pas » comme ils font : car ils disent et ne font » pas ; ils lient des fardeaux pesans, et qui ne » se peuvent porter, et ils les mettent sur » les épaules des hommes : cependant ils ne » veulent pas y toucher du bout du doigt. » Au reste, ils font toutes leurs actions pour » être regardés des hommes : car ils portent » leurs [1] philactères fort larges, et leurs fran- » ges fort longues. Ils aiment à avoir les pre- » mières places dans les repas, et à être assis » aux premiers rangs dans les synagogues, à

M. 12. v. 38. Et dicebat eis in doctrina sua: *Matth.* 23. v. 2. Super cathedram Moysi sederunt Scribæ et Pharisæi.
3. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite : secundùm opera verò eorum nolite facere : dicunt enim, et non faciunt.
4. Alligant enim onera gravia, et importabilia, et imponunt in humeros hominum . digito autem suo nolunt ea movere.
5. Omnia verò opera sua faciunt ut videantur ab hominibus : dilatant enim phylacteria sua, et magnificant fimbrias.
6. Amant autem primos recubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis,

[1] C'est un mot grec, qui ne pourroit être rendu que par celui de *conservatoires*, que notre langue ne connoît pas. Voici comme on les trouve décrits dans les notes de Richard Simon sur le N. T. « Les philactères » sont faits pour conserver quatre sentences tirées de la loi, » écrites sur du parchemin, et renfermées dans une peau » de veau noire, qui a la forme d'un petit quarré, et » ce petit quarré est au milieu de deux courroies où il » est attaché. Quand les Juifs font leurs prières, ils se cei- » gnent la tête de ces courroies, en sorte que le quarré » qui est au milieu vient droit sur le milieu du front, » pendant tant soit peu sur le haut du nez : ce sont là » les philactères de la tête ; ils en attachent aussi de sem- » blables au pliant du bras gauche. Les Pharisiens, pour » paroître plus gens de bien, affectoient d'avoir des phi- » lactères plus larges et plus grands que les autres Juifs ».

7. Et salutationes in foro, et vocari ab hominibus rabbi.

M. 12. v. 40. Qui devorant domos viduarum sub obtentu prolixæ orationis : hi accipient prolixius judicium.

Matth. 23. v. 8. Vos autem nolite vocari rabbi : unus est enim magister vester : omnes autem vos fratres estis.

9. Et patrem nolite vocare vobis super terram : unus est enim Pater vester, qui in cœlis est.

10. Nec vocemini magistri, quia magister vester unus est, Christus.

» être salués dans la place publique, et à être » traités de maîtres par les hommes. Ils dévo» rent les maisons des veuves, sous prétexte » qu'ils font de longues prières. Ces gens-là » en seront jugés plus rigoureusement. Pour » vous, » ajouta le divin Maître dirigeant alors son discours vers les seuls Disciples, « pour » vous, ne prenez point le nom de maîtres; » car vous n'avez qu'un maître, et vous êtes » tous frères. N'appelez point non plus qui » que ce soit sur la terre, votre père : car » vous n'avez qu'un père qui est dans le ciel. » Ne souffrez point qu'on vous traite de maî» tres : car vous n'avez qu'un maître qui est le » Christ ».

Ce n'est pas à dire que le Sauveur prétende interdire ces dénominations qui ont toujours été en usage, sans que jamais personne se soit avisé de s'en scandaliser. Mais il veut qu'en reconnoissant des pères et des maîtres sur la terre, nous élevions nos pensées au Père par excellence, « de qui vient toute paternité au » ciel et en la terre », et au premier de tous les maîtres, de qui procède toute lumière et toute science, dont les maîtres d'ici-bas ne sont que de foibles échos, incapables de nous instruire par eux-mêmes, et qui ne le font d'une manière salutaire que lorsqu'ils répètent fidèlement les choses qu'ils ont apprises

de lui. Cette partie de l'instruction regarde le commun du peuple ; mais elle avoit pour objet principal de prémunir les Disciples contre l'orgueil pharisaïque qui recherche ambitieusement ces titres honorables, et qui s'y complaît. Voilà pourquoi le Sauveur la conclut par ces paroles : « Celui qui est le plus grand » parmi vous se fera votre serviteur ; mais » quiconque s'élevera sera humilié, et quiconque s'humiliera sera élevé ».

11. Qui major est vestrûm, erit minister vester.
12. Qui autem se exaltaverit, humiliabitur : et qui se humiliaverit, exaltabitur.

De-là ramenant le discours aux Pharisiens, de qui cette courte digression l'avoit un peu écarté, et ajoutant de nouveaux reproches à tous ceux qu'il leur avoit faits jusqu'alors, des uns et des autres réunis, il forme comme une nuée d'anathêmes dont il va les accabler par ces foudroyantes paroles : « Malheur à vous, » Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que » vous fermez aux hommes le royaume des » cieux ! car vous n'y entrez point [1], et vous » n'y laissez pas entrer ceux qui se présentent. » Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypo- » crites, parce qu'avec vos longues prières » vous dévorez les maisons [2] des veuves ! C'est

13. Væ autem vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ : quia clauditis regnum cœlorum ante homines : vos enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare.
14. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ : quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes : prop-

[1] Voyez la note [1] de la pag. 43 de ce volume.

[2] Pourquoi des veuves plutôt que d'autres femmes? Les veuves sont ordinairement plus adonnées à la piété, et elles sont maîtresses de leur bien. On voit que les hypocrites ont beau jeu.

ter hoc amplius accipietis judicium.

15. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ: quia circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum: et cùm fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quàm vos.

16. Væ vobis, duces cæci, qui dicitis: Quicumque juraverit per templum, nihil est: qui autem juraverit in auro templi, debet.

17. Stulti et cæci: Quid enim majus est, aurum, an templum, quod sanctificat aurum?

18. Et quicumque juraverit in altari, nihil est: quicumque autem juraverit in dono, quod est super illud, debet.

19. Cæci: quid enim

» pour cela que vous serez condamnés à une » plus grande peine. Malheur à vous, Scribes » et Pharisiens hypocrites, parce que vous » courez la mer et la terre pour faire un pro- » sélyte, et qu'après l'avoir fait, vous le ren- » dez digne de l'enfer [1] deux fois plus que vous! » Malheur à vous, guides aveugles, qui dites: » Quiconque jure par le temple, cela n'est » rien; mais celui qui jure par l'or du temple est » obligé à son serment! Insensés et aveugles, » lequel vaut donc le mieux, ou [2] de l'or, ou » du temple qui sanctifie l'or? Et quiconque » jure par l'autel, cela n'est rien; mais celui » qui jure par l'offrande qui est sur l'autel, » est obligé à son serment. Aveugles, lequel

[1] Il semble que les maîtres soient plus coupables que les disciples, et qu'un plus grand châtiment leur soit dû. Oui, si les disciples ne devenoient pas maîtres à leur tour; ce qui met déjà entre eux l'égalité de malice. Mais bientôt les disciples surpassent les maîtres, parce que pour se donner aussi le mérite de l'invention, aux mauvais dogmes qu'ils ont reçus, ils en ajoutent d'autres de leur façon, et ainsi ils deviennent pires.

[2] Plusieurs des Pharisiens étoient de l'ordre sacerdotal. Or, parmi les sermens, il y en avoit qui étoient profitables aux Prêtres, et d'autres qui ne leur rapportoient rien. Cette seule différence faisoit dans les décisions de ces hommes de bien, toute la différence des sermens graves, et de ceux qu'on devoit traiter de bagatelles.

» vaut donc le mieux, ou de l'offrande, ou de » l'autel qui sanctifie l'offrande ? Celui donc » qui jure par l'autel, jure et par l'autel, et » par toutes les choses qui sont dessus; qui- » conque jure par le temple, jure et par le » temple, et par celui qui y habite. Et celui » qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu, » et par celui qui y est assis. Malheur à vous, » Scribes et Pharisiens hypocrites, qui payez » la dîme de la menthe, de l'anet et du cumin, » et qui avez abandonné ce que la loi a de » plus important, la justice, la miséricorde » et la fidélité ! Il falloit faire ces choses-ci [1], » et ne pas omettre celles-là. Guides aveugles, » qui avez grand soin de passer ce que vous » buvez, de peur d'avaler un moucheron, et » qui avalez un chameau. Malheur à vous, » Scribes et Pharisiens hypocrites, parce que » vous nettoyez le dehors de la coupe et du plat, » et qu'au-dedans vous êtes tout pleins de » rapine et d'ordures ! Pharisien aveugle [2], » faites premièrement que le dedans de la coupe » et du plat soit net, afin que le dehors le » devienne aussi. Malheur à vous, Scribes et » Pharisiens, parce que vous ressemblez à des » sépulcres blanchis, dont le dehors paroît

majus est, donum, an altare, quod sanctificat donum?

20. Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ super illud sunt :

21. Et quicumque juraverit in templo, jurat in illo, et in eo qui habitat in ipso ·

22. Et qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, et in eo qui sedet super eum.

23. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ : quia decimatis mentham, et anethum, et cyminum, et reliquistis quæ graviora sunt legis, judicium, et misericordiam, et fidem ! Hæc oportuit facere, et illa non omittere.

24. Duces cæci, excolantes calicem, camelum autem glutientes.

25. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ : quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis : intus autem pleni estis rapinâ, et immunditiâ !

26. Pharisæe cæce, munda priùs quod intus est calicis et paropsidis, ut fiat id, quod deforis est, mundum.

27. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ : quia similes estis sepulcris dealbatis, quæ aforis parent hominibus

[1] Voy. la pag. 38, note [1], et la pag. 39, tom. II.

[2] Voy. la pag. 37, tom. II.



» beau aux hommes, mais dont le dedans est » rempli d'ossemens de morts et de toute sorte » d'ordures! C'est ainsi qu'au-dehors vous pa- » roissez justes aux hommes, et qu'au-dedans » vous êtes remplis d'hypocrisie et d'iniquité.

» Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hy- » pocrites, qui bâtissez les tombeaux des Pro- » phètes, et ornez les monumens des justes, » et qui dites : Si nous eussions été au temps » de nos pères, nous n'eussions pas répandu » avec eux le sang des Prophètes! Par-là vous » rendez ce [1] témoignage de vous-mêmes, que » vous êtes les enfans de ceux qui ont fait » mourir les Prophètes! Achevez donc de com- » bler la mesure de vos pères. Serpens, races » de vipères, comment éviterez-vous d'être » condamnés à l'enfer? Je vais donc vous en- » voyer des prophètes, des sages et des inter- » prètes de la loi. Il y en aura que vous ferez » mourir, et que vous crucifierez, et il y en » aura que vous flagellerez dans les synagogues, » et que vous poursuivrez de ville en ville, » afin que tout ce qui s'est répandu de sang » innocent sur la terre retombe sur vous depuis » le sang du [2] juste Abel, jusqu'à celui de [3]

speciosa, intus verò plena sunt ossibus mortuorum, et omni spurcitiâ.
28. Sic et vos aforis quidem paretis hominibus justi : intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate.
29. Væ vobis, Scribæ et Pharisæi hypocritæ, qui ædificatis sepulcra Prophetarum, et ornatis monumenta justorum,
30. Et dicitis : Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine Prophetarum.
31. Itaque testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum qui Prophetas occiderunt.
32. Et vos implete mensuram patrum vestrorum.
33. Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a judicio gehennæ?
34. Ideo ecce ego mitto ad vos prophetas, et sapientes, et scribas, et ex illis occidetis, et crucifigetis, et ex eis flagellabitis in synagogis vestris, et persequemini de civitate in civitatem :
35. Ut veniat super vos omnis sanguis justus, qui effusus est super terram, a sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ, filii

[1] Voy. la pag. 42, tom. II.

[2] Voy. la note [1] de la pag. 42, tom. II.

[3] On trouve dans l'Ecriture un Zacharie tué entre le temple et l'autel; mais il étoit fils de Joïada. On en

» Zacharie, fils de Barachie, que vous avez » tué entre le temple et l'autel. Je vous le dis » en vérité, tout cela retombera sur la géné- » ration présente. Jérusalem, Jérusalem, qui » fais mourir les Prophètes, et qui lapides » ceux qui te sont envoyés, combien de fois » ai-je voulu rassembler tes enfans, comme la » poule rassemble ses poussins sous ses ailes, » et tu ne l'as point voulu? Voilà que votre » maison va vous demeurer déserte. Car je » vous le dis : vous ne me verrez plus jusqu'à » ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient » au nom du Seigneur ».

Barachiæ, quem occidistis inter templum et altare.
56. Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam.
57. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis Prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti?
58. Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta.
39. Dico enim vobis, non me videbitis amodo, donec dicatis : Benedictus, qui venit in nomine Domini.

Après un discours si long et si véhément, le Sauveur, qui a bien voulu sentir aussi la lassitude, eut besoin de se reposer un peu; mais son repos ne fut pas moins utile que son travail. « S'étant assis vis-à-vis du trésor, il re- » gardoit comme le peuple y jetoit de l'argent. » Or plusieurs personnes riches y en jetoient » beaucoup. Il vint une pauvre veuve qui y mit » deux petites pièces de monnaie de la valeur » d'un liard ». Une action si petite en apparence servit d'occasion à Jésus pour donner

M. 12. v. 41. Et sedens Jesus contra gazophylacium, aspiciebat quomodo turba jactaret æs in gazophylacium, et multi divites jactabant multa.
42. Cùm venisset autem vidua una pauper, misit duo minuta, quod est quadrans.

---

trouve un autre, fils de Barachie; mais de son temps, dit S. Jérôme, à peine voyoit-on les ruines du temple. L'opinion la plus commune, est que celui dont il est ici question, c'est le premier de qui le père Joïada avoit aussi le nom de Barachie.

une des plus sublimes instructions qui soient contenues dans l'Évangile. « Ayant appelé ses » Disciples, il leur dit : Je vous dis en vérité » que cette veuve, toute pauvre qu'elle est, » a plus donné que tous ceux qui ont mis dans » le trésor. Car tous ont donné de leur superflu ; » mais celle-ci, du peu qu'elle a, a donné tout » ce qu'elle avoit, tout ce qui lui restoit pour » vivre ».

43. Et convocans Discipulos suos, ait illis : Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus misit, qui miserunt in gazophylacium.

44. Omnes enim ex eo, quod abundabat illis, miserunt : hæc verò de penuria sua omnia quæ habuit misit totum victum suum.

Les hommes qui ont de grands besoins n'estiment que les grands dons. Dieu qui n'a besoin de rien, n'estime que la grande volonté. Dans les offrandes que nous lui faisons, il ne regarde pas à la main, mais au cœur ; et si le cœur est généreux, le moindre don acquiert à ses yeux la valeur d'un riche trésor. Que le riche ne se glorifie donc pas de ses grandes largesses ; elles peuvent partir d'un cœur médiocrement libéral : et que le pauvre ne se croie pas privé du mérite d'une grande libéralité, parce qu'il a peu à donner ; en donnant tout ce qu'il a, il donne beaucoup plus que celui qui, donnant beaucoup, se réserve encore plus qu'il ne donne. La raison de ceci est celle que le Sauveur apporte. Il coûte peu de donner de son superflu ; mais se priver du nécessaire, ce ne peut être que l'effet d'une générosité sans bornes.

Le Sauveur, avant de donner cette instruc-

tion à ses Disciples, avoit prédit aux Juifs la ruine prochaine de Jérusalem et du temple; car c'est ainsi que l'on entend cette parole qu'il venoit de proférer : « Voici que votre mai- » son va demeurer déserte ». Si l'on en croit la plupart des Interprètes, cette prédiction effrayante occasionna l'entretien suivant, qui ne servit qu'à la faire confirmer en des termes plus précis encore et plus énergiques. « Jésus » étant sorti du temple s'en alloit, lorsque ses » Disciples s'approchèrent de lui pour lui en » montrer les bâtimens ». Suivant l'explication que nous avons adoptée, leur intention étoit de lui faire révoquer la sentence qu'il avoit prononcée contre ce superbe édifice. Ils en parloient donc dans ce dessein; « et quelques- » uns disant que le temple étoit fait de belles » pierres, et enrichi de magnifiques présens, » l'un d'eux lui dit : Maître, voyez quelles » pierres et quels bâtimens? Jésus lui répon- » dit : Les voyez-vous, tous ces grands édifices? » Je vous le dis en vérité, de tout ce que vous » voyez là, un temps viendra qu'il ne restera » pas [1] pierre sur pierre; toutes seront ren- » versées ».

Matth. 24. v. 1. Et egressus Jesus de templo, ibat. Et accesserunt Discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi.

L. 21. v. 5. Et quibusdam dicentibus de templo, quòd bonis lapidibus et donis ornatum esset,

M. 13. v. 1. Ait illi unus ex Discipulis suis : Magister, aspice quales lapides, et quales structuræ.

2. Et respondens Jesus, ait illi : Vides has omnes magnas ædificationes?

Matth. 24. v. 2. Amen dico vobis :

L. 21. v. 6. Hæc quæ videtis, venient dies, in quibus non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruatur.

---

[1] Cette prédiction n'a rien d'hyperbolique. Les Romains avoient brûlé et rasé le temple; mais les fondemens étoient restés. Julien l'Apostat ayant accordé aux Juifs la permission de le rebâtir, ceux-ci commencèrent

Dieu, qui n'est point sujet au changement, change néanmoins ses décrets, lorsque les hommes changent de mœurs. C'est ainsi qu'il en usa à l'égard de Ninive convertie, et qu'il en auroit usé à l'égard des Juifs, s'ils avoient travaillé à mériter leur grace par une pénitence semblable. Mais leur endurcissement prévu rendoit irrévocable la sentence qui venoit d'être prononcée contre eux. Le ton absolu avec lequel le Sauveur la répéta, le fit enfin comprendre aux Apôtres, à qui il ne restoit plus qu'à savoir dans quel temps elle devoit s'exécuter.

Ils pensoient aux moyens de s'en instruire, et cependant ils continuèrent de marcher. On fut bientôt rendu au terme, « et Jésus s'étant » assis sur la montagne des Olives vis-à-vis le » temple (c'étoit l'occasion naturelle d'en par» ler), ses Disciples l'abordèrent en particu-

M. 13. v. 3. Et cùm sederet in monte Olivarum contra templum,

Matth. 24. v. 3. Accesserunt ad eum Discipuli secretò,

par arracher les anciennes fondations pour en substituer de nouvelles. L'ouvrage n'étoit pas achevé, lorsqu'il sortit de terre des tourbillons de flammes qui enlevèrent ce qui restoit des fondations du temple maudit, et consumèrent plusieurs des travailleurs; ce qui contraignit les Juifs à abandonner l'entreprise. Que l'on remarque que ce fut pour rendre fausse la prédiction de J. C. que Julien avoit permis aux Juifs de réédifier le temple, que ce furent ces mêmes Juifs qui travaillèrent de leurs propres mains à lui donner son entier accomplissement, et l'on verra ce que peuvent les hommes contre Dieu.

» lier, et Pierre, Jacques, Jean et André lui » dirent : Maître, dites-nous quand ceci arrivera, et quel signe il y aura que toutes ces » choses seront prêtes à être accomplies; quel » sera le signe de votre venue, et de la con- » sommation des siècles ».

Cette demande avoit deux objets, la ruine du temple et la fin du monde qui devoit être précédée de la venue de J. C., comme lui-même l'avoit prédit tant de fois. Les Apôtres, à ce qu'il paroît, avoient dans l'esprit que ces événemens devoient arriver en même temps. Ce qui pouvoit leur avoir occasionné cette erreur, c'est que J. C. les avoit unis dans la prédiction qu'il en avoit faite. Cependant il ne l'avoit fait qu'à cause de plusieurs traits de ressemblance qui devoient se trouver entre la ruine de la nation juive et la ruine de l'univers, et parce que la première devoit être la figure de la seconde. Mais on sait qu'il ne vouloit pas que le temps de son dernier avénement fût connu, mais seulement qu'il pût être prévu lorsqu'il seroit près d'arriver. Il en est à-peu-près de même de la ruine de Jérusalem et de la destruction de la synagogue, dont il n'a jamais déclaré le temps précis, quoiqu'il ait fait entendre assez clairement qu'elle n'étoit pas éloignée. Il ne désabuse donc point ses Disciples; et ayant plutôt en vue d'instruire

L. 21. v. 7. Interrogaverunt autem illum,
M. 13. v. 3. Petrus, et Jacobus, et Joannes, et Andræas:
L. 21. v. 7. Dicentes: Præceptor,
M. 13. v. 4. Dic nobis, quando ista fient? et quod signum erit, quando hæc omnia incipient consummari?
Matth. 24. v. 3. Quod signum adventûs tui, et consummationis sæculi?

son Église que de satisfaire leur curiosité, il va leur apprendre à quelles marques on pourra connoître la proximité de ces deux grands événemens. Nous avons déjà dit qu'on les trouve quelquefois mêlés par des caractères qui leur sont communs, quelquefois distingués par d'autres qui leur sont propres. Un lecteur attentif n'aura pas de peine à les discerner, et remarquera d'abord que la première partie de la prophétie convient presque uniquement à la ruine de Jérusalem, et la seconde au dernier avénement de J. C., qui commence ainsi à en parler, répondant à la question que les Disciples venoient de lui faire,

CHAPITRE XIX.

Signes avant-coureurs. — Signe du Fils de l'Homme. — Trompette. — Élus rassemblés. — Jour inconnu. — Vigilance nécessaire. — L'un pris, l'autre laissé.

« PRENEZ garde qu'on ne vous séduise ; car » plusieurs viendront sous mon nom, disant : » Je suis [1] le Christ ; et ce temps-là est proche. » Ils séduiront beaucoup de gens : ne les suivez donc point.

» Quand vous entendrez parler de guerres » et de révoltes, ne vous alarmez pas. Il faut » que ces choses arrivent auparavant; mais ce » ne sera pas encore si-tôt la fin. Il leur disoit » aussi : Les nations s'éleveront contre les » nations, et les royaumes contre les royaumes. [2] Il y aura de tous côtés de grands trem-

M. 13. v. 5. Videte ne quis vos seducat : 6. Multi enim venient in nomine meo, dicentes :
Matth. 24. v. 5. Ego sum Christus,
L. 21. v. 8. Et tempus appropinquavit :
Matth. 24. v. 5. Et multos seducent.
L. 21. v. 8. Nolite ergo ire post eos.
9. Cùm autem audieritis prælia et seditiones, nolite terreri : oportet enim primùm hæc fieri, sed nondum statim finis.
10. Tunc dicebat illis : Surget gens contra gentem, et regnum adversùs regnum.
11. Et terræ motus

[1] *Il y a déjà plusieurs Antechrists,* disoit l'Apôtre S. Jean, *ép.* 1, *ch.* 2. En effet, il parut plusieurs faux Messies depuis la mort de J. C. jusqu'à la ruine de Jérusalem. Il en paroîtra encore plus avant la fin du monde, outre celui qui est appelé l'Antechrist par excellence. Ce caractère est commun aux deux événemens.

[2] Les histoires font foi que tous ces fléaux précédèrent la ruine de Jérusalem. Les Actes des Apôtres, ch. 11,

magni erunt per loca, et pestilentiæ, et fames, terroresque de cœlo, et signa magna erunt.
Matth. 24. v. 8. Hæc autem omnia initia sunt dolorum.

L. 21. v. 12. Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, et persequentur, tradentes in synagogas et custodias.

M. 13. v. 9. Videte autem vosmetipsos. Tradent enim vos in conciliis, et in synagogis vapulabitis, et ante Præsides et Reges stabitis,
L. 21. v. 12. Propter nomen meum :

» blemens de terre, des pestes et des famines, » et il paroîtra au ciel des phénomènes terri- » bles et de grands prodiges. Toutes ces choses, » au reste, ne seront que le commencement » des douleurs. Mais [1] avant tout cela, on se » saisira de vous : on vous persécutera, vous » livrant aux synagogues, et vous emprison- » nant. Prenez donc garde à vous-mêmes ; » car on vous livrera aux tribunaux, et on » vous chargera de coups dans les synagogues, » et vous paroîtrez, à cause de mon nom, » devant les Gouverneurs et les Rois : et cela

---

font mention de la famine qui fut par tout l'univers au temps de l'Empereur Claude. Après la famine vient la peste, dit le proverbe grec. Eusèbe parle de trois villes d'Asie renversées par un tremblement de terre, et Josephe, de prodiges et de signes célestes, tels qu'il n'en avoit jamais paru. Après la mort de Néron, tout l'empire romain fut en proie aux guerres qu'excitèrent les différens Princes qui se disputèrent successivement l'empire. On n'ignore pas que ces fléaux firent de bien plus terribles ravages dans la Judée que dans le reste du monde. Ceux-ci, à leur tour, ne sont qu'une foible image de ceux qui désoleront l'univers aux approches de sa dissolution. Le passé garantit l'avenir, et ce que l'on a vu répond de ce que l'on verra.

[1] Ce qui suit est une répétition des prédictions que J. C. fit à ses Apôtres, et des enseignemens qu'il leur donna aussi-tôt après qu'il les eut choisis. Voyez pour ce qui peut avoir besoin d'explication à la pag. 322 et suiv. du tom. I, et aux notes qui y sont jointes.

» vous arrivera, afin que vous me serviez de » témoins auprès d'eux. Mettez-vous donc bien » dans l'esprit, lorsqu'on vous menera pour » vous livrer entre leurs mains, de ne point » préméditer ce que vous devez répondre ; » mais dites ce qui vous sera suggéré sur-le-» champ. Car je vous donnerai des paroles et » une sagesse à laquelle tous vos ennemis ne » pourront résister, [1] ni rien opposer : car ce » n'est pas vous qui parlez, mais le [2] Saint-» Esprit ».

13. Contingct autem vobis in testimonium

M. 13. v. 9. Illis.

L. 21. v. 14. Ponite ergo in cordibus vestris,

M. 13. v. 11. Cùm duxerint vos tradentes,

L. 21. v. 14. Non præmeditari quemadmodum respondeatis.

M. 13. v. 11. Sed quod datum vobis fuerit in illa hora, id loquimini.

L. 21. v. 15. Ego enim dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri.

M. 13. v. 11. Non enim vos estis loquentes, sed Spiritus Sanctus.

Mais ce qui leur sera plus sensible, et à

---

[1] Ils n'en seront que plus furieux : car lorsqu'on a ôté à la passion les apparences d'équité et de raison dont elle tâchoit de se couvrir, elle ne ménage plus rien, parce qu'elle n'a plus rien à perdre, et semble dire alors : Je voulois encore paroître juste et raisonnable jusqu'à un certain point; mais puisque vos réponses ne me laissent plus cette ressource, je lève le masque, et je me donne hautement pour ce que je suis, iniquité et fureur. Cependant confessez, ô Confesseurs ! et ne craignez pas de redoubler la rage de ces tigres altérés de votre sang. Peu importe que vos corps soient déchirés et mis en pièces; mais il importe de tout que l'*iniquité ait la bouche fermée*, et que la vérité triomphe.

[2] On a plusieurs de ces réponses dans les Actes des Martyrs. Il est aisé d'y reconnoître l'esprit de force et de vérité qui les leur a suggérées. Après une promesse si authentique de l'inspiration divine, ne pourroit-on pas les regarder en quelque sorte comme une seconde Écriture?

quoi néanmoins ils doivent s'attendre, c'est, leur ajoute le Sauveur, que « vous serez livrés » aux magistrats par vos pères et vos mères, » par vos frères, par vos parens et par vos » amis, et ils feront mourir quelques-uns d'en- » tre vous. Oui, alors le frère livrera son frère » à la mort, et le père son fils. Les enfans se » souleveront contre leur père et contre leur » mère, et les feront mourir; et vous serez » en haine à tout le monde à cause de mon » nom. Alors plusieurs viendront à tomber [1]; » les hommes se livreront et se haïront les uns » les autres. Il paroîtra beaucoup de faux pro- » phètes qui séduiront beaucoup de monde; » et parce que [2] l'iniquité sera très-grande, la » charité de plusieurs se refroidira. Mais celui » qui aura persévéré jusqu'à la fin, celui-là » sera sauvé. Cependant il ne se [3] perdra pas

L. 21. v. 16. Trademini autem a parentibus, et fratribus, et cognatis, et amicis, et morte afficient ex vobis.

M. 13. v. 12. Tradet autem frater fratrem in mortem, et pater filium: et consurgent filii in parentes, et morte afficient eos.

13. Et eritis odio omnibus propter nomen meum.

Matth. 24. v. 10. Et tunc scandalizabuntur multi, et invicem tradent, et odio habebunt invicem.

11. Et multi pseudoprophetæ surgènt, et seducent multos.

12. Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet caritas multorum.

13. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

L. 21. v. 18. Et capillus de capite vestso non peribit.

---

[1] Ceux qui seront tombés livreront ceux qui seront demeurés fidèles, et les haïront à mort. C'est la haine des renégats, toujours plus envenimée et plus implacable que celle de l'infidèle persécuteur.

[2] L'iniquité signifie ici la persécution. Parce qu'elle sera furieuse, la crainte de s'exposer sera cause que plusieurs de vos frères n'oseront pas exercer la charité à votre égard. C'est dans le même sens, c'est-à-dire, dans celui de la charité envers le prochain, que l'on dit ordinairement que la charité est refroidie.

[3] Grand motif de confiance pour des hommes atta-

» un seul des cheveux de votre tête. C'est par » votre patience que vous [1] posséderez vos » ames. Cet Évangile du royaume se publiera » dans [2] tout l'univers, pour être un témoi-

19. In patientia vestra possidebitis animas vestras.

Matth. 24. v. 14. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium

qués par un monde d'ennemis, et abandonnés de leurs frères. Dieu a compté tous les cheveux de leur tête. On ne leur en ôtera pas un seul, s'il ne le permet; et ceux qui leur seront ôtés leur seront rendus. Voilà pourquoi il est dit qu'il ne s'en perdra pas un seul; et ce texte sert encore à prouver la résurrection.

[1] Vous posséderez vos ames, c'est-à-dire, vous les conserverez, et vous les sauverez. Les souffrances ne sauvent que ceux qui souffrent avec patience. Elles damnent les impatiens et les murmurateurs.

Cependant elles sont à desirer pour le salut, parce que l'adversité n'a qu'une seule teptation, qui est celle de l'impatience; au lieu que la prospérité les a toutes. Il est même plus facile de se faire une raison sur la tentation de l'impatience, parce que souffrir patiemment l'adversité, ce n'est pas une peine de plus, au lieu qu'user modérément de la prospérité, c'est toujours quelque plaisir de moins. Aussi voit-on que la patience dans l'adversité est une vertu moins rare que la modération dans la prospérité.

[2] On sent ici combien le texte résiste à l'explication de ceux qui veulent que cette prophétie ne regarde que la fin du monde, et nullement la ruine de Jérusalem. D'autres textes feront voir clairement que l'opinion de ceux qui l'entendent uniquement de la ruine de Jérusalem, et nullement de la fin du monde, est également insoutenable.

omnibus gentibus : et tunc veniet consummatio.

» gnage à toutes les nations; et c'est alors que » la fin doit arriver.

L. 21. v. 20. Cùm autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus.

Matth. 24. v. 15. Cùm ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto :

» Quand vous verrez investir Jérusalem [1] » par une armée, sachez qu'elle est près de sa » ruine. Quand donc vous verrez que l'abomi- » nation de la désolation dont a parlé le pro- » phète Daniel, sera dans le lieu [2] saint (que

[1] L'Évangile étoit déjà publié dans toutes les parties du monde connu, quand Jérusalem fut détruite. Votre foi, écrivoit S. Paul aux Romains, est célèbre dans tout le monde. Avant la fin du monde, il aura été prêché par-tout sans exception. Ce trait convient donc encore aux deux événemens, imparfaitement au premier, parfaitement au second.

[2] Selon S. Marc, dans le lieu où elle ne doit pas être, c'est-à-dire, dans le temple, comme le dit Daniel en propres termes. *Dan.* 9, 27. Les avis sont fort partagés sur ce qui est appelé ici l'abomination de la désolation. 1°. Puisqu'elle est donnée comme le signe certain de la ruine prochaine de Jérusalem, elle ne pouvoit être rien de ce qui étoit déjà arrivé lorsque J. C. parloit, ni rien de ce qui arriva après la ruine de Jérusalem et du temple. Plusieurs explications qu'il seroit inutile de rapporter, sont déjà réfutées par cette seule observation. 2°. L'histoire ne fournit rien à quoi cette prophétie convienne mieux qu'à ce que firent dans le temple dont ils s'étoient emparés, les factieux qui s'étoient donné le nom de Zélateurs. Ces monstres le profanèrent par tant de crimes et d'abominations, que Tite, qui ne put l'entendre sans horreur, prit Dieu à témoin qu'il n'en étoit nullement la cause, et qu'il les fit prier plus d'une fois de mettre fin à de si affreux excès.

» celui qui lit comprenne), qu'alors ceux qui » sont dans la Judée s'enfuyent aux monta- » gnes : que ceux qui sont dans le milieu du » pays s'en éloignent, et que ceux qui sont » aux environs n'y entrent point. Que celui » qui sera sur le toit ne descende point dans » sa maison, et n'y entre point pour prendre » quoi que ce soit ; et que celui qui sera dans » les champs ne retourne point sur ses pas » pour prendre son vêtement, parce que ce » sont là les jours de la vengeance, afin que » tout ce qui est écrit s'accomplisse. Mais mal- » heur aux femmes qui se trouveront enceintes, » et à celles qui auront des enfans à la ma- » melle en ce temps-là ; car le pays sera dans » une grande oppression, et ce peuple sera » l'objet d'une grande colère. On les passera » au fil de l'épée, et on les menera en escla- » vage parmi tous les peuples. Jérusalem sera » foulée aux pieds par les nations, jusqu'à ce » que le temps des nations soit venu ».

M. 13. v. 14. Qui legit, intelligat.

L. 21. v. 21. Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes : et qui in medio ejus, discedant ; et qui in regionibus, non intrent in eam.

M. 13. v. 15. Et qui super tectum, ne descendat in domum, nec introeat ut tollat quid de domo sua ;

16. Et qui in agro erit, non revertatur retrò tollere vestimentum suum :

L. 21. v. 22. Quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt.

23. Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus ;

Erit enim pressura magna super terram, et ira populo huic.

24. Et cadent in ore gladii : et captivi ducentur in omnes gentes ; et Jerusalem calcabitur a gentibus : donec impleantur tempora nationum.

Jésus en seroit demeuré là, s'il ne s'étoit agi que de Jérusalem et du peuple juif. Tout ce qui devoit lui arriver est clairement prédit. La ville est détruite, le peuple est dispersé et captif chez tous les peuples de la terre, et les nations victorieuses foulent aux pieds les débris de la sainte cité. C'est donc ici que la réalité succède à la figure, et le bouleversement du



ciel et de la terre, à la destruction d'un peuple particulier. Jésus qui passe de l'un à l'autre sans avertir du passage, commence le récit de cette épouvantable catastrophe par ces mots qui ont encore un rapport sensible avec ce qui précède. « Priez que vous n'ayez point à fuir » en hiver, ou le jour du Sabbat; car, *ajoute-» t-il incontinent*, l'affliction de ce temps-là » sera si grande, que, depuis que Dieu a créé » le monde jusqu'à présent, il n'y en a point » eu de pareille, et qu'il n'y en aura jamais. » Que si le Seigneur n'avoit abrégé le nombre » des jours, personne n'auroit été sauvé; mais » il l'a abrégé à cause de ses élus. Alors, si » quelqu'un vous dit : Le Christ est ici, ou bien » il est là, n'en croyez rien. Car il paroîtra de » faux christs et de faux prophètes, qui feront [1]

Matth. 24. v. 20. Orate autem ut non fiat fuga vestra in hieme, vel Sabbato.

M. 13. v. 19. Erunt enim dies illi tribulationis tales, quales non fuerunt ab initio creaturæ, quam condidit Deus usque nunc, neque fient.

20. Et nisi breviasset Dominus dies, non fuisset salva omnis caro: sed propter electos, quos elegit, breviavit dies.

21. Et tunc si quis vobis dixerit: Ecce hic est Christus, ecce illic; ne credideritis.

22. Exurgent enim pseudochristi, et pseudoprophetæ,

[1] Le monde converti par de vrais miracles, sera presqu'entièrement perverti par de faux miracles. Nul moyen plus efficace d'entraîner la croyance des hommes. Cependant ceux qui ajouteront foi aux faux miracles seront inexcusables, parce que, s'il n'est pas toujours facile, au moins n'est-il jamais impossible d'en faire le discernement. C'est ce que la théologie démontre fort au long. On se contentera d'observer ici que toute œuvre faite en confirmation d'une doctrine opposée à l'Écriture, ou condamnée par l'Eglise, que cette œuvre, dis-je, quelque miraculeuse qu'elle paroisse, est évidemment un faux miracle, réfuté par d'autres miracles incomparablement plus nombreux, plus certains et plus mer-

» de grands prodiges et des choses merveil-
» leuses, en sorte que les [1] élus même, si cela
» se pouvoit, seroient induits en erreur. Pre-
» nez-y donc garde : vous voyez que je vous
» ai tout prédit. Si donc on vous dit : le voilà
» dans le désert, n'y allez point ; le voici dans
» l'intérieur de la maison, n'en croyez rien.
» Car, comme l'éclair part de l'orient, et se
» fait voir jusques dans l'occident [2], de même
» en sera-t-il de la venue du Fils de l'Homme.
» Quelque part que soit le corps, les [3] aigles
» s'y assembleront aussi.

Matth. 24. v. 24. Et dabunt signa magna, et prodigia, ita ut in errorem inducantur (si fieri potest) etiam electi.

M. 13. v. 23. Vos ergo videte : ecce prædixi vobis omnia.

Matth. 24. v. 26. Si ergo dixerint vobis : Ecce in deserto est, nolite exire ; ecce in penetralibus, nolite credere.

27. Sicut enim fulgur exit ab oriente, et paret usque ad occidentem : ita erit et adventus Filii Hominis.

28. Ubicumque fuerit corpus, illic congregabuntur et aquilæ.

---

veilleux ; ce sont tous ceux qui ont été faits pour établir la vérité de l'Ecriture et l'autorité de l'Eglise.

[1] Ils seront libres de se laisser aller à la séduction ; cependant il est certain d'une certitude infaillible, qu'ils ne se laisseront pas séduire ; ce qui signifie que la liberté ne leur est point ôtée par le décret qui les a élus, et que ce décret néanmoins ne sauroit manquer d'avoir son exécution. Tout fidèle est obligé de croire l'un et l'autre. C'est aux Théologiens à expliquer l'accord de l'un avec l'autre.

[2] Le second avénement de J. C. sera si visible, qu'il suffira qu'on ne le voie pas pour être assuré qu'il n'est pas arrivé. Il en sera comme de ces grands éclairs qui, sortis du sein d'une nuée ténébreuse, éblouissent tous les yeux par leur splendeur, et illuminent en un instant tout ce vaste hémisphère.

[3] On donne à ce texte plusieurs sens allégoriques, dont le plus heureux est de lui faire signifier l'empres-

29. Statim autem post tribulationem dierum illorum,
L. 21. v. 25. Erunt signa in sole, et luna, et stellis, et in terris pressura gentium præ confusione sonitûs maris et fluctuum :
26. Arescentibus hominibus præ timore, et expectatione, quæ supervenient universo orbi.
Matth. 24. v. 29. Sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur :

» Mais, aussi-tôt après ces jours de tribula-
» tion, il y aura des phénomènes prodigieux
» dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles;
» et sur la terre, les nations seront consternées
» par le trouble que causera le bruit de la mer
» et des flots, les hommes séchant de [1] crainte,
» dans l'attente de ce qui doit arriver à tout
» l'univers. Le soleil s'obscurcira ; la lune
» n'éclairera point; les étoiles [2] tomberont du
» ciel, et les vertus célestes seront ébranlées.

---

sement des ames pieuses pour le corps adorable de J. C., soit pour demeurer en sa présence, soit pour se nourrir de sa chair vivifiante. Le sens littéral revient à celui de l'éclair. J. C., comme l'éclair, se manifestera par lui-même. Il suffira d'avoir des yeux pour le reconnoître. Il ne sera pas besoin pour cela de raisonner. Les sens et l'instinct ameneront tous les hommes à ses pieds, de même que l'instinct seul rassemble les oiseaux de proie autour des cadavres. Job avoit dit, 39, 33 : *Par-tout où il y a un cadavre, l'aigle s'y trouve aussi-tôt.* J. C. ne fait que répéter ces paroles. Le mot grec de S. Matthieu, que la Vulgate rend par celui de *corps*, signifie proprement un cadavre.

[1] On peut juger de la frayeur que causera cet horrible bouleversement de l'univers, par celle que répand dans le cœur de la plupart des hommes, un éclat de tonnerre qui est un accident si connu, si court, et si rarement meurtrier. *Qui ne vous craindra pas, ô Roi des nations!* Jér. 10, 7.

[2] On dispute et on disputera jusqu'à la fin du monde sur la manière dont les étoiles tomberont, et les vertus

» Alors le [1] signe du Fils de l'Homme paroî-
» tra dans le ciel : alors toutes [2] les nations
» de la terre feront éclater leur douleur ; et
» elles verront venir le Fils de l'Homme [3] sur
» les nues avec une grande puissance et dans
» une grande majesté. Au même temps il en-
» verra ses Anges avec la trompette, et avec
» une voix éclatante, et ils rassembleront ses
» élus des quatre côtés de la terre, depuis un
» bout du ciel jusqu'à l'autre ».

30. Et tunc parebit signum Filii Hominis in cœlo : et tunc plangent omnes tribus terræ : et videbunt Filium Hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa, et majestate.

M. 13. v. 27. Et tunc mittet Angelos suos, *Matth.* 24. v. 31. Cum tuba, et voce magna : et congregabunt electos ejus a quatuor ventis, a summis cœlorum usque ad terminos eorum.

Le souvenir de ses élus qu'il vient de nommer encore, lui fait adoucir tout-à-coup ces

---

célestes (appelées ailleurs les colonnes du firmament) seront ébranlées. Au temps de l'accomplissement, on verra clairement ce que J. C. entendoit, lorsqu'il a dit: Les étoiles tomberont, et les vertus célestes seront ébranlées.

[1] On a aussi varié sur ce que pouvoit être ce signe du Fils de l'Homme. L'Eglise en fixe le sens, lorsqu'elle dit : Ce signe *de la croix* paroîtra au ciel, lorsque le Seigneur viendra pour juger.

[2] Les Juifs, pour qui la croix étoit un *scandale ;* les Gentils qui la traitoient de *folie.* Ils verront alors qu'elle est le témoignage le plus éclatant *de la force* et *de la sagesse de Dieu.* 1. Cor. 1. De-là le remords, la confusion et le désespoir.

[3] Voici un de ces traits qui désignent clairement le jugement dernier. Cette partie de la prophétie n'auroit pas son accomplissement, si elle n'avoit pour objet que la ruine de Jérusalem.

images terribles. Il veut que ce qui doit faire sécher les méchans de douleur et d'effroi, soit pour eux un sujet de joie et un motif d'assurance. En effet, ces signes, qui annonceront aux premiers l'arrivée imprévue du vengeur de leurs crimes, seront aux seconds le présage infaillible de la venue du rémunérateur de leurs vertus. C'est donc à ceux-ci qu'il adresse ces consolantes paroles dans la personne de ses Apôtres, qui les lui représentoient tous. « Or, quand ces choses commenceront à arri» ver, ouvrez les yeux, et levez la tête, parce » que votre délivrance approche. Il fit aussi » une comparaison : Voyez le figuier, lorsqu'il » commence à avoir des branches tendres, et » que les feuilles paroissent ; voyez tous les » arbres lorsqu'ils commencent à bourgeon» ner, vous savez que l'été est proche. De » même, lorsque vous verrez arriver ces cho» ses, sachez que le royaume de Dieu est pro» che. Je vous dis en vérité que cette [1] géné» ration ne passera point, que tout cela ne » s'accomplisse. Les cieux et la terre passeront, » mais mes paroles ne passeront point ».

L. 21. v. 28. His autem fieri incipientibus, respicite, et levate capita vestra: quoniam appropinquat redemptio vestra.
29. Et dixit illis similitudinem : Videte ficulneam,
M. 13. v. 28. Cùm jam ramus ejus tener fuerit, et nata fuerint folia,
L. 21. v. 29. Et omnes arbores :
30. Cùm producunt jam ex se fructum, scitis quoniam prope est æstas.
31. Ita et vos cùm videritis hæc fieri, scitote quoniam prope est regnum Dei.
32. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia fiant.
33. Cœlum et terra transibunt : verba autem mea non transibunt.

Jésus revient ensuite à la question sur le temps précis des événemens qu'il vient d'an-

[1] La génération présente, en l'appliquant à la ruine de Jérusalem : le genre humain, en l'appliquant à la fin du monde.

noncer; question à laquelle il ne juge pas à propos de satisfaire, comme il le témoigne par ces mots : « Quant à ce jour-là ou à cette » heure, qui que ce soit, excepté le Père, ni » les Anges qui sont dans le ciel, ni le Fils [1] » même, n'en a connoissance ».

M. 13. v. 32. De die autem illo, vel hora nemo scit, neque Angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater.

[1] Les Ariens ont abusé de cette parole pour attaquer la divinité du Fils. On auroit pu leur répondre qu'il n'étoit pas absolument impossible que le Fils, en ne le considérant que selon la nature humaine, ignorât le jour du jugement; et dès-lors cette ignorance étoit sans préjudice de sa divinité.

Mais l'Eglise Catholique ne reconnoît dans le Fils, considéré comme homme, l'ignorance de rien de ce qui a été, de ce qui est, et de ce qui sera. Dans quel sens a-t-il donc pu dire que le jour du jugement lui étoit inconnu? C'est ce qui fait la difficulté de ce texte, et ce qui en a si fort multiplié les explications. Voici les deux qui paroissent être les plus reçues. Selon la première, le Fils ne savoit pas le jour du jugement d'une science qu'il pût raisonnablement communiquer; et par rapport à ses Disciples qui desiroient l'apprendre de lui, c'étoit comme s'il ne le savoit pas. Ainsi un Confesseur questionné sur ce qu'il ne sait que sous le sceau de la confession, peut répondre, sans blesser la vérité, qu'il ne le sait pas. La seconde explication est plus recherchée. Le Fils, considéré même selon la nature divine, attribue au Père seul, par *appropriation*, la connoissance de la fin du monde, de même qu'à lui seul est attribuée la création : sans doute, parce que la création du monde et sa destruction sont regardées comme appartenant à la même puissance. On rapproche à ce sujet ces paroles



Il en est de la fin du monde à-peu-près comme de la fin de chaque homme en particulier. Des phénomènes terribles annonceront la proximité de la première, comme les grandes maladies avertissent que la seconde n'est pas éloignée. Du reste, Dieu ne veut pas que nous en sachions l'heure ni le jour. Cette ignorance est nécessaire pour conserver un certain ordre physique et politique, qui ne se soutient que par l'espérance d'une longue durée. Le laboureur se donneroit-il la peine d'ensemencer son champ, s'il lui étoit révélé qu'il ne vivra pas jusqu'au temps de la moisson? Ainsi le monde entier tomberoit dans une langueur universelle au moins un siècle avant sa fin, si nous en savions certainement l'époque. Mais la raison principale pour laquelle Dieu laisse ignorer aux hommes la fin de toutes

---

de J. C. à ses Disciples, *Act. 1*: Il ne vous appartient pas de connoître les temps et les momens *que le Père a mis dans sa puissance*. C'est encore dans le même sens qu'il a dit en une autre occasion : Ce n'est pas à moi à faire asseoir à ma droite et à ma gauche. Ces places sont pour ceux à qui mon Père les a destinées. Ce qui signifie que le droit d'en disposer est approprié au Père, quoiqu'il appartienne aux trois Personnes divines.

Toute prophétie qui désigne le temps de la fin du monde est fausse, et celui qui la fait est un faux prophète. Ceci résulte évidemment du passage que l'on vient d'expliquer, de quelque façon qu'on l'explique.



choses, c'est afin que, l'attendant toujours, ils soient toujours prêts pour le moment où elle arrivera. L'avis est pour tous les temps et pour tous les hommes, parce que tous sont mortels, et que la fin de la vie est, pour tous ceux qui meurent, la fin du monde. Que chacun prenne donc pour soi ce que le Sauveur paroît n'adresser qu'à ceux qui verront les derniers temps, lorsqu'il continue en ces termes :

« Prenez garde, veillez [1] et priez; car vous » ne savez pas quand ce temps-là doit venir. » Prenez donc garde à vous, *dit-il encore*, de » peur que vos cœurs ne s'appesantissent par » l'intempérance, par les excès de vin, et par [2]

33. Videte, vigilate, et orate : nescitis enim quando tempus sit.

L. 21. v. 34. Attendite autem vobis, ne fortè graventur corda vestra in crapula, et ebrietate, et curis hujus vitæ : et superveniat in vos repentina dies illa :

---

[1] Veillez comme si votre salut ne dépendoit que de vous seul : priez, parce qu'il dépend encore plus de Dieu. La prière attire la grace; la vigilance fait que la grace n'est pas reçue en vain. Veiller sans prier, ce seroit une présomption pélagienne : prier sans veiller, c'est dans la pratique une sorte de quiétisme. Unir les deux, c'est avoir la foi et les œuvres.

[2] Les passions et les affaires, causes générales de la réprobation des hommes. Les passions enfantent les péchés; les affaires font avorter les projets de conversion. On en connoît le besoin; on la desire : les passions amorties n'y sont plus un obstacle. Les affaires qui leur ont succédé n'en laissent jamais le temps. Il viendra, dit-on : on l'espère, on est trompé; la mort l'a devancé. Elle est venue, que l'affaire du salut n'est pas même commen-



35. Tamquam laqueus enim superveniet in omnes, qui sedent super faciem omnis terræ.

36. Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia, quæ futura sunt, et stare ante Filium Hominis.

Matth. 24. v. 37. Sicut autem in diebus Noe, ita erit et adventus Filii Hominis.

38. Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes, nubentes et nuptui tradentes, usque ad eum diem, quo intravit Noe in arcam,

39. Et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes : ita erit et adventus Filii Hominis.

» l'embarras des affaires de cette vie, et que ce » jour-là ne vous surprenne tout-à-coup. Car il » enveloppera, comme un filet, tous ceux qui » habitent sur la face de la terre. Veillez donc, » et priez en tout temps, afin que vous mé- » ritiez d'éviter tous ces malheurs qui doivent » arriver, et de paroître avec confiance en la » présence du Fils de l'Homme. Ce qui arriva » au temps de Noé, arrivera aussi à la venue » du Fils de l'Homme. Car, [1] de même qu'au » temps qui précéda le déluge, les hommes » passoient leur temps à manger et à boire, » se marioient et marioient leurs filles, jus- » qu'au jour que Noé entra dans l'arche, et » qu'ils ne firent nulle réflexion jusqu'à ce » que le déluge survint, et les fit tous périr, » de même en arrivera-t-il à la venue du Fils » de l'Homme ».

Mais le discernement succédera à ces jours

cée. Il est vrai qu'on en a fait une infinité d'autres, toutes inutiles alors, tandis que la seule nécessaire est manquée. O sages du monde! que pensez-vous alors de votre sagesse? *Nos insensati!* Sap. 5.

Les sages du temps sont les fous de l'éternité.

[1] Une pareille sécurité est difficile à comprendre au milieu des événemens tragiques que J. C. vient de rapporter. S. Jérôme croit qu'entre ces événemens et l'arrivée du juge, il y aura un temps de repos, pendant lequel les hommes rassurés retourneront à leurs premières occupations.

de confusion. Car « alors deux hommes seront » dans un champ ; on prendra l'un [1], et on » laissera l'autre. Deux femmes moudront à » un moulin ; on prendra l'une, et on lais- » sera l'autre. Veillez donc ; car vous ne savez » pas à quelle heure doit venir votre Seigneur. » Or, songez que si un père de famille savoit » l'heure que doit venir le voleur, il ne man- » queroit point de veiller, et ne souffriroit » pas que l'on perçât son logis. C'est pourquoi, » tenez-vous aussi tout prêts ; car le Fils de » l'Homme viendra à l'heure que vous ne pen- » sez pas ».

40. Tunc duo erunt in agro : unus assumetur, et unus relinquetur.
41. Duæ molentes in mola : una assumetur, et una relinquetur.
42. Vigilate ergo, quia nescitis quâ horâ Dominus vester venturus sit.
43. Illud autem scitote, quoniam si sciret pater familias quâ horâ fur venturus esset, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam.
44. Ideo et vos estote parati : quia quâ nescitis horâ Filius Hominis venturus est.

---

[1] Dans toutes les conditions, il y a des élus et des réprouvés ; ce qui montre qu'il faut craindre et espérer par-tout.

Tel courtisan est un saint ; tel solitaire est un grand pécheur. Donc ni les difficultés du salut ne sont des impossibilités, ni les facilités des assurances.

Un seul juste dans une profession suffira pour la condamnation de tous ceux qui, dans la même profession, n'auront pas su conserver la justice.

Ce témoignage sera d'autant plus irréprochable, que le juste n'aura été juste que parce qu'il aura rempli tous les devoirs de sa profession, et que mieux il les aura remplis, plus sa justice aura été parfaite.

CHAPITRE XX.

Suite. — Bons et mauvais Serviteurs. — Vierges sages et Vierges folles. — Talens. — Jugement de J. C.

Or, en quoi consiste cette vigilance, et dans quelles dispositions doit-elle nous mettre? Le Sauveur va le faire entendre par ces comparaisons familières : « Quel est, à votre avis, le » serviteur fidèle et sage que son maître a » établi sur ses domestiques, afin qu'il leur » donne la nourriture au temps marqué? Heu» reux le serviteur que son maître, en arri» vant, trouvera agir de la sorte! Je vous dis » en vérité qu'il lui donnera l'administration » de tous ses biens. Mais si c'est un méchant » serviteur qui dise en lui-même : mon maître » n'est pas pour venir si-tôt,[1] et qu'il se mette » à battre les autres serviteurs, à manger et » boire avec des ivrognes; le maître de ce ser» viteur viendra le jour qu'il ne l'attend pas » et à l'heure qu'il ne sait pas; il le chassera, » et, pour son partage, il le mettra avec les » hypocrites. C'est là qu'il y aura des pleurs

Matth. 24. v. 45. Quis, putas, est fidelis servus, et prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore?
46. Beatus ille servus, quem cùm venerit dominus ejus, invenerit sic facientem.
47. Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum.
48. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire :
49. Et cœperit percutere conservos suos, manducet autem et bibat cum ebriosis :
50. Veniet dominus servi illius in die, quâ non sperat, et horâ quâ ignorat :
51. Et dividet eum, partemque ejus ponet cum hypocritis. Illic

[1] Ceux qui disent, jouissons de la vie, la mort n'est pas si proche, sont représentés ici trait pour trait.

» et des grincemens de dents. Il en est aussi » comme d'un homme qui partit pour un pays » étranger, et qui, en quittant sa maison, » laissa ses serviteurs maîtres de tout chez lui, » et ordonna à son portier de veiller. Veillez » donc ; car vous ne savez pas quand le maître » du logis viendra, si c'est le soir ou à minuit, » au chant du coq ou le matin, de peur que, » survenant tout d'un coup, il ne vous trouve » endormis. Au reste, ce que je vous dis, je » le dis à tous : Veillez ».

erit fletus, et stridor dentium.

M. 13. v. 34. Sicut homo, qui peregrè profectus reliquit domum suam, et dedit servis suis potestatem cujusque operis, et janitori præcepit ut vigilet.

35. Vigilate ergo, nescitis enim quando dominus domûs veniat : serò an mediâ nocte, an galli cantu, an mane,

36. Ne, cùm venerit repentè, inveniat vos dormientes.

37. Quod autem vobis dico, omnibus dico : Vigilate.

Mais ceux qui seront surpris ne le seront pas seulement pour ne s'être point du tout disposés à recevoir le maître ; on le sera pareillement pour s'y être disposé trop tard. De même que les pleurs et les grincemens de dents ne seront pas seulement le partage du mauvais serviteur, ils seront aussi celui du serviteur inutile. On voit ce que ces différences ajoutent aux exemples précédens, et l'on ne regardera point comme une simple répétition ce que Jésus va dire. Que l'on ne s'étonne pas de ce qu'il s'étend sur ce sujet plus qu'il n'a fait sur aucun autre. Puisqu'il s'agit pour nous de n'être point surpris de la mort, il s'agit donc de ce qui décidera de notre salut éternel ; et qu'y a-t-il sur quoi le Sauveur ait dû nous précautionner avec plus de soin ? Ne nous lassons point d'entendre ce qu'il ne se lasse

point de nous redire. Voici donc ce qu'il ajoute.

Matth. 25. v. 1. Tunc simile erit regnum cœlorum decem Virginibus, quæ accipientes lampades suas, exierunt obviam sponso et sponsæ.

« Alors le royaume des cieux sera [1] sembla» ble à dix Vierges, qui, prenant leurs lampes, » s'en allèrent au-devant de l'époux et de

[1] Le royaume des cieux, c'est l'Eglise prise dans toute son étendue, c'est-à-dire, comme étant la société de tous les fidèles, soit justes, soit pécheurs. L'époux, c'est J. C.; l'épouse est l'Eglise prédestinée et triomphante. Les dix Vierges, ce sont tous les fidèles. Les Vierges sages, ce sont les justes, et les pécheurs sont représentés par les folles. Les lampes, c'est la foi; et l'huile, ce sont les œuvres. Le sommeil, en attendant l'époux, c'est l'oubli de la mort qui vient de ce qu'on la croit toujours éloignée. On remarquera que cette espèce de sommeil vient aussi aux justes. Mais ceux-ci, lorsqu'ils sont surpris, ne sont pas trompés, parce qu'ils s'attendoient à être surpris. L'arrivée imprévue de l'époux, c'est le moment de la mort et du jugement qui la suit. La foi, accompagnée des œuvres, entre avec lui dans la salle nuptiale : la foi sans les œuvres en est exclue sans retour. Cette vérité est comme le but de toute la parabole, et la principale instruction qu'elle nous donne. Il en est d'autres incidentes que l'on recueillera en passant. Le retour des Vierges folles, la porte qu'elles trouvent fermée, la prière qu'elles font à l'époux de la leur ouvrir, et la réponse qu'elles en reçoivent, tout cela doit être considéré comme des accompagnemens de la parabole, qui ne sauroient avoir d'application; car assurément les réprouvés, après leur jugement et leur condamnation, ne viendront pas à la porte du paradis prier le Seigneur de la leur ouvrir.

» l'épouse. Cinq d'entre elles étoient [1] folles, » et cinq étoient sages. Mais les cinq folles » ayant pris leurs lampes, ne prirent point » d'huile avec elles : les sages, au contraire, » avec leurs lampes, prirent de l'huile dans » leurs vases. Or, comme l'époux tardoit à » venir, elles sommeillèrent toutes, et se mi- » rent à dormir. Mais sur le minuit, on enten- » dit crier : voilà l'époux qui vient ; allez au- » devant de lui. Alors toutes ces Vierges se levè- » rent et accommodèrent leurs lampes. Mais » les folles dirent aux sages : Donnez-nous de » votre huile ; car nos lampes s'éteignent. Les » sages répondirent : De peur [2] qu'il n'y en ait » pas assez pour nous et pour vous, allez plu- » tôt à ceux qui en vendent, et achetez-en [3]

2. Quinque autem ex eis erant fatuæ, et quinque prudentes :
3. Sed quinque fatuæ, acceptis lampadibus, non sumpserunt oleum secum :
4. Prudentes verò acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus.
5. Moram autem faciente sponso, dormitaverunt omnes et dormierunt.
6. Mediâ autem nocte clamor factus est : Ecce sponsus venit, exite obviam ei.
7. Tunc surrexerunt omnes Virgines illæ, et ornaverunt lampades suas.
8. Fatuæ autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo vestro : quia lampades nostræ extinguuntur.
9. Responderunt prudentes, dicentes : Ne fortè non sufficiat nobis et vobis, ite potiùs ad

---

[1] Vierges réprouvées, quoique véritablement vierges. C'est qu'il y a des Vierges superbes, des Vierges *haineuses*, des Vierges médisantes, Anges par la pureté de leur corps, démons par la malignité de leur cœur ; justement appelées folles, selon la pensée de S. Chrysostôme, parce que, victorieuses d'un ennemi plus fort, elles se laissent vaincre par un autre beaucoup plus foible. C'est le moucheron vainqueur du lion, qui va périr dans une toile d'araignée.

[2] Les justes craindront que leur justice ne soit trouvée insuffisante ; *et si le juste ne sera sauvé qu'avec difficulté, que deviendra l'impie et le pécheur ?* 1. Petr. 4, 18.

[3] Au jugement de Dieu, les mérites des uns ne suppléeront point dans les autres au défaut de mérite. C'est



vendentes, et emite vobis.
10. Dum autem irent emere, venit sponsus: et quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias, et clausa est janua.
11. Novissimè verò veniunt et reliquæ Virgines, dicentes: Domine, Domine, aperi nobis.
12. At ille respondens ait: Amen dico vobis, nescio vos.
13. Vigilate itaque, quia nescitis diem, neque horam.

» pour vous. Pendant qu'elles alloient en acheter, l'époux arriva ; et celles qui étoient » prêtes entrèrent avec lui dans la salle des » noces, et on ferma la porte : après cela, les » autres Vierges vinrent aussi, et dirent : Seigneur, Seigneur, ouvrez-nous. Mais il leur » répondit : Je vous le dis en vérité, je ne sais » qui vous êtes. Veillez donc, puisque vous ne » savez ni le jour ni l'heure ».

Suit l'exemple du serviteur inutile, que le Sauveur, après avoir exhorté à la vigilance, joint au précédent, en continuant de parler
14. Sicut enim homo
ainsi : « Car il en est de même [1] que d'un homme

---

ce que prouve cette réponse des Vierges sages, et non, comme le disent les Protestans, que l'intercession des Saints est nulle, et de nul effet. Elle est satisfactoire pour les peines temporelles dues au péché en ce monde et en l'autre. Elle est impératoire pour obtenir des graces que peuvent faire servir à leur salut et à leur sanctification, ceux à qui elles sont accordées : mais le mérite proprement dit, elle ne le procure directement à personne. Or, il ne s'agissoit plus ici de graces, puisque le temps d'y coopérer étoit passé, ni des peines temporelles de la vie qui étoit finie, ni de celles de l'autre vie, vu que, de l'aveu de tout le monde, après le jugement dernier, il n'y aura plus de purgatoire.

[1] Pour l'explication de cette parabole, on renvoie à celle des dix mines, *pag.* 102 de ce volume, qui lui ressemble si fort, que plusieurs pensent que c'est la même rapportée avec quelques différences accidentelles.

» qui, allant faire un voyage hors de son pays, » appela ses serviteurs, et leur mit ses biens » entre les mains. Il donna cinq talens à l'un, » à l'autre deux, et un à l'autre, à chacun » selon sa capacité, et aussi-tôt il partit. Celui » qui avoit reçu cinq talens, s'en alla, les fit » profiter, et en gagna cinq autres. De même » celui qui en avoit reçu deux, en gagna deux » autres. Mais celui qui n'en avoit reçu qu'un, » alla faire un trou dans la terre, et cacha l'ar- » gent de son maître. Long-temps après, le » maître de ces serviteurs revint, et compta » avec eux. Celui qui avoit reçu cinq talens » étant venu, en présenta cinq autres, et dit : » Seigneur, vous m'avez donné cinq talens; » en voilà cinq de plus que j'ai gagnés. Son » maître lui dit : Cela va bien, bon et fidèle » serviteur. Puisque vous avez été fidèle en » peu de chose, je vous établirai sur beaucoup » d'autres; entrez dans la joie de votre Sei- » gneur. Celui qui avoit reçu deux talens vint » ensuite, et dit : Seigneur, vous m'avez donné » deux talens; en voilà deux de plus que j'ai » gagnés. Son maître lui dit : Cela va bien, » bon et fidèle serviteur. Puisque vous avez » été fidèle en peu de chose, je vous établirai » sur beaucoup d'autres; entrez dans la joie de » votre Seigneur. Celui qui n'avoit reçu qu'un » talent étant venu aussi, dit : Seigneur, je

peregrè proficiscens, vocavit servos suos, et tradidit illis bona sua.

15. Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii verò unum, unicuique secundùm propriam virtutem, et profectus est statim.

16. Abiit autem qui quinque talenta acceperat, et operatus est in eis, et lucratus est alia quinque.

17. Similiter et qui duo acceperat, lucratus est alia duo.

18. Qui autem unum acceperat, abiens fodit in terram, et abscondit pecuniam domini sui.

19. Post multum verò temporis venit dominus servorum illorum, et posuit rationem cum eis.

20. Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta dicens : Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum.

21. Ait illi Dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis; quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam : intra in gaudium Domini tui.

22. Accessit autem et qui duo talenta acceperat, et ait : Domine, duo talenta tradidisti mihi; ecce alia duo lucratus sum.

23. Ait illi Dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis; quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam : intra in gaudium Domini tui.



» sais que vous êtes un homme rigide ; vous » moissonnez où vous n'avez pas semé ; vous » ramassez où vous n'avez pas répandu : c'est » pourquoi, dans la crainte que j'eus, j'allai » cacher en terre votre talent. Tenez, voilà ce » qui vous appartient. Son maître lui répondit : » Méchant et paresseux serviteur, vous saviez » que je moissonne où je ne sème pas, et que je » ramasse où je n'ai point répandu ; vous deviez » donc mettre mon argent à la banque, et moi, » à mon retour, j'eusse retiré avec intérêt ce » qui m'appartient. Qu'on lui ôte donc le talent » qu'il a, et qu'on le donne à celui qui a dix » talens. Car on donnera à tout homme qui a, » et il sera dans l'abondance. Mais à celui qui » n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il semble » avoir. Pour ce serviteur inutile, jetez-le de» hors dans [1] les ténèbres. C'est là qu'il y aura » des pleurs et des grincemens de dents ».

24. Accedens autem et qui unum talentum acceperat, ait : Domine, scio quia homo durus es ; metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti :
25. Et timens abii, et abscondi talentum tuum in terra : ecce habes quod tuum est.
26. Respondens autem dominus ejus, dixit ei : Serve male et piger, sciebas quia meto ubi non semino, et congrego ubi non sparsi :
27. Oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis, et veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura.
28. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta.
29. Omni enim habenti dabitur, et abundabit ; ei autem qui non habet, et quod videtur habere, auferetur ab eo.
30. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores : illic erit fletus, et stridor dentium.

Les paraboles sont finies : le jugement ne l'est pas encore. J. C. laisse les figures, et au

[1] Dans la parabole des dix mines, le serviteur paresseux est privé de la récompense, et dépouillé de ce qui lui avoit été confié. Ici sont ajoutés les pleurs et le grincement des dents. C'est pour nous apprendre que la paresse ne sera pas seulement exclue de la récompense du travail, mais qu'elle sera punie avec les crimes. Point de milieu entre le paradis et l'enfer. Qui n'est pas digne du premier, mérite le second.

lieu d'un époux mortel, ou d'un maître temporel, il va nous montrer le Roi immortel de tous les siècles dans tout l'éclat de sa gloire, prononçant distinctement des arrêts de vie et de mort éternelle. S'il attache l'une et l'autre à la pratique ou à l'omission d'une seule vertu, c'est pour nous apprendre, d'une part, de quelle ressource est cette vertu unique pour obtenir toutes celles qui sont nécessaires au salut, et d'autre part, c'est afin que nous ne puissions pas ignorer quelle sera la sévérité de ses jugemens. Car si des supplices éternels sont préparés à ceux qui n'auront pas fait le bien, à quoi doivent s'attendre ceux qui auront fait le mal? Ecoutons-le; car c'est encore lui qui va parler.

« Or, quand le Fils de l'Homme viendra » dans l'éclat de sa majesté, et tous les Anges » avec lui, alors il s'asseoira sur le trône de sa » majesté. Toutes les nations [1] se rassemble-

31. Cum autem venerit Filius Hominis in majestate sua, et omnes Angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ :
32. Et congregabuntur ante eum omnes gen-

[1] Ce mot, *se rassembleront*, décide contre Origène que le jugement se fera dans un lieu particulier et déterminé. On croit communément que ce sera dans la vallée de Josaphat. Cette croyance a quelque fondement dans l'Ecriture. Ce que l'on ajoute n'est pas si certain, quoiqu'il ne soit pas sans probabilité que J. C. paroîtra sur la montagne des Oliviers, la même d'où il monta au ciel porté sur une nuée, et où deux Anges annoncèrent aux Disciples son retour sur la terre.

tes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis :
33. Et statuet oves quidem a dextris suis, hœdos autem a sinistris.
34. Tunc dicet Rex his, qui a dextris ejus erunt: Venite, benedicti Patris mei; possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi.

» ront devant lui, et [1] il séparera les uns d'avec » les autres, comme un berger sépare les bre- » bis d'avec les boucs. Il placera les brebis à sa » droite, et les boucs à sa gauche. Alors le Roi » dira à ceux qui seront à sa droite : Venez, » vous qui êtes bénis de mon Père; [2] possédez » le royaume qui vous a été préparé dès la

[1] Il fera cette séparation par le ministère des Anges : car il est dit ailleurs : *les Anges* viendront, et ils sépareront les méchans d'avec les justes, et ils les jetteront dans la fournaise de feu.

[2] Le mot grec signifie, *hériter* le royaume. Or, s'il est possédé à titre d'héritage, ajoutent les Protestans, il n'est donc pas donné au mérite des oeuvres. Il est surprenant qu'ils osent méconnoître le mérite des œuvres dans cet endroit où J. C. n'exprime pas d'autre cause de la récompense de ses élus. Les Catholiques, qui n'excluent pas le droit d'hérédité, répondent que les Saints posséderont le ciel et comme un héritage, et comme une récompense. Il est vrai qu'il sera le partage des seuls enfans de Dieu; mais cette qualité que Dieu donne gratuitement, ne se conserve que par les bonnes oeuvres, et se perd par les mauvaises. Ceux qui auront fait les premières hériteront le ciel, parce qu'ils seront trouvés dignes d'en hériter; ceux qui auront fait les secondes s'en seront rendus indignes, et seront déshérités.

Le ciel est dû à la qualité de juste. La justice ne peut être méritée par les oeuvres, puisqu'il est de foi que la justification précède toujours le mérite. Donc, à parler exactement, le fond de la gloire céleste ne peut pas être mérité; on ne peut en mériter que les accroissemens. De

» création du monde. Car j'ai eu faim, et vous
» m'avez [1] donné à manger; j'ai eu soif, et
» vous m'avez donné à boire; j'étois étran-
» ger, et vous m'avez logé; j'étois nu, et vous
» m'avez vêtu; j'étois malade, et vous m'avez
» visité; j'étois en prison, et vous m'y êtes
» venu voir. Les justes lui répondront alors:
» Seigneur, quand est-ce que nous [2] vous
» avons vu avoir faim, et que nous vous avons

35. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare: sitivi, et dedistis mihi bibere: hospes eram, et collegistis me.

36. Nudus, et cooperuistis me: infirmus, et visitastis me: in carcere eram, et venistis ad me.

37. Tunc respondebunt ei justi, dicentes: Domine, quando te vidimus esurientem, et pavimus te: sitientem,

---

rien on ne fera jamais un marc d'argent; mais de ce marc gratuitement donné, on peut en faire dix. On voit ici tout à-la-fois la grace et le mérite. La grace dans le premier marc donné, le mérite dans les neuf autres surajoutés, avec cette différence que pour le premier, la grace est pure et sans aucun mélange de mérite, au lieu que, dans les autres, le mérite dépend toujours de la grace, non-seulement parce que c'est d'elle uniquement que vient le premier fonds, sans lequel on n'auroit jamais rien acquis, mais encore parce que, sans le secours actuel de la grace, l'homme est incapable de le faire valoir. C'est ainsi que Dieu couronne ses dons en couronnant nos mérites.

[1] A qui un si grand royaume est-il dû à plus juste titre qu'aux bienfaiteurs d'un si grand Roi?

[2] On ne peut pas croire raisonnablement que les justes ignorent dans le ciel que le bien qu'ils ont fait aux pauvres qui sont les frères et les membres de J. C., ils l'ont fait à J. C. même. Ils ne peuvent pas même l'ignorer dès-à-présent, après que J. C. l'a si nettement déclaré. L'ayant su avant et après leur mort, on ne peut pas supposer qu'ils l'auront oublié au jour du jugement.

et dedimus tibi potum?

38. Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te: aut nudum, et cooperuimus te?

39. Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te?

40. Et respondens Rex, dicet illis: Amen dico vobis: quamdiu fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis.

» donné à manger, ou avoir soif, et que nous » vous avons donné à boire? Quand est-ce que » nous vous avons vu étranger, et que nous » vous avons logé, ou nu, et que nous vous » avons vêtu? Et quand est-ce que nous vous » avons vu malade, ou en prison, et que nous » vous avons été voir? Le Roi leur répondra: Je » vous le dis en vérité; toutes les fois que vous » avez fait ces choses à l'un des plus petits de » mes frères que voilà, [1] vous me les avez faites » à moi-même.

41. Tunc dicet et his,

» En même temps, il dira à ceux qui seront

Cependant ils paroîtront l'ignorer, puisqu'ils en témoigneront leur surprise. On peut répondre qu'ils ne feront pas la question que J. C. leur met ici à la bouche, mais que le Sauveur se sert de cette occasion pour apprendre au monde cette vérité, et pour la rendre plus sensible par le tour qu'il lui donne. Ainsi ce récit qui, dans tout le reste, doit être pris à la lettre, sera comme parabolique en ce seul point. Ou bien, si les justes font cette demande, ce sera de leur part un cri d'étonnement et d'admiration, parce que la vérité qu'ils reconnoissoient auparavant, ne leur aura jamais paru si frappante, que lorsqu'ils verront dans tout l'éclát de sa puissance et de sa majesté, celui que la foi leur avoit appris à reconnoître sous les haillons du pauvre.

[1] L'aumône faite à un pauvre en vue de J. C., est plus méritoire que si elle étoit faite à J. C. en personne, parce qu'au mérite de faire l'aumône à J. C., elle ajoute celui de reconnoître J. C. dans le pauvre.



» à sa gauche : Retirez-vous de moi, [1] mau-
» dits ; allez dans le feu éternel qui a été pré-
» paré [2] pour le diable et pour ses anges. Car
» j'ai eu faim, et vous ne m'avez point donné
» à manger ; j'ai eu soif, et vous ne m'avez
» point donné à boire ; j'étois étranger, et
» vous ne m'avez point logé ; j'étois nu, et
» vous ne m'avez point vêtu ; j'étois malade
» et en prison, et vous ne m'avez point [3] visité.
» Ils lui diront aussi à leur tour : Seigneur,

qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus.
42. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare : sitivi, et non dedistis mihi potum :
43. Hospes eram, et non collegistis me : nudus, et non cooperuistis me : infirmus, et in carcere, et non visitastis me.
44. Tunc respondebunt ei et ipsi, dicentes : Domine, quando

[1] Maudits simplement, et non pas maudits de *mon Père*, comme il a dit auparavant : bénis de *mon Père*. La bénédiction des justes leur vient de Dieu ; la malédiction des méchans ne leur vient que d'eux-mêmes. *Ta perte est ton ouvrage, ô Israël ! et ton secours n'est qu'en moi seul.* Osée, 13.

[2] L'enfer a donc été fait pour eux, et non pas pour l'homme. Mais l'homme, s'il est permis de parler ainsi, se fait lui-même pour l'enfer, en se rendant l'esclave de celui qui en est le Prince, et l'imitateur de ceux qui l'habitent. Il n'est pas dit du feu éternel comme du royaume céleste, qu'il est préparé dès la création du monde. Le péché a précédé l'enfer. Dieu n'a fait celui-ci qu'après coup, et lorsqu'il y a été comme forcé par la rebellion des mauvais Anges.

[3] Ici est établie l'obligation d'assister les nécessiteux que l'on ne rencontre pas, qui ne viennent point frapper nos yeux, et qu'il faut aller chercher. Les pauvres honteux ne sont pas moins de ce nombre que les malades et les prisonniers. La visite peut quelquefois n'être que de perfection ; mais l'assistance est toujours de précepte.



te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, et non ministravimus tibi?
45. Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis : quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.
46. Et ibunt hi in supplicium æternum ; justi autem in vitam æternam.

» quand est-ce que nous vous avons vu avoir » faim ou soif, ou étranger, ou nu, ou malade » ou en prison, et que nous ne vous avons » point assisté? Alors il leur répondra : Je vous » le dis en vérité : toutes les fois que vous avez » manqué de faire ces choses au moindre de ces » petits que voilà, vous avez manqué de me » les faire à moi-même. Et ceux-ci iront dans » les supplices [1] éternels, et les justes à la vie » éternelle ». Ainsi s'accomplira à l'égard des

---

[1] D'une éternité proprement dite : car, dans l'énoncé d'une sentence qui n'admet que des termes simples et précis, tout doit être pris au pied de la lettre.

L'expression étant la même pour signifier l'éternité de la vie et l'éternité du supplice, il y auroit de l'inconséquence à entendre la première de l'éternité proprement dite, et la seconde d'une éternité improprement dite, c'est-à-dire, d'une durée très-longue, mais bornée.

Origène a combattu l'éternité de l'enfer. C'étoit un des plus beaux génies qui aient été dans le Christianisme ; et de toutes les erreurs, celle qu'il vouloit établir étoit la plus flatteuse et la plus intéressante. Cependant cette erreur qui devoit s'étendre et durer plus qu'aucune autre, a été l'hérésie de peu d'hommes et de peu de jours ; tant on a toujours été convaincu qu'ici la révélation est si évidente, qu'elle ne laisse aucune ressource à la chicane, et que rien n'est établi dans l'Écriture, si ce point ne l'est pas.

S'il n'y avoit pas d'enfer, Dieu ne seroit pas infiniment juste ; et si Dieu n'étoit pas infiniment juste, il ne seroit pas Dieu.

Si l'enfer n'étoit pas éternel, c'est parce que le péché

premiers cette parole du Sauveur : « Bienheu- » reux les miséricordieux, parce qu'ils obtien- » dront miséricorde! » *Matth. 5.* Et à l'égard des seconds, celle-ci de son Apôtre : « Un juge- » ment sans miséricorde » est réservé « à celui » qui n'a pas fait miséricorde ». *Jac. 2. 13.*

La fin du monde fut la dernière prophétie que Jésus fit en présence du peuple, et la charité fut la dernière instruction qu'il lui donna. Il termina par-là ses prédications publiques; et après s'être acquitté pleinement de l'office de Docteur, il ne s'occupa plus, en se disposant à la mort, qu'à consommer celui de Rédempteur.

---

ne mériteroit pas une peine infinie; mais si le péché ne méritoit pas une peine infinie, un médiateur d'une dignité infinie n'étoit plus nécessaire pour l'expier.

Il y a un Dieu; donc il y a un enfer : un Dieu s'est fait homme; donc l'enfer est éternel.

Ce sont là des mystères incompréhensibles; mais que l'on remarque bien la dépendance qu'ils ont l'un de l'autre, et quelle vraisemblance chaque partie acquiert par la juste proportion qu'elle a avec le tout. Un rêve n'a jamais pu être si bien concerté; et indépendamment des preuves victorieuses qui l'établissent, une religion qui m'offre tout-à-la-fois dans le péché une offense infinie, dans la peine une durée infinie, dans le médiateur une dignité infinie, cette religion, dis-je, révolte moins ma raison par l'immense profondeur de ses mystères, qu'elle ne l'incline à croire par l'accord merveilleux qui les unit.

CHAPITRE XXI.

Conseil contre Jésus. — Pacte de Judas. — Cène légale. — Lavement des pieds. — Trahison prédite.

L. 22. v. 1. Appropinquabat autem dies festus Azymorum, qui dicitur Pascha:
M. 14. v. 1. Erat post biduum.
Matth. 26. v. 1. Et factum est: cum consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit Discipulis suis:
2. Scitis quia post bi-

« LA fête des Azymes, appelée la Pâque, étoit » proche; elle devoit être à deux jours de là. » Après donc que Jésus eut fini tous ces dis» cours, il dit à ses Disciples : Vous savez » qu'on célébrera la Pâque dans [1] deux jours,

[1] On étoit au mardi, d'où il suit que la Pâque devoit être le jeudi au soir; et ce fut alors en effet que Jésus la fit. Mais ce qui forme ici une grande difficulté, c'est que S. Jean dit clairement que la Pâque des Juifs ne devoit se faire que le vendredi au soir. Des réponses différentes qu'on y fait, voici celles qui ont paru les plus satisfaisantes. Selon quelques-uns, les Galiléens mangeoient la Pâque un jour plutôt que les Juifs de la Judée proprement dite, et de Jérusalem. Ce qui obligeoit à ce partage, c'est que l'Agneau pascal, avant d'être mangé, devoit être immolé par les Prêtres. Or les Prêtres ne pouvant pas suffire à tout en un seul jour, il avoit bien fallu en prendre deux. C'est ainsi que l'on a assigné plusieurs jours pour faire la Pâque chrétienne, parce que le Dimanche de Pâque, qui en est proprement le jour, ne suffiroit pas. Selon d'autres, les Juifs, après leur retour de la captivité de Babylone, avoient réglé que, lorsque la Pâque tomberoit le jeudi au soir, il seroit permis de

» et que le Fils de l'Homme sera livré pour
» être crucifié. On a déjà dit que les Princes
» des Prêtres cherchoient avec les Scribes com-

duum Pascha fiet, et Filius Hominis tradetur ut crucifigatur.

L. 22. v. 2. Et quærebant Principes Sacerdotum, et Scribæ, quo-

---

la remettre au vendredi. La raison de cette tolérance, c'est que le jour de la Pâque, à le prendre depuis le soir où on la mangeoit, devoit être un jour de fête. Or ce jour se joignant au samedi, ce qui arrivoit toutes les fois que la Pâque tomboit le jeudi au soir, c'étoient deux jours de repos consécutifs; ce qui devenoit fort gênant, vu la grande exactitude avec laquelle ce repos s'observoit. Cependant, comme ce n'étoit qu'une tolérance, ceux qui ne vouloient pas en user, n'en usoient pas, et le Sauveur étoit de ceux-ci; mais il faudra dire que le gros de la nation en usoit sans scrupule.

Voici une troisième explication. J. C. et tous les Juifs mangèrent la Pâque le jeudi au soir, qui étoit le commencement du quatorzième jour de la lune. On sait assez que les jours chez les Hébreux commençoient le soir au soleil couchant. La solennité ne commençoit que le quatorzième finissant, qui concouroit avec le quinzième commençant. Ceci est conforme à ces paroles du Lévitique 23 : *Le quinzième jour du même mois, c'est la solennité des Azymes du Seigneur*; paroles qui signifient assez clairement qu'entre la manducation de l'Agneau pascal, fixée au quatorzième, et la solennité indiquée pour le quinzième, il y avoit un jour qui n'étoit point fêté. Alors les Juifs étoient obligés par la loi à faire encore des sacrifices différens de l'immolation de l'Agneau pascal, et il étoit d'usage et même d'obligation de manger de la chair des victimes immolées. La circonstance du temps faisoit que cela s'appeloit aussi manger la Pâque. Cette explication accorde tout, et répond à tout. Car,

modo Jesum interficerent.

Matth. 26. v. 3. Tunc congregati sunt Principes Sacerdotum, et seniores populi, in atrium Principis Sacerdotum

» ment ils feroient mourir Jésus. [1] Alors ces » Princes des Prêtres et les anciens s'assemblè- » rent dans la salle du Grand-Prêtre nommé

---

quoiqu'on mangeât l'Agneau pascal le jeudi au soir, commencement du quatorzième, S. Jean aura pu dire en ce moment-là même : *avant le jour* de la fête *de Pâque*, parce que la fête, proprement dite, ne devoit commencer que le lendemain le quinzième commençant. Il a pu dire aussi que les Juifs ne voulurent point entrer dans le prétoire de Pilate, pour ne pas contracter une impureté légale qui les auroit empêchés de manger la Pâque, parce que, quoiqu'ils eussent déjà mangé l'Agneau pascal, ils devoient manger encore des victimes que l'on immoloit au commencement de la solennité, et il étoit fort naturel d'appeler cela manger la Pâque. On ne peut pas donner ici plus d'étendue à cette explication, qui se trouve avec les preuves qui l'établissent, et la réponse aux objections dans une dissertation d'un Théologien espagnol, nommé Louis de Léon, de l'ordre de S. Augustin. Ce petit ouvrage mérite d'être lu. Il a été mis en français par le Père Daniel, et inséré dans le *Recueil de divers ouvrages* de ce Père, tom. 3, p. 449.

[1] Alors, c'est-à-dire le lendemain, qui fut le mercredi. C'est à cause de ce conseil, où l'on prit les dernieres mesures pour faire mourir le Sauveur, qu'il étoit d'usage autrefois de jeûner le mercredi. Quelques-uns confondent ce conseil avec celui qui fut tenu quatre jours plutôt, et que nous avons rapporté p. 169 de ce volume. Il paroît qu'il y en eut deux; le premier, où la mort du juste fut résolue; le second, qui est celui-ci, où l'on ne délibéra plus que sur la manière dont il falloit s'y prendre.

» Caïphe, et ils délibérèrent d'arrêter Jésus » par surprise, et de le faire mourir. Mais ils » craignoient le peuple. Ainsi ils disoient : Que » ce ne soit point durant la fête, de peur d'une » émotion populaire. Cependant Satan [1] entra » dans Judas, surnommé l'Iscariote, l'un des » douze, qui s'en alla aussi-tôt conférer avec » les Princes des Prêtres et les Magistrats, des » moyens de leur livrer Jésus. Il leur dit : Que » voulez-vous me donner, et je vous le livre- » rai ? Ils eurent beaucoup de joie de ce qu'il » leur dit, et ils s'engagèrent à lui payer [2]

qui dicebatur Caïphas : 4. Et consilium fecerunt ut Jesum dolo tenerent, et occiderent.
L. 22. v. 2. Timebant verò plebem.
Matth. 26. v. 5. Dicebant autem : Non in die festo, ne fortè tumultus fieret in populo.
L. 22. v. 3. Intravit autem Satanas in Judam, qui cognominabatur Iscariotes, unum de duodecim.
4. Et abiit, et locutus est cum Principibus Sacerdotum, et Magistratibus, quemadmodum illum traderet eis.
Matth. 26. v. 15. Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam?
M. 14. v. 11. Qui audientes gavisi sunt : et

[1] C'est-à-dire, qu'alors Judas donna un consentement plein et entier au dessein que Satan lui avoit déjà suggéré de livrer le Sauveur. Ce fut ainsi que Satan entra dans le traître, pour posséder, non son corps, mais son ame, deux possessions bien différentes. Celle du corps n'est libre, ni en elle-même, ni dans ses effets ; aussi n'est-elle criminelle en aucune de ces deux manières. Celle de l'ame est criminelle en elle-même ; car le démon ne possède l'ame que de ceux qui veulent bien l'y introduire. Elle est aussi criminelle dans ses effets, parceque, quoique Satan acquière alors un grand empire sur l'ame qu'il possède, cela ne va pas jusqu'à faire violence à sa volonté.

[2] On lit dans l'Exode, ch. 21, que si quelqu'un avoit occasionné par sa faute la mort d'une personne libre, il étoit puni de mort : si c'étoit celle d'un esclave, il payoit trente sicles d'argent, le même prix pour lequel le Roi des Anges et des hommes consent à être vendu. On fait cette remarque pour les cœurs reconnoissans,

» trente pièces d'argent. Judas s'engagea de » son côté, et depuis ce moment-là, il cher- » choit l'occasion de le livrer sans que le peu- » ple fît du bruit ».

Le reste du jour, qui étoit le mercredi, fut employé à la trouver. Le lendemain, « pre- » mier jour des Azymes, auquel on étoit obligé » d'immoler la Pâque, les Disciples s'adressè- » rent à Jésus, et lui dirent : Où voulez-vous » que nous allions vous faire les préparatifs » pour manger la Pâque? Il envoya deux de » ses Disciples, Pierre et Jean : Allez, dit-il, » nous préparer la Pâque, afin que nous la » mangions. Ceux-ci dirent encore : Où vou- » lez-vous que nous la préparions? Il leur dit : » Allez dans la ville. Dès que vous y entrerez, » vous rencontrerez un homme portant une » cruche d'eau. Suivez-le dans la maison où il » entrera, et quelque part qu'il entre, vous » direz au père de famille de cette maison : » voici ce que dit le Maître : [1] Mon temps

promiserunt ei pecuniam se daturos.

Matth. 26. v. 15. At illi constituerunt ei triginta argenteos.

L. 22. v. 6. Et spopondit.

Matth. 26. v. 16. Et exinde quærebat opportunitatem ut eum traderet,

L. 22. v. 6. Sine turbis.

Matth. 26. v. 17. Primâ autem die Azymorum,

L. 22. v. 7. In qua necesse erat occidi Pascha,

Matth. 26. v. 17. Accesserunt Discipuli ad Jesum, dicentes:

M. 14. 12. Quò vis eamus, et paremus tibi ut manduces Pascha?

L. 22. v. 8. Et misit,

M. 14. v. 13. Duos ex Discipulis suis,

L. 22. v. 8. Petrum et Joannem, dicens : Euntes parate nobis Pascha, ut manducemus.

9. At illi dixerunt : Ubi vis paremus ?

10. Et dixit ad eos :

Matth. 26. v. 18. Ite in civitatem,

L. 22. v. 10. Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans : sequimini eum in domum in quam intrat,

M. 14. v. 14. Et quocumque introierit,

L. 22. v. 11. Dicetis patri familias domûs : Dicit tibi magister :

---

qui ne veulent ignorer aucune circonstance des opprobres que l'homme-Dieu a endurés pour les sauver.

[1] Le temps de ma mort. J. C. lui fait entendre par ces mots, qu'il veut lui donner ce témoignage de son affection ; car c'en étoit un très-signalé que de choisir sa maison par préférence pour y faire sa dernière Pâque, celle qui ne devoit précéder sa mort que d'un jour. Il paroît que cet homme étoit un des Disciples, puisque

» approche ; je fais la Pâque chez vous avec » mes Disciples ; où est le lieu où je puisse la » manger avec eux ? Et il vous montrera une » grande salle toute meublée. Faites-nous là » les préparatifs. Ses Disciples s'en allèrent a » la ville, et y étant arrivés, ils [1] trouvèrent » les choses selon qu'il leur avoit dit, et ils » firent les préparatifs de la Pâque. Or, sur le » soir, il vint là avec les douze. Quand il fut » temps, il se mit à table, et les douze Apô- » tres avec lui, et il leur dit : J'avois [2] un » grand desir de manger cette Pâque avec vous » avant que de souffrir. Car je vous le dis, je

Matth. 26. v. 18. Tempus meum prope est, apud te facio Pascha cum Discipulis meis.
M. 14. v. 14. Ubi est refectio mea, ubi Pascha cum Discipulis meis manducem ?
15. Et ipse vobis demonstrabit cœnaculum grande, stratum : et illic parate nobis.
16. Et abierunt Discipuli ejus, et venerunt in civitatem ; et invenerunt sicut dixerat illis, et paraverunt Pascha.
17. Vespere autem facto venit cum duodecim.
L. 22. v. 14. Et cùm facta esset hora, discubuit, et duodecim Apostoli cum eo,
15. Et ait illis : Desiderio desideravi hoc Pascha manducare vobiscum, antequam patiar.
16. Dico enim vobis,

J. C. lui fait dire simplement : voici ce que dit *le Maître*. Il est superflu de chercher pourquoi il n'est pas nommé. De quoi nous serviroit-il de le savoir ? J. C. appelle *son temps* celui de sa passion, parce que c'étoit principalement pour l'endurer qu'il étoit venu au monde. C'est aussi parce que c'étoit le temps auquel il avoit résolu de mourir, sa mort ayant été parfaitement libre, tant en elle-même, que pour le temps, le lieu et la manière.

[1] La prophétie et la puissance éclatent ici pareillement. On peut se rappeler à ce sujet ce que l'on a dit de la rencontre de l'ânesse et de l'ânon, pag. 210 de ce volume.

[2] Parce que, dans cette Pâque, il devoit se communiquer tout entier aux hommes, par le moyen de la divine Eucharistie. Un grand desir de l'y recevoir est la meilleure manière de reconnoître le grand desir qu'avoit le Sauveur de se donner à nous.

quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei.
17. Et accepto calice, gratias egit, et dixit: Accipite et dividite inter vos.
18. Dico enim vobis, quòd non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat.

» ne la mangerai plus qu'elle n'ait son [1] accom-
» plissement dans le royaume de Dieu. Ensuite,
» prenant la coupe, il fit des actions de graces,
» et dit : Prenez-la, et la distribuez entre vous;
» car je vous dis que je ne boirai plus du fruit
» de la vigne, jusqu'à ce que vienne le royau-
» me [2] de Dieu ».

S'il en est de ce vin comme de la Pâque, puisque celle-ci n'étoit encore que la manducation de l'Agneau pascal, il faut croire que le vin dont parle ici le Sauveur, n'étoit pas encore celui qu'il changea en son sang. Quand les Juifs faisoient la Pâque, le père de famille, ou celui qui présidoit à la fête, bénissoit la première et la dernière coupe. Il en buvoit le premier, et la présentoit ensuite à tous les conviés qui en buvoient chacun à son rang.

---

[1] Dans les mystères de la loi nouvelle, se trouve la réalité des ombres et des figures de la loi ancienne. Au ciel sera l'accomplissement et le dévoilement parfait, tant des mystères que des figures. L'aurore suit la nuit, et amène le grand jour.

[2] Le Ciel et l'Église sont appelés également le royaume de Dieu. Ici on doit l'entendre du Ciel, parce que S. Matthieu, rapportant le même discours, fait dire au Sauveur : Je ne boirai plus de ce fruit de la vigne jusqu'au jour que je le boirai nouveau avec vous dans *le royaume de mon Père*. Or, ce qui est appelé dans l'Écriture le royaume du Père, c'est toujours le Ciel, et jamais l'Église.

Un des Évangélistes qui marque expressément les deux coupes, place immédiatement après la première, les paroles qu'on vient de lire; et ce n'est que de la seconde, qui fut distribuée après le repas, qu'il dit qu'elle étoit le calice du sang du Seigneur. Cependant deux Évangélistes placent ces mêmes paroles après la coupe consacrée. Peut-être le Sauveur les proféra-t-il deux fois. Peut-être aussi les deux Auteurs sacrés, qui ne parlent que de la seconde coupe, profitent-ils de cette occasion, qui étoit la seule qu'ils eussent, de rapporter des paroles trop intéressantes pour devoir être omises. C'est ainsi qu'on les accorde tous; car chacune de ces deux explications y suffit.

A présent la réalité va succéder aux figures et à la manducation de l'Agneau pascal, la manducation de la chair de l'homme-Dieu, mystère également supérieur à nos conceptions et à nos espérances, où la puissance et l'amour d'un Dieu se montrent sous ce jour d'infinité qui laisse au moins entrevoir qu'il n'a pu avoir pour auteur que celui en qui tout est infini, et qui est infini en tout. Mais un prodige d'abaissement devoit précéder ce prodige de force, et pour mettre son corps dans l'état qui devoit le rendre présent sur tous les autels, il étoit réglé que Jésus commenceroit par anéantir ce même corps aux pieds de tous



ses Disciples. C'est dans cette posture humiliée que nous allons le considérer, après avoir expliqué dans quel ordre se firent toutes les actions qui occupèrent une soirée si pleine de mystères et de merveilles.

La première de ces actions fut la manducation de l'Agneau pascal, dans laquelle J. C., toujours ponctuel observateur de la loi, garda toutes les formalités prescrites. Il le mangea donc debout ; et si l'on prétend qu'il étoit alors assis ou couché, parce que l'Évangile nous le représente en l'une ou l'autre de ces deux situations, on confond le premier repas avec le second. Celui-ci étoit servi aussi-tôt après qu'on avoit achevé de manger l'Agneau pascal, quand ce mets unique n'étoit pas suffisant pour appaiser la faim de tous ceux qui en avoient mangé. On étoit dans le cas, puisque J. C. avoit avec lui ses douze Apôtres. Alors suivoit le repas où l'on n'étoit ni gêné dans le choix des viandes, à l'exception du pain azyme, ni astreint à aucune cérémonie. Ce repas, le seul que les Évangélistes appellent proprement le souper ou la cêne, étoit fini, comme ils le disent expressément, lorsque le Sauveur s'étant levé de table, lava les pieds de ses Disciples ; après quoi il s'y remit pour instituer l'adorable Eucharistie.



« Jésus donc sachant que son temps étoit venu » pour [1] passer de ce monde à son Père, comme » il avoit aimé les siens [2] qui étoient dans le » monde, il les aima jusqu'à la fin; et après » le souper, ainsi qu'on vient de le dire, le [3]

J. 13. v. 1. Sciens Jesus quia venit hora ejus ut transeat ex hoc mundo ad Patrem : cùm dilexisset suos, qui erant in mundo, in finem dilexit eos.
2. Et cœnâ factâ, cùm diabolus jam misisset in

[1] Ce passage n'a privé la terre que de sa présence sensible; car le Verbe que son immensité rend présent partout, n'a jamais cessé de remplir la terre, et son humanité y est demeurée réellement présente dans l'adorable Eucharistie.

[2] Ses Disciples : on y comprend tous ses élus *qui étoient*, c'est-à-dire, qu'il laissoit dans le monde, séjour de la misère, de la douleur et du crime; ce qui redoubloit pour eux sa tendre compassion. Il les aima *jusqu'à la fin* de sa vie. C'est ce que signifie le mot *in finem*. D'autres entendent par-là, qu'il les aima *jusqu'à l'excès*. Rien n'est plus vrai, et son amour ne parut jamais si excessif que dans ces derniers momens, où il se fit leur victime, après s'être fait leur nourriture. Cependant le sens littéral n'exprime que la constance de son amour, qui, bien loin d'être susceptible de changement ou d'altération, parut toujours aller en croissant.

[3] L'instigation du démon est mentionnée, et même plus d'une fois, afin que l'on sache qu'ayant été le principal instigateur de la mort du Sauveur, il a mérité, comme on l'a déjà remarqué ailleurs, d'être dépouillé de l'empire de la mort. Dieu a pu avoir encore un autre dessein. Il prévoyoit qu'on diroit un jour que la trahison de Judas n'est pas moins l'ouvrage de Dieu, que la conversion de S. Paul. (Les Protestans l'ont dit.) Ce blasphême est donc réfuté d'avance, et Satan n'est pas

cor, ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ :
3. Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus, et quia a Deo exivit, et ad Deum vadit :
4. Surgit a cœna, et ponit vestimenta sua : et cùm accepisset linteum, præcinxit se.

» démon ayant déjà inspiré [1] à Judas, fils » de Simon l'Iscariote, de livrer Jésus, lui » qui [2] savoit que tout lui avoit été mis entre » les mains par son Père, qu'il étoit venu de » Dieu, et qu'il retournoit à Dieu, se leva de » table, quitta ses vêtemens, et prit un linge » dont il se ceignit ». Après ces préparatifs,

plus opposé à Dieu, que ces nouveaux Evangélistes le sont à l'Evangile.

[1] La connoissance qu'il avoit de la trahison et du traître, ne l'empêcha pas de lui laver les pieds, et de lui donner son corps à manger. L'Evangéliste n'en fait mention en ce lieu, que pour nous faire remarquer ce prodige d'amour et d'humilité. Si ce n'étoit cette raison, ce qu'il en dit ici seroit hors de propos.

[2] Jésus savoit que l'ouvrage de la rédemption lui avoit été confié par son Père, et que c'étoit à lui seul qui l'avoit commencé à y mettre la dernière main. Comme le temps pressoit, puisqu'il étoit sur le point de retourner au sein de Dieu d'où il étoit sorti, il fit trois choses qu'il ne pouvoit plus différer, et qu'il jugeoit nécessaires à l'établissement et à la conservation de son Eglise. Il donna l'exemple de la plus prodigieuse humilité qui fut jamais; il institua le sacrement et le sacrifice perpétuel de son corps et de son sang; enfin, il acheva de nous instruire dans la personne de ses Apôtres, par l'admirable discours qu'il leur fit après la Cêne. C'est ainsi qu'on explique plus communément ces paroles : *Jésus qui savoit que tout lui a été mis entre les mains par son Père*, &c. On les explique aussi de la manière suivante. Jésus qui n'ignoroit pas qu'il a reçu de son Père la plénitude de

auxquels s'appliquent si naturellement ces paroles : « Il s'est anéanti lui-même, prenant la » forme de serviteur » ; Jésus versa de l'eau » dans un bassin, et il commença à laver les » pieds de ses Disciples, qu'il essuya avec le » linge dont il étoit ceint. Il vint [1] donc à Si» mon-Pierre. Mais Pierre lui dit : Quoi ! Sei» gneur, vous me laverez les pieds? Jésus lui » répondit : Ce que je fais, vous ne le com» prenez pas à présent ; mais vous le compren» drez dans la suite. Vous ne me laverez jamais

5. Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes Discipulorum, et extergere linteo, quo erat præcinctus.

6. Venit ergo ad Simonem Petrum. Et dicit ei Petrus : Domine, tu mihi lavas pedes?

7. Respondit Jesus, et dixit ei : Quod ego facio, tu nescis modò, scies autem postea.

8. Dicit ei Petrus : Non lavabis mihi pedes in

---

la divinité et de la puissance, ne dédaigna pas de s'abaisser aux pieds de ses Apôtres, et de les leur laver. Ce sens est beau ; en rappelant la grandeur infinie de celui qui s'abaisse, il peint d'un seul trait la profondeur de ses abaissemens.

Les grands qui l'imitent en ce point, s'ils se rappellent alors leur grandeur, doivent se souvenir encore, que celui qui leur a donné l'exemple est infiniment plus au-dessus d'eux, qu'ils ne le sont eux-mêmes au-dessus des pauvres qu'ils servent.

[1] Dire, comme fait l'Evangéliste : Il vint *donc* à Simon-Pierre, après avoir dit : il commença à laver les pieds de ses Disciples, c'est faire entendre assez clairement que Jésus ne commença point par S. Pierre. Quelques-uns veulent pourtant qu'il ait commencé par lui ; et cela, par la seule raison que Pierre étoit le chef des Apôtres, comme s'il eût été question de rang et de prééminence dans une action où le Maître de tous se mettoit aux pieds de tous.

æternum. Respondit ei Jesus : Si non lavero te, non habebis partem mecum.
9. Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantùm pedes meos, sed et manus, et caput.
10. Dicit ei Jesus : Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes lavet, sed est mundus totus. Et vos mundi estis, sed non omnes.
11. Sciebat enim quis-

» les pieds, lui dit Pierre. Si je ne vous lave, » répondit Jésus, vous n'aurez point de part [1] » avec moi. Seigneur, lui dit Simon-Pierre, » lavez-moi non-seulement les pieds, mais les » mains [2] et la tête. Jésus lui dit : Celui qui » a été lavé n'a besoin que de [3] se laver les » pieds, et il est entièrement net. Aussi êtes- » vous nets, mais non pas tous. Car il savoit

---

[1] Vous ne participerez pas au sacrement de mon corps, parce que vous n'aurez pas reçu le symbole de la pureté que j'exige de ceux qui y participent : ou bien, vous serez éternellement séparé de moi, parce que vous aurez désobéi à l'ordre que je vous donne de souffrir le service bas que je veux vous rendre. On peut choisir entre ces deux explications. Si la première est la véritable, S. Pierre n'en comprit pas d'abord le sens; mais il comprit toujours qu'il s'agissoit pour lui de quelque séparation d'avec son cher Maître, supposé qu'il s'obstinât dans ses refus. Cela suffisoit à ce Disciple brûlant d'amour, pour revenir aussi-tôt à la plus parfaite obéissance.

« L'ardeur et le zèle de la dévotion, accompagnés » même des marques extérieures d'humilité, ne sont » qu'illusion, quand l'obéissance à l'Eglise et à ses supé- » rieurs ne les règle pas ».

[2] C'est l'amour qui parle. Pierre, épouvanté à la vue de son Maître, prosterné à ses pieds pour les lui laver, est cependant moins effrayé de l'y voir, qu'il ne l'est de la crainte d'en être séparé.

[3] Les pieds se salissent toujours, sur-tout quand on va nu pieds, comme on le croit communément des





N. Poussin pinx. C. Langlois del. Duhamel Sculp.

.... Seigneur, non seulement les pieds, mais les mains et la tête.

St. Jean. Ch. 13. V. 9.

» bien qui étoit celui qui devoit le livrer. C'est
» pourquoi il dit : Vous n'êtes pas tous nets ».

nam esset qui traderet eum : propterea dixit : Non estis mundi omnes.

Jésus étoit peut-être encore aux pieds du traître, lorsqu'il lui donna ce premier avertissement si propre à toucher un cœur moins endurci que le sien. Les Apôtres qui ne savoient pas à qui il l'adressoit, durent comprendre au moins la leçon qu'il leur faisoit d'une pureté plus parfaite que n'est celle qui se borne à l'exemption des fautes grossières. C'étoit là ce que Pierre ne savoit pas encore. Mais à cette première instruction, qui étoit également pour tous, le Sauveur en joignit une seconde qui pouvoit convenir plus particulièrement à celui qu'il avoit établi le chef de ses frères, quoiqu'elle fût aussi commune à tous. « Après donc
» qu'il leur eut lavé les pieds, et qu'il eut
» repris ses vêtemens, il se remit à table, et
» leur dit : Comprenez-vous bien ce que je
» viens de vous faire? En me parlant, vous
» dites : Maître et Seigneur; et vous dites bien,
» car je le suis. Si donc je vous ai lavé les pieds,

12. Postquam ergo lavit pedes eorum, et accepit vestimenta sua, cùm recubuisset iterum, dixit eis : Scitis quid fecerim vobis ?
13. Vos vocatis me Magister, et Domine : et bene dicitis : sum etenim.
14. Si ergo ego lavi pedes vestros, Domi-

Apôtres. Il n'en est pas ainsi du reste du corps ; lorsqu'il est bien net, c'est au moins pour quelque temps.

Les plus justes contractent toujours, dans le commerce du monde, quelques légères souillures, qui sont comme la poussière qui s'attache aux pieds. La confession n'est pas le seul moyen de s'en purifier ; mais elle est le meilleur.

nus et Magister: et vos debetis alter alterius lavare pedes.
15. Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum ego feci vobis, ita et vos faciatis.
16. Amen, amen dico vobis: Non est servus major domino suo: neque apostolus major est eo qui misit illum.
17. Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea.
18. Non de omnibus vobis dico: ego scio quos elegerim,
Sed ut adimpleatur Scriptura: Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum.
19. Amodo dico vobis, priusquam fiat, ut cùm factum fuerit, credatis quia ego sum.

» moi qui suis votre Seigneur et votre maître, » vous devez aussi vous laver les pieds les uns » aux autres. Car je vous ai donné l'exemple, » afin que vous fassiez vous-mêmes aux autres » ce que je vous ai fait. En vérité, en [redacted] » je vous le dis : le serviteur n'est [redacted] plus » grand que son maître, ni l'envoy[redacted] grand » que celui qui l'envoie. Si vo[redacted]mprenez » ceci, vous serez heureux en [redacted]faisant ».

Ce bonheur ne devoit pas [redacted]e pour tous. Aussi, continue le Sauveur, [redacted]e n'est pas de » vous tous que je parle : je[redacted] qui sont ceux » que j'ai choisis » : et si ce[redacted]qui doit me trahir se trouve être du nom[redacted], je ne l'y ai pas agrégé sans le connoître : [redacted]mais c'est afin que » l'Écriture s'accompliss[redacted] celui qui mange » avec moi levera le pied [redacted]ntre moi. Je vous » le dis dès à présent avant[redacted]e la chose arrive, » afin que, quand elle [redacted] arrivée, vous » croyiez que c'est moi » q[redacted]cette prophétie regarde.

Ainsi le Sauveur étoit comm[redacted]artagé entre deux objets qui faisoient alte[redacted]ivement le sujet de son discours. Il travailloi[redacted]xciter des remords dans le cœur de Judas, [redacted] exhortoit ses Disciples à se rendre mut[redacted] les devoirs d'une charité également hum[redacted] officieuse. Pour leur en adoucir la pratique, il leur ajoute que, bien loin de s'avilir aux

yeux des hommes en s'humiliant les uns devant les autres, l'honneur qu'ils ont d'être ses Apôtres, les fera respecter comme lui-même : car il n'y a que cette explication qui puisse lier aux paroles précédentes celles-ci qui viennent immédiatement après : « En vérité, en » vérité je vous le dis : qui reçoit celui que » j'aurai envoyé, me reçoit ; et qui me reçoit, » reçoit celui qui m'a envoyé ».

20. Amen, amen dico vobis : Qui accipit si quem misero, me accipit : qui autem me accipit, accipit eum qui me misit.

CHAPITRE XXII.

Institution de l'Eucharistie. — Jésus se trouble. — Malheur au traître. — Jésus le fait connoître à Jean. — Sortie de Judas. — Dispute des Apôtres sur la primauté. — Présomption de Pierre. — Son renoncement prédit. — État de guerre prêt à commencer pour les Disciples.

Le moment étoit venu où J. C. devoit enfin instituer le Sacrement de son corps et de son sang, et faire succéder aux anciens sacrifices, celui qui, dans son unité, devoit les remplacer tous, et par son excellence les surpasser infiniment en mérite et en valeur. « Le souper duroit encore lorsque Jésus prit du pain, » rendit des actions de graces, le bénit, le » rompit, et le donna à ses Disciples, disant : » Prenez et mangez, [1] ceci est mon [2] corps,

Matth. 26. v. 26. Cœnantibus autem eis accepit Jesus panem, *L.* 22. v. 19. Gratias egit, *Matth.* 26. v. 26. Benedixit, ac fregit, deditque Disciputis suis, et ait : Accipite et comedite : hoc est corpus meum.

[1] Si comme l'a dit Luther, la substance du pain demeuroit dans l'Eucharistie, J. C. n'auroit pas pu dire, *ceci est mon corps*, mais ce[illegible] qui est du pain) contient mon corps ; ou, mon corps est uni à ceci ; ou bien, ici est mon corps.

[2] Si J. C. a voulu dire que l'Eucharistie n'est pas simplement la figure de son corps, mais qu'elle en contient la réalité, il n'a pas pu s'exprimer plus clairement,

» qui est donné pour vous. Faites ceci en mé- » moire de moi. Il prit de même la coupe après » avoir soupé, et il rendit des actions de grâ- » ces, et la leur donna, disant : [1] Buvez-en

L. 22. v. 19. Quod pro vobis datur : Hoc facite in meam commemorationem.
20. Similiter et calicem, postquam cœnavit,
Matth. 26. v. 27. Gratias egit, et dedit illis, dicens : Bibite ex hoc omnes.

---

puisque, pendant quinze siècles, le monde chrétien l'a entendu de la réalité, et non de la figure.

Si J. C. avoit voulu dire que l'Eucharistie est seulement la figure de son corps, il n'auroit pas pu s'exprimer plus obscurément, puisque, pendant quinze siècles, le monde entier l'a entendu de la réalité.

Quand on dit pendant quinze siècles, on n'ignore pas que, dans le onzième siècle, Berenger nia la présence réelle. Mais il fut le premier ; il eut peu de disciples; à peine en resta-t-il quelqu'un après sa mort, et bientôt il n'en eut plus. Homme inquiet et irrésolu, dont toute la vie se passa à abjurer ce qu'il avoit enseigné, et à enseigner de nouveau ce qu'il avoit abjuré.

Luther avoue franchement qu'il mouroit d'envie d'attaquer le dogme de la présence réelle; mais qu'il ne le pouvoit, tant il la trouvoit clairement marquée dans cette parole : *Ceci est mon corps.*

Calvin l'a niée pour s'en tenir à la figure. Cependant l'empreinte de la réalité, si visible dans ces paroles du Sauveur, l'a entraîné à dire, que, quoique le corps de J. C. ne soit pas réellement dans l'Eucharistie, il y est reçu pourtant réellement et en substance. C'est ainsi qu'en voulant échapper au mystère, il tombe dans une contradiction palpable.

[1] C'est-à-dire, buvez tous de cette coupe, parce qu'il n'y avoit qu'une seule coupe qui devoit passer de main en main. Cette parole renferme un précepte pour les Prêtres, de communier sous les deux espèces toutes les

28. Hic est enim sanguis meus novi Testamenti, qui
L. 22. v. 20. Pro vobis,
Matth. 26. v. 28. Pro multis effundetur in remissionem peccatorum.
M. 14. v. 25. Et biberunt ex illo omnes.

» tous; car ceci est mon sang, le sang de la » nouvelle alliance, qui [1] sera répandu pour » vous [2] et pour plusieurs pour la rémission » des péchés. (Et ils en burent tous.) Or je » vous le dis », ajouta le Sauveur, supposé

---

fois qu'ils consacrent, et ce précepte ne souffre aucune exception. Les Protestans prétendent qu'elle est décisive pour établir l'obligation universelle et indispensable de la Communion sous les deux espèces. Eux-mêmes n'en croient rien, puisqu'ils ont réglé dans leurs synodes, qu'on pourra donner la Communion sous la seule espèce du pain à ceux qui ne peuvent pas boire du vin; ce qui est décider équivalemment que, par l'institution de J. C. les deux espèces ne sont pas essentielles à la Communion.

La légitimité de la Communion, sous une seule espèce, est fondée sur le dogme de la concomitance.

[1] On lit dans le grec, *qui est répandu;* ce qui est cause que plusieurs interprètes l'expliquent de l'effusion mystique qui s'en faisoit actuellement. L'auteur de la Vulgate l'a entendu de l'effusion qui devoit se faire sur la croix; c'est pourquoi il a traduit, *qui sera répandu.* Aux paroles de la consécration, on dit : *qui sera répandu;* ce qui montre que l'Eglise l'entend aussi de l'effusion de la croix. J. C. a pu l'entendre de la même effusion, et dire cependant, *qui est répandu;* ce qui étoit si prochain, pouvant être regardé comme présent.

[2] Un des Evangélistes met seulement *pour vous.* Deux autres mettent *pour plusieurs.* L'Eglise unit les deux dans les paroles de la consécration. *Pour plusieurs* signifie en cet endroit, *pour tous*, selon le style de l'Ecriture. Supposez que J. C. eût dit seulement *pour vous*, il n'auroit pas pour cela exclus les réprouvés, puisque, sui-

qu'il ait dit deux fois cette parole, « je vous » le dis : je ne boirai point désormais de ce » fruit de la vigne, jusqu'à ce jour auquel je » le boirai de nouveau avec vous dans le » royaume de mon Père ».

Matth. 26. v. 29. Dico autem vobis : Non bibam amodo de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cùm illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei.

Selon un des Écrivains sacrés, Jésus, aussitôt qu'il eut proféré les paroles qui changèrent le vin en son sang, ajouta celles-ci : « Cependant voilà que celui qui me doit livrer mange » avec moi à cette table ». Ces derniers mots liés, comme on le voit, au discours précédent, semblent décider contre l'opinion de plusieurs, que Judas étoit alors présent, et qu'il communia avec les autres Disciples. J. C. ne pouvoit pas lui faire mieux connoître la noirceur de sa trahison, qu'en la lui remettant devant les yeux au moment même où il lui donnoit ce gage de son incompréhensible charité. En le profanant, le traître acheva de s'endurcir.

L. 22. v. 21. Ecce manus tradentis me, mecum est in mensa.

Jésus, qui venoit d'apprendre ainsi à son Église que le pécheur occulte ne doit pas être exclus de la participation publique des Sacremens, voulut bien sentir au-dedans de lui-même l'horreur naturelle d'un crime dont il étoit déjà résolu d'éprouver les funestes effets. C'est pourquoi « après qu'il eut dit ces choses,

J. 13. v. 21. Cùm hæc dixisset Jesus, turbatus

---

vant l'opinion la plus suivie, Judas étoit un des assistans.

» il se troubla en son esprit, et parla ainsi » ouvertement, et dit : En vérité, en vérité » je vous le dis, que l'un de vous qui mange » avec moi, me livrera. Sur cela, les Disci- » ples se regardoient l'un l'autre, ne sachant » de qui il parloit; et étant fort affligés, ils se » mirent chacun à lui dire [1] : Est-ce moi, Sei- » gneur? Mais il répondit : C'est un des douze, » et qui met la [2] main au plat avec moi. Pour le » Fils de l'Homme, [3] il s'en va selon ce qui est » écrit de lui. Mais malheur à l'homme par

est spiritu : et protestatus est, et dixit : Amen, amen dico vobis : Quia unus ex vobis tradet me,

M. 14. v. 18. Qui manducat mecum.

J. 13. v. 22. Aspiciebant ergo ad invicem Discipuli, hæsitantes de quo diceret.

Matth. 26. v. 22. Et contristati valde, cœperunt singuli dicere : Numquid ego sum, Domine ?

23. At ipse respondens ait :

M. 14. v. 20. Unus ex duodecim, qui intingit mecum manum in catino.

21. Et Filius quidem Hominis vadit, sicut scriptum est de eo : væ autem homini illi, per

---

[1] Cette humble demande fait voir qu'ils avoient déjà profité à l'école du Sauveur. Une vertu novice auroit dit d'abord : Ce n'est pas moi, je ne serai jamais capable d'une action si noire. Un Saint voit mieux que le commun des hommes, à combien peu il tient qu'il ne soit un grand pécheur et un scélérat.

Leur humilité leur fait appréhender que ce ne soit eux-mêmes. Leur charité les empêche de soupçonner les autres. Ceux qui, en pareille circonstance, auroient soupçonné les autres, et n'auroient pas appréhendé pour eux-mêmes, auroient donc manqué d'humilité et de charité.

[2] C'est-à-dire, celui qui mange à la même table que moi et avec moi. En un mot, celui qui est mon commensal. Car il n'est pas vrai que Judas mît actuellement la main au plat, ni que J. C. l'ait fait connoître par cette parole.

[3] A l'égard du Fils de l'Homme, il ne résultera rien autre chose de cette trahison, que l'accomplissement des écritures, qui ont prédit les circonstances de sa mort.

ÉCOLE D'ITALIE.



Léonard de Vinci pinx. *C. Langlois del.* *L. Petit aqua.* *Dambrun sculp.*

Je vous déclare qu'un de vous me trahira.

St. Jean Ch. 13. V. 21.

» qui le Fils de l'Homme sera livré! Il lui eût » été [1] avantageux de n'être jamais venu au » monde.

quem Filius Hominis tradetur : bonum erat ei, si non esset natus homo ille.

» Judas, celui qui le trahit », appréhendant que son silence ne le fît soupçonner, voulut aussi parler comme les autres. Il dit donc à son tour : « Maître, est-ce moi? Vous l'avez » dit, lui repartit Jésus ». La réponse fut si secrète, qu'il n'y eut que Judas qui l'entendit. C'est pourquoi « les Disciples, toujours in- » quiets, commencèrent à se demander l'un à » l'autre, qui d'eux devoit faire une telle action. » L'un d'eux, que Jésus aimoit, étant [2] cou-

Matth. 26. v. 25. Respondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit : Numquid ego sum, Rabbi? Ait illi : Tu dixisti.

L. 22. v. 23. Et ipsi cœperunt quærere inter se, quis esset ex eis, qui hoc facturus esset.

J. 13. v. 23. Erat ergo recumbens unus ex Discipulis ejus in sinu Jesu,

---

[1] Si l'anéantissement est un moindre mal que la réprobation, la rédemption est donc un plus grand bienfait que la création. Donc J. C. est Dieu; car s'il étoit une pure créature, il y auroit une créature à qui l'homme seroit plus redevable qu'au Créateur.

Cette preuve n'est pas de nature à produire la foi dans ceux qui ne l'auroient pas; mais elle est très-propre à y confirmer ceux qui l'ont déjà, et qui savent à quel point Dieu est jaloux de notre cœur.

[2] On sait que les anciens, lorsqu'ils prenoient leur repas, étoient couchés sur des lits. Ces lits avoient trois places, dont celle du milieu étoit la plus honorable. Ceux qui les occupoient avoient la tête contre la table, et les pieds en dehors. Ils étoient appuyés sur le côté droit ou gauche, et le bras qui demeuroit libre servoit à prendre les viandes, et à les porter à la bouche. Celui qui étoit au milieu du lit avoit nécessairement le visage tourné

quem diligebat Jesus.
24. Innuit ergo huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est, de quo dicit?
25. Itaque cùm recubuisset ille supra pectus Jesu, dicit ei : Domine, quis est?
26. Respondit Jesus: Ille est, cui ego intinctum panem porrexero. Et cùm intinxisset panem, dedit Judæ Simonis Iscariotæ.

» ché tout proche de son sein, Simon-Pierre » lui [1] fit signe, et lui dit : Qui est celui dont » il parle? Lui donc s'étant [2] penché sur le » sein de Jésus : Qui est-ce, Seigneur, lui dit-» il? Jésus lui répondit : C'est celui à qui je » vas présenter du pain trempé; et trempant » du pain, il le donna à Judas l'Iscariote, » fils de Simon ».

Ce n'étoit plus le pain eucharistique, lequel étoit entièrement consumé; c'étoit une dernière marque de tendresse que lui donnoit son maître en lui présentant ce pain assaisonné. Peut-être excita-t-elle encore un remords dans le cœur du perfide; mais il l'étouffa, et prit la résolution fixe et irrévocable de consommer

vers l'un de ceux qui étoient avec lui sur le même lit, et le dos vers l'autre. Si c'étoit le père de famille, la place de celui vers qui il avoit le visage tourné, s'appeloit le sein du père de famille. C'étoit la place de faveur, et celle que S. Jean occupoit. C'est par allusion à cet usage qu'il est dit de Lazare, qu'il repose dans le sein d'Abraham.

[1] Il paroît que S. Pierre étoit sur l'autre côté du lit. Il lui étoit facile, en se haussant un peu, de faire ce signe à S. Jean, sans rencontrer les yeux de J. C., qui avoit le visage tourné vers le Disciple bien-aimé.

[2] Ce fut alors que S. Jean appuya sa tête sur la poitrine sacrée de J. C. On ignore combien de temps il l'y tint collée. Mais on n'ignore pas de quel prix étoit une pareille privauté, n'eût-elle duré qu'un instant.



le crime qu'il avoit projeté. C'est pour cela qu'il est dit que « dès que Judas eut pris le » morceau, Satan s'empara de lui. Jésus lui » dit : Ce que vous faites, faites-le au plutôt ». Il lui déclaroit par cette courageuse parole, qu'il ne craignoit ni la trahison, ni le traître. Judas l'entendit bien; « mais aucun de ceux » qui étoient à table ne [1] comprit pour quel » sujet il lui avoit parlé de la sorte. Car comme » Judas avoit la [2] bourse, quelques-uns pen- » soient que ce que Jésus lui avoit dit, c'étoit : » Achetez ce qu'il nous faut pour la fête, ou

27. Et post buccellam, introivit in eum Satanas. Et dixit ei Jesus : Quod facis, fac citiùs.

28. Hoc autem nemo scivit discumbentium ad quid dixerit ei.

29 Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas, quòd dixisset ei Jesus : Eme ea quæ opus sunt nobis ad diem festum : aut egenis ut aliquid daret.

[1] S. Jean même ne le comprit pas. Il n'ignoroit plus qui étoit le traître, mais il ignoroit qu'il fût si près de consommer sa trahison, et que les paroles du Sauveur y avoient trait.

La première raison du secret que J. C. garda à son égard, ce fut, comme on l'a dit, pour ménager sa réputation. La seconde étoit pour ne pas traverser l'œuvre de la rédemption, qui devoit commencer par la trahison de Judas. Si les Apôtres avoient été instruits de ce qu'il tramoit, que n'auroient-ils pas fait pour l'arrêter? Et qui sait si l'épée de S. Pierre seroit demeurée dans le fourreau? Cette dernière raison a fait croire que J. C., en le découvrant à S. Jean, lui défendit de le découvrir à d'autres.

[2] J. C. a pu lui confier cette administration, quoiqu'il sût très-certainement que Judas en abuseroit. Il n'en est pas ainsi des hommes, qui ne peuvent pas, comme Dieu, tirer le bien du mal, et un bien beaucoup plus grand que le mal prévu et permis.

» qu'il donnât quelque chose aux pauvres.
» Aussi-tôt donc que Judas eut pris le morceau,
» il sortit. Or il étoit nuit ».

30. Càm ergo accepisset ille buccellam, exivit continuò. Erat autem nox.

Il alloit de ce pas exécuter son affreux projet, et sa sortie peut être regardée comme l'ouverture de la scène douloureuse qui devoit se terminer par la mort du Saint des Saints. Jésus ne l'envisagea dans ce moment que du côté de la gloire infinie qu'elle alloit procurer à son Père et à lui-même. Loin donc d'en être attristé, « dès que Judas fut sorti, Jésus dit » dans un transport de joie : « C'est à présent que le Fils » de l'Homme est glorifié, et que Dieu est glorifié [1] par lui. Si Dieu est glorifié par lui, » Dieu le glorifiera aussi par soi-même, et il » va le glorifier; et après qu'on eut dit le cantique, ils s'en allèrent au mont d'Olivet ».

31. Càm ergo exisset, dixit Jesus : Nunc clarificatus est Filius Hominis : et Deus clarificatus est in eo.

32. Si Deus clarificatus est in eo, et Deus clarificabit eum in semetipso : et continuò clarificabit eum.

Matth. 26. v. 30. Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti.

---

[1] Le texte porte *in eo*, c'est-à-dire, littéralement *en lui*. Ceux qui traduisent ainsi l'expliquent, en disant que la Divinité, unie personnellement au Fils de l'Homme, mais qui, jusqu'alors, n'avoit pas été entièrement manifestée, va l'être par les prodiges qui accompagneront sa mort, et par sa résurrection et son ascension, qui ne tarderont pas à la suivre. Ce qui revient à ceci : C'est à présent que Dieu caché dans le Fils de l'Homme, va être manifesté et reconnu. En traduisant *par lui*, comme le fait le plus grand nombre des Interprètes, on a ce sens qui paroît plus simple et plus naturel : Dieu qui sera glorifié par le Fils de l'Homme, va le glorifier aussi à son tour.

Les Disciples devoient avoir part à cette gloire. Leur maître le leur avoit promis, et il n'eut jamais à leur reprocher leur incrédulité sur cet article. Mais chacun d'eux vouloit y primér, et il n'arrivoit guère qu'il leur en parlât sans réveiller dans leur cœur cette jalouse prétention. Ce fut donc, à ce qu'il paroît, à l'occasion de ce qu'il venoit d'en dire, « qu'il » s'éleva entre eux une contestation, qui, » d'eux, devoit passer pour le plus grand. Mais » il leur dit : Les Rois des nations leur com- » mandent en maîtres, et ceux qui ont autorité » sur elles, prennent le nom de bienfaisans. » Pour vous, n'en usez pas de même. Mais que » celui qui est le plus grand parmi vous de- » vienne comme le plus petit, et que celui qui » tient le premier rang devienne comme celui » qui sert. Car qui est le plus grand, de celui » qui est à table, ou de celui qui sert? N'est-ce » pas celui qui est à table? Et moi cependant » je suis parmi vous comme [1] celui qui sert ».

L. 22. v. 24. Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major.
25. Dixit autem eis: Reges gentium dominantur eorum : et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.
26. Vos autem non sic : sed qui major est in vobis, fiat sicut minor : et qui præcessor est, sicut ministrator.
27. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat ? Nonne qui recumbit ? Ego autem in medio vestrûm sum, sicut qui ministrat.

Ainsi on ne doit commander que pour servir; et s'il est permis de desirer l'autorité, ce

---

[1] Il prouve sa doctrine par la conduite qu'il a tenue jusqu'alors. Ils sont, par la manière dont il en use avec eux, comme celui qui est à table, et lui, comme celui qui sert. Donc ils sont comme le maître, et lui comme le serviteur, quoiqu'en effet ils soient les serviteurs, et qu'il soit leur maître. Voy. la pag. 183 et suiv. de ce volume.

nem habueritis ad invicem.

» que vous êtes mes Disciples, c'est si vous » vous entr'aimez ».

Rien ne paroît impossible à l'amour. Celui du plus fervent des Disciples lui fit regarder au moins comme douteuse la vérité de cette parole de Jésus : « Vous ne pouvez venir où » je vas »; et ce fut dans cette disposition d'esprit que « Simon Pierre lui dit : Seigneur, où » est-ce donc que vous allez? Jésus répondit : » Vous ne sauriez à présent me suivre où je » vas; mais vous me suivrez un jour ».

36. Dicit ei Simon Petrus : Domine, quò vadis? Respondit Jesus : Quò ego vado, non potes me modò sequi, sequêris autem postea.

Il devoit le suivre en effet dans ses souffrances et dans sa gloire; mais le temps en étoit encore éloigné. C'étoit pour consoler son amour que Jésus lui révéloit ce glorieux avenir. Mais, comme il vouloit en même temps humilier sa présomption, lorsque « Pierre lui » dit : Seigneur, pourquoi ne vous puis-je pas » suivre à présent? Je mourrai pour vous. Le » Seigneur dit à son tour : Simon, Simon, » Satan a [1] demandé à vous [2] cribler tous » comme on crible le froment. Mais j'ai [3] prié

37. Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modò? Animam meam pro te ponam.

L. 22 v. 31. Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum :

32. Ego autem rogavi

---

[1] Comme il demanda la permission de tenter Job. Satan n'a de pouvoir sur nous, qu'autant que Dieu lui en accorde.

[2] C'est-à-dire, à vous tenter violemment, comme le froment que l'on vanne ou que l'on crible, est agité et secoué violemment.

[3] Nous ne pouvons résister que par la grace, et la

» pour vous, afin que votre foi ne vienne point » à[1] manquer; et vous aussi, quand vous serez » une fois converti[2], affermissez vos frères ».

Ils devoient en avoir besoin, puisque leur adressant à tous la parole, « Jésus leur dit » alors : Je vous serai à tous cette nuit une » occasion de scandale. Car il est écrit : Je frap- » perai le pasteur, et les brebis du troupeau » se disperseront. Mais, lorsque je serai res- » suscité, je me rendrai avant vous en Ga- » lilée ».

Pierre souffroit impatiemment que son Maître le confondît dans la foule dont il ne devoit pourtant se distinguer que par une lâcheté plus honteuse et plus criminelle. « Prenant donc » la parole, il lui dit : Quand tous se scanda-

pro te ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus confirma fratres tuos.

Matth. 26. v. 31. Tunc dicit illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me, in ista nocte; scriptum est enim : Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis.

32. Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galilæam.

33. Respondens autem Petrus, ait illi : Etsi omnes scandalizati fuerint

grace ne nous est donnée, que parce que J. C. qui nous l'a méritée par l'effusion de son sang, la demande, et l'obtient pour nous.

[1] La foi n'a pas manqué à Pierre, mais le courage de la confesser.

[2] Ces paroles donnent lieu de croire que Pierre, de qui la conversion suivit de si près la chute, travailla aussi-tôt à ramener les Disciples dispersés, et à affermir leur foi chancelante. Toute l'antiquité a reconnu qu'elles ne s'adressent pas seulement à Pierre, mais encore à ses successeurs, à qui il a été donné d'être après lui la pierre fondamentale qui contribue à donner à l'Eglise cette inébranlable fermeté, contre laquelle il est dit que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais.

In te, ego numquam scandalizabor:
L. 22. v. 33. Tecum paratus sum et in carcerem et in mortem ire.
J. 13. v. 37. Animam meam pro te ponam.
38. Respondit ei Jesus: Animam tuam pro me pones? Amen, amen dico tibi:
L. 22. v. 34. Petre, non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me.
M. 14. v. 30. Tu hodie, in nocte hac, priusquam gallus vocem bis dederit, ter me es negaturus.

» liseroient à votre sujet, pour moi, je ne me » scandaliserai jamais : je suis prêt d'aller avec » vous, et en prison, et à la mort. Oui, je » mourrai pour vous. Vous mourrez pour moi, » lui répondit Jésus? En vérité, en vérité je » vous le dis ; Pierre, le coq ne [1] chantera » point aujourd'hui, que vous n'ayez nié trois » fois que vous me connoissiez. Vous-même, » dis-je aujourd'hui, cette nuit, avant que le » coq ait chanté deux fois, vous me renonce- » rez trois fois ». On ne se connoît bien soi-même qu'à l'épreuve. Pierre, qui croyoit aimer son Maître plus que sa vie, quoiqu'en effet il aimât sa vie plus que son Maître, « insis- » toit encore davantage : Quand même il me » faudroit mourir avec vous, je ne vous renon- » cerai point. Tous les Disciples en dirent au-

31. At ille amplius loquebatur : etsi oportuerit me simul commori tibi, non te negabo.
Matth. 26. v. 35. Similiter et omnes Discipuli dixerunt.

[1] Selon un Evangéliste, le Sauveur a dit : Le coq ne chantera pas, que vous n'ayez nié trois fois. Selon un autre Evangéliste, il a dit : Avant que le coq ait chanté *deux fois*, vous me renoncerez trois fois. On a réuni dans le texte ces deux manières de s'exprimer, sans pouvoir décider de laquelle le Sauveur s'est servi. Le coq chanta une première fois après le premier reniement de S. Pierre. Deux autres reniemens ayant suivi, le coq chanta encore pour la seconde et dernière fois. Ainsi lorsqu'il est dit : Le coq ne chantera pas que vous n'ayez renié trois fois, cela veut dire : Le coq n'achevera pas son chant de la nuit, que vous n'ayez renié trois fois.

» tant », soit que ce fût la même présomption qui les fît parler, soit qu'ils eussent honte de faire paroître moins de résolution que leur chef.

Le passé leur inspiroit cette assurance pour l'avenir; mais cet avenir, qu'ils croyoient devoir être semblable au passé, devoit en être bien différent. Jésus, toujours en butte à la malignité des Pharisiens, avoit conservé jusqu'alors l'amour et la vénération des peuples. Les Disciples qui avoient eu peu à souffrir de la haine personnelle que les premiers avoient portée à leur Maître, avoient recueilli assez abondamment les fruits de l'admiration et de la reconnoissance qui lui étoient dues par tant de titres, et que la multitude lui payoit volontiers. Tel étoit ce passé auquel la suite devoit si peu ressembler. Les peuples, entraînés par leurs Magistrats et par leurs Docteurs, alloient se liguer avec eux contre le Sauveur : la conspiration devoit être générale; et après avoir favorisé les Disciples à cause du Maître, ils alloient, à cause de lui, les persécuter à outrance. Ce sont ces temps et ces traitemens si opposés que J. C. leur mit devant les yeux, lorsqu'il « leur dit : Quand je vous ai envoyés » sans sac, sans bourse et sans souliers, avez- » vous manqué de quelque chose? De rien, » répondirent-ils. Il leur dit donc : Mais à

L. 22. v. 34. Et dixit eis :
35 Quando misi vos sine sacculo, et pera, et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis?
36. At illi dixerunt: Nihil. Dixit ergo eis :

Sed nunc qui habet sacculum, tollat; similiter et peram : et qui non habet, vendat tunicam suam, et emat gladium.
37. Dico enim vobis, quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me : Et cum iniquis deputatus est. Etenim ea, quæ sunt de me, finem habent.

» présent que celui qui a une bourse, la » prenne avec son sac; et que celui qui n'en » a point, vende son manteau, et qu'il achète » une épée. Car je vous dis qu'il faut encore » que ce qui est écrit s'accomplisse en ma per- » sonne : et il a été mis au nombre [1] des mé- » chans. Car ce qui a été prophétisé de moi, » va être entièrement accompli. Seigneur,

---

[1] J. C., comme on l'a dit, alloit être traité comme un malfaiteur, et le monde, qui devoit le traiter ainsi, devoit en conséquence persécuter ses Disciples, comme étant les complices d'un malfaiteur. C'est ce que le Sauveur fait entendre, lorsqu'il déclare que le moment est venu où cette prophétie va s'accomplir : *Et il a été mis au nombre des méchans.* Ainsi l'explique-t-on communément; et ce qui favorise le plus cette interprétation, c'est que S. Marc, après avoir dit que J. C. fut crucifié entre deux voleurs, rappelle aussi-tôt la prophétie : *Et il a été mis au nombre des méchans.* Quelques Interprètes l'ont expliqué différemment. Selon ceux-ci, J. C. a voulu que ses Disciples eussent des épées, parce qu'il prévoyoit que S. Pierre se serviroit de la sienne pour blesser un de ceux qui venoient pour prendre son Maître; que cette violence contre des hommes chargés d'exécuter l'ordre des Magistrats, seroit prise pour un acte de révolte qui feroit regarder J. C. comme un chef de séditieux. Ainsi la prophétie qui dit : *Et il sera mis au nombre des méchans*, laquelle fut accomplie par le crucifiement entre deux voleurs, eut aussi son accomplissement dans cette circonstance.

» dirent-ils, voici deux épées; et il leur répon-
» dit : [1] Cela suffit ».

38. At ille dixerunt : Domine, ecce duo gladii hic. At ille dixit eis : Satis est.

Il ne révoquoit pas l'ordre qu'il leur avoit donné précédemment d'aller sans provisions, et d'être au milieu du monde, comme des brebis au milieu des loups. Mais il les avertissoit qu'après avoir été regardés comme les Disciples du Messie, on alloit les traiter comme les complices d'un malfaiteur : que le monde alloit leur déclarer cette guerre irréconciliable qui ne devoit finir qu'avec leur vie, et que les hostilités étoient prêtes à commencer : qu'ils avoient donc grand besoin de courage, mais qu'ils ne devoient pas trop compter sur celui qu'ils témoignoient par leurs paroles, parce qu'il n'avoit pas encore été mis à l'épreuve. L'épée dont il avoit parlé n'étoit que pour exprimer cet état de guerre dans lequel ils alloient entrer. Pierre qui l'entendoit au pied de la lettre, s'arma en effet d'une épée. Jésus ne l'en empêcha point, parce que l'usage que ce Disciple ardent alloit faire de cette arme, devoit donner au Sauveur l'occasion de signaler encore sa douceur et sa puissance au moment de sa prise ; et il remit à lui apprendre alors

[1] C'est-à-dire, c'est assez de deux épées pour l'usage que j'ai en vue : ou bien, comme d'autres l'expliquent, c'est assez parler sur ce sujet.

qu'il n'est pas permis aux particuliers d'opposer la force à l'autorité publique, lors même qu'elle use tyranniquement de ses droits.

Les Apôtres furent troublés de tout ce qu'ils venoient d'entendre, et il étoit naturel qu'ils le fussent. J. C. étoit sur le point de les quitter, sans qu'il leur fût possible de le suivre. Un d'entre eux devoit le trahir, et leur chef étoit prêt à le renoncer. Le pasteur alloit être frappé, et les brebis, abandonnées à elles-mêmes, alloient se disperser. Foibles comme ils étoient alors, on conçoit quelle tristesse et quelle frayeur dut les saisir à la vue d'un avenir si prochain et si terrible. Ce charitable Pasteur, plus touché de leur état que des maux dont il étoit menacé, paroît s'oublier soi-même pour ne s'occuper que du soin de consoler ses chers Disciples. C'est dans ce dessein qu'il va leur faire l'admirable discours dont on a déjà parlé, dans lequel on peut dire que sa belle ame se déploie toute entière, sa sagesse et sa charité n'ayant jamais paru dans un plus beau jour. Prenant donc occasion du trouble où ils étoient, il commence, pour les calmer, à leur parler en ces termes :

CHAPITRE XXIII.

Discours après la Cène. — Disciples rassurés et consolés. — Qui voit le Fils, voit le Père. — Esprit de vérité promis.

« Que votre cœur ne soit point troublé » de ce que vous venez d'entendre. Mes promesses doivent vous rassurer. Car, comme « vous » croyez en Dieu, croyez aussi [1] en moi ». Je m'en vas, comme je vous l'ai dit, et je n'ai encore dit qu'à Pierre, qu'un jour il me suivra où je vais. Ceci ne doit pas encore vous alarmer. Ni lui ni d'autres ne sauroient vous exclure de cette heureuse demeure. « Il y a plu- » sieurs logemens dans la maison [2] de mon

J. 14. v. 1. Non turbetur cor vestrum.

Creditis in Deum, et in me credite.

2. In domo Patris mei mansiones multæ sunt. Si quò minus, dixissem

---

[1] Ayez en moi la même foi et la même confiance que vous avez en Dieu. Ce texte est un de ceux qui prouvent la divinité du Sauveur.

[2] Quoique ces paroles n'expriment pas formellement l'inégalité des places, fondée sur l'inégalité du mérite, cependant l'Eglise Catholique l'y a toujours reconnue, et on s'en sert encore aujourd'hui pour la prouver. Jovinien même, qui croyoit que les Saints dans le Ciel sont tous égaux en gloire, n'a pas laissé de reconnoître l'inégalité dans ce texte. Toute sa ressource étoit de l'appliquer à l'Eglise militante et aux divers degrés de sa hiérarchie. D'autres hérétiques, ce sont les Pélagiens, met-

vobis : Quia vado parare vobis locum.

3. Et si abiero, et præparavero vobis locum : iterum venio, et accipiam vos ad me ipsum, ut ubi sum ego, et vos sitis.

4. Et quò ego vado, scitis, et viam scitis.

» Père. Si cela n'étoit pas, je vous l'aurois dit, » parce que je vas vous préparer la place », et que cette preuve de mon amour ne vous permet pas de soupçonner que je puisse avoir dessein de vous tromper. N'en doutez donc pas, lors même que vous ne me verrez plus, et soyez assurés, « qu'après que je vous aurai » préparé la place, je [1] reviendrai vous prendre » avec moi, afin que vous soyez où je serai. » Au reste, vous savez où je vas, et par quelle » voie on y va ».

Il alloit à son Père, et c'est par lui seul qu'on peut y aller après lui. Il le leur avoit dit tant de fois et en tant de manières, qu'ils ne pouvoient pas l'imaginer tout-à-fait. Mais, soit qu'ils ne s'en souvinssent plus alors, ou parce qu'ils n'avoient qu'une idée bien imparfaite de la voie et du terme : « Seigneur, lui dit

---

tent de la différence entre la maison et le royaume. Ce dernier, plus excellent, selon eux, est destiné à ceux qui ont reçu le baptême; et la maison est la demeure des enfans qui meurent sans avoir été baptisés, comme si la maison n'étoit pas dans le royaume, et comme si ce n'étoit pas plus d'être dans la maison que dans le royaume; outre que J. C. parle ici aux Apôtres qu'on ne logera point apparemment avec les enfans morts sans baptême.

[1] Il reviendra au moment de leur mort, pour y conduire leurs ames, et au jour du jugement dernier, pour les y conduire en corps et en ame.

» Thomas, nous ne savons point où vous allez, » et comment pouvons-nous savoir par quelle » voie on y va? Jésus lui dit : Je suis [1] la voie, » la vérité et la vie. Personne ne va au Père » que par moi. Si vous m'aviez connu, vous » n'auriez pas manqué de connoître aussi mon » Père. Vous l'allez connoître, et même vous » l'avez vu ».

5. Dicit ei Thomas : Domine, nescimus quò vadis : et quomodo possumus viam scire?
6. Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita. Nemo venit ad Patrem, nisi per me.
7. Si cognovissetis me, et Patrem meum utique cognovissetis : et amodo cognoscetis eum, et vidistis eum.

Ils l'avoient vu, et cependant ils étoient encore à le connoître. La connoissance confuse qui fait dire en même temps que l'on connoît et que l'on ne connoît pas, suffit pour ôter l'apparente contradiction qui se trouve dans ces façons de parler. Ils avoient donc vu l'homme Dieu; ils avoient été témoins de ses œuvres; ils avoient entendu les paroles qui sortoient de sa bouche adorable. Les unes et les autres procédoient de la divinité qui habite corporellement en lui, et l'auroient décelée à des yeux plus spirituels que les leurs, à des yeux assez perçans pour découvrir à travers l'humanité du Sauveur, qui n'étoit que l'instrument des merveilles qu'il opéroit, la divinité qui en étoit le principe. Voir le Fils de cette vue parfaite, c'eût été voir aussi parfaitement le Père; et dans ce sens, ils avoient vu le Père

[1] Je suis la voie que vous devez suivre, la vérité que vous devez croire, et la vie qui doit vous ressusciter à une vie éternelle et éternellement heureuse.

comme le Fils, parce que la nature divine qu'ils n'avoient qu'entrevue dans le Fils, est la même dans le Fils et dans le Père. Ainsi il est aisé de reconnoître et ce qu'ils avoient, et ce qui leur manquoit. Bientôt, selon la promesse que leur fait ici le Sauveur, rien ne devoit plus leur manquer, parce que l'Esprit-Saint alloit descendre incessamment sur eux avec la plénitude de ses lumières. Impatient de voir l'effet de cette promesse, « Philippe dit à Jésus : Seigneur, faites-nous voir votre Père, et cela » nous suffit. Jésus lui répondit », dans le sens qui vient d'être expliqué : « Il y a si long-temps » que je suis avec vous, et vous ne m'avez » point connu. Philippe, celui qui me voit, » voit aussi mon Père. Comment dites-vous, » faites-nous voir votre Père? Quoi! vous ne » croyez point que je suis dans le Père, et que » le Père est dans moi? Ce que je vous dis, je » ne le dis pas de moi-même. Et pour ce que » je fais, le Père qui demeure en moi, c'est » lui qui le fait. Vous ne croyez point que je » suis dans le Père, et que le Père est dans moi? » Si cela est, croyez-le au moins à cause des » œuvres que je fais ».

8. Dicit ei Philippus: Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis.

9. Dicit ei Jesus: Tanto tempore vobiscum sum: et non cognovistis me?

Philippe, qui videt me, videt et Patrem. Quomodo tu dicis: ostende nobis Patrem?

10. Non creditis, quia ego in Patre, et Pater in me est? Verba, quæ ego loquor vobis, a me ipso non loquor. Pater autem in me manens, ipse facit opera.

11. Non creditis, quia ego in Patre, et Pater in me est?

12. Alioquin propter opera ipsa credite.

Ses œuvres étoient en effet la preuve incontestable de la vérité de toutes ses paroles. Mais il semble que cette preuve leur devenoit plus sensible, s'ils faisoient eux-mêmes, par la vertu

de J. C., les mêmes choses que J. C. avoit faites. Et en donnant à qui il vouloit le pouvoir de faire des miracles, ne découvroit-il pas sa divinité encore plus clairement que par ses propres miracles? C'est dans ce sens qu'il leur ajoute : « En vérité, en vérité je vous le dis; » celui qui croit en moi fera les œuvres que » je fais : il en fera même de [1] plus grandes, » parce que je vas à mon Père. Et tout ce que » vous lui demanderez en mon nom, [2] je le » ferai, afin que le Père soit glorifié par le Fils.

Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet : quia ad Patrem vado.
13. Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam : ut glorificetur Pater in Filio.

[1] L'ombre de S. Pierre guérissoit les malades: ce que J. C. n'a jamais fait que par la parole, ou par l'attouchement au moins de ses vêtemens sacrés. Mais les miracles des Disciples tournoient à la gloire du Maître, parce qu'ils étoient faits en son nom et par sa vertu.

[2] On doit prier le Père par le Fils, et le Fils par lui-même. Tout par lui, et rien que par lui. C'est la croyance et la pratique de l'Eglise, qui ne demande rien qu'au nom et par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Motif de la plus profonde humilité : par moi-même, je suis indigne de tout. Motif de la plus parfaite confiance; par J. C. je puis obtenir tout : confiance et humilité, deux dispositions qui doivent toujours accompagner la prière.

Ce seroit abuser de cette doctrine, que d'en prendre occasion d'affoiblir la confiance qu'ont les fidèles dans l'intercession des Saints. On n'en est que plus humble pour croire que les Saints sont plus agréables que nous à J. C., et l'on n'a pas moins de confiance en J. C., puisque l'on croit toujours que ce n'est que par J. C. que

14. Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.

» Si vous me demandez quelque chose en mon » nom, je le ferai ».

Il est donc aussi puissant, ou plutôt il a la même puissance que le Père, puisque les mêmes choses qu'ils demanderont au Père, ils peuvent aussi les demander à lui-même; et ce qui marque encore plus clairement cette unité de puissance, c'est qu'il ne dit pas ici qu'il priera le Père, et qu'il en obtiendra pour eux tout ce qu'ils pourront desirer, mais que lui-même il le fera. Ces paroles, en prouvant sa toute-puissance, exprimoient en même temps la grandeur de son amour : car, quel témoignage plus touchant pouvoit-il leur en donner, qu'en s'offrant, comme il faisoit, à accomplir tous leurs desirs, et en les rendant les dépositaires de cette puissance suprême, à laquelle rien ne résiste au ciel et en la terre. Une promesse si magnifique ne put manquer d'exciter en eux quelques sentimens de reconnoissance et d'amour; et il est à croire que

---

les Saints prient, et qu'ils sont exaucés. Il faut être Calviniste ou Iconoclaste, pour dire *que nous nous éloignons de J. C. quand nous prions ses membres qui sont aussi les nôtres, ses enfans qui sont nos frères, et ses Saints qui sont nos prémices, de prier avec nous et pour nous, notre commun maître, au nom de notre commun médiateur*. Bossuet. Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique.

Jésus, qui profitoit de tout pour les instruire, en prit occasion de leur apprendre que cet amour qu'ils lui devoient à si juste titre, ne devoit pas s'arrêter au sentiment, mais qu'il falloit qu'il se manifestât par les œuvres; puisqu'il ajouta sur-le-champ, et sans aucune liaison apparente : « Si vous m'aimez, gardez » mes commandemens ». 15. Si diligitis me, mandata mea servate.

Ce don merveilleux ne pouvoit pas encore les dédommager de sa perte. Il falloit pour cela que Jésus leur donnât à sa place un autre lui-même. Maître de l'envoyer comme Dieu, il peut aussi le demander comme homme, et il promet de le faire, lorsqu'il leur dit : « Je prierai mon Père [1], et il vous don- 16. Et ego rogabo Pa-
» nera un autre [2] consolateur pour demeu- trem, et alium Paracletum dabit vobis, ut

[1] C'est lui qui nous l'obtient par ses mérites. Personne n'avoit mérité que le Fils fût envoyé; mais le Fils a mérité l'envoi ou la mission du Saint-Esprit.

On vient de voir que J. C. pouvoit dire absolument, *j'enverrai*, sans dire, *je prierai*, comme il a pu dire auparavant : tout ce que vous demanderez à mon Père, *je le prierai* qu'il vous l'accorde ; au lieu qu'il a dit absolument : Tout ce que vous demanderez à mon Père, *je le ferai*. C'est ainsi qu'il parle, tantôt en Dieu, et tantôt en homme, pour assurer la vérité des deux natures.

[2] On lit dans le texte, *un autre Paraclet*. J. C. l'est donc aussi, puisqu'il dit que le Saint-Esprit en est un autre. Le mot grec d'où ce nom est dérivé, a trois significations dans le nouveau Testament : il signifie consoler,

maneat vobiscum in æternum,
17. Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum. Vos autem cog-

» rer [1] éternellement avec vous, l'Esprit de
» vérité que [2] le monde ne peut recevoir, parce
» qu'il ne le voit point, et qu'il ne le con-
» noît point. Mais pour vous, vous le con-

---

exhorter, et faire la fonction d'avocat. Dans ces trois sens, il convient à J. C.; et dans les deux premiers, au Saint-Esprit, à qui le nom d'avocat ne peut pas convenir, puisqu'il ne convient à J. C. qu'à raison de son humanité, par laquelle il est devenu médiateur entre Dieu et les hommes. Dieu, comme Dieu, ne peut pas être appelé notre avocat; car auprès de qui plaideroit-il notre cause? On a traduit par *consolateur* avec la plupart des Interprètes.

Le Saint-Esprit devoit consoler les Apôtres de l'absence de J. C. Il devoit être aussi leur consolateur au milieu des travaux qu'ils alloient essuyer, et des persécutions auxquelles ils alloient être en butte.

[1] Les Apôtres alloient être privés du plaisir de vivre avec J. C. Mais l'Esprit consolateur ne devoit jamais les abandonner. En leur promettant la demeure éternelle du Saint-Esprit dans leurs ames, J. C. leur promettoit qu'ils ne perdroient jamais la grace. Mais il y a lieu de croire qu'ils ne comprirent pas alors cette promesse. Voyez la note [3] de la pag. 22 de ce volume.

[2] La vérité se dit par opposition à la vanité et à la fausseté; ce qui la rend tout-à-fait incompatible avec le monde, qui est essentiellement vain et faux.

On dira que le monde pourroit absolument recevoir le Saint-Esprit. Mais alors il cesseroit d'être ce qui est appelé le monde dans l'Évangile.

» noîtrez, parce qu'il demeurera avec vous, » et qu'il sera en vous ». noscetis eum: quia apud vos manebit, et in vobis erit.

Entre la promesse et l'accomplissement, il ne devoit guère y avoir que cinquante jours. Le terme n'en étoit pas bien éloigné, et leur patience n'étoit pas mise à une trop longue épreuve. Cependant le Sauveur ne voulut pas les laisser dans l'idée qu'ils dussent sentir pendant tout ce temps le regret de son absence; et par un mouvement de cette tendresse paternelle qui l'avoit fait les appeler ses petits enfans, il leur dit encore, en leur annonçant le retour prochain de sa résurrection : « Je ne » vous laisserai point orphelins; je viendrai » à vous. Il reste encore un peu de temps, » après quoi le monde ne me verra plus; mais » vous autres, vous me verrez, [1] parce que je

18. Non relinquam vos orphanos : veniam ad vos.

19. Adhuc modicum : et mundus me jam non videt. Vos autem videtis me : quia ego vivo, et vos vivetis.

---

[1] La mort alloit le soustraire pour toujours aux yeux du monde, mais non aux yeux de ses Disciples, à qui il devoit se faire voir aussi-tôt après sa résurrection. On peut croire qu'il dit dans ce sens, *je vis;* une mort si courte pouvant bien n'être appelée qu'un sommeil, comme le Sauveur lui-même l'appelle, parlant de la mort de la fille de Jaïre et de celle de Lazare qu'il alloit ressusciter. Ce qu'il ajoute, *vous vivrez*, s'entend de l'assurance qu'il donne à ses Disciples, que la rage de ses persécuteurs ne s'étendra pas jusqu'à eux, suivant la défense qu'il devoit leur faire, lorsqu'au moment de sa prise, il leur dit : *Puis donc que c'est moi que vous cherchez, laissez aller ceux-ci.*



20. In illo die vos cognoscetis, quia ego sum in Patre meo, et vos in me, et ego in vobis.

» vis, et que vous vivrez. Alors [1] vous connoîtrez que je vis en mon Père, et que vous » êtes en moi, et que je suis en vous ». Et parce qu'en un sens ceci ne nous regarde pas moins que les Disciples à qui Jésus adressoit alors la parole, remarquons bien la condition

[1] Ils virent après la résurrection que son Père étoit en lui, parce que sa divinité leur fut rendue si sensible, qu'il n'y eut pas jusqu'au Disciple incrédule qui ne confessât qu'il étoit son Seigneur et son Dieu. Or voir si clairement sa divinité, c'étoit voir avec une égale évidence que la nature divine lui est commune avec son Père, et par conséquent qu'il est dans son Père, et que son Père èst dans lui, ainsi que lui-même le dit ailleurs. Ils connoîtront encore qu'ils sont en lui et qu'il est en eux, parce qu'ayant participé à la chair et au sang par son incarnation, il s'est fait d'une même nature avec eux : et encore, parce qu'étant leur chef, et eux ses membres, ils sont animés du même esprit, et vivent de la même vie surnaturelle que lui, comme on le verra plus au long dans la comparaison qui va suivre de la vigne et de ses branches. Ces vérités ne leur furent pas tout-à-fait inconnues avant la passion du Sauveur; mais ils commencèrent à les mieux comprendre après sa résurrection, la gloire de son corps ressuscité ayant déjà commencé à faire luire dans leur esprit un nouveau jour. De nouvelles instructions de leur divin Maître y contribuèrent encore; car, après avoir vu de leurs yeux qu'il étoit leur Seigneur et leur Dieu, ils apprirent de sa bouche, que celui qui étoit leur Seigneur et leur Dieu étoit en même temps leur frère, et que son Père étoit le leur.

à laquelle il attache ses faveurs. « Celui, dit-il, » qui sait mes commandemens, et qui les » garde, c'est [1] celui-là qui m'aime. Or, celui » qui m'aime sera aimé de mon Père, et je » l'aimerai, et je me [2] découvrirai à lui.

21. Qui habet mandata mea et servat ea, ille est qui diligit me. Qui autem diligit me, diligetur a Patre meo: et ego diligam eum, et manifestabo ei me ipsum.

» Judas, non pas l'Iscariote », mais celui qui s'appeloit autrement Thadée, frère de Jacques, et cousin du Seigneur, lui dit : « Seigneur, » pourquoi est-ce que vous vous découvrirez » à nous, et non pas au monde »? C'est parce qu'ils l'aimoient, et que le monde le haïssoit.

22. Dicit ei Judas, non ille Iscariotes : Domine, quid factum est quia manifestaturus es nobis te ipsum, et non mundo?

---

[1] *L'homme ne sait s'il est digne d'amour ou de haine.* Il ne sait donc pas s'il aime; car s'il étoit assuré qu'il aime, il le seroit également qu'il est aimé. Il n'est donc pas assuré qu'il garde les commandemens; car, après cette parole de J. C., il ne pourroit plus douter ni s'il aime Dieu, ni s'il en est aimé. Cependant l'homme doit se tenir aussi assuré qu'il aime Dieu, qu'il peut l'être qu'il garde ses commandemens. Les uns s'inquiètent, parce qu'ils n'ont pas l'amour sensible : d'autres se rassurent, parce qu'ils ont de la sensibilité pour Dieu. On se trompe des deux côtés; puisqu'au jugement de J. C. il n'y a que les commandemens gardés ou non gardés qui en décident.

[2] Pour aimer Dieu, il faut le connoître. Dieu se fait connoître encore plus à ceux qui l'aiment. Une plus grande connoissance produit un plus grand amour, lequel est récompensé à son tour par un nouveau surcroît de connoissance. L'arbre naît de la semence, et la semence de l'arbre; et l'un et l'autre, par leur mutuelle reproduction, croît et se multiplie presque à l'infini.

Car c'est la raison que renferment ces paroles

23. Respondit Jesus, et dixit ei : Si quis diligit me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus :
24. Qui non diligit me, sermones meos non servat.

que répéta « Jésus, lorsqu'il lui répondit : Si » quelqu'un m'aime, il mettra ma parole en » pratique : mon Père l'aimera : nous vien» drons à lui, et nous ferons chez lui notre[1] » demeure. Pour celui qui ne m'aime point, il » ne met point mes paroles en pratique ». Que s'il n'a point d'amour pour moi, il n'en a pas non plus pour mon Père, et il ne doit pas plus s'attendre à en être aimé que de moi. Car

Et sermonem quem audistis, non est meus : sed ejus, qui misit me, Patris.

« la parole que vous avez entendue n'est pas » de moi, mais du Père qui m'a envoyé ».

Tout ceci renferme des sens profonds que les Apôtres n'étoient pas encore capables de pénétrer. Jésus, qui ne le disoit cependant qu'afin qu'il fût compris, leur en promet l'in-

25. Hæc locutus sum vobis, apud vos manens.

telligence par les paroles suivantes : « Je vous » ai dit ceci demeurant encore avec vous. Mais

[1] Dieu est par-tout; mais il a trois demeures spéciales; le ciel, où il se fait voir à découvert; les temples, où il reçoit nos hommages; et l'ame du juste, où il opère continuellement par sa grace. Celle-ci peut bien être appelée son temple : *Vous êtes le temple du Dieu vivant*, dit S. Paul. Elle pourroit bien aussi être appelée quelquefois un ciel, par les merveilleuses clartés que Dieu se plaît à y répandre. S. Paul ne décide pas si ce ne fut point dans une de ces illuminations intérieures qu'il fut ravi par la contemplation jusqu'au troisième ciel, et qu'il entendit ces *paroles secrètes qu'il n'est pas permis à l'homme de répéter*. 2. Cor. 12.

» le Consolateur, l'Esprit-Saint que le Père » enverra en mon nom, c'est lui qui vous[1] » instruira de toutes choses, et qui vous[2] rap- » pellera tout ce que je vous aurai dit ».

26. Paracletus autem Spiritus sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia, quæcumque dixero vobis.

Prêt à se séparer d'eux, il leur fait encore ses adieux en ces termes : « Je vous laisse la » paix, je vous donne ma paix ». On croit que c'est à-peu-près ce que les Juifs avoient coutume de se dire en se quittant. Ce n'étoit de leur part qu'une parole obligeante ; mais, de la part du Sauveur, c'étoit un présent réel. Ce que ceux-ci ne pouvoient que souhaiter, il le donnoit, et la paix qu'il donnoit étoit bien plus véritable et plus précieuse que celle qu'ils se souhaitoient les uns aux autres. C'est pourquoi il ajoute : « Je ne vous la donne pas » comme le monde la donne ».

27. Pacem relinquo vobis, pacem meam do vobis :

Non quomodo mundus dat, ego do vobis.

Mais les Apôtres n'étoient point alors en état d'en goûter les douceurs. L'idée de la séparation qu'elle leur rendoit présente, leur causa dans ce moment une tristesse et un trouble que le Sauveur crut devoir calmer encore par

[1] J. C. pouvoit donner le Saint-Esprit aux Apôtres en même temps qu'il les instruisoit. Il ne l'a pas voulu, afin qu'ils apprissent que la prédication extérieure n'a d'effet que par l'action intérieure du Saint-Esprit, et pour qu'ils ne fussent pas tentés d'attribuer à leur prédication les fruits qu'elle devoit bientôt produire.

[2] Voy. les pag. 451 et 452, tom. I.

Non turbetur cor vestrum, neque formidet.
28. Audistis quia ego dixi vobis : Vado et venio ad vos.

ces mots : « Ne vous troublez point, et ne » craignez point. Vous venez de m'entendre » dire, je m'en vas, et je reviens à vous ». L'assurance de mon retour doit vous rendre mon absence supportable. Vous iriez même jusqu'à la desirer, si vous étiez plus éclairés que vous ne l'êtes, et si vous aviez pour moi les sentimens que vous devez avoir. Oui, « si » vous m'aimiez, vous auriez de la joie de ce » que je vas à mon Père : car mon Père est[1] » plus grand que moi », et il ne m'appelle à lui que pour m'associer à son trône, et pour partager avec moi sa puissance. S'il veut que je n'y parvienne que par la voie des souffrances et des opprobres, bien loin de vous scandaliser, souvenez-vous que « je vous le dis à pré» sent avant que la chose arrive, afin que vous

Si diligeretis me, gauderetis utique quia vado ad Patrem, quia Pater major me est.

29. Et nunc dixi vobis priùs quàm fiat : ut cùm factum fuerit, credatis.

[1] J. C. le disoit à raison de son humanité, suivant l'explication commune qui suffit pour fermer la bouche aux Ariens. Les anciens Pères, et principalement les Grecs, ont cru que le Sauveur a pu l'entendre aussi de sa divinité, à cause d'une certaine supériorité que nous imaginons, selon notre manière de concevoir, dans celui qui est principe, sur celui qui procède, dans celui qui engendre, sur celui qui est engendré, dans le Père sur le Fils. C'étoit, comme on le voit, sans préjudice de l'égalité et de l'identité de nature; et l'hérésie ne pouvoit pas profiter de cette explication, mais elle pouvoit en abuser; et il est toujours plus sûr de s'en tenir à la première.

» croyiez quand elle sera arrivée. Je n'ai plus » guère de temps à m'entretenir avec vous ; » car voilà le Prince du monde qui vient, et » il [1] n'a aucun droit sur moi. Mais afin que le » monde sache que j'aime mon Père, et que » j'exécute les ordres que mon Père m'a don» nés [2], levez-vous, partons d'ici ».

30. Jam non multa loquar vobiscum. Venit enim Princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam.

31. Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, et sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio. Surgite, eamus hinc.

[1] C'est le péché qui a donné au démon l'empire de la mort. Il n'avoit donc aucun droit sur celui qui n'a point péché, lequel n'a pu mourir que volontairement et par choix.

[2] Il y a un point dans le texte après ces paroles, *mais afin que le monde sache que j'aime mon Père, et que j'exécute les ordres que mon Père m'a donnés.* Ce point, dans la place où il est, rend la phrase imparfaite, et a donné lieu de croire qu'il manque quelque chose. Mais en ne ponctuant pas, et joignant à ce qui précède ces dernières paroles : *levez-vous*, *partons d'ici*, on a ce sens naturel, et si conforme à la façon de penser et de parler du Sauveur, *mais afin que le monde sache que j'aime mon Père, et que j'exécute les ordres que mon Père m'a donnés, levez-vous, et partons d'ici*, pour aller à la mort, à laquelle il m'envoie. On n'auroit pas osé cependant se donner cette licence, si l'on n'y avoit été autorisé par d'habiles Interprètes.

CHAPITRE XXIV.

Suite du discours. — J. C. est la véritable vigne. — Persévérer dans la charité. — Persécutions prédites. — Témoignage du Saint-Esprit.

Il n'est pas aisé d'assigner bien exactement le lieu où J. C. parloit, et d'où il partit alors. Plusieurs pensent qu'il étoit encore dans le cénacle, où il avoit mangé l'Agneau pascal, et qu'il en sortit en ce moment. D'autres croient qu'il n'en sortit pas même en ce moment; et quoiqu'il eût dit : « Levez-vous, partons d'ici », qu'il y resta cependant jusqu'à ce qu'il eût achevé le long discours qu'il avoit commencé, et dont il lui restoit beaucoup à dire; ce qui est contre toute vraisemblance. Pour nous, en nous arrêtant à la lettre, nous avons déjà rapporté qu'immédiatement après le souper, on dit en commun le cantique d'actions de graces, et que l'on sortit aussi-tôt pour se rendre au mont d'Olivet. Il faut en conclure que le discours fut prononcé sur la route, partie en marchant, partie en s'arrêtant, ou sur le chemin même, ou sous quelque abri qui se rencontroit. On n'y trouvera nulle

difficulté, si l'on fait attention que l'on marchoit hors de la ville, et pendant la nuit, c'est-à-dire, dans un temps et dans un lieu où le Sauveur ne pouvoit pas être interrompu par la foule des passans. C'est donc après avoir fait une pause, que, s'étant levé avec ses Disciples, il reprend sa marche et son discours.

Rien n'étoit plus intéressant pour eux que le nouveau mystère qu'il va leur découvrir. C'est celui de l'union, et si on ose le dire, de l'incorporation de tous les fidèles à l'Homme-Dieu, par laquelle il est leur chef, et ils deviennent ses membres, ne faisant avec lui qu'un même corps, animé du même esprit, et vivant de la même vie. Ainsi se forme le Christ tout entier, composé du chef et des membres; comme les branches attachées au tronc, portées par la même racine, et nourries de la même sève, ne font avec lui qu'un seul et même arbre; car c'est la comparaison que fait le Sauveur continuant de parler ainsi:

« Je suis la vraie vigne, et mon Père est » le [1] vigneron. Toute branche qui sera en

J. 15. v. 1. Ego sum vitis vera : et Pater meus agricola est.
2. Omnem palmitem

[1] J. C. est aussi le vigneron; mais il ne le dit que de son Père, à cause qu'il étoit de la convenance de la parabole que le vigneron fût distingué de la vigne. Il s'appelle la *vraie* vigne, pour signifier que l'union de la vigne avec ses branches, n'est encore qu'une image imparfaite de l'union de J. C. avec ses membres, et de

» moi sans porter de fruit, il [1] l'ôtera; et » toutes celles qui portent du fruit, il les [2] net- » toyera, afin qu'elles portent plus de fruit. » Pour vous, vous êtes déjà nets, à cause de [3] » ce que je vous ai dit. Demeurez en moi, et » moi en vous. Comme la branche ne peut » d'elle-même porter de fruit, qu'elle ne de- » meure unie à la vigne, ainsi, vous, vous » n'en pouvez point porter que vous ne demeu- » riez unis avec moi. Je suis la vigne, et vous » êtes les branches. Celui qui demeure en moi, » en qui je demeure, celui-là seul porte beau- » coup de fruit; car, sans moi, vous ne [4] pou-

in me non ferentem fructum, tollet eum: et omnem qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plùs afferat.

5. Jam vos mundi estis propter sermonem, quem locutus sum vobis.

4. Manete in me: et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum a semet ipso, nisi manserit in vite: sic nec vos, nisi in me manseritis.

5. Ego sum vitis, vos palmites: qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum: quia sine me nihil potestis facere.

---

la manière admirable dont il leur communique la vie et la fécondité.

[1] Elle sera séparée, dès cette vie, de mon corps mystique, par l'hérésie ou par l'excommunication; ou si elle y reste encore attachée par la foi, elle en sera séparée au moins dans l'autre vie par la réprobation.

[2] Il les taillera. Si la branche étoit sensible, que ne diroit-elle pas contre la main qui la taille impitoyablement? Mais si elle étoit raisonnable, se plaindroit-elle de ces blessures salutaires qui lui procurent la gloire de la fécondité, et la préservent du feu auquel sa stérilité l'auroit fait justement condamner?

[3] Il y a dans le texte, *à cause de la parole que je vous ai dite*. C'est la parole évangélique, dont la prédication a produit la foi, qui a été suivie de la justification.

[4] Ce mot, on peut bien dire toute cette parabole, donne le coup mortel au Pélagianisme. C'étoit le dogme

» vez rien faire. Si quelqu'un ne demeure » pas en moi, il sera jeté dehors comme le » sarment, et il deviendra sec. On le ramassera, on le jettera au feu, et il [1] brûlera. Si » vous demeurez en moi, et que mes paroles » demeurent en vous, vous demanderez tout » qu'il vous plaira, et vous l'obtiendrez. C'est

6. Si quis in me non manserit : mittetur foras sicut palmes, et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet.

7. Si manseritis in me, et verba mea in vobis manserint : quodcumque volueritis petetis, et fiet vobis.

---

fondamental de cette hérésie, que la grace n'est pas nécessaire pour faire le bien, qu'elle l'est tout au plus pour le faciliter. Non, dit J. C., sans moi, c'est-à-dire, sans ma grace, vous ne pouvez absolument rien faire; et en effet, ce n'est point pour fructifier plus aisément ou plus abondamment qu'il est nécessaire que le sarment soit attaché à la vigne, c'est simplement pour être fructifiant; sans cette union, il lui est également impossible de l'être beaucoup et de l'être peu.

Cette parole, *vous ne pouvez rien faire*, n'exclut pas toute action, mais seulement celles qui sont fructueuses pour le salut. Ce seroit en abuser que d'en conclure que toutes les actions des infidèles sont des péchés. Entre les péchés et les actions méritoires de la vie éternelle, il y a un milieu; c'est celui des actions moralement bonnes, mais qui, dans l'ordre du salut, n'ont ni valeur ni mérite. S. Paul dit bien que tout ce qu'il feroit sans la charité ne lui serviroit de rien; mais il ne dit pas qu'il lui seroit nuisible.

[1] Dans le texte, il y a au présent, *et il brûle*. C'est pour signifier l'incroyable activité de ce feu dévorant qui embrase à l'instant tout ce qu'il touche. On y trouve aussi sa durée infinie, exprimée par ce présent, toujours à venir et toujours présent, *et il brûle*.

8 In hoc clarificatus est Pater meus, ut fructum plurimum afferatis, et efficiamini mei Discipuli.

» la gloire de mon Père que vous fassiez beau-
» coup de fruit, et que vous deveniez mes Dis-
» ciples ».

Cette parabole ne pouvoit pas être placée plus à propos que dans la circonstance où J. C. la proposa. Ses Disciples qui étoient sur le point d'être privés de sa présence sensible, pouvoient aisément l'oublier et s'en détacher. Il falloit donc qu'ils connussent l'intérêt capital qu'ils avoient à lui demeurer toujours unis par la foi et par la charité. C'est là le but de la parabole, dans laquelle, outre plusieurs vérités incidentes, on trouve réunis tous les motifs capables d'engager les Apôtres à resserrer, autant qu'ils peuvent, les nœuds qui les tiennent attachés à leur divin Maître; celui de l'honneur : il s'agit pour eux d'éviter l'opprobre de la stérilité, et de se procurer la gloire d'une heureuse fécondité; celui de la crainte : s'ils se détachent eux-mêmes de cette vigne mystique, ou s'ils méritent d'en être retranchés, le feu sera leur partage inévitable et leur éternel supplice; celui de l'intérêt : sensible à leur attachement, le Sauveur les fait dépositaires de son pouvoir et arbitres de ses graces : ils n'auront qu'à desirer et à demander, et leurs vœux seront aussi-tôt accomplis; celui enfin de la reconnoissance : Dieu sera glorifié par les fruits de justice et de sainteté qu'ils

produiront, comme les fruits dont un arbre est couronné, sont en même temps la gloire de l'arbre et de celui qui le cultive; ce qui n'est qu'une répétition figurée de ce que le Sauveur leur avoit dit long-temps auparavant, qu'en voyant leurs bonnes œuvres, les hommes en rapporteroient la gloire à leur Père céleste, comme à l'auteur de tout le bien qui seroit en eux.

Le Sauveur revient encore à ce qu'il leur a déjà dit, afin de le mieux graver dans leur esprit. Il leur répète donc qu'il faut qu'ils lui demeurent toujours unis par l'observation de ses commandemens; et parce que tous les commandemens sont renfermés dans la charité, qui comprend l'amour de Dieu et du prochain, « Comme mon Père m'a aimé, leur » dit-il, je vous aime de [1] même. Demeurez » dans mon amour. Si vous gardez mes com- » mandemens, vous demeurerez dans mon

9. Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos. Manete in dilectione mea.
10. Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione mea, sicut

[1] C'est-à-dire, gratuitement, et sans qu'il y eût de votre part aucun mérite précédent qui m'y obligeât. C'est ainsi que le Père a aimé l'humanité sainte du Sauveur, lorsqu'avant tout mérite, il l'a choisie pour être unie au Verbe en unité de personne. J. C. parle ici comme homme, et la comparaison qu'il fait de son amour pour ses Disciples avec l'amour que son Père a pour lui, doit s'entendre d'une gratuité semblable, et non d'un amour égal dans ses degrés et dans ses effets.

et ego Patris mei præcepta servavi, et maneo in ejus dilectione.
11. Hæc locutus sum vobis: ut gaudium meum in vobis sit, et gaudium vestrum impleatur.
12. Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.
13. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.
14. Vos amici mei es-

» amour, comme j'ai gardé moi-même [1] les
» commandemens de mon Père, et que [2] je
» demeure dans son amour. Je vous ai dit ceci,
» afin que ma joie soit [3] en vous, et que votre
» joie soit complète. C'est là mon commande-
» ment, que vous vous aimiez les uns les
» autres, comme je vous ai aimés. Il n'y a
» point de plus grand amour que de donner sa
» vie pour ses amis [4]. Vous êtes mes amis, si

---

[1] *En se rendant obéissant jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix.* Il n'est pas douteux qu'il n'en eût reçu le commandement, puisque, sans commandement, il n'y a point d'obéissance.

[2] L'amour du Père étoit pour le Fils un bien inaliénable qu'il ne pouvoit jamais perdre. Cependant le Fils a plus fait pour le conserver, qu'il n'exige de nous pour que nous ne perdions pas son amour. La condition est semblable, et elle est moins rigoureuse. Qui oseroit s'en plaindre!

[3] Cette joie de complaisance que ressent un bon père lorsqu'il voit ses enfans dociles à ses salutaires avis. Vous vous réjouirez vous-mêmes de savoir que je me réjouis en vous, et cette joie sainte qui sera dès à présent le fruit de votre docilité, recevra un jour de votre persévérance sa plénitude et sa perfection.

[4] Tel a été le mien pour vous; tel doit être celui que vous devez avoir les uns pour les autres. Cette conclusion est ici sous-entendue. S. Jean l'exprime formellement ailleurs, lorsqu'il dit (1. Ep. 3.) : *Nous avons reconnu l'amour de Dieu envers nous, en ce qu'il a donné sa vie pour nous, et nous devons aussi donner notre vie*

» vous faites ce que je vous commande. Je ne
» vous donnerai plus le nom de serviteurs,
» parce que le serviteur ne sait pas ce que fait
» son maître. Mais je vous ai donné le nom
» d'amis [1], parce que je vous ai découvert
» tout [2] ce que m'a dit mon Père. Ce n'est pas
» vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui
» vous ai choisis, et qui vous ai destinés pour
» aller faire du fruit, et un fruit qui soit de

tis, si feceritis quæ ego præcipio vobis.
15. Jam non dicam vos servos : quia servus nescit quid faciat dominus ejus. Vos autem dixi amicos : quia omnia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis.
16. Non vos me elegistis : sed ego elegi vos, et posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat : ut quodcum-

---

pour nos frères. La charité de J. C. a été encore plus loin. Il n'a pas donné sa vie seulement pour ses amis, mais, dit S. Paul (Rom. 5.) : *Dieu a fait éclater son amour envers nous, en ce que, lorsque nous étions encore pécheurs et ennemis, J. C. n'a pas laissé de mourir pour nous*. On a déjà dit dans quelles circonstances il est d'obligation, ou seulement de perfection, de donner sa vie pour le prochain. Voy. la note [a] de la pag. 325 du tom. I.

[1] On donne des ordres à ses serviteurs, sans être obligé de leur en découvrir les motifs; mais on dit ses secrets à ses amis.

[2] *Tout* ne s'entend ici que des choses qui ont rapport à la religion et au salut. J. C. n'avoit pas encore dit toutes ces choses, puisqu'incessamment il dira aux Apôtres : *J'ai encore beaucoup de choses à vous dire; mais vous n'êtes pas en état de les porter présentement*. Mais il en avoit dit une partie, et il ne devoit pas tarder à dire le reste. Ainsi, *je vous ai découvert*, signifie en cet endroit : *j'ai commencé, et j'acheverai bientôt de vous découvrir*, ou par moi-même, ou par l'Esprit que je vous enverrai, tout ce que m'a dit mon Père.

que petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.

» durée, afin que mon Père vous donne tout » ce que vous lui demanderez en mon nom.

17 Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.

» Je vous fais ce commandement de vous aimer » les uns les autres ».

Ce qui l'engage à le leur réitérer ici, c'est que l'union des cœurs est absolument nécessaire à ceux qui doivent concourir au succès d'une grande entreprise. Mais ce concert qui en facilite les moyens, ne suffit pas seul pour en surmonter les difficultés. La patience est encore nécessaire, et personne n'en eut jamais plus besoin que les Apôtres destinés à essuyer le déchaînement de tout l'univers. J.C. la leur recommande, ou plutôt il la leur persuade par le plus touchant de tous les motifs; c'est son exemple qu'il leur propose en ces termes : « Si » le monde vous hait, sachez que j'en ai été » haï avant vous : si vous eussiez été du » monde, le monde [1] aimeroit ce qui seroit à » lui. Mais parce que vous n'êtes point du » monde, et que je vous ai choisis et séparés » du monde, c'est pour cela que le monde » vous hait. Souvenez-vous donc de ce que je » vous ai dit : Le serviteur n'est pas plus grand

18. Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.

19. Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus.

20. Mementote sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus

[1] Ce n'est pas que l'on ne se haïsse souvent dans le monde; mais le monde sympathise toujours avec les mœurs corrompues de ceux qui sont du monde, au lieu qu'il a une antipathie naturelle et éternelle pour les mœurs vertueuses des gens de bien.

» que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils » vous persécuteront aussi : s'ils ont gardé ma » parole, ils garderont aussi la vôtre. Mais ils » vous feront toutes ces choses en haine [1] de » mon nom, parce qu'ils ne [2] connoissent point » celui qui m'a envoyé ».

major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur. Si sermonem meum servaverunt, et vestrum servabunt.
21. Sed hæc omnia facient vobis propter nomen meum, quia nesciunt eum, qui misit me.

Et cette ignorance ne les excuse point, parce qu'elle est volontaire. « Si je n'étois point » venu, et que je ne leur eusse rien dit, ils » seroient exempts de péché. Mais maintenant » ils sont inexcusables dans leur péché ». Ils n'en comprennent point l'énormité, parce

22. Si non venissem, et locutus fuissem eis, peccatum non haberent : nunc autem excusationem non habent de peccato suo.

---

[1] Non-seulement vous serez persécutés comme moi, mais vous serez persécutés à cause de moi. Le premier est un motif de consolation dans les peines : le second est un sujet de joie et de triomphe au milieu des plus grands outrages. *Ils sortirent du conseil, tout joyeux d'avoir été trouvés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus.* Act. 5. *Que nul d'entre vous*, dit l'Apôtre S. Pierre, *ne souffre pour homicide, ou pour vol, ou pour calomnie, ou pour avoir voulu prendre le bien d'autrui ; mais s'il souffre comme Chrétien, qu'il n'en rougisse point, mais qu'il en glorifie Dieu.* 1. Petr. 4.

[2] Ils connoissent un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre ; mais ils ne le connoissent pas en qualité de Père de J. C., puisqu'ils méconnoissent son Fils ; ni comme auteur de la mission de J. C., puisqu'ils méconnoissent son envoyé. Ils ne connoissent pas Dieu, puisqu'ils ne le reconnoissent pas, c'est-à-dire, puisqu'ils ne connoissent pas sa puissance dans les miracles de J. C., et sa sainteté dans la doctrine de J. C.

23. Qui me odit, et Patrem meum odit.
24. Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent : nunc autem et viderunt et oderunt et me et Patrem meum.

qu'ils croient ne haïr que moi. Mais « celui » qui me hait, hait aussi [1] mon Père ». Je le dis donc encore : « Si je n'avois pas fait parmi » eux des choses que nul autre n'a faites, ils » seroient exempts de péchés ; mais mainte- » nant, et ils les ont vuës, et ils me haïssent » moi et mon Père. Mais c'est afin que ce qui » est écrit dans leur loi s'accomplisse : ils » m'ont haï sans sujet ».

25. Sed ut adimpleatur sermo, qui in lege eorum scriptus est, quia odio habuerunt me gratis.

Mais leur haine ne prévaudra point contre la vérité qu'elle leur fait méconnoître. Car « quand il sera venu le consolateur que je » vous [2] enverrai du sein de mon Père, lui » qui est l'Esprit de vérité qui procède du Père,

26. Cùm autem venerit Paracletus, quem ego mittam vobis a Patre, Spiritum veritatis, qui a Patre procedit,

[1] Rien de si rare que la haine directe de Dieu ; rien de si ordinaire que la haine indirecte. On hait Dieu indirectement comme législateur et comme juge, lorsqu'on hait la loi qu'il nous impose, et sa justice qui en punit l'infraction. La haine de la Religion qu'il a révélée, de l'Église qu'il a fondée, des Ministres qu'il a établis, est de toutes les haines indirectes celle qui approche le plus de la directe.

[2] Toutes les oeuvres que Dieu produit au-dehors sont également l'ouvrage des trois Personnes divines. Cependant il arrive souvent qu'on les attribue, par appropriation, à l'une des trois Personnes. C'est ainsi que la création est attribuée au Père, la rédemption au Fils, et la sanctification au Saint-Esprit. On dit d'une des Personnes, qu'elle est envoyée, lorsque l'œuvre divine est une de celles qui lui sont appropriées ; ce qui ne se dit

» c'est lui qui rendra témoignage de moi : et » vous aussi [1] vous en rendrez témoignage, » parce que vous êtes avec moi dès le com» mencement.

ille testimonium perhibebit de me.

27. Et vos testimonium perhibebitis, quia ab initio mecum estis.

---

pourtant que des Personnes qui *procèdent*. Ainsi le Fils est envoyé par le Père dont il procède, et le Saint-Esprit l'est par le Père et par le Fils; mais le Père, de qui procèdent les deux autres Personnes, et qui ne procède d'aucune, n'est jamais dit être envoyé. Que si le Fils dit de lui-même : L'Esprit du Seigneur est sur moi..... il m'a *envoyé* pour évangéliser les pauvres, cela ne doit s'entendre que de l'humanité du Sauveur, selon laquelle il a pu en effet être envoyé par le Saint-Esprit; car si on ne considère en lui que la divinité, comme il est principe du Saint-Esprit qui procède de lui, c'est lui qui envoie le Saint-Esprit, comme il le dit formellement en cet endroit; et il n'est plus permis de dire alors que le Saint-Esprit l'envoie.

Ce mot, *que je vous enverrai*, a toujours servi à prouver que le Saint-Esprit procède du Fils. Et comme il est dit aussi-tôt après, *qui procède du Père*, on a dans ce seul texte la réfutation de deux hérésies, de celle qui faisoit procéder le Saint-Esprit du Fils et non du Père, et de celle qui le faisoit procéder du Père et non du Fils. On n'ignore pas que la seconde est celle des Grecs : la première est peu connue. S. Basile l'a combattue dans Eunomius, comme on peut le voir, *lib. 2, contra Eunomium, in fine.*

[1] S. Augustin dit que le témoignage que rendirent les Apôtres, est le témoignage du Saint-Esprit, dont il est parlé ici. Cela est vrai; mais ce n'est pas dire assez. A la vérité le Saint-Esprit dirigeoit et inspiroit les Apôtres

J. 16. v. 1. Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini.

2. Absque synagogis facient vos : sed venit hora, ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo.

» C'est afin que vous ne vous scandalisiez » point, que je vous ai dit » ce que vous aurez à souffrir après moi et pour moi. Vous devez donc vous y attendre. « Ils vous met- » tront hors des synagogues. Le temps même » approche, que quiconque vous fera périr,

---

dans le témoignage qu'ils rendirent de J. C. suivant cette parole : *Ce n'est pas vous qui parlez, c'est l'Esprit de votre Père qui parle en vous.* Et dans ce sens, le témoignage des Apôtres étoit aussi celui du Saint-Esprit. Mais cet Esprit divin a aussi rendu son témoignage particulier tout-à-fait indépendant de celui des Apôtres : ce fut lorsqu'il descendit sur eux en forme de langues de feu, et qu'il leur communiqua le don des langues. Témoignage qu'il répéta toutes les fois qu'il descendit d'une manière sensible sur les nouveaux baptisés, et qu'il leur communiqua le même don. Tel est le témoignage divin qui fut rendu par le Saint-Esprit. Celui des Apôtres, en tant qu'ils étoient inspirés par le même Esprit, étoit aussi divin. Mais c'étoit en même temps un témoignage humain, fondé sur ce qu'ils avoient ouï de leurs oreilles, vu de leurs yeux, et touché de leurs mains, comme s'exprime S. Jean. *1. Ep. 1.* Et c'est en ce sens que J. C. en parle ici, lorsqu'il dit : Vous rendrez aussi témoignage de moi, *parce que vous êtes avec moi dès le commencement.* Le premier étoit nécessaire pour obliger les hommes à croire des vérités divines. Le second étoit accommodé à la nature de l'homme et à sa manière de procéder à la vérification des faits, qui est la preuve par témoins. Par l'union des deux, il ne manque à J. C. aucune espèce de témoignage.

» s'imaginera [1] rendre service à Dieu. Et ils
» en useront ainsi à votre égard, parce qu'ils
» ne connoissent ni mon Père ni moi. Mais
» je vous ai parlé de la sorte, afin que, quand
» le temps sera venu, vous vous souveniez
» que je vous ai dit ces choses.

3. Et hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem, neque me.

4. Sed hæc locutus sum vobis : ut cùm venerit hora eorum, reminiscamini, quia ego dixi vobis.

» Au reste, je ne vous les ai pas dites [2] dès
» le commencement, parce que j'étois avec

5. Hæc autem vobis ab initio non dixi, quia vobiscum eram.

---

[1] Les Princes et les Magistrats Chrétiens et Catholiques ont cru rendre service à Dieu, en poursuivant comme impies ceux qui combattoient la foi chrétienne et catholique, et en le croyant, ils ne se trompoient pas. Les Princes et les Magistrats infidèles ou hérétiques se sont imaginés qu'ils rendoient service à Dieu, en poursuivant comme impies ceux qui professoient ou qui défendoient la foi chrétienne et catholique, et en se l'imaginant, ils se trompoient. Ce n'est pas la peine soufferte, mais la cause pour laquelle on la souffre, qui fait la différence du martyr et du fanatique opiniâtre. De même ce n'est point la peine infligée, mais la cause pour laquelle on l'inflige, qui fait la différence du persécuteur impie ou du pieux zélateur.

Dieu est si juste, qu'il veut que l'ignorance excuse en partie les ennemis de son culte et les meurtriers de ses Prophètes. *Pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font.* Il est si patient, qu'il n'écrase pas de sa foudre ceux qui osent dire que la défense de sa cause ne regarde que lui, et que les Princes, ceux qu'il a fait ses lieutenans sur la terre, ont tort de s'en mêler.

[2] J. C. avoit déjà prédit plus d'une fois à ses Disciples les persécutions qu'ils auroient à essuyer. Ce qu'il leur

» vous », et que, soutenus par ma présence, vous n'aviez pas besoin d'être précautionnés par mes avis, outre que les premiers effets de cette haine devoient tomber sur moi seul.

Et nunc vado ad eum, qui misit me, et nemo ex vobis interrogat me: Quò vadis?

« Maintenant je m'en vas à celui qui m'a en» voyé : et personne de vous ne me demande, » où allez-vous »? Je sais que ce n'est point par indifférence.

6. Sed quia hæc locutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum.

« Mais parce que je vous ai » parlé de la sorte, la tristesse a *tellement* » rempli votre cœur », que vous n'avez pas la force de parler.

7. Sed ego veritatem dico vobis:

« Je vous dis pourtant la vérité ». Quelqu'avantageuse que vous soit ma présence,

Expedit vobis ut ego vadam: si enim non abiero, Paracletus non veniet ad vos: si autem abiero, mittam eum ad vos.

« il est de [1] votre intérêt que je m'en » aille. Car [2] si je ne m'en vas point, le con» solateur ne viendra point à vous; et si je

---

dit ici pour la première fois, c'est qu'ils seront persécutés et mis à mort, parce qu'on les regardera comme des impies et des ennemis de Dieu; ce qui devoit être fort sensible à ces hommes vertueux. C'est à cette dernière circonstance qu'on peut rapporter ces paroles : *Je ne vous ai pas dit ces choses dès le commencement.*

[1] Les Apôtres ne pouvoient être dédommagés de la perte d'un Dieu, que par la venue d'un Dieu. Donc le Saint-Esprit est Dieu, dit S. Chrysostôme, qui le concluoit de là contre Macédonius.

[2] Il auroit pu se faire absolument que le Saint-Esprit vînt, et que J. C. l'envoyât, quoique J. C. ne quittât point la terre; mais cela ne devoit pas être selon l'ordre des décrets divins. Suivant cet ordre, chacune des Personnes divines devoit paroître à son tour dans l'ouvrage

» m'en vas, je vous l'enverrai. Et quand il » sera venu, il [1] convaincra le monde sur le » péché, sur la justice et sur le jugement ». C'est-à-dire (si l'on ose interpréter des paroles si mystérieuses) lorsque le consolateur sera venu, il convaincra le [2] monde qu'il est pécheur, que je suis juste, ou plutôt que je suis la justice même, et qu'au jour du dernier jugement, moi qui dois être son juge,

8. Et cùm venerit ille, arguet mundum de peccato, et de justitia, et de judicio.

de la rédemption et de la sanctification des hommes. Le Père avoit commencé en envoyant son Fils unique, et en l'unissant à la nature humaine par l'incarnation. Le Verbe incarné avoit éclairé le monde par sa doctrine, et l'avoit racheté par sa mort. Il falloit qu'il disparût, et qu'il laissât, si l'on ose ainsi parler, la place libre, pour que le Saint-Esprit se montrât en qualité de sanctificateur des hommes, et de consommateur de l'ouvrage du Père et du Fils. On tire encore d'ici la preuve de la divinité du Saint-Esprit. Car il n'y avoit qu'un Dieu qui pût mettre la dernière main à l'ouvrage de Dieu.

[1] Convaincre, signifie donner des preuves assez concluantes, pour qu'on ne puisse avoir rien de raisonnable à y opposer. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait encore des incrédules; mais c'est ce qui les rend inexcusables.

La plus concluante de toutes les preuves que donnèrent les Apôtres, ce furent les miracles que le Saint-Esprit opéra par leur ministère.

[2] Tous les hommes sont pécheurs, et ne peuvent cesser de l'être que par la foi en J. C. Donc ceux qui ne croient pas en J. C., demeurent nécessairement et irrémédiablement pécheurs.

puisque je suis le vainqueur et le juge de son prince, je présenterai à ses regards le contraste si accablant pour lui, de ses crimes avec mon innocence, et de ma justice avec son iniquité : qu'ainsi le monde saura enfin ce qu'il est, ce que je suis, et à quoi il doit s'attendre.

9. De peccato quidem, quia non crediderunt in me :
10. De justitia verò, quia ad Patrem vado, et jam non videbitis me:
11. De judicio autem, quia princeps hujus mundi jam judicatus est.

L'Esprit-Saint doit donc convaincre le monde « sur le péché », ajoute le Sauveur qui revient sur ce qu'il a dit : « car ils n'ont pas cru en » moi. Sur la justice ; car je [1] vas à mon Père, » et vous ne me verrez plus. Sur le jugement ; » car [2] le prince de ce monde est déjà jugé ».

[1] J. C., en quittant la terre, et en montant au ciel par sa propre vertu, a fait voir qu'il étoit plus qu'homme, bien loin de n'être, comme le monde l'avoit jugé, qu'un homme pécheur et criminel, jusqu'à mériter le dernier supplice.

[2] Le prince du monde, c'est le démon. Dépossédé des temples où il étoit adoré, réduit au silence dans les lieux où il rendoit ses oracles, ou à la confession forcée de la divinité de J. C. par la bouche des énergumènes, des corps desquels on le chassoit, cet esprit de ténèbres étoit manifestement vaincu, et par conséquent jugé et condamné. Donc le monde, son adorateur et son esclave, ne pouvoit plus éviter d'être jugé et condamné à son tour.

Ces trois vérités prouvées par les Apôtres, c'est-à-dire, par le Saint-Esprit, inspirateur de la prédication des Apôtres, et auteur de leurs miracles, prouvoient celles que J. C. vient de proposer, prises dans le sens que nous leur avons donné en les expliquant.



Par ces dernières paroles, le Sauveur entroit dans des mystères, dont les Disciples n'étoient pas encore capables. C'est ce qui le fait leur dire alors : « J'ai encore beaucoup [1] » de choses à vous dire; mais vous n'êtes pas » en état de les porter présentement ». Mais, ajoute-t-il, pour augmenter en eux le desir de la venue du Saint-Esprit, par celui qu'ils avoient sans doute d'être pleinement instruits de tout ce qu'il leur importoit de savoir; mais « quand il viendra cet Esprit de vérité, il » vous enseignera toute vérité : car il ne par- » lera pas de son chef; mais il dira tout ce » qu'il aura [2] entendu, et il vous fera con- » noître [3] l'avenir. C'est lui qui me glorifiera, » parce qu'il recevra de [4] ce qui est à moi, et » il vous l'annoncera ».

12. Adhuc multa habeo vobis dicere : sed non potestis portare modò.

13. Cùm autem venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem; non enim loquetur a semet ipso: sed quæcumque audiet loquetur, et quæ ventura sunt annunciabit vobis.

14. Ille me clarificabit : Quia de meo accipiet, et annunciabit vobis.

---

[1] Voyez la note [2] de la pag. 369 de ce volume.

[2] Le Saint-Esprit ne dit que ce qu'il entend du Fils, comme le Fils ne fait que ce qu'il voit faire au Père. Façons de parler, qui signifient que le Saint-Esprit reçoit du Fils la science, comme le Fils reçoit du Père la puissance.

[3] Le don de prophétie est promis par ces paroles. Les Apôtres l'eurent, et ils ne furent pas seuls à l'avoir, puisque S. Paul distingue différentes classes d'Apôtres, de Prophètes, de Docteurs, &c. Les Apôtres réunissoient toutes ces qualités, qui se trouvoient partagées entre les autres.

[4] Avec l'essence divine, le Saint-Esprit reçoit du Fils

Il est vrai que tout ce qu'il y a vient de mon Père ; mais « tout ce qui est à mon Père » m'appartient. C'est pourquoi je vous ai dit » qu'il recevra de ce qui est à moi, et qu'il » vous l'annoncera ».

15. Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt. Propterea dixi : Quia de meo accipiet, et annunciabit vobis.

Ces paroles sont faciles à entendre, si le Fils est principe du Saint-Esprit; mais s'il ne l'étoit pas, elles seroient inintelligibles. La procession des Personnes divines est donc clairement connue ; et l'on peut dire que le Sauveur en achève ici la révélation.

---

toute la science divine. Mais il ne l'a pas communiquée toute entière aux Apôtres, la nature créée en étant incapable ; et c'est de la portion qu'il leur a communiquée, que le Sauveur dit : *Il recevra de ce qui est à moi, et il vous l'annoncera ;* ce qui revient à ceci : Ce qu'il vous annoncera, il l'aura reçu de moi.

CHAPITRE XXV.

Fin du discours. — Joie promise après la douleur. — Jésus prie pour lui-même et pour ses Disciples.

CONSOLÉS dans leurs souffrances par la visite et par les dons du Saint-Esprit, les Disciples le seront enfin par leur réunion avec leur cher Maître. L'attente ne doit pas en être bien longue; c'est le temps de cette vie, si court en lui-même, et qui n'est qu'un moment, si on le compare à l'éternité. C'est dans ce sens, à ce qui paroît, que Jésus leur dit encore: « Dans peu de temps vous ne me verrez plus, » et peu de temps après vous me reverrez, » parce que je vas à mon Père ».

J. 16. v. 16. Modicum, et jam non videbitis me; et iterum modicum, et videbitis me: quia vado ad Patrem.

Le premier de ces deux temps, c'est celui qui devoit se passer jusqu'à son ascension; le second devoit durer depuis l'ascension du Sauveur jusqu'à la mort des Apôtres, jour auquel il devoit les recevoir entre ses bras, et porter jusques sur son trône leurs ames victorieuses du monde et de l'enfer. Ce qu'il ajoute de son retour à son Père, se rapporte à ces deux choses. Parce qu'il étoit près d'y retourner, ses Disciples alloient bientôt le perdre de vue.

Mais, parce qu'il devoit y retourner, afin de leur préparer la place, son départ étoit pour eux le gage de son retour, et le sujet de leur affliction devenoit le fondement de leur espérance. Tout cela étoit annoncé, mais n'étoit pas développé; et s'il avoit pour les Disciples la certitude des oracles, il en avoit aussi l'obscurité, au moins pour le plus grand nombre d'entre eux. « Il y en eut donc qui se dirent » les uns aux autres : Que nous dit-il là? Dans » peu de temps vous ne me verrez plus, et » dans peu de temps vous me reverrez, et je » m'en vas à mon Père. Ils disoient donc : Que » dit-il là? Nous n'entendons point ce qu'il dit.

» Jésus vit bien qu'ils avoient envie de l'interroger, et il leur dit : Vous vous demandez » les uns aux autres ce que je vous ai voulu » dire par ces paroles : Dans peu de temps » vous ne me verrez plus, et peu de temps » après vous me reverrez. En vérité, en vérité » je vous le dis : vous serez affligés, vous autres, » et vous pleurerez. Pour le monde, il se » réjouira. Vous serez dans la tristesse; mais » votre tristesse se changera en joie ».

17. Dixerunt ergo ex Discipulis ejus ad invicem : Quid est hoc, quod dicit nobis : Modicum, et non videbitis me; et iterum modicum, et videbitis me : et Quia vado ad Patrem?

18. Dicebant ergo : Quid est hoc, quod dicit, Modicum? nescimus quid loquitur.

19. Cognovit autem Jesus, quia volebant eum interrogare, et dixit eis : De hoc quæritis inter vos, quia dixi, Modicum, et non videbitis me; et iterum modicum, et videbitis me.

20. Amen, amen dico vobis : quia plorabitis, et flebitis vos, mundus autem gaudebit : vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.

Sans expliquer la durée des deux temps, Jésus leur fait comprendre que celui de son absence sera pour eux celui de l'affliction, à laquelle succédera la joie de son retour; en quoi leur condition est bien différente de celle

des amateurs du monde, qui commencent par la joie, et qui finissent par la douleur. Qu'ils les laissent donc se livrer à leurs joies courtes et frivoles; et au lieu de leur porter envie, qu'ils songent que les maux de la vie présente sont comme le travail, par lequel ils enfantent une seconde vie que des joies infinies rendront éternellement heureuse, comme le Sauveur achève de le faire sentir par cette comparaison qui doit servir à la consolation de tous les justes souffrans : « Quand une » femme accouche, elle souffre, parce que » son temps est venu. Mais, quand elle est » accouchée d'un fils, elle ne se souvient plus » de tous ses maux, à cause de la joie qu'elle » a d'avoir mis un homme au monde. De » même donc vous êtes présentement dans la » tristesse; mais je vous reverrai, et vous aurez » la joie dans le cœur, et personne ne vous » ôtera votre joie. Alors vous ne me ferez » aucune demande [1] ».

21. Mulier cùm parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus : cùm autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum.

22. Et vos igitur nunc quidem tristitiam habetis, iterum autem videbo vos, et gaudebit cor vestrum : et gaudium vestrum nemo tollet a vobis.

23. Et in illo die me non rogabitis quidquam.

Mais, séparés d'un Maître si bienfaisant et

[1] Si l'on rapporte ce mot à ce qui a été dit auparavant, il signifiera : *vous ne me ferez plus aucune question.* Si on le joint à ce qui suit immédiatement, il voudra dire, vous ne me ferez plus aucune *prière.* La plupart des Interprètes suivent la première de ces deux explications. Ceux qui voient Dieu face à face n'ont plus d'éclaircissemens à demander. Il est vrai qu'ils n'ont

si puissant, à qui désormais auront-ils recours dans leurs besoins? Le Sauveur va leur ôter encore cette dernière inquiétude. Il y a un moyen d'obtenir plus de faveurs en son absence, qu'ils n'en obtenoient pendant le temps qu'il a conversé parmi eux. Ce moyen, jusqu'alors inconnu, va être enfin manifesté au monde. Jésus, qui l'avoit déjà indiqué, achève de le faire connoître par ces paroles : « En vérité, en vérité, je vous le dis; ce que vous aurez demandé à mon Père en mon nom, il vous le donnera ». Accoutumés à n'adresser vos prières qu'à moi seul, « jusqu'ici vous n'avez rien demandé en mon nom. Demandez, et vous recevrez, en sorte que votre joie sera complète » par l'entier accomplissement de vos desirs.

Amen, amen dico vobis : si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.

24. Usque modò non petistis quidquam in nomine meo : petite, et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum.

Jésus termine enfin cette longue instruction par la promesse réitérée d'une plus claire manifestation des secrets divins. « Je vous ai parlé, dit-il, de ces choses en paraboles. Voici le temps que je ne vous parlerai plus en paraboles; mais je vous annoncerai clairement ce qui regarde mon Père », soit par moi-même, ou par l'Esprit que je vous enverrai. « Vous demanderez alors en mon

25. Hæc in proverbiis locutus sum vobis. Venit hora cùm jam non in proverbiis loquar vobis, sed palàm de Patre annunciabo vobis :

26. In illo die in nomine meo petetis : et

plus de besoins à exposer. Mais s'ils ne peuvent plus prier pour eux-mêmes, ils peuvent le faire encore, et ils le font incessamment pour nous.

» nom, et je ne vous dis point que je prie-
» rai [1] le Père en votre faveur ». Quand même
il seroit possible que je ne le fisse pas, vous
seriez toujours exaucés. « Car le Père lui-
» même vous aime [2], parce que vous m'avez
» aimé, et que vous avez cru que je suis sorti
» de Dieu. Je suis sorti du Père, et je suis
» venu dans le monde [3] : je quitte aussi le
» monde, et je m'en vas à mon Père ».

non dico vobis quia rogabo Patrem de vobis:

27. Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amastis, et credidistis, quia ego a Deo exivi.

28. Exivi a Patre, et veni in mundum; iterum relinquo mundum, et vado ad Patrem.

---

[1] J. C. dans le ciel est *toujours vivant, afin d'intercéder pour nous*. Héb. 7. Cependant l'Église ne lui dit jamais, comme aux Saints : *Priez pour nous*, mais, *ayez pitié de nous*. C'est, dit l'abbé Rupert, parce que l'intercession de J. C. n'est pas, comme celle des Saints, une prière humble et suppliante, mais une représentation que fait de nos besoins et de ses droits, celui qui, pour s'être fait semblable à nous, n'en est pas moins égal à Dieu.

[2] L'amour que Dieu a pour nous précède nécessairement celui que nous avons pour Dieu. Nous ne pourrions jamais l'aimer, s'il ne nous aimoit le premier. Mais le nôtre donne au sien de nouveaux accroissemens, si l'on n'aime mieux dire, qu'au premier amour, qui n'étoit que de bienveillance, le nôtre fait succéder dans le cœur de Dieu un amour de complaisance: et c'est de ce second amour qu'il est dit : *Le Père vous aime, parce que vous m'avez aimé.*

[3] Le Verbe étoit dans le monde avant qu'il sortît du sein du Père, et il ne quitta pas le sein du Père lorsqu'il parut en sortir pour venir dans le monde. Toujours présent par-tout par son immensité, il ne fit que se rendre

Le Sauveur avoit parlé souvent aussi clairement qu'il vient de le faire, et cependant il n'avoit pas été compris. Mais soit que la répétition des mêmes choses les eût rendu plus intelligibles, soit qu'il eût accompagné ses dernières paroles d'une lumière extraordinaire qui suppléât dans ses auditeurs au défaut de capacité, « les Disciples lui dirent : Vous parlez là clairement, et vous ne vous servez point de paraboles. Nous sommes convaincus présentement que vous savez toutes choses, et vous n'avez pas besoin que personne vous interroge. C'est ce qui nous fait croire que vous êtes sorti de Dieu. Jésus leur répondit : Vous croyez en ce moment », il est vrai ; mais telle est encore la foiblesse de votre foi, « que voilà le temps qui vient, et il est déjà venu, que vous allez être dispersés chacun de votre côté, et me laisser seul. Cependant je ne suis pas seul ; car mon Père est avec moi ». Et pour leur remettre encore devant les yeux l'objet principal de son discours, il finit par ces mots : « Je vous ai dit ces choses, afin que vous ayez la paix en moi »

29. Dicunt ei Discipuli ejus : Ecce nunc palàm loqueris, et proverbium nullum dicis.

30. Nunc scimus quia scis omnia, et non opus est tibi ut quis te interroget : in hoc credimus quia a Deo existi.

31. Respondit eis Jesus : Modò creditis ?

32. Ecce venit hora, et jam venit, ut dispergamini unusquisque in propria, et me solum relinquatis : et non sum solus, quia Pater mecum est.

33. Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis.

---

visible où il ne l'étoit pas. L'Homme-Dieu n'a pas quitté le monde depuis qu'il en est sorti pour retourner à son Père. Toujours présent sur la terre sous les espèces eucharistiques, il n'a fait que cesser d'être visible où il l'étoit auparavant.

par la certitude qu'il n'arrivera rien ni à vous, ni à moi, qui ne tourne enfin à mon avantage et au vôtre. « Vous aurez bien à souffrir » dans le monde : mais prenez courage; j'ai » vaincu [1] le monde.

In mundo pressuram habebitis : sed confidite, ego vici mundum.

» Après que Jésus eut ainsi parlé, il dit, » en levant les yeux au ciel : Mon Père, le » temps est venu : glorifiez votre Fils, afin que » votre Fils vous glorifie, [2] comme vous avez

J. 17. v. 1. Hæc locutus est Jesus : et sublevatis oculis in cœlum, dixit : Pater, venit hora, clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te.

2. Sicut dedisti ei po-

---

[1] Le monde n'est pas tout-à-fait désarmé par la victoire que J. C. a remportée sur lui; mais il est tellement affoibli, qu'il ne peut plus vaincre que ceux qui ne veulent pas se défendre.

Ce qu'il a de force ne lui a été laissé que pour signaler le courage de ses vainqueurs, et sa foiblesse est la conviction de la lâcheté de ses esclaves.

[2] *Comme*, se rapporte à ce mot, *glorifiez votre Fils*. Il exprime la mesure de la gloire que J. C. demande. Cette gloire doit être proportionnée à la puissance que son Père lui a communiquée. Or, cette puissance étant sur toute chair, c'est-à-dire, sans bornes, il est convenable que la gloire qui l'accompagne soit aussi sans bornes. Cette prière a été exaucée dans toute son étendue. Parce que *J. C. s'est humilié jusqu'à la mort, et jusqu'à la mort de la croix, Dieu l'a exalté, et lui a donné un nom qui est au-dessus de tout autre nom; en sorte qu'au nom de Jésus tout genou fléchit au ciel, sur la terre et dans les enfers, et que toute langue confesse que le Seigneur J. C. est dans la gloire de Dieu son Père.* Philip. 2.

testatem omnis carnis, ut omne, quod dedisti ei, det eis vitam æternam.
3. Hæc est autem vita æterna. Ut cognoscant te, solum Deum verum,

» mis tous les [1] hommes sous sa puissance, » afin qu'il donne la vie éternelle à tout ce » que vous lui avez donné. Or la vie éternelle, » c'est de vous [2] connoître pour le seul véri-

---

[1] Il y a dans le texte, *toute chair*, expression par laquelle on a toujours entendu, *tous les hommes*. Il est dit ensuite : *afin qu'il donne la vie éternelle à tout ce que vous lui avez donné*. Il donne donc la vie éternelle à toute chair, c'est-à-dire, à tous les hommes; ce qui montre qu'il ne parle point ici de la vie éternelle consommée, mais seulement de la vie éternelle commencée; ou, comme l'explique S. Cyrille, de ce qui en est la racine et l'origine : savoir, de la connoissance d'un seul vrai Dieu et de J. C. en qualité de Messie, comme le Sauveur lui-même va nous l'apprendre. Telle est la vie éternelle qu'il a donnée à tous les hommes, c'est-à-dire, qu'il leur a offerte; en sorte que, de son côté, il n'a rien manqué de ce qui étoit nécessaire pour que tous les hommes pussent l'avoir.

[2] La vie éternelle, c'est-à-dire ici, la foi qui en est la racine, a pour dogmes fondamentaux l'existence d'un seul Dieu, et la mission de J. C. en qualité de Sauveur du monde. Le second devoit être proposé aux Juifs qui croyoient déjà le premier, et les deux devoient l'être aux Gentils, qui ne connoissoient ni l'un ni l'autre. Reconnoître le Père pour seul Dieu véritable, ce n'est pas exclure de la Divinité, ce qui est avec le Père un seul et même Dieu. Le Fils et le S. Esprit ne sont donc pas exclus par ce texte; et les Ariens, qui vouloient s'en prévaloir, ne pouvoient en tirer aucun avantage.

Si J. C. est l'envoyé de Dieu, il faut donc ajouter foi à toutes ses paroles, et croire qu'il est Dieu, s'il a dit

» table Dieu, et Jésus-Christ que vous avez » envoyé. Je vous ai glorifié sur la terre ; j'ai » accompli l'œuvre que vous m'avez donnée à » faire. Glorifiez-moi donc maintenant, mon » Père, dans vous-même, de la gloire que j'ai » possédée [1] dans vous, avant que le monde » fût créé ».

et quem misisti Jesum Christum.
4. Ego te clarificavi super terram : opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam :
5. Et nunc clarifica me tu, Pater, apud temet ipsum, claritate, quam habui priùs quàm mundus esset, apud te.

Après avoir prié pour lui-même, il va prier pour ses Disciples. Un discours plus long et des expressions plus tendres feroient presque penser qu'il s'intéresse plus à leur bonheur qu'au sien propre. C'est donc spécialement d'eux qu'il continue de parler ainsi à son Père. « J'ai fait connoître votre nom aux hommes

6. Manifestavi nomen tuum hominibus, quos

---

ailleurs qu'il est Dieu. Donc tout ce que l'on pourroit conclure de ce texte, c'est que la divinité de J. C. n'y est ni prouvée ni contredite, et l'on n'en est pas moins obligé de la croire, supposé que d'autres textes la prouvent.

Les anciens Pères l'ont prouvée par ce même texte. Ils traduisent ainsi : *La vie éternelle, c'est de vous connoître vous et J. C. que vous avez envoyé, pour le seul Dieu véritable.* Rien ne répugne à cette interprétation ; et lorsque S. Athanase l'opposa à Arius, celui-ci ne sut que répondre.

[1] Avant la création du monde, *le Verbe étoit dans Dieu,* où il possédoit la gloire qui appartient au Fils unique du Père. Il demande que son humanité soit associée à cette gloire, et que l'on puisse reconnoître le Verbe incréé aux splendeurs du Verbe incarné.

dedisti mihi de mundo. Tui erant, et mihi eos dedisti : et sermonem tuum servaverunt.

7. Nunc cognoverunt quia omnia quæ dedisti mihi, abs te sunt :

8. Quia verba quæ dedisti mihi, dedi eis : et ipsi acceperunt, et cognoverunt verè quia a te exivi, et crediderunt quia tu me misisti.

9. Ego pro eis rogo : non pro mundo rogo, sed pro his, quos dedisti mihi : quia tui sunt.

10. Et mea omnia tua sunt, et tua mea sunt : clarificatus sum in eis.

» que vous m'avez donnés en les séparant du » monde. Ils étoient à vous, et vous me les » avez donnés ; et ils ont mis votre parole » en pratique. Ils connoissent présentement » que tout ce que vous m'avez donné vient de » vous. Car je leur ai communiqué les paroles » que vous m'avez communiquées. Ils les ont » reçues, et ont véritablement reconnu que » je suis sorti de vous, et ils ont cru que c'est » vous qui m'avez envoyé. Je prie pour eux : » je ne prie point pour [1] le monde, mais pour » ceux que vous m'avez donnés, parce qu'ils » sont à vous ». Il dit ceci parlant en homme ; mais il parle en Dieu lorsqu'il ajoute : « Tout » ce qui m'appartient est à vous, et tout ce » qui vous appartient est à moi. Je suis [2] glo» rifié en eux ».

---

[1] J. C. ne prie point ici pour le monde incrédule et pervers, mais pour ses Disciples qui avoient la foi et la justice. Aussi demande-t-il pour eux ce qu'il convient de demander pour des hommes justes et fidèles, la persévérance dans la foi et dans la justice, et la consommation de la charité. Sur la croix, il demandera pour les méchans et pour les impies ce qu'il faut demander d'abord pour de pareils hommes, le pardon de leurs péchés, dont le premier effet est la justification des pécheurs.

[2] Ce qu'il en avoit retiré de gloire jusqu'alors étoit si peu de chose, que l'on oseroit presque dire que cela ne valoit pas la peine d'en parler. C'est ainsi qu'il vient de

Que l'on ne soit pas surpris de voir qu'il emploie tant de motifs pour engager son Père à les aimer, et à les prendre sous sa sauvegarde. Ils vont être privés de sa présence et de l'appui sensible qu'ils y trouvoient. « Je ne » suis plus dans le monde, dit-il; pour eux, » ils y sont, et moi je retourne à vous. Père » saint, conservez, à cause [1] de votre nom, » ceux que vous m'avez donnés, afin qu'ils » soient une même chose [2] comme nous le » sommes. Tandis que j'étois avec eux, je les » conservois à cause de votre nom. J'ai eu

11. Et jam non sum in mundo, et hi in mundo sunt, et ego ad te venio. Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi : ut sint unum, sicut et nos.

12. Cùm essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo. Quos de-

---

les louer d'avoir cru à sa parole, quoique leur foi fût si chancelante, et d'avoir mis ses leçons en pratique, quoique leur vertu fût si imparfaite, qu'il avoit été obligé de leur reprocher sans cesse la foiblesse de l'une et de l'autre. On croit voir une mère tendre et éclairée, qui remontre à ses enfans leurs défauts pour les en corriger, et qui n'entretient leur père que de ce qu'ils ont de louable et de vertueux pour les en faire aimer.

[1] C'est-à-dire, pour la gloire de votre nom. D'autres traduisent, *par la vertu de votre nom*. On peut choisir entre ces deux explications.

[2] Afin qu'ils soient une même chose par l'union des cœurs, comme nous sommes une même chose par l'unité de nature.

S'ils ont la charité, ils auront toutes les vertus; et s'ils demeurent parfaitement unis, tous les succès leur sont assurés. Aussi J. C. semble-t-il borner là tout ce qu'il demande pour eux à son Père.

disti mihi, custodivi: et nemo ex eis periit, nisi filius perditionis, ut Scriptura impleatur.
13. Nunc autem ad te venio: et hæc loquor in mundo, ut habeant gaudium meum impletum in semet ipsis.
14. Ego dedi eis sermonem tuum, et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo.
15. Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos a malo.
16. De mundo non

» soin de ceux que vous m'avez donnés [1], et » nul d'eux ne s'est perdu, hors le fils de per- » dition, afin que [2] l'Écriture s'accomplisse. Je » vas maintenant à vous; et c'est afin que [3] » ma joie soit parfaite en eux, que je dis ceci » pendant que je suis dans le monde. Je leur ai » communiqué votre parole : et le monde les » a eus en [4] haine, parce qu'ils ne sont point » du monde, de même que moi je ne suis pas » du monde non plus. Je ne vous prie point » de les [5] ôter du monde, mais de les préser- » ver du mal. Ils ne sont point du monde,

---

[1] On peut avoir été donné par le Père à J. C., et cependant périr.

[2] Il falloit qu'il pérît, puisque sa perte étoit prédite dans l'Écriture; mais sa perte n'avoit été prédite que parce qu'il devoit périr par la détermination libre et volontaire de son cœur.

[3] Celle que j'aurai de les voir conservés et sanctifiés; ou bien celle qu'ils auront en éprouvant les mêmes effets de votre protection en mon absence, que lorsque je leur étois présent. On peut encore choisir entre ces deux explications.

[4] Raison de plus pour que Dieu les aime; l'ennemi de Dieu et de J. C. les hait.

[5] Dieu fait beaucoup pour les gens de bien, qu'il délivre, par la mort, des dangers et des persécutions du monde. Il fait plus pour ceux qu'il y laisse avec la grace de les surmonter. Les premiers sont les Justes; les seconds sont les Héros de la religion.

» de même que moi je ne suis pas du monde
» non plus. Sanctifiez-les en vérité. Votre pa-
» role est [1] vérité. Comme vous m'avez envoyé
» dans le monde [2], je les ai aussi envoyés dans
» le monde. Je me [3] sanctifie moi-même pour
» eux, afin qu'eux-mêmes ils soient aussi sanc-
» tifiés en vérité.

sunt, sicut et ego non sum de mundo.
17. Sanctifica eos in veritate. Sermo tuus veritas est.
18. Sicut tu me misisti in mundum, et ego misi eos in mundum.
19. Et pro eis ego sanctifico me ipsum: ut sint et ipsi sanctificati in veritate.

---

[1] Cette parole, c'est la loi évangélique, dont J. C. demande pour ses Disciples l'entier accomplissement. Elle seule produit la sainteté véritable et parfaite.

[2] J. C. étoit l'envoyé de Dieu : les Apôtres étoient les envoyés de J. C. Ceux-ci ont envoyé, au nom de Dieu et de J. C., leurs Disciples, qui en ont envoyé d'autres à leur tour. Les mains sont différentes; mais la source de la mission est toujours la même; et le dernier Évêque qui sera consacré dans l'Église catholique aura sa mission de Dieu aussi véritablement que l'avoit J. C.

Les Apôtres envoyés dans le monde devoient être saints; 1°. pour se préserver de la corruption du monde; 2°. pour sanctifier le monde par leur exemple, sans lequel la prédication n'est guère sanctifiante. Il falloit que chacun d'eux pût dire comme S. Paul : *Soyez mes imitateurs, comme je le suis de J. C.*

[3] La sainteté de J. C. est la source et le modèle de la nôtre. Quoiqu'il soit essentiellement saint comme Dieu; quoiqu'il le soit nécessairement comme homme, uni personnellement au Verbe, il a encore pu, non pas se sanctifier dans le sens rigoureux de ce terme, qui signifie se rendre saint, mais produire des actes de sainteté en vue des hommes qui devoient être sanctifiés par ses mérites et par ses exemples.

20. Non pro eis autem rogo tantùm, sed et pro eis, qui credituri sunt per verbum eorum in me:
21. Ut omnes unum sint, sicut tu Pater in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint: ut credat mundus quia tu me misisti.
22. Et ego claritatem, quam dedisti mihi, dedi eis: ut sint unum, sicut et nos unum sumus.
23. Ego in eis, et tu in me: ut sint consum-

» Ce n'est pas seulement pour eux que je » prie; mais c'est encore pour ceux qui croi- » ront en moi par le moyen de leur prédica- » tion : afin qu'ils soient tous une même chose, » comme vous, mon Père, vous êtes en moi » et moi en vous; qu'eux-mêmes ne soient » aussi [1] qu'une chose en nous, et que le monde » croie que vous m'avez envoyé. Je leur ai » aussi fait part de [2] la gloire que j'ai reçue

[1] Par le moyen de J. C. qui est *un* avec Dieu, et qui se fait *un* avec nous, il se forme de Dieu, de J. C. et de nous, une union si intime, que le terme d'union suffit à peine pour l'exprimer, et que celui d'unité semble y être plus propre. Le mystère s'en dévoilera dans le ciel. L'union des fidèles en est l'image sur la terre. Quoique les yeux n'apperçoivent ni Dieu qui en est l'ame et le centre, ni J. C. qui en est le lien, l'un et l'autre se manifestent par les effets auxquels on reconnoît l'auteur de la loi de charité, comme on reconnoît le créateur par les ouvrages de la création. C'est pour cela que le Sauveur ajoute : *Afin que le monde croie, ou connoisse que vous m'avez envoyé.* Le monde, en effet, l'a reconnu à cette marque; et tel infidèle qui ne s'étoit pas rendu à la preuve des miracles n'a pas pu résister à celle-ci.

[2] Par cette gloire, les uns entendent la filiation divine; d'autres, la mission apostolique; d'autres encore, la participation du corps et du sang de J. C. Quelques-uns croient que le Sauveur parle du don anticipé de la gloire éternelle. On dira, à ce propos, que l'on a omis d'expliquer plusieurs paroles de la prière du Sauveur,

» de vous, afin qu'ils soient une même chose, » comme nous, nous sommes une même chose. » Je suis en eux et vous êtes en moi, afin » qu'ils soient unis parfaitement, et que le » monde connoisse que vous m'avez envoyé, » et que vous les avez aimés comme vous » m'avez aimé moi-même. Mon Père, ceux que » vous m'avez donnés, je souhaite qu'où je » serai, ils y soient aussi avec moi, afin qu'ils » soient témoins de la gloire qui m'appartient, » et que j'ai reçue de vous, parce que vous » m'avez aimé avant la création du monde. Père » juste, le monde ne vous a point connu. Pour » moi, je vous ai connu, et ceux-ci ont connu » que vous m'avez envoyé. Je leur ai fait con- » noître votre nom, et je le leur ferai connoî- » tre, afin que l'amour [1] dont vous m'avez aimé

mati in unum : et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti eos, sicut et me dilexisti.

24. Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum : ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi ; quia dilexisti me ante constitutionem mundi.

25. Pater juste, mundus te non cognovit. Ego autem te cognovi : et hi cognoverunt, quia tu me misisti.

26. Et notum feci eis nomen tuum, et notum faciam : ut dilectio, qua dilexisti me, in ipsis sit, et ego in ipsis.

---

lesquelles sont prises en divers sens par les Pères et les Interprètes catholiques. Tous ces sens sont bons : nul n'est assez manifestement le sens littéral, pour exclure les autres. Les rapporter tous, ce seroit multiplier inutilement les commentaires, d'autant plus qu'il est difficile qu'il ne s'en présente pas quelqu'un à ceux qui lisent avec attention cette admirable prière, et qu'il est naturel que chacun soit plus touché de ce qui lui vient à l'esprit, que de ce qui lui seroit suggéré d'ailleurs.

[1] Dieu nous aime du même amour dont il a aimé J. C. C'est proprement J. C. qu'il aime en nous ; et l'amour qu'il a pour nous n'est qu'une extension de celui qu'il a pour J. C.

» soit [1] en eux, et que je sois aussi en eux
» moi-même ».

[1] Cet amour est *en nous*, parce que l'amour du Père n'est autre que le Saint-Esprit, qui est réellement donné à ceux que Dieu aime de cet amour spécial, par lequel ils sont faits enfans de Dieu. C'est ce qui a fait dire à S. Paul : *La charité de Dieu est répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné.* Rom. 5.

CHAPITRE XXVI.

Jardin des Olives. — Baiser de Judas. — Soldats renversés. — Malchus. — Jésus est pris et conduit chez Anne et Caïphe. — Soufflet. — Faux témoins. — Confession de Jésus-Christ.

« Après ce discours, Jésus » qui n'avoit plus rien à faire en ce monde qu'à souffrir et à mourir, « alla avec ses Disciples au-delà du » torrent de Cédron. Il alloit, selon sa cou- » tume, à la montagne des Olives, et ses Dis- » ciples y allèrent aussi avec lui. Il vint avec » eux dans le lieu qu'on appelle Gethsemani, » où étoit un jardin dans lequel il entra lui et » ses Disciples. Or Judas qui le livroit, savoit » aussi le lieu, parce que Jésus et ses Disciples » s'y étoient souvent assemblés ». Bien loin de fuir le traître, Jésus alloit au-devant de lui; et comme le moment du combat appro- choit, « il dit à ses Disciples : Demeurez ici, » pendant que je m'en irai prier là. Priez aussi, » afin que vous n'entriez pas en tentation. » Ensuite, laissant les autres, il prit avec lui » Pierre, Jacques et Jean, et il commença

J. 18. v. 1. Hæc cùm dixisset Jesus, egressus est cum Discipulis suis trans torrentem Cedron,
L. 22. v. 39. Ibat secundùm consuetudinem in montem Olivarum. Secuti sunt autem illum et Discipuli.
Matth. 26. v. 36. Tunc venit Jesus cum illis in villam,
M. 14. v. 32. Cui nomen Gethsemani.
J. 18. v. 1. Ubi erat hortus, in quem introivit ipse et Discipuli ejus.
2. Sciebat autem et Judas, qui tradebat eum, locum: quia frequenter Jesus convenerat illuc cum Discipulis suis.
Matth. 26. v. 36. Et dixit Discipulis suis: Sedete hic, donec vadam illuc, et orem.
L. 22. v. 40. Orate ne intretis in tentationem.
M. 14. v. 33. Et assumit Petrum, et Jacobum, et Joannem se-

cum : et cœpit pavere, et tædere.
34. Et ait illis : Tristis est anima mea usque ad mortem. Sustinete hic et vigilate,
Matth. 26. v. 38. Mecum.

» à [1] craindre, et à être rempli de tristesse.
» Mon ame, leur dit-il, est triste [2] jusqu'à la
» mort. Attendez ici, et veillez avec moi. Et

---

[1] Il commença à sentir l'effroi et la tristesse. Il pouvoit éprouver ces deux sentimens, puisqu'il étoit homme; mais, parce qu'il étoit Homme-Dieu, il ne les éprouva qu'au moment et dans le degré qu'il voulut, et ils cessèrent lorsqu'il leur commanda de le quitter. Si c'étoit être foible, on peut dire que c'étoit l'être en Dieu; et pouvoir maîtriser à ce point ses passions, marquoit une plus grande force que de ne les avoir pas.

C'est ici proprement *la passion* de l'ame du Sauveur. L'homme avoit péché dans son corps et dans son ame. Il falloit, pour que la réparation répondît à l'offense, que le réparateur souffrît dans son corps et dans son ame. L'effroi et la tristesse ne sont point des péchés. Ces deux passions n'ont donc rien qui répugne dans celui qui, *au péché près, a été mis à toutes sortes d'épreuves, pour nous être semblable.* Hébr. 4. 15.

Il n'est pas plus au-dessous de l'Homme-Dieu de sentir la *douleur* de la tristesse, que la douleur de la flagellation et du crucifiement, puisqu'enfin l'un et l'autre est douleur, et que c'est toujours l'ame qui sent.

[2] Mon ame est triste, et elle le sera jusqu'au moment de ma mort : ou bien, ma tristesse est semblable à celle que l'on ressent au moment de la mort : ou bien encore, je suis triste jusqu'à être prêt à mourir de tristesse. De ces trois explications, la dernière est la plus naturelle et la plus suivie.

On est embarrassé pour accorder cette tristesse avec la vision intuitive de Dieu que J. C. n'a jamais perdue. Étoit-il triste sans aucun mélange de joie, ou bien

» s'étant un peu avancé, il s'écarta d'eux à la distance d'un jet de pierre; et s'étant mis à genoux, il fit cette prière : Mon Père, détournez, s'il vous plaît, de moi ce calice. Néanmoins que ma volonté ne se fasse point, mais la vôtre; et étant réduit comme à l'agonie, il continuoit de plus en plus à prier : Mon Père, disoit-il, tout vous est possible; détournez de moi ce calice. Qu'il en soit néanmoins, [1] non ce que je veux, mais ce

39. Et progressus pusillum,
L. 22. v. 41. Ipse avulsus est ab eis quantùm jactus est lapidis : et positis genibus orabat,
42. Dicens : Pater, si vis, transfer calicem istum a me : verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.
43. Et factus in agonia, prolixiùs orabat :
M. 14. v. 36. Et dixit : Abba Pater, omnia tibi possibilia sunt, transfer calicem hunc a me, sed non quod ego volo, sed quod tu.

éprouvoit-il les deux extrémités opposées de la joie et de la tristesse? Les uns disent le premier, les autres le second; ni l'un ni l'autre ne paroît impossible. Dieu, par sa toute-puissance, a pu séparer l'effet de la cause, c'est-à-dire, qu'en conservant à l'ame sainte du Sauveur la vision intuitive, il a pu empêcher qu'elle n'y produisît la joie qui en est l'effet naturel. D'autre part, nous savons par expérience, que deux causes différentes peuvent produire en même temps, dans la même personne, une grande tristesse et une grande joie; c'est de cette seconde manière que l'on conçoit plus communément l'état auquel J. C. fut réduit pendant son agonie.

[1] Pourvu que l'on ait cette entière résignation à la volonté de Dieu, on peut être sensible à ses maux, en gémir, en demander à Dieu la délivrance, et, dans l'accablement de la nature, chercher du soulagement dans la compagnie de quelques amis vertueux. Tout cela n'est pas incompatible avec la patience, ni même avec la plus parfaite patience, puisque J. C. l'a fait.

Il y a une manière de souffrir, plus courageuse en apparence. J. C. lui a préféré celle-ci, qui est plus humi-

L. 22. v. 44. Et factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.

43. Apparuit autem illi Angelus de cœlo confortans eum.

» que vous voulez; et il eut une sueur [1] comme » de gouttes de sang coulant jusqu'à terre ».

Alors, comme si l'appui de la divinité eût été entièrement soustrait à l'humanité, « il » lui apparut un Ange du Ciel qui vint [2] le

---

liante, et il vouloit s'abaisser; plus pénible, et il vouloit souffrir; plus proportionnée à notre foiblesse, et il vouloit nous instruire.

On peut exhorter à souffrir ainsi, et l'on n'exhorte pas à souffrir avec joie, parce que la joie, dans les souffrances, est un miracle que Dieu fait, ou qu'il ne fait pas selon son bon plaisir, que l'on peut desirer, supposé qu'il plaise à Dieu de le faire, et dont il faut savoir se passer, s'il ne le fait pas.

Tantôt il le fait dans ses Saints, pour leur faciliter la patience; et tantôt il ne le fait pas, pour leur en laisser tout le mérite. S. Paul dit (2. Cor. 7.) : *Je suis dans un excès de joie au milieu de toutes nos tribulations.* Il avoit dit un peu auparavant, parlant de ce qu'il avoit eu à souffrir en Asie : *Nos peines ont été excessives, et tellement au-dessus de nos forces, que nous étions même ennuyés de vivre.* 2. Cor. 1.

[1] La sueur est un effet de la frayeur, et ce n'est pas ici le seul exemple que l'on connoisse d'une frayeur assez grande, pour être suivie d'une sueur de sang. On ne pourroit donc pas décider si cette sueur étoit miraculeuse, si ce n'étoit pas toujours un miracle de charité dans l'Homme-Dieu de s'être réduit pour nous à de si terribles extrémités.

[2] On ne dit pas quelle espèce de soulagement il reçut de l'Ange. On peut croire que ce messager céleste

ÉCOLE FRANÇAISE.



Stella inv. et pinx. *Villerey del. et Sculp.*

Il lui apparut un ange qui vint le fortifier.

St. Luc Ch. 22. V. 43.

» fortifier. S'étant donc levé après sa prière, » il alla à ses Disciples, et il les trouva qui [1] » s'étoient endormis de tristesse. Il dit à Pierre : » Simon, vous dormez? Vous n'avez pu veiller » une heure avec moi? Veillez et priez, afin » que vous n'entriez point en tentation [2]. L'es-

45. Et cùm surrexisset ab oratione, et venisset ad Discipulos suos, invenit eos dormientes præ tristitia.
M. 14. v. 37. Et ait Petro : Simon, dormis? Non potuisti unâ horâ vigilare?
Matth. 26. v. 40. Mecum?
41. Vigilate, et orate ut non intretis in tenta-

---

fortifia son corps, en lui rendant la vigueur que l'agonie et la sueur de sang lui avoient fait perdre. Apparemment qu'il fortifia aussi son esprit, en lui représentant les principaux motifs qui devoient l'engager à souffrir, tels qu'étoient la gloire de son Père réparée, et les hommes rachetés et sauvés. La visite de l'Ange est encore une des circonstances qui font juger que la nature humaine dans J. C. étoit alors abandonnée à toute sa sensibilité.

[1] Si la conduite de J. C. nous apprend qu'il n'est pas défendu à ceux qui souffrent de rechercher des consolations humaines, celle des Apôtres fait assez voir le peu de fonds que l'on doit y faire.

Au défaut des hommes, revenons, comme J. C., à Dieu, qui ne permet que les hommes nous manquent que pour nous rappeler plus efficacement à lui comme à l'unique refuge, et au seul consolateur des affligés.

[2] Ceux qui se tiennent assurés de la victoire, parce qu'ils sont déterminés, comme l'étoient les Apôtres, à combattre courageusement, ceux-là, dis-je, paroissent ignorer deux vérités, dont l'une est d'expérience, et l'autre est de foi. La première ; c'est qu'il y a encore loin de la volonté à l'effet, et que les plus courageuses résolutions prises hors de la vue de l'ennemi, disparoissent souvent à sa présence : c'est ce que fait entendre ici la

» prit est prompt, mais la chair est foible. Il se » retira pour la seconde fois, et il fit la même » prière : Mon Père, si je ne puis éviter de boire » ce calice, que votre volonté se fasse ; et » étant retourné vers eux, il les trouva encore » qui dormoient ; car ils avoient les yeux tout » appesantis, et ils ne savoient que lui répon- » dre. Les ayant laissés, il s'en alla encore, » et fit pour la troisième fois la même prière. » Alors il retourna à ses Disciples, et leur dit : » Dormez à présent, et reposez », si vous le voulez, ou si vous le pouvez. « Voici l'heure » venue, et le Fils de l'Homme sera livré entre » les mains des pécheurs. Levez-vous, allons ; » voici qu'approche celui qui me livrera.

» Comme il parloit encore, voici une troupe » de gens, et devant eux l'un des douze, nommé » Judas, qui, ayant pris une cohorte de sol- » dats Romains et des gens de chez les grands- » Prêtres et de chez les Pharisiens, vint là avec » des lanternes, des flambeaux, des armes et » des bâtons. Or le traître leur avoit donné

tionem. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.

M. 14. v 39. Et iterùm abiens oravit, eumdem sermonem dicens.

Matth 26. v. 42. Pater mi! si non potest hic calix transire nisi bibam illum, fiat voluntas tua.

M. 14. v. 40. Et reversus, denuo invenit eos dormientes, (erant enim oculi eorum gravati,) et ignorabant quid responderent ei.

Matth. 26. v. 44. Et relictis illis iterum abiit, et oravit tertiò, eumdem sermonem dicens.

45. Tunc venit ad Discipulos suos, et dicit illis : Dormite jam, et requiescite : ecce appropinquavit hora, et Filius Hominis tradetur in manus peccatorum.

46. Surgite, eamus : ecce appropinquavit qui me tradet.

47. Adhuc eo loquente,

L. 22. v. 47. Ecce turba : et qui vocabatur Judas, unus de duodecim, antecedebat eos:

J. 18. v. 3. Cùm accepisset cohortem, et a Pontificibus et Pharisæis ministros, venit illuc cum laternis et facibus et armis.

M. 14 v. 43. Et lignis.

44. Dederat autem tra-

---

foiblesse de la chair opposée à la promptitude de l'esprit. La seconde vérité qui est de foi, c'est que si la bonne volonté vient de la grace, l'exécution doit en venir aussi, suivant cette parole de S. Paul : *C'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le faire.* Philip. 2. Qu'il faut donc prier pour obtenir la seconde grace, sans laquelle la première demeure sans effet.

ÉCOLE FRANÇAISE.



N. Poussin pinx. C. Langlois del. Godefroy fils aqua. Duhamel Sculp.

Quoi! Judas, avec un baisé vous livrez le fils de l'Homme,

St. Luc Ch. 22. V. 48.

» un signal, en disant : Celui que je [1] baiserai, c'est lui-même ; arrêtez-le, et emmenez-le avec précaution. Dès qu'il fut arrivé, » s'avançant vers Jésus : Maître, lui dit-il, je » vous salue ; et il le baisa ».

ditor ejus signum eis, dicens : Quemcumque osculatus fuero, ipse est, tenete eum, et ducite cautè.

45. Et cùm venisset, statim accedens ad eum, ait : Ave, Rabbi : et osculatus est eum.

L'Agneau de Dieu ne refusa point ce baiser qui lui fut plus cruel que toutes les cruautés qu'il souffrit dans sa passion ; et au lieu de traiter le perfide comme le méritoit sa perfidie, plus touché de sa perte que de son crime, et cherchant plutôt à le sauver qu'à le confondre : « Mon ami, lui dit-il, à quel dessein êtes-vous venu ? Quoi ! Judas, avec un » baiser vous livrez le Fils de l'Homme » ?

Matth. 26. v. 50. Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti ?

L. 22. v. 48. Juda, osculo Filium Hominis tradis ?

Ces douces paroles auroient amolli un tigre, et converti un scélérat ordinaire. Un Apôtre perverti ne pouvoit qu'être le plus méchant

---

[1] Il avoit donné ce signal, afin que J. C. ne s'apperçût pas que c'en étoit un. Il étoit d'usage chez les Juifs de se donner le baiser lorsqu'on se revoyoit. Y manquer, c'étoit une marque d'indifférence, et peut-être de peu de considération. On a vu le reproche que J. C. fait à Simon le Pharisien, de ne lui avoir pas donné le baiser. *Luc.* 7.

Les premiers fidèles se le donnoient, comme nous l'apprenons par les Épîtres des Apôtres. Les femmes se le donnent parmi nous. Cet usage est louable, tandis qu'il demeure renfermé entre les personnes de même sexe. Autrement c'est un abus, dont l'indécence ne sera jamais justifiée par la coutume.

et le plus endurci de tous les pécheurs. Celui-ci, au lieu de tomber aux pieds d'un si bon Maître, se rejoignit à sa troupe, et ce fut peut-être en ce moment qu'il reçut le paiement de sa trahison.

On ne pouvoit plus le lui refuser, puisqu'il avoit exécuté tout ce qu'il avoit promis. Cependant le Sauveur n'étoit pas encore pris. Il ne convenoit pas qu'il le fût par surprise, et il ne devoit l'être que parce qu'il le vouloit. « C'est pourquoi, sachant tout ce qui lui devoit » arriver, il s'avança vers la troupe, et leur » dit : Qui est-ce que vous cherchez? Jésus de » Nazareth, lui répondirent-ils. C'est moi, » leur dit Jésus. Or, dès que Jésus leur eut » dit, c'est moi, ils furent renversés, et tom- » bèrent par terre ». Celui qui les avoit terrassés permit qu'ils se relevassent aussi-tôt. « Il » leur dit donc une seconde fois : Qui est-ce » que vous cherchez? Jésus de Nazareth, lui » dirent-ils. Jésus répondit : Je vous ai déjà dit » que c'est moi. Puis donc que c'est moi que » vous cherchez, laissez aller ceux-ci », ajouta-t-il, en montrant ses Disciples, « afin que la » parole qu'il avoit dite s'accomplît [1] : de ceux

J. 18. v. 4. Jesus itaque sciens omnia quæ ventura erant super eum, processit et dixit eis : Quem quæritis?
5. Responderunt ei : Jesum Nazarenum. Dicit eis Jesus : Ego sum.
6. Ut ergo dixit eis : Ego sum, abierunt retrorsum, et ceciderunt in terram.
7. Iterum ergo interrogavit eos : Quem quæritis? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum.
8. Respondit Jesus : Dixi vobis, quia ego sum : si ergo me quæritis, sinite hos abire :
9. Ut impleretur sermo, quem dixit : Quia

[1] Cette parole que l'on a lue ci-dessus, *pag.* 392, s'entend du salut éternel. L'application qu'en fait ici S. Jean, nous apprend que le Sauveur vouloit dire encore qu'aucun de ses Disciples ne perdroit la vie dans sa

» que vous m'avez donnés, je n'en ai perdu » aucun ».

quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam.

Tout ce que Jésus avoit déterminé de faire avant sa détention étoit accompli. D'une de ses paroles, il avoit fait sentir à ses ennemis, que, seul et sans armes, il étoit plus fort qu'une troupe d'hommes armés. Il leur avoit permis contre sa personne ce qui ne leur auroit jamais été possible sans sa permission, et par la défense de toucher aux siens, il avoit marqué la borne que sa main toute-puissante mettoit à leurs fureurs. « Alors ils se [1] jetèrent sur » lui, et l'arrêtèrent.

Matth. 26. v. 50. Tunc accesserunt, et manus injecerunt in Jesum, et tenuerunt eum.

passion. La prophétie s'est s'accomplie dans les deux sens; et ce qui est à remarquer, l'exception de Judas a eu lieu dans les deux sens : lui seul a perdu la vie de l'ame et la vie du corps. Ce que Dieu garde est, dit-on, bien gardé. Les fureurs réunies des Juifs et des Romains ne firent pas perdre aux Disciples un cheveu de leur tête; et celui qui s'étoit rangé du côté qui paroissoit le plus fort, périt misérablement. Dieu laisse prévaloir les méchans jusqu'à un certain point; mais il frappe à son tour, et ses coups sont si terribles, qu'ils font de l'oppresseur abattu un objet de compassion pour ceux même qu'il a opprimés.

[1] Il est surprenant que le miracle qui les avoit renversés ne les ait pas fait rentrer en eux-mêmes. Les miracles ne convertissent pas les gens passionnés; ils ne servent qu'à les rendre plus furieux : voilà pour les maîtres. Quant aux valets, les uns ne réfléchissent sur rien;

L. 22. v. 49. Videntes autem hi, qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei : Domine, si percutimus in gladio ?

J. 18. v. 10. Simon ergo Petrus habens gladium, eduxit eum : et percussit Pontificis servum : et abscidit auriculam ejus dexteram. Erat autem nomen servo Malchus.

L. 22. v. 51. Respondens autem Jesus, ait : Sinite usque huc. Et cùm tetigisset auriculam ejus, sanavit eum.

J. 18. v. 11. Dixit ergo Jesus Petro : Mitte gladium tuum in vaginam.

Matth. 26. v. 52. Omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt.

» Cependant ceux qui étoient autour de » Jésus, voyant bien ce qui devoit arriver, » lui dirent : Seigneur, frapperons-nous de » l'épée? Sur cela, Simon-Pierre, qui avoit » une épée, la tira » sans attendre la réponse, « et frappant le serviteur du Grand-Prêtre, lui » coupa l'oreille droite. Ce serviteur s'appeloit » Malchus. Mais Jésus dit : [1] Tenez-vous-en là ; » et lui ayant touché l'oreille, il le [2] guérit. » Ensuite il dit à Pierre : Remettez votre épée » dans le fourreau. Car tous ceux qui se ser- » viront de l'épée, périront [3] par l'épée. Quoi !

---

les autres ne réfléchissent que sur l'intérêt qu'ils ont à servir la passion de ceux qui les emploient.

[1] On s'en est tenu à l'explication commune. Les paroles latines, *sinite usque huc*, paroissent signifier plus naturellement, *laissez venir jusqu'ici*, soit que le Sauveur l'entende de ceux qui venoient pour le prendre, soit qu'il parle de Malchus qu'il vouloit qu'on laissât approcher, afin qu'il le guérît en le touchant. Ce qui donne beaucoup de vraisemblance à cette dernière interprétation, c'est que ces mots, *et lui ayant touché l'oreille, il le guérit*, suivent immédiatement dans S. Luc.

[2] A un prodige de terreur succède un miracle de clémence. S'ils ne sont ni effrayés du premier, ni touchés du second, le Seigneur ne sera-t-il pas bien en droit de leur dire : *Qu'ai-je dû faire de plus à ma vigne, que je ne lui aie pas fait?* Isaïe 5.

[3] Périront, c'est-à-dire, mériteront de périr. Jésus cite la loi, et fait apparemment allusion à cette parole

» ne boirai-je point le calice que mon Père » m'a donné? Pensez-vous que je ne puisse » pas prier mon Père, et qu'il ne me donne» roit pas aussi-tôt plus de [1] douze légions » d'Anges? Comment donc s'accomplira ce que » disent les Écritures, qu'il faut que les choses » se fassent de la sorte »?

J. 18. v. 11. Calicem, quem dedit mihi Pater, non bibam illum? *Matth.* 26. v. 53. An putas quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modò plus quàm duodecim legiones Angelorum? 54. Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri?

Si les deux miracles que J. C. venoit de faire ne servoient pas à désarmer la passion qui le poursuivoit, ils devoient servir au moins à faire connoître qu'il dépendoit de lui d'en éprouver les effets, ou de s'en garantir. Mais, pour achever d'en convaincre ses ennemis, il voulut leur déclarer formellement, que, s'ils réussissoient cette fois à se rendre maîtres de sa personne, ce n'étoit que parce qu'il le vou-

de la Genèse, ép. 9 : *Quiconque aura répandu le sang humain, son sang sera répandu.*

[1] Il n'avoit pas obtenu que le calice de sa passion passât loin de lui; comment pouvoit-il obtenir les douze légions d'Anges pour l'en garantir? *Rép.* Jésus consentoit librement à racheter le genre humain. Le Père Éternel lui commandoit en conséquence de souffrir la mort sur la croix, le seul prix qu'il acceptât pour notre rançon. Jésus persistant dans la volonté de sauver les hommes, ne pouvoit pas dès-lors être exempt de boire le calice, et voilà pourquoi il ne l'obtint pas au jardin des Olives. Mais il pouvoit révoquer cette volonté; et s'il l'eût fait, son Père auroit armé aussi-tôt pour sa défense toute la milice du ciel.

loit, puisque, lorsqu'il ne l'avoit pas voulu, ils n'avoient jamais pu y réussir, quoiqu'il fût au milieu d'eux, et pour ainsi dire, entre leurs mains. « Il dit donc aux Princes des Prê» tres, aux Officiers du temple, et aux anciens » qui étoient venus à lui : Vous êtes venus à » moi comme à un voleur, avec des épées et » des bâtons, pour me prendre. J'étois tous les » jours parmi vous, enseignant dans le tem» ple, et vous ne m'avez point arrêté. Mais » voici [1] votre heure, et l'empire des ténè» bres. [2] Or tout cela s'est fait, afin que tout » ce qu'ont écrit les Prophètes s'accomplît. » Alors tous les Disciples l'abandonnèrent, et » s'enfuirent. Un certain jeune homme qui le » suivoit, n'ayant qu'un linceul sur soi, fut [3]

L. 22. v. 52. Dixit autem Jesus ad eos, qui venerant ad se, Principes Sacerdotum, et Magistratus templi, et Seniores : Quasi ad latronem existis cum gladiis et fustibus ?

M. 14. v. 48. Comprehendere me ?

49. Quotidie eram apud vos in templo docens, et non me tenuistis ?

L. 22. v. 53. Sed hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.

Matth. 26. v. 56. Hoc autem totum factum est, ut adimplerentur scripturæ Prophetarum. Tunc Discipuli omnes, relicto eo, fugerunt.

M. 14. v. 51. Adolescens autem quidam sequebatur eum, amictus sindone super nudo : et tenuerunt eum.

[1] Le monde a son heure, et Dieu son éternité.

[2] On a dû remarquer que, dans une circonstance où il étoit si difficile de se posséder, Jésus ne laisse voir ni emportement ni foiblesse, qu'il parle à tous, à Judas, à Pierre, aux Prêtres et à leurs satellites, et qu'il dit à chacun ce qu'il convient de leur dire; qu'il instruit et qu'il donne des ordres jusqu'au moment où il dit en termes équivalens à ses ennemis : Prenez-moi à présent; je ne vous retiens plus. Qu'il y a de force dans cette modération !

[3] La prise du jeune homme donne lieu de croire qu'ils avoient dessein d'arrêter les Disciples du Sauveur, s'il leur en avoit laissé le pouvoir.

» pris : mais, laissant aller le linceul, il » s'échappa tout nu de leurs mains.

» La cohorte donc, et son Commandant, » avec les Officiers des Juifs, se saisirent de » Jésus, et le lièrent. Ils le menèrent d'abord » chez Anne ; car il étoit beau-père de Caïphe, » qui étoit Grand-Prêtre cette année-là. C'est » ce Caïphe qui avoit fait entendre aux Juifs » qu'il étoit expédient qu'un homme mourût » pour la nation. Anne », content de la déférence de son gendre, « lui [1] envoya Jésus lié

52. At ille, rejectâ sindone, nudus profugit ab eis.

J. 18. v. 12. Cohors ergo et Tribunus, et Ministri Judæorum comprehenderunt Jesum et ligaverunt eum :

13. Et adduxerunt eum ad Annam primùm, erat enim socer Caïphæ, qui erat Pontifex anni illius.

14. Erat autem Caïphas, qui consilium dederat Judæis : Quia expedit unum hominem mori pro populo.

24. Et misit eum Annas ligatum ad Caïpham Pontificem.

[1] Ces mots, *Anne l'envoya lié à Caïphe*, se trouvent dans S. Jean, immédiatement après qu'il a raconté le premier reniement de S. Pierre, et le soufflet donné au Sauveur par un des officiers du Pontife ; ce qui a fait croire à quelques Interprètes, et même à S. Augustin, que tant le soufflet que ce premier reniement, étoient des choses qui s'étoient passées chez Anne. Cependant, comme les trois reniemens sont placés par les autres Évangélistes dans la maison de Caïphe, on a cherché le moyen de les accorder avec S. Jean, et on l'a trouvé en observant que les deux événemens dont nous parlons sont placés par S. Jean dans la maison de celui qu'il appelle simplement *le Pontife*, après s'être contenté de dire d'Anne qu'il étoit beau-père du Pontife. Or, appeler un homme *le Pontife*, immédiatement après avoir parlé de celui que l'on a appelé *le beau-père du Pontife*, c'est évidemment parler du gendre après avoir parlé du beau-père. S. Jean place donc lui-même ces événemens chez Caïphe ; et s'il dit ensuite qu'Anne envoya Jésus chez Caïphe, c'est pour faire entendre

Matth. 26. v. 57. Duxerunt ad Caïpham Principem Sacerdotum, ubi Scribæ et seniores convenerant.

» comme il étoit. Ils le conduisirent donc chez » Caïphe le Grand-Prêtre, chez qui tous les » Prêtres, les Scribes et les anciens s'étoient » assemblés.

J. 18. v. 15. Sequebatur autem Jesum Simon Petrus, et alius Discipulus. Discipulus autem ille erat notus Pontifici, et introivit cum Jesu in atrium Pontificis.

16. Petrus autem stabat ad ostium foris. Exivit ergo Discipulus alius, qui erat notus Pontifici, et dixit os-

» Or, Simon-Pierre », honteux de sa fuite, et un peu revenu de sa frayeur, « suivoit Jésus » de loin avec un autre Disciple. Ce Disciple, » qui étoit connu du Grand-Prêtre, entra dans » la cour de sa maison avec Jésus. Mais Pierre » étant demeuré dehors à la porte, l'autre Dis» ciple [1] qui étoit connu du Grand-Prêtre, sor-

---

comment Jésus étoit allé chez ce dernier, après avoir été conduit chez Anne. Il falloit qu'il le dît; et s'il l'avoit dit auparavant, il n'y auroit nulle difficulté; mais il n'y a nul inconvénient qu'il l'ait dit après.

Pour prévenir une difficulté que l'on pourroit faire, on remarquera que, depuis que les Romains avoient rendu le pontificat annuel, les noms de Pontifes et de Princes des Prêtres se donnoient encore à ceux qui l'avoient été les années précédentes. Mais on ne le leur donnoit que lorsqu'on en parloit collectivement, comme d'un ordre d'hommes que le pontificat dont ils avoient été décorés, rendoit supérieurs au commun des Prêtres. Car, lorsqu'on disoit simplement le Grand-Prêtre ou le Pontife, cela ne s'entendoit que de celui qui étoit actuellement en place.

[1] On s'accorde assez à dire que ce Disciple étoit S. Jean : cependant il y a lieu d'en douter. On sait ce qu'étoit S. Jean avant qu'il s'attachât au Sauveur; un jeune homme de Galilée, fils d'un pauvre pêcheur, qui n'étoit peut-être pas encore sorti de son pays lors-

» tit, et parlant à la portière, il fit entrer
» Pierre jusques dans la cour du Grand-Prêtre.

tiariæ, et introduxit Petrum,
M. 14. v. 54. Usque intrò in atrium summi Sacerdotis.

---

qu'il quitta sa barque et ses filets pour suivre J. C. Quand et comment auroit-il pu faire connoissance avec le Pontife qui étoit le premier homme de la nation, lui qui n'étoit qu'un jeune homme de la lie du peuple, un Galiléen méprisé à ce titre des Juifs proprement dits, devenu odieux à tout l'ordre sacerdotal, par son attachement déclaré pour J. C., qui n'avoit passé que quelques jours de sa vie à Jérusalem, pendant lesquels il n'avoit pas quitté les côtés de son Maître? Comment auroit-il pu être assez considéré des domestiques de la maison, pour qu'ils fissent entrer à sa recommandation un inconnu, dans un temps où tout devoit être en défiance, et où il paroît, par l'exclusion de S. Pierre, qu'on y étoit en effet? N'est-il pas plus naturel de penser que c'étoit un Disciple caché et dès-lors non suspect, homme de condition, tels qu'étoient Nicodème et Joseph d'Arimathie, et qui pouvoit être connu et considéré du Pontife? Il est vrai que S. Jean se trouva présent au crucifiement; mais s'ensuit-il qu'il ait commencé à suivre Jésus dès la sortie du jardin des Olives? Il est vrai encore qu'il est écrit que Pierre suivoit de loin, et avec lui un autre Disciple; ce qui fait juger que cet autre Disciple étoit parti avec Pierre du jardin des Olives, et par conséquent que c'étoit un des Apôtres, et dès-lors plus que probablement S. Jean. Mais est-il encore impossible qu'un Disciple qui n'auroit pas été un des Apôtres, se soit joint à Pierre dans les rues de Jérusalem, où la marche tumultueuse de tant de monde lui auroit été une occasion de s'informer de ce qui se passoit, et d'en être instruit? Il est donc au moins douteux si ce Disciple étoit S. Jean.

J. 18. v. 18. Stabant autem servi et ministri ad prunas, quia frigus erat, et calefaciebant se.

L. 22. v. 55. Accenso igne in medio atrii.

Matth. 26. v. 58. Et ingressus intrò, sedebat cum ministris, ut videret finem.

M. 14. v. 54. Et calefaciebat se.

» Les domestiques et les officiers étoient là » auprès du feu (car il faisoit froid), et ils » se chauffoient, ayant allumé du feu au mi- » lieu de la cour. Pierre étant entré, s'assit » avec les officiers, pour voir à quoi cela se » termineroit, et il se chauffoit avec eux ».

Cependant Jésus étoit entré dans la salle, où tous ses ennemis s'étoient réunis pour être ses juges. Sa perte étoit jurée; mais nulle action de sa vie ne pouvoit fournir matière à une juste condamnation. « Le Grand-Prêtre » l'interrogea donc sur ses Disciples et sur sa » doctrine. Jésus lui répondit : J'ai parlé au » monde ouvertement; j'ai toujours enseigné » dans la synagogue et dans le temple où s'as- » semblent tous les Juifs, et je n'ai rien dit » en [1] cachette. Pourquoi m'interrogez-vous? » Interrogez ceux qui m'ont entendu, sur ce » que je leur ai dit. Voici des gens qui savent » les choses que j'ai dites », ajouta-t-il, en indiquant, comme il y a lieu de le croire,

J. 18. v. 19. Pontifex ergo interrogavit Jesum de Discipulis suis, et de doctrina ejus.

20. Respondit ei Jesus : Ego palàm locutus sum mundo : ego semper docui in synagoga, et in templo, quo omnes Judæi conveniunt : et in occulto locutus sum nihil.

21. Quid me interrogas? Interroga eos, qui audierunt quid locutus sum ipsis : ecce hi sciunt quæ dixerim ego.

---

[1] J. C. a souvent enseigné ses Disciples en particulier. Cependant il a pu dire avec vérité, qu'il n'avoit rien dit *en cachette*, parce que la doctrine qu'il enseignoit en particulier, étoit la même que celle qu'il prêchoit en public : on entend que c'étoit la même pour le fond, qu'il ne faisoit que développer et qu'expliquer davantage dans les entretiens familiers qu'il avoit avec ses Apôtres.

ceux de l'assemblée qui, l'ayant entendu plusieurs fois, étoient en état de rendre témoignage de sa doctrine.

Cette réponse étoit digne de la sagesse même qui l'avoit proférée. Un accusé n'est pas admis à déposer en sa faveur; et si ce dont on l'accuse est public, il est aisé d'en faire la preuve par témoins. Ne vouloir pas procéder ainsi, c'étoit trop visiblement vouloir le perdre, et Jésus devoit à la vérité et à son innocence de le faire sentir. Il est vrai qu'il ne le pouvoit pas sans faire sentir à ses juges qu'ils avoient tort; et comme on n'a jamais raison impunément contre des juges passionnés, « dès 22. Hæc autem cùm dixisset, unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu, dicens : Sic respondes Pontifici?
» qu'il eut répondu ainsi, un des officiers qui
» étoit à côté de Jésus, lui donna un soufflet [1],
» en disant : Est-ce ainsi que vous répondez
» au Grand-Prêtre? Jésus lui repartit : [2] Si j'ai 23. Respondit ei Jesus : Si malè locutus

[1] Nous ignorons si cet homme est ou n'est pas sauvé; mais nous savons qu'il a pu l'être, c'est-à-dire, que nous savons qu'il n'est pas impossible qu'il goûte des délices ineffables et éternelles dans la contemplation de ce visage adorable qu'il a si indignement outragé. O abîme de miséricorde, plus profond et plus impénétrable que tous ceux de la justice!

[2] Il y a des circonstances où la raison, la justice, quelquefois même la charité, obligent à ne pas présenter la joue gauche à celui qui vous a frappé sur la joue droite. J. C. se trouvoit actuellement dans une de ces circonstances. Bientôt il n'y sera plus; et mille soufflets

sum, testimonium perhibe de malo : si autem bene, quid me cædis ?

» parlé mal-à-propos, [1] montrez ce que j'ai » dit de mal; mais si j'ai parlé à propos, pour » quel sujet me frappez-vous »?

Les juges approuvèrent, au moins par leur silence, une action si brutale. Cependant ce qu'avoit dit le Sauveur étoit si raisonnable, qu'ils se crurent obligés de procéder contre lui de la manière que lui-même venoit de leur indiquer. C'est pourquoi « les Princes des Prê» tres et toute l'assemblée cherchèrent quel» que faux témoignage contre Jésus pour le » faire mourir. Mais ils n'en trouvèrent pas » qui eussent au moins une apparence de vérité, « encore que l'on eût fait approcher beaucoup

Matth. 26. v. 59. Principes autem Sacerdotum, et omne concilium, quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent: 60. Et non invenerunt, cùm multi falsi testes accessissent.

---

qu'il recevra sans détourner la face, et sans proférer un seul mot, feront bien voir qu'il n'a rien enseigné qu'il n'ait pratiqué.

[1] Parmi les différentes raisons que le Sauveur a pu avoir de répondre à celui qui l'avoit frappé, celle qui se présente la première, c'est qu'il n'a pas voulu laisser croire qu'il eût été capable de manquer de respect aux puissances légitimes, lors même qu'elles sont injustes et persécutrices.

On peut donner pour seconde raison, que Jésus, qui profitoit de toutes les occasions qui se présentoient d'instruire, voulut apprendre à cet homme, qui étoit une espèce d'appariteur, qu'il ne devoit pas abuser du droit que les loix ou l'usage lui donnoient de frapper ceux qui, en répondant aux magistrats, s'écartoient du respect qui leur est dû.

ÉCOLE FRANÇAISE.



N. Poussin pinx. C. Langlois del. Vinc. Langlois sculp.

Si j'ai bien parlé; pourquoi me frappez-vous?

St. Jean Ch. 18. V. 23.



» de faux témoins. Car plusieurs faisoient contre lui des dépositions » qui étoient visiblement « fausses, et leurs témoignages ne s'accordoient pas. Enfin, il vint deux [1] faux » témoins qui dirent : Nous-mêmes, nous lui » avons ouï dire : Je peux détruire le temple de Dieu, et le rebâtir dans trois jours. » Je détruirai ce temple qui a été fait de main » d'homme, et dans l'espace de trois jours, » j'en rebâtirai un autre qui ne sera point fait » de main d'homme. Mais ils ne convenoient » point dans leur témoignage. Sur cela le Grand-Prêtre se levant au milieu de l'assemblée, » interrogea Jésus, et lui dit : Vous ne répondez point à ce que ces gens-là déposent contre » vous? Mais Jésus » suffisamment justifié par les contradictions où tomboient ses accusateurs, « gardoit le silence, et il ne répondit » rien ».

M. 14. v. 56. Multi enim testimonium falsum dicebant adversùs eum : et convenientia testimonia non erant.
Matth. 26. v. 60. Novissimè autem venerunt duo falsi testes,
61. Et dixerunt :
M. 14. v. 58. Quoniam nos audivimus eum dicentem :
Matth. 26. v. 61. Possum destruere templum Dei, et post triduum reædificare illud.
M. 14. v. 58. Ego dissolvam templum hoc manu factum, et per triduum aliud non manu factum ædificabo.
59. Et non erat conveniens testimonium illorum.
60. Et exurgens summus Sacerdos in medium, interrogavit Jesum, dicens : Non respondes quidquàm ad ea, quæ tibi objiciuntur ab his?
61. Ille autem tacebat, et nihil respondit.

Il falloit bien cependant qu'il parlât, puisqu'il falloit qu'il pérît, et que ce n'étoit plus

[1] Jésus avoit dit (Jean 2.) : *Détruisez ce temple, et je le releverai dans trois jours.* Ces mots, *je peux détruire*, et *je détruirai*, mis à la place de celui-ci, *détruisez*, étoient principalement ce qui rendoit ceux-ci faux témoins. Lorsqu'on veut accuser et condamner quelqu'un sur ses paroles, si on ne les rapporte pas précisément telles qu'elles sont sorties de sa bouche ou de sa plume, on est faux témoin et juge inique.

Rursum summus Sacerdos interrogabat eum, et dixit ei : *Matth.* 26. v. 63. Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei, *M.* 14. v. 61. Benedicti.

dans ses paroles que l'on pouvoit trouver un prétexte à sa condamnation. « Le Grand-Prêtre » l'interrogea donc de nouveau, et lui dit : » De la part du Dieu vivant, je vous conjure » de nous dire si vous êtes le Christ, le Fils » de Dieu éternellement béni ».

Jésus pouvoit encore se taire, ou se débarrasser d'une question si pressante, en donnant quelqu'une de ces réponses, par lesquelles il avoit confondu tant de fois la malice de ses ennemis; mais il voulut, dans cette occasion, confesser la vérité dont il devoit être le premier martyr, et dont la confession devoit faire après lui tous les martyrs. Ainsi, quoiqu'assuré qu'il lui en coûteroit la vie : « Vous » l'avez dit, répondit-il » à celui qui le sommoit de déclarer s'il étoit le Christ : oui, « je » le suis ». Puis adressant la parole à tous ceux qui étoient présens : « Et moi, ajouta» t-il, je vous dis de plus : Désormais vous » verrez [1] le Fils de l'Homme assis à la droite

Matth. 26. v. 64. Dicit illi Jesus : Tu dixisti.

M. 14. v. 62. Ego sum.

Matth. 26. v. 64. Verumtamen dico vobis : Amodo videbitis Filium Hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et

[1] Un sens profond est renfermé dans ces dernières paroles. J. C. ne les dit pas seulement pour intimider ses juges en les avertissant qu'il sera leur juge à son tour : il leur apprend, de plus, que tout ce qui a été prédit de son avénement glorieux aura son accomplissement; ce qui ôtoit tout prétexte à leur incrédulité. Car c'est comme s'il leur disoit : Vous vous croyez autorisés à ne pas me reconnoître, parce que je n'ai pas encore un

» de Dieu tout-puissant, venir sur les nues du » ciel.

venientem in nubibus cœli.

» Alors le grand-Prêtre », cachant sa joie sous le masque d'une douleur hypocrite, « déchira [1] ses vêtemens, en disant : Il » a blasphémé : qu'avons-nous plus à faire de » témoins? Vous venez d'entendre le blas- » phême ; que vous en semble [2] »? Tous conclurent qu'il étoit digne de mort.

65. Tunc Princeps Sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : blasphemavit : quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc, audistis blasphemiam :

66 Quid vobis videtur? At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis.

des principaux caractères du Messie, prédits par les Prophètes; mais attendez, celui-ci paroîtra comme les autres, et en l'attendant, reconnoissez-moi toujours dans l'état humiliant auquel vous me voyez réduit, puisqu'il n'est pas moins prédit que cet état de gloire et de puissance que l'Écriture annonce, il est vrai, mais dont le temps n'est pas encore venu. Ceci suppose que J. C. avoit prouvé d'ailleurs qu'il étoit le véritable Messie, et ses miracles en étoient la preuve plus que suffisante.

[1] C'étoit un scélérat qui faisoit l'homme religieux, mais son action nous apprend toujours que les Juifs, lorsqu'ils entendoient blasphémer, déchiroient leurs vêtemens, tandis que nous voyons des Chrétiens écouter sans émotion les blasphêmes des impies. On ne dira pas qu'ils y applaudissent; car ceux qui y applaudissent pourroient-ils encore être appelés Chrétiens?

[2] Dans une nombreuse assemblée de juges, le plus inique de tous les jugemens a été unanime. Après cela il n'est plus d'iniquité qui doive surprendre.

Tous ces juges étoient-ils donc également pervers? Non : avec les méchans il y avoit des foibles, et les foi-

CHAPITRE XXVII.

Insultes et outrages. — Renoncement de Saint Pierre, et ses larmes. — Jésus interrogé une seconde fois par les Prêtres. — Repentir de Judas, et son désespoir.

Après ce premier interrogatoire, on se retira, remettant au lendemain matin la conclusion de cette affaire dont le succès ne paroissoit plus douteux. Jésus fut laissé à la garde des domestiques et des valets. Ces ames vénales auroient cru mal servir leurs maîtres, s'ils s'étoient contentés de le garder. Ils jugèrent qu'il étoit de leur devoir de l'outrager : « Quelques-uns se mirent à lui cracher au visage. » Ceux qui le tenoient le traitoient avec dérision, et le frappoient. Ils lui bandèrent [1]

M. 14. v. 65. Et cœperunt quidam conspuere eum, *L.* 22. v. 63. Et viri qui tenebant illum, illudebant ei, cædentes. 64. Et velaverunt eum,

bles étoient entraînés par les méchans. Ceux-ci étoient sans doute les plus coupables; ce qui n'empêche pas que les autres n'aient leur sentence de mort dans ces paroles de S. Paul (Rom. 1. 32.) : *Ceux qui font de pareilles choses sont dignes de mort, et non-seulement ceux qui les font, mais aussi ceux qui y consentent.*

[1] Cette insolence est copiée de la manière dont elle peut l'être par ceux qui, pour offenser Dieu avec plus de hardiesse, se persuadent qu'il ne les voit pas, et qui

» les yeux, et lui donnant des coups sur le » visage, ils lui disoient : Christ, prophétise-» nous qui est celui qui t'a frappé; et blas-» phémant, ils disoient encore plusieurs autres » paroles contre lui ».

et percutiebant faciem ejus: *Matth.* 26. v. 68. Dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit ? *L.* 22. v. 65. Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.

Cette scène occupa le reste de la nuit, pendant laquelle celui que les Anges adorent servit de jouet à cette vile canaille. Nous ne lisons point dans l'histoire de la passion du Sauveur, qu'il ait opposé une seule parole à tant d'outrages, parce qu'en effet il n'en proféra aucune. Si les Évangélistes ne le disent pas toujours formellement, les Prophètes nous l'assurent; et ce miracle de patience n'est contredit par personne. Mais ce qui le rend encore plus merveilleux, et ce que nous remarquerons ici pour tout ce que le Sauveur endura dans tout le cours de sa passion, c'est qu'il n'eut rien à souffrir qui ne fût senti de sa part autant qu'il pouvoit l'être. Nous ne parlons pas seulement de ses douleurs corporelles, auxquelles la parfaite constitution de son corps le rendoit si sensible. Tout ce que le mépris a d'humiliant, ce que les dérisions ont d'insultant, ce que les injures ont d'outrageant, ce que toutes les indignités qu'il essuya ont de révoltant, il

disent au moins dans leur cœur ces paroles que le Prophète leur met à la bouche : *Le Seigneur ne le verra pas, et le Dieu de Jacob ne le saura pas.* Ps. 93.

le sentit jusqu'au fond de l'ame; il en savoura toute l'amertume, et s'en remplit jusqu'au rassasiement, selon ce qui étoit écrit, qu'il seroit rassasié d'opprobres. On peut juger par-là de ce qu'il eut à souffrir pendant cette affreuse nuit, dont le seul souvenir produit dans les ames pieuses une compassion si vive, et des larmes si abondantes. Mais ce qui mit le comble à sa peine, et ce qui fut pour lui le plus douloureux de tous les outrages, c'est que, tandis qu'il étoit ainsi à la discrétion de ses cruels ennemis, le premier et le plus favorisé de ses Disciples, le chef de ses Apôtres le renonçoit.

Matth. 26. v. 69. Petrus verò sedebat in atrio :
M. 14. v. 66. Deorsum,
J. 18. v. 25. Calefaciens se.
M. 14. v. 66. Venit una ex ancillis summi Sacerdotis :
67. Et cùm vidisset Petrum calefacientem se, aspiciens illum, ait : Et tu cum Jesu Nazareno eras.
68. At ille negavit,

On a vu que Pierre, après être entré à la recommandation d'un des Disciples, « étoit » assis en bas dans la cour, où il se chauffoit. » Une servante du Grand-Prêtre vint là; et » voyant Pierre qui se chauffoit, elle dit, après » l'avoir regardé : Vous aussi, vous étiez avec » Jésus de Nazareth. Mais [1] il le nia devant

[1] Ce que la nature a de plus foible, et ce que le monde a de moins imposant, une femme esclave vient à bout de renverser un Apôtre, le chef des Apôtres, et de tous les Apôtres celui qui jusqu'alors avoit montré le plus de courage.

La condition n'y feroit rien, et la beauté seule y pourroit tout, s'il s'agissoit de le séduire par ses attraits; mais c'est par la peur qu'elle le surmonte, et une parole y

ÉCOLE FRANÇAISE.



N. Poussin pinx. C. Langlois del. P. Duval aqua f. Vve. Langlois sculp.

Une servante vint à lui, qui lui dit; vous étiez aussi avec Jesus de Nazareth.

S.t Mat. Ch. 26. V. 69.

» tout le monde, disant : Femme, je ne le [1] » connois point. Je ne sais ce que vous voulez » dire. Ensuite, » voulant éviter une seconde interrogation, « il se retira dans le vestibule, » et le coq chanta. Mais, comme il sortoit de » la porte, une autre servante l'apperçut, et » dit à ceux qui étoient présens : Cet homme-» là aussi étoit avec Jésus de Nazareth; et peu » de temps après, un autre le voyant, dit: » Vous êtes aussi de ces gens-là? Ils lui dirent » donc : N'êtes-vous pas aussi de ses Disciples »?

Matth. 26. v. 70. Coram omnibus, dicens : *L.* 22. v. 57. Mulier, non novi illum. *M.* 14. v. 68. Neque scio, neque novi quid dicas. Et exiit foras ante atrium, et gallus cantavit. *Matth.* 26. v. 71. Exeunte autem illo januam, vidit eum alia ancilla, et ait his qui erant ibi : Et hic erat cum Jesu Nazareno. *L.* 22. v. 58. Et post pusillum alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. *J.* 18. v. 25. Dixerunt ergo ei : Numquid et tu ex Discipulis ejus es?

La frayeur de Pierre augmenta avec le danger, et son crime avec sa frayeur. Son premier renoncement avoit été un mensonge; au second il ajouta le parjure. « Il nia donc une » seconde fois avec serment, disant : Je ne suis » pas » ce que vous dites; « je ne connois point » cet homme-là ».

Matth. 26. v. 72. Et iterum negavit cum juramento, *L.* 22. v. 58. Non sum : *Matth.* 26. v. 72. Quia non novi hominem.

Il paroît qu'on lui ajouta foi, puisqu'on n'insista pas, et il auroit dû en profiter pour

---

suffit. Rien n'est plus foible que l'homme présomptueux.

Lorsque Pierre entreprit après cela de planter la croix sur le Capitole, et de forcer Rome idolâtre à adorer, à la place de ses dieux, un Juif crucifié par les Romains, il ne put jamais être tenté de croire qu'un tel projet lui étoit inspiré par son courage, et que ce seroit par sa force qu'il en surmonteroit tous les obstacles.

[1] Il ne le méconnut pas intérieurement; mais il le renonça extérieurement. C'est ce qui fit son crime.

s'évader au plutôt. La frayeur même qui lui avoit fait renoncer son Maître, étoit pour lui un motif pressant de quitter un lieu où il pouvoit être reconnu à tout moment pour un de ses principaux Disciples. Mais Pierre aimoit encore celui qu'il renonçoit : il l'aimoit, dis-je, moins que sa vie, et c'est ce qui faisoit son crime; mais il l'aimoit encore assez pour ne pouvoir se résoudre à s'en éloigner, dans l'incertitude où il étoit quel seroit son sort. Ainsi, comme il crut avoir dissipé tous les soupçons, il se flatta qu'il pouvoit demeurer impunément, et il put le croire pendant quelque espace de temps que l'on parut l'oublier. Mais « environ une heure après, un des domes» tiques du grand-Prêtre, parent de celui à » qui Pierre avoit coupé l'oreille, lui dit : Ne » vous ai-je pas vu avec lui dans le jardin? » un autre disoit affirmativement : Celui-ci, » sans doute, étoit aussi avec lui; car il est » Galiléen ». Au bruit qu'ils faisoient, « ceux » qui étoient dans la cour s'approchèrent, et » dirent à Pierre : Assurément vous êtes aussi » de ces gens-là; car vous êtes Galiléen : votre » langage fait voir qui vous êtes. Pierre le nia » une troisième fois. Il se mit à faire des [1]

L. 22. v. 59. Et intervallo facto quasi horæ unius,

J. 18. v. 26. Dicit ei unus ex servis Pontificis, cognatus ejus, cujus abscidit Petrus auriculam : Nonne ego te vidi in horto cum illo?

L. 22. v. 59. Alius quidam affirmabat, dicens : Verè et hic cum illo erat : nam et Galilæus est.

Matth. 26. v. 73. Accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro : Verè et tu ex illis es;

M. 14. v. 70. Nam et Galilæus es.

Matth. 26. v. 73. Et loquela tua manifestum te facit.

J. 18. v. 27. Iterum ergo negavit Petrus :

M. 14. v. 71. Ille autem cœpit anathemati-

[1] Il n'est pas dit si ce fut contre lui-même, ou contre J. C., que Pierre fit des imprécations. Dans l'ignorance où nous sommes à cet égard, il vaut mieux croire que ce

» imprécations, et à dire avec serment : Je ne » connois point cet homme-là que vous dites. » Aussi-tôt, comme il parloit encore, le coq » chanta pour la seconde fois, et le Seigneur » s'étant retourné, [1] regarda Pierre. Pierre se » ressouvint de la parole que Jésus lui avoit » dite : Avant que le coq chante deux fois, » vous me renoncerez trois fois; et étant sorti, » il pleura amèrement ».

zare et jurare : Quia nescio hominem istum, quem dicitis.
L. 22. v. 60. Et continuò adhuc loquente,
M. 14. v. 72. Gallus iterùm cantavit.
L. 22. v. 61. Et conversus Dominus respexit Petrum.
M. 14. v. 72. Et recordatus est Petrus verbi, quod dixerat ei Jesus : Prius quàm gallus cantet bis, ter me negabis.
Matth. 26. v. 75. Et egressus foras, flevit amarè.

On ignore comment le Sauveur se trouvoit dans la cour, où il jeta sur son Apôtre ce regard salutaire. Mais, comme on ne sait rien de positif sur le lieu où les ministres du Pontife lui firent les outrages que l'on a racontés, il a pu se faire que, pour diversifier leurs plaisirs, ils aient changé plus d'une fois le lieu de la scène, et qu'ils aient amené Jésus dans cette cour, au moment même où Pierre le renonçoit pour la troisième fois. Car, quoiqu'on ait dit que ce regard de Jésus fût purement spirituel, l'opinion la plus commune est que Jésus regarda Pierre des yeux du corps, et ce sens est celui que le texte présente naturellement à l'esprit.

---

fut contre lui-même, et qu'il usa apparemment de quelque façon de parler semblable à celles-ci : que la foudre m'écrase, ou que la terre m'engloutisse, si je le connois.

[1] Ce fut ce regard, et la grace dont il étoit accompagné, qui opéra la conversion de Pierre.

L. 22. v. 66. Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et Principes Sacerdotum, et Scribæ,

Matth. 27. v. 1. Adversùs Jesum, ut eum morti traderent.

L. 22. v. 66. Et duxerunt illum in concilium suum,

Tandis que Pierre pleuroit son péché, les ministres continuoient leur jeu sacrilége, qui dura pendant le reste de la nuit. « Dès qu'il » fut jour, les anciens du peuple, les Princes » des Prêtres et les Scribes s'assemblèrent contre » Jésus pour le faire mourir ». Sa confession du soir précédent leur suffisoit pour cela. Apparemment qu'ils crurent qu'il étoit à propos qu'il la réitérât pour constater encore mieux le délit et l'obstination du prétendu coupable. Ils savoient bien, au reste, qu'ils n'avoient pas à craindre que le Sauveur les embarrassât en se rétractant. Outre que c'étoit peut-être ce qu'ils eussent le plus desiré, ils le connoissoient trop bien, on pourroit dire qu'ils l'estimoient trop au fond de leur cœur, pour appréhender qu'il se dédît jamais de ce qu'il avoit une fois déclaré. Ainsi, bien assurés de la réponse, « ils lui dirent » avec une feinte modération : « Si vous êtes le [1] Christ, « dites-le-nous. Il leur répondit : Si je vous le

Dicentes : Si tu es Christus, dic nobis.

67. Et ait illis : Si vo-

[1] Des Auteurs graves ont cru que cet interrogatoire et celui de Caïphe avoient été prêtés en même temps et tous deux le matin. On a préféré le sentiment de ceux qui les séparent, et qui placent celui de Caïphe la veille au soir, et renvoient celui-ci au lendemain matin. Voici les raisons qui ont fait juger que ce sentiment est le plus probable. Tout le monde convient de deux choses; l'une, que l'interrogatoire que l'on rapporte actuelle-

» dis, vous ne me croirez pas; que si je vous » interroge à mon tour » pour vous demander à quelles marques, selon les Écritures, on doit reconnoître le Christ, « vous ne me répon- » drez point, ni vous ne me laisserez point » aller. Le Fils de l'Homme, au reste, sera » désormais assis à la droite de Dieu tout-puis- » sant ». Tous comprirent ce que signifioit cette séance. C'est pourquoi « ils dirent tous » alors : Vous êtes donc le Fils de Dieu? Il » répondit : Vous le dites : oui, je le suis ». C'étoit la même réponse que celle qu'il avoit déjà faite à la même question. La conclusion fut aussi la même : « Qu'avons-nous besoin d'au- » tre témoignage, dirent-ils comme Caïphe,

bis dixero, non credetis mihi.

68. Si autem et interrogavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis.

69. Ex hoc autem erit Filius Hominis sedens a dextris virtutis Dei.

70. Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei? Qui ait : Vos dicitis, quia ego sum.

71. At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium? ipsi

---

ment fut prêté le matin; l'autre, que ce fut pendant la nuit qui précéda ce matin, que le Sauveur fut outragé par les officiers et les valets du Pontife. Or, l'interrogatoire de Caïphe précéda ces outrages. Deux raisons le prouvent. 1°. Après que S. Matthieu a raconté la confession de Jésus devant Caïphe, et la sentence qui s'ensuivit, il ajoute incontinent : *Alors* (tunc) *ils lui crachèrent au visage, et lui donnèrent des soufflets*, &c. Or ce mot *alors* lie si étroitement ce qui suit à ce qui précède, qu'il a paru que c'est faire violence au texte que de l'en détacher. 2°. Qui ne voit que ces paroles : *Christ, prophétise-nous qui t'a frappé*, font allusion à la confession que J. C. venoit de faire, et pour laquelle on l'avoit condamné, par conséquent que la confession a précédé la dérision?

tem audivimus de ore ejus.

» puisque nous l'avons entendu nous-mêmes » de sa bouche »?

Le jugement de mort étoit déjà prononcé. Il ne s'agissoit plus que d'en poursuivre l'exécution. On ne perdit point de temps. « Toute » l'assemblée s'étant levée, ils emmenèrent » Jésus lié, et le remirent entre les mains du » gouverneur Ponce-Pilate ».

L. 23. v. 1. Et surgens omnis multitudo eorum,
Matth. 27. v. 2. Vinctum adduxerunt eum, et tradiderunt Pontio Pilato præsidi.

Alors le traître qui l'avoit vendu connut la grandeur de son crime, et en sentit les remords. Il s'étoit flatté, ou que les ennemis de Jésus n'attenteroient pas à sa vie, ou que sa puissance rendroit leurs efforts inutiles. Il voyoit le contraire arriver. L'Agneau de Dieu se livroit sans défense à la rage de ses persécuteurs, qui paroissoit ne pouvoir être assouvie que par son sang. Il est vrai que le gouverneur, à qui seul appartenoit le droit de vie et de mort, n'avoit pas encore prononcé. Mais le jugement des Prêtres pouvoit être regardé comme le présage assuré de celui qu'il alloit rendre. « Voyant donc que Jésus étoit déjà con» damné, Judas qui l'avoit livré », sans trop prévoir les suites de sa trahison, ne fut plus maître de sa douleur; et « poussé [1] par son

3. Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quòd damnatus esset, pœnitentiâ ductus retulit triginta argenteos Principibus Sacerdotum et senioribus,

[1] Son repentir, lorsqu'il vit son Maître condamné, prouve qu'il avoit conservé pour lui une sorte d'amour; mais il aimoit encore plus l'argent. Ainsi on a vu que S. Pierre, lorsqu'il renioit J. C., l'aimoit encore; mais

» repentir, il reporta les trente pièces d'ar-
» gent aux Princes des Prêtres et aux anciens.
» J'ai péché, dit-il, en livrant le sang du

4. Dicens : Peccavi, tradens sanguinem jus-

---

il l'aimoit moins que sa vie. Pour être capable des plus grands crimes, il n'est pas nécessaire de n'avoir aucun amour pour Dieu ; il suffit que l'on aime quelque chose plus que Dieu.

Tout amour d'ailleurs légitime, s'il l'emporte dans le cœur sur l'amour de Dieu, est un amour criminel.

Cette fatale disposition se forme, et dure sans qu'on s'en apperçoive. *On a les apparences de la vie, et l'on est mort.* Apoc. 3. L'occasion ne la fait pas naître ; elle ne fait ordinairement que la déceler. Passer en revue ses attachemens, se demander souvent à soi-même ce que l'on feroit si l'on ne pouvoit les conserver que par l'offense de Dieu, est peut-être le seul moyen de découvrir ce mal lorsqu'il est caché, de le prévenir s'il est prochain, de donner de nouveaux accroissemens à l'amour de Dieu, si cet amour est déjà prédominant, de se prémunir contre les grandes tentations qui sont toujours moins à craindre lorsqu'on les a prévues, et qu'il est plus facile de surmonter, lorsqu'on a pris l'habitude de former les actes par lesquels on les surmonte. C'est *préparer la guerre* pendant la paix, et préluder à la victoire en s'essayant au combat.

Si quelqu'un dit qu'il est dangereux de faire ces sortes de suppositions, on ose répondre qu'il est plus dangereux de ne les faire pas. Toute attaque alors est une surprise, et quiconque est surpris est presque toujours vaincu.

Si Judas, dès qu'il put s'appercevoir qu'il aimoit l'argent, s'étoit ainsi éprouvé lui-même, il est à présumer

tum. At illi dixerunt: Quid ad nos? tu videris.

» Juste [1]. Que nous importe, lui dirent » ces hommes cruels? « C'est à vous de voir ». Cette sèche et dédaigneuse réponse acheva de le désespérer. « Il jeta l'argent dans le temple; » et étant sorti, il alla se pendre ». Dieu voulut qu'une mort si infâme fût suivie d'un accident qui la rendît encore plus ignominieuse. Le malheureux « étant suspendu, creva par le » milieu du ventre, et toutes ses entrailles se » répandirent ».

5. Et projectis argenteis in templo, recessit: et abiens laqueo se suspendit.

Act. I. v. 18. Suspensus crepuit medius: et diffusa sunt omnia viscera ejus.

Il s'étôit fait justice; mais cette justice cruelle qu'il fit de lui-même fut le plus grand de ses crimes, parce que désespérer de la miséricorde du Seigneur, c'est l'injure la plus sensible que nous puissions lui faire. Il restoit à délibérer sur l'usage que l'on feroit de son argent. Les scélérats sont quelquefois scrupuleux sur les bienséances. Ceux-ci « ayant

---

qu'il ne seroit jamais devenu d'homme intéressé voleur, de voleur traître, pour finir par le désespoir et la réprobation.

[1] Il semble qu'ils devoient répondre à Judas : Vous vous repentez d'avoir fait une bonne action : celui que vous avez livré est un séditieux et un blasphémateur. Pourquoi ne parlent-ils pas ainsi? C'est qu'eux-mêmes n'en croyoient rien. Lorsque les méchans ont conjuré la perte du juste, ils disent bien au monde : C'est un méchant et un malfaiteur; mais entre eux ils parlent franchement. Nous le trouvons, disent-ils, sur notre chemin; il faut nous en défaire.

» ramassé les pièces d'argent, dirent : Il ne » nous est pas permis de les mettre au trésor; » car c'est le prix du sang. Et après avoir » tenu conseil (ce qui ne put être que quelques jours après), » ils en achetèrent le champ » d'un potier pour la sépulture des étrangers. » C'est pour cela que jusqu'à présent on appelle » ce champ, *Haceldama*, c'est-à-dire, le champ » du sang ». Par où il est devenu la preuve subsistante de leur crime, et le monument de leur incrédulité. Car « alors s'accomplit ce » qu'a dit le Prophète [1] Jérémie, ils ont reçu » trente pièces d'argent, le prix qu'a été prisé » celui que les enfans d'Israël ont mis à prix; » et ils les ont données pour avoir le champ » d'un potier, comme le Seigneur me l'a prescrit ».

Matth. 27. v. 6. Principes autem Sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt. Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est.

7. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.

8. Propter hoc vocatus est ager ille, Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.

9. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam Prophetam, dicentem : Et acceperunt triginta argenteos pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israël.

10. Et dederunt eos in agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

---

[1] Cette prophétie ne se trouve point dans Jérémie; mais on la lit en termes équivalens dans Zacharie, *ch.* 11. S. Jérôme dit l'avoir lue dans un volume hébreu de Jérémie, qui lui fut montré par un Juif. S. Augustin avoit vu quelques exemplaires où ni Jérémie ni aucun autre Prophète ne se trouvoit nommé. Il auroit donc pu se faire que le nom de Jérémie eût été surajouté par quelque copiste. Quoi qu'il en soit, on a, d'une part, la prophétie, puisqu'elle se lit au moins dans Zacharie; d'autre part, on en voit l'accomplissement dans l'Évangile. Cela doit suffire à la foi, et même à la raison, qui ne doit chercher à savoir que ce qu'il est important de ne pas ignorer.

CHAPITRE XXVIII.

Jésus conduit devant Pilate. — Pilate l'interroge, et l'envoie à Hérode.

« CEPENDANT ils menèrent Jésus », comme on l'a dit, « de chez Caïphe au prétoire. » Leurs pieds furent agiles pour répandre le » sang : car c'étoit le matin », et aussi-tôt après la tenue du conseil. Un scrupule les arrêta à la porte. La loi qui défendoit le meurtre de l'innocent, ne défendoit pas d'entrer dans la maison d'un Gentil. Mais ces hommes religieux au-delà de ce qui étoit prescrit « n'en- » trèrent point dans le prétoire, de crainte de » se souiller, et afin de [1] manger la Pâque. » Pilate », instruit du sujet qui les amenoit, « vint donc à eux dehors, et leur dit : De quoi » accusez-vous cet homme? Si ce n'étoit pas » un malfaiteur, lui répondirent-ils, nous ne » vous l'aurions pas livré ». C'étoit la haine qui parloit, et Pilate l'entendit fort bien. « Il » leur dit donc : Prenez-le vous-mêmes, et

J. 18. v. 28. Adducunt ergo Jesum a Caïpha in prætorium.

Ps. 13. Veloces pedes eorum ad effundendum sanguinem.

J. 18. v. 28. Erat autem manè :

Et ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha.

29. Exivit ergo Pilatus ad eos foras, et dixit : Quam accusationem affertis adversùs hominem hunc ?

30. Responderunt et dixerunt ei : Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum.

31. Dixit ergo eis Pilatus : Accipite eum vos,

---

[1] Soit qu'ils aient mangé l'Agneau pascal un jour plus tard que le Seigneur, soit que manger des victimes que l'on immoloit le lendemain, cela s'appelât encore manger la Pâque.

» jugez-le selon votre loi. Mais les Juifs lui » dirent : Il ne nous est pas permis de faire » mourir personne ».

et secundùm legem vestram judicate eum. Dixerunt ergo ei Judæi : Nobis non licet interficere quemquam :

Les Romains leur en avoient ôté le droit, et par l'aveu qu'ils en faisoient, ils reconnoissoient que * le sceptre, de quelque manière qu'on l'entende, étoit enfin sorti de Juda. Ils auroient dû reconnoître en conséquence que « celui * qui devoit être envoyé, le desiré des » nations étoit venu ». Mais, aveuglés par la passion, ils ne pouvoient plus voir ce qui devenoit, par leur aveu, plus évident que jamais. Cependant, comme la passion qui aveugle sur tout le reste n'est que trop éclairée sur ce qui peut la satisfaire, il est surprenant qu'ils n'aient pas voulu user de la permission que Pilate leur donnoit de juger eux-mêmes celui dont ils desiroient si ardemment la mort. Quelqu'espérance qu'ils eussent de l'obtenir de sa complaisance, ou de l'arracher à sa foiblesse, elle ne valoit pas l'assurance qu'ils pouvoient se donner, et à laquelle ils renonçoient. Aussi a-t-on cru que le Gouverneur parloit ironiquement, et que les Juifs qui le comprirent, ne pensèrent pas à user d'un droit qui ne leur étoit pas sérieusement accordé. Cependant on pense plus communément que l'offre étoit sérieuse, mais que plusieurs raisons empêchèrent qu'elle ne fût acceptée. Les

* *Gen.* 49.

* *Ibid.*

Prêtres n'auroient pu condamner Jésus, selon la loi, qu'à être lapidé, et ils vouloient qu'il fût crucifié, la haine qu'ils lui portoient ne pouvant être assouvie que par le plus infâme et le plus douloureux de tous les supplices. De plus, ils appréhendoient que le peuple, qui n'étoit pas encore séduit, ne leur imputât la mort du juste, et ne se portât peut-être à quelque violence contre ceux qui en auroient été les auteurs. Si les Romains l'ordonnoient, ils servoient à la justifier, ou bien on en rejetoit sur eux le blâme; et si le peuple se mutinoit, Pilate, alors intéressé à soutenir son jugement, avoit plus d'autorité et de force qu'il n'en falloit pour le contenir. Tels furent les motifs qui les firent agir : et Dieu permit qu'ils réussissent, parce qu'ils servoient à l'exécution de ses décrets, et à la vérification de ses oracles. Car si Pilate, cédant à leurs clameurs, se détermina enfin à juger le Sauveur, et à le condamner au crucifiement, ce fut « afin » que s'accomplît la parole qu'avoit dite Jésus, » pour marquer de quelle mort il devoit mou- » rir ».

32. Ut sermo ejus impleretur, quem dixit, significans quâ morte esset moriturus.

Obligés cependant, par le premier refus de Pilate, à produire et à prouver des crimes, les ennemis de Jésus « commencèrent » à l'accuser, en disant : Nous avons trouvé » cet homme qui pervertissoit notre nation,

L. 23. v. 2. Cœperunt autem illum accusare, dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohi-

» qui défendoit de [1] payer le tribut à César, et » qui se donnoit le nom de Christ et de Roi ».

bentem tributa dare Cæsari, et dicentem se Christum Regem esse.

De ces trois chefs d'accusation, le premier étoit vague, le second étoit faux, et le troisième, qui étoit vrai au fond, étoit malicieusement exagéré. Car Jésus, qui étoit plutôt convenu qu'il n'avoit déclaré qu'il étoit le Christ, n'avoit point dit jusqu'alors qu'il fût Roi, et sa conduite faisoit foi qu'il n'avoit jamais prétendu l'être dans le sens qui pouvoit faire de cette prétention un crime d'état. Ce mot néanmoins produisit l'effet qu'on avoit lieu d'en espérer. Le seul soupçon d'aspirer à la souveraineté, fût-il mal fondé, mérite l'attention du magistrat. Il ne doit jamais paroître le mépriser. « C'est pourquoi Pilate », dès

J. 18. v. 33. Introivit ergo iterum in præto-

[1] Il n'y avoit que cinq jours que J. C. interrogé sur le tribut, avoit répondu publiquement : *Rendez à César ce qui est à César.* Quelle impudence de l'accuser de le défendre! C'étoient eux qui ne vouloient pas payer le tribut dont J. C. leur avoit fait un devoir. C'étoient eux encore qui cherchoient un Messie qui se fît Roi dans le sens qu'ils accusoient le Sauveur de vouloir l'être, et qu'il ne le vouloit pas.

Les méchans imputent des crimes aux gens de bien, tout le monde le sait; mais il faut savoir encore que les crimes qu'ils leur imputent le plus souvent, ce sont leurs propres crimes. On ne se trompera guère en jugeant, par leurs imputations, de ce qu'ils font ou de ce qu'ils machinent.

rium Pilatus, et vocavit Jesum.

Matth. 27. v. 11. Jesus autem stetit ante præsidem, et interrogavit eum Præses, dicens : Tu es Rex Judæorum?

J. 18. v. 34. Respondit Jesus : A temet ipso hoc dicis, an alii dixerunt tibi de me?

35. Respoudit Pilatus: Numquid ego Judæus sum? Gens tua, et Pontifices tradiderunt te mihi : quid fecisti?

qu'il eut entendu parler de royauté, « rentra » dans le prétoire, et appela Jésus. Jésus parut » devant le Gouverneur, qui l'interrogea, en » disant : Êtes-vous le Roi des Juifs? Jésus » répondit : Dites-vous cela de vous-même, » ou si d'autres vous ont fait ce rapport de » moi? Est-ce que je suis Juif, répliqua Pi» late? C'est votre nation et les Grands-Prêtres » qui vous ont mis entre mes mains; qu'avez» vous fait »?

Cette réponse du Gouverneur étoit de sa part un aveu qu'il interrogeoit comme juge, puisqu'il le faisoit sur des accusations qui avoient été portées à son tribunal. Le Sauveur le lui fit expliquer, parce qu'il vouloit subir la flétrissure d'un jugement régulier. Ainsi, dès que Pilate eut déclaré en quelle qualité il lui parloit, « Jésus », toujours soumis aux puissances légitimes, lui « répondit : Mon » royaume n'est pas [1] de ce monde. Si mon

36. Respondit Jesus : Regnum meum non est de boc mundo : si ex

[1] J. C. n'étoit pas Roi de ce monde, parce qu'il n'a pas voulu l'être. Le royaume qu'il s'est réservé, c'est l'Église. Elle est dans ce monde; mais elle n'est pas de ce monde. Elle vient du ciel; elle doit y retourner. Le ciel est sa patrie, et la terre est le lieu de son pélérinage. J. C. la gouverne par sa doctrine, par ses sacremens et par ses ministres. Ces moyens lui donnent des sujets; mais ils sont volontaires, et ils n'en sont que plus soumis à leurs Princes, à qui J. C. veut qu'ils obéissent comme à lui-même.

» royaume étoit de ce monde, mes sujets ne
» manqueroient pas de combattre pour que je
» ne fusse point livré aux Juifs. Mais mon
» royaume n'est pas d'ici. Pilate lui dit : Vous
» êtes donc [1] Roi ? Jesus répondit : Vous le

hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent ut non traderer Judæis : nunc autem regnum meum non est hinc.
37. Dixit itaque ei Pilatus : Ergo Rex es tu ? Respondit Jesus : Tu

[1] Pilate comprit deux choses, l'une que J. C. étoit Roi, l'autre que sa royauté n'avoit rien qui pût préjudicier aux droits des Souverains. Il falloit bien qu'il le crût ainsi, puisqu'aussi-tôt après l'aveu qu'a fait Jésus, Pilate déclare qu'il ne trouve en lui aucun sujet de condamnation. On juge qu'il le croyoit effectivement Roi, par l'affectation avec laquelle il lui donne cette qualité. *Voici votre Roi. Crucifierai-je votre Roi ? Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.* Car les circonstances décident que tout cela fut dit sérieusement et sans ironie.

Quoique Pilate ne comprît pas bien dans quel sens le Sauveur se disoit Roi, on ne peut guère douter qu'il n'entendît que c'étoit dans quelque sens mystique, relatif à la religion des Juifs. De-là ce mot : *Est-ce que je suis Juif*, pour pouvoir parler de mon chef sur une affaire de la nature de celle-ci ?

Mais, quoique cette royauté lui parût innocente, il y a toute apparence que l'aveu qu'en fit Jésus contribua à sa condamnation. *Après tout, il a avoué qu'il est roi*, se sera dit à lui-même ce foible juge, lorsqu'il céda enfin aux clameurs des Juifs. Le Sauveur qui le prévoyoit, ne supprima point pour cela une vérité dont l'aveu devoit lui coûter la vie. On peut croire que c'est pour cette raison que S. Paul (*1. Tim. 6.*) loue la généreuse confession que fit J. C. sous Ponce-Pilate, quoiqu'on puisse l'entendre de toutes les vérités qu'il annonça, et dont il fut le martyr.

dicis, quia Rex sum ego. Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati : omnis, qui est ex veritate, audit vocem meam.
38. Dicit ei Pilatus : Quid est veritas? Et cùm hoc dixisset, iterum exivit ad Judæos,
L. 23. v. 4. Ad Principes Sacerdotum et turbas :
J. 18. v. 38. Et dicit eis : Ego nullam invenio in eo causam.

» dites que je suis Roi. C'est pour [1] rendre » témoignage à la vérité que je suis né et venu » au monde. Quiconque aime la vérité écoute » ma voix [2]. Qu'est-ce que la vérité, lui dit » Pilate? Et dès qu'il eut dit cela, il revint aux » Juifs, aux Princes des Prêtres et au peuple, » et leur dit : Je ne trouve en lui aucun sujet » de condamnation ».

Ne semble-t-il pas plutôt qu'il auroit dû leur annoncer qu'il le trouvoit coupable? Il venoit de convenir qu'il étoit Roi. C'étoit le crime dont on l'accusoit. Comment Pilate, après en avoir tiré l'aveu de sa bouche, va-t-il déclarer aussi-tôt qu'il le trouve innocent? C'est que, sans pénétrer tout le mystère de sa royauté, il avoit compris au moins qu'elle n'étoit pas de nature à donner de l'ombrage aux puissances de la terre. En effet, ce n'étoit point par le commandement qu'elle s'exerçoit, mais par la persuasion; et jusqu'alors elle avoit

---

[1] Cette royauté de J. C. est décrite au Pseaume 2, comme il l'a décrite ici lui-même : *Le Seigneur m'a établi Roi sur sa sainte montagne de Sion* (l'Église) *pour annoncer son commandement.*

[2] Qu'est-ce que cette vérité à laquelle vous rendez témoignage? Il avoit bien peu d'envie de le savoir, puisqu'il n'attendit point la réponse. Il ne faut pas s'en étonner. Pilate étoit un grand du monde, et il avoit compris confusément que cette vérité appartenoit à la morale ou à la religion.

donné des Disciples, et non des sujets au Sauveur. Pilate ne pouvoit pas l'ignorer. Un homme d'un aussi grand éclat que l'étoit Jésus, n'avoit pas pu échapper à l'attention du Gouverneur. On verra bientôt qu'il savoit jusqu'au motif secret qui animoit ses ennemis à sa perte. A plus forte raison le détail de sa vie et de ses actions lui étoit-il connu. Il n'avoit pu y remarquer que ce que le Sauveur venoit de lui faire entendre, et ses réponses ne firent que le confirmer dans l'idée qu'il en avoit déjà. D'ailleurs, ceux qui l'accusoient de se faire Roi n'articuloient aucun fait positif qui pût servir à le prouver. Il n'y en avoit donc aucun à produire; car seroit-il échappé à une haine si furieuse et si envenimée, et pouvoit-on se tromper en jugeant que Jésus étoit irrépréhensible sur tous les cas qui ne lui étoient pas imposés? Ainsi on ne doit pas être surpris qu'après un interrogatoire si court, Pilate n'ait pas hésité à prononcer qu'il ne trouvoit rien en lui qui fût digne de mort. Il étoit assez instruit pour savoir à quoi s'en tenir; et les reproches vagues auxquels étoient réduits les accusateurs, achevoient de l'assurer de la vérité des choses.

Ceux-ci continuèrent sur le même ton, et suivant la coutume de tous les calomniateurs, ne pouvant prouver aucun fait, ils multiplié-

rent les crimes. Jésus n'y opposa pas une seule parole, « et quoiqu'il fût accusé sur plusieurs » chefs par les Princes des Prêtres et par les » anciens, il ne fit aucune réponse ». Ce n'étoit pas à lui à parler; c'étoit au juge qui n'avoit que ce mot à dire : Il ne suffit pas d'accuser, il faut prouver; mais on ne voit pas qu'il le leur ait dit une seule fois. Il savoit bien que c'eût été exiger d'eux beaucoup plus qu'ils ne pouvoient faire : cependant, pour ne pas demeurer tout-à-fait muet dans une scène où il devoit faire le premier rôle, « il interrogea » Jésus une seconde fois. N'entendez-vous pas, » dit-il, de combien de crimes ils vous char» gent? Vous ne répondez rien? Voyez sur » combien de chefs ils vous accusent. Mais il » ne répondit plus à rien, de sorte que le Gou» verneur en étoit tout [1] surpris ».

Matth. 27. v. 12. Et cùm accusaretur a Principibus Sacerdotum et senioribus,
M. 15. v. 3. In multis,
Matth. 27. v. 12. Nihil respondit.

M. 15. v. 4. Pilatus autem rursum interrogavit eum, dicens :
Matth. 27. v. 13. Non audis quanta adversùm te dicunt testimonia?
M. 15. v. 4. Non respondes quidquam? Vide in quantis te accusant?
Matth. 27. v. 14. Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur Præses vehementer.

Il devoit l'être, connoissant la sagesse de Jésus, de voir qu'il se livroit ainsi sans défense à tous les traits de la calomnie, lui qui l'avoit tant de fois confondue avec une seule parole. Il ignoroit, ce qu'il n'étoit pas obligé de savoir, que Jésus avoit résolu de mourir : qu'en con-

[1] Il n'auroit eu que de la compassion pour un silence de foiblesse ou de stupidité. Un silence de hauteur et de contumace auroit excité son indignation. Celui qui le surprit et qu'il admira, ne pouvoit donc être qu'un silence de patience et d'intrépidité.

séquence de cette résolution, il ne devoit pas dire un seul mot qui pût servir à lui sauver la vie, quoiqu'il dît tout ce qui étoit absolument nécessaire à la confession de la vérité, et à la déclaration de son innocence. Pilate, en effet, reconnut qu'il étoit innocent. C'en étoit assez pour qu'il fût obligé de l'absoudre, et Jésus ne lui devoit rien de plus. Il avoit suffisamment éclairé sa conscience. Il ne tenoit plus qu'à lui qu'il fût équitable; et s'il ne le fut pas, il n'a dû s'en prendre qu'à lui seul. D'autres moyens auroient infailliblement réussi au Sauveur. Il pouvoit prendre à partie ses accusateurs, et tourner leurs accusations contre eux-mêmes. Il pouvoit adresser la parole au peuple, lui remettre devant les yeux la pureté de ses mœurs et la sainteté de sa doctrine, l'attendrir par le récit de tous les biens qu'il lui avoit faits, l'animer contre ses adversaires par le contraste de leurs vices avec ses vertus. Tous ces moyens employés avec cette éloquence divine qui avoit fait dire que nul homme n'avoit jamais parlé comme celui-ci, quelle impression n'auroient-ils pas faite sur les esprits, et qui sait si ce nuage, formé par la passion, n'auroit pas éclaté sur elle-même? Mais l'ouvrage dont l'Homme-Dieu étoit chargé, n'auroit pas été accompli, le monde n'auroit pas été racheté, et Jésus n'auroit pas

donné à ses Disciples l'exemple de cet héroïque silence qui souffre sans mot dire tout ce que Dieu a déterminé qu'ils souffriront, attendant « à l'ombre de ses ailes, que le temps de » l'iniquité ait eu son cours ».

Ps. 56. In umbrâ alarum tuarum sperabo, donec transeat iniquitas.

Pilate, après avoir reconnu l'innocence de l'accusé, n'avoit plus qu'à imposer silence aux accusateurs, et à les renvoyer avec la confusion qu'ils méritoient. Il ne l'avoit pas fait, parce qu'il n'avoit pas osé le faire. Les ennemis du Sauveur qui sentirent bien ce qu'il y avoit de foible dans cette conduite, espérèrent qu'en le poussant, ils emporteroient par importunité ce que la conscience du juge ne lui permettoit pas de leur accorder. C'est pourquoi, sans produire de nouveaux crimes, « ils » se mirent à crier plus fort, en disant : Il [1] » soulève le peuple, semant sa doctrine par » toute la Judée, depuis la Galilée jusqu'ici ».

L. 23. v. 5. At illi invalescebant, dicentes : Commovet populum docens per universam Judæam, incipiens a Galilea usque huc.

[1] Il faut que la calomnie souffre qu'on lui donne ici un démenti. Non, il n'alloit point soulevant les peuples. *Par-tout où il a passé,* dit S. Pierre (Act. 10.), *il a fait du bien, et a guéri tous ceux que le démon tenoit dans l'oppression.* Celui qui le dit ne parle pas sans savoir, puisqu'il ajoute : *Nous sommes témoins de toutes les choses qu'il a faites dans la Judée et à Jérusalem.* Puisqu'on vouloit faire le procès au Sauveur, il falloit commencer par entendre ses Disciples. Mais on n'a garde, lorsqu'on veut perdre l'innocent, d'appeler des témoins instruits et véridiques.

L'heureuse issue pour un homme qui ne voyoit plus par où il pourroit sortir d'embarras! « Pilate, entendant parler de la Galilée, » demanda si Jésus étoit Galiléen; et quand il » sut qu'il étoit de la jurisdiction d'Hérode, » qui étoit pour lors à Jérusalem, il le renvoya devant lui ».

6. Pilatus autem audiens Galilæam, interrogavit si homo Galilæus esset.

7. Et ut cognovit quòd de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui et ipse Jerosolymis erat illis diebus.

Le meurtrier de Jean-Baptiste pouvoit bien l'être aussi de Jésus, et celui qui avoit immolé un Prophète au ressentiment d'une femme, n'étoit que trop capable d'en sacrifier un autre à la haine des chefs de la nation. Ceux-ci purent donc se réjouir d'abord, lorsqu'ils virent que l'affaire lui étoit renvoyée; d'autant plus qu'aussi-tôt après la mort du Précurseur, on avoit dit qu'Hérode faisoit chercher Jésus pour le faire mourir. Le Sauveur en avoit eu l'avis, et le bruit avoit pu en venir jusqu'à eux. Malgré tout cela, le premier moment ne parut pas leur être favorable. Les dispositions du Prince étoient changées. A la haine ou à la politique qui en vouloit aux jours du Sauveur, avoit succédé dans l'esprit d'Hérode une curieuse admiration de sa personne. « Lorsqu'il le vit, il en eut beaucoup de joie. Car, » depuis long-temps, il souhaitoit de le voir, » parce qu'il avoit fort entendu parler de lui, » et qu'il espéroit de lui voir faire un miracle. » Ainsi il lui fit plusieurs questions; mais Jésus

8. Herodes autem viso Jesu, gavisus est valde. Erat enim cupiens ex multo tempore videre eum, eo quòd audierat multa de eo, et sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.

9. Interrogabat autem eum multis sermonibus.

At ipse nihil illi respondebat. » ne lui faisoit aucune réponse. Cependant les
10. Stabant autem Principes Sacerdotum » Princes des Prêtres et les Scribes », qui voyoient que son sort étoit entre ses mains, et qu'il échapperoit des leurs, s'il se prêtoit
et Scribæ constanter accusantes eum. aux desirs d'Hérode, « persistoient opiniâtré-» ment à l'accuser ». Jésus ne répondit pas plus aux accusations, qu'il ne l'avoit fait aux interrogations d'Hérode.

Il faisoit deux miracles; l'un de sagesse, en ne satisfaisant point la frivole curiosité de ce mauvais Prince; l'autre de patience, en n'opposant pas une seule parole au déchaînement de ses ennemis : miracles non attendus, et toujours peu estimés du monde, et sur-tout de la partie principale du monde, qui sont les cours, où l'on peut bien être ébloui quelquefois de ce que la vertu a de merveilleux et d'éclatant, mais où l'on est incapable de sen-
11. Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo, tir ce qu'elle a de vrai et de solide. « Hérode », encore plus corrompu que ne le sont ordinairement les grands, le « méprisa donc, et toute [1] » sa cour avec lui ». Le dépit de voir sa curio-

[1] Puisque le Prince s'en moquoit, il étoit *dans l'ordre* que les courtisans s'en moquassent à son exemple. On peut en donner encore une autre raison; c'est que le caractère moqueur est proprement celui du courtisan. Plus les objets sont graves et sérieux, plus il est disposé à en rire; et si la religion est la chose dont il se moque le plus, c'est parce qu'elle est la chose du monde la plus

ÉCOLE FRANÇAISE.



N. Poussin pinx. *P. Langlois J.ne Sculp.*

Hérode le fit revetir par moquerie d'une robe blanche.

St. Luc Ch. 23. V. 11.

sité trompée, lui fit ajouter au mépris la dérision et l'insulte. « Il le fit revêtir, par moquerie, d'une robe blanche, et le renvoya à » Pilate » avec cet habillement qui marquoit un stupide ou un visionnaire, ou peut-être un roi de théâtre. C'étoit pour sortir d'embarras que le Gouverneur le lui avoit envoyé. Hérode crut aisément que c'étoit par déférence, et pour reconnoître ses droits, qu'il avoit peu ménagés jusqu'alors. Cette imagination appaisa ses ressentimens. « Dès le jour même, Hérode » et Pilate devinrent amis, eux qui étoient » ennemis auparavant ».

Et illusit indutum veste albâ, et remisit ad Pilatum.

12. Et facti sunt amici Herodes et Pilatus in ipsa die : nam antea inimici erant ad invicem.

---

sérieuse. Cependant il est capable de sérieux ; mais c'est lorsque les sujets sont risibles. Ceux-ci se moquèrent du silence de Jésus dont la gravité et la dignité en avoient imposé à Pilate même. Si c'eût été un charlatan qui eût fait en leur présence quelque tour bien subtil, qu'il eût fait valoir avec l'éloquence propre d'un tel personnage, ils auroient eu pour lui l'admiration la plus vive et la plus sérieuse. On les auroit entendu s'écrier : O l'homme admirable ! Qu'il vive, et que le Prince ait la gloire de l'avoir conservé à l'univers !

CHAPITRE XXIX.

Jésus reconduit devant Pilate. — Barabbas. — Femme de Pilate. — Flagellation. — Couronnement d'épines.

CEPENDANT l'intention du Gouverneur n'avoit pas été remplie. La conduite peu sérieuse d'Hérode laissoit l'affaire au même état, et Pilate dans les mêmes perplexités. Il conservoit toujours le desir, et n'avoit pas encore perdu l'espérance de soustraire l'innocent à l'injustice qui le poursuivoit. Il avoit un moyen infaillible; c'étoit la voie d'autorité. Il n'eut pas la force de s'en servir; et les autres moyens qui trahissoient sa foiblesse, bien loin de sauver Jésus, ne servirent qu'à multiplier ses opprobres et ses tourmens; ce qui montre qu'une protection foible peut avoir des effets aussi cruels que l'oppression. Pilate commença donc par faire une remontrance. «Ayant assemblé les Princes des Prêtres, les Magistrats et » le peuple, il leur dit : Vous m'avez présenté » cet homme comme soulevant le peuple, et » vous voyez que je l'ai interrogé en votre présence, sans trouver en lui aucun sujet de » condamnation sur les chefs dont vous l'ac-

L. 23. v. 13. Pilatus autem convocatis Principibus Sacerdotum, et Magistratibus, et plebe,

14. Dixit ad illos : Obtulistis mihi hunc hominem quasi advertentem populum, et ecce ego coram vobis interrogans, nullam causam invenio in homine isto ex his, in quibus eum accusatis.

» cusez. Hérode n'y en a point trouvé non » plus; car je vous ai renvoyés à lui : cepen-» dant on ne lui a rien fait » qui marque qu'on l'ait jugé « digne de mort. Je le laisserai donc » aller, après l'avoir fait châtier ».

15. Sed neque Herodes : nam remisi vos ad illum, et ecce nihil dignum morte actum est ei.

16. Emendatum ergo illum dimittam.

Le châtiment qu'il lui destinoit, c'étoit le fouet, peine douloureuse et infamante, à laquelle un homme d'honneur ne pourroit pas survivre. L'espérance que les ennemis du Sauveur voudroient bien s'en contenter, avoit fait imaginer à Pilate ce bel expédient. Telle est la protection que ce lâche politique donnoit à l'innocent qu'il vouloit sauver. Cependant, soit qu'il s'apperçût que ce tempérament ne satisfaisoit pas encore ces hommes sanguinaires, ou que, par un reste d'humanité, il ne voulût en user qu'à la dernière extrémité, il s'avisa d'un autre dont le succès lui paroissoit assuré, mais qui n'eut pas d'autre effet que d'attirer à Jésus le dernier des affronts, et la plus étrange confusion que jamais homme ait pu essuyer sur la terre.

« C'étoit la coutume qu'au jour solennel, » le Gouverneur accordât au peuple la liberté » d'un prisonnier, qui que ce fût qu'ils lui » demandassent ». Cet usage avoit été ajouté aux autres cérémonies que la loi prescrivoit pour célébrer la délivrance de la captivité d'Égypte et du glaive de l'Ange exterminateur.

M. 15. v. 6. Per diem autem festum solebat dimittere illis unum ex vinctis, quemcumque petissent.

Quoique les histoires précédentes n'en fassent aucune mention, il y a toute apparence qu'il étoit beaucoup plus ancien que la domination des Romains dans la Judée. Ces nouveaux maîtres l'avoient conservé aux Juifs par forme de privilége, et Pilate « étoit obligé » de les en faire jouir. Il le desiroit alors plus qu'eux-mêmes. Voici comment il essaya d'en tirer parti. « Il avoit alors un fameux prisonnier » qu'on appeloit Barabbas. C'étoit un voleur » qui avoit été mis en prison pour avoir excité » une sédition dans la ville, et pour y avoir » commis un meurtre. Le peuple étant monté » au prétoire, « commença à demander » au Gouverneur » ce qu'il leur accordoit toujours. « Comme ils étoient tous assemblés, Pilate » leur dit : C'est un usage parmi vous, qu'à » la fête de Pâque je vous relâche un crimi- » nel : Lequel voulez-vous que je vous déli- » vre, de Barabbas ou de Jésus qui est appelé » Christ »?

L. 28. v. 17. Necesse habebat dimittere eis, etc.

Matth. 27. v. 16. Habebat autem tunc vinctum insignem, qui dicebatur Barabbas.

J. 18. v. 40. Erat autem Barabbas latro.

L. 23. v. 19. Qui erat propter seditionem quamdam factam in civitate et homicidium, missus in carcerem.

M. 15. v. 8. Et cùm ascendisset turba, cœpit rogare, sicut semper faciebat illis.

Matth. 27. v. 17. Congregatis ergo illis, dixit Pilatus :

J. 18. v. 39. Est autem consuetudo vobis ut unum dimittam vobis in Pascha.

Matth. 27. v. 17. Quem vultis dimittam vobis : Barabbam, an Jesum qui dicitur Christus ?

Plus la comparaison étoit odieuse, plus le Gouverneur la jugeoit propre à son dessein. Jésus, mis en parallèle avec un scélérat connu et généralement détesté, devoit naturellement emporter tous les suffrages. Mais ce qui le faisoit encore plus espérer à Pilate, c'est qu'alors il traitoit avec le peuple. S'il n'eût eu affaire qu'aux Prêtres, il n'auroit pas eu la même

confiance. « Car il savoit bien que c'étoit par » envie que les Princes des Prêtres le lui avoient » livré »; et il n'ignoroit pas que l'envie est capable de tout, et qu'elle ne rougit de rien. Mais le peuple, qui n'avoit jamais été opposé à Jésus, qui même s'étoit déclaré assez hautement en sa faveur pour tenir ses ennemis en respect, qui, peu de jours auparavant, lui avoit décerné une espèce de triomphe, pouvoit-on appréhender raisonnablement qu'il ne lui préférât un voleur, un assassin encore fumant du dernier meurtre qu'il avoit commis? Assuré par toutes ces raisons, Pilate voulut encore employer les expressions les plus propres à les gagner; et au nom de Christ qu'il avoit déjà donné au Sauveur, ajoutant celui de Roi des Juifs, toujours agréable à leurs oreilles, il leur dit pour la seconde fois : « Voulez-vous donc que je vous délivre le Roi des » Juifs »?

18. Sciebat enim quòd per invidiam tradidissent eum
M. 15. v. 10. Summi Sacerdotes.

J. 18. v. 39. Vultis ergo dimittam vobis regem Judæorum?

Il attendoit la réponse, lorsqu'un message imprévu la suspendit pour quelques momens. « Pendant qu'il étoit assis sur son tribunal » pour entendre la requête du peuple, et pour prononcer la grace du criminel dont on alloit lui demander la délivrance, « sa femme lui » envoya dire : Ne vous mêlez point de ce qui » regarde cet homme juste; car j'ai beaucoup

Matth. 27. v. 19. Sedente autem illo pro tribunali,

Misit ad eum uxor ejus, dicens : Nihil tibi, et justo illi; multa enim passa sum hodie per visum propter eum.

» souffert à son sujet dans un [1] songe que » j'ai eu ».

[1] Malgré l'autorité de quelques anciens qui ont cru que ce songe venoit du démon, l'opinion commune est qu'il venoit de Dieu. Il n'y a pas d'apparence que le démon qui avoit suggéré à Judas le dessein de trahir son Maître, eût rien appris de nouveau depuis ce temps, c'est-à-dire, depuis quelques heures, sur les effets que la passion de J. C. devoit avoir. Ce songe étoit effrayant, puisque celle qui l'eut, déclare qu'il l'avoit bien fait souffrir. On conjecture fort probablement qu'il lui présageoit les malheurs que Pilate attireroit sur lui et sur sa maison, s'il trempoit ses mains dans le sang du juste. Tout le monde sait qu'il fut disgracié et banni, et qu'il périt de sa propre main.

On demande quel pouvoit être le dessein de Dieu en envoyant ce songe? Susciter un témoin de plus à l'innocence de son Fils, et donner à Pilate une grace de plus pour le soutenir sur le bord de l'injustice dans laquelle il étoit prêt à tomber, ce sont déjà deux motifs très-dignes de la sagesse et de la bonté de Dieu. Mais n'eût-il eu en vue que le salut de cette femme, cette raison lui étoit plus que suffisante; et quoique la vision n'ait pas eu l'effet auquel elle paroît se rapporter plus directement, qui étoit d'empêcher le juge de condamner l'innocent, Dieu néanmoins en auroit toujours recueilli le fruit qu'il avoit le plus à cœur, puisque le salut d'une seule ame est plus cher à J. C. que sa propre vie. Car on tient que la femme de Pilate est sauvée. Des auteurs très-anciens la nomment Claudia Procula ou Procle. C'est aussi le nom que les Grecs lui donnent dans leur Ménologe, où ils l'ont mise au rang des Saints.

L'histoire ne dit pas si cet avertissement fit impression sur Pilate, ni s'il parut d'abord y avoir quelque égard. Il put bien, dans la circonstance où il se trouvoit, faire dire à sa femme qu'elle pouvoit se tranquilliser, que les mesures qu'il avoit prises sauveroient infailliblement ce juste à qui elle s'intéressoit. Si ce fut là sa réponse, il la trompa; mais ce fut parce qu'il se trompoit lui-même. La cabale prévalut, et la multitude fut séduite. « Les » Princes des Prêtres et les anciens échauffèrent le peuple, et lui persuadèrent de demander Barabbas, et de faire périr Jésus ».

20. Principes autem Sacerdotum, et seniores, *M.* 15. v. 11. Concitaverunt turbam, *Matth* 27. v. 20. Persuaserunt populis ut peterent Barabbam, Jesum verò perderent.

On connoît le peuple également emporté dans ses affections et dans ses haines, et l'on sait avec quelle rapidité ceux qui savent le manier, le font passer d'une extrémité à l'autre. Ce fut pour les ennemis du Sauveur l'ouvrage d'un moment. Car il est probable qu'ils ne le commencèrent que lorsque Pilate proposa le choix de Jésus ou de Barabbas, la destinée de Jésus n'ayant commencé qu'alors à dépendre de la volonté du peuple; et le moment d'après, qui est celui dont nous allons parler, cet ouvrage étoit déjà consommé. Lors donc que, débarrassé du message de sa femme, « le Gou» verneur leur dit : Lequel des deux voulez» vous qu'on vous délivre? ils s'écrièrent tous » ensemble : Défaites-nous de celui-ci, et

21. Respondens autem Præses, ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti? *L.* 23. v. 18. Exclamavit autem simul universa turba, dicens : Tolle hunc, et dimitte nobis Barabbam.

» relâchez-nous Barabbas. Pilate » étonné, et « qui vouloit toujours sauver Jésus, leur dit » pour la seconde fois : Que voulez-vous donc » que je fasse au Roi des Juifs, à Jésus dit le » Christ? Mais ils se mirent à crier tous, en » disant : Crucifiez-le, crucifiez-le. Il leur dit » pour la troisième fois : Mais quel mal a-t-il » fait? Je ne trouve rien en lui qui mérite la » mort. Je le vais donc faire châtier », ajouta-t-il revenant à sa première idée, « et puis je le » renverrai. Mais ils insistoient, demandant à » grands cris qu'il fût crucifié; et ils redou- » bloient leurs clameurs, en disant : Crucifiez- » le, qu'il soit crucifié.

» Pilate, voyant que tout étoit inutile, et » que même le tumulte alloit en augmentant, » se fit apporter de l'eau, et se lavant les mains » devant le peuple, il leur dit : Je suis net du » sang de cet homme juste. Pour vous, pen- » sez-y bien. Mais tout le peuple répondit : » Que son sang soit sur nous et sur nos en- » fans ».

L'Éternel entendit cette horrible imprécation, et la ratifia. Depuis plus de dix-sept siècles, ce sang demande encore vengeance, et l'obtient contre la postérité de ce malheureux peuple; Dieu ayant voulu apprendre à l'univers qu'une multitude séduite, quoiqu'incomparablement moins coupable que ses séduc-

20. Iterum autem Pilatus locutus est ad eos volens dimittere Jesum,
M. 15 v. 12. Quid ergo vultis faciam Regi Judæorum?
Matth. 27. v. 22. De Jesu qui dicitur Christus?
M. 15. v. 13. At illi iterùm clamaverunt,
Matth 27. v. 23. Omnes,
L. 23. v. 21. Dicentes : Crucifige, crucifige eum.
22. Ille autem tertiò dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste? nullam causam mortis invenio in eo : corripiam ergo illum, et dimittam.
23. At illi instabant vocibus magnis postulantes ut crucifigeretur: et invalescebant voces eorum,
Matth. 27. v. 23. Dicentes : Crucifigatur.
M. 15. v. 14. Crucifige eum.
Math 27. v. 24. Videns autem Pilatus, quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret, acceptâ aquâ, lavit manus coram populo, dicens : Innocens ego sum a sanguine justi hujus : vos videritis.
25. Et respondens universus populus, dixit : Sanguis ejus super nos et super filios nostros.

teurs, peut l'être encore assez pour mériter un châtiment si épouvantable.

Cette populace furieuse entraîna enfin le Gouverneur, et l'on devoit bien s'y attendre. Celui qui avoit molli contre les sollicitations des Prêtres, qu'il auroit pu arrêter d'une seule parole, n'étoit pas assez ferme pour résister à un peuple mutiné qui paroissoit menacer d'une sédition. Ainsi après la vaine cérémonie du lavement des mains, ou plutôt après avoir rendu contre lui-même ce témoignage éclatant de l'injustice qu'il alloit commettre, « Pilate, » voulant contenter le peuple, prononça que » ce qu'il demandoit lui étoit accordé ».

M. 15. v. 15. Pilatus autem volens populo satisfacere,

L. 23. v. 24. Adjudicavit fieri petitionem eorum.

25. Dimisit autem illis eum, qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carcerem, quem petebant.

En conséquence, « il leur relâcha celui qu'ils » avoient demandé », ce Barabbas « qui avoit » été emprisonné à cause d'un meurtre et d'une » sédition ».

On peut douter si la sentence de mort du Sauveur se trouvoit renfermée dans les termes généraux dont le Gouverneur s'étoit servi. La flagellation qui suivit ne décide point la chose. Elle devoit précéder le crucifiement, suivant les loix romaines, dont Pilate peut bien n'avoir pas voulu s'écarter dans cette occasion. Si on s'en tient là, on doit croire que Jésus étoit déjà condamné au supplice de la croix. Mais, d'autre part, on a vu que Pilate avoit eu la pensée de le faire flageller dans le dessein de

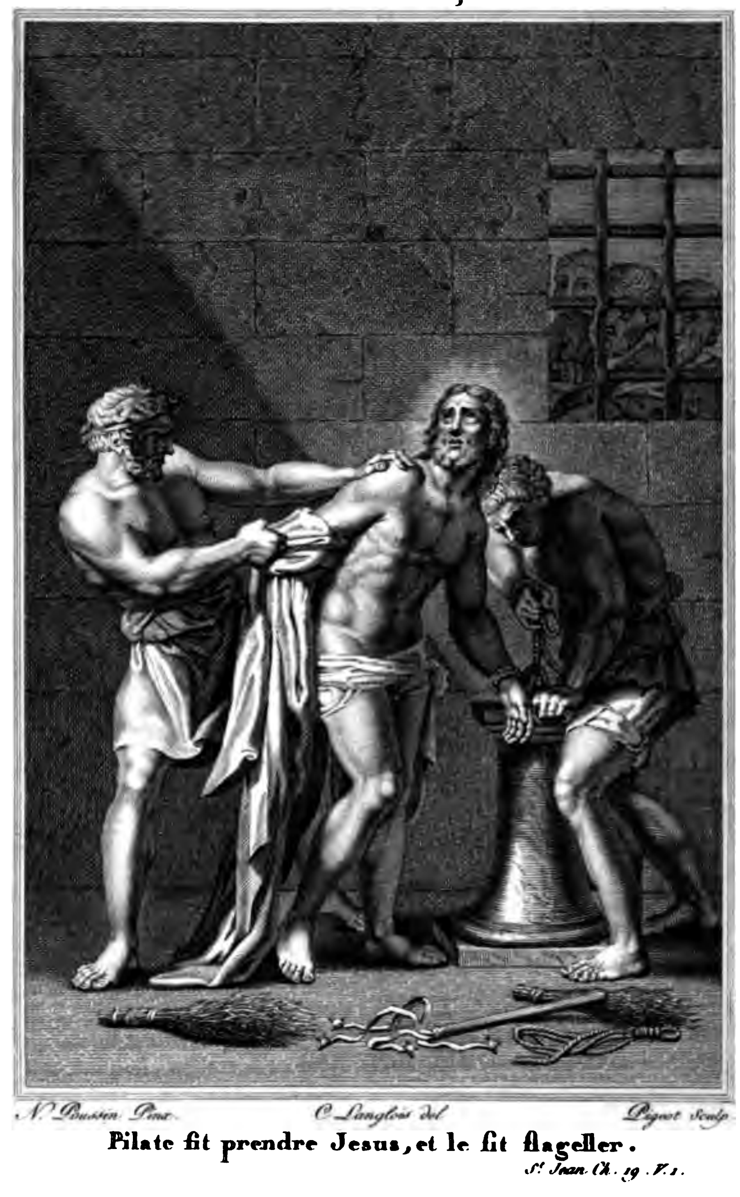
lui sauver la vie, en donnant cette satisfaction à ceux qui demandoient sa mort; et nous allons voir qu'il essaya encore d'en tirer ce parti. Mais suivit-il toujours sa première idée, ou bien, après l'avoir abandonnée en condamnant le Sauveur, y revint-il par compassion ou par remords? C'est sur quoi il seroit difficile de prononcer. Quoi qu'il en soit, en même temps qu'on délivroit Barabbas, « Pilate fit » prendre Jésus, et le fit flageller ». Les Évangélistes n'en disent que ce mot. Mais l'opinion commune est que cette flagellation fut poussée jusqu'au dernier excès de cruauté. On ne peut pas douter qu'elle n'ait été fort cruelle, puisque Pilate crut qu'en faisant voir aux Juifs en quel état elle avoit réduit le Sauveur, il réussiroit enfin à les fléchir par la compassion. Mais il n'y a pas d'apparence qu'elle ait été cruelle au point que Jésus n'ait pu y survivre que par miracle. S'il en étoit ainsi, Pilate n'auroit pas témoigné une si grande surprise, lorsqu'on lui dit, trois heures après que le Sauveur eut été crucifié, qu'il avoit déjà rendu le dernier soupir.

J. 19. v. 1. Apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit.

Ce supplice fut suivi immédiatement d'un autre, ou suggéré par la haine des Juifs, ou inventé par la brutalité des soldats. Ceux-ci « ayant emmené Jésus dans la cour du pré- » toire, rassemblèrent autour de lui la cohorte

Matth. 27. v. 27. Tunc milites Præsidis suscipientes Jesum,
M. 15. v. 16. In atrium prætorii,

ÉCOLE FRANÇAISE.



N. Poussin Pinx. C. Langlois del. Pigeot Sculp.

Pilate fit prendre Jesus, et le fit flageller.

S.t Jean Ch. 19. V. 1.

» entière, et après l'avoir dépouillé, ils le cou-
» vrirent d'un manteau de pourpre. Puis entre-
» laçant des épines, ils en firent une couronne
» qu'ils lui mirent sur la tête; ils lui mirent
» aussi un roseau à la main droite; ensuite,
» s'approchant et fléchissant le genou devant
» lui, ils lui disoient par dérision : Roi des
» Juifs, je vous salue. Ils lui crachoient aussi
» au visage; et prenant le roseau, ils l'en frap-
» poient sur la tête, et ils lui donnoient des
» soufflets ».

Matth. 27. v. 27. Congregaverunt ad eum universam cohortem :
28. Et exuentes eum, chlamydem coccineam circumdederunt ei;
29. Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, et arundinem in dextera ejus.
J. 19. v. 3. Et veniebant ad eum,
Matth. 27. v. 29. Et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes : Ave, Rex Judæorum.
30. Et expuentes in eum, acceperunt arundinem, et percutiebant caput ejus.
M. 15. v. 19. Arundine :
J. 19. v. 3. Et dabant ei alapas.

CHAPITRE XXX.

Ecce homo. — *Seconde interrogation de Pilate. — Jésus est condamné. — Il porte sa croix. — Simon le Cirénéen. — Filles de Jérusalem. — Jésus crucifié entre deux voleurs. — Titre de la croix. — Vétemens tirés au sort.*

Après tant de tourmens et d'opprobres, les Juifs devoient enfin être contens. « Pilate » qui le crut ainsi, « sortit de nouveau, et leur » dit : Voilà que je vous l'amène dehors, afin » que vous sachiez que je ne trouve en lui aucun » sujet de condamnation. Jésus sortit donc, » portant une couronne d'épines et un man- » teau de pourpre, et Pilate leur dit : Voilà » l'homme ». Le peuple se tut, et la compassion commençoit peut-être à le gagner. « Mais » les Princes des Prêtres et leurs ministres » s'écrièrent, dès qu'ils le virent : Crucifiez-le, » crucifiez-le. Pilate », trompé encore une fois, et piqué de l'être, « leur dit, avec humeur : » Prenez-le vous-mêmes, et crucifiez-le. Car, » pour moi, je ne trouve point en lui de quoi » le condamner. Les Juifs lui répondirent : » Nous avons une loi, et selon cette loi, il

J. 19. v. 4. Exivit ergo iterum Pilatus foras, et dicit eis : Ecce adduco vobis eum foras, ut cognoscatis quia nullam invenio in eo causam.

5. Exivit ergo Jesus portans coronam spineam et purpureum vestimentum : Et dicit eis : Ecce homo.

6. Cùm ergo vidissent eum Pontifices et ministri, clamabant dicentes : Crucifige, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Accipite eum vos, et crucifigite : ego enim non invenio in eo causam.

7. Responderunt ei Judæi : Nos legem habemus, et secundùm le-

ÉCOLE D'ITALIE.



Cigoli pinx. Faulconnier Sculp.

Voila l'homme.
St. Jean Ch. 19. V. 5.

» mérite la mort, parce qu'il s'est fait passer » pour Fils de Dieu ».

gem debet mori, quia Filium Dei se fecit.

Ainsi, au crime d'état que Pilate ne trouvoit pas en lui, ils substituoient un crime de religion, dont il semble qu'il devoit se rapporter à leur témoignage, n'étant pas assez instruit de leur loi pour en juger par lui-même. Peu s'en fallut cependant que ce mot échappé à leur emportement, ne leur dérobât leur victime. Le Gouverneur ne regardoit pas Jésus comme un homme ordinaire. La sagesse de ses réponses, sa patience inaltérable, son héroïque fermeté, tout cela joint à son innocence avouée par lui-même, et à ce qu'il avoit appris de ses miracles, lui avoit déjà inspiré des sentimens de vénération pour sa personne. Il apprenoit de plus qu'il se donnoit pour Fils de Dieu; ne l'étoit-il pas en effet? Non pas dans le sens de la génération éternelle qui étoit trop au-dessus des idées que pouvoit avoir un païen; mais tel que le paganisme pouvoit se le figurer, engendré par quelqu'un des immortels, dont la vengeance ne manqueroit pas d'éclater sur quiconque auroit trempé ses mains dans le sang de son Fils. « Lors donc » que Pilate eut entendu ce discours, ses craintes » redoublèrent; et rentrant dans le prétoire, » il dit à Jésus : D'où êtes-vous? Mais Jésus » ne lui répondit rien. Pilate lui dit donc :

S. Cyrillus lib. 12. cap. 20.

J. 19. v. 8. Cùm ergo audisset Pilatus hunc sermonem, magis timuit.
9. Et ingressus est prætorium iterum : et dixit ad Jesum : Unde es tu? Jesus autem responsum non dedit ei.
10. Dicit ergo ei Pila-

tus : Mihi non loqueris ! nescis quia potestatem habeo crucifigere te, et potestatem habeo dimittere te?

» Vous ne me dites mot ! Ne savez-vous pas » que j'ai le pouvoir de vous crucifier, et que » j'ai le pouvoir de vous relâcher » ?

Ce pouvoir, qui n'a jamais intimidé l'homme juste qui ne craint point la mort, pouvoit encore moins produire cet effet sur l'Homme-Dieu qui la desiroit. C'est pourquoi, bien loin de flatter l'orgueil du Gouverneur, Jésus lui fit une leçon bien propre à inspirer la modestie aux hommes en place, en leur rappelant de qui ils tiennent leur autorité, et à qui ils en sont comptables. « Vous ne pourriez rien » contre moi, répondit-il, s'il ne vous avoit » été donné d'en-haut. C'est pour cela », ajouta le Sauveur, « que celui qui m'a livré à vous » est plus criminel ».

11. Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversùm me ullam, nisi tibi datum esset desuper. Propterea qui me tradidit tibi, majus peccatum habet.

Ce dernier mot, qui regardoit ses accusateurs, paroît signifier que le plus criminel de tous les meurtres, c'est de livrer un innocent aux juges légitimes, pour lui faire perdre, par leur sentence, l'honneur avec la vie. Mais le juge, assez lâche ou assez corrompu pour servir à l'exécution d'un pareil dessein, s'il n'est pas toujours de tous les assassins le plus méchant, n'est-il pas au moins le plus infâme? Cette conséquence que le Sauveur n'exprimoit pas formellement, Pilate pouvoit aisément la sentir ; et comme elle tomboit directement sur lui, il n'est pas surprenant si,

« depuis ce moment, il cherchoit à le délivrer ». Mais ce fut inutilement. Le peuple avoit trop bien reconnu l'ascendant que ses clameurs avoient pris sur ce foible juge, pour se laisser donner le change. « Les Juifs se mirent donc » à crier : Si vous le relâchez, vous n'êtes pas » ami de César. Car quiconque se donne pour » Roi, se déclare contre César ». Pilate ne tint plus contre ce dernier tonnerre. « Lorsqu'il les » eut entendu parler de la sorte, il amena Jésus » dehors, et s'assit dans son tribunal, au lieu » qu'on appelle en grec Lithostrotos, et en » hébreu Gabbatha. C'étoit le jour de la pré- » paration de Pâque, sur la sixième heure du » jour, et il dit aux Juifs : Voilà votre Roi. » Mais ils s'écrièrent : Otez-le, ôtez-le; cru- » cifiez-le. Crucifierai-je votre Roi, leur dit » encore « Pilate » ? et ce mot fut comme le dernier soupir de son équité expirante. « Nous » n'avons point d'autre Roi que César, répon- » dirent les Princes des Prêtres. Alors donc il » leur abandonna Jésus pour en faire ce qu'ils » voudroient » ; c'est-à-dire, « qu'il le leur » remit entre les mains, pour qu'il fût cru- » cifié ». Voilà par où il finit, après l'avoir déclaré tant de fois innocent. Qu'auroit-il fait de plus s'il l'eût reconnu coupable? Et à quoi sert la justice dans le cœur d'un homme qui n'a pas le courage de la défendre contre des

12. Et exinde quærebat Pilatus dimittere eum.

Judæi autem clamabant, dicentes : Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris. Omnis enim, qui se Regem facit, contradicit Cæsari.

13. Pilatus autem cùm audisset hos sermones, adduxit foras Jesum : et sedit pro tribunali, in loco qui dicitur Lithostrotos, hebraicè autem Gabbatha.

14. Erat autem parasceve Paschæ, hora quasi sexta, et dicit Judæis : Ecce Rex vester.

15. Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Regem vestrum crucifigam?

Responderunt Pontifices : Non habemus Regem, nisi Cæsarem.

16. Tunc ergo tradidit eis illum,

L. 23. v. 25. Voluntati eorum :

Matth. 27. v. 26. Tradidit eis ut crucifigeretur.

passions injustes? Qu'à le rendre injuste lui-même avec des répugnances qui ne sauvent pas l'innocent, et qui ne font que rendre le juge plus inexcusable.

Tradebat autem judicanti se injustè. 1. Petr. 2. 23.

Cependant Jésus « s'abandonnoit » sans murmure « à celui qui le jugeoit injustement »; et, par son silence, il vérifioit encore la prophétie qui le compare à l'agneau, lequel, bien loin de se défendre, n'oppose pas même un cri au couteau qui va l'égorger. Les soldats chargés de l'exécution, « le saisirent », et lui firent tout ce qu'ils voulurent. « Ils lui ôtèrent le manteau de pourpre; ils lui remirent » ses habits, et le menèrent dehors pour le » crucifier. Jésus, portant sa croix, alla au » lieu appelé Calvaire, qui se nomme en hébreu » Golgotha ».

J. 19. v. 16. Susceperunt autem Jesum. M. 15. v. 20. Et postquam illuserunt ei, exuerunt illum purpurâ, et induerunt eum vestimentis suis: et educunt illum, ut crucifigerent eum. J. 19. v. 17. Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvariæ, locum, hebraicè autem Golgotha:

Il étoit d'usage, chez les Romains, que ceux qui devoient être crucifiés portassent eux-mêmes leur croix jusqu'au lieu du supplice. Il n'y eut donc en cela rien d'extraordinaire par rapport au Sauveur. Mais Jésus, déjà épuisé de forces et de sang, succomba bientôt sous le faix. Sa foiblesse auroit pu le dérober au dernier supplice, ou du moins en retarder le moment si desiré de ses ennemis. Cette appréhension les fit penser à le soulager, lorsque le hasard, ou plutôt la Providence, leur présenta celui que Dieu avoit choisi pour secourir

ÉCOLE FRANÇAISE.



N. Mignard pinx. *R. D'Elvaux Sculp.*

Est-il une douleur semblable à la mienne.

Jéré. Lam. Ch. 1. V. 12.

son Fils dans cette triste conjoncture. « Ils emmenoient Jésus, et ils en étoient à la sortie [1] » de la ville, « lorsqu'ils rencontrèrent » un certain homme de Cyrène, nommé Si- » mon, père d'Alexandre et de Rufus, qui pas- » soit par-là en revenant d'une maison de cam- » pagne. Ils le contraignirent de porter la croix » de Jésus, et ils la lui mirent sur les épaules, » pour qu'il la portât derrière lui ». Il est à croire qu'il ne le fit que par force, et avec de grandes répugnances. Mais, lorsqu'à la lumière de la foi, dont il fut ensuite éclairé, il découvrit qu'il avoit eu l'honneur de soulager son Sauveur, de coopérer au salut du monde, et

L. 23. v. 26. Et cùm ducerent eum,
Matth. 27. v. 32. Invenerunt,
M. 15. v. 21. Praetereuntem quempiam, Simonem Cyraeneum venientem de villa, patrem Alexandri, et Rufi.
Matth. 27. v. 32. Hunc angariaverunt ut tolleret crucem ejus.
L. 23. v. 26. Et imposuerunt illi crucem portare post Jesum.

[1] S. Matthieu dit seulement, *en sortant*, ils rencontrèrent.... Simon.... qu'ils contraignirent de porter la croix. D'autre part, S. Jean dit : Jésus sortit portant sa croix ; ce qui oblige, pour accorder ces deux Evangélistes, à distinguer deux sorties ; l'une du prétoire, et alors Jésus portoit sa croix ; l'autre de la ville, qui fut celle où on l'en déchargea pour la faire porter à Simon. Ainsi Jésus porta sa croix durant tout le chemin qu'il fit dans Jérusalem, et Simon en fut chargé ensuite depuis la porte de la ville jusqu'au haut du Calvaire. On jugea apparemment que Jésus, qui avoit eu assez de force pour la porter lorsqu'il marchoit de plain-pied, n'en avoit pas assez pour la porter en montant. Peut-être les forces lui manquèrent-elles en effet. Car il faut se souvenir que la nature humaine étoit alors abandonnée à toute sa foiblesse.

d'être la figure de ceux qui doivent porter la croix après J. C., et le suivre, c'est-à-dire, des prédestinés de tous les siècles, on conçoit que son sort lui parut digne d'envie, comme il l'a toujours paru aux ames pieuses, qui voudroient bien avoir pu lui être associées dans un si glorieux ministère.

27. Sequebatur autem illum multa turba populi et mulierum, quæ plangebant, et lamentabantur eum.

28. Conversus autem ad illas Jesus, dixit : Filiæ Jerusalem, nolite flere super me; sed super vos ipsas flete, et super filios vestros.

29. Quoniam ecce venient dies, in quibus dicent : Beatæ steriles, et ventres qui non genuerunt, et ubera quæ non lactaverunt.

30. Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos; et collibus : Operite nos.

31. Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ?

« Cependant Jésus étoit suivi d'une grande » foule de peuple, et de femmes qui se frap» poient la poitrine, et qui le pleuroient avec » de grands gémissemens. Mais, se tournant » vers elles : Filles de Jérusalem, dit-il, ne » pleurez point sur moi, mais pleurez sur » vous-mêmes et sur vos enfans. Car voici » bientôt le temps auquel on dira : Heureuses » les femmes stériles! heureuses les entrailles » qui n'ont point porté d'enfans, et les ma» melles qui n'en ont point allaité! Alors ils » commenceront à dire aux montagnes : Tom» bez sur nous; et aux collines : Cachez-nous. » Car, s'ils traitent ainsi le bois verd, que fera» t-on au bois sec? »

32. Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.

M. 15. v. 22. Et perducunt illum,

Matth. 27. v. 33. In locum, qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus.

» Deux criminels » chargés sans doute de leur croix selon l'usage, « étoient conduits » avec Jésus pour être exécutés ». Ce fut en cette compagnie « qu'ils le conduisirent jus» qu'au lieu qui, comme on l'a déjà dit, « est » appelé Golgotha; ce qui signifie le Calvaire.

L. 23. v. 33. Et postquam venerunt,

» Lorsqu'ils furent arrivés, on lui présenta

ÉCOLE FLAMANDE.



P. P. Rubens pinx. *C. Langlois del.* *Pigeot Sculp.*

A la troisieme heure du jour ils l'attacherent à la Croix.

St Marc Ch. 15. V. 25.

» à boire du vin assaisonné de myrrhe [1], et » mêlé de fiel. Mais, après en avoir goûté, il » n'en voulut point boire. Ce fut à la [2] troi» sième heure du jour qu'ils l'attachèrent à la

Matth. 27. v. 34. Dederunt ei vinum bibere cum felle mistum. Et cùm gustasset, noluit bibere.

M. 15. v. 25. Erat autem hora tertia: et crucifixerunt eum.

[1] S. Matthieu parle du fiel, et non de la myrrhe; S. Marc, de la myrrhe, et non du fiel: l'un n'exclut pas l'autre; c'est pourquoi on les a réunis. Ce breuvage étoit-il, ou n'étoit-il pas d'usage dans la circonstance? Le donnoit-on en vue de fortifier le patient, ou de l'assoupir, ou peut-être de lui faire endurer un tourment de plus? Le fiel y entroit-il toujours, ou bien y fut-il mêlé cette fois par la malice des ennemis du Sauveur? C'est sur quoi on ne peut rien dire de bien assuré. Jésus le goûta pour obéir, pour souffrir, pour expier nos intempérances, et pour accomplir les prophéties. On ignore pour quelle raison il ne voulut pas l'avaler, si ce n'est, suivant une interprétation pieuse, pour montrer qu'il a goûté l'amertume du péché, puisqu'il en a porté la peine, mais qu'il n'en a pas avalé le poison, parce que le péché n'a jamais pénétré jusqu'à son ame, toujours toute pure et toute sainte.

[2] C'est S. Marc qui le dit ainsi, et qui paroît être en contradiction avec S. Jean, qui fait prononcer l'arrêt de condamnation *sur la sixième heure*. S. Jérôme, et après lui Théophilacte, ont cru qu'il y avoit dans le texte de S. Marc une erreur de copistes, que la lettre grecque qui exprime le nombre de trois, s'y étoit glissée à la place de celle qui exprime le nombre de six. Rien de si aisé en apparence. Cependant cette conjecture a été abandonnée, parce qu'il ne s'est trouvé aucun exemplaire de S. Marc, où on lise que le Sauveur a été crucifié à la sixième heure. Or ce qui se lit dans tous les

27. Et cùm eo crucifigunt duos latrones, unum a dextris, et alium a sinistris ejus.

J. 19. v. 18. Medium autem Jesum.

M. 15. v. 28. Et impleta est Scriptura, quæ dicit : Et cum iniquis reputatus est.

» croix. Ils crucifièrent avec lui les deux » voleurs, un à sa droite, et l'autre à sa gau- » che, et Jésus au milieu. Ainsi cette parole » de l'Écriture fut accomplie : il a été mis au » nombre des scélérats ».

Le déicide étoit consommé, il ne restoit plus qu'à le venger. Jésus n'avoit qu'à parler. Il semble même qu'il n'avoit qu'à se taire, et à laisser tomber la foudre prête à écraser les auteurs et les exécuteurs d'un si énorme attentat. On diroit presque qu'il le craignoit, tant il s'empressa de parer le coup. A peine atta-

---

exemplaires doit être conservé, et ce n'est que lorsqu'il y a des variantes, qu'il peut être permis de les corriger l'un par l'autre. Si l'on ne respectoit pas au moins cette borne, que resteroit-il d'entier dans le texte? D'autres interprètes ont imaginé des manières de partager le jour en quatre parties, suivant lesquelles la troisième heure de S. Marc reviendroit à la sixième de S. Jean. Le partage réel et connu des nuits en quatre veilles leur en a fait naître l'idée, et semble l'appuyer. Malheureusement on ne cite point d'exemples de cette division du jour en quatre parties, ni du nom d'heures donné à ces parties, dont chacune seroit composée de trois heures. Reconnoissons que cette difficulté n'est point éclaircie, et contentons-nous de croire que, suivant une certaine manière de compter qui nous est inconnue, mais qui ne l'étoit pas au temps où S. Marc écrivoit, cet Evangéliste a pu appeler la troisième heure celle que S. Jean appelle la sixième. Il suffit à la foi que la chose ne soit pas impossible, et assurément celle-ci ne l'est pas.

ché à la croix, et élevé sur la montagne, il dit, « et ce fut la première parole qu'il pro- » nonça : Mon Père, pardonnez-leur, car ils » ne savent pas ce qu'ils font ».

L. 23. v. 34. Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt.

Nous ne devons pas omettre une circonstance de la passion du Sauveur que le Saint-Esprit a jugé digne de tenir place dans l'histoire qu'il en a dictée aux Écrivains sacrés. « Pilate fit », selon la coutume, « l'inscription » qui fut mise au haut de la croix. La cause » de la condamnation de Jésus y étoit mar- » quée » en ces termes : « C'est Jésus de Naza- » reth, Roi des Juifs. Il y eut donc beaucoup » de Juifs qui lurent cette inscription, parce » que le lieu où Jésus fut crucifié étoit près de » la ville, et l'inscription étoit en hébreu, en » grec et en latin. Les Princes des Prêtres » s'en tinrent offensés; en quoi ils pouvoient avoir quelque apparence de raison. C'étoit faire une insulte à la nation, que d'appeler simplement Roi des Juifs, un homme que les chefs de la nation, suivis de la plus grande partie du peuple, venoient de livrer au dernier supplice. Ils « dirent donc à Pilate : N'écrivez pas, Roi » des Juifs, mais qu'il a dit : Je suis le Roi des » Juifs. Pilate répondit : Ce que j'ai écrit, est » écrit », et les renvoya avec cette brusque réponse.

J. 19. v. 19. Scripsit autem et titulum Pilatus : et posuit super crucem.
M. 15. v. 26. Et erat titulus causæ ejus inscriptus :
Matth. 27. v. 37. Hic est Jesus,
J. 19. v. 19. Nazarenus, Rex Judæorum.
20. Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt : quia prope civitatem erat locus, ubi crucifixus est Jesus : et erat scriptum hebraicè, græcè et latinè.

21. Dicebant ergo Pilato Pontifices Judæorum : Noli scribere, Rex Judæorum : sed, Quia ipse dixit : Rex sum Judæorum.
22. Respondit Pilatus : Quod scripsi, scripsi.

Il pouvoit bien se faire que le Gouverneur

ne pensât alors qu'à se délivrer de leurs importunités, dont en effet il ne devoit être que trop fatigué. Peut-être aussi qu'après avoir été si lâche, il voulut enfin montrer de la fermeté, à quoi pouvoit se joindre encore le plaisir de se venger de la violence que les Juifs venoient de lui faire. Quel qu'ait été son motif, qu'il n'est pas trop aisé de démêler, il exécutoit, sans le savoir, les ordres du Très-Haut. Dieu avoit dicté ce que le juge avoit écrit, et retenoit sa main, pour que ce qu'il avoit écrit ne fût point effacé. C'étoit par le bois que l'Homme-Dieu devoit régner. En l'y attachant, on l'avoit placé, pour ainsi dire, sur le siége de sa royauté. Il falloit encore le proclamer Roi; et Pilate, un Gentil, le faisoit juridiquement, malgré l'opposition et l'indignation du peuple Juif : figure sensible de ce qui arriva bientôt après, lorsque, ces homicides s'obstinant à ne vouloir pas que J. C. régnât sur eux, on vit les peuples de la Gentilité le reconnoître non-seulement pour leur Roi, mais pour leur Dieu et pour leur Sauveur, les Juifs, faire les plus grands efforts pour l'empêcher, et témoins, malgré eux, de son triomphe, en augmenter la gloire par leur mortel dépit, et leur rage impuissante.

Rien n'est petit dans un si grand événement; et n'y eût-il que cette raison, on ne doit pas

être surpris que les Écrivains sacrés aient rapporté le trait qu'on va lire. Mais une autre raison le rend très-remarquable : c'est l'accomplissement littéral des prophéties dans une circonstance si légère et si accidentelle, que l'Esprit qui l'a prévue et prédite, ne peut être que cette intelligence infinie, à qui tous les siècles sont présens, et qui, dans tous les événemens, apperçoit jusqu'aux détails les plus imperceptibles et les plus arbitraires. Voici le fait qui a donné lieu à cette réflexion.

« Les soldats, après avoir crucifié Jésus, pri-
» rent ses habits dont ils firent quatre parts,
» une pour [1] chaque soldat. Ils prirent aussi
» sa [2] tunique. Or elle étoit sans couture, et
» tissue depuis le haut jusqu'en bas. De sorte
» qu'ils dirent entre eux : Ne la déchirons

23. Milites ergo cùm crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus, (et fecerunt quatuor partes, unicuique militi partem) et tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper contexta per totum.
24. Dixerunt ergo ad invicem : Non scinda-

[1] Quatre soldats avoient donc servi à l'exécution ; ce qui rend plus probable le sentiment de ceux qui croient que J. C. fut attaché à la croix avec quatre clous.

[2] Cette tunique avoit été tissue, dit-on, par la Sainte Vierge, lorsque Jésus étoit encore enfant. Elle grandissoit donc avec lui, et ne s'usoit pas. On n'a aucune preuve positive de ce fait; mais la tradition en est fort ancienne ; elle n'a jamais été contredite, et les miracles n'ont rien ici qui surprenne. Il n'y a pas moins de raison, et il y a toujours plus de religion à respecter ces sortes de traditions qu'à les mépriser.

La tunique du Sauveur étoit une figure de l'Eglise son épouse, qui est unique et indivisible, parce qu'elle

nus eam, sed sortiamur de illa cujus sit ? ut Scriptura impleretur, dicens : Partiti sunt vestimenta mea sibi : et in vestem meam miserunt sortem. Et milites quidem hæc fecerunt.

Matth. 27. v. 36. Et sedentes servabant eum.

» point, mais tirons au sort à qui l'aura; afin » que ce que dit l'Écriture s'accomplît : Ils ont » partagé [1] mes habits entre eux, et ils ont » tiré ma robe au sort. C'est ce que firent les » soldats. Après quoi, s'étant assis, ils le gar» doient ».

---

se maintient toujours dans une même foi et dans une même charité.

On dit de ceux qui font schisme dans l'Eglise, qu'ils déchirent la robe de J. C., c'est-à-dire, qu'ils font effort pour la déchirer; mais ils n'y réussissent pas. On peut les regarder comme des lambeaux mal assortis et mal cousus, qui, en se détachant d'elle, ne lui font rien perdre de son intégrité; et lorsqu'ils en sont détachés, qui ne sont plus bons qu'à être jetés au feu.

[1] On tient assez communément que les habits furent aussi tirés au sort, parce qu'il n'étoit guère possible que les parts fussent parfaitement égales. Ceci peut faire juger que l'habillement du Sauveur, sans être précieux, avoit pourtant quelque valeur, et comme plusieurs le pensent, qu'il étoit propre et décent.

CHAPITRE XXXI.

Blasphémes et insultes. — Bon Larron. — Parole de Jésus à sa Mère. — Ténèbres. — Jésus meurt. — Prodiges. — Côté percé. — Sépulture. — Descente aux Enfers.

JÉSUS, en proie aux plus mortelles douleurs, étoit encore en butte aux outrages les plus sanglans. « Ceux qui passoient le chargeoient de » malédictions, en secouant la tête, et disant : » Toi qui détruis le temple de Dieu, et qui le » rebâtis en trois jours, sauve-toi toi-même. » Si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix. » Le peuple, qui s'étoit arrêté pour le regar- » der, se moquoit de lui. Les principaux de » la nation s'en [1] moquoient aussi avec le peu- » ple ». Car ils n'eurent pas honte de se joindre

Matth. 27. v. 39. Prætereuntes autem blasphemabant eum moventes capita sua,
40. Et dicentes : Vah qui destruis templum Dei, et in triduo illud reædificas : salva temetipsum : si Filius Dei es, descende de cruce.
L. 23. v. 35. Et stabat populus spectans, et deridebant eum principes cum eis,

[1] Nouvelle preuve de son innocence. La justice n'a plus que de la compassion pour le coupable qu'elle est obligée de punir. Il n'y a que la passion qui insulte encore à l'innocent qu'elle immole à ses fureurs. Tandis qu'on outrageoit ainsi le juste par excellence, on ne disoit rien aux deux voleurs, ou si on paroissoit penser à eux, ce n'étoit apparemment que pour les plaindre. Il y a une mesure de peines qui suffit à la justice ; il n'y en a point qui assouvissent l'envie et la haine.

à la multitude; et oubliant ce qu'ils se devoient à eux-mêmes, ils firent éclater leur joie avec la même grossièreté et la même impudence. Ainsi, ce qui auroit dû faire rougir jusqu'à la plus vile populace, « les Princes des Prêtres, » avec les Scribes et les anciens, se moquant » aussi de Jésus, disoient : Il a [1] sauvé les » autres, et il ne peut se sauver lui-même. » S'il est Roi d'Israël, qu'il descende présen- » tement de la croix, et nous allons croire en » lui. Il se confie en Dieu. Si Dieu l'aime, » qu'il le délivre à présent; car il a dit : Je » suis le Fils de Dieu ».

Matth. 27. v. 41. Similiter et Principes Sacerdotum illudentes cum Scribis et senioribus dicebant :
42. Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere : si Rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei :
43. Confidit in Deo : liberet nunc, si vult, eum ; dixit enim : Quia Filius Dei sum.

David les avoit en vue, lorsqu'il mit ces paroles dans la bouche des impies oppresseurs du juste; et, sans le vouloir, ils servoient à l'accomplissement de cette prophétie. On les entendoit dire encore : « Qu'il se sauve, s'il est » le Christ élu de Dieu. Qu'il descende à présent » de la croix, ce Christ, le Roi d'Israël, afin » que nous voyions, et que nous croyions [2].

L. 23. v. 35. Se salvum faciat, si hic est Christus Dei electus.
M. 15. v. 32. Christus Rex Israel descendat nunc de cruce, ut videamus, et credamus.

---

[1] *Il a sauvé les autres*, c'est-à-dire, il a fait des miracles pour les autres, et il ne peut pas en faire pour lui-même. Parler de la sorte, c'étoit reconnoître la vérité de ses miracles, et en prendre occasion de lui insulter davantage. Ce n'est pas faute de miracles, ni souvent faute de croire aux miracles, que les méchans sont méchans; c'est parce qu'ils veulent être méchans.

[2] Non, il n'est pas vrai qu'ils auroient cru en lui,

» Les soldats aussi se moquoient de lui, s'appro-
» chant et lui présentant du vinaigre. Si tu es
» Roi des Juifs, disoient-ils, sauve-toi la vie ».
Et pour comble d'outrage, « les voleurs qui
» étoient crucifiés avec lui, lui faisoient les
» mêmes reproches ».

L. 23. v. 36. Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes ei,
37. Et dicentes : Si tu es Rex Judæorum, salvum te fac.
Matth. 27. 44. Idipsum autem et latrones, qui crucifixi erant cum eo, improperabant ei.

Celui qu'ils traitoient si indignement ne vouloit que les sauver, et sa grace fit en ce moment une de ses plus illustres conquêtes. Tandis que « l'un de ces voleurs crucifiés blasphémoit contre lui, en disant : Si tu es le Christ, sauve-toi la vie à toi-même, et à nous aussi ; l'autre », éclairé tout-à-coup, et changé en un autre homme, « prit la parole, et lui fit une réprimande. Quoi! dit-il, vous ne craignez point Dieu, tout condamné que vous êtes au même supplice? Pour nous, ce n'est pas sans sujet ; car nous portons la peine due à nos crimes ; mais lui il n'a fait aucun mal ».

L. 23. v. 39. Unus autem de his, qui pendebant, latronibus, blasphemabat eum, dicens : Si tu es Christus, salvum fac temetipsum et nos.
40. Respondens autem alter increpabat eum, dicens : Neque tu times Deum, quòd in eadem damnatione es?
41. Et nos quidem justè, nam digna factis recipimus; hic verò nihil mali gessit.

L'ouvrage de la conversion est bien avancé, lorsque le pécheur confesse son iniquité, et la justice du châtiment qu'il en reçoit. La connoissance de la bonté de Dieu, et une amoureuse confiance en ses miséricordes, l'achèvent

s'il étoit descendu de la croix. Car, comme on le verra bientôt, ils furent convaincus de la vérité de sa résurrection, et n'en furent que plus endurcis. Tous ces demandeurs de miracles ne parlent pas sincèrement.

et la perfectionnent. Pénétré de ce second sentiment, qui, dans cet heureux crucifié, fut la suite et peut-être la récompense du pre-
42. Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, cùm veneris in regnum tuum.
mier : « Seigneur, dit-il à Jésus, souvenez-vous » de moi, lorsque vous serez entré dans votre » royaume ». Par cette prière, il confessoit que Jésus est le Roi du siècle futur ; et le sens de la mystérieuse réponse que le Sauveur fit à Pilate, lui fut pleinement révélé. La foi toute entière est renfermée dans cette confession. Mais ce qui en fait le prodige, c'est la circonstance où il rendit à Jésus un si glorieux témoignage. Son salut en fut le prix ; et il en eut
43. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi : Hodie mecum eris in paradiso.
sur le champ l'assurance. « En vérité, je vous » le dis, lui répondit Jésus, dès aujourd'hui » vous serez avec moi [1] dans le paradis ».

Un objet encore plus intéressant pour Jésus attira son attention, et lui donna l'occasion

[1] On cherche quel étoit ce paradis qui ne pouvoit être ni le ciel, lequel ne fut ouvert aux hommes qu'au jour de l'Ascension, ni le Paradis terrestre, qui n'existoit plus au moins depuis le déluge. Il paroît que c'est le sein d'Abraham, qui, pour les justes entièrement purifiés, étoit un lieu de repos, et pouvoit être regardé comme celui d'une félicité commencée. Ne pourroit-on pas dire qu'il n'est plus permis d'en douter après cette parole de J. C. : Aujourd'hui vous serez *avec moi* dans le paradis. Car il est de foi que, ce jour-là, J. C. fut dans les limbes, et il déclare formellement que lui et le voleur seront réunis ce jour-là dans le même lieu.

ÉCOLE FLAMANDE.



Van-dyc pinx. *A. D. St Aubin fecit.*

Femme voilà votre fils... &c.

St Jean ch. 19. V. 26.

de remplir un des premiers devoirs que prescrit la nature, afin de nous apprendre qu'il n'est pas venu la détruire, mais la perfectionner. « Sa Mère », que la plus violente affliction qui fut jamais, n'avoit pas empêchée de le suivre jusqu'au dernier supplice; « sa Mère, » dis-je, et la sœur de sa Mère, Marie, femme » de Cléophas, et Marie-Magdeleine, étoient » debout aux pieds de sa croix. Jésus donc » voyant sa Mère, et auprès d'elle le Disciple » qu'il aimoit, il dit à sa Mère : Femme, voilà » votre fils. Puis il dit au Disciple : [1] Voilà » votre mère. Et depuis cette heure-là, le Disciple la prit [2] chez lui.

J. 19. v. 25. Stabant autem juxtà crucem Jesu Mater ejus, et soror Matris ejus, Maria Cleophæ, et Maria Magdalene.

26. Cùm vidisset ergo Jesus Matrem, et Discipulum stantem, quem diligebat, dicit Matri suæ : Mulier, ecce Filius tuus.

27. Deinde dicit Discipulo : Ecce Mater tua. Et ex illa hora accepit eam Discipulus in sua.

---

[1] On a déjà dit qu'il étoit fort probable que S. Joseph étoit mort avant la prédication de J. C. Ceci prouve au moins qu'il étoit mort au temps de la passion. Car, s'il eût été encore vivant, il n'auroit pas été besoin que le Sauveur eût recommandé sa Mère à un autre.

La Mère Vierge fut recommandée au Disciple Vierge. Les SS. Pères donnent encore pour cause de cette faveur, le tendre et généreux attachement du Disciple, qui lui fit suivre son Maître jusqu'au dernier supplice. Il avoit d'abord pris la fuite comme les autres; mais il fut le seul qui revint. Avec Dieu, il y a toujours lieu au retour.

[2] On fait ici une difficulté sur ce que les Apôtres qui avoient tout quitté, n'avoient plus de demeure qui leur fût propre. S. Jean avoit encore sa mère Salomé, chez qui il logeoit sans doute, et où il aura retiré avec lui la

L. 23. v. 44. Erat autem ferè hora sexta, et tenebræ factæ sunt in universam terram usque in horam nonam.
45. Et obscuratus est sol :
M. 15. v. 34. Et horâ nonâ exclamavit Jesus

» Il étoit environ la sixième heure du jour, » et il y eut des [1] ténèbres répandues sur [2] » toute la terre jusqu'à la neuvième, et le » soleil [3] s'obscurcit. A la neuvième heure,

Sainte Vierge, à qui la compagnie de cette sainte femme ne pouvoit être qu'agréable.

Les Interprètes disent que S. Jean représentoit ici tous les fidèles, et qu'en l'adoptant, Marie nous adoptoit tous. C'est de là que les panégyristes de Marie ont pris occasion de dire que le Père éternel, après avoir voulu qu'elle fût la Mère de son Fils unique, a voulu qu'elle fût encore la Mère de tous ceux qui, par le caractère de l'adoption divine, deviennent ses propres enfans, et que la maternité dans Marie n'eut point d'autres bornes que la paternité dans Dieu même.

[1] Ces ténèbres commencèrent un peu après le crucifiement, et elles cessèrent un peu avant que Jésus expirât. C'étoit le deuil de la nature avant la mort de son auteur.

[2] Plusieurs Interprètes entendent par toute la terre, tout le pays, c'est-à-dire, la Judée. Le sentiment le plus commun est que ces ténèbres furent répandues en effet sur toute la terre. Le peu que l'on a recueilli de l'histoire sur un fait si mémorable, prouve qu'elles s'étendirent bien au-delà de la Judée. Ce ne furent point des ténèbres palpables comme celles de l'Égypte. C'étoit l'obscurité d'une nuit claire, pendant laquelle on voit le ciel et les étoiles. Car on les voyoit, au rapport de Phlégon, auteur païen, qui vivoit alors, et qui a écrit ce qu'il en avoit vu.

[3] Les uns disent que ce fut par la soustraction de ses

» Jésus s'écria à haute voix : Eloï, Eloï, lam-» masabactani? Ce qui signifie : Mon Dieu, » mon Dieu [1], pourquoi m'avez-vous délaissé »? Ce délaissement étoit sans doute la plus douloureuse de toutes ses peines. Mais, comme cette peine étoit tout intérieure, on ne pouvoit pas la voir comme on voyoit ce qu'il souffroit dans son corps; et ce fut pour nous la faire connoître, qu'il dit les paroles qu'on vient de rapporter. Bien loin qu'on en comprît alors

voce magna, dicens: Eloi, Eloi, lamma sabacthani? quod est interpretatum : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?

rayons que le soleil cessa d'éclairer; d'autres, que la lune ayant changé son cours naturel, vint miraculeusement se placer entre le soleil et la terre. La seconde manière est celle dont il est parlé dans la lettre de S. Denys l'Aréopagite à S. Polycarpe. La première paroît nécessaire pour que les ténèbres aient été universelles, comme le donnent à entendre tous les monumens où il est fait mention de ce prodige. Ce point reste indécis comme bien d'autres.

[1] Ces paroles sont les premières du Pseaume 21. On trouve dans ce Pseaume les principales circonstances de la passion si clairement marquées, qu'il en est regardé comme une des prophéties les plus frappantes. C'est l'homme dans J. C. qui se plaint au Père éternel d'en être abandonné sans défense à la rage de ses ennemis, et d'être laissé en proie aux plus vives douleurs, sans aucune consolation sensible. Cette plainte fut résignée et respectueuse. Ce n'étoit donc pas un cri de désespoir, comme l'a dit Calvin, qui a ajouté ce nouveau blasphème à tous ceux que J. C. eut à essuyer de la part des Juifs.

tout le sens, l'ignorance de la langue sainte dont Jésus s'étoit servi, fut cause que « quelques-uns de ceux qui étoient là, et qui l'entendirent, disoient : Voilà qu'il appelle Élie.

35. Et quidam de circumstantibus audientes, dicebant : Ecce Eliam vocat.

» Ensuite Jésus, sachant que tout étoit accompli, » à la réserve d'une légère circonstance que sa pénétration infinie alla démêler dans cette foule de prophéties qui regardoient sa personne, « afin que l'Écriture [1] s'accomplît » sans qu'il y manquât un seul iota, ou un seul point, « il dit : J'ai soif. Il y avoit là » un vase plein de vinaigre. En même temps » un de ceux qui étoient présens, courut » prendre une éponge, l'emplit de vinaigre, » et l'attachant avec de l'hysope au bout d'un » roseau, lui en donna à boire. Cependant les » autres disoient : Attends, voyons si Élie viendra le délivrer ». Celui qui présentoit le breuvage, disoit avec eux : « Attendez, voyons si » Élie viendra le délivrer. Jésus ayant pris de » ce vinaigre, » et s'étant assuré, par un dernier regard, que rien ne manquoit à son sacri-

J. 19. v. 28. Postea sciens Jesus quia omnia consummata sunt,

Ut consummaretur Scriptura, dixit : Sitio.

29. Vas ergo erat positum aceto plenum.

Matth. 27. v. 48. Et continuò currens unus ex eis acceptam spongiam implevit aceto, et imposuit arundini, et dabat ei bibere.

49. Cæteri verò dicebant : Sine, videamus an veniat Elias liberans eum.

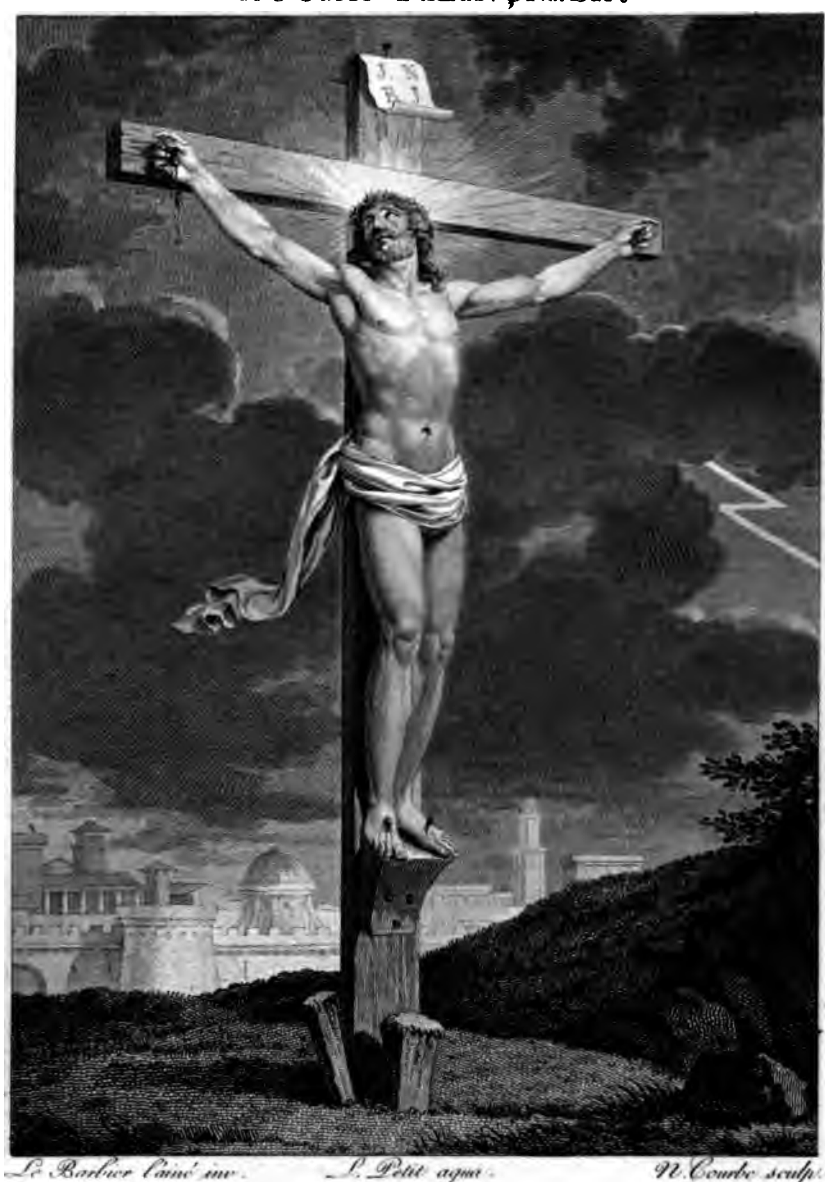
M. 15. v. 36. Sinite, videamus si veniat Elias ad deponendum eum.

J. 19. v. 30. Cùm ergo accepisset Jesus acetum, dixit. Consummatum est.

---

[1] Ce qui s'accomplit alors, c'est la seconde partie de ce verset du Pseaume 68 : Ils m'ont donné du fiel pour ma nourriture, et dans ma soif, *ils m'ont abreuvé de vinaigre.* La première partie avoit eu son accomplissement avant le crucifiement, lorsqu'on présenta au Sauveur du vin mêlé de fiel.

ÉCOLE FRANÇAISE.



Le Barbier l'aîné inv. L. Petit aqua. N. Courbe sculp.

Mon pere, je remets mon ame entre vos mains.

S.t Luc Ch. 23. V. 46.

fice, dit : « Tout est accompli. Au même temps, » il [1] s'écria une seconde fois d'une voix forte : » Mon Père, je remets [2] mon ame entre vos » mains. Et disant ces paroles, et baissant la » tête, il rendit l'esprit ».

L. 23. v. 46. Et clamans voce magnâ Jesus, ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens :

J. 19. v. 30. Et inclinato capite, tradidit spiritum.

Ici finit la puissance des ténèbres. La puis-

[1] Mourir en croix, c'étoit mourir épuisé de forces et de sang. Ce cri étoit donc surnaturel : aussi fut-il regardé comme miraculeux par ceux qui l'entendirent. ***Le Centurion.... voyant qu'il étoit mort en jetant ce cri, dit : En vérité, cet homme étoit le Fils de Dieu.*** Une si grande force dans l'extrémité de la foiblesse montroit bien que Jésus mouroit parce qu'il le vouloit, et au moment qu'il le vouloit. Elle vérifioit cette parole qu'il avoit dite auparavant : J'ai le pouvoir de quitter la vie, et j'ai le pouvoir de la reprendre. *Jean. 10. 18.* Le mot, *tout est accompli*, le signifioit encore. Car J. C. vouloit dire : J'ai souffert tout ce que j'avois à souffrir. A présent je n'ai plus qu'à mourir. Parler ainsi, et mourir aussi-tôt après, c'est évidemment mourir quand on le veut.

[2] Tous les Chrétiens doivent mourir avec cette parole à la bouche, quoiqu'elle y ait un sens différent de celui qu'elle avoit dans la bouche de J. C. L'Homme-Dieu recommandoit son ame à son Père, comme un dépôt que l'on confie à la personne que l'on aime le plus, jusqu'au moment où l'on jugera à propos de le reprendre. L'homme pécheur, et toujours incertain de son salut, recommande son ame à la miséricorde de Dieu, afin qu'il ne la traite pas selon toute la rigueur de sa justice.

On recommande l'ame et non le corps, parce que la destinée du corps dépend de la destinée de l'ame. L'ame

sance divine qui s'étoit tenue cachée jusqu'à la consommation du sacrifice, éclata à l'instant, et fit sortir la gloire de l'Homme-Dieu des horreurs du dernier supplice et des ombres de la mort. Il ne faisoit que d'expirer, « et voici » que le voile du temple se déchira en deux » depuis le haut jusqu'en bas; la terre trembla; les pierres se fendirent, et les tombeaux » s'ouvrirent ». Ce dernier prodige en préparoit un autre qui n'arriva que le troisième jour suivant. « Les corps de plusieurs Saints qui » étoient morts [1] ressuscitèrent; et étant sortis des tombeaux après la résurrection de

Matth. 27. v. 51. Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum, et terra mota est, et petræ scissæ sunt.
52. Et monumenta aperta sunt,

Et multa corpora Sanctorum qui dormierant, surrexerunt.
53. Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, vene-

sauvée sauve le corps, et perdue, elle le perd avec elle.

L'Église a placé l'*in manus* à la fin de l'Office du soir. C'est parce que le sommeil auquel on est prêt à se livrer est l'image de la mort, et qu'il est arrivé plus d'une fois que la réalité se soit trouvée jointe à l'image.

[1] Il n'est pas décidé si ces Saints ressuscitèrent avant J. C., ni s'ils ressuscitèrent pour ne plus mourir. Ce qui doit être tenu pour certain, c'est que, s'ils ressuscitèrent pour ne plus mourir, leur résurrection n'a dû arriver qu'après celle du Sauveur, qui est appelé, dans l'Ecriture, *les prémices de ceux qui dorment*. 1. Cor. 15, et *le premier né d'entre les morts*. Col. 1. Apoc. 1.

Le sentiment le plus commun est qu'ils ressuscitèrent après J. C., et pour ne plus mourir, et qu'ils le suivirent au ciel au jour de son Ascension. Ainsi ils furent le gage et comme la figure de la seconde Ascension qui arrivera à la fin des siècles, lorsqu'après avoir jugé les



» Jésus, ils vinrent dans la ville sainte, et » apparurent à plusieurs ».

runt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis.

C'est ainsi que les créatures insensibles marquèrent leur sensibilité à la mort de leur auteur. Leur exemple, si l'on ose ainsi parler, produisit son effet. Plût à Dieu que, dans la plupart, il eût été durable ! Mais enfin, dans cette crise de toute la nature, et cet ébranlement de l'univers, les hommes parurent rougir d'être plus durs que les pierres et les rochers. D'abord « le Centurion qui étoit vis-à-vis de Jésus, qui » avoit vu ce qui s'étoit passé, et qu'il avoit » expiré en jetant un si grand cri, rendit » gloire à Dieu, en disant : Certainement cet » homme étoit juste ; il étoit vraiment Fils de » Dieu. Ceux qui étoient là avec lui à garder » Jésus, voyant le tremblement de terre, et les » choses qui se passoient, furent fort effrayés, » et dirent : Cet homme étoit véritablement [1] » Fils de Dieu. Et toute la multitude de ceux

M. 15. v. 39. Videns autem Centurio, qui ex adverso stabat, *L.* 23. v. 47. Quod factum fuerat, *M.* 15. v. 39. Quia sic clamans expirasset, *L.* 23. v. 47. Glorificavit Deum, dicens : *M.* 15. v. 39. Verè hic Homo Filius Dei erat. *Matth.* 27. v. 54. Et qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terræ motu, et his quæ fiebant, timuerunt valdè, dicentes : Verè Filius Dei erat iste. *L.* 23. v. 48. Et omnis turba eorum qui simul

vivans et les morts, J. C. montera de nouveau au ciel, et y conduira tous les élus en corps et en ame, pour y régner éternellement avec lui.

[1] On lui avoit reproché de s'être dit faussement Fils de Dieu, parce qu'il s'étoit laissé attacher à la croix, et qu'il ne pouvoit pas en descendre. Il est encore attaché à la croix, et il y est mort ; et voici qu'on publie hautement qu'il est *véritablement* Fils de Dieu. Déjà les blasphêmes de ses ennemis se tournent en confession de sa divinité.

aderant ad spectaculum istud, et videbant quæ fiebant, percutientes pectora sua revertebantur.

» qui assistoient à ce spectacle, considérant » toutes ces choses, s'en retournoient en se » frappant la poitrine ».

D'autres encore plus affligés, mais sans remords, ne pouvoient se résoudre à s'éloigner d'un objet si cher. C'étoient « toutes les » personnes de la connoissance de Jésus, et » plusieurs femmes qui se tenoient à l'écart, » regardant de loin ce qui se passoit. Entre » ces femmes étoit Marie-Magdeleine, Marie [1], » mère de Jacques le mineur et de Joseph, et » Salomé, mère des enfans de Zébédée, qui le » suivoient lorsqu'il étoit en Galilée, et qui » prenoient soin de lui. Beaucoup d'autres qui » étoient venues avec lui à Jérusalem, » étoient aussi présentes.

49. Stabant autem omnes noti ejus a longè: et, *Matth.* 27. v. 55. Mulieres multæ, *L.* 23. v. 49. Hæc videntes. *M.* 15. v. 40. Inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi minoris, et Joseph mater, et Salome, *Matth.* 27. v. 56. Mater filiorum Zebedæi. *M.* 15. v. 41. Et cùm esset in Galilæa, sequebantur eum, et ministrabant ei, et aliæ multæ, quæ simul cum eo ascenderant Jerosolymam.

Les Juifs, dans tout ce qu'ils avoient attenté contre le Sauveur, n'avoient fait « qu'accom- » plir * ce que la puissance de Dieu, et son

* *Act.* 4.

[1] La même qui vient d'être appelée Marie, femme de Cléophas, et sœur de la Sainte Vierge. On suivoit alors le récit de S. Jean qui la plaçoit avec Marie-Magdeleine au pied de la croix. Ici d'autres Évangélistes les en tiennent éloignées. Il n'y a nulle contradiction. S. Jean nous apprend où elles étoient placées aussi-tôt après que Jésus eut été attaché à la croix. S. Matthieu, S. Marc et S. Luc nous disent où elles se tenoient après que Jésus eut expiré. Dans l'espace de trois heures, il a pu se faire aisément qu'il soit survenu quelque raison qui les ait obligées à changer de place.

» conseil avoient déterminé ». Ils ne purent jamais lui faire souffrir que ce que Dieu avoit résolu qu'il souffriroit; et parce que Dieu ne vouloit pas qu'il souffrît un autre genre de supplice qu'ils lui destinoient encore, l'idée ne leur en vint qu'après sa mort. Ce fut encore le zèle de la loi qui parut les faire agir dans cette occasion. Elle ordonnoit * que les cadavres de ceux qui étoient morts attachés à un gibet, en fussent détachés avant la fin du jour. Il falloit se presser, parce que le temps auquel une œuvre de cette nature étoit permise alloit bientôt expirer. Ainsi « comme c'étoit la veille » du Sabbat », dont la solennité commençoit au coucher du soleil, « afin que les corps ne » demeurassent point à la croix le jour du » Sabbat (car ce Sabbat-là étoit un jour fort solennel), » les Juifs prièrent Pilate de leur » faire rompre les jambes, et de les faire enle» ver. Il y alla donc des soldats qui rompirent » les jambes au premier, et à l'autre qui étoit » crucifié avec lui. Ensuite venant à Jésus, et » voyant qu'il étoit déjà mort, ils ne lui rom» pirent point les jambes; mais un des soldats » lui ouvrit le côté avec une lance, et aussi» tôt il en sortit du sang et de [1] l'eau. Celui

* *Deut.* 27.

J. 19. v. 31. Judæi ergo (quoniam parasceve erat) ut non remanerent in cruce corpora Sabbato, (erat enim magnus dies ille Sabbati,) rogaverunt Pilatum ut frangerentur eorum crura, et tollerentur.
32. Venerunt ergo milites: et primi quidem fregerunt crura, et alterius, qui crucifixus est cum eo.
33. Ad Jesum autem cùm venissent, ut viderunt eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura,
34. Sed unus militum lanceâ latus ejus aperuit, et continuò exivit sanguis, et aqua.

[1] De l'eau naturelle et élémentaire. Si l'on dit que cela ne pouvoit pas être sans miracle, on dit ce qui est avoué par tout le monde. Si l'on prétendoit que ce

35. Et qui vidit, testimonium perhibuit : et verum est testimonium ejus. Et ille scit quia vera dicit : ut et vos credatis.

36. Facta sunt enim hæc, ut Scriptura impleretur : os non comminuetis ex eo.

37. Et iterum alia Scriptura dixit : Videbunt in quem transfixerunt.

» qui l'a vu en a rendu témoignage, et son » témoignage est vrai; et il sait qu'il dit la » vérité, afin que vous croyiez aussi vous-» mêmes. Car ces choses sont arrivées, afin » que l'Ecriture s'accomplît : vous ne briserez » aucun de ses os. L'Ecriture dit encore ail-» leurs : ils [1] verront celui qu'ils ont percé ».

Cependant il falloit songer à la sépulture

---

n'étoit pas de l'eau naturelle et élémentaire, on seroit opposé à toute la tradition. et on tiendroit une opinion qui peut être regardée comme erronée.

Suivant l'explication des Saints Pères, le Baptême étoit signifié par l'eau, et l'Eucharistie par le sang. Voilà pourquoi ils ajoutent que l'Eglise est sortie du côté de J. C. mort, comme Eve étoit sortie du côté d'Adam endormi, parce que les fidèles qui composent le corps de l'Eglise, sont formés par le Baptême, et nourris par l'Eucharistie. Et parce que le Baptême et l'Eucharistie sont les deux principaux Sacremens, et ceux auxquels tous les autres se rapportent, c'est ce qui a fait dire encore aux Saints Pères que tous les Sacremens sont sortis du côté de J. C.

[1] Ils le virent au lieu même où ils l'avoient percé. Ils le verront encore, mais avec quel inexprimable effroi! ils le verront, dis-je, au dernier des jours, lorsqu'il présentera à ses meurtriers les cicatrices de ses plaies en témoignage de leur déicide. C'est S. Jean qui, dans l'Apocalypse, renvoie à ce temps le parfait accomplissement de cette prophétie. *Le voilà qui vient au milieu des nues. Tout œil le verra, et ceux mêmes qui l'ont percé.* Apoc. 1.

ÉCOLE FLAMANDE.



P. P. Rubens pinx. Pigeot Sculp.

Joseph (D'arimathie) vint trouver Pilate, et obtint de lui le corps de Jesus. Il le descendit de la croix.....

St. Luc Ch. 24. V. 52 et 53.

du Sauveur. L'idée en vint à deux hommes qui lui rendirent ce dernier devoir avec tout le zèle que pouvoit inspirer un grand attachement pour sa personne, et avec une somptuosité digne de leur opulence. Dieu, qui commençoit à glorifier la chair de son Fils, leur en avoit inspiré le dessein, et leur en donna le courage. Il pouvoit y avoir environ une heure que Jésus étoit expiré, et « il se faisoit » tard, lorsqu'il vint un homme riche, nommé » Joseph, qui étoit de la ville d'Arimathie. » C'étoit un officier considérable, homme juste » et vertueux, Disciple lui-même de Jésus, » mais en [1] secret, parce qu'il craignoit les » Juifs. Il n'avoit point pris de part à leur des» sein, ni à ce qu'ils avoient fait, et il atten» doit le royaume de Dieu. Il vint donc, et » alla hardiment trouver Pilate, et lui demanda » le corps de Jésus. Pilate, étonné que Jésus » pût déjà être mort, fit venir le Centurion, » et s'informa de lui s'il étoit vrai que Jésus » fût déjà mort. Le Centurion l'en ayant assuré, » il donna le corps à Joseph, qui vint et enleva

Matth. 27. v. 57. Cùm autem serò factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph,

M. 15. v. 43. Nobilis decurio,

L. 23. v. 50. Vir bonus et justus:

Matth. 27. v. 57. Qui et ipse discipulus erat Jesu:

J. 19. v. 38. Occultus autem propter metum Judæorum.

L. 23. v. 51. Hic non consenserat consilio et actibus eorum, qui expectabat et ipse regnum Dei.

52. Hic accessit,

M. 15. v. 43. Et audacter introivit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu.

44. Pilatus autem mirabatur si jam obiisset. Et accersito Centurione, interrogavit eum si jam mortuus esset.

45. Et cùm cognovisset a Centurione, donavit corpus Joseph.

[1] Il y a donc des circonstances où l'on peut faire un secret de sa religion, sans cesser d'être *homme juste et vertueux*. Puisque l'Ecriture appelle ainsi Joseph d'Arimathie, c'est une vérité dont il n'est pas permis de douter; mais il est bien facile d'en abuser.

J. 19. v. 39. Venit autem et Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primùm, ferens mixturam myrrhæ et aloës, quasi libras centum.
M. 15. v. 46. Joseph autem mercatus sindonem, et deponens eum involvit sindone.
J. 19. v. 40. Ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.

» le corps de Jésus. [1] Nicodème, celui qui étoit » venu trouver Jésus la première fois durant » la nuit, y vint aussi avec environ cent livres » d'une composition de myrrhe et d'aloès. » Joseph acheta un linceul, dont il enveloppa » Jésus après l'avoir ôté de la croix. Ils l'en- » veloppèrent de [2] linges avec des parfums, » selon que les Juifs ont coutume d'ensevelir.

41. Erat autem in loco, ubi crucifixus est, hortus: et in horto monumentum novum, in quo nondum quisquam positus erat.
42. Ibi ergo propter parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum,
M. 15. v. 46. Posuit eum,
Matth. 27. v. 60. In

» Or, il y avoit un jardin au lieu où il avoit » été crucifié, et dans ce jardin un sépulcre » nouvellement fait, où l'on n'avoit encore mis » personne. Joseph donc, à cause que c'étoit » la veille du Sabbat des Juifs, et que le sépul- » cre étoit [3] proche, mit le corps dans ce

---

[1] Tandis que les Disciples déclarés fuient et se cachent, les Disciples cachés paroissent et se déclarent. L'un est la preuve de l'infirmité humaine; l'autre montre la vertu de la croix.

[2] Le linceul étoit aussi de lin. De-là l'usage au Sacrifice de la Messe, de poser le corps de J. C. sur un linge, à l'exclusion de toute autre étoffe. S. Jérôme en faisoit la remarque il y a près de 1400 ans.

[3] Tout ce qui paroît se rencontrer ici par hasard étoit arrangé par la Providence; car il falloit que le sépulcre fût proche du Calvaire, afin que l'on eût le temps d'y porter le corps de Jésus, et de l'y enfermer avant que le repos du Sabbat commençât. Il falloit que ce sépulcre fût tout neuf, et qu'on n'y eût encore mis personne, pour qu'il imitât à sa manière la pureté du sein de Marie, et que l'on ne pût pas mettre en question

ÉCOLE D'ITALIE.

Le Titien pinx. — Faulconnier del. et Sculp.

Joseph prit le Corps, et le mit dans le Sépulchre qu'il avoit fait tailler dans le roc.

St. Math. Ch. 27. V. 59 et 60.

» sépulcre tout neuf qu'il avoit fait tailler pour » lui dans le roc; et ayant roulé une grande » pierre à l'entrée, il s'en alla. C'étoit la veille » du Sabbat qui étoit près de commencer. Ma- » rie-Magdeleine, et l'autre Marie, qui étoient » venues de Galilée avec Jésus, étoient là, se » tenant assises auprès du sépulcre. Elles con- » sidérèrent le tombeau, et comment le corps » de Jésus y avoit été mis »; car c'étoit dans ce dessein qu'elles avoient suivi « le convoi. » Après, s'en étant retournées, elles [1] prépa- » rèrent des aromates et des parfums, et elles » se tinrent en repos le jour du Sabbat selon » la loi ».

monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit.

L. 23. v. 54. Et dies erat parasceves, et Sabbatum illucescebat.

Matth. 27. v. 61. Erat autem ibi Maria Magdalene, et altera Maria,

L. 23. v. 55. Quæ cum eo venerant de Galilæa,

Matth. 27. v. 61. Sedentes contra sepulcrum.

L. 23. v. 55. Subsecutæ autem viderunt monumentum, et quemadmodum positum erat corpus ejus.

56. Et revertentes paraverunt aromata, et unguenta: et Sabbato quidem siluerunt secundùm mandatum.

Les ennemis de Jésus ne s'y tinrent pas. Ces rigides observateurs du saint repos, qui avoient fait tant de fois un crime au Sauveur de l'avoir violé en faisant des guérisons miraculeuses, le violèrent à leur tour dans le dessein d'ensevelir

---

si le mort ressuscité n'étoit pas un autre que Jésus. Il falloit encore qu'il eût été taillé dans le roc, afin que l'on ne soupçonnât point qu'il eût été percé, et que le corps en eût été enlevé furtivement.

[1] C'étoient ordinairement les femmes qui embaumoient les corps. Celles-ci ne le purent pas. Les circonstances avoient obligé d'en abandonner le soin aux hommes. Elles espéroient bien y revenir, et donner les dernières façons à un ouvrage qu'elles jugeoient avoir été un peu précipité. J. C. leur sut gré de leur zèle; mais il ne permit pas qu'elles en vinssent à l'exécution.

sa religion avec son auteur dans le même tombeau. Jésus, comme on l'a vu, avoit prédit bien des fois qu'il ressusciteroit le troisième jour après sa mort. Ses Disciples l'avoient oublié, ses persécuteurs s'en souvinrent. Sans doute ils ne croyoient pas que la prophétie dût s'accomplir. Ainsi ils ne pouvoient guère avoir d'autre intention que d'en constater le non accomplissement, pour démontrer par-là à tout l'univers, que Jésus étoit un faux prophète : car la crainte d'une entreprise de la part des Disciples avoit trop peu de fondement pour avoir pu être autre chose qu'un prétexte. Quel qu'ait été leur motif, « le jour suivant » qui étoit le jour d'après celui qui est appelé » la préparation du Sabbat, les Princes des » Prêtres et les Pharisiens s'assemblèrent chez » Pilate, et ils lui dirent : Seigneur, nous nous » sommes souvenus que ce [1] séducteur étant

Matth. 27. v. 62. Alterâ autem die, quæ est post parasceven, convenerunt Principes Sacerdotum et Pharisæi ad Pilatum,

63. Dicentes : Domine, recordati sumus, quia seductor ille dixit

[1] J. C. a souffert, dit S. Augustin, qu'on l'appelât séducteur, pour la consolation de ses serviteurs, lorsqu'il arrive qu'on les appelle ainsi. On en donne aussi le nom aux véritables séducteurs, et dans toutes les disputes sur la foi, l'orthodoxe et l'hérétique se le renvoient de part et d'autre. D'un côté, c'est vérité ; de l'autre, c'est calomnie. Il n'est pas toujours facile au peuple d'en faire le discernement, et il a toujours un intérêt capital à ne pas s'y méprendre : à qui aura-t-il recours? A l'Eglise. Qu'il la consulte, et qu'il tienne pour assuré que celui qu'elle reconnoît pour orthodoxe est ortho-

» encore en vie, a dit : Je ressusciterai au bout » de trois jours. Commandez donc qu'on garde » le sépulcre jusqu'au troisième jour » inclusivement, « de peur que ses Disciples ne viennent l'enlever, et ne disent au peuple, il est » ressuscité. Alors la dernière erreur sera pire » que la première. Pilate leur dit : Vous avez » une [1] garde; allez, gardez-le comme vous » l'entendez. Eux s'en allèrent au sépulcre, le » fermèrent bien, mirent le sceau sur la pierre, » et posèrent des gardes ».

adhuc vivens : Post tres dies resurgam.
64. Jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne fortè veniant Discipuli ejus, et furentur eum, et dicant plebi : Surrexit a mortuis : et erit novissimus error pejor priore.
65. Ait illis Pilatus : Habetis custodiam; ite, custodite sicut scitis.
66. Illi autem abeuntes, munierunt sepulcrum, signantes lapidem, cum custodibus.

Toutes ces mesures étoient nécessaires pour rendre incontestable le miracle de la Résurrection, et les passions humaines ne secondèrent jamais mieux les desseins de la Providence divine. Cependant ce mort que l'on gardoit avec tant de précaution, étoit « libre entre » les morts. Mort à la vérité selon la chair, » il vivoit et il agissoit selon l'esprit »; et celui que les Juifs regardoient comme leur captif,

Inter mortuos liber. *Ps. 87.*
Mortificatus quidem carne, vivificatus autem spiritu. *1. Petr.*

---

doxe, qui que ce soit qui l'appelle séducteur; et que celui qu'elle traite de séducteur est séducteur, fût-il regardé comme orthodoxe par le reste du monde.

[1] Ils avoient une garde à leurs ordres qui étoit pour le temple. La réponse de Pilate porte naturellement à croire que c'est de celle-ci qu'il leur permet de se servir. Ce qui pouvoit rendre sa permission nécessaire, c'est qu'apparemment cette garde ne devoit pas être employée hors du temple, sans l'agrément du Gouverneur.

brisoit actuellement les fers d'un peuple entier de captifs. « Descendu dans les parties les plus » basses de la terre, il y prêcha aux esprits » qui étoient en prison », et l'Évangile pénétra avec lui dans ces régions ténébreuses. On croit que sa sainte ame y passa tout le temps qu'elle fut séparée de son sacré corps. Elle y fut occupée à développer aux justes qui y étoient détenus, le grand mystère de la rédemption qui venoit de s'opérer, à leur annoncer leur délivrance et leur entrée au ciel qui alloit enfin s'ouvrir, après avoir été fermé jusqu'alors à la nature humaine. Ils en avoient déjà l'avant-goût dans la joie que leur causa sa présence. On tient même, et c'est l'opinion la plus commune et la plus autorisée, qu'il leur communiqua dès-lors la claire vision de Dieu, qui fait la félicité essentielle du Paradis, et que c'est encore en ce sens qu'il promit au bon Larron, que ce jour-là même il seroit avec lui dans le Paradis.

Descendit primùm in inferiores partes terræ. *Ephes. 4.*
His qui in carcere erant spiritibus veniens prædicavit. *1. Petr. 3.*

CHAPITRE XXXII.

Résurrection. — Ange du Seigneur. — Soldats effrayés. — Pierre levée. — Voyage des femmes. — Course de Pierre et de Jean. — Apparition à Magdeleine. — Apparition aux autres femmes. — Retour des gardes à Jérusalem, et leur déposition.

Nous voici parvenus au grand événement que les ennemis du Sauveur avoient si fort appréhendé, et que ses Disciples n'osoient plus espérer. Ses humiliations ont fini avec sa vie mortelle. Sa gloire qui ne doit jamais finir, commence avec la vie immortelle qu'il reprend le troisième jour après sa mort et sa sépulture. Il n'a pas plu à Dieu de nous en révéler le moment précis, et l'on ne peut avoir sur ce point que des conjectures. On croit communément que sa résurrection a devancé le lever du soleil, mais que l'aurore l'a précédée. On a déjà remarqué que Jésus avoit déclaré, en termes formels, qu'il seroit trois jours et trois nuits dans le sein de la terre. Pour que la prophétie fût littéralement accomplie, il falloit qu'il y fût encore le troisième jour, lorsqu'il y avoit déjà assez de clarté sur la

terre, pour qu'on pût dire exactement, il fait jour. Un instant y suffisoit, et l'aurore pouvoit le faire. C'est donc dans cet entre-deux de l'aurore et du lever du soleil, que J. C. ressuscita par sa propre vertu, laissant au fond de son sépulcre les linceuls dont il avoit été enveloppé, pour être comme les témoins de sa mort et de sa résurrection tout ensemble. Il ressuscita sans bruit et sans éclat apparent, et sortit du tombeau comme il étoit sorti du sein de sa bienheureuse Mère, sans ouverture et sans fracture, ne déplaçant point la pierre, mais la pénétrant par la subtilité de son corps glorieux. Les gardes ne s'en apperçurent pas; et l'effroi avec lequel on les représente à la vue de l'Homme-Dieu sortant du tombeau, n'est qu'une imagination des peintres. Ce qui causa leur frayeur, ce fut le tremblement de terre et l'apparition de l'Ange, comme on va le voir dans le récit de ce qui arriva aussi-tôt après que le Sauveur fut ressuscité.

Matth. 28. v. 1. Vespere autem Sabbati, quæ lucescit in prima Sabbati.

Id. 16. v. 1. Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Salome emerunt aromata, ut venientes ungerent Jesum.

« Lorsque le Sabbat fut passé (c'est-à-dire le jour même du Sabbat après le coucher du soleil), » Marie-Magdeleine, Marie, mère de » Jacques, et Salomé, achetèrent des parfums » pour aller embaumer Jésus ». Elles en avoient préparé dès la veille; mais obligées, par le repos du saint jour, d'interrompre leurs préparatifs, elles profitèrent, pour les achever,

vue les auroit effrayées, ne se rendant pas encore visible à leurs yeux, rien ne paroissoit plus devoir empêcher l'exécution de leur pieux dessein. « Mais, étant entrées dans le sépulcre, » elles ne trouvèrent point le corps du Sei» gneur Jésus [1].

3. Et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu.

On peut croire qu'elles en sortirent alors, et il n'est pas hors de vraisemblance que, dans la pensée qu'on auroit pu déposer le corps dans quelque lieu voisin, elles se dispersèrent pour le chercher. Magdeleine, plus impatiente, alla aussi-tôt vers ceux qu'elle imaginoit pouvoir lui en donner des nouvelles. « Elle » courut donc trouver Simon-Pierre et l'autre » Disciple que Jésus aimoit, et elle leur dit : On » a enlevé du sépulcre le Seigneur, et nous ne » savons où on l'a mis. Sur cela [2] Pierre sortit

J. 20. v. 2. Cucurrit ergo, et venit ad Simonem Petrum et ad alium Discipulum, quem amabat Jesus, et dicit illis : Tulerunt Dominum de monumento, et nescimus ubi posuerunt eum.

3. Exiit ergo Petrus

[1] La marche de Magdeleine et des saintes femmes vers le sépulcre, et celle des deux Disciples; les apparitions des Anges et celle de J. C., tant à Magdeleine qu'aux saintes femmes, sont des faits certains, puisqu'ils sont rapportés par les Ecrivains sacrés; mais il est fort difficile de les arranger, et l'on croit pouvoir dire que, de tous les systêmes imaginés par les Interprètes, il n'en est aucun qui n'ait quelque inconvénient. On ne garantit pas davantage celui que l'on a suivi. Il est arbitraire comme tous les autres. Mais il falloit en prendre un.

[2] Pierre se comporte comme s'il n'avoit pas péché; c'est parce qu'il est pénitent, et qu'il connoît assez le cœur de son Maître pour ne pas douter que le pécheur

» avec cet autre Disciple, et ils allèrent au
» sépulcre. Ils couroient tous deux ensemble;
» mais cet autre Disciple courut plus vîte que
» Pierre, et se rendit le premier au sépulcre;
» et se baissant, il vit les linges qui étoient à
» terre, mais il n'entra pas. Simon-Pierre,
» arrivant après lui, entra dans le sépulcre,
» et il y vit les linges et le suaire qu'on lui avoit
» mis sur la tête, lequel n'étoit pas avec les
» autres linges, mais qui étoit plié dans un
» endroit à part. Alors le Disciple qui étoit
» venu le premier au sépulcre, y entra aussi:
» il vit, et il crut. Car ils [1] ne comprenoient
» pas encore ce qui est écrit, que Jésus devoit

et ille alius Discipulus, et venerunt ad monumentum.
4. Currebant autem duo simul, et ille alius Discipulus præcucurrit citiùs Petro, et venit primus ad monumentum.
5. Et cùm se inclinasset, vidit posita linteamina, non tamen introivit.
6. Venit ergo Simon Petrus sequens eum, et introivit in monumentum, et vidit linteamina posita,
7. Et sudarium quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.
8. Tunc ergo introivit et ille Discipulus qui venerat primus ad monumentum: et vidit, et credidit:
9. Nondum enim sciebant scripturam, quia

---

pénitent n'y retrouve les mêmes bontés que s'il n'avoit pas péché. L'expérience fit bien voir qu'il ne se trompoit pas. Il fut le premier des Apôtres à qui J. C. apparut. Ce qu'il dut sentir de joie et de douleur en voyant ce prodige de miséricorde, sont des choses qu'il est difficile d'imaginer, et qu'il seroit impossible d'exprimer.

[1] Ce mot, *ils ne comprenoient pas encore ce qui est écrit*, se rapporte aux deux Disciples, mais avec quelque différence. A l'égard de S. Pierre qui ne croyoit pas encore, il signifie que parce qu'il ne comprenoit pas ce qui est écrit de la résurrection de J. C., il s'en retourna sans la croire. A l'égard de S. Jean, qui commença pour lors à la croire, ce mot veut dire que parce qu'il ne comprenoit pas ce qui est écrit de la résurrection, il ne la crut alors que parce qu'il trouva le tombeau ouvert, les linges sans le corps, et le suaire plié à part. Or s'il

oportebat eum a mortuis resurgere.

10. Abierunt ergo iterum Discipuli ad semet ipsos.

L. 24. v. 12. Petrus autem abiit secum mirans quod factum fuerat.

J. 20. v. 11. Maria autem stabat ad monumentum foris, plorans : Dum ergo fleret, inclinavit se, et prospexit in monumentum :

12. Et vidit duos Angelos in albis, sedentes, unum ad caput, et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu.

13. Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras ? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum.

14. Hæc cùm dixisset, conversa est retrorsum, et vidit Jesum stantem : et non sciebat quia Jesus est.

» ressusciter. Ensuite les Disciples s'en retournèrent chez eux. Pierre, » qui n'étoit pas encore bien persuadé, « se retira, admirant » en lui-même ce qui étoit arrivé ».

Magdeleine, arrêtée par son amour, ne put se résoudre à les suivre. « Elle se tenoit dehors près du sépulcre, versant des larmes. » Comme elle pleuroit ainsi, elle se baissa, » et regardant dans le sépulcre, elle vit deux » Anges avec des habits blancs, qui étoient » assis dans le lieu où l'on avoit mis le corps » de Jésus, l'un à la tête, et l'autre aux pieds. » Femme, lui dirent-ils, qu'avez-vous à pleurer ? C'est, leur dit-elle, qu'on a enlevé mon » Seigneur, et je ne sais où on l'a mis. Après » ces paroles, s'étant retournée, elle vit Jésus » qui étoit là; mais elle ne [1] reconnut pas que

---

avoit compris ce qui est écrit, il auroit cru la résurrection, parce qu'elle étoit prédite et uniquement sur le témoignage de Dieu; ce qui auroit produit une foi beaucoup plus parfaite. Car ne croire que sur les conséquences qu'il tira de ce qu'il voyoit, c'étoit ne croire que par raisonnement; ce qui ne lui donnoit pas d'autre avantage sur S. Pierre, que celui d'avoir l'esprit plus juste ou plus pénétrant.

[1] Peut-être parce qu'elle ne l'avoit pas envisagé, prévenue qu'elle étoit de l'idée que ce ne pouvoit être que le jardinier. Peut-être, et c'est l'opinion la plus commune, qu'elle apperçut une figure différente de celle du Sauveur, non par aucun changement réel qui fût arrivé

ÉCOLE FRANÇAISE.



E. Le Sueur pinx. *Seb. Leroy del.* *L. Petit aqua.* *N. Courbe sculp.*

Si c'est vous qui l'avez enlevé, dites moi ou vous l'avez mis.
..... *St. Jean Ch. 20. V. 15.*

» c'étoit Jésus : Femme, lui dit-il, qu'avez-» vous à pleurer ? Qui cherchez-vous ? Elle, » croyant que c'étoit le jardinier, lui dit : Sei-» gneur, si c'est vous qui l'avez enlevé, dites-» moi où vous l'avez mis, et je l'emporterai. » Jésus lui dit : Marie. Elle, se retournant, » lui dit : Rabboni, c'est-à-dire, Maître ». Elle se jette aussi-tôt à ses pieds pour les embrasser. Mais le séjour qu'il alloit faire sur la terre devoit lui en donner le temps et les occasions, et un soin plus pressant devoit l'occuper en ce moment. C'est pourquoi « Jésus lui dit : Ne » me touchez point [1] ; car je ne suis pas encore » monté vers mon Père. Mais allez trouver » mes [2] frères, et dites-leur : Je [3] monte vers

15. Dicit ei Jesus : Mulier, quid ploras ? quem quæris ? Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei : Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum ; et ego eum tollam.

16. Dicit ei Jesus : Maria. Conversa illa, dicit ei : Rabboni (quod dicitur Magister).

17. Dicit ei Jesus : Noli me tangere, nondum enim ascendi ad Patrem meum : vade autem ad fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem

---

dans les traits de son visage, mais parce que l'image qui se peignit dans les yeux de Magdeleine ne le représentoit pas tel qu'il étoit.

[1] Cet endroit a toujours été regardé comme très-difficile. L'explication que l'on a insérée dans le texte a paru la plus naturelle et la plus satisfaisante.

[2] Il les appelle ses frères, pour les rassurer contre la crainte qu'ils devoient avoir que leur fuite, au temps de sa passion, n'eût diminué son affection pour eux. S. Paul insinue une autre raison. C'étoit afin qu'ils sussent que, loin de les méconnoître dans l'état glorieux où l'avoit mis sa résurrection, ils ne lui en étoient devenus que plus chers et plus proches.

[3] Il ne la charge pas seulement d'annoncer sa résurrection à ses Disciples ; il veut qu'elle leur apprenne

» mon Père et votre Père, vers mon Dieu et » votre Dieu.

meum, et Patrem vestrum, Deum meum, et Deum vestrum.

» Ainsi Jésus étant ressuscité le matin, le » premier jour de la semaine, il apparut pre- » mièrement à Marie-Magdeleine, qu'il avoit » délivrée de sept démons ». Il voulut, par cette distinction, récompenser la ferveur et la constance de son amour. Le zèle des autres femmes eut aussi sa récompense. Revenues au sépulcre (car nous supposons qu'elles y vinrent deux fois), et ne trouvant point ce qu'elles cherchoient avec tant d'empressement, « comme elles étoient dans une grande cons- » ternation, voici que deux hommes parurent » auprès d'elles avec des robes brillantes. Sai- » sies de frayeur, elles baissoient les yeux vers » la terre, lorsqu'un Ange prenant la parole, » leur dit : Pour vous [1], n'ayez point de peur; » car je sais que vous cherchez Jésus de Na- » zareth qui a été crucifié. Comment cherchez-

M. 16. v. 9. Surgens autem manè, primâ Sabbati, apparuit primò Mariæ Magdalene, de qua ejecerat septem dæmonia.

L. 24. v. 4. Factum est, dum mente consternatæ essent de isto, ecce duo viri steterunt secus illas in veste fulgenti.

5. Cùm timerent autem, et declinarent vultum in terram,

Matth. 28. v. 5. Respondens Angelus dixit: Nolite timere vos;

Scio enim quòd Jesum qui crucifixus est, quæritis:

L. 24. v. 5. Quid quæ-

---

encore qu'il est ressuscité pour ne plus mourir; qu'il n'a que fort peu de temps à séjourner sur la terre; que, s'il les quitte pour aller à Dieu, il ne se sépare point d'eux pour toujours, puisqu'en les appelant ses frères, et en appelant leur Dieu et leur Père celui qu'il appelle son Père et son Dieu, il leur donne à entendre qu'il ne fait que les devancer dans la maison paternelle où ils doivent se trouver un jour réunis avec lui.

[1] *Pour vous* est dit par opposition aux soldats. Bien

» vous parmi les morts celui qui est vivant? Il » n'est point ici; car il est ressuscité comme » il a dit. Ressouvenez-vous que, lorsqu'il » étoit encore dans la Galilée, il vous a dit : » Il faut que le Fils de l'Homme soit livré entre » les mains des pécheurs, qu'il soit crucifié, » et qu'il ressuscite le troisième jour. Venez, » et voyez l'endroit où l'on avoit mis le Sei- » gneur. Allez promptement dire à ses Disci- » ples et à Pierre [1], qu'il est ressuscité. Voilà » qu'il s'en va en Galilée avant vous. Là [2] vous » le verrez, comme il vous a dit. Je vous le » dis par avance. Elles se ressouvinrent alors » des paroles de Jésus.

» Aussi-tôt elles sortirent du sépulcre, saisies » de crainte, et transportées de joie, et cou- » rurent pour en donner la nouvelle aux Dis-

ritis viventem cum mortuis?

Matth. 28. v. 6. Non est hic; surrexit enim sicut dixit :

L. 24. v. 6. Recordamini qualiter locutus est vobis, cùm adhuc in Galilæa esset,

7. Dicens : Quia oportet Filium Hominis tradi in manus hominum peccatorum, et crucifigi, et die tertia resurgere.

Matth. 28. v. 6. Venite, et videte locum, ubi positus erat Dominus.

7. Et citò euntes dicite Discipulis ejus,

M. 16. v. 7. Et Petro,

Matth. 28. v. 7. Quia surrexit : et ecce præcedit vos in Galilæam : ibi eum videbitis,

M. 16. v. 7. Sicut dixit vobis.

Matth. 28. v. 7. Ecce prædixi vobis.

L. 24. v. 8. Et recordatæ sunt verborum ejus.

Matth. 28. v. 8. Et exierunt citò de monumento cùm timore, et gaudio magno, currentes nuntiare Discipulis ejus.

---

loin de rassurer ceux-ci, l'Ange a voulu les effrayer; bien loin d'avoir voulu effrayer les saintes femmes, il les rassure.

Dans les visions qui viennent de Dieu, on est d'abord surpris et effrayé; mais on ne tarde pas à être rassuré.

Celles qui commencent par l'assurance, et qui finissent par le trouble, sont justement soupçonnées de venir du mauvais esprit.

[1] Pierre seul fait une classe à part.

[2] En Galilée, quoiqu'ils dussent le voir auparavant à Jérusalem. Mais la Galilée étoit le lieu où il devoit leur apparoître plus souvent, rester avec eux plus longtemps, et se faire voir à un plus grand nombre.

» ciples. Elles ne dirent rien » sur la route « à » personne, tant elles étoient effrayées ». Mais leur frayeur fut bientôt calmée, et leur joie fut portée à son comble. Lorsqu'elles marchoient avec la précipitation qu'on vient de dire, « voici que Jésus se présente à elles, et » leur dit : Je vous salue. Elles s'approchèrent, et lui embrassant les pieds, elles l'adorèrent. Alors Jésus leur dit : Ne craignez » point. Allez, dites à mes frères qu'ils se rendent en Galilée. Ils me verront là. Lorsqu'elles furent de retour, elles annoncèrent » toutes ces choses aux onze Apôtres, et à tous » les autres Disciples. Ce fut Jeanne, Marie, » mère de Jacques, et les autres qui les accompagnoient, qui portèrent ces nouvelles aux » Apôtres. Mais ils prirent ce qu'elles leur » disoient pour une rêverie, et n'ajoutèrent » point foi à leurs paroles. Marie-Magdeleine » n'avoit pas eu un succès plus heureux, lorsqu'elle vint dire aux Disciples : J'ai vu le Sei» gneur, et voilà ce qu'il m'a dit. Eux entendant dire qu'il étoit vivant, et qu'elle l'avoit » vu, ne le crurent point ».

M. 16. v. 8. Et nemini quidquam dixerunt : timebant enim.

Matth. 28. v. 9. Et ecce Jesus occurrit illis, dicens : Avete. Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum.

10. Tunc ait illis Jesus : Nolite timere : ite, nuntiate fratribus meis ut eant in Galilæam ; ibi me videbunt.

L. 24. v. 9. Et regressæ a monumento nuntiaverunt hæc omnia illis undecim, et cæteris omnibus.

10. Erat autem Joanna, et Maria mater Jacobi, et cæteræ quæ cum eis erant, quæ dicebant ad Apostolos hæc.

11. Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista : et non crediderunt illis.

J. 20. v. 18. Venit Maria Magdalene annuntians Discipulis : Quia vidi Dominum, et hæc dixit mihi.

M. 16. v. 11. Et illi audientes quia viveret, et visus esset ab ea, non crediderunt.

Il n'en fut pas ainsi des principaux auteurs de sa mort. Ils crurent sa résurrection. Mais ces hommes endurcis ne cherchèrent qu'à en étouffer la preuve, et à empêcher, autant qu'il étoit en leur pouvoir, que le monde n'y donnât

ÉCOLE FRANÇAISE.



Lahire pinx. Seb. Leroy del. Willerey Sculp.

Ne craignez point, allez, dites à mes frères qu'ils me verront en Galilée.

St. Math. Chap. 28. V. 10.

la même croyance qu'ils étoient forcés d'y avoir. Dieu qui vouloit les convaincre, parce qu'il vouloit les sauver, leur envoya des témoins qui ne pouvoient pas leur être suspects. Après que les femmes furent « parties, » quelques-uns des gardes allèrent à la ville, » et rapportèrent aux Princes des Prêtres tout » ce qui étoit arrivé ».

Matth. 28. v. 11. Quæ cùm abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt in civitatem, et nuntiaverunt Principibus Sacerdotum omnia quæ facta fuerant.

Il semble, par ce qui a été dit jusqu'à présent, qu'ils n'avoient pu remarquer que le tremblement de terre, le déplacement de la pierre, et l'apparition de l'Ange. Soit qu'ils en aient conclu que J. C. étoit vraiment ressuscité, comme il étoit naturel qu'ils le crussent, soit qu'ils en aient eu d'ailleurs la preuve directe et positive, ce qui a bien pu être, quoique la chose ne soit pas écrite, il est certain qu'ils en furent persuadés, et qu'ils le persuadèrent aux hommes du monde qui avoient le plus d'intérêt à ne pas le croire. Car, après qu'ils eurent fait leur rapport, les Princes des Prêtres « s'étant assemblés avec les anciens, et » ayant délibéré » sur ce qu'il y avoit à faire, « ils donnèrent aux soldats [1] une grosse somme

12. Et congregati cum senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus:

[1] Que ne les faisoient-ils conduire au supplice comme complices de l'enlèvement? C'est ce que fit Hérode aux gardes de S. Pierre; et ce moyen, qui n'auroit rien coûté, étoit le plus propre à en imposer au public. Ils l'auroient fait sans doute, s'ils avoient eu le droit de vie

13. Dicentes : Dicite quia discipuli ejus nocte venerunt, et furati sunt eum, nobis dormientibus.
14. Et si hoc auditum fuerit a Præside, nos suadebimus ei, et securos vos faciemus.
15. At illi, accepta pecunia, fecerunt sicut erant edocti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos, usque in hodiernum diem.

» d'argent, en leur disant : Dites ceci : ses Disciples sont venus la nuit, et l'ont dérobé pendant que nous dormions. Que si cela vient à la connoissance du Gouverneur, nous ferons si bien qu'il nous croira, et que vous ne serez pas inquiétés. Les soldats ayant reçu l'argent, firent comme on leur avoit dit; et ce bruit est demeuré répandu jusqu'à présent parmi les Juifs ».

L'imposture étoit si visible, qu'on croiroit d'abord que personne ne devoit s'y laisser surprendre. Il est déjà bien difficile que plusieurs gardes en faction s'endorment tous à la fois; mais il est tout-à-fait impossible qu'on ait pu exécuter un enlèvement comme celui-ci, sans qu'ils se soient réveillés. Il falloit déplacer et rouler une pierre d'une grosseur énorme, pénétrer dans le sépulcre, prendre le corps, et l'emporter; il falloit, dis-je, que tout cela se fît à tâtons, puisque c'étoit pendant la nuit, et que plusieurs hommes y missent la main; car il est évident qu'un seul n'y suffisoit pas

---

et de mort qu'Hérode avoit sur ses sujets et sur ses soldats. Mais, ne l'ayant pas, ils étoient réduits à les dénoncer à Pilate, qui probablement ne les auroit pas condamnés sans les entendre; et la procédure n'auroit servi qu'à faire connoître et à divulguer la vérité. Le parti qu'ils prirent ne valoit rien; mais ils n'en avoient pas d'autres à prendre.

Si l'on ajoute qu'une entreprise si tumultueuse, si sujette aux méprises et aux contre-temps, a pu réussir au milieu des gardes, sans qu'un seul ait été réveillé, il ne faut plus dire que ces gardes étoient endormis, mais qu'ils étoient enchantés. Ce raisonnement est si simple, qu'il n'est pas douteux que beaucoup de Juifs ne l'aient fait, et que, malgré l'autorité de leurs chefs, ils n'aient bien su à quoi ils devoient s'en tenir. Cependant ces chefs ne furent point mal-habiles de semer dans le public un bruit si dénué de toute vraisemblance. Pour s'en désabuser, il falloit faire une réflexion, et ils n'ignoroient pas que la multitude en est incapable.

CHAPITRE XXXIII.

Diverses apparitions à Pierre, à Jacques, aux deux Disciples d'Emmaüs, aux onze première et seconde.

Ce fut en retirant son corps des mains des Juifs, que J. C. leur prouva sa résurrection, et cette preuve étoit pour eux sans réplique. Car, puisqu'ils en étoient demeurés les maîtres, il falloit, ou qu'ils le représentassent après le troisième jour, ou qu'ils confessassent qu'il étoit ressuscité; et l'on n'échappoit point à cette alternative, en faisant dire à des témoins endormis, qu'il avoit été enlevé. Il auroit fallu faire la preuve juridique de l'enlèvement, en punir les auteurs et les complices; ce que l'on ne vouloit pas même tenter, parce qu'une pareille procédure ne pouvoit que tourner à la confusion de ceux qui l'auroient entreprise. Le Sauveur en usa différemment à l'égard de ses Disciples. Il les convainquit pleinement de sa résurrection, en se montrant à eux, et en se livrant, pour ainsi dire, entre leurs mains, puisqu'il leur permit jusqu'à l'attouchement de ses membres sacrés. L'infidélité des premiers fut inexcu-

sable : les seconds furent forcés d'être fidèles. Ce n'est pas à nous à lui demander la raison de ces conduites différentes. Pour revenir aux Disciples, il ne les amena que par degrés de l'état d'incrédulité où ils étoient d'abord, à cette foi inébranlable qu'ils communiquèrent au monde entier, et qu'ils finirent par sceller de leur sang. La première preuve qu'il leur donna, fut le rapport des saintes femmes, et la vue du tombeau ouvert, avec la circonstance des linceuls laissés et du suaire plié; ce qui détruisoit toute idée d'un enlèvement furtif. Puis il apparut à quelques-uns en particulier, ensuite aux onze assemblés ; et ce fut alors qu'il leur permit de le toucher, et qu'il mangea avec eux. Enfin, « il se fit voir à plus » de cinq cents frères à la fois ». De ces différentes apparitions, les unes ne sont qu'indiquées par les Écrivains sacrés; les autres sont racontées en détail. Nous allons les rapporter comme ils les rapportent, en commençant par les apparitions particulières.

1. *Cor.* 15. v. 6. Visus est plus quàm quingentis fratribus simul.

La première fut à Simon-Pierre. On en sait le jour, qui fut le Dimanche même de la Résurrection ; mais on en ignore le moment, le lieu et les circonstances. Sa pénitence fit oublier son crime; et bien loin d'être rejeté, il n'en fut pas moins favorisé, puisqu'il fut le premier des Apôtres à qui le Seigneur se fit voir.

L. 24. v. 34. Surrexit Dominus verè, et apparuit Simoni.

1. *Cor.* 15. v. 5. Visus est Cephæ, et post hoc undecim.

Dieu pardonne en Dieu, c'est-à-dire, qu'il pardonne parfaitement. Il aime et il caresse le pécheur pénitent, comme s'il n'en avoit reçu aucune offense. Ce n'est pas perdre tout le fruit de cette apparition, dont les détails nous sont inconnus, que d'en recueillir une vérité si consolante.

1. Cor. 15. v. 7. Deinde visus est Jacobo.

Il y eut aussi une apparition particulière à Jacques le mineur, celui que l'on appeloit le frère du Seigneur, dont il étoit proche parent selon la chair. On a tout lieu de croire que celle-ci n'arriva que plusieurs jours après la résurrection, et que lorsque le Seigneur fit cette faveur à Jacques, celui-ci ne doutoit pas qu'il ne fût ressuscité, puisqu'il devoit l'avoir vu plus d'une fois étant dans la compagnie des autres Apôtres.

L. 24. v. 13. Et ecce duo ex illis ibant ipsâ die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem, nomine Emmaüs. 14. Et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus, quæ acciderant. 15. Et factum est, dum fabularentur, et secum quærerent : et ipse Jesus appropinquans ibat cum illis : 16. Oculi autem illo-

Celle qui suit fut accompagnée de circonstances fort remarquables. « Le jour même » de la Résurrection, sur le soir, « deux Disci-
» ples s'en allant à un bourg nommé Emmaüs,
» éloigné de Jérusalem [1] de soixante stades,
» s'entretenoient de tout ce qui venoit d'arri-
» ver. Tandis qu'ils parloient et qu'ils raison-
» noient ensemble, Jésus lui-même les joignit,
» et il marcha avec eux. Mais leurs yeux [2]

---

[1] Environ deux lieues.

[2] S. Marc dit : *Il se montra sous une autre apparence*

» étoient retenus, afin qu'ils ne le reconnus- » sent pas. Il leur dit : Quels discours tenez-

rum tenebantur ne eum agnoscerent.
17. Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones, quos

à deux d'entre eux qui alloient aux champs. Ce qui a pu se faire en deux manières, ou par le changement réel des traits de son visage, ou parce qu'une image différente de la sienne se peignit dans les yeux des deux Disciples. La seconde manière est en elle-même la plus probable, comme on l'a déjà dit en parlant de l'apparition faite à Magdeleine; et quoique le texte de S. Marc paroisse insinuer la première, on doit l'expliquer par S. Luc, qui, après avoir dit d'abord, *leurs yeux étoient retenus*, afin qu'ils ne le reconnussent pas, finit par dire encore : *leurs yeux* s'ouvrirent, et ils le reconnurent. Par où l'on voit qu'il place dans *leurs yeux* toute la cause de la méprise.

S. Thomas la place dans les puissances de l'ame. Pour reconnoître quelqu'un, il ne suffit pas de voir son visage; il faut se souvenir qu'on l'a vu. Ce souvenir est une opération de l'ame que J. C. a pu suspendre dans les deux Disciples. Ainsi, en le voyant tel qu'il étoit, ils ne l'auront pourtant pas reconnu, parce que la puissance divine empêchoit qu'ils ne se souvinssent que c'étoit lui. La chose n'est pas impossible de cette manière. Mais il semble qu'alors S. Luc auroit dû dire : Leur mémoire fut arrêtée, et non *leurs yeux étoient retenus*, afin qu'ils ne le reconnussent pas.

Il reste une autre question plus délicate, savoir si J. C., en se faisant voir aux Disciples d'une manière qui le faisoit prendre pour un autre, ce n'étoit pas de sa part un mensonge; car il y a des mensonges d'actions, comme il y en a de paroles. Les Priscillianistes ont cru que c'en étoit un. C'étoit dans eux une erreur rappor-

confertis ad invicem ambulantes, et estis tristes?
18. Et respondens

» vous là l'un avec l'autre en marchant, et
» d'où vient que vous êtes tristes? L'un d'eux,

---

tée et réfutée par S. Augustin. On est donc obligé de croire que J. C. n'a commis dans cette occasion aucune espèce de mensonge. Mais cela est plus aisé à assurer qu'à expliquer. On va cependant essayer de le faire. Dans une action comme celle-ci, il faut considérer quelle en est l'intention et la fin. L'intention n'étoit pas de tromper, et la fin a été de détromper. Si J. C. avoit pris la figure de pélerin dans le dessein de faire accroire aux Disciples voyageurs que ce pélerin qui leur parloit étoit un autre que lui-même, son action auroit été trompeuse et mensongere. Mais, au contraire, son dessein étoit de les convaincre qu'il étoit ressuscité, et que c'étoit lui qui leur parloit, et il finit par les en convaincre en effet. Ce qu'il dit et ce qu'il fait auparavant, n'a pour but que de les amener à cette connoissance et à cette conviction. Il ne les induit donc pas en erreur; mais il les laisse d'abord dans leur ignorance, et il ne les y laisse que pour la dissiper ensuite d'une manière plus convenable à leurs dispositions, et plus salutaire à eux-mêmes, et à ceux qu'ils auront à instruire à leur tour. Il en est de ce procédé à-peu-près comme des allégories et des paraboles. Celui qui les propose commence par dire des choses qui sont fausses, prises au pied de la lettre, et qui induiroient en erreur ceux qui les prendroient ainsi. Attendez la fin, et vous y trouverez la vérité dont il vouloit vous instruire; et vous y verrez de plus, que ce qui avoit d'abord un air de fausseté, n'étoit employé que pour rendre la vérité plus claire et plus sensible.

» qui se nommoit [1] Cléophas, lui dit : Quoi ! » vous êtes le seul étranger dans Jérusalem qui » ne sachiez pas les choses qui s'y sont passées » ces jours-ci? Et quelles choses, leur dit-il? » Ils répondirent : C'est ce qui est arrivé au » sujet de Jésus de Nazareth, qui étoit un Pro- » phète puissant en œuvres et en paroles devant » Dieu et devant tout le peuple ; et comme » les Princes des Prêtres et nos Magistrats l'ont » livré pour être condamné à la mort, et l'ont » crucifié. Pour nous, nous espérions que ce » seroit lui qui délivreroit Israël, et cepen- » dant, après tout cela, voici déjà le troisième » jour que ces choses sont arrivées. A la vérité, » quelques femmes de celles qui étoient avec » nous, nous ont fort étonnés. Car elles ont » été avant le jour au sépulcre ; et n'ayant » point trouvé son corps, elles sont venues

unus, cui nomen Cleophas, dixit ei : Tu solus peregrinus es in Jerusalem, et non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus?
19. Quibus ille dixit : Quæ? Et dixerunt : De Jesu Nazareno, qui fuit vir Propheta, potens in opere et sermone coram Deo et omni populo :
20. Et quomodo eum tradiderunt summi Sacerdotes et Principes nostri in damnationem mortis, et crucifixerunt eum.
21. Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israel : et nunc super hæc omnia, tertia dies est hodie quòd hæc facta sunt.
22. Sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum,
23. Et, non invento corpore ejus, venerunt, dicentes se etiam visio-

[1] On ignore quel étoit l'autre Disciple. On sait que ce n'étoit pas un Apôtre, puisqu'il est dit que ceux-ci étant retournés à Jérusalem, ils y trouvèrent les *onze* Apôtres *assemblés*, à l'exception de S. Thomas. Plusieurs ont cru que c'étoit S. Luc, qui avoit supprimé son nom par humilité. On peut dire qu'ils sont réfutés par S. Luc même, qui déclare, au commencement de son Évangile, que ce qu'il va raconter, il le tient de ceux qui en ont été témoins oculaires. S'il avoit été du nombre de ces témoins, il auroit dit, pour le moins, que ce qu'il alloit raconter, il l'avoit vu en partie, et en partie appris de ceux qui en avoient été témoins oculaires.

nem Angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere.
24. Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum : et ita invenerunt sicut mulieres dixerunt ; ipsum verò non invenerunt.
25. Et ipse dixit ad eos : O stulti, et tardi corde ad credendum in omnibus, quæ locuti sunt Prophetæ !
26. Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam ?
27 Et incipiens a Moyse, et omnibus Prophetis, interpretabatur illis in omnibus Scripturis, quæ de ipso erant.

» dire qu'elles ont vu même des Anges qui » disent qu'il est vivant. Quelques-uns des » nôtres sont aussi allés au sépulcre, et ont » trouvé que ce que les femmes avoient dit » étoit véritable ; mais, pour lui, ils ne l'ont » point trouvé. Alors Jésus leur dit : O hommes » de peu de sens, et dont le cœur est tardif à » croire tout ce que les Prophètes ont dit ! Ne » falloit-il pas que le Christ souffrît de la sorte, » et entrât par-là dans sa gloire ? Ensuite, par- » courant tous les Prophètes, après avoir com- » mencé par Moïse, il leur expliquoit ce qui » étoit dit de lui dans toutes les Écritures.

28. Et appropinquaverunt castello, quo ibant : et ipse se finxit longiùs ire.
29. Et coegerunt illum, dicentes : Mane nobiscum, quoniam ad-

» Cependant ils se trouvèrent près du bourg » où ils alloient, et il fit [1] semblant de passer » outre. Mais ils le contraignirent » de s'arrê- ter, « en disant : Demeurez avec nous ; car il

[1] Il fit semblant dans le sens qu'il aimoit mieux demeurer, pourvu qu'ils l'en priassent, comme il arriva en effet. Mais il ne faisoit pas semblant dans un autre sens ; c'est celui où il étoit résolu de passer outre, supposé qu'ils ne l'eussent pas invité à rester. Il voulut que le bonheur de le reconnoître fût la récompense de l'hospitalité exercée envers un inconnu. Ceci donne lieu de croire qu'au moins un des deux Disciples étoit du bourg d'Emmaüs, et qu'il y avoit sa maison. S. Jérôme dit que c'étoit Cléophas, et il ajoute qu'en célébrant l'Eucharistie dans sa maison, J. C. en fit une église. Il est assez douteux si ce Cléophas est celui dont une des Maries étoit la femme ou la fille.

ÉCOLE D'ITALIE.



Le Titien pinx. *C. Langlois del.* *Bouquay Sculp.*

Il prit le pain, le bénit; ...... leurs yeux s'ouvrirent et ils le reconnurent.

St. Luc Ch. 24. V. 30 et 31.

» se fait tard; et le jour est déjà sur son déclin. » Il entra donc avec eux; et tandis qu'il étoit » à table avec eux, il prit [1] le pain, et le bénit, » et l'ayant rompu, il le leur présenta. Alors » leurs yeux s'ouvrirent, et ils le reconnurent. » Mais il disparut de devant leurs yeux, » leur laissant dans l'esprit la conviction pleine et entière que c'étoit lui, et qu'il étoit vraiment ressuscité. « Sur quoi ils se disoient l'un à » l'autre : Notre cœur n'étoit-il pas tout brû- » lant au-dedans de nous, lorsqu'il nous par- » loit durant le chemin, et qu'il nous expli- » quoit les Écritures »?

vesperascit, et inclinata est jam dies. Et intravit cum illis.

30. Et factum est, dum recumberet cum eis, accepit panem, et benedixit, ac fregit, et porrigebat illis.

31. Et aperti sunt oculi eorum, et cognoverunt eum : et ipse evanuit ex oculis eorum.

32. Et dixerunt ad invicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas?

Ce feu sacré ne cherche qu'à se répandre.

---

[1] Il prend le pain, il le bénit, il le rompt, il le distribue; c'est tout ce qu'il fit, lorsqu'à la dernière cène il changea le pain en son corps. Cet amas de circonstances semblables a fait juger qu'il consacra pareillement celui-ci, et qu'il en fit le pain eucharistique. L'effet miraculeux qu'il produisit sur les deux Disciples, vient encore à l'appui de ce sentiment. Aussi est-il celui de S. Jérôme, de S. Augustin, de Théophilacte, &c. Les Calvinistes pensent le contraire, et, dans leurs principes, ils ont raison. Car il s'ensuivroit évidemment que J. C. même a donné la communion avec la seule espèce du pain. Mais il faut qu'ils avouent au moins que S. Jérôme, S. Augustin, et les autres anciens qui pensoient que le pain étoit consacré, ont cru conséquemment que J. C. même a donné la communion avec la seule espèce du pain.

33. Et surgentes eâdem horâ regressi sunt in Jerusalem : et invenerunt congregatos undecim, et eos, qui cum illis erant,
34. Dicentes : Quòd surrexit Dominus verè, et apparuit Simoni.
35. Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via, et quomodo cognoverunt eum in fractione panis.
M. 16. v. 13. Nec illis crediderunt.

« Ainsi, se levant à l'heure même, ils retournèrent à Jérusalem. Ils y trouvèrent les onze » assemblés avec ceux qui étoient des leurs, » qui disoient : Le Seigneur est véritablement » ressuscité, et il a apparu à Simon. Eux, de » leur côté, racontèrent ce qui s'étoit passé » dans leur voyage, et comme ils l'avoient » reconnu à la fraction du pain. Mais ils ne » les crurent pas »; ce qu'il faut entendre de quelques-uns d'entre eux, qui n'avoient pas eu plus de foi au témoignage du chef des Apôtres.

L. 24. v. 36. Dum autem hæc loquuntur,
J. 20. v. 19. Cùm ergo serò esset die illo, unâ Sabbatorum, et fores essent clausæ, ubi erant Discipuli congregati propter metum Judæorum.
M. 16. v. 14. Recumbentibus illis undecim apparuit,
L. 24. v. 36. Et dicit eis : Pax vobis : Ego sum : nolite timere.

Enfin, la vérité triompha de l'incrédulité, et l'opiniâtreté fut obligée de céder à l'évidence. « Comme ils s'entretenoient sur ce sujet, » le même jour qui étoit le premier de la » semaine au soir, les portes de la maison où » les Disciples étoient assemblés, de peur des » Juifs, étant [1] fermées, Jésus apparut aux » onze qui étoient à table, et leur dit : La » paix soit avec vous. C'est moi; n'ayez point

[1] J. C. entra, les portes étant et demeurant fermées, comme il étoit sorti du sein de sa mère, et du sépulcre avant que la pierre fût ôtée, sans fracture et sans ouverture. C'est ainsi que tout l'univers l'a entendu jusqu'à Calvin, qui, sans discuter de quelle manière J. C. étoit entré, a dit qu'il ne falloit pas croire qu'il fût entré les portes étant et demeurant fermées. La pénétration des corps, dont la possibilité emporte celle de la présence réelle, en étoit une conséquence trop manifeste. Il a donc

» de peur. Il leur reprocha leur incrédulité » et la dureté de leur cœur, de n'avoir point » cru ceux qui l'avoient vu ressuscité. Mais, » dans le trouble et la frayeur où ils étoient, » ils s'imaginoient voir un esprit. Et il leur » dit : Quel est le sujet de votre trouble, et » pourquoi ces pensées vous viennent-elles? » Voyez mes mains et mes pieds : c'est moi-» même. Touchez et voyez. Un esprit n'a point » de chair ni d'os, comme vous voyez que j'en » ai. Après avoir dit cela, il leur montra ses » mains et ses pieds, et son côté [1].

M. 16. v. 14. Et exprobravit incredulitatem eorum, et duritiam cordis : quia iis, qui viderant eum resurrexisse, non crediderunt.

L. 24. v. 37. Conturbati verò, et conterriti, existimabant se spiritum videre.

38. Et dixit eis : Quid turbati estis, et cogitationes ascendunt in corda vestra?

39. Videte manus meas, et pedes, quia ego ipse sum : palpate, et videte : quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere.

40. Et cùm hoc dixisset; ostendit eis manus et pedes.

J. 20. v. 20. Et latus.

---

fallu abandonner l'ancienne explication qui ne s'accordoit pas avec la nouvelle erreur. On a tâché cependant d'en donner une autre raison. J. C., a-t-on dit, prouvoit bien mieux qu'il n'étoit pas un pur esprit en entrant par la porte ouverte, que si elle étoit demeurée fermée; comme si la vérité de son corps n'étoit pas encore mieux prouvée par l'attouchement de ses mains, de ses pieds et de son côté, qu'il permit à ses Disciples. Mais il avoit de plus à leur faire connoître les prérogatives des corps ressuscités. Et il le fit, lorsqu'il entra les portes étant fermées.

[1] Il n'est pas dit s'ils le touchèrent en effet. Les anciens en doutoient si peu, qu'ils n'ont pas même pensé à mettre la chose en question : en effet, tout induit à le croire. Ils vouloient s'assurer de la vérité de la résurrection : l'attouchement en étoit le vrai moyen, et J. C. le leur offroit. Quand S. Thomas leur dit : *Si je ne mets le doigt dans le trou des clous, &c. je ne croirai pas*, ne semble-t-il pas avoir voulu dire : je le croirai comme

Gavisi sunt ergo Discipuli, viso Domino.
L. 24. v. 41. Adhuc autem illis non credentibus, et mirantibus præ gaudio, dixit : Habetis hic aliquid quod manducetur?
42. At illi obtulerunt ei partem piscis assi et favum mellis.
43. Et cùm manducasset coram eis, sumens reliquias, dedit eis.

» Les Disciples voyant le Seigneur, furent » remplis de joie. Mais comme, dans la joie » qu'ils avoient, ils ne [1] croyoient point encore, » et étoient tout étonnés, il leur dit : Avez- » vous là quelque chose à manger? Ils lui pré- » sentèrent un morceau de poisson rôti et un » rayon de miel. En ayant mangé en leur » présence, il prit ce qui restoit, et le leur » donna.

J. 20. v. 21. Dixit ergo eis iterum : Pax vobis.

» Il leur dit une seconde fois : La paix soit » avec vous ». Et comme il alloit leur faire un grand don, et leur communiquer, de tous les droits de la divinité, celui qui jusqu'alors avoit paru le plus incommunicable, il ajouta : « Je » vous envoie comme mon Père m'a envoyé.

Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.

---

vous, quand je l'aurai touché comme vous? On entend aussi de cet attouchement ces paroles de la première Épître de S. Jean : « Ce qui a été dès le commence- » ment, ce que nous avons ouï, ce que nous avons vu » de nos yeux, et que nous avons considéré, *ce que nos » mains ont touché*, concernant le verbe de vie...... » c'est ce que nous vous annonçons ».

[1] Il falloit bien qu'ils crussent jusqu'à un certain point, puisqu'ils étoient *remplis de joie*. Mais cette croyance n'étoit pas exempte de doute. C'est pour cela qu'il est dit qu'ils ne croyoient pas encore, parce qu'ils n'avoient pas la foi qui est incompatible avec le doute. Ils étoient charmés de le voir; mais ils doutoient si ce n'étoit pas une illusion ou un songe.

» Après ces paroles, il [1] souffla sur eux, et » leur dit : Recevez le S. Esprit [2]. Ceux dont » vous aurez remis les péchés, leurs péchés » leur seront remis; et ceux dont vous aurez [3] » retenu les péchés, leurs péchés seront rete- » nus ». Ce souffle sacré étoit le signe sensible de ce qu'il opéroit invisiblement en eux, et justifioit d'avance les mystérieuses cérémonies

22. Hæc cùm dixisset, insufflavit : et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum :

23. Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis : et quorum retinueritis, retenta sunt.

---

[1] Ce souffle n'étoit pas le S. Esprit; il n'en étoit que le signe.

Par ce souffle sorti de sa poitrine, J. C. signifioit encore que le S. Esprit procède de lui selon sa divinité.

[2] La rémission des péchés est appropriée au S. Esprit, ainsi que tous les autres effets de la bonté divine, parce que le S. Esprit est la production de la volonté du Père et du Fils, et que l'objet de la volonté, c'est tout ce qui est bon.

Le S. Esprit n'est donné ici aux Apôtres que relativement à la rémission des péchés. Ainsi le don qui leur est fait en ce jour, est sans préjudice des dons d'intelligence et de force, et de tous les dons miraculeux qui leur sont promis, et qu'ils recevront le jour de la Pentecôte.

[3] Puisque le pouvoir de retenir les péchés est joint à celui de les remettre, ceux qui en sont établis juges doivent donc faire le discernement des péchés qui doivent être remis, et de ceux qui doivent être retenus. Ce discernement ne peut pas se faire sans connoissance, et la connoissance ne peut venir que de la confession; donc la confession est non-seulement de précepte, mais encore d'institution divine.

que son Église devoit employer dans l'administration des Sacremens.

24. Thomas autem unus ex duodecim, qui dicitur Didymus, non erat cum eis quando venit Jesus.

25. Dixerunt ergo ei alii Discipuli : Vidimus Dominum. Ille autem dixit eis : Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam digitum meum in locum clavorum, et mittam manum meam in latus ejus, non credam.

Cependant il restoit encore un incrédule à convaincre. « Thomas, appelé aussi Didyme, » l'un des douze Apôtres, n'étoit pas avec eux, » lorsque Jésus vint. Les autres Disciples lui » dirent donc : Nous avons vu le Seigneur. » Mais lui, il leur dit : Si je ne vois dans ses » mains l'ouverture des clous; si je ne mets le » doigt dans l'endroit des clous, et la main » dans son côté, je n'en croirai rien ».

26. Et post dies octo, iterum erant Discipuli ejus intus : et Thomas cum eis. Venit Jesus, januis clausis, et stetit in medio, et dixit : Pax vobis.

27. Deinde dicit Thomæ : Infer digitum tuum huc, et vide manus meas; et affer manum tuam, et mitte in latus meum : et noli esse incredulus, sed fidelis.

28. Respondit Thomas, et dixit ei : Do-

C'étoit vouloir faire la loi à son Maître, et personne n'étoit moins digne d'une pareille faveur, que celui qui osoit l'exiger. Mais cet aimable Maître ne voulut écouter alors que sa bonté, et nous apprendre jusqu'où peuvent aller ses adorables condescendances. « Huit jours après, » comme les Disciples étoient encore dans la » maison, et que Thomas étoit avec eux, Jésus » vint, les portes étant fermées, et se mettant » au milieu d'eux, il leur dit : La paix soit » avec vous. Il dit ensuite à Thomas : Mettez » ici votre doigt, et regardez mes mains. Approchez votre main, et mettez-la dans mon » côté, et ne soyez plus incrédule, mais soyez » fidèle. Thomas lui répondit : Vous êtes [1]

[1] Ces mots, *vous êtes*, ne sont pas dans le texte. Cependant on a toujours regardé ces paroles de S. Thomas comme une confession de foi de la divinité de J. C. Les

» mon Seigneur et mon Dieu. Jésus lui dit : » Thomas, parce que vous m'avez vu, vous » avez cru. Heureux ceux qui n'ont point vu [1], » et qui ont cru ».

minus meus, et Deus meus.
29. Dixit ei Jesus : Quia vidisti me, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt, et crediderunt.

Si, après cela, il resta encore quelques incrédules parmi les Disciples, au moins n'y en eut-il plus parmi les Apôtres. Dieu avoit permis leur incrédulité, parce qu'elle devoit servir à la foi de tous les siècles. On a vu qu'ils

---

ennemis de ce dogme capital ont prétendu que ce n'étoit qu'un cri de surprise et d'admiration. Cette explication a été condamnée par le second Concile de Constantinople. Celle que nous suivons avec toute la tradition se fait mieux sentir dans les langues grecque et latine que dans la nôtre.

[1] Parce qu'il faut ne pas avoir vu pour avoir la foi qui est, selon la définition que S. Paul en donne, *le fondement des choses que nous avons à espérer, et le motif de croire celles que nous ne voyons pas.* Hébr. 11. Ainsi S. Thomas, qui vit et qui toucha J. C. ressuscité, n'eut pas, à proprement parler, la foi de la résurrection, et nous l'avons, cette foi, nous qui croyons la résurrection de J. C. sans l'avoir vu. C'est en quoi J. C. déclare que nous sommes plus heureux que Thomas, et même que tous les autres Apôtres, qui ne crurent la résurrection du Sauveur que sur le témoignage de leurs yeux et de leurs mains. Cependant Thomas fit un acte de foi très-excellent, en confessant la divinité de son Maître, parce qu'il ne la voyoit pas, et que ce n'étoit que par la révélation du Père céleste qu'il pouvoit, comme S. Pierre, la connoître et la croire.





Raphael d'Urbin pinx. *Dambrun Sculp.*

Jettez votre filet du côté droit de la barque . . . &c.

St. Jean Ch. 21. V. 6.

» dessus et du pain. Jésus leur dit : Apportez » du poisson que vous venez de prendre. Simon-» Pierre monta dans la barque, et tira à terre » le filet plein de cent cinquante-trois gros » poissons; et quoiqu'il en eût tant, le filet ne » rompit point. Venez, leur dit Jésus, man-» gez. Et pas un de ceux qui se mirent là pour » manger, n'osoit lui demander, qui êtes-» vous [1]? sachant bien que c'étoit le Seigneur. » Jésus vint aussi » se placer avec eux, « et pre-» nant du pain, il leur en donna, et du pois-» son aussi. Ce fut la [2] troisième fois qu'il se fit » voir à ses Disciples depuis sa résurrection ».

Simon-Pierre avoit eu plus de part que les

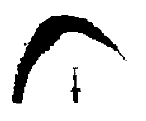
piscem superpositum et panem.
10. Dicit eis Jesus: Afferte de piscibus, quos prendidistis nunc.
11. Ascendit Simon Petrus, et traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus. Et cùm tanti essent, non est scissum rete.
12. Dicit eis Jesus: Venite, prandete. Et nemo audebat discumbentium interrogare eum: Tu qui es? scientes, quia Dominus est.
13. Et venit Jesus, et accipit panem, et dat eis, et piscem similiter.
14. Hoc jam tertiò manifestatus est Jesus Discipulis suis, cùm resurrexisset a mortuis.

---

pain leur manquoit. Il leur auroit fallu bien du temps pour s'en procurer. J. C. fait un miracle de plus pour qu'ils trouvent sur-le-champ tout ce qui leur étoit nécessaire. Dieu pense à tout; il peut tout, et il fait tout pour ceux qui mettent en lui leur confiance.

[1] S'il avoit été reconnoissable à la vue, il semble qu'on auroit dû dire : *voyant bien* que c'étoit le Seigneur. Il leur apparoissoit donc sous une autre figure de la manière dont on l'a déjà expliqué, et ils ne *voyoient* pas que c'étoit lui, mais ils *le savoient*, parce que ses miracles le déceloient, et que lui-même leur avoit mis dans l'esprit la certitude que c'étoit lui.

[2] L'Évangéliste n'entend point parler des apparitions particulières, mais seulement de celles où Jésus se fit voir en même temps à un nombre considérable de Disciples. Celle-ci étoit la troisième de cette espèce.



autres à cette pêche miraculeuse dont il étoit comme le chef. Mais il ignoroit encore toute la part qu'il devoit y avoir dans les desseins de son Maître. Cet heureux Apôtre en étoit l'objet principal. Ses trois renoncemens devoient y être réparés par trois protestations d'amour. En conséquence, il alloit être confirmé dans la qualité de Pasteur du troupeau de J. C. Pour comble de faveur, il devoit recevoir l'assurance de mourir un jour pour celui qu'il avoit renié, et d'effacer la honte de sa foiblesse par la gloire d'un généreux martyre. « Lors donc qu'ils » eurent mangé, Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous plus que » ne m'aiment ceux-ci? Oui, Seigneur, lui » répondit-il, vous savez que je vous aime. » Alors Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. Il » lui dit encore : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Oui, Seigneur, répondit Pierre, » vous savez que je vous aime. Paissez mes » agneaux, lui dit Jésus. Il lui dit pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimez-vous? Pierre s'affligea de ce que Jésus lui avoit » dit pour la troisième fois, m'aimez-vous? Et » il lui répondit : Seigneur, vous connoissez » toutes choses ; vous savez que je vous aime. » Jésus lui dit : Paissez mes [1] brebis ».

15. Cùm ergo prandissent, dicit Simoni Petro Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei : Etiam, Domine, tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

16. Dicit ei iterum : Simon Joannis, diligis me? Ait illi : Etiam, Domine, tu scis quia amo te? Dicit ei : Pasce agnos meos.

17. Dicit ei tertiò : Simon Joannis, amas me? Contristatus est Petrus, quia dixit ei tertiò, Amas me? et dixit ei : Domine, tu omnia nosti : tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas.

[1] On a l'explication de cette parole dans celles-ci de S. Bernard au Pape Eugène. *Liv. 3 de la Considération,*

Ce qui faisoit sa peine, c'est qu'il appréhendoit que son Maître ne se défiât, non pas de la sincérité, mais de la constance de son amour, supposé qu'il fût mis à quelque épreuve pareille à celle à laquelle il avoit succombé. Jésus le rassure, en lui promettant avec ser-

---

ch. 8. « Qu'êtes-vous, lui dit le S. Docteur? Vous êtes » le Grand-Prêtre, le souverain Pontife....; vous êtes » celui à qui les clefs ont été données, à qui les brebis » ont été confiées. Je conviens qu'il y a d'autres por- » tiers du ciel, et d'autres pasteurs de troupeaux; mais, » dans vous, ces deux noms sont d'autant plus glo- » rieux, que la signification en est plus excellente. Les » autres pasteurs ont leurs troupeaux à part, et chacun » a le sien. Tous les troupeaux vous ont été confiés : ils » ne sont par rapport à vous qu'un troupeau sous un » pasteur; vous ne l'êtes pas seulement des brebis, vous » êtes aussi le pasteur de tous les pasteurs. Vous deman- » dez comment je le prouve? par les paroles du Sei- » gneur. Car à qui, je ne dis pas des Evêques, mais » même des Apôtres, toutes les brebis ont-elles été con- » fiées d'une manière aussi absolue et aussi universelle » que l'est celle-ci : Pierre, si vous m'aimez, paissez » mes brebis? Et de quelles brebis veut-il parler? Est-ce » d'un peuple particulier, d'une ville, d'un pays, d'un » royaume? Non : il dit simplement *mes brebis.* Qui ne » voit qu'il n'en désigne pas quelques-unes, mais qu'il » les exprime toutes »?

Puisque J. C. a dit indéfiniment à Pierre : Paissez mes agneaux, paissez mes brebis, on doit conclure que quiconque ne reconnoît pas Pierre pour Pasteur, n'est pas du nombre des agneaux, ni des brebis de J. C.

ment, qu'alors il sera généreux et fidèle. Il ajoute donc : « En vérité, en vérité, je vous le » dis ; quand vous étiez plus jeune, vous » vous ceigniez vous-même, et vous alliez où » il vous plaisoit. Mais, lorsque vous serez » devenu vieux, vous étendrez vos mains, un » autre vous ceindra, et vous menera où vous » ne voulez pas. Or Jésus dit cela, pour faire » entendre par quelle mort Pierre devoit glo- » fier Dieu ; et après ces paroles, il lui dit : » Suivez-moi ».

18. Amen, amen dico tibi : cùm esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas. Cùm autem senueris, extendes manus tuas, et alius te cinget, et ducet quò tu non vis.

19. Hoc autem dixit, significans quâ morte clarificaturus esset Deum. Et cùm hoc dixisset, dicit ei : Sequere me.

Ce langage figuré fut entendu de celui à qui il s'adressoit, et il excita dans lui une curiosité que le Seigneur ne jugea pas à propos de satisfaire. « Pierre s'étant retourné, vit le Disciple » que Jésus aimoit qui venoit après lui, celui-là » même qui, pendant la cène, se pencha sur le » sein de Jésus, et qui dit : Seigneur, qui est » celui qui vous trahira ? Pierre donc l'ayant vu, » dit à Jésus : Et celui-ci, Seigneur, qu'en sera- » t-il ? Jésus lui répondit : Je veux qu'il reste » ainsi jusqu'à ce que je vienne. Que vous im- » porte ? Pour vous, suivez-moi. Là-dessus le » bruit se répandit parmi les frères que ce Dis- » ciple ne mourroit point. Toutefois Jésus ne » dit pas à Pierre, il ne mourra point ; mais » je veux qu'il reste ainsi jusqu'à ce que je » vienne : que vous importe [1] ? C'est ce même

20. Conversus Petrus vidit illum Discipulum, quem diligebat Jesus, sequentem, qui et recubuit in cœna super pectus ejus, et dixit : Domine, quis est qui tradet te ?

21. Hunc ergo cùm vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid ?

22. Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te ? tu me sequere.

23. Exiit ergo sermo iste inter fratres, quia Discipulus ille non moritur. Et non dixit ei Jesus : Non moritur; sed : Sic eum volo manere donec veniam, qui ad te ?

24. Hic est Discipulus

[1] Lorsque les Disciples expliquoient en ce sens les

ÉCOLE D'ITALIE.



Traduit du Dessin de Seb. Leroy d'après Leguide. *R. Delvaux Sculp.*

Un autre vous ceindra....
St Jean Ch. 21. V. 18.

» Disciple qui rend témoignage de ces choses, » et qui les a écrites, et nous savons que son » témoignage est véritable ».

ille, qui testimonium perhibet de his, et scripsit hæc : et scimus quia verum est testimonium ejus.

» Cependant les onze s'en allèrent sur la

Matth. 28. v. 16. Undecim autem Discipuli

---

paroles du Sauveur, il cessoit de parler, et l'on peut dire que le son de sa voix retentissoit encore dans leurs oreilles. Est-il croyable qu'ils eussent assez peu de mémoire pour imaginer qu'il venoit de dire ces propres mots, *il ne mourra pas?* Non : mais ils prétendoient seulement que ce que Jésus avoit dit, signifioit que celui dont il parloit ne mourra pas. Que si c'étoit là en effet le sens de son discours, ils l'avoient donc bien compris. Dès-lors à quoi bon cette reprise de S. Jean, *et Jésus ne dit pas, il ne mourra pas?* Les Disciples n'auroient-ils pas été en droit de lui répondre : On sait bien qu'il ne l'a pas dit en termes formels, nous croyons seulement que ce qu'il a dit le signifie? Que trouvez-vous donc ici à reprendre?

Si les paroles du Sauveur signifioient, il ne mourra pas, ne semble-t-il pas encore que S. Jean chercheroit à donner le change à ses lecteurs, en affectant d'écarter de leur esprit le vrai sens des paroles du Sauveur?

On ose conclure de ces réflexions, que si Jésus n'a pas voulu dire que S. Jean ne mourroit pas, ce qu'ajoute cet Évangéliste est très-raisonnable, mais que cela n'est point du tout raisonnable, si Jésus a voulu dire que S. Jean ne mourroit pas.

Et puisque c'est sur cet endroit de son Evangile qu'est fondée l'opinion de ceux qui croient qu'il n'est pas mort, on peut dire que cette opinion manque par le fondement.

Les auteurs les plus anciens et les mieux instruits ne

abierunt in Galilæam, in montem, ubi constituerat illis Jesus.

17. Et videntes eum adoraverunt : quidam autem dubitaverunt.

» montagne de Galilée où Jésus leur avoit » ordonné de se rendre. En le voyant, ils l'ado- » rèrent : quelques-uns néanmoins furent dans » le doute », ce que l'on a peine à croire des Apôtres. Voilà pourquoi plusieurs ont pensé qu'il s'y trouva avec eux un grand nombre de Disciples, et que cette apparition qui avoit été la plus annoncée, et qui devoit être la plus solennelle, fut celle où se trouvèrent les cinq cents frères dont parle S. Paul. « Jésus s'ap- » prochant, leur dit ces paroles » qui pouvoient bien, avec proportion, s'adresser aussi aux Disciples du second ordre : « Tout [1] pou- » voir m'a été donné dans le ciel et sur la

18. Et accedens Jesus, locutus est eis, dicens :

Data est mihi omnis potestas in cœlo, et in terra.

paroissent pas douter de la mort de S. Jean. Ils parlent de son tombeau, comme d'une chose qui étoit connue de toute la terre. Il est vrai que l'on ne sait pas ce que son corps est devenu; ce qui a fait croire à plusieurs que J. C. l'avoit ressuscité, et qu'il l'avoit transporté au ciel en corps et en ame avant la résurrection générale. C'étoit le Disciple bien-aimé, l'Apôtre vierge; il avoit reposé sur la poitrine du Seigneur, qui se l'étoit substitué dans la qualité de fils de Marie, de laquelle on peut dire qu'il fut, après J. C., la consolation et les délices. On a cru qu'il étoit naturel de penser qu'il lui avoit été associé dans le même privilége. Ce n'est qu'une opinion pieuse; mais, bien loin de chercher à la combattre, on doit desirer qu'elle soit véritable.

[1] La toute-puissance a été donnée à J. C. en plusieurs manières différentes. 1°. Le Verbe l'a reçue du Père

» terre [1]. Allez donc, enseignez [2] toutes les » nations, les baptisant au nom du Père, et » du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à » observer toutes les choses que je vous ai pres- » crites. Et voilà que je suis continuellement » avec vous jusqu'à la consommation des siè- » cles. Allez donc par tout l'univers; prêchez

19. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritûs sancti :

20. Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis : et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.

M. 16. v. 15. Euntes in mundum universum,

---

avec la nature divine que le Père lui communique toute entière. 2°. L'homme dans J. C. la possède en vertu de l'union hypostatique. 3°. J. C. l'a acquise par ses souffrances et par sa mort; en sorte que la monarchie de l'univers, qui appartient au Fils de Dieu par la génération éternelle, au Fils de l'Homme par l'incarnation, appartient encore à l'Homme-Dieu par droit de conquête. On croit qu'il en parle ici dans ce dernier sens, parce qu'il paroît en parler comme d'une chose nouvelle.

[1] *Tout pouvoir m'a été donné.... allez donc.* C'est comme s'il disoit : L'entreprise dont je vous charge est bien au-dessus de vos forces : mais allez sans crainte; c'est le Tout-Puissant qui vous envoie.

[2] Enseignez les mystères de la foi; administrez les Sacremens; expliquez les préceptes de la morale évangélique : c'est en trois mots ce que J. C. confie à ceux qu'il établit les Pasteurs de son Eglise; ce qu'ils ne tiennent d'aucune autre puissance, et ce que nulle autre puissance n'a droit de leur ravir.

Ce pouvoir leur vient du ciel. Ni l'enfer ne peut les en dépouiller, ni la terre se l'approprier.

L'Eglise ne l'avoit pas moins sous Dioclétien, ni plus sous Constantin; persécutée ou protégée, ce pouvoir est toujours le même.

» et » pour que vous soyez capables de rendre et de soutenir un si grand témoignage, « je » vas vous envoyer le don que mon Père a » promis. Cependant tenez-vous dans la ville, » jusqu'à ce que vous soyez revêtus de la vertu » d'en-haut ».

49. Et ego mitto promissum Patris mei in vos. Vos autem sedete in civitate, quoadusque induamini virtute ex alto.

Ce fut ainsi que « Jésus se montra à ses Apô» tres plein de vie après sa passion. Il les en » convainquit par plusieurs marques, leur » apparoissant pendant quarante jours, et les » entretenant du royaume de Dieu. Mangeant » avec eux, il leur ordonna de ne point sortir » de Jérusalem, mais d'attendre la promesse » du Père; laquelle, dit-il, vous avez entendue » de ma propre bouche. Car à la vérité, Jean » a donné un baptême d'eau; mais, pour vous, » vous recevrez le baptême de l'Esprit-Saint » dans peu de jours.

Act. I. v. 3. Quibus et præbuit seipsum vivum post passionem suam in multis argumentis, per dies quadraginta apparens eis, et loquens de regno Dei.
4. Et convescens, præcepit eis ab Jerosolymis ne discederent, sed expectarent promissionem Patris, quam audistis, inquit, per os meum :
5. Quia Joannes quidem baptizavit aquâ, vos autem baptizabimini Spiritu Sancto non post multos hos dies.

» Sur cela, ceux qui étoient présens, » toujours préoccupés du règne temporel du Messie, « lui firent cette demande : Est-ce en ce » temps-ci, Seigneur, que vous rétablirez le » royaume d'Israël »? Le Saint-Esprit devoit bientôt les désabuser entièrement de cette idée; ainsi, sans s'arrêter à la contredire, le Seigneur se contenta de leur répondre : « Ce n'est » point à vous de savoir les temps ou les mo» mens dont le Père s'est réservé la disposi» tion. Mais vous recevrez la vertu du Saint-

6. Igitur qui convenerant, interrogabant eum, dicentes : Domine, si in tempore hoc restitues regnum Israel?

7. Dixit autem eis : Non est vestrûm nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate :
8. Sed accipietis virtutem supervenientis Spi-

ÉCOLE FLAMANDE.



P. P. Rubens pinx   C. Langlois del.   Vinc. Langlois Sculp.

Il leur donna sa bénédiction..... et il monta au ciel.

Act. Ch. 1er V. 9. et St Marc. Ch. 16. V. 19.

» Esprit, qui viendra sur vous d'en-haut, et » vous me servirez de témoins dans Jérusalem, » dans toute la Judée, et dans la Samarie, et » jusqu'aux extrémités de la terre. Le Seigneur » Jésus, après leur avoir ainsi parlé, les mena » hors de la ville jusqu'à Béthanie, et ayant » levé les mains, il leur donna sa bénédiction; » et en les bénissant, il se sépara d'eux. Ils le » virent s'élever en-haut: une nuée le déroba » à leurs yeux, et il monta au ciel, où il est » assis à la droite de Dieu. Comme ils le regar» doient monter au ciel, deux hommes vêtus » de blanc se présentèrent soudain à eux, et » leur dirent: Hommes de Galilée, pourquoi » vous arrêtez-vous à regarder en-haut? Ce » Jésus qui vient de s'élever du milieu de vous » dans le ciel, en reviendra de la même manière » que vous l'y avez vu monter ».

ritûs Sancti in vos, et eritis mihi testes in Jerusalem, et in omni Judæâ, et Samaria, et usque ad ultimum terræ. 9. Cùm hæc dixisset, *L.* 24. v. 50. Eduxit autem eos foras in Bethaniam, et elevatis manibus suis benedixit eis. 51. Et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis. *Act* 1. v. 9. Videntibus illis, elevatus est; et nubes suscepit eum ab oculis eorum. *M.* 16. v. 19. Assumptus est in cœlum, et sedet a dextris Dei. *Act.* 1. v. 10. Cùmque intuerentur in cœlum euntem illum, ecce duo viri astiterunt juxta illos in vestibus albis, 11 Qui et dixerunt: Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum? Hic Jesus, qui assumptus est a vobis in cœlum, sic veniet, quemadmodum vidistis eum euntem in cœlum.

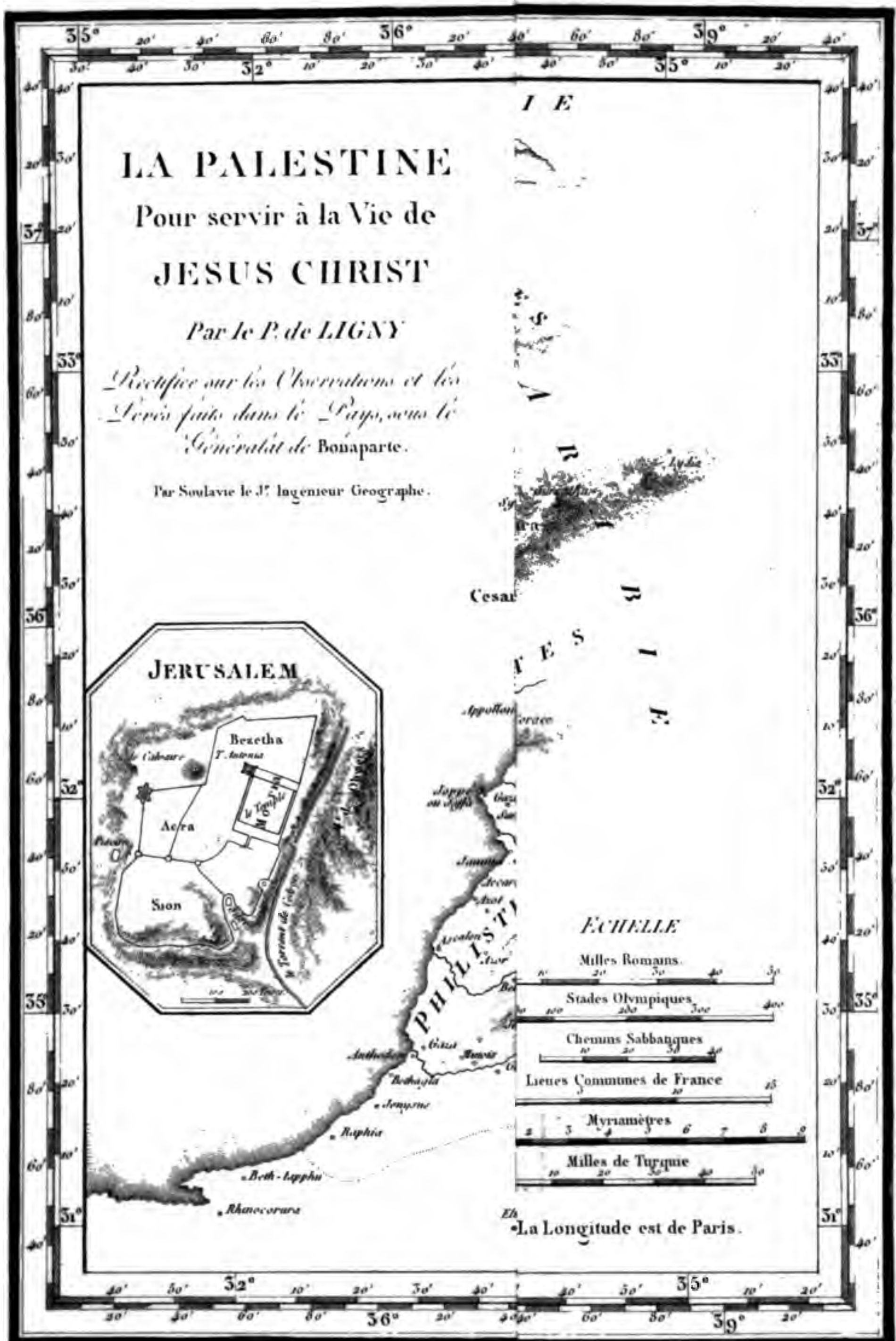
Ainsi l'attente de J.-C. a fait l'occupation, et, si on ose le dire, la religion de tous les siècles. Promis aussi-tôt après le péché du premier homme, il a fixé l'attention de tous les justes depuis la naissance des temps jusqu'à celui de sa venue. A peine a-t-il quitté la terre, que deux Anges déclarent à ses Disciples qu'il doit un jour y reparoître. Ceux-ci se dispersent aussi-tôt chez toutes les nations à qui ils n'annoncent pas seulement qu'il est venu, mais qu'il doit venir encore. Il viendra, disoient

[illegible] son premier
[illegible] et il reviendra, ont
[illegible] Prophètes à leur tour
[illegible] Le temps du pre-
[illegible] parce qu'il ne devoit pas
[illegible] frapper d'abord tous
[illegible] reconnu, il falloit
[illegible] second avénement
[illegible] pas nécessaire
[illegible] fera voir avec
[illegible] divinité, comme
[illegible] sa propre lumière,
[illegible] apperçu, que l'on
[illegible] paroitra sur l'ho-
[illegible] accomplissement de
[illegible] qui nous le repré-
[illegible]; et tous les
[illegible] Messie se trouve-
[illegible] ceux qui prédi-
[illegible] qui devoient précéder
[illegible] promettoient la gloire
[illegible] être suivies ».
[illegible] un Sauveur, qui ne
[illegible] humiliation et par la
[illegible] annoncent un juge qui
[illegible] l'éclat de la puissance
[illegible] Malheureux ceux qui
[illegible] abaissemens! Celui
[illegible] leur Sauveur, ne se

fera plus voir à eux qu'en qualité de juge et de vengeur de leurs crimes. Heureux ceux qui l'auront reconnu, révéré, imité dans l'état humble et souffrant auquel l'a réduit son amour pour les hommes! Dans leur juge, ils verront un Sauveur, qui a promis de partager son trône et ses délices avec ceux qui auront eu part à ses humiliations et à ses souffrances.

FIN.

FIN DE LA TABLE.



Gravée par Blondeau, Rue des Noyers N° 24   l'Ecriture gravée par L. Aubert, Porte St. Jacques N° 8.



